SOCIÉTÉ

DE

GÉOGRAPHIE

ET

D'ARCHÉOLOGIE

DE

LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

TOME XXVIe. — 1906

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE

Rue Thuillier, 4 (Place Kléber)

1906

SOCIÉTÉ
DE
GÉOGRAPHIE
ET
D'ARCHÉOLOGIE
DE
LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

TOME XXVIe. — 1906

ORAN
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
Rue Thuillier, 4 (Place Kléber)

1906

SOCIÉTÉ

DE

Géographie et d'Archéologie

DE LA

PROVINCE D'ORAN

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

MM. Dr Gasser, président.
Gillot, 1er vice-président.
Doumergue, 2e vice-président.
Flahault, secrétaire général.
Pock, trésorier.
Tournier, bibliothécaire-archiviste.
Rocchisani, secrétaire pour la Section Géographique.
Koch, secrétaire-adjoint id.
Abbé Fabre, secrétaire pour la Section Archéologique.
Engel, secrétaire-adjoint id.

COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

MM. Barthélémy.
Dangles.
Jullian Charles.
Pastorino.

MM. Pousseur.
Rongier.
Simonin.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

de la "Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran"

au 1er Mars 1906

PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. Hanotaux, membre de l'Académie Française, ancien Ministre des Affaires Etrangères, 24, rue de Rocroy, Paris.

MEMBRES D'HONNEUR

MM. Le Gouverneur général de l'Algérie.
Le Préfet d'Oran.
Le Général commandant la Division d'Oran.
Le Conseil général du département d'Oran.
A. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, 15, rue Washington, Paris.
René Cagnat, membre de l'Institut, 10, rue Stanislas, Paris.
Le Colonel Marchand, explorateur, 20, rue du Commandant-Marchand, Paris.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. Monbrun, avocat, 7, boulevard Seguin, Oran.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Binger, explorateur.
Caron, id.
Foureau, id.
Monteil, id.



Nanssen, explorateur.
Trivier, id.
Verminck, id.

MEMBRES HONORAIRES CORRESPONDANTS

MM. René BASSET, directeur de l'École supérieure des Lettres, 77, rue Michelet, Mustapha.

Augustin BERNARD, professeur de Géographie de l'Afrique du Nord, à la Sorbonne, 61, rue Scheffer, Paris.

Dr CARTON, médecin-major de 1re classe au 4e Régiment de Tirailleurs Algériens, La Goulette (Tunisie).

A.-L. DELATTRE (des Pères Blancs), correspondant de l'Institut, Carthage.

DOUTTÉ, professeur à l'École supérieure des Lettres d'Alger.

GENTIL, maître de conférences à l'Université, 65, boulevard Pasteur, Paris.

LACROIX, chef de bataillon, chef du Service des Affaires indigènes au Gouvernement général de l'Algérie.

MESPLÉ, professeur à l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger, président de la Société de Géographie d'Alger.

SALMON, chef de la " Mission scientifique du Maroc ", Tanger

MEMBRES A VIE

ayant racheté leurs cotisations mensuelles par un versement de 100 francs

MM. BONNARD, avocat, Tunis.

CHEYLARD, commandant en retraite, Mustapha, Alger.

DELINON, directeur du Gaz, Barcelone.

GETTEN, directeur général de la Cie française des Chemins de fer de l'Indo-Chine, 14, rue Pelouze, Paris.

GOYT, topographe principal en retraite, 1, rue de la Paix, Oran.

PASTORINO, notaire, 3, boulevard Seguin, Oran.

POINSSOT, propriétaire, 7, rue Nicole, Paris.

MEMBRES TITULAIRES

MM. Abou-Bekr Abd-es-Selam ben Choaïb, professeur à la Mosquée Cheikh Snoussi, Tlemcen.

Achard, docteur en médecine, Aïn-Temouchent.

Albert, Pierre, officier interprète, Talzaza, par Colomb Béchar.

Ali Mahieddine, interprète judiciaire, 28, rue de Wagram, **Oran**.

Alliot, directeur de l'Hôpital civil, **Oran**.

Amillac, Albin père, chirurgien-dentiste, rue du Cercle Militaire, **Oran**.

Amoros, Thomas, négociant, Gambetta, **Oran**.

Anglard, chef de section aux Chemins de fer algériens de l'Etat, 22, boulevard Sébastopol, **Oran**.

Antoine, Emile, instituteur à l'Ecole Karguentah, rue d'Arzew, **Oran**.

Antona, Joseph, géomètre en retraite, à Frasseto, par Sainte-Marie Sicché (Corse).

Argoud, Paul, vétérinaire, Saint-Denis-du-Sig.

Asaad Halariji Karam, professeur d'arabe, Tanger.

Aubert, Alphonse, directeur de la succursale de la Maison Billiard et Cuzin, 7, rue de Mostaganem, **Oran**.

Audéoud, Ernest, administrateur délégué de la Société Immobilière d'Algérie, rue El-Moungar, **Oran**.

Aymé, conducteur des Ponts et Chaussées, Tlemcen.

Azan, Paul, lieutenant d'Infanterie, détaché à la section historique du ministère de la Guerre, 6, place du Palais Bourbon, Paris.

Banton (abbé), aumônier du Lycée, **Oran**.

Barbin, instituteur, Lalla-Maghnia.

Barthélémy, pharmacien, 54, rue Philippe, **Oran**.

Bartholomé, directeur des Tramways électriques, **Oran**.

Bartibas, pharmacien, conseiller général, adjoint au Maire, boulevard Oudinot, **Oran**.

Bassompierre, médecin-principal de 2e classe, chef de l'Hôpital militaire, **Oran**.

Bastide, maire, Sidi-Bel-Abbès.

Bastié, H., négociant, à Victor Hugo, **Oran**.

Battesti, capitaine à la Direction des Affaires indigènes, **Oran**.

Baudry, lieutenant de vaisseau à l'École supérieure de la Marine, Paris.

Baur, Paul, receveur de l'Enregistrement et des Domaines, Perrégaux.

Bel, Edgar, professeur au Lycée, conservateur-adjoint du Musée, rue Lahitte, **Oran**.

Bel, Alfred, directeur de la Médersa, Tlemcen.

MM. Ben Aïssa Mahieddine, membre de la Chambre de Commerce d'Oran.

Ben Daoud, colonel en retraite, 12, rue de Wagram, Oran.

Ben Saad, étudiant en pharmacie, 54, rue Philippe, Oran.

Berenger, capitaine en retraite, 12, rue Beauprêtre, Oran.

Bernauer, Joseph, docteur en médecine, 47, rue d'Arzew, Oran.

Bertrand, H., répartiteur en retraite, 11, rue Pélissier, Oran.

Bessière, Adrien, receveur des Contributions diverses, Adrar (Oasis Sahariennes).

Bethenod, propriétaire à Miramar, Oran.

Bibliothèque populaire de la Mosquée, Ecole Karguentah, 40, rue d'Arzew, Oran.

Bibliothèque du Bureau arabe Lalla-Maghnia.

Blanchet, Adolphe, avocat, Tanger.

Blanchet, Louis, négociant, rue de l'Hôtel-de-Ville, Oran.

Boissin, directeur de l'Ecole Sédiman, Oran.

Bonifay, Paul, négociant, 1, rue de la Paix, Oran.

Bossi (abbé), curé, Bou-Sfer.

Bougnol, notaire, Sidi-bel-Abbès.

Bou Khalloua Bou Abdallah ben Mohammed, bach-adel à la mahakma, Orléansville.

Bruneau, professeur de dessin au Lycée, 10, rue de Gênes, Oran.

Brunel, Camille, géomètre principal, 8-10, rue d'Alsace, Mustapha-Alger.

Brunie, Pierre, ingénieur des Arts et Manufactures, Oran.

Brustlein, Henri, ingénieur-constructeur, 72, rue d'Arzew, Oran.

Cabanel, Denis, chef des gares du P.-L.-M., Oran.

Camors, lieutenant au 122e régiment d'infanterie, Montpellier.

Camus, Arsène, propriétaire, Bou-Henni.

Canal, ingénieur, chef du Service de la Marine, 1, rue de Savoie, Bizerte (Tunisie).

Capifalli, receveur des Postes et Télégraphes, boulevard Malakoff, Oran.

Carabin, pharmacien-major de 1re classe à l'Hôpital militaire, Oran.

Carbonnières, Francis, conducteur des Ponts et Chaussées, Tlemcen.

Cardon, payeur principal du Trésor, Oran.

Cardona, chancelier du Consulat d'Espagne, 7, boulevard du 2e Zouaves, Oran.

Carli, agent général d'assurances, 18, boulevard Charlemagne, Oran.

Carrafang, propriétaire, Saïda.

Carteaux, Octave, officier d'administration en retraite, 27, rue d'Arzew, Oran.

MM. CASTANIÉ, père, ingénieur conseil de la Cie des Mines de Mokta-el-Hadid, 11, rue de La Boëtie, Paris.

CASTANIÉ, Joseph, armateur, rue El-Moungar, **Oran**.

CASTELS, instituteur à l'Ecole de la rue Paixhans, **Oran**.

CAYLA, Emile, père, ingénieur, château d'Arnouville, rue Duvivier, **Oran**.

CAYLA, Emile, fils, ingénieur-architecte, rue El-Moungar, **Oran**.

CAZENAVE, administrateur-adjoint, Renault.

CHABAUD, Paul, commis des Postes et Télégraphes, **Oran**.

CHAMPION, Victor, administrateur-adjoint, Turenne.

CHANDELIER, propriétaire, 6, boulevard du 2e Zouaves, **Oran**.

CHATROUSSE, Abel, administrateur des Affaires indigènes détaché à la Préfecture, 22, boulevard Malakoff, **Oran**.

CHOLET, directeur de la Cie des Chemins de fer de l'Ouest-Algérien, **Oran**.

COHEN-SOLAL, E., professeur d'arabe au Lycée, 6, rue de Rome, **Oran**.

COHEN-SOLAL, Abraham, docteur en médecine, 10, boulevard Seguin, **Oran**.

COLOMBANI, docteur en médecine, 15, rue d'Arzew, **Oran**.

CONSEIL MUNICIPAL DE SIDI-BEL-ABBÈS.

CONSEIL MUNICIPAL DE PERRÉGAUX.

CONSEIL MUNICIPAL DE RELIZANE.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DENIS-DU-SIG.

CONSTANTINI, inspecteur des douanes, 27, rue d'Arzew, **Oran**.

COTTENEST, capitaine à la Direction des Affaires Indigènes de la Division, **Oran**.

COUR, A., professeur à la Médersa, Tlemcen.

COURRECH, directeur de l'Ecole d'Eckmühl **Oran**.

COURTINAT, avocat-défenseur, 30, boulevard Seguin, **Oran**.

CRÉVELIER, professeur au Lycée, **Oran**.

CUREL, Georges, agent maritime, 28, boulevard Malakoff, **Oran**.

CUVELLIER, inspecteur-chef du Service Topographique, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.

DANGLES, Victor, géomètre du Service topographique, 4, rue Saint-Louis, **Oran**.

DANIEL, Paul, négociant, 1, boulevard Seguin, **Oran**.

DARMON, Moïse de Guenoun, mercier, 3, place d'Armes, **Oran**.

DAVID, Lucien, chimiste, boulevard de l'Industrie, maison Basset, **Oran**.

DÉCHAUD, Edouard, secrétaire-archiviste de la Chambre de Commerce, place de la République, **Oran**.

DÉCRION, Constant, propriétaire, Sidi-bel-Abbès.

DÉROS, Julien, négociant, 32 bis, boulevard National, **Oran**.

MM. Dessirier, général de division, membre du Conseil supérieur de la Guerre, Gouverneur militaire de Paris.

Deyroles, médecin major, Guingamp (Côtes du Nord).

Didière, géomètre principal du Service Topographique, jardin Welsford, **Oran**.

Direction des Affaires indigènes de la Division, **Oran**.

Douine, propriétaire, Frendah.

Doumergue, professeur au Lycée, 2, rue Manégat, **Oran**.

Dubourget, instituteur, Saint-Denis-du-Sig.

Dunis, docteur en médecine, Saint-Denis-du-Sig.

Dupuy, Charles, liquoriste, boulevard Charlemagne, **Orán**.

Dupuy, Alfred, professeur au Lycée, **Oran**.

Duret, Ferdinand, avocat, adjoint au Maire, 2, rue de la Bastille, **Oran**.

Duzan, docteur en médecine, maire, Saint-Leu.

Elghozi, Moïse, négociant, 40, boulevard National, **Oran**.

Emerat, conseiller général, place Nemours, **Oran**.

Engel, ingénieur civil, 32, boulevard National, **Oran**.

Etienne, député d'Oran, Ministre de la Guerre, 67, avenue d'Antin, Paris.

Etiennot, directeur des Postes et Télégraphes, **Oran**.

Evêque (L') du diocèse, **Oran**.

Fabre (Abbé), aumônier de l'Hôpital civil, boulevard Fulton, **Oran**.

Fabre, receveur des Contributions diverses, Tiaret.

Fabre, Elisée, sous-chef de section des Postes et Télégraphes à la Recette principale, **Oran**.

Fabre-Lamaurelle, employé aux Chemins de fer de l'Etat, 22, boulevard Sébastopol, **Oran**.

Fabriès, docteur en médecine, Sidi-bel-Abbès.

Fariau, chef de bataillon, chef de la Mission militaire française à Fez, Maroc.

Farnet, Ernest, dessinateur au Service de la Topographie, **Oran**.

Faure, entrepreneur, 50, rue d'Arzew, **Oran**.

Faure, Gracieux, pharmacien, Aïn-Temouchent.

Féraud, ingénieur civil, 4, rue Michelet, Mustapha-Alger.

Fidel, Camille, licencié en droit, attaché au Service des Etudes financières du Crédit Lyonnais, 16, rue Gustave Courbet, Paris-Passy.

Flahault, ingénieur-architecte, 2 bis, boulevard Charlemagne, **Oran**.

Forterre, instituteur en retraite, 13, rue de la Vieille Casbah, **Oran**.

Fould, Alfred-Israël, propriétaire, 32, boulevard National, **Oran**.

Fouque, Laurent, conseiller général, **Oran**.

MM. GABRIEL, Charles, courtier en vins à Eckmühl, **Oran**.

GACEM Miloud ben Djilali, instituteur à l'Ecole principale indigène, Relizane.

GACHET, Paul, négociant, place des Quinconces, **Oran**.

GAME, Louis, juge de paix, Arzew.

GARLANDIER, Emile-René, ingénieur-architecte, rue Gambetta, à Saint-Charles, **Oran**.

GAROBY, Edouard, secrétaire général de la Préfecture, **Oran**.

GASSER, docteur en médecine, conseiller général, 2, rue Général Joubert, **Oran**.

GAUDEFROY-DEMOMBYNES, secrétaire de l'Ecole des Langues orientales vivantes, 2, rue de Lille, Paris.

GAUDIBERT, docteur en médecine, conseiller général, 51, rue d'Arzew, **Oran**.

GAUTSCH, agent de la Compagnie Touache, Tanger.

GIBOU, Émile, entrepreneur de travaux publics, Saïda.

GILLOT, professeur agrégé au Lycée, plateau Sainte-Thérèse, **Oran**.

GIRAUD, Hippolyte, avoué, maire d'**Oran**.

GIRAUD, Jules, banquier, président de la Chambre de Commerce, rue d'Orléans, **Oran**.

GIRAUD, Edmond, avoué, Alger.

GOBERT, pharmacien, rue Philippe, **Oran**.

GORREL, à la succursale du Crédit Lyonnais, Saint-Etienne (Loire).

GOURDON, porteur de contraintes, Zemmorah.

GOURLIER, administrateur de Commune-mixte, Nédroma.

GRAND, inspecteur d'Académie, 86, rue d'Arzew, **Oran**.

GRANDJEAN, directeur de l'Ecole Saint-Pierre, **Oran**.

GSELL, professeur à l'École supérieure des Lettres d'Alger, inspecteur des monuments historiques de l'Algérie, 77, rue Michelet, Mustapha Alger.

GUÉRIDO, conseiller de Préfecture, 55, rue d'Arzew, **Oran**.

GUIGUE, Paul, directeur des Messageries Nationales, rue des Jardins, **Oran**.

GUILLAUME, préparateur au Lycée, 4, rue Beauprêtre, **Oran**.

GUILLET, général de brigade du cadre de réserve de l'Etat-Major de l'Armée, 110, rue d'Arzew, **Oran**.

HADJ HASSAN, assesseur au Conseil général, **Oran**.

HARBURGER, Jules, avocat, 2, rue Séguin, **Oran**.

HASSAN, Léon, négociant, 3, rue Saint-Félix, **Oran**.

HEINTZ, imprimeur, boulevard Malakoff, **Oran**.

HENRYS, P., chef d'escadrons, à l'Etat Major de la subdivision, Aïn-Sefra.

HÉRELLE, propriétaire, route de Mostaganem, villa Sauzède, **Oran**.

MM. HEUYER, médecin principal de 1re classe, directeur du Service de Santé de la Division. **Oran**.

HOUDOU, père, rentier, 4, rue Beauprêtre, **Oran**.

HUERTAS, Raphaël (chanoine), aumônier des SS. Trinitaires, 4, rue de Berlin, **Oran**.

JACQUES, avocat-défenseur, conseiller général, 18, boulevard Seguin, **Oran**.

JARD, A., ancien capitaine, propriétaire, Tiaret.

JARSAILLON, propriétaire, 35, boulevard Seguin, **Oran**.

JARSAILLON, Louis, docteur en médecine, 16, rue de la Paix, **Oran**.

JEANNEY, capitaine au 12e d'Artillerie, 10, place Sébastopol, **Oran**.

JOLIET (abbé), professeur au grand Séminaire, **Oran**.

JONCHAY (du), capitaine au dépôt de Remonte, Constantine.

JOURDAN, Emile, ingénieur, directeur des travaux communaux, **Oran**.

JUCHEREAU DE SAINT-DENYS (Tony de), juge de paix, Aïn-el-Arba.

JULLIAN, Charles, vice-consul de Russie, place de la République, **Oran**.

KARSENTY, Albert, agent général d'assurances, 7, boulevard Seguin, **Oran**.

KERMINA, entrepreneur de travaux publics, 5, rue Saint-Marc, Paris.

KIENER, juge au Tribunal civil, Sidi-bel-Abbès.

KOCH, Adolphe, ingénieur civil, 1, rue Arago, **Oran**.

KRUMB, greffier du Conseil de Préfecture, **Oran**.

LABROSSE, lieutenant au 2e Régiment de Zouaves, **Oran**.

LAFAYE, Joseph, commis des Postes et Télégraphes, **Oran**.

LAMOTHE (de), capitaine au 2e Régiment de Tirailleurs algériens, Taghit (Oasis Sahariennes).

LAURENT, conseiller général, Perrégaux.

LAURET, François, pharmacien, place du Marché Karguentah, **Oran**.

LAYRISSE, administrateur-adjoint, Frendah.

LE CAMUS, Pierre, architecte, 18, boulevard Charlemagne, **Oran**.

LECLÈRE, lieutenant au service des Affaires indigènes, Berguent (El-Aricha).

LEGEAS, capitaine au 3e Régiment de Zouaves, Constantine.

LEMAIRE, Eugène, propriétaire, Lalla-Maghnia.

LEMOISSON, professeur au Lycée, **Oran**.

LENOIR, Edouard, juge de paix, Sainte-Barbe-du-Tlélat.

LEROY, Emile, agriculteur, Arcole.

MM. Levé, lieutenant-Colonel, breveté d'Etat-Major, à la disposition du Ministre des Colonies, 21, rue Cassette, Paris.

Lezra, négociant, 21, rue de Vienne, **Oran**.

Lhuillier, instituteur à l'Ecole Karguentah, **Oran**.

Loge Maçonnique " l'Union Africaine ", 26, boulevard Sébastopol, **Oran**.

Lorenzo, Engel, greffier-notaire, Télagh.

Loys (de), agent maritime, place de la République, **Oran**.

Maignien, capitaine breveté au 2e Régiment de Zouaves, **Oran**.

Malaussène (de), Alzéari, ingénieur-électricien à la Cie du gaz, 11, rue Saint-Denis, **Oran**.

Malvy, lieutenant au 1er Régiment de Tirailleurs algériens, Laghouat.

Mantoz, directeur des Contributions diverses, **Oran**.

Maraval, docteur en médecine, 47, boulevard National, **Oran**.

Marchand, officier interprète à l'Etat-Major de la Subdivision, Aïn-Sefra.

Marchant, Xavier, propriétaire, 105, rue d'Arzew, **Oran**.

Marégiano, notaire, 7, rue Edgard Weber, **Oran**.

Mayaudon, notaire, rue Schneider, **Oran**.

Mélis, clerc de notaire, 7, boulevard Seguin, **Oran**.

Merle, géomètre principal, 7, rue de la Paix, **Oran**.

Metzger, professeur agrégé d'histoire au Lycée, **Oran**.

Mhammed ben Rahhal, propriétaire, assesseur au Conseil Général, Nédroma.

Millière, administrateur de commune mixte, Saïda.

Milsom, ingénieur civil des Mines, rue Baudens, **Oran**.

Miramont, Léon, 45, boulevard Seguin, **Oran**.

Molle, docteur en médecine, rue Edgard Weber, **Oran**.

Monbrun, avocat, 7, boulevard Seguin, **Oran**.

Mondot, docteur en médecine, 42, boulevard National, **Oran**.

Monteil, Léon, instituteur à l'École Karguentah, **Oran**.

Moteley, Albert, propriétaire, El-Ançor.

Moulin, Gustave, caissier du *Crédit agricole et commercial algérien*, 5, boulevard Seguin, **Oran**.

Moyse, Richard, secrétaire de la Mairie, Arzew.

Nataf, interprète judiciaire, Mercier-Lacombe.

Nessler, vice-consul d'Autriche-Hongrie, boulevard de l'Industrie, **Oran**.

Nicolaï, capitaine du Port, **Oran**.

Nicolas, Jacques, docteur en médecine, Lamoricière.

MM. Oliva, Joseph, professeur-adjoint au Lycée, **Oran**.

Ollivier, propriétaire, à Moudzouch, Bou-Tlélis.

Ondedieu, chef d'escadrons d'Artillerie, en retraite, rue Saint-Hubert, **Oran**.

Oudri, général de division, commandant le IV[e] Corps d'Armée, Le Mans.

Pagès, Jean, armateur, 21, boulevard Malakoff, **Oran**.

Pallary, Paul, instituteur à Eckmühl, **Oran**.

Pallu de Lessert, avocat, 17, rue de Tournon, Paris.

Pariel, capitaine, chef de bureau arabe, Beni-Ounif.

Parienté, docteur en médecine, 6, boulevard Seguin, **Oran**.

Pascalet, Henri, négociant, 22, boulevard Sébastopol, **Oran**.

Passeron, conducteur des Ponts et Chaussées, S[t]-Eugène, **Oran**.

Pastre, agent voyer communal, Sidi-Bel-Abbès.

Pellet, architecte, 46, boulevard Sébastopol, **Oran**.

Péquignot, directeur des Salines, Arzew.

Perchicot, répartiteur des Contributions diverses, Tiaret.

Perez, Henri, banquier, 12, boulevard Seguin, **Oran**.

Perez, Adolphe, chef de bureau au Service topographique, **Oran**.

Perrier, Paul, directeur de l'*Echo d'Oran*, **Oran**.

Perrier, Gaston, publiciste au journal l'*Echo d'Oran*, **Oran**.

Petit, lieutenant au 1[er] régiment de Zouaves, Koléa.

Peyras, employé à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest-Algérien, Sidi-bel-Abbès.

Piérart, Alexandre, surveillant d'internat au Lycée, **Oran**.

Pinguet, Emile, commissionnaire en marchandises. 24, boulevard Malakoff, **Oran**.

Pisan, professeur au Lycée, **Oran**.

Pitollet, notaire, conseiller général, 1, rue de la Paix, **Oran**.

Planté-Longchamps, receveur des Contributions diverses, Perrégaux.

Platel, ingénieur (ff[ons]) des Ponts et Chaussées, Tlemcen.

Pock, caissier de la *Caisse Nationale d'Epargne*, **Oran**.

Pointeau, notaire, Tlemcen.

Poupart (chanoine), aumônier de l'Hôpital militaire, **Oran**.

Pouradier-Duteil, colonel au 2[e] Régiment de Zouaves, **Oran**.

Pousseur, directeur de la Compagnie du gaz, 36, boulevard National, **Oran**.

Prades, Benjamin, répartiteur des Contributions diverses, Nemours.

Prailly, notaire, Aïn-Temouchent.

Preignon, Jules, pharmacien, Aïn-Temouchent.

Prunier, Charles, administrateur-adjoint de commune mixte, Frendah.

MM. Quénardel, René, propriétaire, Mascara.

Quiévreux, Clément, huissier, Le Télagh.

Quiquandon, lieutenant-colonel du 2e Régiment de Tirailleurs algériens, Beni-Ounif.

Ramier, conseiller général, rue El-Moungar, **Oran**.

René-Leclerc, rédacteur en chef de la *Dépêche Marocaine*, Tanger.

Réunion des Officiers, **Oran**.

Réunion des Officiers, Sidi-Bel-Abbès.

Reygondaud, Emmanuel, docteur en médecine, Aïn-Temouchent.

Rimbaud, professeur de musique, boulevard de Tivoli, **Oran**.

Robert, administrateur de Commune-mixte, Bordj-bou-Arréridj.

Rober-Raynaud, directeur de la *Dépêche Marocaine*, Tanger.

Rocchisani, directeur des Postes et Télégraphes, en retraite, 13, rue des Jardins, **Oran**.

Rochefort (de), agent principal de la *Compagnie générale Transatlantique*, place de la République, **Oran**.

Rognon, secrétaire général de la Préfecture, **Oran**.

Rongier, directeur de l'agence de la Compagnie Algérienne, 7, boulevard Seguin, **Oran**.

Roques, pharmacien, 40, boulevard Seguin, **Oran**.

Roux-Freissineng, avocat, boulevard du 2e Zouaves, **Oran**.

Rouzaud, Constant, chef du Mouvement et du Trafic du Réseau des Chemins de fer algériens de l'Etat, 22, boulevard Sébastopol, **Oran**.

Rouziès, Casimir, instituteur, Tizi.

Sabatier, avocat-défenseur, Tlemcen.

Saget, François, négociant, 5, rue de Mostaganem, **Oran**.

Saint-Germain, sénateur d'Oran, 1, rue Blanche, Paris.

Saintpierre, Charles, négociant, Saint-Charles, **Oran**.

Sajous, géomètre du Service topographique, Tiaret.

Sandras, docteur en médecine, 5, boulevard Seguin, **Oran**.

Say, Louis, lieutenant de vaisseau de réserve, Port-Say, par Nemours.

Scaliéri, docteur en médecine, 47, boulevard National, **Oran**.

Scheuberg, conducteur des Ponts et Chaussées, Tiaret.

Scotti, armateur, 3, rue de Rome, **Oran**.

Segonzac (de), explorateur, 11, rue de Monceau, Paris.

Siegel, E., marchand tailleur, 30, boulevard Seguin, **Oran**.

Simon, Georges, propriétaire, Villa Marie-Emilie, boulevard du Czarevitch, Nice.

Simonin, chef de gare des Chemins de fer algériens de l'Etat, **Oran**.

MM. Soipteur, propriétaire, Tlemcen.

Souin, propriétaire, Lalla-Maghnia.

Stéphanopoli, vice-président du Conseil de Préfecture, **Oran**.

Storto, négociant, 33, boulevard Seguin, **Oran**.

Tabary, receveur principal des Douanes, **Oran**.

Thibaudat, receveur principal des Postes et Télégraphes, **Oran**.

Thiébault, conservateur des Hypothèques, 16, boulevard Sébastopol, **Oran**.

Thouvenin, capitaine au 80e Régiment d'Infanterie, Tulle (Corrèze).

Tournayre, pharmacien, Rio-Salado.

Tourné, inspecteur divisionnaire des Douanes, **Oran**.

Tournier, agent de la *Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique*, place de la République, **Oran**.

Trouin, César, député d'Oran, 8, rue Miromesnil, Paris.

Tuduri, commis principal des Contributions diverses, **Oran**.

Vaffier-Pollet, lieutenant de vaisseau de réserve, Tanger.

Vallois, capitaine en retraite, Arzew.

Varnier, secrétaire général du Gouvernement général de l'Algérie, Alger.

Veillard, Jules, topographe du Service topographique, 31, rue Alsace Lorraine, **Oran**.

Venisse, administrateur détaché à la Sous-Préfecture, Tlemcen.

Viala, Eugène, interprète judiciaire, Arzew.

Viénot, chef de bataillon en retraite, rue Lahitte, **Oran**.

Vogley, ancien consul de Belgique, 22, rue Edgard Quinet, Mustapha-Alger.

Weill, grand rabbin, 3, rue de Lyon, **Oran**.

Wibratte, ingénieur des Ponts et Chaussées, Mascara.

Zuani, capitaine du Port, Ajaccio (Corse).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

Paris. — Société de Géographie. — Société de Géographie commerciale.

Alger, Bordeaux, Bourges, Douai, Dunkerque, Le Havre, Lille, Lorient, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Rochefort, Rouen, Toulouse, Tours.

Amsterdam, Anvers, Berne, Bruxelles, Budapesth, Buenos-Ayres, Edimbourg, Genève, Helsingfors, Le Caire, Lisbonne, Madrid, Manchester, Munich, Neuchâtel, New-York, Rio-de-Janeiro, Saint-Gall, Saint-Pétersbourg.

SOCIÉTÉS DIVERSES

Paris. — Association philothechnique. — Comité des Travaux historiques et scientifiques. — Musée Guimet. — Office colonial. — Questions diplomatiques et coloniales. — Réunion d'Etudes algériennes. — Revue coloniale. — Société des Etudes maritimes et coloniales. — Société nationale des Antiquaires de France.

Alger. — Ecole supérieure des Lettres. — Société historique algérienne. — Bulletin agricole de l'Algérie et de la Tunisie.

Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente.

Autun. — Société Eduenne.

Bône. — Académie d'Hippone.

Constantine. — Société Archéologique.

Dax. — Société de Borda.

Gap. — Société des Etudes des Hautes-Alpes.

Rome. — Ecole française. — Academie dei Lincei.

Rouen. — La France colonisatrice.

Saint-Dié. — Société philomatique Vosgienne.

Saïgon. — Société des Etudes Indo-Chinoises.

Sousse. — Société Archéologique.

Toulouse. — Revue archéologique du Midi de la France.

Tunis. — Institut de Carthage.

Vienne (Isère). — Revue épigraphique.

Cordoba. — Academia nacional des Ciencias.

Guatemala. — Sociedad Guatemalteca de Ciencias.

Madrid. — Real Academia de la Historia.

Mexico. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ».

Rome. — Istituto archeologica Germanico.

Saint-Pétersbourg. — Section impériale d'Archéologie.

Stockholm. — Académie des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités.

Toronto. — The Canadian Institute.

Les Diverses Catégories de Nomades[1]

Par MM.

AUGUSTIN BERNARD
Professeur à la Sorbonne

COMMANDANT N. LACROIX
Chef du Service des Affaires Indigènes au Gouvernement général de l'Algérie

---

I. La migration pastorale ; son degré de fixité. — II. Essai de classification des nomades : 1° Indigènes quasi-sédentaires ; 2° Nomades à parcours très restreint ; 3° Nomades à campements distincts ; 4° Nomades à estivage tellien ; 5° Sahariens proprement dits. — III. Tendance des migrations à se réduire. Migration et transhumance.

I

Les migrations des nomades de l'Afrique du Nord ont des causes multiples : le besoin d'échanges commerciaux, la nécessité d'aller faire la récolte des céréales dans le Tell, celle des dattes dans le Sahara, contribuent à rythmer leurs mouvements. Mais si on dissocie ces phénomènes pour les étudier séparément, on se rend compte que les nécessités inéluctables de l'industrie pastorale et de la transhumance demeurent la cause essentielle des migrations : le reste est accessoire.

Quand les récoltes commencent à mûrir[2], le nomade, chassé du Sahara par les ardeurs du soleil, gagne ses campements d'été. Les troupeaux engraissent à partir du mois de février, et le maximum d'embonpoint est obtenu vers la fin d'avril. C'est l'époque de la tonte. Les indigènes envoient des émissaires dans toutes les directions pour s'enquérir de l'état des récoltes, des prix probables des céréales sur les divers marchés ; ils y dirigent leurs convois de chameaux, vont y vendre leur laine et leurs moutons. Les tentes sont ensuite portées à proximité des cultures, et après la moisson,

---

(1) Extrait de l'*Evolution du nomadisme en Algérie*, ouvrage en prépartion, des mêmes auteurs.
(2) Villot, p. 379-380.

les moutons, conduits dans les chaumes, y trouvent à pâturer et se maintiennent encore en assez bon état. Mais peu à peu la nourriture s'épuise ; le bétail souffre et dépérit. Un peu avant l'automne, les premières pluies annoncent que bientôt la végétation herbacée du Sahara sera assez abondante pour remplacer avantageusement les pâturages appauvris du Tell. La concentration s'opère ; les chameaux attardés sur le littoral regagnent à la hâte le gros de la tribu, et tout le monde, gens et bestiaux, s'en retourne gaiement vers le Sud. Les dattes sont mûres, c'est la saison bienheureuse pour le nomade.

La migration pastorale, la *Rahla*(1), a été souvent décrite, mais c'est Fromentin(2) qui en a donné le tableau le plus exact et le plus coloré :

Le bruit ne tarda pas à se rapprocher, et l'on put bientôt reconnaître l'aigre fanfare des cornemuses jouant un de ces airs bizarres qui servent aussi bien pour la danse que pour la marche ; la mesure était marquée par des coups réguliers frappés sur des tambourins ; on entendait aussi par moments des aboiements de chiens. Puis la poussière sembla prendre une forme, et l'on vit se dessiner une longue file de cavaliers et de chameaux chargés. Enfin il nous fut possible de distinguer l'ordre de marche et la composition de la caravane.

Elle était nombreuse et se développait sur une ligne étroite et longue au moins d'un quart de lieue. Les cavaliers venaient en tête, en peloton serré, escortant un étendard aux trois couleurs : rouge, vert et jaune, avec trois boules de cuivre et le croissant à l'extrémité de la hampe. Au delà, et sur le dos de dromadaires blancs ou d'un fauve très clair, on voyait se balancer quatre ou cinq *atatiches* de couleur éclatante ; puis arrivait un bataillon tout brun de chameaux de charge, stimulés par la caravane à pied ; enfin, tout à fait derrière, accourait, pour suivre le pas allongé des dromadaires, un énorme troupeau de moutons et de chèvres noires divisé par petites bandes, dont chacune était conduite par des femmes ou par des nègres, surveillée par un homme à cheval et flanquée de chiens.....

Les cavaliers étaient armés en guerre et costumés, parés, équipés comme pour un carrousel : tous avaient leurs longs fusils à capucines d'argent, ou pendus par la bretelle en travers des épaules, ou posés horizontalement sur la selle, ou tenus de la

---

(1) Du verbe رحل, décamper.

(2) Fromentin : *Un été dans le Sahara*, p. 229 et suiv. La *rahla* décrite est celle des Larbâ.

main droite, la crosse appuyée sur le genou. Quelques-uns portaient le chapeau de paille conique empanaché de plumes noires ; d'autres avaient leur burnous rabattu jusqu'aux yeux, le haïk relevé jusqu'au nez ; et ceux dont on ne voyait pas la barbe ressemblaient ainsi à des femmes maigres et basanées ; d'autres, plus étrangement coiffés de hauts kolbaks sans bord en toison d'autruche mâle, nus jusqu'à la ceinture, avec le haïk roulé en écharpe, le ceinturon garni de pistolets et de couteaux, et le vaste pantalon de forme turque en drap rouge, orange, vert ou bleu, soutaché d'or et d'argent, paradaient superbement sur de grands chevaux habillés de soie comme on les voyait au moyen-âge, et dont les longs *chelils* ou carapaçons rayés et tout garnis de grelots de cuivre, bruissaient au mouvement de leur croupe et de leur queue flottante.

..... Immédiatement après venaient les chameaux de charge, portant les tentes, le mobilier, la batterie de cuisine de chaque famille, accompagnés par les femmes, les enfants, quelques serviteurs à pied, et les plus pauvres de la tribu. Des coffres, des tellis au ventre arrondi, rayés de jaune et de brun, des plats de kouskoussou, des bassins de cuivre, des armes en faisceaux, des ustensiles de toute nature cliquetant au mouvement de la marche ; de chaque côté, des outres noires pendues pêle-mêle avec des douzaines de poulets liés ensemble par les pattes, et qui battaient des ailes en poussant des cris de détresse ; par dessus tout cela la tente roulée autour de ses montants comme une voile autour de sa vergue ; puis un bâton qui se trouvait mis en l'air et retenu par des amarres à peu près comme un mât avec ses agrès ; tel était l'aspect uniforme offert par le dos monstrueux des chameaux. On voyait, en outre, de jeunes garçons, assis, tout à fait à l'arrière des bêtes, juste au-dessus de la queue, qui poussaient de grands cris, quand les animaux trop pressés s'embarrassaient l'un dans l'autre ; ou bien de petits enfants tout nus, suspendus à l'extrémité de la charge, quelquefois couchés dans un grand plat de cuisine et s'y laissant balancer comme dans un berceau. A l'exception du harem, qui voyageait en litière fermée, toutes les femmes venaient à pied sur les deux flancs de la caravanes, sans voiles, leur quenouille à la ceinture et filant. Les petites filles suivaient, entraînant ou portant, attachés dans leur voile, les plus jeunes et les moins alertes de la bande. De vieilles femmes, exténuées par l'âge, cheminaient appuyées sur de longs bâtons, tandis que de grands vieillards se faisaient porter par de tout petits ânes, leurs jambes traînant à terre... Des cavaliers galopaient au milieu de la foule, et de loin donnaient des ordres à ceux qui, tout à fait à l'arrière, amenaient le troupeau des chameaux libres et les moutons.

Pendant une heure encore on entendit le son des cornemuses et nous continuâmes de voir la poussière qui s'éloignait dans la direction des montagnes de l'Est.

« Les nomades, écrit Villot[1], marchent en troupes avec un ordre admirable. Les cavaliers sont toujours prêts à protéger les caravanes, à se porter de la tête à la queue du convoi. Chaque fraction obéit à un chef. A l'arrivée au campement, les femmes vont chercher l'eau nécessaire à l'alimentation, puis les troupeaux viennent boire successivement, sans désordre. Quelquefois, à minuit, les bestiaux n'ont pas encore tous bu, et malgré cela, l'ordre ne cesse de régner jusqu'au départ. »

Dans les steppes asiatiques, les migrations des Kirghizes présentent beaucoup de ressemblances avec celles des nomades de l'Afrique du Nord, avec quelques différences qui tiennent à celles mêmes du climat et du milieu :[2]

Les Kirghizes pasteurs choisissent pour hiverner les contrées les plus basses et les plus chaudes de la steppe, où le climat étant continental et les dépôts météoriques peu considérables, le bétail, en écartant du pied la légère couche de neige qui couvre le sol, trouve une herbe maigre, mais suffisante pour le nourrir tout l'hiver jusqu'aux premiers jours du printemps. Au printemps, lorsque la couche de neige couvrant la steppe est fondue, les Kirghizes conduisent leurs troupeaux sur les « ourtouks », c'est-à-dire sur des terrains dont, en automne, ils ont brûlé les herbes sèches. L'herbe pousse plus tôt sur l'« ourtek » ; elle est plus épaisse, et, après les privations de l'hiver, le bétail s'est vite remis à ces pâturages. Avant les pluies du printemps, les Kirghizes s'éloignent peu de leur lieu d'hivernage et demeurent sur les hauteurs qui sont de meilleure heure débarrassées des neiges et qu'ils trouvent déjà couvertes d'une luxuriante végétation. D'ailleurs, il ne leur est pas encore possible, à cette époque de l'année, de conduire leurs troupeaux au loin, parce que les ruisseaux de printemps et les ravins remplis d'eau leur opposent des obstacles infranchissables. Seuls les Kirghizes du Midi se déplacent dans les limites du Turkestan avant que le printemps ne soit complètement établi, parce qu'il faut que ces nomades traversent le désert avant les chaleurs, qui ont vite desséché la végétation relativement luxuriante de ces solitudes. En revanche, les Kirghizes du Midi reviennent bien plus tôt à leurs hivernages, parce que la riche végétation de leur « djailiaou » (pâturage d'été),

(1) Villot, p. 384.
(2) Semenov, *La Russie extra-européenne et polaire*, p. 105.

est bien plus tôt consumée par le soleil que celle des pâturages du Nord. A partir de juin, les Kirghizes passent la plus grande partie de leur temps dans leurs pâturages d'été (djailiaou), qui sont parfois très éloignés de leurs lieux d'hivernage, car ces pâturages sont situés dans les parties les plus méridionales de la province, parfois même hors des limites du Turkestan. Les jours qu'ils passent aux pâturages d'été sont pour les Kirghizes les plus beaux de leur vie. Là, ils réunissent leurs aouls sur le bord des rivières et des lacs ; ils sont en rapports constants les uns avec les autres ; ils changent souvent de séjour et, au moment de ces changements, les aouls prennent un air de fête.

Une erreur assez répandue est celle qui consiste à se figurer les nomades se déplaçant à la surface du pays sans règle fixe, au gré de leur bon plaisir. On a parfois brodé sur ce thème des variations pittoresques mais inexactes. Si l'on allait à l'aventure, on mourrait de faim et de soif. « Nos nomades, dit Masqueray[1], ne se promènent pas au hasard : ils suivent des lignes de parcours nettement déterminées... C'est seulement dans Pline et dans Pomponius Méla qu'ils errent au hasard avec leurs troupeaux. Comme l'abondance des pâturages est relative aux saisons et à l'état du ciel, leurs déplacements ressemblent à ceux des bisons, des cigognes et des hirondelles. » En vain objecterait-on que c'est notre administration qui a introduit dans les migrations des nomades une régularité qu'elles n'avaient pas autrefois. Cela est exact dans une certaine mesure, mais de tout temps il y a eu beaucoup de fixité dans ces mouvements. « Il n'existe pas en Algérie, écrivaient dès 1845 MM. Carette et Warnier[2], de tribus errantes dans le sens absolu du mot. Les tribus les plus mobiles obéissent dans leurs mouvements à certaines lois qui limitent d'une manière presque invariable le champ de l'habitation, de la culture et du parcours. » Chez les Kirghizes[3], chaque tribu et chaque aoul campe toujours dans les mêmes vallées et les mêmes endroits. Le droit de jouir de certains lieux d'hivernage et de certains pâturages estivaux est rigoureusement fixé par le droit coutumier kirghiz ; aussi les mêmes groupes de familles, de races ou d'aoul viennent toujours occuper les mêmes hiver-

(1) E. Masqueray. *Souvenirs et visions d'Afrique*, in-18, Paris, 1894, p. 65.
(2) Carette et Warnier, *Tableau des établissements français*, 1844-45, p. 385.
(3) *Scott. Geogr. Mag.*, août 1902, p. 402 ; Semenov, ouvr. cité, p. 105.

nages et les mêmes pâturages d'été ; on se rend aux uns et aux autres par les mêmes routes et presque aux mêmes époques de l'année. Les Kirghizes dressent leur *yourt* (tente) à la même place, mettent leur *hazan* (marmite) sur les mêmes pierres, qu'ils reconnaissent aisément à la flamme qui les a calcinées. La vie du nomade algérien est, elle aussi, toujours la même ; il va du Sud au Nord et du Nord au Sud à des époques fixes, et, à moins de circonstances exceptionnelles, de la même partie du Sahara à la région tellienne correspondante, et réciproquement.

Il ne faut rien exagérer cependant : si les migrations se produisent chaque année vers les mêmes districts, elles varient cependant un peu d'étendue et de durée suivant les conditions atmosphériques. Chacune des tribus nomades a une zone de parcours située dans une direction bien déterminée, mais non rigoureusement délimitée par un périmètre infranchissable. Les troupeaux, dans leurs pérégrinations, sont quelquefois obligés de sortir de cette zone pour aller chercher dans une région voisine la nourriture qui manque dans leurs terrains d'exploitation habituels. Tout dépend de la quantité de pluies tombée en hiver et surtout au printemps.

Même avant 1830, les migrations obéissaient à des règles parfaitement définies. Le Maroc et la frontière orano-marocaine nous permettent de nous faire une idée assez exacte de l'état de l'Algérie à l'époque turque. Or, « au Maroc, dit Quedenfeld (1), les migrations pour la recherche des pâturages ne sont pas sans limites, comme on le croit généralement en Europe ». Avant l'occupation française en Algérie, il y avait des règles, bien qu'on les transgressât fréquemment ; des droits, bien que la force les primât souvent. Il n'y avait plus que des migrations et point d'invasions ; les derniers remous de la grande vague d'invasion du XIe siècle s'étaient depuis longtemps apaisés ; les populations de l'Afrique du Nord, si elles ne sont pas toutes sédentaires, sont toutes stables, et elles l'étaient déjà avant 1830. Si l'on compare la steppe à la mer, elle a ses mouvements irréguliers, qui sont les invasions, comparables aux tempêtes, et ses mouvements réguliers, qui sont les déplacements saisonniers, comparables aux marées.

Il n'est pas douteux cependant que notre intervention a

(1) Quedenfeld, trad. fr., *Revue Africaine*, 1903, p. 59.

beaucoup régularisé les mouvements des nomades. Nous avons — et c'est en cela que se résume la grande transformation que nous avons fait subir à ces contrées — mis fin à l'état de guerre, qui livrait les faibles à la discrétion des forts, empêchait d'utiliser certains pâturages dans des régions trop exposées aux coups de mains, permettait aux collectivités puissantes de camper dans des districts sur lesquels elles n'avaient aucun droit. Les indigènes étaient, comme on sait, divisés en soffs, qui comprenaient généralement des nomades et des sédentaires, et qu'on appelait d'ordinaire *soff Gharbi* et *soff Chergui*. Chacun de ces soffs s'efforçait d'élargir aux dépens de son voisin la bande de territoire orientée Nord-Sud dont il jouissait[1].

Que s'est-il produit pendant les premières années qui ont suivi la conquête ? Les indigènes ont-ils profité du désarroi et de notre ignorance pour imposer leur estivage dans des régions où ils ne venaient pas auparavant ? Il est très difficile de se prononcer sur ce point. Mais les migrations ont certainement subi quelques modifications :

Les migrations des nomades[2] n'étaient pas aussi régulières autrefois. Les Sahariens arrivaient bien quelquefois à s'entendre avec quelques tribus de la région, qui les autorisaient, moyennant une redevance, à faire pacager sur leurs terres. Mais, en raison des luttes continuelles de tribu à tribu et du manque de sécurité pour les Sahariens, ceux-ci ne venaient que très rarement au nord de l'Aurès, et seulement lorsque le manque absolu de pâturages les mettait dans l'obligation extrême d'accepter les exigences des gens des hauts-plateaux. Avant notre domination, ces migrations s'opéraient aux risques et périls des émigrants, qui étaient mis en coupe réglée par tous les habitants des territoires qu'ils étaient obligés de traverser. Il n'existait aucun droit fixe. Lorsque les nomades étaient en nombre suffisant pour résister, ils ne payaient aucun droit et se bornaient à remettre des dattes ou un peu d'argent aux chefs et aux personnages religieux de la tribu. Dans le cas contraire, chacun rançonnait les nomades à sa fantaisie et suivant l'importance de la caravane... Ces migrations, indispensables lors des grandes disettes, n'étaient pas une *habitude* avant notre arrivée. Maintenant elles sont régulières, et alors même que les pâturages ne font pas défaut au Sahara, les nomades viennent

(1) Joly, *notes ms.*
(2) *Rapp. comm. m. Khenchela.* — L'auteur du rapport exprime une opinion individuelle, qu'il ne faut peut-être accepter qu'avec quelques réserves, ou qui, du moins, ne s'applique qu'à la région qu'il vise.

chaque année à époque fixe dans le Tell. En somme, ce sont les officiers des affaires indigènes qui ont les premiers facilité les *achabas*. Lorsqu'une tribu manquait de pâturage pour une cause quelconque, le chef du bureau arabe demandait à son collègue du territoire voisin l'autorisation de lui envoyer ses administrés. On usait de réciprocité. Les gens du Tell allaient chercher au Sahara un climat plus clément pour leurs troupeaux décimés par le froid. D'accidentelles qu'elles étaient autrefois, ces migrations sont devenues des coutumes aussi bien pour certains Telliens que pour les Sahariens eux-mêmes. Plus tard, on dut les réglementer, afin que la surveillance d'étrangers dans une commune autre que la leur fût rendue plus facile.

Les migrations ont subi quelques modifications[1]. Sous les Turcs, la sécurité des routes laissait à désirer ; les nomades ne voyageaient qu'en groupes compacts de 700 à 1,000 individus, et ne se rendaient que dans les tribus amies. Aujourd'hui, les nomades voyagent par petits groupes de 10 ou 15 tentes, et viennent de préférence camper tous les ans dans les mêmes régions ; mais si les pâturages manquent sur les points où ils ont coutume d'estiver, ils sont dirigés sur d'autres territoires.

Il n'est pas douteux que notre organisation administrative, nos limites de cercles et de communes ont porté des entraves aux migrations des nomades et les ont en tout cas régularisées. Aujourd'hui, les tribus ou groupes indigènes qui veulent effectuer une migration en demandent préalablement la permission aux autorités dont elles dépendent ; ces autorités, après s'être concertées avec l'administration du territoire dans lequel les indigènes veulent se rendre, accordent la permission demandée, fixent la date du départ, les points d'étape, en un mot veillent à ce que tout se passe régulièrement Ces mesures sont prises en vertu de l'article 34 du décret du 23 mai 1863 sur l'application du Sénatus-Consulte du 22 avril 1863, article ainsi conçu : « L'administration réglera annuellement les conditions auxquelles les tribus sahariennes seront admises à exercer sur les territoires des douars les anciens usages de dépaissance de leurs troupeaux. » De même en Tunisie, les nomades ont besoin pour se déplacer de l'autorisation administrative et du consentement de la tribu chez laquelle ils vont estiver.

(1) *Rapp. de la comm. m. des Eulmas.*

Les migrations ont lieu parfois individuellement, c'est à-dire que l'autorisation de quitter le territoire est donnée à chaque chef de tente. Ils voyagent alors par petits groupes et sans cohésion : c'est le cas par exemple des Ouled Zian(1). Mais le plus souvent, les grands nomades du Sud viennent groupés par fractions (*ferkas*)(2), sous la conduite des *chioukh* ou notables, à époque fixe, avec leurs troupeaux, leurs tentes et leur smala complète. Une fois arrivés sur leur territoire d'estivage, ils restent en général groupés, mais lorsque les pâturages ne sont pas très abondants, ils sont obligés de se fractionner. Comme il arrive parfois que les indigènes d'une même tribu sont campés dans des communes différentes, le chef est tenu de connaître les lieux de campement de ses administrés, qu'il visite quand les circonstances l'exigent.

Depuis quelques années, on observe une certaine tendance des indigènes à quitter leurs territoires sans autorisation et surtout à ne pas marcher groupés comme autrefois. D'autre part, des mesures ont été prises pour réagir contre ces tendances. On a même fait un pas de plus, et dans ces derniers temps, pour aplanir les difficultés qui se sont élevées au sujet de l'estivage des Larbâ, M. le général Bailloud, commandant la division d'Alger, a fait étudier un projet de réglementation plus détaillée de leurs migrations annuelles. Cet intéressant projet, qui d'ailleurs précise l'état de choses existant plutôt qu'il n'innove, marque une nouvelle étape dans la régularisation du nomadisme, et peut se résumer ainsi(3) :

1° Envoi des demandes d'*achaba* dans le courant du mois de mars, c'est-à-dire assez à temps pour que les communes intéressées puissent les examiner et faire connaître leur réponse avant que les indigènes du territoire militaire ne commencent leurs migrations ;

2° Reconnaissance complète des terrains de campements, des points d'eau désignés pour abreuver les troupeaux, de concert avec les administrateurs, antérieurement à la venue des Larbâ ;

3° Locations nécessaires des terrains appartenant à des colons, faites également de concert avec les autorités locales ;

4° Pénétration après l'enlèvement des récoltes. Dans ce but,

(1) *Rapp. comm. m. de l'Aurès, d'Aïn-Touta et de Boghari.*
(2) *Rapp. comm. m. de Khenchela, des Eulmas.*
(3) *Rapp. du général* Baïloud *à M. le Gouverneur général de l'Algérie, 14 mars 1905.*

détermination à l'avance des chemins à suivre, avec une ligne de points d'eau pour chaque tribu, de façon à assurer la police, le bon ordre, le respect des propriétés et à éviter la destruction des pâturages existant sur les lignes de pénétration.

Les tribus des Larbâ se disperseraient en éventail, à partir de la région Taguin-Chellala, pour gagner les points où elles doivent estiver. Elles seraient conduites sur ces points par fractions constituées, occupant en largeur l'espace le plus restreint possible, et les nezlas se succédant dans chaque tribu à un jour de marche, sans qu'aucune tente soit laissée en arrière.

Un ou deux officiers étaient autrefois chargés de guider et de surveiller la marche des Larbâ, pendant leur transhumance. Cette prescription serait utilement remise en vigueur. Dans ce cas, un officier désigné parmi les adjoints du bureau des affaires indigènes de Laghouat aurait à veiller à la direction générale de la marche et à prendre avec les autorités locales les mesures voulues pour sauvegarder les intérêts de tous les indigènes, aussi bien telliens que sahariens. Cet officier se rendrait à l'avance auprès du chef de l'annexe de Chellala, des administrateurs des communes mixtes de Boghari, de Teniet-el-Had et de l'Ouarsenis pour s'occuper de tous les détails de la migration. Il serait accompagné dans ses opérations par l'agha Djelloul, et s'il était besoin par les caïds des tribus. Il reviendrait ensuite dans la région d'Aïn-Beïda, Taguin, Chellala et Belkeitar pour procéder à la mise en marche de la confédération, aussitôt après l'enlèvement des récoltes des terrains à occuper. Il surveillerait le mouvement général qui serait accompli sous sa direction. Cet officier rentrerait à Laghouat dès que les Larbâ auraient pris leurs campements d'été.

Dès le moment de l'entrée des nomades dans le territoire civil et pendant la durée de leur séjour, le bach-agha Lakhdar et l'agha Djelloul seraient, comme par le passé, chargés de la surveillance des Larbâ.

II

« L'Afrique du Nord, dit Masqueray[1], se compose de montagnes où des familles, même très faibles, peuvent se fixer et se défendre, et de steppes à travers lesquelles les tribus les plus fortes sont forcées de se déplacer de pâturage en pâturage. Il y a plusieurs degrés entre ces deux manières de vivre ; *il est même juste de dire que la plupart des tribus africaines sont plus ou moins nomades, plus ou moins sédentaires.* »

(1) E. Masqueray, *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie,* in-8°, Paris, 1886, p. 15.

On comprend combien il est difficile, dans ces conditions, de donner une nomenclature et une classification des nomades. « Les indigènes des plaines, dit Villot[1], que le public s'est habitué à désigner sous le nom d'Arabes, se divisent en deux catégories : les Arabes à parcours restreint, qui cultivent sur les hauts-plateaux et dans les vallées du massif maritime, et les Arabes er-Rehala ou nomades. La transition entre ces deux catégories est pour ainsi dire insensible ; à mesure qu'on marche vers le Sud, les Arabes à parcours restreint ont des oscillations de plus en plus grandes. »

Le fait d'habiter sous la tente n'indique pas forcément qu'on ait affaire à des nomades, car beaucoup de tribus du Tell qui ne se déplacent pas habitent la tente ; « Les tribus du Tell[2] exploitent la terre les unes à l'aide de fermes bâties en pierre, en pisé ou en branchages, les autres en vivant sous la tente. » On distingue parmi les indigènes du Tell les *graba*, *haouach*, *bit-ech-chaar*[3], et on les oppose aux *Arab*, *Rehala* ou *Guitana*[4].

Fréquemment, dans une même tribu, une fraction est plus sédentaire, parce qu'elle a plus de terres de culture, et une autre plutôt nomade, parce qu'elle a plutôt des troupeaux et des pâturages. Ou bien, dans une même fraction, un douar ou même un certain nombre de familles sont plutôt nomades, d'autres douars et d'autres familles étant sédentaires. Enfin le fait pour une tribu de ne pas sortir du territoire de son cercle, de son annexe ou de sa commune mixte n'est pas non plus un élément de classification suffisant ; on choisit assez généralement ce criterium, à cause de son caractère administratif, et parce que c'est celui qui importe le plus au point de vue de l'impôt, de la police, etc. Mais les circonscriptions administratives sont plus ou moins étendues, conformées de façons très diverses. En outre, la nécessité de la migration ne résulte pas seulement de la nature du territoire, mais encore de la richesse plus ou moins grande d'une tribu en troupeaux. Il faudrait donc toujours, en même temps qu'on énonce le nom

(1) Villot p. 296.

(2) *Exposé des motifs du Sénatus-Consulte de 1863*, p. 38. Cf *Exposé de l'état actuel de la société arabe*, in-8°, Alger, 1844, p. 20 et suiv.

(3) Habitants du gourbi, du haouch, de la tente.

(4) R. رحل, décamper, et قطن, s'établir dans une contrée (Joly, *Revue Africaine*, 1904, p. 9).

d'une tribu, indiquer le chiffre de sa population et de son cheptel.

Essayons cependant de noter les transitions insensibles qui nous conduisent des indigènes presque sédentaires aux grands nomades du Sahara(1).

I. — INDIGÈNES QUASI-SÉDENTAIRES

Une première catégorie comprendra les indigènes quasi-sédentaires, chez lesquels l'agriculture l'emporte visiblement en importance sur l'élevage, mais qui ne sont pas aussi rigoureusement fixés au sol que les habitants des villes ou certains montagnards. Ils habitent alternativement la tente et le gourbi, ou bien ils habitent la tente toute l'année, mais ne la déplacent pas à plus de quelques centaines de mètres, le prin-

(1) Nous laissons de côté ici les nomades Marocains, sur lesquels les renseignements sont trop incomplets pour permettre une classification dans le genre de celle que nous essayons pour les nomades Algériens. Notons seulement que, contrairement à une opinion assez répandue, il y a des nomades au Maroc. Les Beni-Ahsen sont des demi-nomades, qui oscillent entre le marais et la forêt : demi-nomades aussi les habitants des plaines de l'Ouest, Chaouïa, Doukkala, etc., qui associent, dans des proportions variables, l'agriculture et l'élevage et oscillent entre la zone côtière et la steppe (v. Weisgerber, *Trois mois de campagne au Maroc*, in-8°, Paris, 1904). La grande famille des Beraber *lato sensu*, c'est-à-dire opposés aux Rifains et aux Cheleuh, est en partie nomade ; ils sont limités à l'ouest par une ligne joignant Merrakech à Rabat, au nord par la ligne Rabat-Meknes-Fès ; on y distingue généralement un groupe occidental (Zaïr, Zemmour, Zaïan, Gerouan, Beni-Mguild), un groupe central (Beni-Mtir, Beni-Ouaraïn, Aït-Youssi, Aït-Tserrouchen), un groupe occidental (Aït-Atta et Aït-Yafelman). Ils forment, à travers le Moyen Atlas et le Haut-Atlas, dans tout le Maroc central, une longue traînée qui va rejoindre les nomades du Maroc oriental et des steppes de l'Algérie. La migration des Beni-Mguild a été décrite en particulier par W. B. Harris (*The nomadic tribes of central Morocco, Geogr. Journ.*, 1897, p. 638). En automne, les Beni-Mguild descendent de l'Atlas ; en même temps, les quatre tribus des Zemmour, des Gerouan, des Beni-Mtir et des Zaïan se resserrent, laissant aux nouveaux arrivants les terrains qu'ils occupaient depuis le printemps. Dès que le labourage est fini, ordinairement au début de mars, les Beni-Mguild plient leurs tentes et émigrent vers les montagnes ; et la contrée qu'ils quittent est aussitôt occupée par les gens des tribus environnantes, chacune ayant son territoire déterminé. Les Zemmour et les Gerouan font un léger mouvement vers le Sud ; les Beni-Mtir et les Zaïan se partagent la plus grande partie de la région dans laquelle ils sont voisins au printemps et en été, et au contraire séparés par les Beni-Mguild en automne et en hiver. En somme, le nomadisme des Beni-Mguild a un caractère assez alpin, puisqu'ils utilisent surtout en été les forêts et les pentes que la neige a

cipal but de ce déplacement étant de se délivrer des parasites et de s'écarter un peu des souillures de toutes sortes que contient le sol sur lequel ils campent.

Cet état est celui d'une grande partie des indigènes du Tell. Telles sont par exemple les tribus de la **vallée du Chélif**, Attaf, Ouled-Khosseïr, Sbéah, Sindjès, etc. Avant la conquête française[1], ces tribus possédaient de vastes espaces, étaient surtout pastorales, et ne cultivaient que les grains nécessaires à leur consommation. Il y avait même une sorte d'assolement des pâturages ; on modifiait chaque année les parcours de manière à les laisser se reposer. Aujourd'hui, les surfaces dont ils disposent sont très diminuées d'une part par la colonisation, d'autre part par l'augmentation de la population indigène. Ils ont passé peu à peu à la culture des céréales, qui les nourrit mal, par suite des vicissitudes du climat ; seules, les cultures arborescentes amélioreraient leur situation, qui n'est pas brillante.

Dans la région de **Tlemcen**[2], beaucoup d'indigènes sont des demi-nomades, en ce sens qu'ils changent de campement très souvent, sans toutefois s'éloigner d'un lieu déterminé. Un douar reste toujours dans un périmètre donné ; les indigènes décampent pour aller planter leurs tentes un peu plus loin, sans jamais s'éloigner ni changer de territoire : du reste, l'administration s'y refuserait. Cependant les Beni-Ournid, qui en été campent chez eux, aux environs de Terni, viennent en

---

recouvertes. Les Beraber *stricto sensu* sont des nomades à la fois montagnards, steppiens et sahariens ; ils couvrent de leurs tentes tout le vaste quadrilatère compris entre l'Oued Ziz, l'Oued Dadès et l'Oued Dra. A l'ouest et au sud s'étendent les nomades du Sahara marocain, qui ne dépassent pas le versant sud du Haut-Atlas, et souvent même de l'Anti-Atlas. Les principales tribus sont les Aït-Seddrat, les Aït-Jellal, les Ida-ou-Blal, les Aït-ou-Mribet. Du côté de l'Atlantique, comme le remarque Erckmann *(Le Maroc moderne*, in-8°, Paris, 1885, p. 123), les nomades, sauf de rares exceptions, n'apparaissent guère qu'au sud du Sous, voir même au Sud du Draâ (Aït-el-Jemel). Les Reguiba, les Ouled-Delim et les Chkarna s'étendent entre le Drâa et l'Adrar, écumant le Sahara entre Tombouctou et Tindouf (de Foucauld, *Reconnaissance au Maroc*, in-4°, Paris, 1888, p. 346). Au delà, jusqu'au Sénégal, sont les peuplades errantes et sans cohésion du Sahara occidental connues sous le nom de *Beïdan*, les blancs, par opposition aux populations noires du Soudan et du Sénégal.

(1) *Commission d'étude des améliorations à apporter à la vallée du Chélif*, in-8°, Alger, 1899, p. 113.

(2) M. Pouyanne, *La propriété foncière*, p. 1008.

partie passer l'hiver dans les Beni-Ouazzan, où ils louent du terrain pour semer.

Les indigènes de la commune mixte de **Teniet-el-Had**[1] se déplacent, mais dans leur douar même ; ils n'émigrent pas. Quelques propriétaires envoient en hiver leurs troupeaux sous la conduite de bergers dans l'annexe de Chellala, mais ne s'absentent jamais de leurs douars avec leur famille.

Les habitants des plaines de **Sétif**[2], et d'une manière générale de l'immense plaine ondulée qui s'étend de la Medjana à Tébessa, vivent en douars sous la tente et changent de campements plusieurs fois dans l'année, selon les exigences du moment, sans franchir le périmètre de leur tribu. C'est seulement dans les mauvaises années qu'ils vont chercher des pâturages chez les tribus voisines, avec lesquelles leurs rapports sont réglés par des conventions traditionnelles. Mais, comme on le verra tout à l'heure, beaucoup d'entre eux confient des troupeaux aux tribus sahariennes, qui les emmènent passer l'hiver dans le Sud.

A la lisière du territoire militaire, il y a également quelques tribus quasi-sédentaires. Dans l'ancien cercle de **Saïda**[3], les Hassasna, qui occupent la partie septentrionale du territoire, ne se déplacent jamais ; pendant la saison froide, ils envoient une partie de leurs troupeaux dans les plaines qui avoisinent le chott.

Dans le cercle de **Boghar**, les Ouled-Allan et les Tittery sont presque sédentaires[4]. Les Ouled-Allan sont 7,800 ; ils ont 52,000 hectares, dont 30,000 cultivables ; placés à la lisière du Tell et des steppes, le nord de leur territoire est presque partout arable et propre à la culture des céréales, sauf sur les crêtes dénudées et sur quelques versants escarpés ; dans cette région se sont concentrées leurs habitations fixes : maisons, dechras, gourbis, où ils passent l'hiver et la saison des labours. Au delà de cette zone est une région d'une largeur moyenne de 8 kilomètres, composée de mamelons ondulés couverts

(1) *Rapp. comm. m. Teniet-el-Had.*

(2) Féraud, *Rec. de Constantine*, 1871-72, p. 24.

(3) *Pays du Mouton*, p. 346. Les deux tribus des Hassasna ont été remises à l'administration civile en 1903 ; l'annexe de Saïda, transformée alors en poste du Kreider, a été également rattachée au territoire civil le 1er janvier 1906.

(4) M. Pouyanne, p. 1052, d'après le Sénatus-Consulte. Cf. *Pays du Mouton*, p. 37.

d'alfa, généralement pierreux, entre lesquels se trouvent des terres d'alluvions d'une grande fertilité ; après se territoire de transition vient une vaste plaine inclinée vers le sud, dont les bords se relèvent près du massif de Birin, dans les tribus des Ouled-Mokhtar et des Mouïadet-Cheraga. C'est là que vont camper au printemps ceux des Ouled-Allan qui ont des troupeaux (la moitié environ de la tribu). Les Tittery ont une grande partie de leurs terres dans la montagne, où ils habitent le plus souvent dans des gourbis. Ils ne font aucune migration hors de leur territoire, et vont seulement au Nord ou au Sud suivant la saison.

Dans l'annexe de **Sidi-Aïssa**(1), les Adaoura, qui habitent la partie montagneuse du territoire qu'on appelle le *Tell de Sidi-Aïssa*, résident pour la plupart dans des maisons ou des gour bis pendant la mauvaise saison et s'installent l'été sous la tente, qu'ils dressent presque toujours à côté de l'installation d'hiver.

Dans l'**Aurès**, une bonne partie de la population de l'Ahmar-Khaddour, de la vallée de l'Oued-el-Abiod, du Djebel-Chechar est presque sédentaire(2).

En **Tunisie**, les indigènes cherchent à rester le plus possible chez eux. Lorqu'il est nécessaire de faire transhumer les troupeaux, ceux-ci partent sous la conduite de quelques bergers mais le gros de la tribu ne bouge pas. Il y a d'ailleurs transhumance double, comme dans la province de Constantine.

II. — NOMADES A PARCOURS TRÈS RESTREINT

A côté de ces indigènes presque sédentaires et nettement agriculteurs, il faut placer une nombreuse catégorie de nomades à parcours très restreint : disons, pour fixer les idées, 20 à 50 kilomètres. Ils habitent une région demi-tellienne, où l'agriculture a encore un rôle notable. Ils sont néanmoins obligés de changer de campements, à des époques d'ailleurs indéterminées, pour procurer aux troupeaux des pâturages intacts en échange de ceux qu'ils ont épuisés, sans s'éloigner toutefois

---

(1) *Rapp. Sidi-Aïssa n° 1.* Cf. *Pays du Mouton*, p. 405.
(2) *Pays du Mouton*, p. 443.

de leurs territoires respectifs[1]. C'est le cas des indigènes qui habitent à la lisière du Tell (Boghar, Chellala), le bassin du Hodna (Bou-Saâda, Sidi-Aïssa), ou encore les parties les plus montagneuses de l'Atlas Saharien : monts des Ksour (Aïn-Sefra), Djebel-Amour (Aflou), Aurès (Khenchela). C'est le cas aussi des indigènes de la plus grande partie de la Tunisie, où la steppe et la terre cultivable s'entremêlent comme les cases d'un damier[2]. Passons en revue les nomades de cette espèce.

Dans le cercle d'**Aïn-Sefra**[3], les migrations habituelles des nomades ne se font que sur des espaces relativement restreints ; les Amour et les gens des Ksour se déplacent fort peu. Il en est de même des tribus de l'annexe d'Aflou, à l'exception des Ouled-Yacoub[4] ; les points d'eau les plus fréquentés par chacune d'elles constituent leurs lieux de campement habituels ; la richesse du Djebel-Amour en pâturages et en eaux explique suffisamment cet état de choses.

Dans l'annexe de **Chellala**[5], les tribus ne quittent pas le pays en général et n'ont pas de migrations périodiques ; lorsque les pâturages leur font défaut sur un point, les tentes se portent sur un autre point plus favorisé. C'est seulement en cas de sécheresse absolue qu'un certain nombre de tentes s'en vont isolément dans les territoires voisins de l'annexe, mais sans s'en écarter beaucoup et sans suivre d'itinéraires fixes. Par contre, le territoire de Chellala reçoit en hiver des nomades des communes mixtes de l'Ouarsenis, de Teniet-el-Had et de Boghari. Dans la commune mixte de Boghari[6], les indigènes les plus nomades sont les Bouaïch, les Abadlia, les Zenakra, et une partie des Aziz ; leurs migrations ne se font qu'individuellement, c'est-à-dire que le chef de tente ne quitte son territoire que s'il est régulièrement autorisé par l'administration locale. Les Beni-Lent, les Beni-Maïda descendent aussi du versant sud de l'Ouarsenis, leur séjour habituel, en nombre variable suivant que l'hiver est plus ou moins doux, la neige plus ou moins abondante et persistante, la zone du Sersou qui leur appartient plus ou moins riche en pâturages. Dans le cercle de

(1) *Pays du Mouton*, p. 16 et 405.
(2) Monchicourt, *notes ms.*
(3) *Rapp. Aïn-Sefra n° 1*, et *Pays du Mouton*, p. 312.
(4) *Pays du Mouton*, p. 271.
(5) *Pays du Mouton*, p. 61.
(6) *Rapp. comm. m. Boghari.*

Boghar[1], les Ouled-Mokhtar, les Mouïadat, les Rahman, oscillent un peu entre le Nord et le Sud ; ils remontent quelquefois, lorsque la sécheresse les y contraint ; dans les communes mixtes de Berrouaghia et de Boghari, mais ces déplacements s'accomplissent individuellement, sans itinéraire fixe ; il n'y a pas de migrations régulières et en masse. Il en est de même des tribus de l'annexe de Sidi-Aïssa[2] ; leurs déplacements ont lieu sur leur propre territoire et à des époques indéterminées ; chaque nezla décampe lorsque son chef le juge convenable. Elles obéissent bien entendu aux règles générales de toutes les migrations de pasteurs, c'est-à-dire qu'elles descendent vers le Sud en hiver et regagnent en été leurs stations du Nord ; mais ces migrations sont très irrégulières. Quelques tribus des communes mixtes d'Aumale (Ouled-Driss et Ouled-Barka) et d'Aïn-Bessem (Arib), viennent de leur côté hiverner chez les Ouled-Sidi-Aïssa.

Les déplacements des tribus du cercle de **Bou-Saâda** sont assez analogues à ceux des tribus de Boghar et de Sidi-Aïssa. Les indigènes[3] n'observent pas de règles absolument fixes pour le changement de leurs campements. Ils descendent des massifs montagneux lorsque viennent le froid et la neige, remontent lorsque l'été approche. Ce n'est pas une migration au sens propre du mot ; ils ne vont à de grandes distances que dans les années absolument défavorables ; les tribus du Nord remontent alors vers Boghar, Sidi-Aïssa ou Msila ; les tribus du Sud vont en *achaba* dans l'Oued-Djedi, chez les Ouled-Djellal. Ainsi, bien qu'un certain nombre de tribus du cercle de Bou-Saâda se rattachent aux Ouled-Nayl[4], ils sont beaucoup moins nomades que leurs congénères du cercle de Djelfa

A l'est de l'**Aurès**, les fractions de la tribu du Djebel-Chechar qui se livrent à l'industrie pastorale, effectuent leurs pérégrinations sur un territoire assez restreint[5]. Tout se borne la plupart du temps à quitter le haut des vallées, les labours une

(1) *Pays du Mouton*, p. 37. Les Ouled-Mokhtar étaient des *djouad* chargés par les Turcs de contenir les Ouled-Naïl et les autres tribus du Sud (Urbain, *Tableau des établ. fr.*, 1843-44, p. 424).

(2) *Pays du Mouton*, p. 94.

(3) *Pays du Mouton* p. 86.

(4) *Note du Serv. des Aff. ind. du Gouvernement général, du 19 octobre 1903.*

(5) *Pays du Mouton*, p. 444.

fois terminés, pour se rendre dans les parties inférieures, sur le versant saharien, où les troupeaux trouvent une végétation en pleine croissance, avec une température très douce. Cette migration même ne s'opère pas d'une manière régulière et complète pour toutes les fractions ; plusieurs d'entre elles ne quittent les plateaux élevés qui sont les terrains de parcours de leurs troupeaux, que lorsqu'ils en sont chassés par de grandes chutes de neige. Dans ce cas, une partie du cheptel est amenée dans le fond des vallées, où le climat est moins âpre que sur les sommets. D'autre part, le cercle de Khenchela reçoit en hiver les Amamra, de la commune mixte de Khenchela, qui s'y rendent lorsqu'ils ont terminé leurs labours.

En **Tunisie**, les déplacements, sauf dans les années très mauvaises, ont lieu dans un rayon très restreint. Chacun va au plus près, dans la steppe en hiver, dans la montagne en été. Les véritables migrations à longue distance sont tout à fait exceptionnelles. Les indigènes de Zaghouan ou de Béja vont chez les Souassi et les Metellit, ceux du Kef et de Maktar chez les Hammama. On ne voit pas en hiver des troupeaux du Kef ou de Maktar vers Gafsa, ni en été des troupeaux de Hammamas ou de Zlass dans la Medjerda[1].

Voilà donc une catégorie de nomades qui, soit parce qu'ils peuvent donner à l'agriculture une part égale à celle de l'industrie pastorale, parfois même prépondérante, soit parce que leur territoire présente assez de variétés d'altitude et de climat pour leur permettre d'y laisser leurs troupeaux toute l'année, ne sont que des demi-nomades, n'effectuant pas de migration régulière et en masse, et n'ayant pas, à proprement parler, des campements d'hiver et des campements d'été.

III. — NOMADES A CAMPEMENTS DISTINCTS

Une autre catégorie comprendra les nomades dont les migrations sont plus nettement dessinées, qui ont des parcours plus étendus, des campements d'hiver et d'été, quelquefois même des campements de printemps et d'automne bien dis-

(1) Monchicourt, *notes ms.*

tincts les uns des autres[1] ; cependant la *mechta* ou campement d'hiver voisin des terres de culture peut être considéré, pour quelques-uns d'entre eux, comme le principal établissement.

Deux sous-groupes peuvent être distingués : ceux qui ne dépassent pas l'Atlas Saharien et descendent en général en hiver dans les dépressions des chotts (tribus du Dahra et de la Moulouïa, tribus d'El-Aricha, Tiaret, Saïda, Djelfa), et ceux qui franchissent l'Atlas pour aller hiverner dans les pâturages des vallées situées au Sud de la chaîne (tribus entre Guir et Zousfana, tribus de Mécheria, Aïn-Sefra, Géryville, Aflou, Djelfa, Khenchela, Tébessa).

A) Nomades hivernant au nord de l'Atlas. — Ce n'est pas sans quelque hésitation qu'on range dans cette catégorie les tribus du Dahra et de la Moulouïa, car elles sont beaucoup plus nomades que les tribus algériennes avec lesquelles nous les classons. Mais les conditions physiques dans lesquelles elles se trouvent sont identiques ; seules les conditions politiques diffèrent : lorsqu'elles se transformeront, l'existence de ces tribus se transformera également. Les tribus du Dahra sont, d'après de Foucauld[2], des nomades sans territoire fixe, toujours en mouvement, changeant constamment de place pour donner de nouveaux pâturages à leurs troupeaux. Elles parcourent le Dahra en tous sens, tantôt groupées, tantôt éparpillées, tantôt côte à côte, tantôt loin les unes des autres. Cependant, certaines tribus sont généralement au Nord, d'autres plus souvent au Sud. Les tribus du Nord sont celles qui ont leurs Ksour et leurs dépôts de grains près du revers septentrional du plateau ou dans l'Angad ; tels sont les Beni-Mathar, les Mehaïa, et les Sedjaa ; ces dernières tribus disputent la plaine d'Oudjda aux Angad. Dans la continuation de la plaine d'Angad, sur les bords mêmes de la Moulouïa, sont les Ahlaf et les Hoouara. Les tribus du Sud sont celles dont les magasins sont au pied du Haut-Atlas ; ce sont, en allant de l'ouest à l'est, les Ouled-Khaoua, qui habitent la vallée supérieure de la Moulouïa ; les Ouled-el-Hadj, qui occupent les deux rives de la Moulouïa et vont jusqu'au voisinage de Debdou ; les Aït-Tserrouchen du Nord (aux sources de l'Oued Charef) ; les Ouled-en-Nasseur,

(1) *Pays du Mouton*, p. 16 et 405.
(2) De Foucauld, *Reconnaissance au Maroc*, p. 389.

les Ouled-Sidi-Ali-bou-Chenafa, les Beni-Guil et différentes fractions maraboutiques, presque toutes originaires des Ouled-Sidi-Cheikh. Les Beni-Guil sont la plus forte de toutes les tribus du Dahra ; leur territoire s'étend du Chott Gharbi à Figuig et à l'Oued Charef (1).

Les dépressions des chotts, peu profondes et peu accentuées, semblent devoir offrir des conditions qui ne diffèrent guère de celles du reste des steppes froides de l'Algérie occidentale. Il n'en est cependant pas tout à fait ainsi ; dans ces cuvettes, le froid est un peu moins rigoureux, la neige moins abondante ; surtout le vent, si terrible dans ces contrées où rien ne l'arrête (2), y souffle avec moins de violence, la végétation y est plus précoce. Enfin les chotts jouent un rôle très important dans l'élevage du mouton, parce que les plantes et les eaux salées lui sont très salutaires. Certains nomades viennent donc s'y réfugier, eux et leurs troupeaux.

Dans l'annexe d'**El-Aricha**, les Ouled-en-Nehar et les Angad vont, à la fin de la mauvaise saison, les premiers dans le Chott-Gharbi, les seconds dans le Chott-Chergui, pour revenir en été dans les montagnes du nord de l'annexe, où ils ont leurs terres de cultures et les mechtas où ils campent à l'époque des labours et des moissons. Leurs cultures sont assez importantes pour qu'on les qualifie eux aussi de demi-nomades (3). Cependant, ils ne peuvent guère se passer, lorsque l'hiver est rigoureux et que la neige couvre le sol pendant des semaines entières, d'émigrer sur les bords des chotts, où ils ont des droits d'usage et où ils font boire à leurs moutons de l'eau salée. Chaque fraction effectue sa marche isolément, s'arrêtant plus ou moins longtemps dans des campements intermédiaires selon l'abondance de l'eau dans les rdirs et de l'herbe dans les pâturages environnants. Un certain nombre de Beni-Ouassine et de Beni-bou-Saïd, du cercle de Marnia, ainsi que des douars d'Aïn-Ghoraba et de Sebdou, de la commune mixte de Sebdou, campent dans le voisinage des chotts un mois environ au printemps ou à l'automne (4).

---

(1) La Martinière et Lacroix, *Documents sur le Nord-Ouest africain*, gr. in-8°, 1896, II, p. 352.

(2) V. Vaissière, *Les Ouled-Rechaïch*, p. 10 ; Mathieu et Trabut, *Les Hauts-Plateaux oranais*, p. 25 ; A. Bel, *Les lacs d'Algérie*, p. 35 ; *Pays du mouton*, p. 493-494.

(3) *Pays du Mouton*, p. 360 ; Mathieu et Trabut, p. 73.

(4) *Pays du Mouton*, p. 330.

Dans l'annexe de **Saïda**, les Ouled-Daoud, les Beni-Mathar, les Rezaïna, les Ouled-Sidi-Khelifa passent l'hiver dans le Chott-Chergui dans la mesure où on les y autorise, car ces pâturages leur sont disputés par les tribus des cercles de Mécheria et de Géryville[1]; les Rezaïna Gharaba et les Ouled-Sidi-Khalifa Cheraga sont essentiellement pasteurs et ont à eux seuls près de 200,000 moutons.

Dans le cercle de **Tiaret**, les Harrar et les Ouled-Khelif effectuent deux migrations annuelles[2]; au mois d'octobre-novembre, ils prennent leurs campements d'hiver dans la partie du cercle située au sud d'El-Ousseukh, c'est-à-dire dans le prolongement de la cuvette du Chott-Chergui; au mois d'avril-mai, ils reviennent dans le Sersou et dans la région au nord d'El-Ousseukh; nous aurons à reparler de leur tendance à se fixer dans cette dernière contrée.

Dans le cercle de **Djelfa**[3], les huit tribus formant les Ouled-Si-M'Ahmed et Sahary, qu'on appelle d'une façon générale dans le cercle tribus du Nord, habitent en tout temps au nord de la ligne formée par le Senalba, et la route Djelfa-Bou-Saâda. L'hiver, ils conduisent leurs troupeaux dans les deux Zahrez, où la température est moins rigoureuse que sur les hauts-plateaux environnants; ils s'éloignent moins de leurs labours que les tribus composant l'aghalik des Ouled-Nayl. Cependant, certaines années où les pâturages abondent dans le Sahara, ils n'hésitent pas à y envoyer leurs troupeaux.

Un mouvement de déplacement analogue conduit en hiver les troupeaux du cercle de **Bou-Saâda** vers la dépression du Hodna; les troupeaux des régions de Bordj et de Sétif s'y rendent également. Les abords des cuvettes des petits Chotts Constantinois, que certaines différences séparent d'ailleurs des grandes steppes de l'Ouest, sont utilisés de la même manière par les demi-nomades du territoire civil qui leur confinent : Eulma, Abd-en-Nour, Segnia, Haracta, etc.

B) Nomades hivernant au sud de l'Atlas. — Les cuvettes centrales de la zone des steppes ne sauraient abriter qu'un nombre de troupeaux restreint et fournir des moyens d'exis-

(1) Mathieu et Trabut, *Hauts-Plateaux oranais*, p. 25; *Pays du Mouton*, p. 346. Sur les Beni-Mathar (Maalif), v. *Situation générale de l'Algérie*, 1903.

(2) *Pays du Mouton*, p. 258.

(3) *Rapp. Djelfa*, n° 1.

tence qu'aux indigènes qui peuvent demander une forte part de leur subsistance à l'agriculture. Les grandes vallées des oueds qui descendent vers le Sahara de l'Atlas orano-marocain, celle de l'Oued-Djedi, celle des oueds du versant sud de l'Aurès sont beaucoup plus favorisées et offrent pendant l'hiver ce que les nomades appellent de beaux pâturages, lesquels n'ont évidemment rien de commun avec ce qu'on appelle de ce nom en Normandie. Les Douï-Menia et les Ouled-Djerir utilisent les vallées de l'Oued Guir et de la Zousfana ; un certain nombre de tribus du Sud Oranais, de tempérament très nomade, autrefois guerrières, descendent en hiver dans les oueds du Sahara oranais, pendant que les Ouled-Nayl vont dans l'Oued-Djedi et quelques tribus des cercles de Khenchela et de Tébessa dans les vallées qui débouchent de l'Aurès.

Les Douï-Menia et les Ouled-Djerir, dont la réunion forme le Zegdou, sont de fortes tribus établies dans le triangle entre l'Oued Guir et la Zousfana, qui forment une sorte de digue contre les Beraber et qui, d'autre part, pesaient autrefois fortement sur les tribus du Sud oranais par leur vigoureuse constitution et la valeur de leurs contingents. Les Douï Menia[1] sont en hiver et en été dans la plaine de Khechaâb et dans la vallée de l'Oued Guir. Au printemps, ils se dispersent pour chercher des pâturages jusqu'à la Zousfana et quelquefois bien au-delà. Il y a quelques années, ils allaient jusqu'au Chott-Tigri et à Galloul, mais à la suite de luttes avec les Beni-Guil, ils ont été contraints de reculer vers le Sud et ne dépassent plus guère le Djebel Grouz. En automne, ils vont récolter les dattes dans les Ksour du Tafilelt et des Beni-Goumi. Quant aux Ouled-Djerir[2], ils nomadisent entre l'Oued Guir et l'Oued Namous. Les centres de leurs territoires de parcours sont les deux ksour d'Ouakda et de Bechar, où ils possèdent des palmiers ; ils ont aussi des terres de culture à El-Morra, sur la Zousfana.

La grande confédération des Hamyan[3], qui compose à elle

---

(1) *Documents sur le Nord-Ouest africain*, II, p. 596 ; Daumas, *Sahara algérien*, p. 271 ; *Bull. Soc. Géogr. d'Alger*, 1904, p. 14 et 340.

(2) Ils descendent d'une fraction de Hamyan. V. *Bull. Afr. fr.*, 1904, *Suppl.*, p. 279 ; F. Albert, *Les Ouled-Djerir (Bull. d'Oran*, 1905, p. 381 et suiv.

(3) *Documents*, II, p. 250 (beau portrait du Hamyan, par Chanzy ; Daumas, *Sahara algérien*, p. 258 ; *Pays du Mouton*, p. 330 ; Mathieu et Trabut, p. 26-27.

seule la population indigène du cercle de **Mécheria**, possède une grande quantité de moutons, de chevaux et de chameaux. Quoiqu'ils descendent souvent aussi en partie dans le chott, les Hamyan, à la fin de l'automne émigrent avec leurs troupeaux vers la région de l'Oued Namous, où ils trouvent de bons pâturages et une température plus douce : ils remontent au printemps, quand la chaleur commence à se faire sentir dans les régions sahariennes et que l'eau des rdirs tend à disparaître. Ils allaient autrefois beaucoup plus loin, jusque vers El-Goléa.

C'est dans l'Oued Gharbi et dans l'Oued Seggueur que les tribus du cercle de **Géryville**, Trafi, Ouled-Sidi-Cheikh (1), Laghouat du Ksel, Ahl-Ouïakel, vont passer l'hiver, pour revenir en été dans le nord du cercle. Cependant, la plupart du temps, les bergers seuls partent avec les troupeaux à la recherche des pâturages et effectuent les migrations d'été et d'hiver.

Dans l'annexe d'**Aflou**, les Ouled-Yacoub utilisent de la même manière la vallée de l'Oued Zergoun, où ils campent en hiver dans la partie comprise entre Tadjerouna et Oumat-el-Hadedj, pour remonter ensuite pendant l'été jusqu'à Aïn-Sidi-Ali, dans le nord-ouest de l'annexe (2).

Dans le cercle de **Djelfa**, les douze tribus composant l'aghalik des Ouled-Nayl (3) se rendent en hiver au sud de l'Oued Djedi, dans les parcours sahariens du cercle, qui forme une longue et étroite bande. Quelques tribus poussent même plus loin, et se répandent en éventail dans le Sahara, s'avançant d'un côté par l'Oued Retem et l'Oued el Itar vers Touggourt, de l'autre vers Guerrara, et, franchissant les fossés de l'Oued Nissa et de l'Oued Mzab, atteignent Ghardaïa. Ce sont en général les Ouled-Reggad et les Ouled-Khenata qui vont dans certaines années hiverner dans l'annexe de Ghardaïa, tandis

---

(1) *Documents*, II, p. 790 ; Daumas, p. 229.

(2) *Rapp. Aflou n° 1.*

(3) Les Ouled-Nayl sont une grande confédération qui s'étend sur toute la région de Djelfa et de Bou-Saâda. Une de leurs tribus, les Ouled-Zekri, dépend même du cercle de Biskra. Les tribus en dehors du cercle de Djelfa, sauf les Ouled-Zekri, ont conservé peu de relations avec celles de ce cercle, les divisions administratives ayant fini par créer des intérêts nouveaux. Les Ouled-Nayl, peu guerriers et moins turbulents que les autres nomades, ne sont pas *djouad* et descendent généralement de marabouts ; aussi ont-ils une réputation de science, de sainteté et d'habileté commerciale. Ils payaient aux Turcs 100.000 francs de *eussa* à la grande foire de Saneg ; ils ensilotaient à Messad et dans les autres ksour du Djebel Sahari.

que ce sont les tentes des Ouled-Laouar, des Ouled-Aïffa, des Ouled-Zid et des Ouled-Oum-el-Akhoua qui vont camper dans l'Oued-Rir. Au cours de l'hiver 1902-1903, ils ont poussé leurs troupeaux jusqu'au voisinage d'Ouargla, ainsi qu'ils l'avaient déjà fait en 1876, parce que la pluie était tombée en abondance dans cette région et qu'ils y trouvaient de beaux pâturages(1). L'été, les Ouled-Nayl reviennent vers leurs terres de labours, situées entre le Senalba et le Bou-Kahil.

Dans le cercle de **Khenchela**, les Ouled-Rechaïch vont occuper vers la fin de novembre les pâturages du cours inférieur des rivières qui, descendues de l'Aurès, vont se déverser dans le Melrir. A la mi-avril, ils remontent la vallée de l'Oued bou-Dokhan et regagnent le Mahmel, la plaine de Sbikha et celle de Garet, où sont leurs cultures et des terrains qui se sont refaits en l'absence des troupeaux(2). Dans le cercle de **Tébessa**, les Nememcha et les Ouled-Sidi-Abid quittent au mois de novembre leurs campements d'été pour se diriger progressivement vers le Djerid. Le mouvement inverse s'effectue en avril.

Voilà donc une autre catégorie de nomades : ils ont des séjours d'hiver et des séjours d'été bien définis, et leur existence est nettement divisée en deux parties par l'alternance des saisons. Cependant, ces séjours ne sont pas séparés l'un de l'autre en général par de très vastes espaces ; ils sont contigus, et les nomades dont il s'agit ne pénètrent pas dans le Tell. Il en est autrement des grands nomades dont il nous reste à parler.

IV. — NOMADES A ESTIVAGE TELLIEN

Ceux-ci sont nomades dans toute l'acception du mot ; ils quittent en été leur territoire et vont, après un trajet quelquefois très long, chercher dans les tribus du Tell, chez lesquelles ils ont des droits d'usage, des pâturages et de l'eau. Les Larbâ sont le type de ces nomades à estivage tellien, ainsi que les Saïd-Atba de l'annexe d'Ouargla. Dans la pro-

---

(1) *Rapp. Djelfa nos 1 et 2* et *Rapp. spécial du lieutenant* Huot, du 6 juin 1903.

(2) *Pays du Mouton*, p. 443 ; Vaissière, *Les Ouled-Rechaïch*. p. 49.

vince de Constantine, les tribus du Hodna oriental, celles des cercles de Biskra, de Touggourt, d'El-Oued effectuent pareillement une remarquable migration vers le Tell. Essayons d'analyser ce genre de migration et d'en rechercher les causes.

Les Larbâ sont nombreux (15,000 environ), riches en troupeaux, et occupent cependant une région peu favorisée, tant dans le Sahara proprement dit, où la région des Daïas offre bien quelques pâturages, mais très peu d'eau, et où la Chebka n'offre ni eau ni herbe, que dans l'Atlas Saharien, fort ébréché en ce point, et dont le territoire d'Aflou et celui de Djelfa ne leur laissent qu'une faible partie, autour de Lazereg. Aussi, lorsque la sécheresse règne dans le Sahara, ce qui arrive souvent, les Larbâ, bien avant le printemps, sont obligés de se mettre à la recherche de régions où ils trouveront de la verdure ; ils remontent alors parfois vers Djelfa, en attendant l'époque où ils pourront être admis sur leurs parcours d'été[1]. Les diverses fractions suivent des itinéraires différents, de manière à trouver toutes à boire et à pâturer. Cependant le gros de l'armée passe au point d'eau célèbre de Taguin, puis on se disperse sur le versant méridional de l'Ouarsenis, de Tiaret à Boghari. 100,000 moutons ou chèvres transhument ainsi et vont séjourner cinq mois dans le Tell. Jusque vers 1880, les Larbâ de l'Est (Maamra, Zekaska, Hadjadj, Ouled-Sidi-Sliman, Ouled-ben-Chaâ) passaient par Zenina, Taguin et Aïn-Khadra ; là, ils se séparaient pour se diriger les uns vers l'Oued Ouerk, les autres vers l'Oued Sousselem. Les Larbâ de l'Ouest (Ouled-Salah, Sofran, Ababda, Ouled-Zian, Ouled-Sidi-Attalah) passaient par Tadjemout, El-Beïda, Goudjila, et Aïn-Zilen, où ils se séparaient pour aller les uns au Nahr-Ouassel, les autres à Sebaïn-Aïoun, près de Tiaret. Depuis 1880, ils ont des tendances à abandonner ces deux itinéraires distincts pour passer de préférence par El-Hadjeb et Bou-Chekioua, et gagner ainsi l'Oued Touil qu'ils suivent jusqu'à Taguin. Une première dislocation se produit ; les Ababda s'arrêtent et les Ouled-Sidi-Attalah se rendent ordinairement vers la commune mixte de Boghari. Une seconde dislocation a lieu vers l'Oued Sousselem ; les tribus se séparent pour se rendre à leurs campements d'été : les Ouled-Zian et les Ouled-Sidi-Sliman chez les Beni-Maïda de la commune mixte de Teniet-el-Had, les Sofran et les Ouled-Salah

(1) *Pays du Mouton*, p. 170.

NOMS DES TRIBUS	CHEMINS A SUIVRE	TRIBUS DU TERRITOIRE CIVIL chargées de les recevoir
Oulad-Sidi-Attalah.	Chellala, Oued-el-Ouerk, Chabounia, Boghari.	Tribus des Abadlia et des Bouaïche ; douars Oum-Djellil et Aziz (commune mixte de Boghari).
Hadjadj............	Chellala, Aïn-el-Hamiat, Aïn-Belbela Aïn-el-Guettar, Aïn-Gourira.	Douars Ben-Naouri et Ighoud, tribu des Oulad-Ayad, commune mixte de Teniet-el-Had.
Maamra....	Chellala, Aïn-Smir, Aïn-Fedoul, Sidi-Mansour et dispersion sur Guendou, Sidi-Khelifa, Sidi-Ayad et Aïn-Khalla.	Douars Ighoud, tribu des Oulad-Ayad, commune mixte de Teniet-el-Had.
Zekaska	Chellala, Bir-Retha, Aïn-Chedeida, Aïn-Beïda, Sidi-Mansour, Djenan-ben-Chergui, où cette tribu reste groupée.	Oulad-Bessem-Cheraga, comm. mixte de l'Ouarsenis.
Oulad-ben-Chaâ....	Chellala, Bir-Recha, route de Chellala à Tiaret, Aïn-Zouline, Sedra-Zilène, Aïn-Souaha, Aïn-Ouaba, Louksea.	Oulad-Bessem-Gharaba, comm. mixte de l'Ouarsenis.
Oulad-Sidi-Sliman..	Magrounat, sur l'oued Touil, Ben-Hammad-Recheiga (point où la route de Chellala à Tiaret coupe l'oued Sousselem), Aïn-Zoulène, Sedra-Zilène, Nahr-Ouassel, environs de Vialar.	Ksar-Yacoub, chez les Beni-Maïda.
Oulad-Zian	Taguin El-Krosni, Goudjilah, Dar-ben-Chora, Oued Sousselem, Aïn-Zilène, Aïn-Trisset.	Beni-Maïda, comm. mixte de Teniet-el-Had.
Sofran	Taguin, El-Krosni, Goudjilah, Dar-ben-Chora, Aïn-Timet-Baket, Aïn-Moussekat.	Tribu des Oulad-Amar, comm. mixte de l'Ouarsenis.
Oulad-Salah.......	Taguin, Goudjilah, Aïn-Dzarit, Ben-Tourma, Aïn-Kebouda.	Beni-Lent, commune mixte de Teniet-el-Had.
Ababda............	Taguin, Ouled-Touil.	Tribu des Oulad-Ahmed-Recheiga (annexe de Chellala.

chez les Ouled-Amar de la commune mixte de l'Ouarsenis ; plus au nord encore s'avancent les Zekaska, qui vont chez les Ouled-Bessem-Cheraga de la commune mixte de l'Ouarsenis, les Ouled-ben-Chaâ qui vont chez les Doui-Hassni de la commune mixte de Teniet-el-Had, les Hadjadj et les Maâmra qui pénètrent chez les Ighoud et les Ben-Naouri de la commune mixte de Teniet-el-Had, tout près de cette dernière localité, au voisinage de la célèbre forêts de cèdres(1), Le tableau ci-joint(2) rend compte de la marche de cette grande migration, que l'autorité militaire s'efforce de régulariser de plus en plus.

Les Saïd-Atba, du cercle d'**Ouargla**, n'ont pas une importance comparable à celle des Larbâ ; ils n'ont pas plus de 10,000 animaux. Ils se tiennent d'ordinaire au nord et au nord-ouest d'Ouargla, autour de la Sebkha Safioun et dans les vallées de l'Oued en Nissa et de l'Oued Mzab. Quand le manque de pâturages les y oblige, ils se joignent aux Larbâ et se rendent avec eux dans l'annexe de Chellala. La tribu toute entière quitte Ouargla et suit un itinéraire fixe, par Ghardaïa, Tadjemout, Taguin. Ils allaient autrefois du côté de Tiaret, mais ils leur est de plus en plus difficile de s'y rendre et ils tendent à y renoncer(3).

Les tribus du Sahara de la **province de Constantine** forment un groupe à part, dont les conditions géographiques et historiques sont légèrement différentes de celles des nomades de l'Algérie occidentale. Dans les régions où ils hivernent, les oasis et les cultures de palmiers ont beaucoup plus d'importance que dans l'Ouest ; ils sont d'ailleurs généralement les seigneurs des ksouriens sédentaires et prélèvent une part plus ou moins considérable des récoltes. Dans l'Atlas Saharien, ils rencontrent d'une part le massif de l'Aurès, trop accidenté pour se prêter au parcours des troupeaux et occupé d'ailleurs par des sédentaires nombreux qui ne leur en permettent pas l'accès ; d'autre part, à l'ouest de l'Aurès, l'Atlas Saharien est fort ébréché, et des passages, notamment celui d'El-Kantara et celui de Barika, leur permettent de franchir le massif

---

(1) *Rapp. Laghouat n° 2.*

(2) *Rapp. du général* Bailloud *à M. le Gouverneur général de l'Algérie*, 14 mars 1905.

(3) *Pays du Mouton*, p. 232, et, *Rapp. Ouargla n° 2.*

montagneux. Ils profitent de cette brèche, et, entraînant avec eux les tribus du Hodna oriental, se trouvent dans cette zone de la province de Constantine où les contrastes entre le Tell et la steppe sont très atténués et où, jusqu'à la chaîne Numidique et aux grands massifs forestiers du littoral, on ne rencontre que des tronçons montagneux démantelés, qui n'opposent pas aux migrations un obstacle du même genre que le massif de l'Ouarsenis ou les chaînes de Boghari et d'Aumale. Enfin, sur les plateaux de Sétif, Châteaudun, Oum-el-Bouaghi, les indigènes, quoiqu'habitant une région à fourrages où l'on pourrait conserver les troupeaux toute l'année, vont hiverner dans le Sud ou du moins y envoient leurs bêtes ; d'où un régime spécial de transhumance double[1], qui, s'il n'est pas inconnu des provinces d'Oran et d'Alger, n'y a du moins pas la même ampleur que dans l'Algérie orientale. A ces causes géographiques se joignent des causes historiques, sur lesquelles M. Rinn a appelé l'attention[2]. Les grands chefs de la province de Constantine ne sont pas des personnages religieux, des *cheurfa* comme dans la province d'Oran. Ils constituaient et constituent encore jusqu'à un certain point une féodalité militaire, les *djouad*, représentés jadis par les Mokrani de la Medjana, les Bou-Aziz du Bellezma, les Ben-Djellab de Touggourt, les Bou-Okkaz et les Ben-Gana de Biskra. Ils tenaient des Turcs ou s'étaient arrogé spontanément des droits d'usage chez les fellahs du Tell. Ici, ce ne seraient donc pas uniquement, semble-t-il, des raisons climatiques qui commanderaient la migration. Les seigneurs, outre l'agrément d'un climat plus supportable, sont attirés par leurs intérêts pécuniaires de grands propriétaires terriens, désireux de surveiller leurs récoltes et de se montrer à leurs vassaux, serviteurs et clients politiques, en un mot d'affirmer un privilège qu'ils tiennent de la tradition et que nos lois leur ont confirmé, sous forme de droits de transhumance gratuite sur les terrains communaux.

Quoi qu'il en soit, les indigènes du Sud constantinois, depuis un temps immémorial, viennent estiver sur l'immense haute plaine qui s'étend de la Medjana à Tébessa. Ils arrivent au com-

(1) Couput, *Espèce ovine*, p. 7.

(2) Rinn, *Histoire de l'insurrection de 1871*, in-8°, Alger, 1891, et *Origine des droits d'usage des Sahariens dans le Tell (Bull. de la Soc. de Géogr. d'Alger*, 1902, p. 259-260).

mencement de mai, et installent leurs campements dans la région des Sbakh, où des cantons spéciaux leur ont été assignés par le Sénatus-Consulte. Ils remontent dans le Tell au fur et à mesure de l'enlèvement des récoltes, pour retourner ensuite dans les Sbakh où les premières pluies ont fait pousser quelques herbes, et regagner finalement leur pays d'origine. Les grands nomades ne dépassent pas la route de Sidi-Mbarek-Aïn-Tagrout-Sétif et ne pénètrent pas dans la région montagneuse des Bibans. Ils s'installent dans les communes mixtes des Eulma, Châteaudun, Aïn-el-Ksar, Aïn-Mlila, Oum-el-Bouaghi, la Meskiana, Sedrata, Souk-Ahras et La Calle. Dans les mauvaises années surtout (sauterelles, sécheresse, gelée), ils poussent leurs pérégrinations dans cette direction jusqu'au littoral, où le plus clair des revenus de certains propriétaires forestiers est la perception des *achabas*.

Plusieurs tribus de la commune mixte de Msila, traversant la chaîne du Hodna à l'ouest du Bou-Thaleb, se rendent en été dans les environs de Colbert, de Sétif, de Saint-Arnaud, de Châteaudun-du-Rummel. Elles y sont rejointes par les tribus du Hodna oriental, Ouled-Derradj, Ouled-Sahnoun, Sahari, etc., dépendant de l'annexe de Barika ; ces tribus passent les unes par la dépression de Sidi-bel-Azzem, entre le Bou-Thaleb et le Bellezma, les autres entre le Bellezma et la Mestaoua par N'gaous et la vallée de l'Oued-Chaïr, les autres enfin par Aïn-Touta (Mac-Mahon) et la dépression de Batna. Une partie, suivant le flanc nord de l'Aurès, va estiver dans la commune mixte de Kenchela ; les autres vont dans les communes mixtes d'Aïn-el-Ksar, d'Aïn-Mlila, de Châteaudun-du-Rummel, des Eulma, des Rhira, de Fedj-M'zala. Les Sahari émigrent toujours et en totalité. Dans les autres tribus, le nombre des émigrants est très restreint lorsque l'année est bonne ; si elle a été mauvaise, la moitié environ des gens de la tribu quitte l'annexe avec la presque totalité des troupeaux[1].

Mais les grands nomades de la province de Constantine qui, par l'étendue des migrations, la pénétration en plein Tell, la richesse en troupeaux, jouent le même rôle que les Larbâ dans la province d'Alger, ce sont les tribus des Zibans et les Arab-Cheraga et Gharaba. Deux routes sont presque exclusivement fréquentées par ces tribus dans leur migration : la première est

(1) *Pays du Mouton*, p. 391.

celle d'El-Baâdj à Tolga et El-Outaïa, par le col de Khenizen et le Kheneg-Salsou[1], qui les mène à El-Kantara, puis à Barika, N'gaous et à la vallée de l'Oued Chaïr, d'où elles se répandent sur le plateau de Constantine, passant ordinairement à Aïn-Ghezel et Aïn-Kebch. La seconde est la route de Touggourt à Biskra et de là à El-Kantara et Batna, d'où les uns suivent le versant nord de l'Aurès, les autres remontent parallèlement à la voie ferrée pour aller passer au nord de la Chebka des Sellaoua, en suivant la vallée de l'Oued Cherf ; quelques-uns s'avancent jusqu'à la vallée de la Medjerda. Un troisième itinéraire moins important, suivi par une partie du Zab-Chergui, passe à l'est de l'Aurès et va aboutir vers Kenchela. Ces nomades se répandent sur tout le plateau constantinois. La tribu des Zibans, les Arab-Cheraga, les Ouled-Zekri, les Bou-Azid vont estiver vers Saint-Arnaud, Châteaudun-du-Rummel (chez les Ouled-el-Arbi), Fedj-M'zala, Aïn-Mlila (chez les Ouled-Kebbab). Les Arab-Gharaba du cercle de Touggourt vont aussi dans la région de Châteaudun-du-Rummel ; les Ftaït et les Ouled-Moulet, qui s'y rendaient avant 1878, ont obtenu d'aller estiver dans la commune mixte de Khenchela chez les Ouled-bou-Derhem, et dans celle d'Aïn-el-Ksar chez les Ouled-Fadhel[2]. Nombre de douars du Zab-Chergui vont aussi vers Kenchela et Aïn-Beïda ; ils ont abandonné la région de l'Oued-Zenati, où ils allaient avant 1871, parce qu'ils n'y trouvent plus de place[3]. Enfin les grands nomades de la province de Constantine vont aussi dans les communes mixtes de Sedrata, de Souk-Ahras et de La Calle, c'est-à-dire en pleine région littorale et presque en vue de la mer : migration certainement sans analogue en Algérie, voire même dans toute l'Afrique du Nord.

Le système de la transhumance double prévaut en Tunisie comme dans la province de Constantine ; les gens du Tell envoient en hiver leurs troupeaux dans la steppe, et les gens de la steppe conduisent en été les leurs dans la montagne. Mais, comme nous l'avons dit, les migrations se font en général par petits groupes et non par fractions constituées ou par tribus entières, et les déplacements n'ont lieu que dans un

---

(1) *Pays dn Mouton*. p. 406, et *Rapp. Touggourt n° 2*.
(2) *Rapp. Touggourt n° 2*.
(3) *Rapp. Biskra n° 2*.

rayon restreint, si l'on excepte quelques tribus comme les Hamama, les Neffet, les Fraichiche et les Madjeur, les Ouled-Menaâ, qui sont demeurés un peu plus nomades ; ces derniers, qu'on trouve en hiver au Djerid, remontent en été jusque dans la région de Téboursouk. Les groupes de tentes qui remontent vers le Tell séjournent souvent dans la plaine de Gamouda, qui joue dans l'élevage tunisien un rôle analogue à celui de Chellala en Algérie, et qui, fertilisée par l'Oued el Hatob, a toujours de l'herbe. Au-delà, on utilise volontiers le couloir Sbeïtla Sbiba Le Kef, mais ni le relief, ni, jusqu'à présent, les cultures, ne gênent beaucoup la transhumance, et l'on peut passer à peu près partout [1].

V. — SAHARIENS PROPREMENT DITS

Il semble que plus on s'avance vers le Sud, plus les migrations devront être étendues et plus les indigènes seront contraints par la nécessité de remonter vers le Tell. Et c'est bien en effet ce que nous avons jusqu'ici constaté. Mais si les migrations sont nécessaires lorsque le pays ne peut nourrir les troupeaux pendant toute l'année, encore faut-il qu'il permette d'en élever un grand nombre au moins pendant quelques mois. Un proverbe indigène dit que le Tell guérit la pauvreté comme le goudron guérit la gale du chameau : mais il y a des pauvretés si grandes et si invétérées qu'elles sont inguérissables. Lorsqu'on avance dans le Sahara, on trouve des indigènes qui ne ressemblent plus aux grands et riches pasteurs de moutons que sont les Larbâ et les tribus de la région de Biskra. « La vie pastorale, dit M. Schirmer [2], ne suffit pas aux besoins du nomade saharien. Ce n'est plus l'existence plantureuse des grandes tribus algériennes, qui errent hors des villes, insoucieuses et hautaines, avec leurs chevaux, leurs chameaux, leurs chèvres et d'immenses troupeaux de moutons. Le nomade saharien ne peut songer à pratiquer en grand l'élevage du mouton et de la chèvre, car l'eau est trop rare à la surface du sol. » ***Au pays du mouton succède le pays du chameau***, pays

(1) Monchicourt, *notes ms.*
(2) H. Schirmer : *Le Sahara*, p. 272.

misérable en toute saison, où les indigènes, Chaanba et Touareg, ne sont presque plus des pasteurs et passent au *type brigand*. Les hommes et les troupeaux, peu nombreux et très disséminés, gravitent autour des oasis, à l'existence desquelles ils sont plus ou moins associés.

C'est ainsi que l'ancien cercle de **Ghardaïa** (avec Ouargla et El-Goléa), malgré son immense étendue, ne comptait, en 1893, que 33,000 moutons, qui ne suffisaient pas à alimenter les marchés du Mzab[1], et qu'on ne pouvait guère songer à en accroître le nombre. Aussi les Chaanba-Berazga ou de Metlili ne sortent pas du territoire de l'annexe de Ghardaïa. Ils partagent leur existence entre l'Erg, la Chebka et l'oasis de Metlili. On les trouve ordinairement en hiver à l'ouest de la ligne Ghardaïa-Ouargla, en été à l'est de cette ligne[2]. Ils poussaient autrefois jusqu'à l'Oued Seggueur, dans le Sud oranais, et se répandaient entre cette vallée et celle de l'Oued Zergoun; depuis 1891, l'accès de ces territoires, sur lesquels ils prétendent à tort ou à raison avoir des droits, leur ayant été interdit, ils restent dans le nord-ouest du cercle, entre l'Oued Mehaïguen et l'Oued Mzab, mais leurs troupeaux n'y trouvent que difficilement la nourriture qui leur est indispensable[3].

Les Arabes agrégés des villes du Mzab, Medabih de Ghardaïa, Ouled-Yahia et Debabda de Berrian, Attatcha de Guerrara, sont presque sédentaires[4], réduits en quelque sorte à la condition de serfs des Mozabites.

Dans l'annexe d'**Ouargla**, les Mekhadma, les Beni-Thour, les Chaanba-bou-Rouba allaient quelquefois jadis en estivage dans l'Oued Zergoun; leurs migrations vers l'Ouest ayant été interdites pendant l'insurrection des Ouled-Sidi-Cheikh[5], ils ne quittent plus jamais les environs d'Ouargla. Ils n'ont pas à eux tous 4,000 moutons.

Dans le cercle d'**El-Goléa**, les Chaanba-Mouahdi n'en ont pas plus de 2,000; ils parcourent sans cesse le Sahara d'El-Goléa, sur un rayon de 130 kilomètres et même plus loin à l'ouest et

---

(1) *Pays du Mouton*, p. 232 et 235.
(2) *Rapp. Ghardaïa n° 1*. En été, ils se rapprochent des oasis au moment de la récolte des dattes (Cap. Rebillon, *notes ms.*)
(3) *Pays du Mouton*, p. 231.
(4) *Rapp. Ghardaïa*. Cependant, quand les pâturages font absolument défaut, les moutons sont envoyés sur les territoires de Laghouat et de Djelfa (Cap. Rebillon, *notes ms.*).
(5) *Rapp. Ouargla n° 2.*

au sud, se portant ici ou là suivant l'état des pâturages et la situation politique du pays[1] ; mais cela ne constitue pas une migration à proprement parler.

De même, certaines tribus du cercle de **Touggourt**, telles que les Ouled-Saïah, les Saïd-Ouled-Ameur, très pauvres, ont plus de chameaux que de moutons (3,000). Ils ont quelques jardins et estivent dans le Sahara, où ils parcourent incessamment d'immenses territoires, toujours en mouvement sans règle fixe[2]. Les Chaanba d'**El-Oued** n'ont que 800 moutons, qui pacagent toute l'année dans les dunes. Les Troud ne sont pas beaucoup plus riches ; bien qu'ils aillent quelquefois pâturer chez les Nememcha, ils restent d'ordinaire au sud du Melrir et des grands chotts[3]. Ils se partagent l'Erg oriental avec les tribus tunisiennes, tripolitaines, les Chaanba et les Touareg. Les vrais nomades en **Tunisie** demeurent en effet au sud du Djerid et du Nefzaoua. Ce sont les Merazigue, les Gherib, les Adara, les Ouled-Yacoub, qui nomadisent dans les dunes et les steppes au sud de Douz. Dans l'Arad, on rencontre aussi quelques grands nomades, comme les Beni-Zid et certaines fractions des Ourghamma, notamment les Touazine, et dans une moindre mesure les Ouderna et les Ghomerassen.

En arrière sont les Touareg[4]. Ils sont très peu nombreux ; comme l'a depuis longtemps dit M. Foureau, tous les Touareg du Nord ne pourraient réunir 1,000 combattants ; encore leur serait-il impossible de les grouper sur un point. Ils ont quelques cultures entretenues par leurs serfs ; les nobles passent leur vie dans les oued et les madher, paissant leurs troupeaux. Il y a d'assez beaux pâturages dans le Mouydir ; mais en somme le bétail, moutons, chèvres, chameaux et ânes, est en infime quantité. Ils ne mangent pas couramment de la viande, parce que leurs animaux sont leur seul article d'échange et leur principal moyen d'existence ; ils ne leur demandent qu'un peu de laitage et de beurre. Ils sont très misérables, et,

(1) Cauvet, *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Alger*, 1904, p. 24. Le cap. Rebillon *(note ms.)* compte chez les Chaanba d'El-Goléa 350 moutons contre 1,900 chèvres.

(2) *Pays du Mouton*, p. 437.

(3) *Rapp. Touggourt n° 2 ; Pays du Mouton*, p. 477. Sur les Troud, v. Féraud, *Kitab-el-Adouani*, in-8°, Alger, 1868.

(4) E.-F. Gautier, *La Géographie*, 15 août 1904, x, p. 88 ; Schirmer, p. 273 ; *Bull. Afr. fr.*, 1904, p. 208.

la vie nomade ne leur procurant que des ressources tout à fait insuffisantes, le pillage était demeuré jusqu'à ces dernières années leur principal moyen d'existence.

Les catégories que nous avons établies n'ont nullement la prétention d'être rigoureuses : nous avons voulu au contraire montrer par quelle transition insensible on passe des fellahs du Tell aux grands nomades du Sahara. En somme, au point de vue économique, trois types se dégagent de cette énumération : les fellahs du Tell, laboureurs et éleveurs de bœufs ; les pasteurs de steppes, éleveurs de moutons et de chevaux ; les vrais Sahariens, éleveurs de chameaux, et qui appartiennent plutôt au type brigand qu'au type pasteur. Les indigènes agriculteurs ne transhument pas parce que leur pays est assez favorisé pour les nourrir toute l'année par la culture ; les indigènes de l'Extrême-Sud et du Sahara proprement dit, Chaanba et Touareg, ne transhument pas non plus, parce qu'ils sont si misérables qu'ils n'ont pas de grands troupeaux et restent dans les immensités sahariennes avec leurs chameaux, à la recherche surtout d'un mauvais coup à faire. Entre les deux se trouvent les pasteurs, habitants des steppes, du pays du mouton, riches quoique non sédentaires.

III

Les migrations, avons-nous dit, se produisent chaque année vers les mêmes districts, variant seulement un peu d'étendue et de durée suivant les conditions atmosphériques. Y a-t-il des changements *durables*, une *évolution* ? Il n'est pas très facile de le savoir. L'enquête de 1901, qui nous a fait connaître les changements survenus dans les lieux d'échanges des nomades, ne nous renseigne pas complètement sur les modifications des migrations pastorales. D'ailleurs, la diminution, si diminution il y a, se produit en général *d'une manière insensible chaque année*, comme le remarque le rapport de Marnia[1], de sorte qu'il faudrait remonter assez loin dans le passé, et même à l'époque turque, ce qui n'est pas aisé, pour bien constater les diminutions dans l'aptitude des migrations. D'autres diminutions sont plus soudaines : ce sont celles qui se produisent à

(1) *Rapp. Marnia n° 1.*

la lisière du Tell par suite des produits des cultures des colons ou des indigènes ; mais les rapports que nous avons utilisés n'y font guère allusion, et, à vrai dire, c'est surtout dans les communes mixtes qu'une enquête pourrait renseigner à ce sujet. Essayons cependant de grouper les indications que nous possédons sur les modifications récentes dans l'étendue des migrations pastorales.

C'est aux deux extrémités de l'Algérie, à la frontière Ouest et à la frontière Est, que des changements remarquables se sont produits, parce que la sécurité accrue, et faisant place à l'état de guerre d'autrefois, a transformé les conditions d'existence. C'est surtout dans la province d'Oran, au voisinage du Maroc, que ces modifications sont marquées. L'occupation des oasis du Touat n'a pas, comme on sait, supprimé l'insécurité, mais elle l'a en quelque sorte déplacée vers l'Ouest ; d'où la possibilité pour les nomades algériens d'utiliser plus qu'ils ne le faisaient auparavant certains pâturages ; d'où aussi la possibilité d'exécuter les transhumances par fractions moindres, la nécessité de rester groupés pour la défense n'existant plus au même degré :

Dans le cercle de **Marnia**[1], dès que disparut le danger des harkas ennemies venant razzier troupeaux et récoltes et que se fit moins sentir la nécessité de se grouper pour résister aux attaques subites, on vit les indigènes se disséminer de plus en plus en faibles douars, la propriété se diviser, et les terrains de parcours se restreindre dans de notables proportions. C'est donc au calme, à la tranquillité, à la sécurité qui ont succédé aux périodes d'effervescence, d'agitation, de troubles qu'il faut tout d'abord attribuer les modifications survenues. Puis, les travaux d'utilité générale que nous avons accomplis ont apporté de telles améliorations aux conditions de leur existence que leurs habitudes se sont peu à peu transformées. Nous avons établi des routes, des chemins, des ponts, capté des sources, aménagé des points d'eau, organisé des barrages, construit des maisons, développé les plantations, et par suite cantonné les indigènes dans une certaine région où ils trouvent.... les ressources en pâturage et en eau nécessaires à leurs troupeaux. Pour ces raisons diverses, les indigènes se sont peu à peu déshabitués des grandes migrations, ils ont restreint d'une manière insensible chaque année, mais constante, le cycle de leurs évolutions périodiques, et ils sont arrivés à vivre dans

(1) *Rapp. Marnia n° 1.*

un rayon très limité, s'arrêtant la plupart du temps aux limites administratives que nous avons créées.... Au temps où les tribus pillardes ou quelques malfaiteurs groupés vivaient du produit de leur butin, il fallait prendre des précautions pour défendre sa vie et ses biens, les douars comportaient une assez grande agglomération de tentes ayant leurs troupeaux réunis. Dans ces conditions, les pâturages d'une région étaient vite épuisés, il fallait décamper au bout de peu de temps. Aujourd'hui, nous n'avons pour ainsi dire plus à redouter ces incursions, qui semaient sur leur passage la mort et la ruine, les tentes se sont disséminées par petits paquets, suivant les alliances ou les sympathies, et les troupeaux réduits ont pu trouver leur nourriture dans les pâturages qui se renouvelaient constamment. Ils n'ont plus senti la nécessité de se déplacer si souvent et ils ont fini par se fixer davantage au sol, près des terrains qu'ils ont pris l'habitude d'ensemencer régulièrement.

A **El-Aricha**(1), les tribus s'attachent moins au sol, parce que le climat est moins favorable à la culture et que l'élevage reste forcément la principale ressource. Cependant, on observe une diminution dans le nombre des douars qui se déplacent, diminution très peu sensible, il est vrai.

A **Mécheria**(2), il y a des symptômes très nets d'une évolution des Hamyan vers la vie sédentaire et vers l'abandon des habitudes nomades. On note... une moindre fréquence des migrations, une réduction de leur étendue, la rareté des séjours dans le Sahara. Avant notre occupation, le libre cours donné à leurs inclinatations naturelles, à leur penchant au pillage, aux coups de main, et, d'autre part, le besoin d'assurer leur sécurité, de repousser les incursions des tribus ayant les mêmes instincts, les avaient maintenus dans un état guerrier, une ardeur au combat qui ont fait place de nos jours à des tendances plus paisibles. L'insécurité était constante ; les conflits entre tribus entretenaient une inquiétude sans cesse renouvelée. Les expéditions, les rapts de troupeaux et les représailles que ces manifestations de la violence entraînaient rendaient nécessaire une extrême mobilité des campements. Après une attaque fructueuse sur un voisin insuffisamment gardé, il fallait se mettre à l'abri d'un retour offensif. Dans ce but, la tribu se transportait rapidement sur des points opposés ; ses traces étaient ainsi dissimulées à ses ennemis. L'étendue et la fréquence des migrations avaient également pour cause la rareté des points

(1) *Rapp. El-Aricha n° 1.*
(2) *Rapp. Mécheria n° 1* (note annexe de l'interprète Marchand).

d'eau. La zone de dépaissance autour de chacun de ces points était restreinte, afin d'éviter l'éloignement des redirs où les troupeaux pouvaient s'abreuver, et l'insécurité interdisait la création de points d'eau au milieu des pâturages inutilisés. La tribu était donc continuellement en marche, avec des campements de très courte durée. Par suite de la sécurité résultant de notre établissement dans le pays, ces conditions d'existence ont changé ; les migrations soudaines, la fuite sous la menace d'une incursion se sont faites de plus en plus rares. En même temps, les travaux hydrauliques exécutés permettaient l'extension des zones de pâturage et un plus long séjour sur chaque pâturage. L'abondance des herbages devenus utilisables a été une des causes de la diminution des déplacements vers l'Oued Namous et le Sahara. Enfin, grâce à la sécurité résultant de notre présence parmi eux, les nomades peuvent sans inquiétude confier leurs troupeaux à des bergers. Ceux-ci se déplacent pendant des mois sur toute l'étendue des pâturages ; isolés de la tribu qui les emploie, ils ne s'en rapprochent qu'au printemps, au moment de l'agnelage.

En somme(1), il serait très exagéré de dire des Hamyan qu'ils se fixent au sol. Ils sont encore très nomades, et le resteront très longtemps, mais il est incontestable que l'amplitude de leurs migrations a très considérablement diminué. Ils paraissent avoir à peu près définitivement abandonné le Sahara, et sur les Hauts-Plateaux même, ils restent souvent six mois sans changer de campement. Les raisons en sont que leur sécurité n'est plus guère menacée ; que le luxe (un luxe relatif) les envahit et les encombre ; qu'ils peuvent sans crainte laisser les troupeaux s'éloigner de leurs tentes sous la conduite des seuls bergers ; qu'ils ont de plus en plus d'affaires avec les centres européens, affaires de commandement, de justice, de commerce, et qu'ils évitent par suite de s'en éloigner beaucoup, enfin que nous avons aménagé des points d'eau qui satisfont plus régulièrement à leurs besoins.

A **Saïda**(2), on constate que les mœurs des nomades se modifient dans une certaine mesure et qu'ils tendent, autant que cela est compatible avec leurs besoins, à se fixer au sol. Cette évolution est attribuée : 1° à notre organisation administrative, nos limites de cercles et de communes portant des entraves perpétuelles aux migrations des troupeaux et gênant ainsi leur accroissement ; 2° à notre contact, qui a fait naître chez les plus intelligents et les plus fortunés le désir de nous imiter et de profiter de nos ensei-

---

(1) *Rapp. du Commandant supérieur de Mécheria.*
(2) *Rapp. Saïda n° 1.*

gnements, tandis que les malheureux, les paresseux et les vicieux, attirés par les agglomérations, pensaient y travailler ou user des plaisirs qu'on y rencontre. Cette transformation ne se produit que dans les tribus de la lisière du nord du territoire militaire. Cependant, chez les vrais nomades même, les indigènes aisés et leurs khammès prennent des habitudes plus sédentaires que par le passé, et sont tenus de se séparer presque en permanence de leurs troupeaux.

A **Tiaret**(1), les indigènes du cercle, qui exploitent dans le Sersou des terrains éminemment colonisables, sont désireux de se fixer dans cette région... Ils conserveraient chez eux en permanence les espèces chevaline et bovine et enverraient l'hiver leurs troupeaux de chameaux, de moutons et de chèvres jusqu'au Chott sous la surveillance de bergers vivant sous la petite tente.

A **Aïn-Sefra, Géryville, Aflou**, on n'observe pas de modification. Cependant les Ouled-Yagoub-Zerara d'Aflou tendent à utiliser les pâturages de l'Oued Zergoun plus qu'ils ne le faisaient par le passé.

A **Djelfa**(2), les indigènes sont à la fois pasteurs et agriculteurs, mais surtout pasteurs. Leurs habitudes séculaires de migration annuelle, pour lesquelles aucune modification n'est à prévoir, reposent sur la nécessité de mener de front leurs travaux agricoles et la conservation de leurs troupeaux. Quand vient l'hiver, quand le mauvais temps commence sur les Hauts-Plateaux dont l'altitude varie de 1,000 à 1,350 mètres, le chef de la tente, et cela dans la majorité des cas, descend dans les parcours du Sud avec tout son cheptel, mais il laisse sur place soit un membre de sa famille, soit des khammès pour achever les labours commencés. Puis, ces derniers rejoignent la tente au Sud de l'Oued Djedi, quand les travaux sont finis. Le rapport ne dit pas si le nombre de ceux qui restent ainsi sur place tend à s'accroître ; il constate cependant chez les tribus du nord du cercle une tendance à s'éloigner moins de leurs labours.

A **Chellala**(3), on estime que la façon de vivre des indigènes n'a pas varié. Ils effectuent leurs transhumances comme par le passé, parce qu'elles sont une des conditions mêmes de leur existence. Cette nécessité même n'a fait qu'augmenter, puisque l'argent distribué à la suite des convois de réquisition a été employé en

(1) *Rapp. Tiaret n° 1.*
(2) *Rapp. Djelfa n° 1.*
(3) *Rapp. Chellala n° 1.*

grande partie à acheter des bêtes de race ovine. La fixation au sol n'est pas plus accentuée à peu de chose près qu'elle ne l'était autrefois. Telles étaient leurs mœurs il y a vingt ans, telles elles sont restées actuellement. (Il est vrai que l'évolution n'avait pas à se produire, par la raison qu'elle s'était déjà produite.) Depuis longtemps déjà les gens de l'annexe de Chellala étaient attachés au sol d'une façon définitive.

A **Boghar**(1), l'indigène est attaché à la terre, du moins pendant la période des cultures (d'octobre à mai) ; mais, la moisson terminée, il n'oublie pas qu'il est aussi pasteur, et il se met à la recherche de pâturages pour ses troupeaux. A ce moment, les premiers siroccos ont détruit l'herbe dans les Hauts-Plateaux ; il gagne le Tell et s'installe à deux journées de marche, dans les communes de Boghari et de Berrouaghia, où il trouve en même temps à s'employer comme moissonneur. Cette migration passagère n'est pas incompatible avec l'idée de stabilité découlant de la possession d'un immeuble.

A **Sidi-Aïssa**(2), les sept tribus qui composent le territoire de l'annexe ne sont pas des tribus nomades. Quelques familles se déplacent, il est vrai, mais elles ne sortent pas de leur tribu et campent toujours sur des points bien déterminés sur lesquels les étrangers ne sont pas admis. Chez les Adaoura, si les troupeaux vont pâturer dans les parcours sur lesquels ils ont des droits de pacage, ils les confient à leurs bergers, mais ne se déplacent pas pour les suivre comme le font les vrais nomades.

A **Bou-Saâda**(3), il n'y a pas de grands nomades et les transhumances à parcours restreint que les indigènes effectuent ne peuvent disparaître complètement. Mais il est à remarquer que, pendant les années qui offrent un hiver et un été peu excessifs, les indigènes qui transhument sont bien moins nombreux. Cela semblerait indiquer que s'il trouvait sur le sol qu'il habite toutes les conditions d'existence qui lui sont nécessaires, le nomade indigène ne transhumerait pas.

A **Laghouat**(4), les mœurs des nomades ne se sont pas modifiées. Les Larbâ émigrent dans le Tell à la fin du printemps, ainsi qu'ils

(1) *Rapp. Boghar n° 1.*
(2) *Rapp. Sidi-Aïssa n° 1.*
(3) *Rapp. Bou-Saâda n° 1.*
(4) *Rapp. Laghouat n° 1*

le font depuis les temps les plus reculés, ils rentrent vers le mois d'octobre[1].

A **Ghardaïa**, pas de changement dans les mœurs des Chaânba, non plus qu'à Ouargla. A **El-Goléa**[2], la diminution considérable du nombre des chameaux ayant eu pour conséquence d'amener les Mouadhi à chercher des ressources ailleurs, ils se sont rabattus sur les cultures des jardins ; ils ont installé à demeure près de leurs cultures des familles de khammès qui constituent ainsi la partie sédentaire de la population ; le reste est demeuré nomade, obligés qu'ils sont de suivre leurs troupeaux dans leurs déplacements.

A **Barika**[3], les indigènes sont au moins autant laboureurs que pasteurs. Il est certain qu'ils tendent autant que possible à se fixer au sol. Mais cette transformation est lente, car leur vie est intimement liée à leur profession de pasteur.

A **Khenchela**[4], on remarque une tendance des Ouled-Rechaïch à se fixer au sol ; mais cette tendance ne saurait, pour de longues années encore, se caractériser nettement, en transformant le nomade ayant des parcours sahariens en indigène réellement sédentaire.

A **Tébessa**[5], il est incontestable que depuis que la paix règne parmi les populations des Hauts-Plateaux et que l'extension de notre occupation vers le Sud a assuré leur sécurité, l'existence des populations a subi d'importantes modifications et qu'une évolution tendant à les attacher au sol d'une manière plus efficace que par le passé peut être observée. Le grand facteur de cette évolution a été l'occupation de la Tunisie : jusqu'alors nos administrés redoutant sans cesse quelque incursion de leurs voisins, étaient contraints de prendre des mesures de sécurité : certaines régions, trop voisines de la frontière, étaient considérées par eux comme peu sûres et pour cette raison ils en tenaient leurs troupeaux éloignés ; les coups de main qu'ils étaient obligés de faire en représailles d'agressions entretenaient leur humeur naturellement belliqueuse ; par suite, le cheval de selle devait être plus estmé d'eux que le mulet ou l'animal de labour, la tente qui permet de fuir rapidement plus que la maison qu'on abandonne au pillage, le

(1) Cependant l'un de nous a recueilli, en 1902, de la bouche du bachagha Lakhdar, l'assertion que, quand l'année est favorable, beaucoup d'entre eux ne se déplacent plus et envoient leurs moutons dans le Tell sous la conduite de bergers.
(2) *Rapp. El-Goléa n° 1.*
(3) *Rapp. Barika n° 1*
(4) *Rapp. Khenchela n° 1.*
(5) *Rapp. Tébessa n° 1.*

profit tiré d'une razzia plus que celui que procurent les travaux longs et incertains de la culture de la terre. L'occupation de la Tunisie, en assurant la sécurité sur notre territoire, a permis à nos administrés d'utiliser les pâturages qu'autrefois ils évitaient..... La transformation d'une partie de la population nomade est certaine dans un délai plus ou moins proche, et il nous appartient de favoriser de tout notre pouvoir cette évolution. Qu'une partie de la famille, mi-sédentaire, reste fixée à la parcelle de terre mise en valeur par des constructions ou des plantations, pendant que l'autre (quelques jeunes hommes), continuera la vie nomade avec les troupeaux, telle nous semble être la seule solution pratique. Avec la sécurité qui règne actuellement, cinq ou six jeunes bergers suffiront aisément à la garde d'un troupeau comprenant les animaux d'une vingtaine de familles.

A **Biskra**[1], les tribus nomades n'ont rien changé à leur manière de vivre, et il ne pourrait en être autrement..... Le nomade doit, s'il veut le conserver et l'augmenter, vivre avec son troupeau, parcourir les pâturages du Sahara et se transporter sur les points où ils sont bons. Pendant l'été, les nomades remontent vers le Tell pour placer leurs familles et leurs troupeaux sous un climat plus tempéré. Ceux qui ont des chameaux chargent leurs tentes, ceux qui n'en ont pas en louent; on en voit même qui, peu fortunés, font leur déménagement sur les deux ou trois ânes qui constituent tout leur bien. L'estivage est nécessaire au nomade du Sud; ses troupeaux ne résisteraient pas à la chaleur torride du Sahara et à la sécheresse. Tout son effort est concentré sur ses troupeaux, qui constituent son meilleur revenu, et, dans ces conditions, il ne peut pas se fixer au sol.

Aucun changement non plus à Tkout (indigènes fixés au sol depuis longtemps), ni aux Ouled-Djellal (pas de cultures).

A **Touggourt**[2], aucun changement appréciable n'est survenu dans les mœurs des nomades depuis quelques années, tant chez ceux qui estivent sur les Hauts-Plateaux que chez les véritables Sahariens. Il faut attribuer cet état de choses non seulement au caractère des indigènes, mais surtout à la nature du pays dans lequel ils sont appelés à vivre. Les tribus qui estivent dans le Sahara n'ont aucune terre de labours, et il n'est pas possible de leur en donner; il n'y a donc pas à espérer parvenir à les sédentariser; celles qui estivent dans le Tell ont des terres de culture dans la partie nord de la région saharienne, mais elles ne sont réellement cultivables que dans les années exceptionnelles.

---

(1) *Rapp. Biskra n° 1.*
(2) *Rapp. Touggourt n° 1.*

A **El-Oued**[1], un grand nombre de Troud ont fixé leur demeure en permanence au Souf pour surveiller leurs palmiers ou pour s'y livrer à un négoce quelconque, mais ce sont pour la plupart des gens assez aisés, des gens âgés et qui ont en tout cas toujours la plus grande partie de leur famille dans le Sahara en hiver et au printemps ; ou bien ce sont au contraire des gens trop pauvres pour aller dans le Tell, où ils n'ont ni troupeaux, ni chameaux pour tranporter leur tente à la suite de leurs troupeaux. Il ne paraît pas y avoir d'autre modification importante à ce point de vue que le nombre de plus en plus considérable des gens de la deuxième catégorie, à la suite des années de misère que vient de traverser le pays. Si la prospérité revient, le nombre de ces sédentaires forcés diminuera..... Les indigènes du Souf s'efforcent de reconstituer leur cheptel de moutons, et ils y parviennent plus vite que pour les chameaux, en raison de la rapidité de reproduction de cette race dans les bonnes années ; mais, en raison de la nature du pays et de ses pâturages, l'élevage du mouton restera toujours forcément assez limité dans le Sud et ne pourra jamais supplanter l'élevage du chameau ni y suppléer. Il y a même lieu d'ajouter qu'il ne paraît pas désirable que les indigènes abandonnent trop la vie nomade, car la seule conséquence de cette modification serait l'inutilisation de vastes espaces qui ne peuvent servir qu'au pacage de troupeaux sans cesse en mouvement comme les nomades seuls savent tenir les leurs.

En Tunisie comme en Algérie, les indigènes, par suite de la sécurité, n'ont plus besoin d'être groupés en smala comme jadis. L'orsqu'il est nécessaire de mener les troupeaux au loin, ceux-ci partent seuls, sous la conduite de quelques bergers. La transhumance s'effectue tout au plus par groupes de 10 à 12 tentes, qu'on trouve tantôt à un endroit, tantôt à un autre, là où il a plu et où il y a de l'herbe[2].

En somme, une transformation lente mais incontestable se produit dans les mœurs, les habitudes et la façon de vivre des tribus nomades soumises à notre autorité. Cette transformation, comme on pouvait s'y attendre, est surtout sensible chez les tribus à demi-agricoles de la lisière du Tell. Deux phénomènes sont à distinguer : 1° Les migrations ont diminué d'amplitude et de fréquence. Peu à peu, les parcours se resserrent ; les tribus, les fractions s'isolent davantage les

(1) *Rapp. El-Oued n° 1.*
(2) Monchicourt, *notes ms.*

unes des autres. Les transhumances s'exécutent par fractions moindres, et les troupeaux divisés trouvent, sans se déplacer autant, des pâturages suffisants. Cette tendance est surtout marquée dans la division d'Oran ; cependant, on la constate aussi sur certains points de l'annexe de Barika et dans les cercles de Khenchela et de Tébessa. 2° Sans renoncer à faire transhumer les troupeaux, on les confie à des bergers. On « divise la tente », selon l'expression consacrée. C'est ici un des points essentiels mis en lumière par l'enquête. Confier les troupeaux à des bergers, c'est peu de chose en apparence : c'est en réalité la fin de la vie en tribu, à laquelle se substitue la division du travail. Si garder les moutons et les faire transhumer devient un métier, c'en est fait de la vraie vie nomade pastorale. Cette modification a des conséquences sociales de premier ordre. Elle nous permet de distinguer la transhumance du nomadisme. Il y a toujours des troupeaux transhumants en Espagne, en Italie, en Provence : il n'y a plus dans ces pays de nomades au sens algérien, c'est-à-dire de tribus entières se déplaçant selon les saisons. Il est possible de réduire en Algérie dans une certaine mesure le nomadisme, en confiant les troupeaux à des bergers. Mais il paraît impossible d'y supprimer la transhumance, à moins de laisser inutilisés les pâturages des steppes et du Sahara septentrional, tout le « pays du mouton ».

Entre les indigènes du Tell qui peuvent se livrer à l'agriculture et les indigènes du Sahara proprement dit qui n'ont pas de troupeaux ou ont surtout des chameaux, se trouve une large zone de populations pastorales, dont l'élevage du mouton fait la richesse et qui jouent un rôle très important dans la vie économique de l'Algérie. Ce sont les indigènes pasteurs de moutons, chez lesquels l'élevage l'emporte sur l'agriculture, et qui effectuent des déplacements saisonniers en vue des nécessités de la vie pastorale.

C'est de ceux-là surtout que nous allons nous occuper désormais, en les suivant dans les diverses manifestations de la vie nomade. Nous verrons quels caractères ont chez eux l'industrie pastorale, l'agriculture, les échanges. Nous indiquerons quelles sont les conditions de leur vie matérielle et sociale, et nous rechercherons, pour chacun de ces ordres de faits, quelles modifications se sont produites ou paraissent pouvoir se produire à l'avenir.

ESSAI

Sur la Répartition et le Mouvement de la population Israélite indigène

DANS LE DÉPARTEMENT D'ORAN

Ce travail — à notre connaissance le premier du genre [1] — est provisoire, inexact et critiquable.

Provisoire, comme tous les travaux de statistique, surtout en pays neuf.

Inexact, par suite de l'inexpérience de son auteur et aussi de difficultés matérielles [2].

Critiquable enfin, — sans qu'il soit la plupart du temps possible de préciser, — par suite de l'inégale et indéterminable valeur des documents qui lui ont servi de base.

Toute étude en effet sur la démographie algérienne se heurte à d'inévitables difficultés. Les chiffres proposés sont incomplets et peu sûrs, les « séries » sont de durées inégales, certains renseignements font défaut. En rendant hommage à la bonne volonté des uns et des autres, on peut accuser de cet état de choses l'insuffisance et le manque de préparation technique des administrations compétentes, l'inexpérience des recenseurs, l'ignorance et même l'opposition des recensés [3].

On ne peut qu'indiquer ici la nécessité de faire une critique des statistiques algériennes, on doit essayer de serrer un peu la critique du présent travail.

Les sources principales en sont :

1° Les recensements quinquennaux, consignés dans le *Dénombrement de la population....* ;

2° La *Statistique générale de l'Algérie*, triennale avant 1900, annuelle depuis lors ;

---

(1) On peut, il est vrai citer, en dehors des ouvrages généraux et anciens, de Martinet Foley et de Ricoux, un article de Mandeville et Demontès, *Etudes de Démographie algérienne*, paru dans les *Questions diplomatiques et coloniales*, 1900, t. x. p. 193, trop général, et quelques autres articles, d'une méthode peu sûre.

(2) Elles nous ont été cependant épargnées dans la mesure du possible par l'extrême obligeance de tous ceux à qui nous nous sommes adressé, en particulier de M. Garoby, secrétaire général, Gabrielli, archiviste départemental et Namias secrétaire du Consistoire israélite.

(3) Une bonne partie de la *Statistique générale* est faite d'après la méthode à demi aprioriste du pourcentage.

3° Les listes électorales conservées au Consistoire israélite de la circonscription.

Quelques observations s'imposent.

I. Pour le chiffre de la population israélite de chaque commune il est impossible de remonter au delà de 1886 ; car, avant cette date, le *Dénombrement de la population*.... ne donne que le chiffre global.

II. La base nécessaire manque. Il faudrait connaître le chiffre initial, celui de 1870. Or, jusqu'à ce moment, on recensait les israélites indigènes avec autant de difficultés et infiniment moins de soins qu'on ne fait pour les arabes aujourd'hui — au lendemain du décret du 24 octobre, personne ne songea, au milieu des circonstances présentes, à dénombrer tous les bénéficiaires, d'autant plus que beaucoup de personnes, même dans l'administration, ne croyaient pas à l'application durable du décret — au moment des élections, et alors que le décret était très attaqué, un décret du 7 octobre 1871, fixa provisoirement le mode d'inscription des israélites indigènes sur les listes électorales. L'opération, de l'aveu de tous les partis, fut hâtive et mal conduite ; les résultats en furent corrigés souvent dans la suite, en particulier sous l'administration de M. Cambon ; les bulletins, confectionnés alors avec beaucoup de négligence, sont, en partie, conservés au Consistoire, mais il manque toujours le chiffre de toute la population israélite dans chaque commune(1).

III. Les statistiques municipales sont sujettes à caution. Les critiques générales du début portent avec une force nouvelle, quand il s'agit d'une population dont l'assimilation est récente et pour une partie incomplète. En territoire civil on est arrêté plus d'une fois par l'étrangeté de chiffres qui, évidemment, sont entachés d'erreurs. Un exemple entre beaucoup d'autres : d'après le recensement quinquennal, il y avait dans la commune de Sidi-bel-Abbès, en 1886, 576 israélites indigènes, 1,525 en 1891, 420 en 1896, 813 en 1901 ; or, d'après des renseignements de source sûre pris sur place, le chiffre de 1886 est exact ; celui de 1891 est trop fort de peut-être un millier ; celui de 1896 est certainement inférieur au chiffre réel ; celui

(1) On pourrait remédier dans une certaine mesure par l'examen des listes d'inscription pour les élections consistoriales de 1871. Mais outre les critiques générales faites plus loin, ces listes, que nous avons examinées, sont particulièrement incomplètes.

de 1901 est exact. Quant aux territoires de commandement les documents officiels eux-mêmes font des réserves expresses sur l'exactitude de leurs renseignements.

IV. Pour ce qui est de la *Statistique générale* il faut remarquer que le Gouvernement général, dans une très louable, mais un peu gênante volonté d'amélioration, a changé pendant plusieurs années de suite les bases et la disposition de son travail. Pour les mariages par exemple, on indique tantôt la nationalité de l'époux seul, tantôt celle de l'époux et de l'épouse ; quelquefois on n'indique que la religion des conjoints, et non pas leur qualité légale, etc... Souvent, d'autre part, la distinction entre israélites indigènes et autres israélites paraît avoir été faite à la légère ou à faux, en particulier dans les territoires de commandement (ex. dans la commune de Lalla Maghnia).

V. Enfin il est extrêmement difficile de fournir le chiffre de tous les éléments de la population israélite. Or ce chiffre est nécessaire, sinon au point de vue légal, du moins au point de vue social ; car, en particulier dans certaines communautés de l'intérieur, les israélites marocains ont une influence prépondérante. Nous avons essayé de fournir quelques termes de comparaison à l'aide de statistiques privées, — qui sont incomplètes et d'inégale valeur, et des listes établies pour les élections consistoriales, — qui, de l'aveu des personnes les plus compétentes, sont sujettes à caution, et ne donnent d'ailleurs que le nombre d'électeurs pour lesquels, circonstance aggravante, les conditions d'électorat ont varié dans notre période.

Avec toutes ces réserves, qui ne sont qu'une faible partie de celles qui pourraient être faites, on a essayé d'obtenir quelques résultats approximatifs et provisoires, qu'on s'efforcera d'expliquer et de vivifier par des considérations historiques, économiques et géographiques.

On appelle « israélites indigènes » les israélites naturalisés par le décret du 24 octobre 1870 et leurs descendants.

Nous allons considérer successivement le chiffre de cette population — sa répartition géographique — ses variations dans la dernière période — son rapport avec l'ensemble de la population.

D'après le recensement de 1901, il y avait dans le département d'Oran 23.567 israélites indigènes ; 22.751 vivaient sur le territoire civil et se répartissaient ainsi :

Arrondissement	d'Oran.	12.858
»	de Tlemcen. . . .	5.808
»	de Mostaganem. .	1.857
»	de Mascara. . . .	1.271
»	de Sidi-bel-Abbès .	957

L'inégalité, tout de suite apparente, entre les différents arrondissements, s'explique facilement : les arrondissements d'Oran et Tlemcen profitent de leurs deux agglomérations urbaines et anciennes ; celui de Mostaganem de sa situation commerciale en bordure de la côte et en contact avec le département d'Alger.

Cette répartition inégale s'accuse encore quand on envisage la répartition par communes. Le chiffre total des communes envisagées étant de 112,

40	communes	n'ont pas d'israélites.			
12	»	ont	moins de	10	israélites.
37	»	»	»	100	»
17	»	»	»	500	»
4	»	»	»	1.000	»
2	»	»	plus de	1.000	»

La population israélite indigène est donc concentrée sur un petit nombre de points. Ce fait, capital, ressort davantage si l'on remarque que sur 23.567 israélites indigènes,

15.545,	soit $\frac{66}{100}$	habitent les	2	communes où ils sont plus de	1.000 (1).
18.371	» $\frac{77}{100}$	»	6	»	500 (2).
22.051	» $\frac{90}{100}$	»	23	»	100

La population israélite indigène est donc essentiellement une population urbaine et a, de plus, une force propre d'agglomération. Cette remarque est confirmée par cette observation que que, sauf de très rares exceptions, la population israélite indigène fait tout entière partie de la population dite agglomérée.

(1) Oran 10.636. Tlemcen 4.909.
(2) Oran. Tlemcen. Bel-Abbès 813. Mostaganem 726. Relizane 680. Lalla Maghnia 577.

Quant au choix des points de concentration, il s'explique facilement. Tlemcen est, depuis l'expulsion des juifs d'Espagne, une des communautés les plus nombreuses et les plus florissantes du Nord-africain. Oran, communauté elle aussi très ancienne, a pour elle son activité commerciale. De même, dans des proportions moindres, pour Bel-Abbès et Mostaganem. Relizane a depuis longtemps une population israélite importante, dont une partie s'occupe d'agriculture. Enfin Maghnia a profité de sa situation à la porte de Taza, Foum-el-Maghrib, seule voie de pénétration vers le Maroc, pays à forte et ancienne population juive.

Les points de concentration sont donc : 1° des villes ; 2° des villes où existe une population i. importante ; 3° des villes où cette population israélite existe depuis longtemps. La population israélite indigène, dans son mode de groupement, est donc urbaine, portée à l'agglomération et traditionaliste. Ce sont ces mêmes caractéristiques que feraient ressortir toutes les parties d'une étude sociologique.

Dans quelle mesure, — et ici il ne faut pas oublier la critique du début, — la population israélite indigène a-t-elle varié ?

Dans toute l'Algérie il y avait en 1851	21.048	i. i.[1]
1872	34.574	»
1886	43.172	»
1901	57.044	»

La population israélite indigène aurait donc en 50 ans augmenté dans la proportion de 170 pour 100.

Pour le département d'Oran notre série est moins longue. La population israélite indigène qui était en 1886 de 16.028, atteint, grâce à une progression assez régulière, 23.567 en 1901.

Mais, quand on envisage successivement les arrondissements, les variations ne sont plus régulières.

En effet, dans 3 arrondissements il y a diminution ou augmentation négligeable.

	1886	1896	1901
Mascara	1.486	872	1.271
Mostaganem . . .	1.750	1.114	1.857
Sidi-bel-Abbès . .	624	546	957[2]

(1) Ce chiffre est à peu près certainement inférieur à la réalité.

(2) L augmentation relative est sans doute grande ici : mais la faiblesse absolue des chiffres les rend négligeables dans l'ensemble.

Dans les deux autres arrondissements, l'accroissement est rapide et régulier.

	1886	1896	1901
Tlemcen	4.067	5.584	5.808
Oran	7.832	13.216	12.858

Ce fait nous ramène à notre conclusion précédente. Cette conclusion est encore renforcée par cette remarque que sur les six communes ayant plus de 500 habitants israélites indigènes, seule Mostaganem subit dans notre période une diminution ; ailleurs il y a une augmentation, considérable surtout dans les communes comptant plus de 1.000 israélites indigènes : Tlemcen, qui avait, en 1859, 1.685 israélites indigènes en comptait 3.430 en 1886 et 4.909 en 1901. A Oran, il y avait 6.250 israélites indigènes en 1886, 10.636 en 1901.

Ce sont les petites communautés qui ont payé cette augmentation des grandes.

Quant aux fléchissements de 1896, ils s'expliquent par les conséquences de la campagne antisémite. D'ailleurs cette campagne a encore profité au processus d'agglomération, beaucoup d'israélites quittant les petits centres pour les grandes villes où ils échappaient mieux à la crise : tandis que la population de Mostaganem tombait de 834 (1891) à 235 (1896), celle d'Oran passait de 7.488 (1891) à 10.651 (1896), chiffre qu'elle n'a pas atteint depuis.

Cet accroissement de la population israélite indigène n'a pas naturellement les mêmes causes que celui de l'ensemble de la population algérienne qui sont, on le sait, avant tout, l'immigration et la naturalisation. Il n'y a pas à faire état de l'accroissement que pourraient donner des mariages mixtes : en 1893, dans l'Algérie entière il y a 7 mariages d'israélites indigènes avec des femmes non israélites indigènes ; il y en a 9 en 1904. D'ailleurs le nombre de femmes israélites indigènes épousant des non israélites indigènes, quoique très faible, est supérieur. L'accroissement provient donc uniquement de l'excédent des naissances sur les décès. La population israélite indigène a eu dans le département d'Oran

en 1903, 779 naissances (1.963 dans l'Algérie entière)
1904, 588 » (1.894 »)

Il y a eu comme décès

en 1903, 418 israélites indigènes (1.013 dans l'Algérie entière)
1904, 556 » (1.135 »)

L'excédent des naissances sur les décès a donc été pour le département d'Oran

en 1903, 359
1904, 32 (1)

Soit, pour 1903, 1,5 habitant pour 100 habitants (2).

Il nous reste maintenant une question à examiner : quel est le rapport de la population israélite indigène à l'ensemble de la population, ce rapport varie-t-il, et en faveur de quel terme ?

En 1901, il y avait dans le département d'Oran 21 israélites indigènes pour 1.000 habitants (3).

Arrondissement d'Oran.	48
» de Tlemcen.	40
» de Sidi-bel-Abbès . .	10
» de Mascara.	7
» de Mostaganem. . .	6
Territoire de commandement. . . .	5

Si l'on prend 1886 pour point de départ, — et nous avons dit pourquoi on ne pouvait pas remonter plus haut — on voit que la proportion a augmenté en faveur des israélites dans l'ensemble du département (18-21), dans l'arrondissement d'Oran (39-48 avec un maximum de 53 en 1896), dans celui de Bel Abbès (9-10), dans le territoire de commandement (2-5) — que la proportion s'est maintenue telle quelle à Mostaganem (avec un fléchissement à 4 en 1896) et à Tlemcen (avec un maximum de 48 en 1891) — que la proportion a faibli au

(1) On a remarqué la faiblesse de la natalité et l'accroissement de la mortalité en 1904 pour le département d'Oran : c'est, on le sait, l'effet des fièvres.

(2) Ce chiffre serait certainement supérieur si l'on considérait l'ensemble de la population israélite, car les marocains paraissent être particulièrement prolifiques. Citons comme exemple de ce mode d'accroissement la communauté de Nédromah. Sur 105 ménages israélites (indigènes ou marocains) 29 ont moins de 3 enfants ; 20 en ont trois ; 56 en ont plus de 3 (relevé fait en décembre 1904).

(3) La proportion est moindre pour le département d'Alger (11 pour 1.000), de Constantine (9 pour 1.000) et l'ensemble de l'Algérie (12 pour 1.000).

détriment des israélites à Mascara (11-7, avec un minimum de 5 en 1896).

Comme la population israélite indigène est en quelque sorte une population fermée, ne tirant son accroissement que d'elle-même, elle doit ses bénéfices à l'excédent proportionnellement supérieur de ses naissances sur ses décès. Tandis, en effet, qu'il est, comme nous l'avons vu, de 1,5 pour 100 dans la population israélite indigène du département d'Oran, il n'est que de 0,3 pour 100 dans l'ensemble de la population du département, de 0,1 pour 100 dans la totalité de la population algérienne. Si la proportion ne diminue donc pas plus au détriment de la population totale, celle ci le doit aux apports de l'intérieur.

On voit en tous cas qu'à considérer les chiffres bruts, l'élément israélite indigène est et restera vraisemblablement toujours quasi-négligeable dans l'ensemble de la population du département et aussi de l'Algérie entière. Il est vrai que l'influence sociale d'un groupement est loin de se mesurer à sa force numérique, même relative ; dans le cas particulier il ne faut pas, de plus, oublier que nous sommes en présence d'un élément de population à fortes agglomérations en face d'un ensemble de population plutôt dispersée. Mais ces considérations, qu'il fallait indiquer ici, sont du domaine d'une étude sociologique dont cette esquisse statistique n'est que la préface.

Une remarque cependant, que nous avons déjà faite, rentre dans les bornes du présent travail. Pour pouvoir apprécier à un moment donné le rôle social de la population israélite indigène, il faut ajouter dans une étude de statistique le reste de la population israélite qui, sauf au point de vue politique, se distingue souvent assez mal d'elle. Ici les données précises manquent et on ne doit attendre que des indications d'inégale valeur.

Il n'y a pas de statistique officielle de la population israélite des différentes communautés. Nous avons pu nous procurer quelques statistiques, qui paraissent assez exactes, au moins pour la population sédentaire, au Consistoire israélite d'Oran. Mais il faut noter que les dates des deux recensements sont différentes et qu'aussi les limites des communes et des communautés ne coïncident pas toujours. Avec ces réserves présentons quelques chiffres.

	ISRAÉLITES INDIGÈNES Recensement de 1901	ISRAÉLITES Évaluation du 20 décembre 1904
Saïda.	354	750
Inkermann	69	159
Relizane	680	818
Aïn-Temouchent.	418	992
Mercier-Lacombe	23	130
Lamoricière.	31	204
Nemours	161	489
Tiaret (commune mixte). . .	33	1.307
Cassaigne » . . .	53	85
Géryville (territoire de commandement).	35	337
Lalla Maghnia » .	477	851

Sans parler des erreurs possibles — et probables — commises de part et d'autre, les différences, parfois considérables, s'expliquent surtout par la présence d'israélites marocains, comme le montrent les indications d'origine portées sur les listes d'inscription pour les élections consistoriales.

Ces listes elles-mêmes sont d'une utilisation difficile : elles ne comptent que les électeurs consistoriaux ; les conditions d'électorat ne sont pas les mêmes que celles de l'électorat politique ; ces listes sont, de l'avis des personnes les plus compétentes, sujettes à caution. Remarquons seulement, sans entrer dans un examen critique de ces listes qui serait ici déplacé, qu'elles attestent presque partout la présence de nombreux israélites originaires du Maroc (Oran, 430 électeurs d'origine marocaine) et que ce nombre doit être inférieur à la réalité, à cause des conditions spéciales d'électorat pour les israélites étrangers (3 ans de résidence au lieu de 2 ans), le caractère temporaire de la résidence de nombreux israélites marocains, l'indifférence probable d'un certain nombre pour ces questions d'élections.

En résumé, et sans pousser plus avant cette discussion, on peut estimer, d'après les documents assez nombreux que nous avons réunis, que, pour avoir le chiffre total de la population israélite du département, il faut majorer le chiffre de la population israélite indigène d'une quantité très variable avec les différentes communautés, mais qui dans l'ensemble peut être évaluée à environ $\frac{1}{4}$ ou peut-être même $\frac{1}{3}$ de ce chiffre.

PAUL METZGER.

Professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée d'Oran.

NOTE

Sur le Commerce de Colomb Béchar avec l'Ouest

(AVEC UNE CARTE)

Le mouvement commercial du centre de Colomb avec l'Ouest ayant depuis quelque temps pris une assez importante extension, il a paru intéressant de faire, pour le mois de janvier 1906, le relevé des quantités de marchandises qui, ayant été apportées de l'Ouest, ont été achetées sur place par nos commerçants, et de celles que ces mêmes commerçants ont vendues pour être expédiées dans l'Ouest.

Les régions avec lesquelles s'effectuent surtout les transactions sont celles du Guir (Doui-Menia), du Tafilalet, du Haut-Guir et d'Aïn Chaïr. Toutefois, les gens d'Aïn-Chaïr ne prennent à Béchar qu'une petite partie des marchandises dont ils ont besoin, beaucoup d'entre eux vont s'approvisionner à Beni-Ounif où ils trouvent à vendre plus facilement leurs moutons. Quant aux Beni-Guil, ils prennent leurs denrées dans le centre commercial qui est le plus voisin de leurs campements.

Le transit entre Béchar et les Ksour du Tafilalet est fait par les caravanes des Doui-Menia Gheraba, campés dans l'oued Guir; le chameau chargé à 200 kilogr. se paie 6 douros espagnols, soit 18 fr. 50 à 18 fr. 75 de notre monnaie. Au Tafilalet viennent s'approvisionner les Beraber habitant les régions voisines, ainsi que la plus grande partie des commerçants des districts de l'oued Ziz voisins et de l'oued Draa. Il n'y a pas bien longtemps encore, le Tafilalet recevait une grande partie de ses denrées de Fez. Depuis ces trois derniers mois, la majeure partie des marchandises des boutiques des commerçants du Tafilalet vient de Béchar. Le sucre, le café, le thé, les bougies viennent en totalité d'ici. Un des plus

grands commerçants du Tafilalet, nommé Mohammed ben Driss, vient d'établir à Béchar un de ses représentants qui reçoit directement ses marchandises d'Oran, Alger ou Marseille. L'an dernier encore, cette maison de commerce s'était presque entièrement approvisionnée à Fez et à Merrakech.

Entre Béchar et le Haut-Guir, le transit est fait par les caravanes des marabouts de Saheli et de Toulal à dos de chameau ou de mulet. Ces mêmes marabouts transportent également les marchandises dans le Haut oued Ziz. Quelques caravanes des gens des Oulad el Hadj ont commencé à venir chercher dans le Haut-Guir quelques denrées pour les ksour de Kasbet el Makhzen, Misour, Outat oulad el Hadj dans la Haute Moulouya, mais les commerçants de cette région se ravitaillent encore de préférence à Fez.

La population de l'oued El Haïber et les Beraber Aït Tserrouchen, qui habitent la région montagneuse qui s'étend entre l'oued Haïber et la plaine de la Moulouya, viennent s'approvisionner à Aïn-Chaïr où ils amènent leurs troupeaux de moutons et de bœufs, qui sont ensuite conduits sur nos marchés par les habitants de ce ksar.

Le chiffre des importations pendant le mois de janvier 1906 a été ainsi qu'il résulte du relevé qui a été fait de 108,497 fr. 00, celui des exportations de 122,710 fr. 00. Le tableau annexé à la présente note donne le détail du mouvement commercial pendant cette période par nature de marchandises.

Il y a lieu toutefois de remarquer que ces chiffres seront loin d'être atteints dans les mois qui vont suivre. Ils l'ont peut-être été pendant les mois de novembre et décembre derniers, mais les trois mois de novembre, décembre et janvier constituent la période pendant laquelle les transactions commerciales avec les régions de l'Ouest sont le plus actives. Les indigènes de ces régions viennent en effet à ce moment de terminer la récolte de leurs dattes, ils s'empressent de vendre le surplus de leur récolte pour avoir en échange les denrées et tissus qui leur sont nécessaires, et, en même temps qu'ils nous envoient leurs dattes, ils nous envoient aussi les autres marchandises qu'ils ont à importer chez nous. On ne pourra donc avoir une donnée exacte de l'importance de notre commerce avec l'Ouest qu'en en étudiant la statistique d'une année complète. Des résultats actuels on ne peut encore tirer aucune

conclusion. Cependant il semble résulter de l'extension que prend le trafic avec l'Ouest et des renseignements qui nous ont été fournis par des commerçants du Tafilalet, que la plus grande partie des marchandises que les populations de l'oued Draa, du Tafilalet, de l'oued Ziz, du Haut-Guir et peut-être même de la Haute-Moulouya prenaient à Fez ou à Merrakech, leur seront dans un avenir prochain envoyées des centres commerciaux du Sud-Oranais.

On remarquera que dans le relevé des exportations il n'est fait mention d'aucun article de porcelaine dont les achats par les indigènes étaient cependant très importants autrefois, et ont énormément diminué depuis plusieurs mois. Les commerçants que nous avons interrogés à ce sujet nous ont expliqué ce fait comme une des conséquences de la longue période de disette qu'il y a eu ces dernières années au Tafilalet et dans tout l'Ouest. Les boutiques des marchands de ces régions sont encore encombrées des articles qu'ils n'ont pas vendus et les indigènes, qui commencent à peine à se refaire cette année, pensent tout d'abord à acheter de quoi se nourrir.

1° IMPORTATIONS

NATURE des MARCHANDISES	NOMBRE ou QUANTITÉ	VALEUR	PRIX MOYEN de L'UNITÉ	PROVENANCE — OBSERVATIONS
Moutons ou chèvres. . . .	1.7 0	25.715f 00	14f 36	Beni-Guil. Beraber du Nord par l'intermédiaire d'Aïn-Chaïr ou des marabouts de Saheli.
Bœufs	65	4.720 00	72 60	Beraber du Nord par l'intermédiaire d'Aïn-Chaïr ou des marabouts de Saheli.
Dattes medjehoul.	1.100 q.	38.500 00	35 00	Tafilalet
Filali.	90 q.	36.000 00	400 00	Id.
Tabac en feuilles	200 k.	200 00	1 00	Tafilalet ou Oued Draa
Serghina.	100 k.	100 00	1 00	Tafilalet. Bois à parfum que les indigènes font brûler pour parfumer leurs appartements. En le pilant avec de la cannelle et des clous de girofle et mélangeant la poudre ainsi obtenue, avec de la pâte de dattes, on a une pommade que les femmes arabes mettent dans leurs cheveux.
Babouches	500 paires	750 00	1 50	Tafilalet
Burnous en drap bleu foncé	35	1.750 00	50 00	Confectionnés à Fez – matière première provenant de Gênes.
Cordons en soie.	10 k.	240 00	24 00	Confectionnés à Fez – matière première provenant d'Angleterre.
Soie couleurs assorties . .	3 k.	72 00	24 00	Angleterre par l'intermédiaire de commerçants de Fez.
Ceintures indigènes en soie	50	450 00	9 00	Confectionnées à Fez, matière première provenant d'Angleterre.
TOTAL DES IMPORTATIONS. . . .		108.497 00		

2° EXPORTATIONS

NATURE des MARCHANDISES	NOMBRE ou QUANTITÉ	VALEUR	PRIX MOYEN de L'UNITÉ	PROVENANCE — OBSERVATIONS
Sucre	750 q.	39.000f 00	52f 00	Raffinerie St-Louis (Marseille).
Thé	11 q.	4.125 00	375 00	Angleterre.
Café	20 q.	2.600 00	130 00	Amérique par l'intermédiaire de maisons de commerce du Hâvre.
Bougies	110 cais. de 50 k.	7.700 00	70 00	Montpellier et Arras
Poivre noir.	18 q.	3.600 00	200 00	Amérique par l'intermédiaire de maisons de commerce du Hâvre.
Clous de girofle.	100 k.	200 00	2 00	Amérique par l'intermédiaire de maisons de commerce du Hâvre.
Allumettes	4 caisses	1.300 00	325 00	Paris-Marseille
Semoule	45 balles de 100 k.	1.800 00	40 00	Algérie
Savon	45 caisses de 50 k.	1.620 00	36 00	Marseille
Burnous blanc en coton léger	2.300	9.925 00	4 75	Rouen et Lyon
Cotonnades diverses . . .	1.261 coupons	50.440 00	40 00	Rouen
Haïks	200	400 00	2 00	Rouen
Total des exportations		122.710 00		

Capitaine CANAVY.

Colomb Béchar, 12 février 1906.

MOUVEMENT DE LA NAVIGATION

DANS LES

PORTS

du Département d'Oran

MOUVEMENT COMMERCIAL

PRODUITS AGRICOLES



Mouvement des Entrées du port d'ORAN, par pavillon, pendant l'année 1904

INDICATION du PAVILLON	ENTRÉES							
	VAPEURS				VOILIERS			
	NOMBRE de navires	Tonnage	Équipages	Passagers	NOMBRE de navires	Tonnage	Équipages	Passagers
Français	2.131	1.156.381	42.572	27.076	42	2.572	229	»
Espagnol	100	52.041	2.279	13.964	91	3.505	593	11
Anglais	266	385.488	6.517	53	1	18	4	»
Allemand	39	42.306	979	»	»	»	»	»
Belge	7	7.596	158	»	»	»	»	»
Norwégien	13	13.826	254	»	»	»	»	»
Danois	24	24.418	461	»	»	»	»	»
Grec	8	9.433	160	»	»	»	»	»
Hollandais	»	»	»	»	»	»	»	»
Autrichien	65	61.124	1.643	860	1	743	14	»
Italien	55	44.600	922	5.813	20	5.144	166	»
Russe	1	510	77	»	»	»	»	»
Suédois	3	3 193	62	»	»	»	»	»
Américain	1	211	23	»	»	»	»	»
Portugais	»	»	»	»	6	439	46	»
Marocain	»	»	»	»	1	5	5	»
Roumain	»	»	»	»	»	»	»	»
Turc	1	144	16	»	»	»	»	»
TOTAUX	2.714	1.801.271	56.123	48.666	162	12.426	1.057	11

Mouvement des Sorties du port d'Oran, par pavillon, pendant l'année 1904

INDICATION du PAVILLON	SORTIES							
	VAPEURS				VOILIERS			
	NOMBRE de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	NOMBRE de navires	Tonnage	Equipages	Passagers
Français	2.138	1.170.114	42.594	39.823	38	2.541	210	»
Espagnol	102	53 375	2.284	9.584	86	3.428	567	»
Anglais	271	393.789	6.540	»	1	18	4	»
Allemand	38	41.329	957	»	»	»	»	»
Belge	7	7.596	158	»	»	»	»	»
Norwégien	13	13.826	254	»	»	»	»	»
Danois	25	25.273	489	»	»	»	»	»
Grec	8	9.433	160	»	«	»	»	»
Hollandais	»	»	»	»	»	»	»	»
Autrichien	63	60.502	1.643	512	1	743	14	»
Italien	55	44.600	922	3.720	19	4.633	155	»
Russe	1	510	77	»	»	»	»	»
Suédois	3	3 193	62	»	»	»	»	»
Américain	1	211	23	»	»	»	»	»
Portugais	»	»	»	»	5	344	39	»
Marocain	»	»	»	»	1	5	5	»
Roumain	»	»	»	»	»	»	»	»
Turc	1	144	16	»	»	»	»	»
TOTAUX	2.726	1.823.895	56.179	53.641	151	11.712	994	»

Mouvement des Entrées et des Sorties réunies du port d'ORAN, par pavillon, pendant l'année 1904

INDICATION du PAVILLON	RÉUNION DES ENTRÉES ET DES SORTIES				OBSERVATIONS
	NOMBRE de NAVIRES	TONNAGE	ÉQUIPAGES	PASSAGERS	
Français	4.349	2.331.608	85.605	66.899	
Espagnol	379	112.349	5.723	23.559	
Anglais	539	779.313	13.065	53	
Allemand	78	83.635	1.936	»	
Belge	14	15.192	316	»	
Norwégien	26	27.652	508	»	
Danois	49	49.691	950	»	
Grec	16	18.866	320	»	
Hollandais	»	»	»	»	
Autrichien	129	123.112	3.314	1.572	
Italien	149	98.977	2.165	9.535	
Russe	2	1.020	154	»	
Suédois	6	6.386	124	»	
Américain	2	422	46	»	
Portugais	11	783	85	»	
Marocain	2	10	10	»	
Roumain	»	»	»	»	
Turc	2	288	32	»	
Totaux en 1904	5.753	3.649.304	114.339	102.318	
» en 1903	4.909	3.023.490	110.020	87.545	
Différence, 1904	+ 844	+ 625.814	+ 4.319	+ 14.773	

Mouvement de la Navigation dans le port de MERS-EL-KEBIR, pendant l'année 1904

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers
Pays d'Europe..........	37	29.580	»	»	5	911	»	»	42	30.491	»	»
Pays hors d'Europe.....	2	3.360	»	»	»	»	»	»	2	3.360	»	»
Colonies françaises......	»	»	»	»	2	108	»	»	2	108	»	»
Cabotage algérien.......	414	7.365	»	»	683	27.144	»	»	1.097	34.509	»	»
Totaux en.. 1904..	453	40.305	»	»	690	28.163	»	»	1.143	68.468	»	»
Totaux en.. 1903..	254	25.043	»	»	359	14.037	»	»	613	39.090	»	»
Différence en plus ..	199	15.262	»	»	331	14.126	»	»	530	29.378	»	»
Différence en moins.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Mouvement de la Navigation dans le port de MOSTAGANEM, pendant l'année 1904

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers
Pays d'Europe.........	278	243.950	8.756	73	8	1.062	38	»	286	245.012	8.794	73
Pays hors d'Europe.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cabotage algérien	810	67.101	7.751	319	32	910	140	»	842	68.011	7.891	319
TOTAUX en 1904..	1.088	311.051	16 507	392	40	1.972	178	»	1.128	313.023	16.685	392
TOTAUX en 1903..	910	349.530	17.162	182	135	2.814	473	»	1.045	352 344	17.635	182
Différence en plus..	178	»	»	210	»	»	»	»	83	»	»	210
Différence en moins	»	38.479	655	»	95	842	295	»	»	39.321	950	»

Mouvement de la Navigation dans le port d'ARZEW, pendant l'année 1904

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers
Pays d'Europe..........	119	113.085	»	»	9	321	»	»	128	113.406	»	»
Pays hors d'Europe.....	2	2.262	»	»	»	»	»	»	2	2.262	»	»
Cabotage algérien.......	723	277.872	»	»	196	14.650	»	»	919	292.522	»	»
Totaux en 1904..	844	393.219	»	»	205	14.971	»	»	1.049	408.190	»	»
Totaux en 1903..	816	409.911	»	»	121	7.103	»	»	937	417.014	»	»
Différence en plus..	28	»	»	»	84	7.868	»	»	112	»	»	»
Différence en moins	»	16.692	»	»	»	»	»	»	»	8.824	»	»

Mouvement de la Navigation dans le port de BENI SAF, pendant l'année 1904

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON		VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
		Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers
Pays d'Europe..........		205	294.996	»	»	6	145	»	»	211	295.141	»	»
Pays hors d'Europe.....		4	2.148	»	»	1	5	»	»	5	2.153	»	»
Cabotage algérien......		148	63 440	»	»	9	233	»	»	157	63.673	»	»
Totaux en..	1904..	357	360.584	»	»	16	383	»	»	373	360.967	»	»
	1903..	383	399.056	»	»	31	450	»	»	414	399.506	»	»
Différence en.	plus..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	moins	26	38.472	»	»	15	67	»	»	41	38.539	»	»

Mouvement de la Navigation dans le port de NEMOURS, pendant l'année 1904

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers
Pays d'Europe..........	128	78.663	»	»	14	582	»	»	142	79.245	»	»
Pays hors d'Europe.....	5	1.092	»	»	6	28	»	»	11	1.120	»	»
Colonies française.......	1	316	»	»	»	»	»	»	1	316	»	»
Cabotage algérien.......	217	82.581	»	»	340	1.010	»	»	557	83.591	»	»
Totaux en 1904.	351	162.652	»	»	360	1.620	»	»	711	164.272	»	»
Totaux en 1903.	401	201.137	»	»	123	1.092	»	»	524	202.229	»	»
Différence en plus..	»	»	»	»	237	528	»	»	187	»	»	»
Différence en moins.	50	38.485	»	»	»	»	»	»	»	37.957	»	»

Mouvement de la Navigation dans le port de HONAÏNE, pendant l'année 1904

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers
Pays d'Europe	22	26.003	»	»	»	»	»	»	22	26.003	»	»
Pays hors d'Europe	4	824	»	»	»	»	»	»	4	824	»	»
Colonies françaises......	3	3.677	»	»	»	»	»	»	3	3.677	»	»
Cabotage algérien.......	40	6.067	»	»	60	117	»	»	100	6.184	»	»
Totaux en 1904.	69	36.751	»	»	60	117	»	»	129	36.688	»	»
Totaux en 1903.	48	32.336	»	»	46	336	»	»	94	32.672	»	»
Différence en plus...	21	4.235	»	»	14	»	»	»	35	4.016	»	»
Différence en moins.	»	»	»	»	»	219	»	»	»	»	»	»

Mouvement de la Navigation dans le port de KISS-ADJEROUD pendant l'année 1904

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers
Pays d'Europe	1	750	»	»	158	287	»	»	159	1.037	»	»
Pays hors d'Europe	4	1.042	»	»	25	42	»	»	29	1.084	»	»
Cabotage algérien.... ..	31	6.398	»	»	255	576	»	»	286	6.974	»	»
Totaux en 1904..	36	8.190	»	»	438	905	»	»	474	9.095	»	»
Totaux en 1903..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Différence en plus..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Différence en moins.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Relevé total du Mouvement des ports du département d'Oran, pendant l'année 1904
(Entrées et sorties réunies)

DÉSIGNATION DES PORTS	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers
Oran	5.440	3.625.166	112.302	102.307	313	24.138	2.051	11	5.753	3.649.304	114.353	102.318
Mers-el-Kébir	453	40.305	»	»	690	28.163	»	»	1.143	68.468	»	»
Totaux pour Oran	5.893	3.665.471	»	102.307	1.003	52.301	»	11	6.896	3.717.772	»	102.318
Mostaganem	1.088	311.051	16.507	16	40	1.972	178	»	1.128	313.023	16.685	16
Arzew	844	393.219	»	46	205	14.971	»	»	1.049	408 190	»	46
Beni-Saf	357	360.584	»	301	16	383	»	»	373	360.967	»	301
Nemours	351	162.652	»	6.797	360	1.620	»	»	711	164.272	»	6.797
Honaïne	69	36.571	»	»	60	117	»	»	129	36.688	»	»
Kiss-Adjeroud	36	8.190	»	»	438	905	»	»	474	9 095	»	»
Totaux en 1904	8.638	4.937.738	»	109.467	2.122	72.269	»	11	10.760	5.010.007	»	109.478
Totaux en 1903	6.928	4.389.869	»	93.584	1.608	76.466	»	»	8.536	4.466.335	»	93.584
Différence en plus	1.710	547.869	»	15.923	514	»	»	11	2.224	543.672	»	15.894
Différence en moins	»	»	»	»	»	4.197	»	»	»	»	»	»

Mouvement des Passagers, français et étrangers, dans les ports du département d'Oran en 1904

PORTS	ENTRÉES — PASSAGERS VENANT de France	d'Espagne	d'Angleterre	d'Italie	du Maroc	de Tunisie	d'autres pays	TOTAL	SORTIES — PASSAGERS ALLANT en France	en Espagne	en Angleterre	en Italie	au Maroc	en Tunisie	dans d'autres pays	TOTAL
Oran	12.662	18.331	124	»	17.555	5	»	48.677	12.747	16.068	61	16	24.749	»	»	53.641
Mers-el-Kébir	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Arzew	9	»	1	»	»	»	»	10	36	»	»	»	»	»	»	36
Mostaganem	16	»	»	»	»	»	»	16	»	»	»	»	»	»	»	»
Beni-Saf	7	23	»	»	»	»	5	35	»	65	4	»	197	»	»	266
Nemours	»	11	5	»	4.264	»	»	4.282	»	16	29	»	2.470	»	»	2.515
Honaïne	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Kiss-Adjeroud	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux en 1904	12.694	18.365	130	»	21.819	5	5	53.020	12.783	16.149	94	16	27.416	»	»	56.458
Totaux en 1903	13.816	17.324	93	»	18.890	32	14	50.179	12.171	14.091	78	»	17 025	7	33	43.405
Différence en plus	»	1.041	37	»	2.929	»	»	2.841	612	2.058	16	16	10.391	»	»	13.053
Différence en moins	1.122	»	»	»	»	27	9	»	»	»	»	»	»	7	33	»

STATISTIQUE DU MOUVEMENT COMMERCIAL DES PORTS

du département d'Oran, pendant l'année 1905

comparé au mouvement de l'année 1904, et par nature de marchandises

EXPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES		UNITÉS	A DESTINATION de France	A DESTINATION de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1905	Totaux en 1904
Chevaux et juments		Tête	1.590	122	1.712	952
Mules et mulets		»	78	26	104	234
Anes		»	617	31	648	464
Bœufs, vaches, taureaux		»	1.255	30	1.285	372
Béliers, moutons et brebis		»	402.865	182	403 047	426.462
Boucs, chèvres et chevreaux		»	197	45	242	5.440
Porcs		»	3.681	7	3.688	236
Boyaux frais, secs ou salés		Kilog.	12.913	2.800	15.713	2.625
Peaux brutes fraîches ou sèches	grandes	»	246.667	115.595	362 262	139.830
	de moutons	»	144.698	754	145.452	652.722
	d'agneaux	»	29	50.530	50.559	1.030
	de chevreaux	»	8.089	60	8.149	1.364
	de chèvres	»	321.056	122 140	443.196	799.240
	autres	»	1.017	»	1.017	40.260
Laines en masse		»	3.438.179	106.068	3.554.247	3.763.133
Déchets de bourre		»	4.946	»	4.946	»
Crins bruts		»	8.399	8	8.407	6.120
Poils bruts de toute nature		»	16.183	9.936	26.119	19.040
Suifs		»	119.189	7.100	126.289	53.280
Cire brute		»	9.081	5.737	14.820	22.350
Poissons de mer	frais	»	8.810	2.041	10.851	30.041
	secs, salés ou fumés	»	22.335	249.525	271.860	388.923
	conservés	»	52.139	35.335	87.474	57.812
Corail brut		»	»	»	»	»

EXPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	A DESTINATION de France	A DESTINATION de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1905	Totaux en 1904
Os, sabots, cornes de bétail.	Kilog.	231.979	130.463	362.442	507.383
Céréales en grains — Froment	Quintal	383.819	1.597	385.416	603.063
Céréales en grains — Avoine	»	256 295	»	256 295	298.333
Céréales en grains — Orge	»	28.623	8.965	37.597	99.837
Céréales en grains — Maïs	»	5	430	435	693
Farines de froment	»	7.840	19.564	27.404	17.367
Pain et biscuit de mer	Kilog.	1.013	26.800	27.813	»
Semoules en gruau	»	5.000	132.795	137.795	31.648
Semoules en pâtes et pâtes d'Italie	»	100	6.013	6.113	14.038
Légumes secs et leurs farines — fèves	»	804.289	69.634	873.932	1.615.459
Légumes secs et leurs farines — pois pointus	»	199.651	508.023	707.674	221.680
Légumes secs et leurs farines — Autres	»	75.345	38.454	113.799	»
Dari, millet, alpiste en grains	»	2.342	120	2.462	44.030
Pommes de terre	»	497.697	120.549	618.246	251.201
Fruits frais — citrons et oranges	»	300.108	775	300.883	201.858
Fruits frais — mandarines	»	361 827	110	361.937	362.177
Fruits frais — caroubes	»	885.688	1.278.700	2.164.388	485.000
Fruits frais — raisins de table	»	63.769	6.361	70.130	1.952
Fruits frais — marcs et moûts mutés	»	9.520.964	»	9.520.964	1.773.346
Fruits frais — autres	»	189.511	7.881	197.392	71.460
Fruits secs ou tapés — figues	»	7.410	147.878	155.288	112.408
Fruits secs ou tapés — raisins	»	161	5.001	5.162	»
Fruits secs ou tapés — dattes	»	25.893	46.460	72.313	45.758
Fruits secs ou tapés — amandes	»	52.041	25.212	77.253	26.854
Fruits confits, cornichons, etc.	»	72.179	1.740	73.919	30.727
Graines et fruits oléagineux — arachides	»	2.777	24.635	27.412	21 172
Graines et fruits oléagineux — graines de lin	»	247.115	»	247.115	292.418
Graines et fruits oléagineux — a ensemencer	»	35.945	2.111	38.056	»
Graines et fruits oléagineux — Autres	»	150.451	180	150.631	»
Tabacs en feuilles ou en côtes	»	270	28.650	28.920	18.265
Tabacs fabriqués — cigares	Cent	160	550	710	325
Tabacs fabriqués — cigarettes	Kilog.	1.728	61.287	63.015	101.037
Tabacs fabriqués — autres	»	11.339	15.108	26.447	4.042
Huile fixe d'olives	»	66.408	47.490	113.898	110.761

EXPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES		UNITÉS	A DESTINATION de France	A DESTINATION de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1905	Totaux en 1904
Huile de graines grasses		Kilog.	33.423	15.524	48.947	»
Essence de géranium		»	490	»	490	»
Racines médicinales		»	24.529	2.804	27.333	44.912
Herbes, feuilles et fleurs médicinales		»	32.541	1 008	33.549	25.414
Liège	brut	»	58.910	30.735	89.645	594.184
Liège	en planches	»	140.035	182.181	322.216	185.819
Alfa		»	1.449.178	73 784.977	75.234.155	77.237.747
Crin végétal		»	2.272 552	22.098.414	24.370.966	16.455.380
Écorces à tan		»	247.890	1.374.565	1.622.455	5 289.826
Légumes frais		»	2.810.631	43.250	2.853.881	1.925.785
Fourrages		»	18.162	1.095.697	1.113.859	33.835
Paille de millet à balais		»	»	15.763	15.763	»
Son		»	7.154.190	121.921	7.276.111	3.588.670
Tourteaux de graines oléagineuses		»	68.994	»	68.994	132.181
Drilles		»	300 228	442.478	742.706	877.190
Vins ordinaires	en futs	Litre	156.319.164	1 106.693	157.425.857	193.259.910
Vins ordinaires	en bouteilles	»	4.198	5.599	9.797	4.310
Vins de liqueurs	en futs	»	1.391.909	7.818	1.399.729	171.657
Vins de liqueurs	en bouteilles	»	237	526	763	149
Mistelles (vins mutés à l'alcool)		»	8.123.291	»	8.123.291	6.456.773
Eaux de vie et spiritueux (alcool pur)		»	767.003	10.470	767.473	254.951
Esprits de toutes sortes —		»	2.706.179	6.029	2.712.208	31.811
Marbres bruts		Kilog.	346.813	127.070	473.883	448.001
Phosphates naturels		»	»	»	»	15.520
Goudron minéral		»	»	308.318	308 318	1 315
Minerais	de fer	»	32.773.706	343.009.495	375.783.201	403.766.386
Minerais	de cuivre	»	142.154	16.099	258.253	92.255
Minerais	de plomb	»	45.701	»	45.701	71.965
Minerais	de zinc	»	108 239	2.688.788	2.797.027	1.342.532
Sel marin et sel gemme	bruts ou raffinés	Quintal	11.814	131	11.945	27.060
Sel marin et sel gemme	raffinés blancs	»	1.000	67	1.067	»
Lie de vin		Kilog.	750 026	71.000	821.026	1.081.691
Tartres bruts		»	237.088	71.771	308.859	161.016
Superphosphates		»	50.280	1.400	51.680	66.400
Tapis de laine turcs et imitations		»	1.492	364	1.856	2.307

EXPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	A DESTINATION de France	A DESTINATION de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1905	Totaux en 1904
Vêtements confectionnés..	Kilog.	74	19.631	19.705	2.096
Papier et ses applications..	Quintal	1.439	50.994	52 433	24.045
Peaux préparées..........	»	5.445	8.953	14.398	13.425
Chaussures...............	Paire	727	5.467	6.194	4.793
Futailles vides............	Nombre	2.070	33.160	35.230	74.014
Liège ouvré...............	Quintal	2.580	72	2.652	1.041
Colis postaux..............	Nombre	68.112	»	68.112	74.929
—	Kilog.	403.687	»	403.687	331.010
Viandes salées............	»	1.585	690	2.275	»
Viandes de boucherie de moutons....	»	113.470	25	113.495	»
Viandes de boucherie de porcs.......	»	2.017	»	2.017	»
Viandes de boucherie de bœufs et autres..	»	323	»	323	»

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1905	Totaux en 1904
Animaux vivants — bêtes de somme	Tête	438	785	1.223	2.036
Animaux vivants — Bestiaux — race bovine	»	487	16.476	16.963	13.700
Animaux vivants — Bestiaux — ovine et autres	»	7	56.509	56.516	68.061
Viandes salées	Kilog.	423.384	12.844	436.228	332.302
Viandes conservées en boîtes	»	212.681	247	212.928	»
Peaux brutes	»	26.303	390.554	416.557	163.931
Soies	»	41	»	41	171
Graisses animales autres que de poissons	»	292.411	3.858	296.269	472.384
Margarine ou substances similaires	»	43.761	»	43.761	58.313
Fromages	»	722.025	193.394	915.419	962.506
Beurres	»	167.441	14.576	182.017	184.722
Poissons de mer salés ou conservés	»	664.143	374.239	1.038.382	1.060.673
Céréales — Froment	Quintal	1.330	22.157	23.487	1.986
Céréales — Avoine	»	409	»	409	9
Céréales — Orge	»	15.232	68.022	83.254	25.105
Céréales — Maïs	»	15	7.259	7.274	987
Farines	»	14.280	4	14.284	10.328
Semoules en gruau	Kilog.	375.972	»	375.972	709.526
Semoules en pâte et pâtes d'Italie	»	316.118	67	316.185	»
Riz	»	1.848.532	817.197	2.665.729	1.987.549
Légumes secs et leurs farines	»	1.516.796	991.117	2.507.913	3.197.503
Marrons, châtaignes et leurs farines	»	430.415	13.205	443.620	390.814
Dari, millet et alpiste	»	54.271	2.485	56.756	13.134
Pommes de terre	»	5.478.934	142.357	5.621.291	8.450.556

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1905	Totaux en 1904
Fruits de table — frais........	»	165.104	1.635.319	1.800.423	1.534.822
Fruits de table — secs ou tapés...	»	491.886	1.518.522	2.010.408	2.457.405
Graines et fruits oléagineux	»	52.897	1.163.420	1.216.317	1.102.293
Sucres — bruts & vergeoises	Kilog.	671.177	»	671 177	838.438
Sucres — raffinés........	»	10.606.658	4.676	10.611.334	8.040.480
Mélasses...........	»	»	»	»	»
Glucoses..........	»	51.025	»	51.025	33.898
Cafés...........	»	759	2.402.381	2.403.140	2.152.138
Chocolat...........	»	168.238	876	169 114	176.675
Poivre...........	»	11.214	41.803	53.017	60.117
Cannelle et cassia lignea...	»	520	8.287	8.807	7.509
Muscade, macis et vanille.	»	130	1.246	1.376	799
Clous et griffes de girofle..	»	241	10.404	10.645	6.924
Thés...........	»	9.101	88.188	97.289	91.379
Tabacs en feuilles ou côtes.	»	21.936	609.315	631.249	730.280
Tabacs fabriqués — cigares........	»	»	2.069	2.069	4.752
Tabacs fabriqués — cigarettes......	»	»	45	45	404
Tabacs fabriqués — en poudre, en carottes ou autrement fabriqués..	»	25.666	423	26.089	11.852
Huiles fixes pures — d'olives........	»	78.567	871.147	949.714	1.568.024
Huiles fixes pures — de graines grasses.	»	2.390 360	1.442.584	3 832.944	4.244.814
Huiles volatiles et essence.	»	5.164	1.001	6.165	3.461
Bois à construire — brut ou équarri...	1.000 kil.	11.988	1.163	13.151	13.090
Bois à construire — scié........	»	949	12.270	13.219	19.398
Merrains de chêne et autres	Kilog.	2.487.732	95.562	2.583.294	3.362.614
Légumes frais ou conservés	»	467.193	343.571	810.764	1.352.779
Boissons fermentées — vins ordinaires...	Litre	280.763	4.263	285.026	212.814
Boissons fermentées — vins de liqueur....	»	352.162	15.669	367.831	432.756

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1905	Totaux en 1904
Alcool, eaux-de-vie, et esprits de toutes sortes..	Lit. d'alcool pur	904.812	3.352	908.164	3.059.534
Bière..............	Kilog.	548.802	2.416	551.218	362.939
Eaux minérales gazeuses ou autres	»	904.226	10.022	914.288	746.165
Matériaux — Chaux ordinaire et hydraulique	Quintal	125.703	»	125.703	111.509
Matériaux — Ciment........	»	178.365	6	178.371	
Matériaux — Autres de toutes sortes	»	56.644	1.475	58.119	
Soufre....	Kilog.	4.368.052	430.175	4.798.227	3.720.308
Houille crue et agglomérée	Quintal	5 055	821.211	826.266	738.633
Huiles minérales raffinées.	Hectol.	8.339	5.684	14.023	38.552
Huiles lourdes	Kilog.	499.845	14.191	514.036	493.818
Goudron minéral..........	»	368.685	»	368.885	»
Fers, fontes et aciers.... .	»	12.907.286	55.704	12.962.990	8.334.728
Cuivre..	»	24.953	31	24.984	70.719
Sulfate de cuivre..........	»	101.830	11.539	113.369	441.465
Savons de parfumerie et autres	»	33.813	204	34.017	5.816.342
Chicorée brûlée ou moulue.	»	367.372	16	367.388	401.028
Bougies de toutes sortes..	»	1.374.010	»	1.374.010	1.160.232
Poterie, faïences et porcelaines	»	3.668.872	456.735	4.125.607	4.834.516
Tuiles....................	»	8.511.552	»	8.511.552	»
Briques...................	»	1.039.537	»	1.039.537	»
Verres et cristaux.........	»	2.384.007	39.963	2.423.970	2.522.289
Fils...	»	694.697	25.038	719.735	789.114

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1905	Totaux en 1904
Tissus de lin, de chanvre, de ramie........	Kilog.	149.212	1.295	150.507	170.083
Tissus de jute...........	»	1.722.977	3.751	1.726.728	2.737.383
Tissus de coton..........	»	3.024.444	15.347	3.039.791	2.516.170
Tissus de laine..........	»	227.648	45.019	272.667	232.318
Tissus de soie...........	»	5.804	807	6.611	5.126
Vêtements et lingerie.....	»	219.116	30.098	249.214	329.936
Papier et ses applications .	»	3.495.292	9.747	3.505.039	3.286.547
Peaux et pelleteries ouvrées	»	558.849	59.523	618.372	709.149
Bijouterie et horlogerie ...	»	33.188	602	33.790	37.977
Machines et mécaniques...	»	1.817.687	808.047	2.625.734	2.567.526
Autres ouvrages en métaux	»	8.128.840	93.202	8.222.042	6.322.817
Meubles..................	»	449.086	61.331	510.417	493.000
Autres ouvrages en bois...	»	2.129.808	66.798	2.196.606	1.994.636
Ouvrages de vannerie, de sparterie et de corderie...	»	78.583	292.014	370.597	316.413
Carrosserie...............	»	748.457	7.556	756.013	319.902
Bimbeloterie tabletterie et brosserie	»	527.117	18.164	545.281	414.793
Ouvrages en caoutchouc ..	»	32.833	164	32.997	36.008
Colis postaux.............	Nombre	210.991	3.066	214.057	194.568
—	Kilog.	1.483.112	15.293	1.498.405	1.284.889
Carbure de calcium.......	»	623.300	»	623.300	»

A. TOURNIER.

PRODUITS AGRICOLES 1904

TERRITOIRE CIVIL (*Européens*)

ARRONDISSEMENTS	CÉRÉALES EN QUINTAUX — BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	SEIGLE	ORGE	AVOINE	MAÏS	FÈVES	BECHNA	POMMES de terre
Mascara	107.297	44.833	»	46.321	133.288	2.326	1.782	»	27.345
Mostaganem	130.368	74.114	461	88.407	59.777	5.258	3.251	1.280	14.229
Oran	271.450	126.936	1.435	326.096	151.943	25.452	21.643	1.490	41.527
Bel-Abbès	226.240	79.851	»	90.262	210.083	2.366	1.324	»	21.708
Tlemcen	24.269	51.526	»	44.399	36.226	2.211	1.675	»	16.800
TOTAUX	759.624	377.260	1.896	595.485	591.317	37.613	29.675	2.770	121.609

ARRONDISSEMENTS	VIGNES			TABACS			OLIVIERS		SÉRICICULTURE	
	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Olives	Huiles	Quantités de graines	Cocons produits
		hectares	hectolitres			quintaux	quintaux	hectolitres	kilogr.	kilogr.
Mascara	1.118	7.036	206.729	»	»	»	26.150	2.550	»	»
Mostaganem	1.381	16.560	513.065	»	»	»	10.586	927	0,050	19
Oran	2.599	43.393	1.578.235	»	»	»	75.119	7.880	0,140	109
Bel-Abbès	1.079	15.425	570.582	»	»	»	5.630	540	»	»
Tlemcen	929	4.072	139.970	»	»	»	37.241	4.764	»	»
TOTAUX	7.106	86.486	3.008.581	»	»	»	154.726	16.661	0,190	128

PRODUITS AGRICOLES 1904

TERRITOIRE CIVIL (*Indigènes*)

ARRONDISSEMENTS	CÉRÉALES EN QUINTAUX								
	BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	SEIGLE	ORGE	AVOINE	MAÏS	FÈVES	BECHNA	POMMES de terre
Mascara...........	38.259	201.221	»	584.151	1.990	1.702	4.188	284	5.147
Mostaganem........	117.777	283.478	»	868.170	4.418	2.665	22.896	5.038	4.389
Oran...............	52.641	92.590	»	210.898	8.827	2.299	3.779	600	5.839
Bel-Abbès..........	25.333	59.830	»	127.080	21.801	36	85	»	540
Tlemcen......	9.247	56.708	»	217.855	610	3.370	1.392	»	9.500
TOTAUX.....	243.257	693.827	»	2.008.154	37.646	10.072	32.360	5.922	25.415

ARRONDISSEMENTS	VIGNES			TABACS			OLIVIERS		SÉRICICULTURE	
	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Olives	Huiles	Quantités de graines	Cocons produits
		hectares	hectolitres			quintaux	quintaux	hectolitres		kilogr.
Mascara...........	254	807	9.942	8	11	24	2.786	250	»	»
Mostaganem........	490	1.157	17.418	»	»	»	6.350	330	»	»
Oran...............	60	267	4.536	»	»	»	833	»	»	»
Bel-Abbès..........	4	25	»	»	»	»	4.060	308	»	»
Tlemcen...........	18	45	1.973	79	42	336	10.388	925	»	»
TOTAUX......	826	2.301	35.869	87	53	360	24.417	1.813	»	»

PRODUITS AGRICOLES 1904

TERRITOIRE MILITAIRE (Européens)

ARRONDISSEMENTS	CÉRÉALES EN QUINTAUX								
	BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	SEIGLE	ORGE	AVOINE	MAÏS	FÈVES	BECHNA	POMMES de terre
Mascara	1.160	7.600	»	1.400	4.500	»	6	»	200
Aïn-Sefra	»	420	»	550	»	30	»	»	1.914
Tlemcen	8.400	1.100	»	4.995	10	45	39	»	195
TOTAUX	9.560	9.120	»	6.945	4.510	75	45	»	2.309

ARRONDISSEMENTS	VIGNES			TABACS			OLIVIERS		SÉRICICULTURE	
	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Olives	Huiles	Quantités de graines	Cocons produits
		hectares	hectolitres			quintaux	quintaux	hectolitres		kilogr.
Mascara	68	197	2.167	»	»	»	»	»	»	»
Aïn-Sefra	1	2	18	»	»	»	»	»	»	»
Tlemcen	20	49	507	»	»	»	250	36	»	»
TOTAUX	89	252	2.692	»	»	»	250	36	»	»

PRODUITS AGRICOLES 1904

TERRITOIRE MILITAIRE (Indigènes)

ARRONDISSEMENTS	CÉRÉALES EN QUINTAUX								
	BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	SEIGLE	ORGE	AVOINE	MAÏS	FÈVES	BECHNA	POMMES de terre
Mascara	»	26.200	»	48.400	»	2.410	70	»	2.522
Aïn-Sefra..........	»	534	»	3.323	»	280	»	»	2.552
Tlemcen...........	»	24.800	»	37.150	»	4.220	80	»	3.020
TOTAUX....	»	51.534	»	88.873	»	6.910	150	»	8.094

ARRONDISSEMENTS	VIGNES			TABACS			OLIVIERS		SÉRICICULTURE	
	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Olives	Huiles	Quantités de graines	Cocons produits
		hectares	hectolitres			quintaux	quintaux	hectolitres		kilogr.
Mascara...........	2	1	10	»	»	»	»	»	»	»
Aïn-Sefra..........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tlemcen...........	»	»	»	»	»	»	10.000	950	»	»
TOTAUX.....	2	1	10	»	»	»	10.000	950	»	»

BIBLIOGRAPHIE

Gentil (L.) — Mission de Segonzac ; ***Explorations au Maroc.*** — (Paris Masson et C[ie], édit, 1906, 4°, xv + 364 p., 223 reproductions photographiques dans le texte, 2 cartes d'itinéraires).

M. L. Gentil, membre correspondant de notre Société, vient de publier en un beau livre les résultats de ses explorations au Maroc en 1904-1905.

Cet ouvrage édité avec luxe n'est pas comme on pourrait le croire, une œuvre de géologie pure écrite pour les spécialistes ; c'est, au contraire, un « journal de voyage », mis à la portée de tous, où la géographie physique occupe la plus grande place et où la géologie n'intervient, le plus souvent, que pour faire mieux comprendre l'orographie et l'hydrologie des régions parcourues.

La lecture de ce livre est facile et attachante car, presque à chaque page, des faits importants et inédits, des observations judicieuses marquées au coin de l'expérience, des descriptions prises sur le vif, des découvertes du plus haut intérêt, piquent la curiosité, retiennent et captivent l'attention.

L'attrait en est encore rehaussé par l'exposé des difficultés rencontrées dans l'organisation des caravanes, des tribulations par lesquelles est passé le hardi explorateur, des dangers qu'il a courus. Et dans cette suite de faits et d'observations qui remplissent le journal de voyage, se trouvent encore signalés les principaux résultats de l'exploration scientifique. Cela permettra aux géologues d'attendre avec plus de patience la publication de l'étude technique que leur promet l'auteur.

***

Je n'essaierai pas d'analyser en détail le livre de M. Gentil car il me faudrait reproduire la majeure partie du volume. Je me bornerai à citer les principaux passages de l'avant-propos et à rappeler les grandes lignes des itinéraires qu'il a suivis.

M. Gentil s'est imposé comme règle de ne donner, sur les régions qu'il a parcourues, que des descriptions géographiques accompagnées d'aperçus géologiques. Il a, de parti-pris, évité de toucher aux questions d'ordre sociologique. Il a eu raison car, trop souvent, les opinions émises sur des sujets insuffisamment étudiés ne résistent pas à l'examen de la critique scientifique.

C'est à peine s'il se risque à nous dépeindre en quelques lignes le caractère des Marocains :

« J'ai rapporté de mes voyages dans le Pays du Moghreb, écrit-il, le meilleur souvenir de ses habitants.

« Ma surprise a été grande, je l'avoue, lorsque je me suis trouvé en face de ces musulmans, autant en *Bled es siba* qu'en *Bled makhzen*, de rencontrer chez eux, d'une manière générale, des sentiments de générosité et de reconnaissance auxquels je ne pouvais m'attendre.

. . . .

« Sans doute le brigandage existe un peu partout en *Bled es siba*, il est assez fréquent en *Bled makhzen* ; mais il ne faut pas oublier que le Maroc est avant tout le pays de l'anarchie et l'on peut s'étonner que les crimes n'y soient pas plus nombreux.

. . . .

« Comme l'ont remarqué les précédents explorateurs, notamment le vicomte de Foucauld, les Marocains ont l'horreur du « roumi », non par fanatisme, mais parce qu'ils voient en lui l'usurpateur.

« De là la difficulté de pénétrer les pays Siba parce que l'Européen qui ose s'y hasarder s'expose à être pris pour un espion et traité comme tel. Mais je crois qu'il serait possible d'y circuler librement et d'y faire des observations de toutes sortes, à la condition d'inspirer à ces braves gens une certaine confiance et d'opposer à leurs protestations le calme et la douceur ».

Et plus loin ces autres impressions :

« J'ai éprouvé un réel plaisir lorsque j'ai recueilli de la bouche même de chefs du Sud de l'Atlas, l'aveu spontané de la réputation de bonté et de désintéressement de la France à l'égard des Musulmans du Nord de l'Afrique. J'ai entendu également exprimer le désir de voir les Français mettre un peu d'ordre et entretenir des relations amicales dans ces pays de l'Anti-Atlas, demeurés jusqu'ici absolument fermés.

« J'avoue avoir ressenti, ce jour-là à Tikirt, une bien douce émotion, parce que les hommes qui parlaient ainsi sont, de tout le Maroc, les plus indépendants peut-être et que, par suite, leur témoignage est empreint de la plus absolue sincérité.

« Je me suis alors demandé, non sans un certain sentiment de fierté, laquelle des Nations appelées à prendre part à la grande discussion qui va bientôt s'ouvrir pourrait apporter, comme la France, d'aussi légitimes revendications morales sur un pays dont les habitants — pris en dehors de toute passion politique — accepteraient de s'unir à leurs frères d'Algérie ».

M. Gentil a fait la plus grande partie de ses voyages habillé à

l'indigène; et, au sujet du costume, il donne son appréciation sur la nécessité absolue du déguisement en pays Siba.

« Je reconnais, écrit-il, que le procédé de M. de Foucauld, qui a adopté dans ses voyages le costume israélite, avait d'immenses avantages ; de même que celui de M. de Segonzac, qui consiste à se dissimuler dans l'escorte d'un Chérif réputé. Mais je ne pouvais songer ni à l'un ni à l'autre de ces artifices ; je n'étais pas prêt pour le premier et je n'avais pas à ma disposition le Chérif rêvé.

« C'est pourquoi je me suis présenté comme un musulman moderne qui se transporte, toujours sous un motif plausible, d'un point à un autre...

. . . .

Et plus loin, à propos de la préparation de son voyage dans le *Sous* insoumis, il revient sur ce sujet et ajoute :

« Il n'y a pas d'exemple de Caïd, c'est-à-dire de Chef du Maghzen qui ait autorisé un roumi à continuer sa route en pays Siba.

. . . .

« Je suis néanmoins bien éloigné de croire qu'il sera toujours nécessaire de se dissimuler dans une escorte indigène pour traverser les pays Siba. Je suis persuadé au contraire, que dans un avenir, peut-être prochain, on pourra circuler ostensiblement, sans risques sérieux dans des régions qui semblent inabordables en ce moment. Par contre, je pense qu'il serait possible, sous un déguisement et en ne s'avançant que prudemment, d'aller actuellement n'importe où.

« Les Marocains sont en général de très braves gens et s'ils sont en défiance continuelle vis à-vis du roumi qu'ils ne connaissent pas, de même qu'à l'égard du Musulman étranger, ils sont susceptibles du plus beau dévouement envers l'Européen qui a su captiver leur confiance.

« Bien entendu il ne s'agit aucunement, dans ce que je viens de dire, des régions makhzen ou même de celles qui sont placées sous une domination relative du Sultan. Dans ces contrées, en effet, non seulement il est inutile d'adopter un déguisement mais, en le faisant, on se priverait de la sécurité qui est dévolue à l'Européen et cela parce que les indigènes d'une tribu makhzen sont pécuniairement responsables de la vie, ou même des dommages qui seraient causés chez eux, à un roumi ».

Mais, malgré le déguisement, l'Européen n'échappe guère au regard soupçonneux de l'indigène. Tôt ou tard il est démasqué. M. Gentil examine les fâcheuses conséquences qui peuvent en résulter pour le voyageur.

ITINÉRAIRES

M. Gentil a passé sept mois au Maroc. Dans ce laps de temps il a effectué plusieurs voyages dont voici, résumés, les itinéraires.

Voyage dans le Nord du Maroc

Dans ce voyage, entrepris en attendant la réunion de la Mission de Segonzac à Tanger, M. Gentil est allé de **Tanger** à **Tetouan** par **l'Andjera** et le **Haouz.**

Dans la chaîne de l'*Andjera* il signale la présence de schistes noirs et de poudingues « qu'il est tout disposé à rapprocher » des formations anciennes du littoral occidental de la province d'Oran, depuis la frontière marocaine jusqu'aux montagnes d'Arzew *(schistes des Traras, poudingues des Beni Menir, calcaires du lias).*

De Tetouan il va explorer **la vallée de l'ouad Quitan** et **les montagnes des Beni Hezmar et des Beni Hassan**.

Après quelques excursions dans les environs de la ville il rentre à Tanger par mer.

Voyage dans le Sud Marocain

Le 14 octobre 1904, la Mission de Segonzac au complet quitte Tanger pour se rendre à Mogador. M. Gentil profite des escales du paquebot pour étudier les rades de Casablanca et de Saffi.

A Mogador il visite les environs et va explorer **la vallée de l'oued Tidzi des Ida ou Guerd** et le **pays** des **Knafa**.

Voyage dans le Sous

Étant donnés les buts divers que se proposaient d'atteindre les principaux membres de la mission de Segonzac, il fut décidé qu'il était préférable que chacun eût toute latitude pour arrêter le programme de ses explorations.

C'est ainsi que M. Gentil et M. de Flotte se séparèrent avec regret du chef de la Mission pour aller, chacun de leur côté, où leurs préférences les appelaient.

M. Gentil partit le 18 décembre pour le *Sous.*

De **Mogador** il va à **Tizi n Test** et de là à **Marrakech** pour revenir à Mogador le 19 janvier.

Voyage dans les Ida ou Tanan

Le 27 janvier il repart dans une autre direction.

Il va de **Mogador** à **Tamerakht** et de là dans les **Ida ou Tanan.**

Il revient à Mogador le 15 février.

C'est dans ce voyage, le 12 février, qu'il découvre au pied du *dj. Aouljdad* près d'*Aït Moujjout* une « accumulation formidable »

d'ammonites crétacées formant un banc régulier de 20 à 30 mètres d'épaisseur et affleurant sur 3 à 400 mètres de longueur et sur 150 mètres de largeur.

VOYAGE AU SIROUA

Le 24 février l'infatigable explorateur repart pour Marrakech où il retrouve M. de Flotte et Si Saïd-Boulifa.

Il prépare rapidement son exploration du Sud de l'Atlas, but principal de sa mission. Il a hâte de parcourir « une région demeurée jusqu'ici absolument vierge des investigations du roumi. »

Il se met en route le 3 mars et arrive le 6 à **Demnat.**

Il effectue aussitôt la traversée de l'Atlas au Sud de **Demnat** et parcourt la plaine de **Haskoura, Telouet, Tikirt.**

C'est dans ce trajet, le 9 mars, à la sortie des gorges de *Tirili* qu'il découvre dans des schistes noirs, qu'il rapproche des schistes des Traras de la province d'Oran, de belles empreintes de *graptolithes*. Ces fossiles de la classe des hydrozoaires caractérisent le Silurien.

A leur sujet M. Gentil s'exprime ainsi :

« L'âge silurien des schistes noirs de l'Atlas, qui se poursuivent sur des centaines de kilomètres suivant l'axe de la chaîne, de ceux analogues, du Rif et des chaînes anciennes de l'Algérie occidentale, est désormais affirmé après avoir été soupçonné sans preuves paléontologiques décisives. »

Deux jours après, le 11 mars, dans le **Tizi n Imoudras** et dans la vallée de l'**Asif Nimassin** il découvre le terrain carbonifère attesté par la présence de fossiles.

Le 14 mars il est à **Tikrit** où il prépare son ascension du **dj. Siroua** et franchit le col le 22 mars au milieu d'une tourmente de neige. Le 24 mars il rentre à Marrakech.

Ses explorations sont terminées. Très fatigué il gagne Mogador où il arrive dans un état de santé assez précaire.

A la suite de son journal de voyage, M. Gentil a ajouté un appendice sur l'arganier, arbre qui forme une des essences les plus importantes des forêts du Sous.

Telle est, en résumé, l'œuvre de M. Gentil au Maroc. On ne saurait en dire trop de bien car elle a été féconde en résultats. Ceux qui liront le livre du savant et vaillant explorateur reconnaîtront avec moi que les fatigues endurées et les services rendus à la Science méritaient bien la haute distinction qui vient de récompenser tant d'efforts.

F. DOUMERGUE.

GENTIL (L.). — ***Pétrographie des documents scientifiques de la Mission Saharienne,*** MISSION FOUREAU-LAMY ; *d'Alger au Congo par le Tchad.* — Masson, Paris 1905, grand in 4°, 53 pages.

M. Gentil a été chargé d'étudier les échantillons de roches rapportés par la Mission Foureau-Lamy. Les résultats de cette étude ont fait l'objet d'un long travail qui a été inséré dans les *Documents scientifiques* publiés par la Mission.

Ce travail ne peut guère être analysé ; c'est une œuvre technique que liront avec plaisir tous ceux qui s'intéressent à la géologie du Sahara.

Le fait le plus important qui a été mis en relief par l'étude de M. Gentil est que « des roches éruptives s'échelonnent sur un parcours de plus de 1460 kilomètres, depuis le plateau de *Tassili,* au Nord, jusqu'au delà du *Tchad.* »

F. D.

Lt DE CLERMONT-GALLERANDE — ***Le mouvement commercial entre Beni-Ounif et le Tafilelt*** (*Bull. Soc. Géogr. d'Alger*, 1905, 4.)

Il faut rapprocher de l'article que nous publions plus haut sous la signature de M. le capitaine Canavy, l'étude de M. le lieutenant de Clermont-Gallerande sur le commerce entre Beni-Ounif et le Tafilelt, parue dans le Bulletin de la Société de Géographie d'Alger (1905, p. 539 et suiv.)

Outre le blé, l'orge et le sorgho, qu'il produit en plus grande quantité qu'il ne consomme, le Tafilelt exporte surtout des dattes et des cuirs que l'on prépare ainsi :

On tanne indifféremment les peaux de chèvre et les peaux de mouton ; les premières sont de beaucoup préférées aux secondes. L'animal dépouillé, on en saupoudre la peau avec du sel et l'on peut arracher facilement laine ou poil après une immersion de trois ou quatre jours dans l'eau. La peau est ensuite baignée pendant un mois au moins dans de l'eau salée additionnée d'une bouillie de dattes de mauvaise qualité ; ce bain peut être prolongé jusqu'à six mois et même un an. On ajoute au bain, tous les six jours et pendant trois semaines environ, une poudre provenant du broiement dans un mortier des branches, bois et écorce, d'un arbuste nommé « ghalga » (*Daemia cordata*).

Retirée du bain et lavée à grande eau, la peau en préparation est immergée dans une bouillie de dattes de bonne qualité, où elle séjourne durant trois semaines et où on lui fait subir des triturations fréquentes pour bien l'imprégner du liquide d'immersion. Au vingtième jour, on ajoute au bain précédent un kilo de sel par peau immergée et on laisse reposer trois jours. On lave alors à grande eau et l'on sèche pendant dix jours. C'est à ce moment, et durant douze à quinze jours, que les peaux sont soumises à l'action du *tacahout* (noix de galle du *tamarix articulata*), coupées de manière à être aplanies, frottées à l'huile du côté qui doit recevoir la teinture, et enfin lavées à l'eau claire.

Pour teindre les peaux en rouge et leur donner leur aspect définitif, le tanneur en coud les bords et les transforme en des sortes d'outres dans lesquelles on introduit de l'eau additionnée, à raison de trois cuillerées par peau, de grains pulvérisés de « Foua » (*rubia tinctorum*), d'une solution de « Cheb » (*alun*), et d'un litre par peau d'eau saturée d'une poudre noire obtenue par la carbonisation des branches de l'arbuste « Souida » (*Suaeda fructicosa*). Le tout est vigoureusement brassé pour bien imprégner le grain ; puis la peau, décousue, est séchée au soleil. Tel est le mode de préparation du « filali », le cuir marocain si connu.

Les importations au Tafilelt sont, pour la plus grande part, du thé, du sucre, des tissus (voir plus haut : Canavy).

A noter la faveur dont jouissent au Tafilelt les articles de quincaillerie, marmites, trépieds, gamelles, théières, provenant tous de Beni-Ounif. L'auteur n'a pas été non plus peu étonné de voir les caravaniers du Tafilelt enlever par quantités, de chez les commerçants de Beni-Ounif, des jouets d'enfants (chemins de fer en zinc, cris-cris, sifflets, etc.) objets destinés sans doute beaucoup plus à l'amusement des grandes personnes qu'à celui des enfants.

J. G.

Ch. René Leclerc. — ***Notes sur les affaires au Maroc.*** — *Bull. de la Soc de Géogr. Commerciale de Paris,* Février 1906.

En réponse à un questionnaire reçu d'Alger sur les possibilités d'affaires qu'offre actuellement le Maroc, M. R.-L., délégué du Comité du Maroc à Tanger, a adressé des renseignements dont nous donnons une succincte analyse.

Taux de l'argent au Maroc. — Par Maroc, au point de vue des affaires, il faut entendre les principaux ports de la côte ouest, et surtout Tanger, car ce n'est guère que là que l'on pourra pendant

longtemps encore faire fructifier l'argent avec sécurité. Le placement sur hypothèque, qui n'existe pas au Maroc, est remplacé par la vente à réméré qui est à peu près sans surprise quand le taux du prêt se maintient dans les limites acceptables de 7 à 8 %. Les placements sur marchandises les avances agricoles ou commerciales nécessitent une surveillance assidue et effective, ce qui les rend accessibles presque aux seules maisons de banque. Il serait désirable que ces maisons de banque, actuellement cantonnées à Tanger, à Mogador ou à Casablanca, allassent fonder des comptoirs dans l'intérieur du pays, à Fez, à Meknès, à Merrakech, etc. ; elles y réussiraient à condition d'y envoyer des gérants au courant de la langue arabe.

Cours de l'argent en été 1905. — Du mois de juillet au mois d'octobre, le change de la monnaie espagnole sur la monnaie française a baissé de 33 % à 26 %. Celui de la monnaie marocaine a varié entre 39 % et 32 % de la monnaie espagnole. La monnaie marocaine de bronze est surtout dépréciée : cent sous de monnaie de billon ne valent guère que deux francs français.

Trafic avec Oran. — R.-L. estime que le commerce oranais ne retirera pas d'augmentation de trafic par suite de l'ouverture de la voie ferrée Oran-Fez-Atlantique.

Par contre Oran continuera à desservir les ports méditerranéens et même ceux de l'Atlantique. Mélilla parait devoir être le principal débouché du commerce oranais avec le Maroc, surtout pour les semoules et les farines ; mais pour concurrencer utilement Marseille il faudrait que l'Algérie jouisse du même régime que la métropole pour les produits destinés à la consommation étrangère, c'est-à-dire que ces produits soient dégrevés des droits de sortie. Les carreaux et ouvrages de ciment fabriqués en Oranie trouveraient facilement une grosse clientèle au Maroc s'ils y étaient plus connus. Le sel serait également pour Oran un bon produit d'exportation. Les pâtes alimentaires fabriquées en Algérie pourraient être vendues au Maroc à raison de 50 francs les 100 kilos, tandis que les pâtes indigènes, de qualité inférieure aux précédentes, sont livrées à 75 francs le quintal. Les fabriques de tabacs écouleront très facilement leurs produits au Maroc quand elles y auront des représentants et qu'elles pourront y poursuivre leurs contrefacteurs. Ce sont également les correspondants ou les réprésentants qui font défaut pour la vente des vins et des liqueurs de l'Oranie à la clientèle européenne.

J. G.

PROCÈS-VERBAUX

des réunions mensuelles du Comité Administratif

de la "Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran"

RÉUNION DU COMITÉ DU 8 JANVIER 1906

Le lundi 8 janvier 1906, à 5 heures et demie de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie*, régulièrement convoqués, se sont réunis dans une des salles de l'Hôtel de Ville d'Oran, sous la présidence de M. Gasser, président.

Etaient présents : MM. Gasser, Gillot, Doumergue, Pock, l'abbé Fabre, Engel, Kock, Tournier et Flahault.

S'étaient fait excuser : MM. Dangles, Jullian, Rocchisani et Rongier.

Etaient absents : MM. Barthélemy, Pastorino, Rouzaud et Simonin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président adresse aux Sociétaires, à l'occasion du renouvellement de l'année, ses souhaits de prospérité personnelle, en même temps qu'il exprime ses vœux pour le développement de notre Société.

M. le Président, rappelant au Comité le décès de M. Coutures, ancien Maire d'Oran et l'un des membres de la Société, se fait l'interprète de la douloureuse émotion que ce nouveau deuil a causé chez tous nos collègues.

Il annonce, en outre, les démissions de M. l'abbé Sépulcre et de M. Kesous ; ce dernier quittant l'Oranie est nommé à Philippeville.

Sont admis membres titulaires :

M. Bessières Adrien, receveur des Contributions diverses à Adrar, Oasis Sahariennes, présenté par MM. Gasser et Dangles.

M. Forterre, instituteur en retraite à Oran, présenté par MM. Dangles et Flahault.

L'Académie des Lincei de Rome ayant proposé à notre Société l'échange mutuel de publications, cette proposition est acceptée.

L'Institut Colonial de Bordeaux prie la Société de vouloir bien lui envoyer ses publications, en échange des siennes. Cette demande est prise en considération.

M. le Président communique au Comité des circulaires :

1° De M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant que le 44e Congrès des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne, du 17 au 21 avril prochain ,

2° Du Comité d'organisation du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, dont la 13e session sera tenue à Monaco, du 16 au 21 avril sous le haut patronage du prince ALBERT DE MONACO ;

3° Du Comité d'organisation du Congrès géologique international, dont la 10e session s'ouvrira à Mexico, le 6 septembre 1906.

Une note sera insérée au prochain bulletin sur ces divers congrès, et le Secrétaire général tiendra à la disposition des sociétaires de plus amples renseignements, notamment sur les conditions d'admission et sur les réductions de transport dont peuvent bénéficier les congressistes.

Le Comité supérieur de l'exposition de Marseille de 1906, se propose de publier une collection de Notices sur les Colonies françaises au début du XXe siècle, et sollicite la souscription de la Société à ladite collection de Notices, qui formeront 13 volumes, du prix de 80 francs. Le Comité décide de souscrire à cette publication, dont le montant sera payé sur les disponibilités du budget de l'exercice courant, et au besoin du prochain exercice.

Il est donné lecture d'une lettre de M. DANGLES, au sujet des prescriptions de la loi de 1901 sur les associations.

M. le Président annonce une prochaine conférence de M. CARABIN, pharmacien en chef de l'Hôpital militaire, sur la Corse ; la date de cette conférence est subordonnée à la question du local.

La séance est levée à 7 h. 3/4 de relevée

Fait à Oran, le 8 janvier 1906.

Le Président,
Signé : GASSER.

Le Secrétaire général,
Signé : FLAHAULT.

RÉUNION DU COMITÉ DU 5 FÉVRIER 1906

Le lundi 5 février 1906, à 3 heures du soir, les membres du Comité de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran, régulièrement convoqués, se sont réunis dans une des salles de l'Hôtel de Ville d'Oran, sous la présidence de M. le Docteur GASSER, président.

Étaient présents :

MM. le Docteur GASSER, GILLOT, DOUMERGUE, ENGEL, l'abbé FABRE, POCK, POUSSEUR, TOURNIER et FLAHAULT.

S'étaient fait excuser : MM. DANGLES, KOCH, JULLIAN et ROCCHISANI.

Étaient absents : MM. BARTHÉLEMY, PASTORINO, RONGIER, ROUZAUD et SIMONIN,

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait part au Comité de la perte que vient d'éprouver la Société en la personne de M. COURSERANT, notaire honoraire à Mostaganem.

Le Comité s'associe aux sentiments de condoléances exprimés par M. le Président et décide qu'une notice biographique sur notre regretté collègue sera insérée au bulletin.

Sont admis comme membres titulaires :

M. ETIENNOT, directeur des Postes et Télégraphes, proposé par MM. le Docteur Gasser et Flahault.

M. COUR Augustin, professeur à la Médersa de Tlemcen, proposé par MM. le Docteur Gasser et Bel.

M. ALBERT Pierre, officier interprète militaire à Talzaza, par Colomb-Béchar, proposé par M. le Docteur Gasser et l'interprète militaire Marchant.

M. le Président donne au Comité communication des démissions de

M. E. BÉVIN, inspecteur aux Chemins de fer de l'Etat Algérien.

M. HADJ HAMED EL ALLOU, négociant à Relizane.

M. LAPEINE, sous-préfet de Castres.

M. le Président fait connaître le résultat de ses démarches relatives à la Conférence que M. CARABIN, pharmacien-major a bien voulu nous offrir de faire sur la Corse. Cette conférence aura lieu le 9 février, à 8 h. 1/2 du soir, dans la salle de la Société Musicale; des remerciements sont votés à cette Société et à M. RÉGINA, son président.

M. le Maire d'Oran ayant fait appel à notre Société pour obtenir son concours financier en faveur du Comité d'Organisation du Concours Musical International, qui aura lieu à Oran au mois de mai prochain, un subside de 25 francs est voté en faveur dudit Comité.

M. Paul VIVIEN, commissaire général de l'Exposition Coloniale qui s'ouvrira au mois de juillet prochain à Paris au grand Palais des Champs Elysées, prie la Société de Géographie de vouloir bien accorder à cette œuvre l'appui de son iufluence. Le Comité décide que chacun de ses membres s'efforcera, dans sa sphère personnelle d'action, de procurer à l'Exposition Coloniale des adhésions et des collaborations.

M. Engel signale que des inscriptions latines auraient été découvertes dans la banlieue de Tlemcen, à proximité de la Mosquée d'Agadir ; le propriétaire du terrain s'opposerait à ce que ces monuments épigraphiques fussent recueillis. M. le Président fait savoir que notre dévoué collègue M. Bel fait en ce moment des démarches en vue de sauvegarder ces épigraphes ; dans le cas où son intervention ne serait pas couronnée de succès, la Société est disposée à les appuyer de toute son influence.

M. le Trésorier donne lecture du projet de budget pour l'exercice 1906-1907, ainsi arrêté :

BUDGET 1906-1907

Recettes

Cotisations	3.000f »
Arrérages des fonds déposés en banque et au Mont-de-Piété	250 »
Subvention du Conseil général	500 »
Total	3.750f »

Dépenses

Bulletin et tirages à part	2.100f »
Affranchissement du Bulletin	250 »
Correspondance et encaissement	250 »
Reliure et cartonnage	100 »
Gardien du Musée	160 »
Concierge de la Mairie	25 »
Prix offerts au Lycée, Collège et écoles	200 »
Achat d'ouvrages pour la Bibliothèque	200 »
Frais occasionnés par les conférences	100 »
Concours et récompenses	100 »
Provision pour recherches archéologiques	100 »
Dépenses diverses	165 »
Total	3.750f »

Le Comité adopte et approuve ce projet de budget, et décide qu'à l'avenir les exercices financiers de la Société partiront du 1er janvier de chaque année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures du soir.

Fait à Oran, le 5 février 1906.

Le Président,
Signé : GASSER.

Le Secrétaire général,
Signé : FLAHAULT.

RÉUNION DU COMITÉ DU 5 MARS

Le lundi 5 mars 1906, à 5 heures et demie de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, régulièrement convoqués, se sont réunis dans une des salles de l'Hôtel de Ville d'Oran, sous la présidence de M. le Docteur GASSER, président.

Etaient présents : MM. GASSER, GILLOT, DOUMERGUE, TOURNIER, ROCCHISANI, KOCH, l'abbé FABRE, DANGLES, JULLIAN, POUSSEUR, RONGIER et FLAHAULT.

MM. MONBRUN, ENGEL et POCK s'étaient fait excuser.

Etaient absents : MM. BARTHÉLEMY, PASTORINO et SIMONIN.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. le Président annonce les démissions de M. AUBERT, directeur de la maison Billiard et Cuzin à Oran, et de M. le Chanoine GOISBAULT, ce dernier ayant quitté Oran.

Sont admis comme membres titulaires :

M. le capitaine BÉRANGER, 12, rue Beauprêtre à Oran, présenté par MM. le Docteur Gasser et Doumergue ;

M. CAPIFALLI, receveur des Postes à Oran, présenté par MM. le Docteur Gasser et Rocchisani ;

M. DE LAMOTTE, capitaine au 2e Régiment de Tirailleurs algériens, à Taghit (Oasis sahariennes), présenté par MM. le Docteur Gasser et Marchant ;

M. PASCALET H., négociant, 22, boulevard Sébastopol, à Oran, présenté par MM. le Docteur Gasser et Doumergue ;

M. PISAN, professeur au Lycée d'Oran, présenté par MM. le Docteur Gasser et Doumergue ;

M. SCOTTI, armateur, 3, rue de Rome, à Oran, présenté par MM. le Docteur Gasser et Pagès.

M. le Président annonce que la conférence de M. Carabin, sur la Corse, avec projections lumineuses, aura lieu le 9 mars courant dans la salle de la Société Musicale ; une invitation sera adressée, par la voie de la presse, à tous les Corses d'origine habitant Oran.

Une autre conférence sera donnée le 28 mars par M. Etiennot, directeur des Postes, Télégraphes et Téléphones à Oran ; elle aura pour sujet l'exploration dont notre collègue s'est acquitté avec un plein succès, aux Oasis, à l'Ahnet, à l'Adrar et dans le Hoggar ; cette conférence sera offerte par la Société de l'*Enseignement par l'Aspect* et par la *Société de Géographie et d'Archéologie* réunies.

M. le Président informe le Comité que M. Rouzaud, dans l'impossibilité d'assister régulièrement à nos séances, donne sa démission de membre du Comité.

Il y aura donc à remplacer lors de l'Assemblée générale de mai prochain : MM. Barthélemy, Gasser, Jullian, Pastorino, Pock, Rocchisani et Tournier, membres sortants dont le mandat expire cette année ;

Et MM. Boissin, Corriéras, Delarue, Georges, Mouliéras, Pittolet et Rouzaud, démissionnaires.

Le Comité décide que les élections auront lieu dans les formes prévues au nouveau règlement soumis à la prochaine assemblée générale, et le Secrétaire général est chargé de l'envoi de la circulaire prévue à l'article 19 du dit règlement.

M. le Président indique enfin au Comité divers travaux et notices, qui lui sont parvenus de la part de quelques-uns de nos collègues, et pourront trouver leur place dans nos prochains bulletins.

La séance est levée à 7 heures du soir.

Le Président,
Signé : GASSER.

Le Secrétaire général.
Signé : FLAHAULT.

NÉCROLOGIE

M. COURSERANT

Notre collègue M. Courserant a succombé, à un âge avancé, le 3 janvier 1906. Il appartenait depuis quinze ans à notre Compagnie.

M. Courserant avait longtemps exercé les fonctions de notaire. Il occupait ses loisirs à des travaux historiques, et il trouvait encore du temps à donner à une foule d'œuvres, patriotiques et humanitaires. Son initiative et sa persévérance dotèrent la ville de Mostaganem d'un monument funéraire élevé à la mémoire des officiers et soldats victimes de la catastrophe d'Adélia ; Oran lui doit de voir perpétuer sur l'une de ses places publiques le souvenir matérialisé des héros de Sidi-Brahim.

Nous adressons un dernier et respectueux salut à celui qui fut un homme de bien et qui honora notre Société.

J. G.

Mouvement de la Bibliothèque

PENDANT LE 2e SEMESTRE 1905

DONS DE LIVRES ET BROCHURES

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — *Bulletin de Géographie historique et descriptive,* 1904, n° 3 ; 1905, n° 1.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1904, 3e livr. ; 1905, 1re livr.

Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques, 1902–1903.

Robert DE LASTEYRIE. — Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, tome IV, 4e livr.

Académie des Inscriptions et belles lettres. — Compte-rendus des séances de l'année 1905, bulletins Mai–Juin, Juillet–Août.

Musée Guimet. — Revue de l'histoire des religions, tome LI, n° 1, 2 et 3 ; tome LII, n° 1.

Société des Etudes Indo-Chinoises. — Monographie de la province de Longxuyen.

Louis GENTIL. — Sur l'existence de roches cristallines dans le centre africain.

F. FOUREAU et L. GENTIL. — Sur les roches cristallines rapportées par la Mission saharienne.

F. FOUREAU et L. GENTIL. — Les régions volcaniques traversées par la Mission saharienne.

Docteur CARTON. — 3e Chronique archéologique nord-africaine 1904.

L. MERCIER. — Notice économique sur le Tafilalet.

Abel BRIVES. — Notes de voyage au Maroc.

Alfred BEL. — Trouvailles archéologiques à Tlemcen.

— Quelques rites pour obtenir la pluie en temps de sécheresse.

Parfait Charles LEPESQUEUR. — La France et le Siam.

Henryk ARCTOWSKI. — Projet d'une exploration systématique des régions polaires.

CARTES

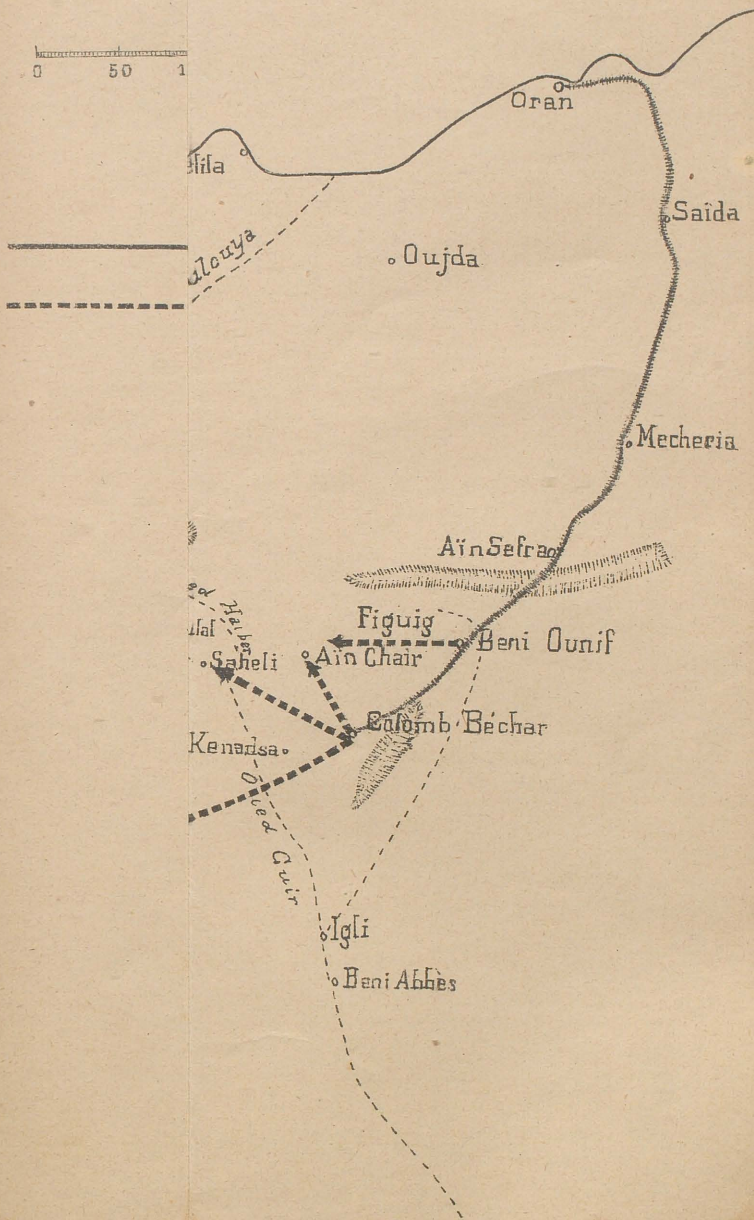
Ch. René LECLERC. — Carte du Maroc en arabe.

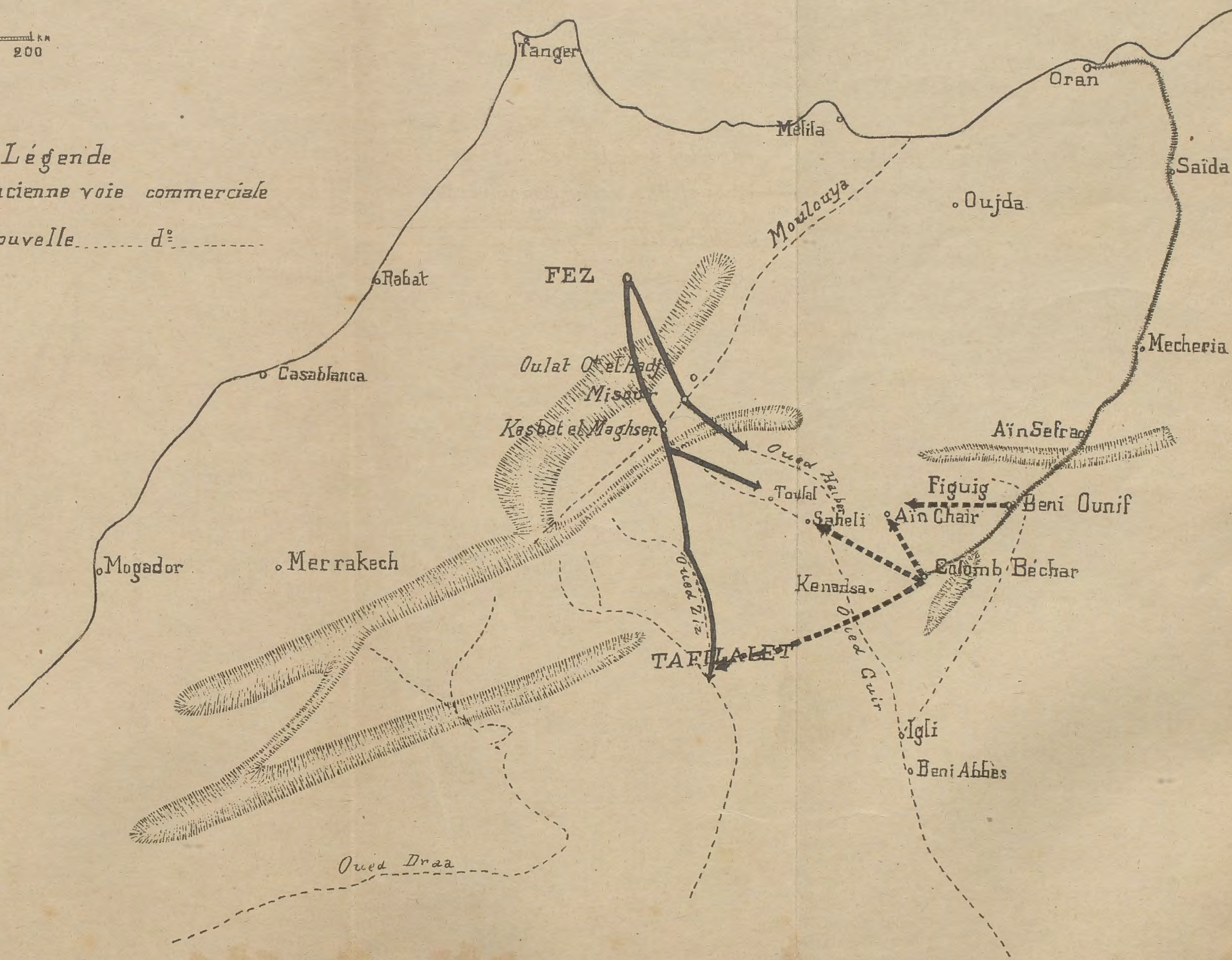
Échanges du Bulletin

Le Ministre de l'Instruction publique. — Direction du Secrétariat.
Id. *id.* — 5e Bureau de l'Enseignement supérieur. — Commission du Répertoire de bibliographie scientifique.

Le Ministre des Colonies. — Cabinet. — Service géographique.
Id. *id.* — Archives coloniales et Bibliothèque.
Id. *de la Guerre.*
Id. *de la Marine.*
Id. *des Travaux publics.*
Id. *du Commerce et de l'Industrie.*

La Bibliothèque de l'Université de Paris, à la Sorbonne.
Id. *Nationale,* à Alger.
Id. *Municipale,* à Oran.
Id. *Le Musée,* à Oran.
Id. *de la « Mission scientifique du Maroc »,* à Tanger.


0
50
Oran
Saïda
Oujda
Mecheria
Aïn Sefra
Figuig
Beni Ounif
Aïn Chair
Saheli
Colomb Béchar
Kenadsa
Oued Guir
Igli
Beni Abbès


0 50 100 200 Km
Légende
Ancienne voie commerciale
Nouvelle d°
Tanger
Melila
Oran
Saïda
Oujda
Moulouya
Rabat
FEZ
Casablanca
Mecheria
Oulat Ot el Hadj
Misour
Kasbet el Maghsen
Oued Heber
Aïn Sefra
Figuig
Beni Ounif
Toulal
Saheli
Aïn Chair
Mogador
Merrakech
Colomb Béchar
Kenadsa
Oued Ziz
Oued Guir
TAFILALET
Igli
Beni Abbès
Oued Draa

Les Tribus du Sahel Atlantique

(SOUS - TAZEROUALT - DRA - OUED NOUNE - SEGUIET - EL - HAMRA)

Le littoral africain de l'Océan Atlantique est peuplé de tribus musulmanes, différentes les unes des autres, par leur langage, leurs coutumes et leur vie.

Les unes sont nomades, les autres sédentaires, celles-ci sont arabes, celles-là d'origine berbère.

Depuis Mogador (Souïra) au cap Juby, on rencontre successivement la grande tribu des Haha, les Chtouka, Aglou, Lakhçaç, Ilalen, Aït Imejjate, Aït ou M'ribet, Aït-ba-Amrane, Ida ou Semlale, Id Brahim, Aït Lahssène, Iserguine, Tidrarine, Oulad ben Sbâa, El Amiar, Taoubalet, Oulad Aïda, Aït Oussa, Chenguite.

Plus à l'Est, entre la côte et les dunes d'Iguidi, se meuvent les Oulad Delime, les Tadjakante, les Oulad el Moulat et les Reguibate.

Ceci posé, la Seguiet-el Hamra serait, à notre avis, la limite des deux langues berbère et arabe : au nord, jusqu'à Marrak'ch c'est le chelha ; au sud, jusqu'à St-Louis, c'est l'arabe.

Lorsqu'il arrive de causer de ces régions, encore superficiellement connues, le souvenir de Seguiet-el-Hamra s'impose avec celui de son fameux santon Chikh Ma-el-Aïnine. Dans toute l'Afrique, en effet, la zaouia de ce saint homme jouit d'une réputation incontestable ; dans le Sahel et sur toute la côte occidentale de l'Atlantique elle compte des serviteurs et des partisans.

Mouley Abd-el-Aziz lui-même, le Sultan de Fez, envoie périodiquement et par mer, à Chikh Ma-el-Aïnine, des provisions et des dons.

La Seguiet-el-Hamra est toujours à sec ; les pluies de l'automne, seules, y roulent annuellement des torrents bourbeux et rougeâtres qui ont donné leur nom à la rivière : la rouge.

Les Tidrarine, les Aroussïine et les Reguibate peuplent de leurs tentes la Seguiet-el-Hamra.

Au bord de la mer, les Européens viennent acheter aux Iserguine des peaux et des plumes d'autruches que les Oulad

Delime et les Reguibate ont apportées. C'est le seul contact que les européens aient avec cette partie de la côte.

Toutes les tribus, dont il s'agit ici, sont sous la dépendance spirituelle de Chikh Ma-el-Aïnine, lui-même n'étant toutefois que le vassal des Naceria, dont le siège est à Tameggrout, sur l'Oued Dra et fondé par si Mohammed ben Naçer ed-Draouï.

Les Derkaoua, avec leur maître Si el Hadj Ali des Aït Imejjat, font beaucoup de prosélytisme.

Tribu des Haha

Au nombre de 1.300 à 1.500 feux, les Haha sont des montagnards sédentaires, vivant dans les derniers contreforts de l'Atlas, au bord de l'Atlantique.

Farouches et cupides, ils fréquentent peu les gens du Sous et ne vont à Mogador que pour y vendre les huiles fabriquées dans leurs moulins. Les oliviers, en effet, abondent dans ce pays, et au fond de chaque vallée une rivière tourne la meule.

Ils parlent le tamazight et se dénomment, en leur dialecte : Ihahane. Les arabes les appellent : Haha.

Leur caractère extrême d'indépendance fait qu'ils ne sont aucunement soumis au Sultan. Si Mohammed bel Lahssène, qui habite la zaouia de Si Brahim ou Ali, est le cadi de tous les Haha ; sa décision, en jurisprudence, est sans appel.

Les caravanes de la plaine qui se rendent au marché de Mogador et qui ont à traverser les montagnes des Haha, paient un tribut pour éviter le pillage.

Voici leurs divisions :

HAHA {
- Ikenafen.
- Ida ou Isaren.
- Ida ou Guelloul.
- Ida ou Tghouma.
- Ida ou Zenzen.
- Ida ou Bouzia.
- Ida ou Tanane.
- Aït Zoulten.
- Ine Tougga.

Les notables seraient :

Le caïd Embarek des Ida ou Guelloul.

Ould Anefelous des Ikenafen.

Si Abd-el-Malek des Ine Tougga, et enfin le cadi Si Mohammed bel Lhassène des Ida ou Tanane.

Les Haha possèdent des mulets, des moutons, des chèvres et des ânes, presque pas de chevaux.

L'industrie du pays est celle de l'huile, de même que la fabrication des armes à feu.

Les Haha vont aussi sur les marchés d'Agadir et de Tensift.

Ch'touka

Les Ch'touka sont habitants des kçour, c'est-à-dire sédentaires. Ils sont pasteurs et possèdent, par suite, de grands troupeaux de moutons.

Les ressources du pays consistent en sorgho et en orge, aussi, ces produits aidant, élèvent-ils des chevaux renommés. Les tribus avoisinantes, dit-on, viennent se procurer chez les Ch'touka les étalons de race nécessaires à la reproduction.

Il paraît aussi que la terre de cette contrée est excessivement favorable à la culture de l'oignon.

Au nombre de 1.100 feux, les Ch'touka sont Imazighen, parlent le chelha mais comprennent la langue arabe.

Leurs divisions sont les suivantes :

CH'TOUKA {
- Aït Ilouggaïme.
- Aït Oulrass.
- Ida ou M'hammed.
- Aït Amira.
- Aït bel Lefaa.
- Aksimet.
- Houara.
- Ida ou Aïssi.
- Ida ou Bouzia.

Comme notables il faut citer :

- Hammadi ou F'kir des Aït Ilouggaïme.
- Ould ben Dleïmi des Aït Oubrass et dont la famille serait originaire des Oulad Delime.
- M'barek ou Ali des Ida ou M'hammed.
- Brahim ou M'barek des Aït Amira.
- Ould ou ben Saïd des Aït bel Lefaa.
- El Hadj Lhassen des Aksimet.
- Mohammed ou M'barek des Ida ou Aïssi.

Ilalen

Au nord de Tazeroualt et confinant aux Ch'touka, se trouvent les Ilalen.

Cette grande tribu, qui comporterait environ 15 à 20.000 feux, est entièrement tamazight et ne comprend pas l'arabe.

Les Ilalen, habitant des régions montagneuses, ont, comme les Haha, la rusticité des mœurs et la sauvagerie du caractère ; pasteurs et sédentaires, ils n'ont pas occasion de voir les gens de la plaine et ne comprennent pas leurs idiomes.

Les montagnes des Ilalen sont renommées pour la grande quantité de fruits qu'on y récolte : les amandiers, les figuiers et les abricotiers abondent.

On cite à tout propos, comme pour donner une idée de la production intense, les 400 chameaux chargés d'amandes, que El Hadj M'hammed des Aït Mazar, conduit, pour son propre compte, au marché de Mogador.

Les moulins à huile sont nombreux, la production des olives étant, aussi, importante.

Les Ilalen se divisent comme suit :

ILALEN :
- Id ou Ska.
- Aït ou Merri.
- Aït Touf el Azz.
- Isendalen.
- Aït Toufaoute.
- Tazalaght.
- Aït Abd-Allah.
- Ine Timmelt.
- Amzaourou.
- Tasedmit.
- Aït Ouassou.
- Aït Ali.
- Ikhoullane.
- Mezdaggen.
- Afra.
- Tazgelt.
- Id ou Zenadif.
- Igher.
- Iberkake.
- Aït Mazar.

Comme notables :

El Hadj Ali bou Tourit des Id ou Ska.
Hadj Hamou des Aït Abd-Allah.

Les Ilalen se sont spécialisés dans la fabrication des armes à feu. A noter aussi la race de moutons à haute laine.

Lakhçaç

Mi-nomades, mi-sédentaires, les Lakhçaç habitent le bord de l'Océan, à l'ouest du Tazeroualt. Essentiellement pasteurs et laboureurs, ils élèvent de gros troupeaux de bœufs et récoltent du blé, de l'orge et du bechna.

Les chevaux des Lakhçaç sont renommés.

A partir de cet endroit, commencent les chameaux ; aussi, voit-on les Lakhçaç se faire loueurs de chameaux de transport aux négociants du Tazeroualt et des Aït ou M'ribet qui ont des marchandises destinées aux marchés d'Agadir et de Mogador.

La tribu parle indifféremment l'arabe et le tamazight; elle est, comme toutes les autres, sous la dépendance spirituelle des Naceria (ordre religieux de Tameggrout).

Le tableau suivant donne leurs divisions :

LAKHÇAÇ	Aït Abd-Allah.
	Aït bou Yassine.
	Aït Ali.
	Aït el Arbaa.
	Aït Dghaal.
	Aït Tiffoulen.
	Aït Mirekht.

On cite parmi les notables :

Si Mohammed ou F'kih des Aït Abd-Allah.
Ould Haddou Mejjoute des Aït bou Yassine.
Chikh Ali ould Chikh Messaoud des Aït Ali.
Mohammed ould bou Fous des Aït el Arbaa.
Chikh Abd-er-Rahmane des Aït Dghazal.
El Madani ould Taleb Ahmed des Aït Tiffoulen.
Youssa bel Kaïne des Aït Mirekht.

Aït Imejjate

C'est dans la région mal définie au point de vue géographique et qu'on appelle le Tazeroualt que se trouvent les Aït Imejjate.

Berbères d'origine, ils ne parlent que leur idiome, mais comprennent couramment la langue arabe.

Le Tazeroualt est le berceau de la zaouia de Si Ahmed ou Moussa, le santon-magicien des Aït Imejjate.

Les Oulad Si Ahmed ou Moussa, descendants de ce saint

personnage, sont saltimbanques par atavisme et méritent, pour celà même, une mention particulière.

De son vivant, Si Ahmed ou Moussa qui était doué d'une souplesse et d'une agilité remarquables, avait la propriété exclusive de bondir, sans crainte des foulures ni des chutes, et la faculté de dresser les singes très rapidement. Aussi, la zaouia devint-elle un cirque renommé dont sa famille était la troupe.

Plus tard, les descendants s'accrurent tandis que les ressources étaient toujours précaires et la vie difficile ; il fallut donc émigrer, voyager et chercher au dehors des moyens d'existence.

Peu à peu les Oulad Si Ahmed ou Moussa se montrèrent dans le Sous, l'Oued Dra et le Tafilala ; la coutume aidant, ils poussèrent plus loin leurs tournées et voilà comment, de nos jours, tout le Nord-Ouest et le Nord-Est Africain leur sont connus ainsi que la côte Occidentale Atlantique.

Une fois l'an, nous ont-t-il dit, avant l'approche de l'hiver rigoureux, ils quittent la zaouia et le Tazeroualt par bandes, se partageant les plus petits pour les dresser au rude métier, chargeant sur un âne les provisions de route et conduisant, au bout d'une chaîne, un ou deux de ces singes cynocéphales à longue queue qui doivent faire rire le public.

Les uns descendent vers le Soudan, atteignent, en suivant la côte, Dakar et St-Louis, les autres passent le Sous et les cimes de l'Atlas avant les neiges pour arriver à Marrak'ch et Fez, d'autres encore remontent l'Oued Dra, le Tafilala et se dirigent vers l'Algérie et la Tunisie.

On les voit souvent dans les douars, arriver en groupe au son d'une flûte et d'un tambour, les enfants devant avec le singe, les hommes derrière poussant l'âne. Chacun fait son tour après avoir invoqué le saint nom de l'ancêtre et quand tout est terminé le plus vieux fait la quête.

Les Aït Imejjate versent des dons à la zaouia de Si Ahmed ou Moussa.

On divise ainsi cette tribu :

AIT IMEJJATE
- Aït Ali.
- Aït Yassine.
- Aït ben Nirane.
- Aït Tazaste.
- Aït Moussa.

Les notables sont, pour chaque fraction :

Chikh M'hammed.
Chikh Amghar Hammad.
Caïd M'barek.
Ould bou Abboude.
Chikh bou T'kiss.

Les Aït Immejjate sont au nombre de 1.750 à 1.800 feux ; les jeunes filles qui se marient très jeunes sont remarquables par la blancheur du teint et la beauté du visage.

Aït ou M'ribet

Les Aït ou M'ribet sont habitants des tentes et peuplent le bassin inférieur de l'Oued Dra à côté des Ida ou Blal.

Charles de Foucault en cause dans sa magnifique relation.

Au nombre de 900 à 1.000 tentes, les Aït ou M'ribet sont très nomades et ont acquis une renommée de coupeurs de routes sans pareils. Ils fréquentent le marché de Tindouf où ils se procuraient encore, ces dernières années, des nègres esclaves venus du Soudan. Pour 2 charges de blé, dit on, les Tadjakant leur vendaient un nègre.

La tribu ne parle que le dialecte berbère, mais elle comprend aisément la langue arabe par suite de ses fréquentations à l'intérieur.

Les Aït ou M'ribet se divisent ainsi :

AIT ou M'RIBET	Id ou Guich.
	Aït Oujrane.
	Aït Aïssa.
	Aït-en-Nouss.

On cite comme notables :

Mohammed ou Lhassen bou T'fouste des Id ou Guich.
Bel-Aïd ould Chikh Mohammed des Aït Ouirane.
Chikh Nouaskate des Aït Aïssa.
Mohammed bou M'khouade des Aït en Nouss.

Aït-Ba-Amrane

Entre l'embouchure de l'Oued-Noune et celle de l'Oued-Dra se trouvent les kçour des Aït-Ba-Amrane.

Cette tribu, qui compte environ 1.700 feux, est d'origine berbère et parle le tamazight ; ses fractions possèdent, dit-on,

beaucoup de vaches laitières qui pâturent sur le bord de la mer à proximité des kçour.

Dans les grottes du rivage, les ruches d'abeilles abondent, aussi, le miel est-il une ressource naturelle de ce pays, efficacement exploitée : les Aït-Ba-Amrane le recueillent périodiquement, le mettent dans d'immenses amphores en grés appelées « khibite » et transportent par caravanes la denrée précieuse sur les marchés de Souïra (Mogador) et d'Agadir. Quelques propriétaires de ruches, prétend notre informateur, vendent annuellement leur miel pour 45 à 60 douros français.

Les Aït-Ba-Amrane labourent sur le bord de la mer, près de l'embouchure de l'Oued Noune, et récoltent de l'orge et du blé en quantité suffisante pour leurs besoins.

La tribu se divise en 11 fractions :

AIT-BA-AMRANE :
- Aït Jerra.
- Aït Braïne.
- Ahel Saheli.
- Id bou Bekkeur.
- Aït Ikhelf.
- Imestiten.
- Aït Issimoure.
- Aït Youb.
- Issemouïa.
- Aït Ali.
- Isbouïa.

Comme notables :

Hadj Allal en bou Brik des Aït Jerra.
Chikh M'hammed et Chikh Ayad, son frère, des Aït Braïne.
Brahim ou Ali des Imestiten.
M'hammed ou Yahia des Aït Issimoure.

Si Lhassen ou M'barek . . . . .
Mohammed Naalaïat . . . . . .
Hammade ou bou Chite . . . . .
Ali ou M'barek N'diagou . . . .
Si Alou ou M'barek . . . . . .
M'barek ou Lhassen Dichou . . .
} DES ISBOUIA

Les Aït-Ba-Amrane ont peu de chameaux et presque pas de chevaux.

Ida ou Semlal

Les Ida ou Semlal sont des montagnards sédentaires, renommés pour leurs travaux de bijouterie. Leur pays est envahi par les neiges, en hiver.

En automne, la récolte des fruits est importante : les raisins et les figues constituent la grande production de ces montagnes. Les Ida ou-Semlal font sécher les fruits pour les exporter ensuite ainsi que les amandes. Certains propriétaires, dit-on, arrivent à récolter 60 charges de chameaux de fruits de toutes espèces.

La tribu a, comme spécialité, la confection des fusils à pierre.

On trouve peu de moutons, peu de chevaux, mais, par contre, beaucoup de vaches et de chèvres.

Au nombre de 1.100 feux, les Ida ou Semlal sont imazighen et ne parlent que le chelha :

IDA ou SEMLAL 1.100 feux	IDA OU SEMLALE.	400 feux
	AÏT AZEROUALT	300 feux
	AÏT EL MAADER	400 feux

Les notables sont : AAROUSS, SIDI HACHEM et BRAHIM OU MOUSSA.

Id Brahim

Entre les Aït-Ba-Amrane et les Aït ou M'ribet se trouvent les Id Brahim. Le pays qu'ils habitent est mi-montagneux, mi-plaine ; dans les vastes pâturages paissent de nombreux troupeaux de moutons ; ceux qui en possèdent 1.000 à 1.500 ne sont pas rares.

Dans la plaine, également, on rencontre des palmiers, l'espèce « faggous », notamment, est très renommée.

Les chameaux sont rares : le plus riche en a 50.

La tribu des Id Brahim, qui comprend environ 1.200 tentes, est d'origine berbère ; elle parle le tamazight et l'arabe couramment. Sa caractéristique est d'être essentiellement nomade à cause des troupeaux à nourrir ; aussi, voit-on certaines tentes aller jusqu'à la Seguiet-el-Hamra à la recherche des pâturages. Elle se divise en 13 fractions :

ID BRAHIM:
- Aït Herbil.
- Id ou Leggane.
- Aït Ouadaï.
- Aït Illoul.
- Aït Moussa ou Daoud.
- Aït bou Achra.
- Aït Zekri.
- Aït Bouhou.
- Aït Saïd ou Lahssène.
- Aït Saïd ou Brahim.
- Aït M'barek ou Brahim.
- Aït Redouane.
- Aït Ali ou Hammou.

Notables :

Abou Haïssoune des Aït Herbib.
Hosseine ou Derdour des Id ou Leggane.
El Hadj Ahmed el Manani des Aït Oudaï.
El Hadj Ali Naït ou Tguejda des Aït bou Achra.
Abd-Allah ou Ahmed des Aït bou Achra.
El Hadj ben Driss des Aït Zekri.

Aït Lahssène

Sur le bord de la mer, au sud des Aït-Ba-Amrane, campe la petite tribu nomade des Aït Lahssène.

Cette tribu, comme toutes celles qui nomadisent au sud de Seguiet-el-Hamra, possède un grand nombre de chameaux. Tous les musulmans qui ont vu ces contrées au cours de leurs voyages s'accordent à dire que les troupeaux de chameaux sont d'une extrême densité et, de ces renseignements, on peut tirer la déduction : au nord de l'Oued Dra, peu de chameaux ; au sud, énormément.

Il se trouverait, en effet, chez les Aït Lahssène, de 50 à 60,000 chameaux. Ould Najem ou Hommeïde, de la fraction des Aït bou Mejjoute, en possèderait à lui seul 500 à 600.

Pour admettre plus facilement cette allégation et comme pour la corroborer, il suffit de rappeler que les Châamba, Doui-Menia et autres tribus du Nord-Ouest Africain partent fréquemment en rezzou dans la direction du Sahel afin de se procurer des chameaux ; c'est une habitude prise depuis bien longtemps que celle de se refaire un troupeau qu'on n'a plus, aux frais des nomades du Sahel.

Les Aït Lahssène ont la réputation de chasseurs d'autruches émérites ; leurs chevaux, nourris, comme eux-mêmes d'ailleurs, au lait de chamelle, sont à même de soutenir des courses ses fort longues.

On trouve deux seules fractions dans cette tribu :

Les Aït bou Mejjoute	200 tentes.
Les Aït Amar	50 tentes

Les deux chefs sont : Ould Najem pour les premières ; Hammadou pour les secondes.

Iserguine

Au nombre de 150 tentes, les Iserguine campent, en un seul groupe, sous la direction de Mohammed ould Barka, sur le sable de la plage.

Ils ne sont pas cultivateurs et ne vivent que du lait de leurs chamelles, ils n'ont presque pas de moutons. Leur race de chèvres est très renommée à cause de la grande quantité de lait qu'on en retire et parce que ces chèvres mettent bas deux fois par an. « Trois chèvres, disent les Iserguine, nourrissent facilement 4 hommes. »

Les troupeaux de chameaux forment la richesse de cette tribu.

Tidrarine

Les Tidrarine ne sont pas nombreux, ils campent sur le bord de la mer, comme les Iserguine, sous le commandement de Ould Maïara, réputé pour ses richesses.

Il possède, dit-on, de 1.200 à 1.500 chameaux, 2.000 chèvres, 20 nègres, etc.

Les Tidrarine nomadisent beaucoup et, à cause de leurs nombreux troupeaux de chameaux, sont obligés de décamper tous les 3 ou 4 jours.

Chaque tribu a confectionné une marque spéciale pour marquer ses chameaux au feu, afin de les distinguer quand ils s'égarent ou se mélangent aux troupeaux d'un douar voisin.

Oulad ben Sbâa

Cette tribu est la moins nombreuse de la région, mais, paraît-il, ce serait la plus riche. Elle campe au bord de l'Océan sous le commandement de Mohammed ould Abd Allah.

Les chameaux sont innombrables.

Le lait des chamelles est si nourrissant et si fortifiant qu'un de nos informateurs a vu un « sbâï » renverser un chameau à terre d'une seule main. Les Oulad ben Sbâa prétendent que cette qualité du lait est dûe aux plantes nutritives que mangent les chamelles : *anekriche*, *armass*, *toukma*.

Cette force herculéenne, devenue légendaire, a peut-être valu à la tribu le nom qu'elle porte : fils du lion.

Les Oulad ben Sbâa ne comptent qu'une centaine de tentes.

El Amiar

Les Amiar, au nombre de 80 tentes, seulement, se mélangent parfois aux campements des Oulad ben Sbâa. M'barek ou Lahssen est leur caïd.

La tribu ne possède que des chameaux et ne se nourrit que de leur lait. Les chevaux sont élevés, aussi, au lait de chamelle : il en faut 10 litres, par jour, pour un cheval.

Les hommes se vêtissent de peaux de chèvres et de coton teint à l'indigo venu du Soudan (le Khount).

Taoubalet

Rien ne distingue les Taoubalet de leurs voisins. Ils sont au nombre de 80 tentes, campés sous la direction de Ali ou M'barek et cherchent des pâturages pour leurs troupeaux de chameaux.

Oulad Aïda

Les Oulad Aïda comptent 200 tentes ; Ould Aïda est leur caïd.

Ce chef est réputé pour sa grande équité et sa fermeté, on n'est jamais dépouillé sur son territoire.

Aït Oussa

Comme leurs voisins, les Aït Oussa sont nomades et pasteurs. Ils ont ceci de particulier, qu'ils possèdent beaucoup de moutons.

« Leurs moutons, dit-on, couvrent la plaine comme de la neige; leurs chèvres teintent les pâturages comme les nuages noirs qui passent sous le soleil ! ».

Les Braber, Aït Atta, sont allés dernièrement acheter des moutons aux Aït Oussa pour en faire l'élevage dans leur pays.

Leurs femmes sont les plus jolies de la région.

On compte chez les Aït Oussa 530 tentes ainsi réparties :

AIT OUSSA 530	Aït ou Abane	150 tentes
	Ineflass	80 tentes
	Ida ou Messer.	200 tentes
	Ajouakine	100 tentes

Notables :

Ould Ahmed Chahoua.
Ahmed oul Brahim.
Hamdi.
Ali ou M'barek.

Chenguite

Les Chenguite ne comptent que 60 tentes, à la dévotion des Oulad Aïda. Cette tribu est connue pour le développement de l'instruction, chaque homme sait lire et écrire.

Leur pays comporte quelques palmiers.

Ida ou Blal

Leur nom est Ida ou Blal, les étrangers les nomment Doui Blal.

Aucune tribu du Sahel ne jouit d'une telle renommée pour le rezzou et le pillage.

Au nombre de 900 à 1.000 hommes, ils mettent en coupe réglée toutes les caravanes qui traversent leur territoire et poussent au loin leurs courses audacieuses sur leurs chevaux efflanqués. Ils ne se servent jamais de mehara, quoique possédant les plus beaux troupeaux de chameaux de la région. Les terrains de parcours où ils nomadisent sont, en effet, fertiles en bons pâturages.

Les Ida ou Blal sont mi nomades, mi-sédentaires et se livrent à la culture des céréales. Leurs champs sont renommés pour leur fertilité et l'on cite à tout propos la plaine « Ksibet Chaïr », arrosée par une eau courante et qui rend 50 fois sa semence. Ces territoires sont situés entre le Djebel Bani et le Djebel M'hijiba : de Foucault les a traversés en 1884.

Leur origine est arabe, comme les Tadjakant et les Oulad Delime ; ils parlent leur idiome et comprennent aisément le tamazight.

Voici le tableau de leurs divisions et subdivisions :

IDA ou BLAL	Mekrez	Iannoute	Aït Herz Allah.
			Aït ba Houmane.
			Oulad Doudoume.
		Mekrez el H'djar	El Kholt.
			Meskis.
			El Qçibat.
			Aït Moussi.
			Aït Ahmed.
			Aït Oujjana.
			Aït bou Derr
	Haïane	Haïane el Bali	Imoulaten.
			Ferarma.
			Djedaan.
		Attara	Iguertate.
			Aït M'hammed.
			Soukkane.
			M'dahi.
			Aït el Hasseïne.
			Aït ba Henni.
			Oulad Abd-Allah.

On cite, comme étant leurs notables :

Lhassen ou Mohamed et Blal ould Bachir des Aït ba Henni.
Blal ou Hammad des Oulad Abd-Allah.
Haïane ould ba Henni des Djedaan.
Hammad Latrache des Imoulaten.
Bachir ou Yahia ou Mohammed des Meskis et, enfin,
Brahim ou Mohammed des El Kholt.

Tadjakante

Les berbères disent Tadjakante, les arabes Jakana. Au nombre de 350 à 400 feux, cette tribu est sédentaire et n'habite que les kçour, elle ne vit que de son commerce avec le Soudan.

Tinedouf, le marché des Tadjakante, est le point de concentration de toutes les caravanes qui se rendent de Taodenni dans le Dra et le Sous, portant du sel ou des étoffes ainsi que des plumes d'autruches. Les chameliers mettent quatre jours de Tindouf à l'Oued Dra.

La renommée a fait des Tadjakante une race farouche et cruelle.

Ils se divisent ainsi :

TADJAKANTE { Azouafide. Tadjakante. Aït Moussa ou Ali. Isbouïa.

Ils parlent indifféremment les dialectes arabe et berbère.

Reguibate

Les Reguibate ne se divisent qu'en deux fractions :

Gouassem	1.500 tentes
Oulad Taleb.	1.000 —

Cette tribu est en tous points semblable aux Oulad Delime et aux Oulad el Moulat, elle vit de la même façon et dans les mêmes pays.

Les Reguibate se nourrissent exclusivement de lait de chamelle. Ce renseignement qui a été donné par des voyageurs musulmans, bien différents les uns des autres, ne saurait faire l'objet d'aucun doute.

Il est, de même, bien avéré que les chevaux des Reguibate se nourrissent également de lait de chamelle : chaque tente possédant, pour le moins, de 80 à 100 animaux. Ces chevaux sont connus pour leur endurance et leur vitesse · leurs propriétaires se livrant journellement à la chasse à l'autruche.

Les femmes sont grasses au point de ne pouvoir marcher. Leur distraction favorite est l'élevage des jeunes autruches et il n'est pas rare de rencontrer quelque douar en marche, à la recherche d'un pâturage, traînant à sa suite des troupeaux d'autruches et portant les enfants attachés sur leur dos.

Des Reguibate échangent leurs plumes aux Aarouçiine et aux Tidrarine qui, à leur tour, les vendent aux Européens.

Oulad Delime

Oulad Delime : les enfants de l'autruche.

Au nombre de 150 tentes, ils vivent tous réunis sous l'égide de Mohammed ben Lahssène et nomadisent depuis l'Iguidi jusqu'à l'Atlantique.

Leur vie se passe à chasser l'autruche et à garder leurs nombreux chameaux au pâturage.

Ainsi que les Reguibate, les Oulad Delime ne vivent que de lait de chamelle.

Ils font le commerce des nègres et des plumes.

Chaque tente élève, au lait de chamelle, un ou deux chevaux et plusieurs autruches. Les juments sont renommées pour leur grande vitesse.

Les Oulad ben Sbâa et les Aroucïïne seraient, paraît-il, sous la dépendance des Oulad Delime, et leur versent une redevance annuelle constituée par 2 chameaux par tente et des étoffes bleues.

Un Deleïmi, que nous avons eu la bonne fortune de rencontrer à Beni-Abbès, nous a certifié que toute la tribu étudiait sous la direction de chioukh et que hommes, femmes et enfants étaient parfaitements instruits en matière coranique. Chacun écrit couramment, et les femmes, ajoutait-il, affectent de faire des citations au cours des conversations auxquelles elles prennent part tout aussi bien que les hommes.

Le douar décampe fréquemment, étant donné les nombreux troupeaux.

M'barek ou Allal serait particulièrement fortuné.

Oulad el Moulat

Au nombre de 400 tentes, les Oulad Moulat ne comprennent que deux subdivisions :

Oulad el Moulat	300 tentes
Oudaïa	100 —

Cette tribu à la réputation d'être passionnée pour les djiouch. Elle pousse très loin ses courses audacieuses, jusque chez les Touareg, et se croit facilement à l'abri à cause de sa grande connaissance des dédales de l'Iguidi.

Les nomades du Sahara connaissent tous les Oulad el Moulat, ils redoutent leurs attaques.

Talzaza, Mars 1906.

P. ALBERT.
Officier Interprète du Cercle de Colomb.


P. ALBERT
Les tribus du Sahel Atlantique
Tableau d'Assemblage.
20°
15°
10°
35°
35°
30°
30°
25°
25°
20°
15°
10°
5°
Océan Atlantique
Haha
Oued Sous
Aglou
ch'touka
Ilalen
Oued Noune
Akhçaç
Imejjat
Aït ba Amrane
Oued Dra
Id Brahim
Aït ou Mribet
Ida ou Blal
Aït Lahsène
Seguiet el Hamra
Iberguine
Tekrarine
Ida ou Semlal
Oulad ben Sbâa
Tadjakant
Arouçiine
El Amiar
Reguibat
Izoub Salet
Aït Oussa
Oulad Aïda
Chenguit
Oulad Delime
Oulad el Moulat

L'INFIRMERIE INDIGÈNE DE BENI-OUNIF

I

Dès l'occupation de Beni-Ounif, au commencement de 1902, le Service des Affaires indigènes se préoccupa d'organiser des consultations médicales à l'usage des indigènes, en vue d'attirer les gens de Figuig et de la région.

Ce service fut confié au médecin militaire attaché aux troupes de la garnison. Les consultations se donnaient alors dans le local, plutôt primitif, situé à l'intérieur de la redoute et servant de salle de visite à la troupe. Mais l'obligation de pénétrer dans un camp, au milieu des soldats, effrayait les indigènes, encore peu habitués à notre présence, et n'était pas faite pour les attirer en grand nombre.

Ces consultations eurent lieu ainsi jusqu'en 1904, époque à laquelle le Gouvernement Général accorda à l'annexe de Beni-Ounif une subvention de 8,000 francs pour construire une infirmerie indigène, à proximité du bureau arabe et du ksar, et, par conséquent, éloignée du centre européen. En même temps, un médecin était spécialement affecté au service des Affaires indigènes.

Les travaux furent rapidement menés et, le 1er octobre 1904, une salle de consultations fut ouverte dans le nouveau local encore inachevé.

Ce local, dont les plans étaient dûs au médecin-major Huber, alors chargé du service médical des Affaires indigènes, comprenait :

1° Un pavillon transversal, composé d'une salle d'attente pour les malades consultants, d'une salle de consultation servant, en même temps, de pharmacie, et d'une petite chambre pouvant être aménagée en salle d'opérations ;

2° Deux pavillons parallèles entre eux et perpendiculaires au premier, séparés par une cour divisée en deux par un mur.

Ces deux pavillons semblables, devant servir au logement des malades, comprenaient chacun une grande salle commune et deux salles plus petites pouvant servir de chambres d'isolement. L'un était destiné aux hommes, l'autre aux femmes.

Cette construction était des plus sommaires. Il n'y avait pas de locaux accessoires, les toits étaient en torchis; seul, existait le mobilier de la salle de consultation, et encore était-il réduit au strict minimum. Il était encore impossible d'y hospitaliser des malades.

C'est à ce moment que le Dr Henri de Rothschild ayant fait un don de 25,000 francs pour les infirmeries indigènes du Sud-Oranais, cette somme fut partagée entre Beni-Ounif et Colomb Béchar.

A l'aide de cet argent, l'infirmerie primitive fut parachevée et embellie. Les toitures furent refaites, des vérandas et des locaux accessoires furent construits. On put acheter un matériel de couchage pour douze malades et un matériel médico-chirurgical des plus complets.

Enfin, le Gouvernement Général dotait cette infirmerie d'un budget propre et lui allouait une subvention de 3,600 francs.

Dans ces conditions, l'infirmerie put commencer à recevoir des malades dès le 1er janvier 1905. Elle était complètement terminée en mai.

II

Pour le fonctionnement et l'installation de l'infirmerie de Beni-Ounif, nous nous sommes inspirés, pour une large part, de la circulaire du Gouverneur Général sur l'assistance médicale des indigènes, et du rapport du médecin-major Foubert, sur l'infirmerie indigène de Marnia. De plus, notre pratique déjà longue des arabes d'Algérie et de Tunisie, et notre connaissance de leur langue, suffisante pour nous passer d'interprète, a considérablement facilité notre tâche en mettant les malades en confiance.

Tous les jours, à neuf heures du matin, a lieu la consultation.

Les malades passent isolément à la salle de visite et les médicaments que nécessite leur état sont délivrés gratuitement.

Ceux qui sont en état d'être hospitalisés sont alors admis à l'infirmerie. Une fois qu'ils y sont, la plus grande liberté leur est laissée. Lorsque leur état le permet, on les autorise à sortir et à recevoir la visite de leurs parents ou amis. Il y a, attenant à l'infirmerie, un jardin planté de quelques palmiers, où ils peuvent se promener. Ils fréquentent aussi beaucoup un café maure voisin.

A plusieurs reprises, il nous est arrivé de prendre à l'infirmerie, en même temps qu'un malade, un parent dont il ne voulait pas se séparer, ou bien le père ou la mère, dans le cas d'un enfant en bas âge, les laissant se nourrir à leur guise et à leurs frais.

Dès qu'un malade est admis à l'infirmerie, on lui fait prendre une douche froide en été, chaude en hiver, et, en échange de ses effets, la plupart du temps fort sales, on lui remet une chemise de toile et une djellaba de laine, qu'on lui reprend à sa sortie, en lui rendant ses effets préalablement lavés et désinfectés, si besoin est.

Un indigène, ancien caporal de tirailleurs, retraité et marié, sert d'infirmier. Il nous est un précieux auxiliaire. Sa femme remplit les fonctions d'infirmière et donne des soins aux femmes, lorsqu'il y en a d'hospitalisées.

C'est elle, en outre, qui est chargée de préparer la nourriture des malades.

III

Pendant l'année 1904, il y a eu 114 entrées à l'infirmerie, comprenant 91 hommes, 15 femmes et 8 enfants. Ces 114 malades ont nécessité 2,042 journées de traitement.

De 12 entrées le 1er trimestre, le nombre s'est élevé à 23 pendant le 2e, à 40 pendant le 3e et à 39 pendant le 4e. Et la raison pour laquelle ce chiffre 39 n'a pas été dépassé, c'est que le rhamadan tombait en novembre, les indigènes sortant peu ou pas pendant toute la durée de leur jeûne.

La clientèle habituelle de l'infirmerie se compose presque exclusivement de Marocains : gens de Figuig, du Tafilalet, nomades (Beni-Guil, Doui-Menia, Oulad-Djerir) et quelques gens du Maroc septentrional.

Sur 114 malades hospitalisés en 1905, on compte 13 algériens seulement et 101 marocains, se décomposant ainsi :

Indigènes de Figuig . . .	32
Nomades	26
Indigènes du Tafilalet, Oued Draa, de Marakesch. . .	21
Indigènes du Tell marocain	22
Total . . .	101

Cette proportion de gens de diverses provenances se retrouve à peu près la même pour les clients de la consultation externe.

Il est à remarquer que, parmi les gens des différents ksour de Figuig, ce sont ceux de Zenaga qui viennent à nous les moins nombreux, bien que ce ksar, à lui seul, ait une population égale à celle de tous les autres ksour. Cela tient à l'hostilité plus grande que Zenaga a toujours manifestée à l'égard des Français.

Quant aux nomades, les Beni-Guil sont de beaucoup les plus nombreux. Ces derniers viennent en grand nombre à la consultation et, chose digne de remarque, y amènent communément leurs femmes qui se laissent facilement hospitaliser, ce qui est l'exception chez les ksouriens.

Enfin les indigènes du Tell sont en majorité (17 sur 25) composés des soldats de l'amel, qui constituent la garnison marocaine de Figuig. Ces soldats, au nombre d'une trentaine, sont originaires de Fez et de Tanger. Ils viennent fréquemment nous demander nos soins et, souvent, insistent pour que nous les prenions à l'infirmerie, dont le régime, il faut le croire, est loin de leur déplaire, à en juger par le peu d'empressement qu'ils mettent, une fois guéris, à vouloir sortir.

IV

Parmi toutes les affections qu'il nous est donné d'observer, les plus fréquentes sont celles de l'appareil de la vision, et, parmi celles-ci, la conjonctivite granuleuse avec toutes ses complications, tient incontestablement la première place. On peut même poser, en principe, que tous les indigènes en sont atteints à des degrés divers, surtout pendant leur jeune âge,

et il est rare de rencontrer un adulte qui ne conserve pas trace de granulations antérieures, sous forme de taies cornéennes plus ou moins accentuées.

Cette conjonctivite granuleuse se complique, presque toujours, de conjonctivite purulente, et nombreux sont les enfants dont on voit les paupières agglutinées par le pus et les yeux remplis de mouches, qui deviennent ainsi des agents de contagion de premier ordre.

Les ulcérations de la cornée, les leucomes, les synéchies antérieures de l'iris, les taies, l'entropion, sont fréquents à observer et nous donnent assez souvent l'occasion d'interventions utiles, en particuliers d'iridectomies pour l'établissement de pupilles artificielles.

La cataracte est relativement rare, et, jusqu'ici, nous n avons eu que trois ou quatre extractions à opérer.

Après les affections de l'œil, la syphilis est l'une des maladies que nous avons le plus fréquemment à traiter. Ce qu'on observe surtout, ce sont des accidents tertiaires, tels que syphilides crustacées, gommes, ostéïtes, etc., aussi bien chez l'adulte que chez l'enfant.

Les plus gravement atteints sont traités à l'infirmerie; les autres viennent assidûment à la consultation, car ils reconnaissent bien vite les bienfaits de l'iodure qui leur est distribué en solution et dont ils savent réclamer une nouvelle distribution, lorsque leur provision est épuisée.

Comme maladies de la peau, la gale et la teigne faveuse sont très répandues, cette dernière surtout, et nous avons toujours un ou deux teigneux en traitement à l'infirmerie.

Les manifestations du paludisme sont fréquentes, et nombreux sont les malades qui viennent nous demander de la quinine dont ils apprécient la valeur. Et, parmi eux, il n'est pas rare d'en rencontrer qui sont arrivés au dernier degré de la cachexie et qui sont porteurs de rates énormes.

Quant aux autres maladies internes, affections du tube digestif ou de l'appareil respiratoire, il ne nous est donné d'observer que quelques cas, très peu nombreux, de dyssenterie ou de bronchite.

Ces affections sont, du reste, assez rares chez les indigènes et ces derniers y attachent peu d'importance.

La tuberculose pulmonaire est très rare; cependant, nous avons pu observer, à trois reprises, avec quelle effrayante rapidité elle évolue chez des sujets profondément impaludés.

La variole, fréquente à Figuig, comme dans tout le Maroc, nous a donné trois entrées à l'infirmerie en 1905.

Nous devons une mention spéciale à la fréquence des parasites intestinaux (ascarides lombricoïdes) chez les indigènes (enfants et adultes) de la région de Figuig. Il faut, suivant nous, attribuer cette fréquence à l'engrais humain que les ksouriens emploient pour la culture de leurs légumes, tels que navets, oignons, radis, etc., qu'ils consomment crus.

Chaque jour, à la consultation, nous voyons un ou plusieurs indigènes venir nous demander du *doua el anoucha*, remède pour les vers.

La santonine alliée au calomel fait merveille, et, quelques jours après, nos clients viennent nous remercier, tout fiers d'avoir expulsé un nombre considérable de parasites.

Les affections d'ordre chirurgical sont très nombreuses, traumatismes, plaies par armes à feu, plaies anciennes mal soignées. Elle nous ont donné trente-six entrées à l'infirmerie pendant l'année et nous ont permis de faire quelques interventions intéressantes. A signaler entre autres : une fracture comminutive de la jambe au 1/3 inférieur, par balle de gros calibre, qui, traitée sans résultats par l'immobilisation pendant un mois, fut, après régularisation des deux fragments osseux, traitée par la suture métallique et guérie; l'ablation d'un sein, pour tumeur maligne; plusieurs extractions de projectiles, une résection de métacarpiens, etc.

L'uréthrite chronique, presque toujours accompagnée de rétrécissements plus ou moins prononcés, est très répandue. Les indigènes s'en préoccupent peu et ne viennent guère nous consulter que lorsque, par suite de l'âge, les inconvénients d'un urèthre retréci se font par trop sentir.

On peut voir, par ce qui précède, que la pathologie des indigènes de la région est assez variée, et qu'elle constitue un champ d'études suffisamment large pour quelqu'un qui s'intéresse à eux.

Et une infirmerie indigène installée ici est donc ainsi appelée à rendre de nombreux services, en permettant de soigner et de soulager bien des malheureux.

V

Alimentation. — Les aliments des malades en traitement à l'infirmerie sont préparés par la femme de l'infirmier indigène. Elle les prépare sous leurs yeux, d'après leurs usages et ils n'éprouvent ainsi aucune répugnance à les consommer.

Au début du fonctionnement de l'infirmerie, on s'était adressé à un restaurateur indigène, habitant le village européen, qui, matin et soir, envoyait aux malades leur nourriture. Mais, en raison de l'éloignement, les aliments arrivaient froids, à des heures irrégulières et il était surtout difficile d'exercer une surveillance efficace.

Actuellement, un marché a été passé avec l'infirmier, qui loge à l'infirmerie, et, depuis un an que ce système fonctionne, il n'y a qu'à s'en louer.

Voici un extrait du cahier des charges, concernant la nourriture des malades :

« Selon les prescriptions du médecin, les malades seront « au régime ordinaire, avec portion entière ou demi-portion, ou « au régime spécial :

« 1° Régime ordinaire

« Portion entière par repas	Pain, 250 gr. Cheurba, 400 gr. Tadjine ou couscouss, 350 gr. Café, 1 tasse, 12 centil. 5.

« Le pain pourra être remplacé par une kesara faite avec la « farine de blé dur. La cheurba et le couscouss ou le tadjin « devront comprendre 150 grammes de viande (pesée crue) et « 250 grammes de légumes frais par repas.

« La 1/2 portion comprendra par repas	Pain, 250 gr. Cheurba ou tadjin ou couscouss, 400 gr. Café, 1 tasse, 12 centil. 5.

« 2° Régime spécial

« Le régime spécial n'a pas de composition régulière. Le « médecin prescrit les aliments à sa convenance :

« Œufs : 2 œufs durs ou cuits avec 10 gr. de beurre ou « d'huile ;

« Lait : 1 litre de lait de vache frais ;

« Bouillon : 50 centilitres de bouillon de cheurba sans « pâtes ;

« Café ou thé : 1 tasse arabe de 12 centilitres 1/2.

« Le médecin pourra refuser les aliments quand il les « jugera insuffisants, mal préparés ou impropres, pour une « raison quelconque, à être consommés.

« Le prix des fournitures est fixé, par jour, aux prix sui- « vants :

« Portion entière	1 fr.
« Demi portion	0 70
« Deux œufs	0 25
« Un bouillon	0 20
« Un litre de lait	0 80
« Une tasse de thé ou café.	0 10 »

En pratique, le couscouss remplace toujours le tadjine qui n'est pas la nourriture des gens de la région.

Logement et couchage. — Deux pavillons, complètement séparés l'un de l'autre, servent de logement aux malades. L'un, sert aux hommes, l'autre, aux femmes. Ils comprennent chacun une grande salle, pouvant recevoir 5 ou 6 lits, et deux petites salles d'isolement, pouvant contenir chacune 2 lits. Bien qu'il n'y ait que 12 lits de prévus, on pourrait en loger 20, si besoin était; mais, jusqu'à présent, le chiffre de 12 malades en traitement à la fois n'a pas été dépassé.

Ces chambres sont spacieuses, bien éclairées et aérées. Leur sol est pavé en carreaux de Marseille, leurs murs sont blanchis à la chaux.

Les plafonds sont en planches, mais les crédits accordés pour 1906 permettront de les faire en plâtre.

Il n'a pas été prévu de moyens de chauffage pour ces chambres, en raison du peu de rigueur de l'hiver. Pendant certaines matinées ou soirées un peu fraîches, les malades se réchauffent suffisamment à l'aide de braseros.

La nuit, les chambres sont éclairées à l'aide de veilleuses.

Le local des hommes et celui des femmes sont pourvus chacun de latrines à la turque, en fonte émaillée, avec chasse d'eau et tout à l'égout. L'épandage des matières se fait dans

un champ, éloigné d'une centaine de mètres de l'infirmerie, sans qu'il résulte d'inconvénients par ce système de vidange.

Comme mode de couchage, nous avons adopté le système des lits militaires, composés de deux châlits en fer avec trois planches. Une paillasse et un traversin de toile, remplis de paille, et deux couvertures de laine, constituent des lits très confortables pour des indigènes. Nous avons jugé inutile de donner des draps à nos malades, qui en ignorent complètement l'usage. Mis en présence d'un lit, les nomades surtout trouvent d'abord bizarre ce mode de couchage, mais rapidement il s'en accomodent très bien.

Enfin, le jardin attenant à l'infirmerie est suffisamment grand pour qu'on puisse y monter une ou plusieurs tentes arabes, où pourraient être soignés des nomades qui répugneraient à demeurer sous un toit et à coucher dans des lits.

Sur la façade postérieure de l'infirmerie, on a construit deux petits pavillons : l'un, composé de deux pièces dont une cuisine, sert de logement à l'infirmier et à sa famille.

L'autre pavillon, divisé en deux, comprend : 1° une pièce servant de salles de douches et de buanderie. Elle est munie d'une lessiveuse qui sert au blanchissage du linge de l'infirmerie et des effets des malades, et qui, en hiver, permet de chauffer de l'eau pour les bains.

2° une pièce servant de salle des morts.

En cas de décès d'un malade en traitement à l'infirmerie, avis en est donné à l'ensevelisseur du ksar qui s'occupe du lavage des corps, de l'achat du linceul, de la fosse, etc., et auquel il est alloué une somme de dix francs par inhumation.

VI

Consultations. — Comme il a été dit plus haut, il y a consultation externe tous les matins, à neuf heures, à l'infirmerie indigène.

Les malades attendent, soit sous les vérandas extérieures, soit dans la salle d'attente qui précède la salle de visite, où ils sont admis un par un. Les femmes, lorsqu'il y en a, sont admises isolément et par une entrée séparée lorsqu'elles le désirent, ce qui est rare : la majorité des femmes qui viennent à

la consultation étant des nomades et, par conséquent, accoutumées à vivre familièrement au milieu des hommes.

Les médicaments sont distribués gratuitement. Lorsqu'ils ne sont pas absorbés devant nous, ils ne sont emportés qu'après que leur mode d'emploi a été patiemment et minutieusement expliqué au malade,

Du reste, nombreux sont les médicaments dont les indigènes savent apprécier les effets et qu'ils viennent nous demander d'eux mêmes.

A citer, en première ligne, l'iodure de potassium, puis la quinine, les collyres au sulfate de cuivre ou de zinc, la santonine, le sulfate de magnésie, les pilules d'opium, le copahu, etc...

La consultation est très suivie. Tous les matins nous avons une dizaine de gens de Figuig, sans compter les nomades, Beni-Guil, Doui-Menia, Oulad-Djerir, etc., et des gens du Tafilalet, de l'Oued-Draa, de la région de Marakesch, au moment de leur exode vers le Tell, où ils vont chercher du travail, au printemps.

Vaccinations. — Au commencement de 1905, une épidémie assez sévère de variole a sévi dans les différents ksour de Figuig. Elle fut importée au village européen de Beni-Ounif, où il y eut à signaler neuf cas dont trois décès.

C'est au moment de cette épidémie que les ksours de Zenaga et de El-Hammam demandèrent que des vaccinations fussent faites chez eux.

353 vaccinations furent pratiquées à Figuig même, 137 chez des indigènes venus à la consultation de l'infirmerie, et 56 au ksar de Beni-Ounif.

De plus, 582 vaccinations ou revaccinations furent faites parmi la population européenne du village, soit, au total, 1,158 vaccinations.

Ces vaccinations furent faites avec le vaccin provenant de l'Institut Pasteur d'Alger.

Chez les indigènes, dont aucun jusqu'à ce jour n'avait été vacciné, on obtint 95 0/0 de succès, à en juger par les constatations, suffisamment exactes, qu'il nous fut permis de faire sur place, dans le ksar de Beni-Ounif.

Il est à signaler que si la vaccination n'est pas pratiquée chez les indigènes de la région, par contre, la variolisation ne leur est pas inconnue. Et il nous est donné de rencontrer, de temps à autre, des gens qui ont été variolisés. Ils la pratiquent en inoculant, dans l'espace compris entre le pouce et l'index de la main gauche, un peu de pus recueilli sur un varioleux, atteint d'une variole qui leur paraît bénigne.

VII

Les dépenses d'installation de l'infirmerie se sont montées à la somme de 24,089 fr. 55, ainsi répartis :

Crédit primitif du Gouvernement Général en 1904 (construction de 3 pavillons) .	8.000f 00
Achat de terrain et frais d'acte.	210 00
Maçonnerie (Logement de l'infirmier, buanderie, salle des morts, latrines, égouts, vérandas, décoration de la façade principale).	7.397 70
Réfection des toitures et couverture des vérandas	3.069 40
Réfection d'un puits.	275 00
Achat d'une canalisation en fonte et d'une cuve réservoir	203 10
Matériel de couchage	850 00
Achat de mobilier.	897 35
Matériel de chirurgie, mobilier de la salle d'opérations.	3.187 00
Total	24.089 55

Un crédit de 3,600 francs avait été demandé primitivement, mais, le nombre des malades hospitalisés ayant dépassé la prévision, il fut nécessaire de demander un crédit supplémentaire.

Pour 1906, il a été prévu une somme de 5,000 francs pour les dépenses du fonctionnement de l'infirmerie.

VIII

Telle est l'œuvre qu'un généreux donateur nous a permis d'entreprendre et à laquelle nous nous sommes profondément attaché.

Les encouragements ne nous ont pas manqué, tant de la part du Gouverneur Général que du général Lyautey et de nos camarades des Affaires indigènes.

Les résultats obtenus après un an nous sont une garantie que nos efforts ne sont pas vains et que nous faisons œuvre utile en ce pays.

Et, pour terminer, nous ne pouvons mieux faire que de citer ces lignes du médecin-major Foubert, qui résument parfaitement, à notre sens, la façon dont il faut comprendre les infirmeries indigènes :

« Attirer, par l'observation des mœurs musulmanes, les « malheureux affligés ; respecter leurs croyances, leur témoi- « gner un intérêt réel, les secourir avec patience et persévé- « rance, utiliser leurs qualités et pardonner à leurs défauts en « attendant mieux ; n'épargner ni son temps, ni sa peine pour « obtenir un résultat utile dont la renommée se répandra « aussitôt au loin. Ces efforts ne tarderont pas à être récom- « pensés, et l'on verra les malades accourir avec confiance « auprès d'un médecin qui les aime, qui sait le leur prouver « et leur apprendre, en même temps à aimer la France. »

Dr Frantz GUICHARD,
Médecin-Major de 2e Classe.

LES CARAVANES DU SUD ORANAIS

en 1905-1906

Quatre grandes caravanes ont gagné cette année les Oasis. Deux ont été formées par les tribus du Cercle de Géryville ; une a été constituée par les Hamyan du Cercle de Méchéria; une dernière enfin a été organisée dans l'annexe d'Aïn-Sefra.

Nous allons faire connaître les résultats obtenus par chacune d'elles.

1° Composition - Effectif - Point de réunion - Organisation Date du départ

Caravanes du Cercle de Géryville

Elles se sont formées à Hassi bel Mahi, en deux groupes :

Le premier, réuni à El Abiod Sidi Cheikh, comprenait les Trafi, les Oulad Ziad Gharaba, les gens d'El Abiod Sidi Cheikh et les tribus indépendantes du bachaghalik des Oulad Sidi Cheikh.

Le deuxième groupe, réuni à Si El Hadj Eddin, comprenait les Oulad Sidi Cheikh, les Oulad Sidi El Hadj ben Ameur et les Laghouat du Ksel.

I. — 1er GROUPE

Cette caravane, rassemblée à El Abiod Sidi Cheikh le 3 décembre 1905, fut mise en route le lendemain 4. Le chef désigné de cette caravane fut le caïd Mohammed ould bou Azza, des Oulad Serour.

Sa composition était la suivante :

TRIBUS	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	CHAMEAUX	MOUTONS	CHÈVRES
Oulad Ziad Gharaba	60	4	»	296	30	20
Derraga Cheraga.	37	2	»	140	50	15
Derraga Gharaba	18	»	»	85	»	»
Oulad Abdelkerim	150	7	10	650	600	50
Oulad Maallah.	14	1	1	70	40	»
Oulad Serour	50	12	5	250	105	30
Akerma	7	2	2	35	15	»
El Abiod Sidi Cheikh.	40	»	»	140	65	10
Arbaouat	14	»	»	30	»	»
Oulad Sidi Ahmed El Medjdoub	25	»	»	60	60	»
TOTAUX. . .	415	28	18	1.756	965	125

II. — 2e GROUPE

Cette caravane, rassemblée également le 3 décembre à Si El Hadj Eddin, se mit en route le lendemain. Elle avait pour chef le caïd Taïeb ben Abdelkader, des Oulad Moumen (Laghouat).

Sa composition était la suivante :

TRIBUS		HOMMES	FEMMES	ENFANTS	CHAMEAUX	MOUTONS	CHÈVRES
Oulad Sidi Cheikh		78	5	»	340	90	10
Oulad Sidi El Hadj bou Hafs .		74	»	»	405	50	20
Oulad Sidi El Hadj ben Ameur		15	»	»	40	30	5
Oulad Moumen.	Laghouat du Ksel	52	5	»	220	40	»
Oulad Aïssa.		18	»	»	70	48	»
Oulad Amran.		20	6	»	60	»	»
Guereridj.		25	2	»	104	70	10
Brezina		20	»	»	50	45	7
Tota'x. . .		302	18	»	1.289	373	52

Caravane du Cercle de Méchéria

Les indigènes du cercle de Méchéria avaient manifesté très peu d'enthousiasme pour se rendre au Gourara. La campagne alfatière de l'été n'avait pas donné les résultats espérés ; beaucoup d'indigènes n'avaient pu se procurer les avances nécessaires à faire les achats des denrées d'échange à emporter au Gourara. Les grains atteignaient sur le marché de Méchéria un prix très élevé. D'autre part, les renseignements parvenus sur la récolte des dattes des Oasis n'étaient pas des plus encourageants. Au contraire, la récolte au Tafilelt passait pour avoir été exceptionnellement réussie, en sorte que les prix de vente étaient très avantageux, ce qui faisait espérer à certains indigènes qu'ils pourraient se procurer à bon compte, de ce côté, par Colomb, c'est-à-dire sans grand dérangement, les dattes nécessaires à leur approvisionnement. Pour toutes ces raisons, les Hamyan manifestèrent les plus grandes hésitations pour prendre cette année le chemin du Gourara, et il fallut les encouragements et les conseils de l'autorité locale pour les déterminer à s'y décider.

Malgré cela, certaines tribus, comme les Beni Métharef, se sont abstenues.

D'autres, comme les Oulad Mansoura, qui, l'an dernier, avaient fourni 600 chameaux, n'en ont envoyé cette année que 220.

Les Bekakra, en revanche, en ont fourni un chiffre un peu plus élevé qu'en 1904.

Quoiqu'il en soit, la caravane des Hamyan atteignit encore, cette année, un effectif de 568 hommes et 3,099 chameaux.

Le tableau ci-dessous en donne la composition :

TRIBUS	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	CHEVAUX	CHAMEAUX
Oulad Mansoura	35	2	5	2	220
Akerma	32	1	»	2	150
Beni Métharef	3	»	»	2	5
Bekakra	80	22	10	2	506
Oulad Farès	40	8	3	3	180
Maghaoulia	50	6	3	2	230
Oulad Serour	49	7	»	2	275
Sendan	30	4	»	2	140
Oulad Toumi	46	18	5	1	296
Megan	50	10	10	1	235
Frahda	28	4	2	1	165
Oulad Embarek	20	3	2	1	70
Ghiatra Oulad Ahmed	13	»	»	1	80
Ghiatra Oulad Messaoud	40	12	6	1	204
Makhzen des non Chafâa	35	7	4	1	235
Makhzen des Chafâa	17	1	1	1	108
TOTAUX	568	105	51	25	3.099

Au lieu de confier la direction de cette migration commerciale à un simple kebir, comme précédemment, le caïd Saïd ould Bellal, des Oulad Farès, en reçut le commandement. On mit à sa disposition, pour le service d'éclaireurs, un petit goum de 25 cavaliers levés dans les tribus du cercle. En outre, la caravane des Amour se réunit à Oglat Djadida à celle des Hamyan, ce qui porta l'effectif à près de 800 hommes.

C'est le 3 décembre qu'eut lieu la concentration à Oglat Djedida. La caravane se mit en route le lendemain,

---

Caravane de l'annexe d'Aïn-Sefra

La caravane de l'annexe d'Aïn-Sefra avait la composition suivante :

TRIBUS		HOMMES	FEMMES	ENFANTS	FUSILS	CHEVAUX	CHAMEAUX	MOUTONS	ARGENT
Souala.	Amour	41	»	»	41	»	170	136	1.058
Oulad Toumi.		8	1	»	8	»	40	2	500
Merinat.		9	2	»	9	»	40	5	600
Oulad bou Bekeur.		14	»	»	10	»	90	8	1.400
Oulad Sidi Boulenouar . . .		52	»	»	52	»	142	120	2.000
Cheurfa		4	»	»	4	»	25	»	100
Ksar de Tiout		4	1	»	4	»	36	»	675
Ksar de Moghrar Tahtani. .		20	»	»	20	»	70	40	200
Cavaliers d'escorte		6	»	»	6	6	»	»	»
Totaux. . .		158	4	»	154	6	613	311	6.533

Un certain nombre de Beni Guil avaient sollicité l'autorisation de se joindre à la caravane de l'annexe pour aller commercer dans les Oasis. Ils n'ont pas cru, au moment du départ, devoir mettre leur projet à exécution, préférant envoyer leurs chameaux vers le Tafilelt, où, prétendaient-ils, la récolte des dattes était des plus satisfaisantes.

La caravane de l'annexe fut rassemblée, le 30 novembre 1905, à Garet El Ghachoua, à 6 kilomètres environ au sud de Moghrar Tahtani. Ses divers éléments, placés sous le commandement de Mohammed ben Ahmed, des Oulad Sidi Boulenouar, reçurent l'ordre de marcher groupés et de se joindre à la caravane des Hamyan Le cas échéant, au moment du danger, tous devaient se placer sous les ordres du caïd des Oulad Farès, chef de la caravane de Méchéria.

Le départ eu lieu de Garet El Ghachoua, le 1er décembre 1905.

2° Itinéraire - État des points d'eau et des pâturages Date de l'arrivée dans les Oasis - Durée du séjour Oasis fréquentées par chacune des caravanes - Retour

---

Caravanes du Cercle de Géryville

1er GROUPE

L'itinéraire suivi par le 1er groupe fut le suivant :

En quittant El Abiod Sidi Cheikh, la caravane se dirigea sur Benoud et Hassi bel Mahi. Arrivée en ce point le 6 décembre, elle y séjourna jusqu'au 10. Il y a là deux puits maçonnés de 15 mètres de profondeur qui contiennent beaucoup d'eau. La caravane se dirigea ensuite, par Ras el Mehareg et Daïat Ghozlane, sur Hassi ben Henniche, où elle parvint le 16. Le puits qui s'y trouve donne une eau abondante. Il a 12 mètres de profondeur. Partout, le long de la route suivie, les pâturages avaient été abondants. Enfin, la caravane atteignait le

ksar de Sidi Mansour et gagnait ensuite Timimoun le 22, en passant par Oulad Aïach, Oksaïba et El Hadj Guelman.

Pendant ce temps, le petit groupe des Oulad Sidi Ahmed El Medjdoub partit isolément de son campement d'El Bridja (à l'ouest de Benoud) le 5 décembre, traversa la hammada qui s'étend entre l'Oued Namous et l'Oued Gharbi, entra dans l'Erg, passa au puits d'Hassi Djedid Oustani et atteignit le Gourara au ksar des Oulad Aïssa, le 15 décembre.

La caravane du 1er groupe resta au Gourara une vingtaine de jours visitant les Oasis et les ksour et opérant ses échanges.

Elle visita les localités de Bel Ghazi, Deldoul, Rahba, Tsabit, Igrout, El Barka, Tamentit.

Au retour, la caravane suivit le même itinéraire qu'à l'aller. Partie de Timimoun le 13 janvier 1906, elle arrivait à Hassi bel Mahi le 30 du même mois ; là, elle se disloquait et les différents groupes avaient rejoint leurs campements dans les premiers jours de février.

2e GROUPE

Parti de Si El Hadj Eddin le 4 décembre, le 2e groupe arrivait à Metilfa le 7 et y faisait séjour le 8. Il trouvait en ce point des redirs assez abondants. De là, la caravane gagnait Hassi El Morr, où se trouvent deux puits de 30 mètres de profondeur donnant de l'eau en abondance mais légèrement salée, puis Guern bent Bou Amama, Hassi El Azz (puits de 30 mètres, eau bonne et abondante) où elle faisait séjour le 15, et Hassi El Meharzi (puits de 20 mètres, eau bonne, mais peu abondante). Elle parvenait enfin le 18 à Tabelkoza, où elle faisait séjour le lendemain. Le 22 enfin, elle arrivait à Timimoun, après être passé par Nakhelat en Nous et Badrian. Partout, sur la route, les pâturages avaient été abondants, sauf à Métilfa.

Le 2e groupe resta également au Gourara une vingtaine de jours.

Au retour, il suivit le même itinéraire qu'à l'aller. Partie de Timimoun le 15 janvier, la caravane arrivait à Metalfa le 29. Là, elle se disloquait et les différents groupes étaient rentrés dans leurs campements respectifs dans les premiers jours de février.

Caravane du Cercle de Méchéria

L'itinéraire suivi, tant à l'aller qu'au retour, fut, comme les années précédentes, celui de l'Oued Namous. La caravane trouva partout des pâturages, sauf dans les environs de Gorin Zaya où ils étaient peu abondants ; l'eau rencontrée en ce dernier point est en outre de mauvaise qualité.

Arrivée aux Oulad Sidi Aïssa le 13 décembre, la caravane y resta jusqu'au 10 janvier. Pendant ce temps, chacune des tribus qui y étaient représentées, visita les marchés suivants :

TRIBUS	MARCHÉS FRÉQUENTÉS
Oulad Mansoura	Tsabit.
Akerma	Tsabit.
Beni Métharef	Néant.
Bekakra	Tsabit, Charouin, Talmin.
Oulad Farès	Tsabit.
Meghaoulia.	Timimoun, Aouguerout.
Oulad Serour.	Tsabit.
Sendan.	Adjer.
Oulad Toumi	Tsabit.
Megan	Metarfa-Sahela.
Frahda.	Tsabit.
Oulad Embarek.	Deldoul.
Ghiatra Oulad Ahmed. .	Talmin, Charouin.
Ghiatra Oulad Messaoud.	Tsabit, Oulad Saïd.
Makhzen des non Chafaa.	Les indigènes des Makhzen sont entrés en cours de route dans les groupements de leur tribu d'origine.
Makhken des Chafaa . .	

Caravane de l'annexe d'Aïn-Sefra

L'itinéraire suivi par cette caravane fut également celui de l'Oued Namous. Elle pénétra au Gourara par le ksar des Oulad Aïssa, le 11 décembre.

Tant que la marche s'effectua dans le lit de l'Oued Namous proprement dit, la caravane rencontra redirs et pâturages en abondance ; mais à partir de Zaouch jusqu'à Hassi El Hamri, c'est-à-dire durant la traversée de l'erg qui dura six jours, les caravaniers durent emporter l'eau nécessaire à leur alimentation. Par contre, pendant tout ce même parcours, chameaux et moutons trouvèrent constamment plantes et herbes en quantité suffisante pour leur nourriture.

Les échanges et opérations commerciales durèrent 25 jours.

La caravane quitta donc le Gourara le 5 janvier 1906 et fut de retour à Garet Ghachoua le 19 du même mois, après avoir suivi au retour le même itinéraire qu'à l'aller.

Elle ne commerça que dans les ksour du Gourara et visita les Oasis suivantes : Oulad Aïssa, El Adjedirat, Charouni, Tsabit, Aouguerout, Deldoul, Timimoun, Oulad Saïd, Guentour, Taouenza, Haïha.

3° Qualité des dattes et abondance de la récolte dans les Oasis - Nourriture et abreuvage des chameaux aux Oasis

Contrairement aux bruits qui avaient couru, la récolte des dattes aux Oasis avait été satisfaisante, tant au point de vue de la qualité que de la quantité.

Aussi nos indigènes ont-ils pu faire leurs achats dans de bonnes conditions. Ils ont pu constituer tout leur approvisionnement de retour en dattes de l'année. Les Hamyan, particulièrement, n'ont rapporté presque uniquement que des dattes

de la variété dite *hamira*. Une seule de leurs tribus a fait entrer dans son approvisionnement de retour et dans la proportion du tiers, à peu près, des dattes *tinnacer*.

Les prix aux Oasis ont été de 24 francs la charge de *hamira* et de 20 francs celle de *tinnaceur*.

Dans tous les ksour visités, les chameaux ont trouvé en abondance l'eau nécessaire à leur alimentation. Les caravaniers faisaient, en général, boire leurs animaux dans les nombreuses séguias qui traversent les ksour, sans avoir à payer aucune redevance aux propriétaires de l'eau. A Haïba, où il n'existe que des puits, les habitants ont pu se procurer quelques ressources en aidant les conducteurs de chameaux à tirer l'eau nécessaire aux besoins de nos gens. Quelques mesures d'orge ou de blé payaient les bons offices de ces ksouriens.

L'exiguité des pâturages aux environs des ksour a contraint nos indigènes à nourrir leurs chameaux de dattes de qualité inférieure, dites *hachef* et de drinn. Dix-huit mesures de ces dattes pour une mesure de blé ; tel était le cours des *hachef* (1). Quant au drinn, les caravaniers allaient eux-mêmes le chercher dans les dunes, ou se le procuraient par voie d'échanges ; quelques brassées de drinn pour quelques poignées de céréales.

Dans ces conditions, rien n'était plus facile que de maintenir les chameaux groupés près des ksour, quand il ne s'y trouvait pas un enclos pour les enfermer. Chaque chamelier, à tour de rôle, était chargé de la garde des animaux, et ce service de garde n'était pas rétribué.

---

(1) Les indigènes de Géryville se sont plaints de la cherté des hachef au Gourara cette année.

4° Transactions opérées. – Bénéfices réalisés

Caravanes du Cercle de Géryville

1er GROUPE

Les tableaux suivants indiquent les transactions opérées :

I. Denrées importées au Gourara

DENRÉES	UNITÉS	NOMBRE	PRIX D'ACHAT à Géryville	DÉCOMPTE	PRIX DE VENTE au Gourara	DÉCOMPTE
Argent liquide	franc	3.000	»	3.000 »	»	3.000 »
Moutons	unité	965	20 »	19.300 »	25 »	24.125 »
Chèvres	—	125	12 »	1.500 »	15 »	1.875 »
Blé	quintal(1)	250	36 »	9.000 »	50 »	12.500 »
Orge	— (1)	150	23 »	3.450 »	30 »	4.500 »
Laine	—	180	60 »	10.800 »	90 »	16.200 »
Beurre	kilog	1.500	2 50	3.750 »	3 50	5.250 »
Graisse	—	650	1 25	812 50	2 »	1.300 »
Viande sèche	charge	90	45 »	4.050 »	60 »	5.400 »
Fourrage sec	—	18	50 »	900 »	60 »	1.080 »
Fèves	quintal	35	35 »	1.225 »	50 »	1.750 »
Savons	—	3	50 »	150 »	75 »	225 »
Bougies	kilog	200	1 40	280 »	2 »	400 »
Huile	litre	160	0 80	128 »	1 10	176 »
Sucre	kilog	2.000	0 80	1.600 »	1 10	2.200 »
Café	—	600	1 75	1.050 »	2 50	1.500 »
Poivre	—	300	4 »	1.200 »	6 »	1.800 »
			Totaux	62.195 50		83.281 »
					A déduire	62.195 50
					Bénéfice à l'aller	21.085 50

(1) La charge de blé ou d'orge équivaut à trois quintaux.

II. Denrées rapportées du Gourara

DENRÉES	UNITÉS	NOMBRE	PRIX au Gourara (1)	DÉCOMPTE	PRIX à Géryville	DÉCOMPTE
DATTES						
— Hamira....	charge	850	29 »	24.650 »	60 »	51.000 »
— Tinnaceur .	—	390	24 »	9 360 »	45 »	17.550 »
— Tinouadjel.	—	110	26 »	2.860 »	70 »	7.700 »
— Tinhoud...	—	80	30 »	2.400 »	75 »	6.000 »
— Teggaza...	—	150	18 »	2.700 »	45 »	6.750 »
— Aghammou	—	40	15 »	600 »	35 »	1.400 »
— Tinnekor ..	—	25	30 »	750 »	80 »	2.000 »
Couffins......	unité	400	0 25	100 »	1 »	400 »
Tebags.......	—	650	0 30	195 »	0 75	487 50
Henné........	couffin de 6 k	180	3 »	540 »	5 »	900 »
Piments.....	— de 3 k.	75	2 »	150 »	4 50	337 50
Burnous......	unité	50	15 »	750 »	25 »	1.250 »
Filets	—	120	0 25	30 »	1 »	120 »
Cordes	long. 5 m.	450	0 25	112 50	0 75	337.50
			Totaux.........	45.197 50		96.232 50
				A déduire..............		45.197 50
				Bénéfice au retour....... ...		51.035 »
				A ajouter : Bénéfice à l'aller.		21.085 50
				Total général		72.120 50
			A déduire : 5 chameaux morts en route..			750 »
				Bénéfice net........		71.370 50

(1) Prix variables suivant les districts du Gourara ; ceux qui sont indiqués sont des prix moyens.

2e GROUPE

Les tableaux suivants indiquent les transactions opérées :

I. Denrées importées au Gourara

DENRÉES	UNITÉS	NOMBRE	PRIX D'ACHAT à Géryville	DÉCOMPTE	PRIX DE VENTE au Gourara	DÉCOMPTE
Argent liquide.	franc	2.000	»	2.000 »	»	2 000 »
Moutons......	unité	373	20 »	7.460 »	25 »	9.375 »
Chèvres......	—	52	12 »	624 »	15 »	780 »
Blé...........	quintal(1)	363	36 »	13.068 »	50 »	18.150 »
Orge.........	— (1)	76	23 »	1.748 »	30 »	2.280 »
Laine.........	—	62	60 »	3.720 »	90 »	5.580 »
Beurre.......	kilog	2.500	2 50	6.250 »	3 50	8.750 »
Graisse.......	—	400	1 25	500 »	2 »	800 »
Viande sèche..	charge	21	45 »	945 »	60 »	1.260 »
Fromage sec..	—	27	50 »	1.350 »	60 »	1.620 »
Fèves........	quintal	45	35 »	1.575 »	50 »	2.250 »
Savon........	—	15	50 »	750 »	75 »	1.125 »
Bougies......	kilog	160	1 40	224 »	2 »	320 »
Poivre........	—	240	4 »	960 »	6 »	1.440 »
Coton........	pièce	110	40 »	4.400 »	70 »	7.700 »
Goudron......	guerba de 20 l.	10	7 »	70 »	10 »	100 »
Totaux..........				45.644 »		63.530 »
A déduire..............						45.644 »
Bénéfice à l'aller...						17.886 »

(1) La charge de blé ou d'orge équivaut à trois quintaux.

II. Denrées rapportées du Gourara

DENRÉES	UNITÉS	NOMBRE	PRIX au Gourara (1)	DÉCOMPTE	PRIX à Géryville	DÉCOMPTE
DATTES						
— Hamira....	charge	630	29 »	18.270 »	60 »	37.800 »
— Tinnaceur.	—	200	24 »	4.800 »	45 »	9.000 »
— Tinouadjel.	—	90	26 »	2.340 »	70 »	6.300 »
— Tinhoud...	—	75	30 »	2.250 »	75 »	5.625 »
— Teggaza...	—	80	18 »	1.440 »	45 »	3.600 »
— Agbammou	—	30	15 »	450 »	35 »	1.050 »
— Tinnekor..	—	50	30 »	1.500 »	80 »	4.000 »
Couffins......	unité	450	0 25	112 50	1 »	450 »
Tebags.......	—	330	0 30	99 »	0 75	247 50
Henné	couffin de 6 k.	60	3 »	180 »	5 »	300 »
Piments......	— de 3 k.	40	2 »	80 »	4 50	180 »
Burnous.. ...	unité	65	15 »	975 »	25 »	1.625 »
Filets	—	110	0 25	27 50	1 »	110 »
Cordes	long. 5 m.	400	0 25	100 »	0 75	300 »
TOTAUX..........				32.624 »		70.587 50
A déduire.............						32.624 »
Bénéfice au retour..........						37.963 50
A ajouter : Bénéfice à l'aller..						17.886 »
TOTAL GÉNÉRAL.....						55.849.50
A déduire : 11 chameaux morts en route.						1.650 »
Bénéfice net........						54.199 50

(1) Prix variables suivant les districts ; ceux qui sont indiqués sont des prix moyens.

Les transactions se sont faites, comme d'habitude, soit par achat direct contre argent liquide, soit par échange en nature. Ce dernier mode a été le plus employé et les échanges se faisaient sur les bases suivantes :

1 charge de blé contre 5 charges de dattes hamira ;

1 charge d'orge contre 15 charges de dattes hachef et 2 charges d'hamira ;

1 kil. de blé contre 5 kil. de piments ;

1 charge de fèves contre 5 charges d'hamira ou 6 de tinnaceur ;

2 charges de viande sèche contre 5 charges d'hamira ou 6 de tinnaceur ;

1 mouton contre 1 charge d'hamira ;

10 toisons de laine contre 1 charge de tinnaceur.

État récapitulatif

Caravanes parties de	COMPOSITION				BÉNÉFICE		Animaux morts en route	Bénéfice net
	Hommes	Femmes	Enfants	Chameaux	à l'aller	au retour		
El Abiod Sidi Cheikh .	415	28	18	1.756	21.085 50	51 035 »	750	71.370 50
Si El Hadj Eddin	302	18	»	1.289	17.886 »	37.963 50	1.650	54.199 50
Totaux.. .	717	46	18	3.045	38.971 50	88.998 50	2.400	125 570 »

En réalité, ce bénéfice est plus considérable ; en effet, dans le courant de l'année, les indigènes se rendent sur les marchés du Tell, avec une partie des dattes qu'ils ont rapportées du Gourara ; ils revendent ces dattes à un taux d'autant plus élevé qu'on se rapproche du littoral — par exemple, 10 francs de plus la charge à Tiaret qu'à Géryville — et avec l'argent réalisé, ils achètent les céréales dont ils ont besoin.

Caravane du Cercle de Méchéria

De toutes les marchandises emportées aux Oasis, rien n'a été rapporté par les caravaniers Tout a été échangé.

Le tableau ci-après indique par tribu les marchandises importées aux Oasis, ainsi que leur valeur sur le marché de Méchéria et sur celui des Oasis et les bénéfices réalisés par suite de la plus value des marchandises au Gourara.

TRIBUS	Moutons	Blé (quintaux)	Orge (quintaux) (1)	Fèves (quintaux)	Huile (litres)	Graisse (quintaux)	Toisons de laine	Pois chiches (quintaux)	Poivre (kil.)	Viande séchée (quintaux)	Bougies (quintaux)	Savon (quintaux)	Sucre (quintaux)	Thé (kil.)	Café (kil.)	Fromage (quintaux)
Oulad Mansoura	»	12	9	15	»	6	500	»	»	3	2	1	»	»	»	20
Akerma	»	14	»	5	»	2	220	»	50	1	0.5	1	1	20	100	2
Beni Metharef	»	»	»	»	»	»	»	»	»	«	»	»	»	»	»	»
Bekakra..............	»	10	20	45	440	4	635	2	100	1.5	0.18	1.5	50	300	200	»
Oulad Farès	100	15	»	15	»	1	800	1	100	2	»	1	2	»	»	»
Meghaoulia............	30	50	10	30	»	2	1.000	»	50	»	»	5	2	30	20	»
Oulad Serour..........	»	30	6	20	»	1	250	»	»	»	»	»	»	»	»	5
Sendan................	30	3	2	50	»	0.4	1.500	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Oulad Toumi	86	22	3	10	60	0.8	200	0.2	25	0.16	0.15	0.3	»	»	»	»
Megan	20	40	5	10	200	1	300	»	»	1	0.5	0.5	1	50	10	»
Frahda	10	10	4	8	»	»	300	»	7	»	0.5	1	»	»	»	»
Oulad Embarek	30	10	8	11	»	2	200	»	»	»	1	1	»	»	»	»
Oulad Ahmed	7	16	6	5	50	0.5	350	»	»	»	»	»	»	»	»	1.5
Oulad Messaoud	16	20	»	10	»	»	200	»	100	»	»	1	30	100	200	2
Makhzen des non Cherfaa	30	60	»	7	400	4	600	»	4	2	3	4	5	8	24	2
Makhzen des Chafaa	»	12	»	5	»	9	1.400	»	»	9	»	»	0.25	»	»	36
TOTAUX.....	359	324	73	246	1.150	33.7	8.455	3.2	436	19.66	7.83	17.3	71.25	508	554	68.5
Prix de l'unité à Méchéria	20 »	35 »	»	40 »	1 25	150 »	1 75	60 »	2 00	150 »	150 »	60 »	100 »	3 »	1 50	75 »
Prix de vente au Gourara.	24 »	60 »	»	80 »	1 75	400 »	2 00	100 »	3 50	300 »	200 »	80 »	125 »	7 »	3 »	200 »
Différence en plus aux Oasis....	4 »	25 »	»	40 »	0 50	250 »	0 25	40 »	1 50	150 »	50 »	20 »	25 »	4 »	1 50	125 »

(1) L'orge emportée a été employée à la nourriture des chevaux.

Les bénéfices réalisés aux Oasis sur la plus-value des marchandises, ont donc été les suivants :

Moutons : 359 × 4	1.436 f »
Blé : 324 × 25	8 100 »
Fèves : 246 × 40	9.840 »
Huile : 1.150 × 0.50	575 »
Graisse : 33.7 × 250	8.425 »
Toisons de laine : 8.455 × 0.25.	2.113 75
Pois chiches : 3.2 × 40	128 »
Poivre : 436 × 1.50.	654 »
Viande séchée : 19.66 × 150.	2.949 »
Bougies : 7.83 × 50.	391 50
Savon : 17.3 × 20.	346 »
Sucre : 71.25 × 25	1.781 25
Thé : 508 × 4	2.032 »
Café : 554 × 1.50.	831 »
Fromage : 68.5 × 125	8.562 50
TOTAL.	48.165 f »

A ces bénéfices, il convient d'ajouter ceux provenant de la plus-value des marchandises rapportées sur le marché de Méchéria.

Tout le chargement de retour des caravaniers consistait uniquement en dattes. Il est en effet inutile de tenir compte des quelques quintaux de henné ou d'épices et des quelques centaines de paniers en alfa qui, sur l'ensemble de la caravane, ont pu être rapportés du Gourara. Ces articles constituent en effet des menus cadeaux que les caravaniers offrent aux personnes de leurs tentes ou aux amis, au retour du voyage, et ne forment pas, pour eux, matière à profit.

Tous les chameaux sont donc revenus chargés de dattes ; bon nombre d'entre eux portaient même une charge et demie.

Il n'est pas exagéré d'estimer à 4.000 le nombre de charges rapportées par les 3.099 chameaux des Hamyan. D'autre part, le bénéfice moyen réalisé sur chaque charge peut être évalué à 40 francs.

En effet, le prix moyen de la charge, aux Oasis, était de 24 francs. Sur le marché de Méchéria, elle vaut 64 francs. L'ensemble de la caravane a donc fait, sur les marchandises de retour, un bénéfice qui peut être évalué à 160.000 francs. Si à ce dernier chiffre, on ajoute le gain déjà obtenu au Gourara sur les marchandises importées, on obtient un bénéfice total de 208.165 francs.

Il faut cependant en déduire : 1° les dépenses occasionnées par la nourriture des chameaux aux Oasis, soit : 3 099 × 5 = 15.495 fr. ; 2° les dépenses supplémentaires de nourriture pour les caravaniers, provenant du déplacement, dépenses qu'on peut estimer à 15 francs par tête pour la durée du voyage, soit ($568^h + 105^f + 161^c$) × 15^f = 11.010 francs ; 3° enfin les frais supplémentaires pour l'alimentation des chevaux du goum, à raison de 30 francs par cheval, soit : 25 × 30 = 750 francs.

Le total à déduire est donc de 15.495 + 11.010 + 750 = 27.255, — ce qui donne comme bénéfice réellement réalisé : 208.165 — 27.255 = 180.910 francs.

Caravane de l'annexe d'Aïn-Sefra

I. — Bestiaux et denrées importés au Gourara, avec indication de leur valeur à Aïn-Sefra.

	Argent	Orge (quintal)	Blé (quintal)	Moutons	Laine (la toison)	Fromage (kil.)	Beurre (kil.)	Graisse (kil.)	Fèves (kil.)	Poivre (kil.)	Savon (kil.)	VIANDE SÉCHÉE (kil.)	Café (kil.)	Thé (kil.)	Sucre (kil.)	Huile (kil.)
Quantités....	6.533	18.89	80	311	3.177	2.327	2.250	644	1.289	505	275	265	73	290	1.245	80
Prix de l'unité	»	24	35	20	2	0.75	1.20	1	0.40	3	0.70	1	2 50	6	1	1.50
Décompte.	6.533	453.36	2.800	6.220	6.354	1.745 35	2.700	644	515.60	1.515	192.50	265	182 50	1.740	1.245	120

Valeur totale des denrées et sommes emportées : 33.225 31

II. — Valeur de ces mêmes denrées aux prix du Gourara.

	Argent	Orge (quintal)	Blé (quintal)	Moutons	Laine (la toison)	Fromage (kil.)	Beurre (kil.)	Graisse (kil.)	Fèves (kil.)	Poivre (kil.)	Savon (kil.)	Viande séchée (kil.)	Café (kil.)	Thé (kil.)	Sucre (kil.)	Huile (kil.)
Quantités	6.533	18.89	80	311	3.177	2.327	2.250	644	1.289	505	275	265	73	290	1.245	80
Prix de l'unité.	»	40	50	30	2.10	1	2.50	1.50	0.80	2.50	1	2	2 25	6	1 30	2
Décompte.	6.533	755.60	4.000	9.330	6.671 70	2.327	5.625	966	1.031 20	1.112 50	275	530	164.25	1.740	1 618 50	160

Valeur totale au Gourara des denrées et sommes emportées : 41.838 fr. 50.

Le bénéfice réalisé par nos indigènes dans la première partie de leur voyage est donc de

41.838 fr. 50 — 33.225 fr. 31 = 8.613 fr. 19

Il y a lieu de remarquer que toutes les denrées emportées par nos gens au Gourara étaient de provenance française, les unes, de consommation courante, telles que : graisse, beurre, fromage, fèves, laine, viande sur pied, provenaient de nos tribus ; d'autres, telles que : blé, orge, provenaient des commerçants d'Aïn-Sefra ; enfin, le sucre, le café et le thé avaient été achetés par nos caravaniers lors de leur passage à Beni-Ounif.

III. — Marchandises rapportées avec indication de leur valeur au Gourara.

	DATTES				VALEUR totale
	Hamira	Tinnaceur	Tinhoud	Deglet	
Quantités (charges de 200 kil.)...	240	290	30	18	
Prix de la charge	30 »	25 »	35 »	35 »	
Décompte......	7.200 »	7.250 »	1.050 »	630 »	16.130 »

IV. — Valeur des mêmes marchandises à Aïn-Sefra.

	DATTES				VALEUR totale
	Hamira	Tinnaceur	Tinhoud	Deglet	
Quantités (charges de 200 kil.)...	240	290	30	18	
Prix de la charge........,.........	75 »	60 »	100 »	110 »	
Décompte......	18 000 »	17.400 »	3.000 »	1.980 »	40.380 »

Le bénéfice réalisé par nos indigènes dans la seconde partie de leur voyage est donc :

40.380 fr. — 16.130 fr. = 24.250 francs

Et le bénéfice total que retire la caravane de l'annexe de son voyage aux Oasis, est de :

8.613 fr. 19 + 24.250 fr. = 32.863 fr. 19

Si de cette somme on déduit la valeur de sept chameaux morts en cours de route, soit 1.050 francs, on trouve que le bénéfice net est de 31.813 fr. 19, ce qui représente environ 52 francs par chameaux ayant fait le voyage.

Les opérations commerciales ont surtout consisté en achat de dattes. En effet, les quelques peaux de filali, le peu de henné, et les quelques objets en alfa rapportés du Gourara représentent une valeur des plus modiques. Ces différents objets n'en constituent pas moins cependant des transactions avantageuses faites par voie d'échanges, transactions qui concourent à augmenter un peu le bien être de nos indigènes.

Les monnaies employées aux achats ont été exclusivement les monnaies françaises, les seules qui aient actuellement cours régulier dans les Oasis, depuis que la monnaie *gourari* a été retirée de la circulation.

Les mesures les plus généralement employées sont : la charge de chameau ou double *guerara*, environ deux cents kilogrammes ; la demi-charge ou *guerara* ; et enfin la *karouba*, qui équivaut à un décalitre.

Les échanges ont été faits sur les bases suivantes :

Une peau de bouc remplie de beurre (30 kilog. environ) pour 5 gueraras de dattes hamira ; 15 toisons de laine pour une charge de dattes hamira ; 11 toisons de laine pour une charge de dattes tinnaceur ; un mouton contre une ou deux gueraras de dattes, suivant la qualité des dattes et la grosseur de l'animal.

L'échange du blé, des fèves, a été conclu dans la proportion d'une partie de blé pour sept parties de dattes.

Un bidon de 19 litres d'huile pour une charge de dattes hamira.

La viande sèche dans la proportion de 15 parties de dattes pour une de viande.

5° Observations générales et Conclusions

Caravanes du Cercle de Géryville

L'importance des caravanes du cercle de Géryville qui se sont rendues cette année au Gourara a été sensiblement moins considérable que les années précédentes. Parmi celles qui y vont d'habitude, les tribus suivantes se sont abstenues d'y prendre part :

Oulad Ziad Cheraga,
Rezeïgat,
Stitten,
Ghassoul,
Méchéria.

Les causes de cette abstention sont de deux sortes :

1° Le bruit qui a couru à la fin de l'automne 1905, de la faible importance de la récolte des dattes du Gourara ; la mauvaise impression qui en est résultée en tribu n'a pu être effacée par l'avis donnée par l'autorité que la récolte, sans être égale à celle de l'an dernier, était néanmoins satisfaisante et que les caravaniers pourraient, comme les années précédentes, retirer de gros bénéfices de leur voyage au Gourara, annonce qui, du reste, s'est pleinement justifiée ;

2° La crainte inspirée aux indigènes par les coups de main dont les caravanes ont été victimes, en 1904, à Hassi El Azz et Hassi Ouchen. Cette crainte s'est surtout manifestée chez les Oulad Ziad Cheraga qui avaient été razziés en 1904. Ils se sont complètement abstenus.

D'ailleurs, cette diminution du nombre des caravaniers avait été prévue dès l'année dernière (1).

Néanmoins, les indigènes qui se sont rendus cette année au Gourara, sont rentrés très satisfaits de leur voyage, regrettant seulement de n'avoir pas amené un plus grand nombre de chameaux.

Le bénéfice réalisé par eux se monte à plus de 125.000 fr., chiffre encore très raisonnable eu égard à la faible composition des caravanes.

Aussi est-il permis de croire que l'an prochain les indigènes du cercle de Géryville se rendront en très grand nombre au Gourara. L'heureuse issue de l'affaire de l'Oued Nesli (janvier 1906) où les Chaanba de Bou Amama ont perdu leur réputation d'invincibles, et les mesures efficaces de protection prises cette année au moment du voyage des caravanes ont rendu aux indigènes l'espoir de voir régner désormais la sécurité dans l'Erg, et il n'est pas douteux que ces deux causes n'influent d'une façon très heureuse sur la composition des prochaines caravanes.

Caravane du Cercle de Méchéria

Aucun incident ne s'est produit en cours de route, ni à l'aller, ni au retour. L'état sanitaire a été excellent pendant toute la durée du déplacement. La mortalité des chameaux a été insignifiante. On a signalé seulement 7 chameaux morts ou abandonnés. L'an dernier il y en avait eu 157. Sur ce nombre, il est vrai, les Hamyan sont rentrés, cette année, en possession de 24 de ces animaux, qui, recueillis et ramenés aux Oasis par les Gourariens qui suivent habituellement les caravanes pendant les premières étapes du retour, avaient pu se refaire.

(1) V. *Les caravanes du Sud Oranais en* 1904-1905. Bull. de juillet-septembre 1905, p. 335.

Les Gourariens qui ont donné des soins aux chameaux épuisés remis en état, reçoivent une rémunération variant du tiers à la moitié de la valeur de l'animal.

Cette année, les chameaux des Hamyan sont partis au Gourara après s'être un peu refaits des fatigues de la campagne alfatière. En cours de route, ils se sont trouvés dans des conditions excellentes au point de vue des pâturages, en sorte qu'après ce long voyage, ils sont rentrés en tribu en aussi bon état qu'au départ.

Aussi les Hamyan sont-ils enchantés des résultats qu'ils ont obtenus de leur voyage au Gourara.

Caravane de l'annexe d'Aïn-Sefra

La caravane de l'annexe d'Aïn-Sefra a effectué son voyage sans incident, elle a seulement perdu sept chameaux morts de maladie ou de fatigue en cours de route.

L'état sanitaire a été excellent ; les chameaux sont rentrés en bon état.

En résumé, les transactions ont été bonnes ; les indigènes ont réalisé des bénéfices assez importants et tous sont unanimes à déclarer qu'ils ont été parfaitement bien accueillis dans tous les ksour où ils ont commercé.

Les grandes Caravanes au Touat

L'exposé que nous venons de faire indique les transactions opérées presque exclusivement au Gourara. Pour le Touat, l'année 1906 se marque, au point de vue des grandes caravanes, par un résultat presque nul. Il est possible que les années suivantes ce résultat s'améliore d'une façon passagère, mais les oscillations que subira peut-être, d'année en année, la valeur de l'apport sud-oranais, ne peuvent empêcher de voir cet apport tendre peu à peu à s'annuler irrémédiablement.

Non seulement, cette année, le Touat du sud n'a pas été visité, mais le Touat central, lui-même, n'a vu lui arriver aucune de ces caravanes en surnombre, qui autrefois, n'ayant pu écouler leurs marchandises au Gourara ou dans le Touat du nord, s'aventuraient jusqu'à Zaouiet Kounta, Inzegmir et même Sali.

150 chameaux chargés à peine ont atteint le Touat.

Les ksour ou districts visités par ces quelques rares groupes, sont :

Le Bouda,
Sbâ.
Le Timmi,
Bou Faddi,
Tamentit,
et le Fenoughil.

Les matières importées sont de même nature que par le passé.

	CHARGES
Céréales	10
Beurre	12
Laine	5
Graisse	5
Légumes secs	5
Moutons	100

Le taux d'échange n'a pas varié, l'unité d'échange restant toujours la charge de dattes.

En résumé, l'apport peut être considéré comme nul, et cela semble démontrer une fois de plus, qu'aux Oasis, le commerce normal tend de plus en plus à se substituer au trafic par échanges.

LES CROYANCES POPULAIRES

chez les Indigènes algériens

ER-REBAT, ou moyen de nouer l'aiguillette

Parmi les superstitions encore si nombreuses qui ont cours chez les indigènes algériens, on peut citer en première ligne celles qui se rapportent à *l'impuissance sexuelle.*

Des musulmans croient, en effet, que certains *talebs* peuvent la provoquer par des procédés magiques.

La plupart des fiancés s'imaginent qu'en s'aliénant les sympathies de l'un de ces *noueurs d'aiguillettes*, ils risquent de pénibles déceptions.

Ils s'efforcent donc, avant la célébration de leur mariage, de ne pas indisposer contre eux ces dangereux *talebs.* Ils les traitent avec de grands égards, les invitent au café maure ; certains même leur donnent de l'argent et les prient de ne pas les faire échouer dans l'épreuve qu'ils redoutent.

Au surplus, comme tant d'autres croyances primitives, celles-ci se retrouvent chez bien d'autres peuples que les indigènes algériens, témoin ces deux vers de Voltaire :

Ami lecteur, vous avez quelquefois
Oui conter qu'on noue l'aiguillette.

Il ne manque pas encore de gens du peuple, en France et ailleurs, qui ont la conviction que l'amante délaissée peut jeter un sort et rendre impuissant celui qui l'a abandonnée pour en choisir une autre.

*
* *

Le fait de *nouer l'aiguillette* à quelqu'un, s'appelle en arabe *er-rebat*, et celui qui en fait l'objet, s'appelle *marboût*.

Les procédés employés par les *talebs*, en vue de rendre impuissant le jeune marié, sont nombreux. Nous nous contenterons de mentionner ici les suivants :

1° Lorsqu'on fait monter le nouveau marié sur le cheval, selon la coutume tlemcenienne, le jour de son mariage, pour le promener à travers les principales rues de la ville, le *taleb* malfaisant ouvre un couteau, acheté à cet effet, se place derrière le jeune marié et l'appelle. Si celui-ci répond, le *taleb* ferme instantanément son instrument et le jeune marié, dit-on, devient impuissant. On emploie quelquefois des ciseaux ou un cadenas à la place du couteau et on procède de même. D'autres *talebs*, au lieu d'un couteau, d'un cadenas ou de ciseaux, se servent d'une aiguille. Et lorsque le jeune marié répond à l'appel du *taleb*, celui-ci enfonce l'aiguille dans un morceau d'étoffe. On croit que, tant que le couteau, le cadenas ou les ciseaux sont fermés et que l'aiguille demeure enfoncée dans le morceau d'étoffe, le mari est impuissant.

2° Des *talebs* font manger ou boire certaines drogues au jeune marié à son insu, pour produire l'impuissance. Ce procédé n'a rien de magique ; les drogues convenablement choisies, peuvent engendrer un état physiologique dans tel ou tel sens.

3° On prend le soulier du pied gauche du jeune marié, on le place sur le plateau d'une balance et on met ensuite dans l'autre plateau une quantité de sel en grains de même poids que ce soulier ; après cela on enterre cette quantité de sel dans un tombeau très ancien. On croit que la personne contre laquelle on a dirigé cette opération reste impuissante tant que le sel n'est pas déterré.

4° Deux *talebs* doivent avoir chacun une fève dans la main gauche ; l'un se place devant la tête du cheval sur lequel est monté le jeune marié, et l'autre derrière ; puis ils récitent quelques formules et ils enterrent ensuite les deux fèves.

5° Le *noueur d'aiguillette* doit prendre un foulard et le faire passer discrètement sur une partie quelconque du jeune marié, qui est déjà monté sur son cheval. Cette première opération terminée, il fait un nœud à ce foulard et le jeune marié reste impuissant jusqu'à ce que le nœud soit défait.

6º Le *taleb* écrit sur une feuille de papier, avec un liquide spécial, les noms des *djenouns* qui sont considérés comme pouvant empêcher le jeune marié d'accomplir le devoir conjugal : puis il enterre cette espèce d'amulette sur le seuil de la porte de la maison ou doit être célébré le mariage. On croit que le jeune marié devient impuissant par le seul fait d'être passé sur l'amulette enterrée devant la porte de la maison nuptiale ; il reste dans cet état, tant que l'amulette n'aura pas été déterrée.

Dans leurs pratiques magiques, les *noueurs* et les *noueuses d'aiguillette* récitent certaines formules dans une langue mystérieuse et font appel aux *djenouns* qui peuvent leur prêter leur concours.

***

Voici maintenant, comment s'y prennent les indigènes tlemceniens, pour éviter le désagrément qu'ils craignent.

Par mesure de précaution, quelques jours avant la célébration du mariage, le jeune marié ne doit jamais accepter à manger ou à boire chez une personne suspecte. D'autre part, le jeune marié, doit, avant de monter à cheval pour se rendre à la maison nuptiale, réciter un certain nombre de versets du *Coran*, qui sont considérés comme pouvant le préserver contre le mauvais sort que les *talebs* peuvent lui jeter. Ses parents doivent, de leur côté, lui faire préparer quelques amulettes, qui auront pour effet de le protéger contre les génies malfaisants. Ils doivent aussi, ainsi que leurs amis, lui conseiller de ne pas se retourner, pendant la promenade à cheval qu'on lui fait subir le soir de son mariage, si quelqu'un l'appelle derrière lui. Parce qu'on suppose que celui qui agit ainsi, peut, par le simple effet du croisement des regards, le rendre impuissant par une sorte de suggestion.

Tels sont, à peu près, les conseils que l'on donne à chaque fiancé quelque temps avant la célébration de son mariage et qu'il doit strictement observer.

Dans certaines familles on a inventé des préservatifs pour protéger les enfants contre l'infirmité qui nous occupe et empêcher les manœuvres des *noueurs d'aiguillette* de produire leurs effets.

Voici les deux principaux préservatifs :

1° La mère du jeune marié, doit, la veille de la célébration du mariage de son fils, acheter un canif dans un magasin ouvrant du côté du nord, le fermer, le jour même, au visage de son fils et le cacher ensuite. Le lendemain, au moment où le jeune marié se prépare à entrer dans la chambre nuptiale, sa mère l'appelle à l'improviste, et à la réponse de celui-ci, elle ouvre discrètement le canif en question et ordonne à son fils d'entrer dans sa chambre. Si la mère néglige d'ouvrir le canif, soit par omission, soit à dessein, on pense que le jeune marié sera frappé d'impuissance.

2° Une des parentes du jeune marié, de préférence sa mère, doit, peu de jours avant la célébration du mariage, mettre des grains d'orge dans un tamis, après avoir agité le tamis pendant quelques instants, elle prend dans une de ses mains quelques uns des grains qu'elle y a placés. Puis elle appelle le jeune marié, et lorsque celui-ci répond, elle met les grains qu'elle avait eu soin de prendre au milieu du tamis, dans un morceau de chiffon et place le tout en lieu sûr. Lorsque le mari entre dans sa chambre, le jour de la célébration du mariage, la femme, qui a procédé à cette opération, jette entre les pieds de celui-ci ces mêmes grains et on considère ainsi le nouveau marié comme protégé contre toutes les manœuvres des *noueurs d'aiguillette*.

Il est de jeunes gens, tellement préoccupés par la crainte qu'ils ont des *noueurs d'aiguillette*, qu'ils en deviennent impuissants.

Si par hasard un jeune homme est frappé d'impuissance, soit par maladie, soit par l'abus qu'il a cru devoir faire de certaines substances médicamenteuses, ou pour toute autre cause, on attribue son état aux manœuvres malveillantes des *noueurs d'aiguillette*.

Aussi, le soir du mariage, si le jeune marié est impuissant, ses parents, qui attendent impatiemment la nouvelle de l'accomplissement du mariage, attribuent cet état de choses au mauvais sort que les *talebs* ont pu lui jeter, et s'adressent immédiatement aux *talebs* réputés, pour leur talent de *dénouer l'aiguillette*. Ces derniers, généralement, leur donnent un talisman que le mari impuissant doit porter sur lui et auquel on attribue le pouvoir mystérieux de lui rendre l'usage

de tous ses moyens. Quelques *talebs* procèdent d'une autre façon. Ils dessinent certaines figures plus ou moins géométriques avec un liquide composé de plusieurs matières, sur une assiette blanche toute neuve, y versent ensuite quelques gouttes d'eau de fleurs d'oranger ou d'eau ordinaire puisée à une source orientée vers le nord et font boire cette mixture au jeune marié. On croit que cette opération a pour effet d'annihiler le sortilège qui a été jeté au malheureux marié.

Ce système permet aux *talebs* malins, pendant la période des mariages, de réaliser de beaux bénéfices.

***

Les jeunes filles, elles-mêmes, peuvent être frappées de la même affection.

Dans certaines familles, pour protéger les filles contre toute souillure, avant leur mariage, on a imaginé des moyens plus ou moins bizarres auxquels on attribue le pouvoir merveilleux de conserver, à celles qui en sont l'objet, la virginité jusqu'au mariage, en les rendant incapables de se la laisser ravir.

Ces moyens protecteurs sont nombreux et très variés. Il nous est donc impossible de les donner ici tous ; on se bornera à relater, le moyen suivant ; il est assez curieux :

On présente la jeune fille à une femme qui fabrique des tapis, des couvertures ou des haïks, le jour où elle doit achever l'objet qu'elle a sur le métier. Celle-ci prend la fille par la main gauche, la fait passer sept fois au-dessous du métier et lui porte chaque fois un léger coup de balai sur les fesses ; au septième coup, la maîtresse du métier, s'adressant à la fille, doit prononcr ces mots : « *Je t'ai noué l'aiguillette par le* « *métier, et elle ne sera dénouée que par le métier.* »

Pour *dénouer l'aiguillette* de la jeune fiancée, une de ses parente doit, deux ou trois jours avant son mariage, prendre un pain, un balai, une aiguille et une pièce de cinquante centimes et conduire la jeune fille chez une femme qui possède un métier. Celle-ci place une partie de son métier parterre,

fait asseoir là-dessus la jeune fille toute nue, enfonce l'aiguille dans le balai qui doit être placé entre les cuisses de cette fille ; puis elle verse sur le corps de la patiente, avec un sceau en bois, sept fois de l'eau tiède qu'on fait chauffer exprès. Elle l'habille de nouveau, en ayant soin de lui laisser les cheveux épars ; la partie de son vêtement, qui couvre la poitrine doit être déboutonnée et la jeune fille ne pas avoir de ceinture. Le pain et la pièce de cinquante centimes doivent être donnés en compensation à la femme qui a fait subir cette opération à la jeune fille.

***

Ces exemples, pris sur le vif parmi des faits que chacun connaît à Tlemcen, peuvent donner une idée de quelques-unes des croyances primitives relatives à cet objet et conservées jusqu'à nos jours par une grande partie des indigènes musulmans algériens. On pourrait citer, aussi pour des israélites algériens, mainte croyance semblable. On retrouve également ces coutumes avec fort peu de variantes chez beaucoup d'Espagnols habitant l'Algérie.

ABOUBEKR ABDESSELAM BEN CHOAIB,
Professeur à la mosquée Cheikh Snoussi de Tlemcen.

Le rôle de la France au Maroc

INTRODUCTION

Quand les Français débarquèrent, en 1830, à Sidi-Féruch, pour châtier l'insolence du Dey d'Alger, ils n'avaient qu'une idée très confuse et très fausse du pays où ils mettaient le pied.

Nous ne nous attarderons pas à raconter comment la conquête d'Alger nous conduisit à assumer, vis-à-vis de nous-mêmes et vis-à-vis de l'Europe, la tâche de faire disparaître dans l'Afrique du Nord une domination barbare, dangereuse et humiliante pour tous les peuples civilisés ; mais comme cette tâche n'est pas terminée, comme nous devons la poursuivre au Maroc, sous peine d'une grave diminution de notre prestige national, nous sommes obligés, pour les besoins de la cause, de redire, en quelques mots, comment nous avons subi en Berbérie ce que l'on peut appeler la loi organique de toute conquête coloniale.

Les prémices de notre établissement dans ce pays furent ce que sont toujours de semblables conquêtes. Une nation civilisée se trouve en présence de peuples chez lesquels l'anarchie s'est substituée aux pouvoirs réguliers. Il lui faut s'introduire chez ces peuples pour venger une injure faite à un de ses citoyens ou à un de ses clients. Elle triomphe facilement de la résistance des coupables, à qui, vaincus, elle accorde, en échange de la soumission qu'ils lui font, la protection de ses lois, appuyée de la force de ses armes.

Forts de cette protection, ses nouveaux sujets veulent vaquer en paix à leurs affaires et surtout tirer bénéfice de la présence des conquérants, pour entreprendre avec eux de fructueuses opérations de commerce. Mais leurs voisins vivent encore en état d'anarchie et se livrent, comme par le passé, aux meurtres, aux vols à main armée et à toutes sortes de méfaits dont

souffrent naturellement les nouveaux sujets de la nation civilisée devenue conquérante. N'ayant subi aucun contact avec celle-ci, les pillards ne ménagent pas ses clients et ne pensent même pas à une intervention possible ; puis, quand ils se sentent menacés, ils mettent en doute la force et la puissance de l'envahisseur et méprisent tous les avertissements. Mais le conquérant, pour se maintenir, doit garder intact son prestige. Il est, de ce fait, contraint de punir le nouvel outrage reçu dans la personne de ses protégés, et entraîné chez leurs agresseurs. Ceux-ci, vaincus à leur tour, deviennent à leur tour sujets, et le même phénomène, en se répétant, amène la nouvelle domination à faire tache d'huile et à gagner de proche en proche tout le pays sans maître, tout le « bled siba » comme disent les marocains.

En Berbérie, pays de nomades pillards, nous étions plus que partout ailleurs condamnés ou bien à nous contenter de quelques comptoirs maritimes, comme nous l'avions fait au temps de Louis XIV, ou à étendre indéfiniment notre conquête, jusqu'au jour où les frontières de notre nouvel empire atteindraient celles d'Etats régulièrement constitués.

C'est ainsi qu'après avoir pris Alger, nous dûmes nous emparer du Fehas, puis de la Métidja, puis de Médéa et de l'Ouarsenis, puis du Chélif et du Dahra.

De même, d'Oran il fallut aller à Tlemcen et à Mascara ; de Bône à Guelma et à Constantine.

Puis il devint indispensable de faire sentir notre puissance prépondérante aux beys de Tunis et aux chérifs Marocains, ainsi qu'aux turbulentes populations sahariennes.

Cette loi organique d'expansion d'une nation puissante et ordonnée, au milieu de sociétés plus ou moins anarchiques et désorganisées, sans forces régulières, sans frontières, sans lois d'Etat, est tellement inéluctable, qu'elle a perpétué ses effets depuis 1830 jusqu'à nos jours, malgré les révolutions métropolitaines, malgré le sang et l'argent répandus, malgré les hésitations de l'opinion effrayée de tant de sacrifices, malgré la confusion des systèmes de politique coloniale et l'absence d'un plan d'ensemble.

Tunis est française sous le régime du protectorat, le Sahara est français sous le régime des marches militaires, et la conférence d'Algésiras vient de démontrer en dernière analyse

que, virtuellement, l'empire des Chérifs est invinciblement dominé par la puissance française.

On dira peut-être, que dans toutes ces conquêtes effectives ou morales, nous avons été poussés bien plus par la cupidité ou l'ambition que par la loi naturelle dont nous venons de parler ; que souvent, dans l'histoire des occupations coloniales, on voit une faible injure amener des représailles hors de proportion avec elle. Mais si certaines nations imitatrices de Rome antique abusèrent ainsi de la force, s'évertuèrent à provoquer les incidents pour rendre les guerres inévitables et légitimer les conquêtes, tel ne fut pas le cas de la France en Afrique.

On doit, si l'on est de bonne foi, faire abstraction de quelques cas particuliers regrettables, dont les seuls auteurs sont responsables et non la nation conquérante. Celle-ci s'est toujours montrée digne de son nom, qui signifie : respect de la justice, de la vérité et du courage généreux.

La France s'est chevaleresquement posée, dès le début, en redresseuse de torts, et ce n'est que par occasion, grâce à l'esprit d'initiative de ses commerçants qui, à juste titre, se laissent guider par leur intérêt, qu'elle a été amenée à tirer plus tard de ses conquêtes le magnifique parti économique qu'il nous est donné de voir aujourd'hui en Algérie, en Tunisie, et qu'il nous sera bientôt donné de voir au Maroc.

En ce dernier pays, la France avait cru trouver en face d'elle une autorité constituée, assez forte pour traiter avec elle de puissance à puissance ; elle était disposée à cette conception, par cela même que l'empire du Maroc avait avec l'empire français des relations diplomatiques très anciennes qui, depuis le règne de Louis XIII, étaient devenues ininterrompues. Aussitôt après la prise d'Alger, elle avait marqué au gouvernement chérifien son désir de vivre en bonne intelligence avec lui, mais elle ignorait l'organisation politique de cet Etat moyen-âgeux, presque entièrement composé de tribus arabes guerrières et fanatiques et de confédérations berbères d'un patriotisme aussi étroit qu'intense, qui groupait, derrière la bannière d'un descendant du prophète de l'Islam, toutes les résistances de l'Afrique du Nord à la civilisation d'Europe.

Après la conquête d'Alger, les premiers ennemis sérieux,

dont il fallut triompher, furent le bey de Constantine qui, après avoir perdu sa capitale, nous emmena à sa suite jusque dans le Sahara, par Biskra et les Ziban, et l'Emir Abd-el-Kader qui, après nous avoir promené pendant dix ans sur les Hauts Plateaux, nous traîna derrière lui jusqu'au Maroc (1844).

Après Isly et Mogador, succès retentissants sur terre et sur mer, nous nous contentâmes de demander à la cour de Fez, effrayée et suppliante, des garanties contre Abd-el-Kader, et la délimitation des frontières entre le Maroc et l'Algérie. Puis quand on vint à cette délimitation, on ne pensa qu'à en finir rapidement pour ne pas exaspérer la mauvaise humeur de l'Angleterre qui, craignant de nous voir installés en face de Gibraltar, soutenait manifestement le Maghzen, et, comme hier Guillaume II, était prête à soutenir, au besoin les armes à la main, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de l'empire des Chérifs. Le traité de Lalla-Marnia, qui réglait ces questions de frontières, fut négocié avec une ignorance presque complète des éléments historiques et géographiques qu'elles comportaient.

On prit pour base de la délimitation un compromis turco-marocain récent au lieu de l'antique barrière qui avait toujours séparé la Maurétanie tingitane, devenue le Maroc, de la Maurétanie césarienne, devenue l'Algérie.

C'est ainsi que dans le Tell on adopta le tracé actuel de la frontière, tout empirique, ne répondant à aucune conception théorique ou pratique, tandis que dans le Sud on classait au mépris de tout bon sens les tribus et les ksour ressortissant aux deux empires.

Les tribus désignées comme marocaines étaient les Mehaïa qui, pendant la moitié de l'année, se tenaient dans la région reconnue algérienne, à l'est de Teniet-es-Sassi ; les Beni-Guill, dont le marché principal était à Tlemcen et qui avaient les mêmes parcours que les Hamyan Chafâa, désignés comme algériens ; les Hamyan Djemba qui campent à l'est des Chafâa et dont les marchés habituels étaient à Tlemcen et à Mascara ; les Amour et les Oulad Sidi-Cheikh Gheraba, qui vivaient dans les environs immédiats des ksour que l'article suivant plaçait en Algérie.

Le ksar d'Ich et l'oasis de Figuig figurent, d'ailleurs, seuls comme marocains dans l'article du traité de Lalla-Marnia qui

traite des ksour (art. V). Ils le sont si peu, qu'en 1856, quand le commandant Dastugue amena pour la première fois une colonne chez les Hamyan, la Djmàa (réunion des notables) d'Ich vint demander le protectorat français et l'obtint avec la nomination d'un caïd. En même temps, les gens de Figuig conféraient entre eux pour savoir dans quelle forme ils feraient leur soumission, quand la colonne qui était venue simplement pour faire une tournée dans le pays des Hamyan rentra à Sebdou.

En réalité, Ich et Figuig servaient, comme les autres ksour, de magasins aux nomades qui continuèrent à vivre entremelés, après comme avant le traité.

Du reste, les arabes algériens furent seuls effectivement soumis à l'empire qui les avait acceptés comme siens ; les soi-disant marocains se considéraient et se considèrent encore si bien comme indépendants, que depuis 1845, tous ont, soit provisoirement, soit définitivement, opté pour la domination française, en dépit du traité dont ils ont ignoré les clauses. Seuls, les Beni-Guill n'ont jamais, jusqu'à ces derniers temps, accepté de chefs nommés par nous ; ils se montrent d'ailleurs très fiers de cette virginité.

Quoiqu'il en soit, cette paix boîteuse a subsisté et, non seulement elle n'a cessé d'amener entre nous et nos voisins de l'Ouest des discussions énervantes et insolubles qui ont contribué à maintenir un état d'hostilité latent et indéniable entre le Maghzen marocain et le Gouvernement français, mais encore elle a perpétué en Europe l'erreur que les géographes avaient créée.

M. Henri Duveyrier, un maître ès-sciences musulmanes, un des précurseurs de la conquête française du Sahara, s'exprimait ainsi, le 24 avril 1885, à la *Société de Géographie de Paris* : « Il est un Etat limitrophe d'un département français « où le voyageur européen en général et le voyageur français « en particulier, n'a jamais été très bien vu. Cet Etat est « le Maroc. Nos cartes et nos manuels de géographie « nous montrent bien un vaste territoire qu'ils attribuent « comme domaine au Sultan du Maroc. Les géographes euro- « péens ont cherché ainsi l'expression la plus simple pour « rendre un état de choses incertain, variable, embrouillé : « sans s'en douter, ils ont été, depuis cent et tant d'années,

« les complices d'une fiction, car le Sultan du Maghreb, cet « Empereur d'Occident des Musulmans, n'est pas, à beaucoup « près, le souverain temporel de tous les pays marqués à sa « couleur sur nos atlas.

« Prenons, au contraire, sa souveraineté sous un jour spiri- « tuel : alors, non-seulement les cartes ont raison, mais il « faudrait tellement élargir les limites de son diocèse que « personne, ni à Paris, ni à Constantinople, ne consentira à « reconnaître que le Sultan du Maroc peut juger comme « d'abus sur un mandement pastoral ou sur une décision « juridique rendus à Alger, à Tunis, à Tripoli, à Ben Ghazzi, « villes dont il est pourtant le juge suprême et le pape, et où « la logique voudrait que l'iman de chaque mosquée, lors du « service public du vendredi, appelât les bénédictions du ciel « non pas sur le Président de la République française ou sur « le padicha de Constantinople, mais bien sur le Sultan du « Maroc qui est en même temps le grand iman de tous les « musulmans ».

La conviction qu'exprime Duveyrier, il l'avait puisée au sein des populations touaregs, au milieu desquelles il avait vécu, en plein désert, à plus de 2,000 kilomètres de Fez et de Merrakech ; ce n'est pas la fantaisie d'un esprit imbu de théories spécieuses, c'est un fait d'expérience vérifié depuis le voyage de Duveyrier par tous les explorateurs africains qui se sont intéressés aux choses de l'Islam.

Sans vouloir attester l'authenticité de la généalogie qui fait remonter à Fatma, fille de Mahomet [1], les sultans de Fez, on est obligé d'admettre qu'elle est acceptée sans conteste par tous les musulmans d'Afrique et que le pouvoir religieux du cherif-iman de Fez est aussi bien reconnu par les sectateurs de Mahomet, sur les rives du Niger et du Nil, que dans les anciennes provinces maurétaniennes.

Il était permis d'ignorer ces choses en 1845, quinze ans seulement après notre entrée à Alger ; nous ne pouvons plus admettre aujourd'hui qu'un homme au courant des questions africaines les oublie. Rien n'est plus positif en effet

---

(1) Mahomet, c'est Mohamed ben Abdallah, fondateur de la religion musulmane. Nous respectons pour lui l'orthographe « Mahomet » que l'histoire a admise.

et, si l'on n'y prend garde, on peut, de ce fait, rallumer au xxe siècle une terrible guerre de religion qu'on réussirait facilement à éviter avec un peu de prévoyance et d'habileté. Nous serons dorénavant obligés de guerroyer d'une façon plus ou moins avouée, non seulement comme naguère contre les populations de l'Ouest qui touchent nos tribus soumises de la province d'Oran, mais encore, de par la mission que nous venons d'assumer à Algésiras, dans tout l'empire chérifien.

Quelles que soient les difficultés d'organiser une police, placée sous l'autorité souveraine de Sa Majesté le Sultan, recrutée par le Maghzen parmi les musulmans marocains, avec le concours obligatoire d'officiers et de cadres espagnols, de lutter en un mot contre une tendance funeste à l'internationalisation de la question marocaine, la France, qui reste au fond le *deus ex machina*, parviendra à son but sans violer les droits de personne, à condition d'adopter, vis à vis du Maghzen et des populations du bled siba, une ligne de conduite bien définie que l'on devra suivre avec une inébranlable décision.

Nous nous proposons de mettre en lumière, en suivant les étapes successives de notre installation dans l'Afrique du Nord et de notre politique marocaine, en marquant les erreurs et les fautes qui ont été commises, en montrant les difficultés avec lesquelles nous restons aux prises, comment notre situation au Maroc peut s'étendre et se consolider par une œuvre de pacification et de civilisation conforme à l'esprit de l'acte général d'Algésiras, qui ne saurait par conséquent entraîner le pays dans aucune aventure dangereuse

Les positions d'attente ont été conquises, les bonnes volontés rassemblées, l'opinion publique éclairée, et nous ne nous laisserons pas détourner de la mission que les évènements passés, nos succès, et jusqu'à nos revers et nos sacrifices nous imposent dans l'Afrique du Nord. Cette étude est écrite avec le seul souci de mettre des idées précises et des indications pratiques à la disposition de tous ceux qui voudront avoir l'honneur de consacrer quelque chose d'eux mêmes à cette noble tâche.

CHAPITRE Ier

La France s'installe dans l'Afrique du Nord (1830-1845)

L'installation définitive de la France en Afrique, conséquence forcée de la légitime conquête d'Alger, n'a pas toujours été admise et ne l'est encore aujourd'hui que par une élite d'intelligences qui se sont fait un devoir d'étudier la question dans toute sa complexité.

Pour la plupart, depuis 1830 jusqu'à nos jours, l'Algérie a été tout à la fois un champ d'expériences et un champ de bataille ; champ d'expériences de colonisation, de théories sociales, de systèmes de gouvernement, champ de bataille politique et champ de bataille militaire. Si la bataille à coups de fusil et à coups de sabre s'est toujours terminée glorieusement, la bataille politique a bien souvent empêché d'en tirer tout le fruit désirable. Le heurt des idées a été d'autant plus préjudiciable, dans le début surtout, au développement normal de notre colonie, que les partis opposés étaient aussi ignorants les uns que les autres de ce qu'il eût fallu connaître pour juger sainement et agir en conséquence. Si au moment de la conquête on ne connaissait pas la géographie physique et historique de l'ancienne Afrique romaine, on en ignorait aussi complètement la géographie politique, le climat, les races, la religion. L'opposition parlementaire, sous la monarchie de Juillet et sous l'empire, se fit trop souvent un tremplin des questions algériennes, reprochant au Gouvernement, suivant les besoins du moment, tantôt sa faiblesse qu'elle traitait de lâcheté, tantôt son énergie qu'elle appelait barbarie ou soif de conquêtes lointaines ; tantôt son libéralisme qu'elle qualifiait de mépris des coutumes indigènes, tantôt son traditionnalisme qu'elle appelait le rétablissement de la féodalité arabe ; tantôt les faveurs faites aux européens en montrant les arabes indigènes dépouillés, tantôt les mesures prises pour la défense des indigènes en montrant les colons assassinés, sans protection de la part du gouvernement.

Les discoureurs montraient une foule de maux, mais n'indiquaient aucun remède. On en appliquait, cependant, pour donner satisfaction à l'opinion publique plus ou moins exigente. Le mal était souvent imaginaire. Le remède appliqué était toujours mauvais, parce qu'on l'administrait sans connaître le malade.

Dès le début aussi, un antagonisme fâcheux se révéla entre l'autorité militaire et l'autorité civile. La première ne voulait pas permettre à une main étrangère à l'armée de toucher à la conquête dont elle venait de faire présent à la France ; la seconde voulait créer le plus rapidement possible dans les nouvelles provinces les rouages administratifs, savants mais compliqués, de nos sociétés modernes. Il y eut bien des torts des deux côtés. L'administration militaire tâtonna longtemps avant d'avoir pu trouver des hommes à hauteur de la tâche qu'elle leur imposait, et former, à tous les degrés de la hiérarchie, un personnel colonial dont on n'avait en 1830 aucune idée.

Les services civils, de leur côté, ne pouvaient prendre leur parti d'obéir à des soldats. Le « cedant arma togæ » était dans toutes les bouches, et on finit en France par les écouter au moment même où l'administration militaire, instruite par l'expérience, eût pu produire enfin tout ce qu'elle avait promis.

Un coup d'œil rétrospectif est nécessaire pour nous faire comprendre. Nous serons aussi bref que possible, mais nous montrerons cependant, à la lumière de l'histoire de l'Algérie, et sans aucun parti pris, tout ce qu'ont coûté les malheureuses discussions et les regrettables compétitions dont nous venons de parler.

Nous nous efforcerons en même temps de ne pas perdre de vue, dans cette course rapide, que c'est de la question marocaine que nous devons entretenir les lecteurs, et nous nous attacherons à les y ramener chaque fois que l'occasion s'en présentera. Aussi bien, c'est dans l'étude de notre installation en Algérie qu'il faut chercher la leçon de choses qui nous sera demain si utile au Maroc.

En 1830, le désordre commença le lendemain de la prise d'Alger. Elle fut si rapide, que personne n'avait le temps de rien prévoir. M. de Bourmont confia la direction des services civils à l'intendant Deuniée.

Nous laisserons la parole à Pélissier de Reynaud qui, dans une des pages lumineuses de ses «Annales Algériennes», nous explique ce qu'on fit alors et nous dit ce qu'on aurait dû faire. Nous serons en plein cœur de la question marocaine, car ce qu'il fallait faire alors en Algérie, c'est ce qu'il faut faire aujourd'hui au Maroc.

Revenons à notre citation :

« S'il est, dit notre auteur, un principe dicté par la raison et reconnu par le plus vulgaire bon sens, c'est celui qui veut que lorsqu'on est appelé à organiser administrativement un pays conquis, on respecte d'abord les institutions existantes afin d'éviter le désordre et de conserver la tradition et la suite des affaires. On peut plus tard introduire, avec réserves et ménagements, les changements reconnus utiles ; mais dans les premiers instants de la conquête, un vainqueur sage et avisé n'a qu'à se mettre au lieu et place du vaincu. C'est ainsi qu'on se réserve des ressources et qu'on prévient tous ces froissements qui sont bien plus sensibles aux peuples conquis que l'humiliation passagère de la défaite. Quelque peu contestable que soit ce principe, il fut méconnu par l'autorité française. Je ne sais si elle s'imagina que la population algérienne ne formait qu'une agglomération d'individus sans lien commun et sans organisation sociale ; mais elle agit exactement comme si elle en avait la conviction. Aucune disposition ne fut prise pour régler la nature des relations des diverses branches du service public avec le nouveau pouvoir. Aucun ordre ne fut donné aux fonctionnaires du gouvernement turc ; on ne leur annonça ni leur conservation ni leur destitution.

« On agit comme s'ils n'existaient pas ; aussi, ne sachant à qui s'adresser, ils abandonnèrent le service sans en faire la remise, emportant ou faisant disparaître presque tous les documents les plus précieux. Dans la Casbah même, sous les yeux de M. Deuniée, j'ai vu des soldats allumer leurs pipes avec les papiers du gouvernement, dispersés ça et là sur le sol.

« Jamais, peut-être, une occupation ne s'est faite avec autant de désordre administratif que celle d'Alger, même dans les siècles les plus barbares... Le gouvernement de la régence d'Alger était basé sur les droits et les devoirs qu'une communauté plus ou moins intime d'intérêts établit entre les diverses catégories de citoyens. C'est à ce principe que dûrent le jour les communes du moyen âge, et les grandes assemblées représentatives des nations de l'Europe. Plus tard, la révolution française a prouvé que chez un peuple avancé, les intérêts devaient être encore plus généralisés ; mais, chez les nations qui ne sont encore qu'au second degré de la civilisation et qui se trouvent en face d'un pouvoir violent et brutal comme l'étaient celui du dey à Alger et celui des seigneurs dans

l'Europe au moyen âge, le système des catégories d'intérêts est celui qui offre le plus de garantie aux libertés individuelles. C'est ce système qui s'introduisit à Alger sous la domination des Arabes et que les Turcs y respectèrent. »

La France ne l'a pas respecté, et cette faute eut de si lourdes conséquences, que l'on peut dire qu'elle n'a pas encore pu être complètement réparée.

Mais l'expérience nous a été utile. Nous avons évité de retomber dans la même erreur en Tunisie et dans nos dernières conquêtes coloniales. A plus forte raison nous saurons l'éviter au Maroc.

Nous sommes depuis plusieurs années, au sud et à l'est de ce pays, en présence de cet état féodal dont nous avons voulu faire table rase en Algérie. Les ksour sont des municipes plus ou moins parfaits ; les nomades sont groupés sous les ordres de seigneurs plus ou moins puissants, sans cesse en guerre les uns contre les autres et qui sont les ennemis nés des ksouriens. Comme nos villes du moyen âge, les ksour sont tous fortifiés, non pas contre l'invasion étrangère, mais contre les rapines des nomades.

De même que les hommes du moyen âge ne se groupaient que très rarement et étaient avant tout attachés au clocher de leur paroisse ou au donjon de leur château, de même aujourd'hui les gens de l'ouest et les Sahariens ne sont ni marocains ni algériens, mais seulement membres de telle ou telle tribu, dont la ligne de conduite politique est essentiellement variable et subordonnée aux intérêts du moment.

La France, au milieu de cette féodalité moderne, doit jouer le rôle que la monarchie française a joué au moyen âge. Elle doit à tour de rôle grouper et protéger, diviser et châtier toutes ces petites républiques, tous ces petits États plus ou moins indépendants, jusqu'à ce que, par la force des choses, elle arrive à dominer complètement.

C'est à ce but que doivent tendre ses agents à la frontière algéro-marocaine, comme ceux qui seront chargés de la police des ports.

En 1830, le général Clauzel, qui avait succédé à Alger à M. de Bourmont, parut comprendre cette situation et chercha à réparer les fautes de la première heure. L'envergure que prirent aussitôt les affaires effraya le gouvernement encore mal assis de Louis-Philippe. Clauzel s'était mis en relation avec Tunis, Oran, Fez même ; on ne ratifia pas le traité qu'il

avait préparé avec le bey de Tunis, et qui mettait en somme toute la Berbérie sous notre suzeraineté, et comme il insistait pour montrer que cette suzeraineté deviendrait bientôt un protectorat qui nous donnerait les mêmes avantages qu'une conquête, on lui reprocha de se laisser entraîner par des idées aussi chimériques qu'ambitieuses et on lui retira la moitié de l'armée d'occupation qui fut rapatriée. Clauzel partit écœuré et fut remplacé par l'incapable Berthezène. Il est curieux de rappeler que ce sont les idées du général Clauzel, en 1830, qui ont toujours présidé à nos succès et à nos progrès alors que leur abandon a toujours amené des reculs diplomatiques et militaires, suivis de révoltes qui coûtèrent plus cher que la conquête primitive, et allèrent jusqu'à mettre en cause l'existence même de la colonie. C'est que, dans le premier cas, nous nous assurions des auxiliaires indigènes, des vassaux, qui suffisaient souvent seuls à faire respecter notre autorité suzeraine par des communautés indépendantes que leur isolement rendait trop faibles pour nous refuser l'hommage ; alors que, dans le second cas, nous avions à lutter contre tous les ksour et tous les nomades formant une sorte de *ligue du bien public*.

Il fallut peu de temps au général Berthezène pour perdre tout le terrain gagné ; on lui donna alors pour successeur le duc de Rovigo, qui fut obligé de recommencer les luttes des premiers mois pour donner de l'air aux Français réduits à se cacher derrière les murs d'Alger. C'est à cette époque que prirent, pour la première fois, tout leur développement les critiques de l'opposition et aussi l'antagonisme entre l'autorité militaire et l'autorité civile dont nous avons parlé plus haut. On reprocha violemment au duc de Rovigo ses cruautés envers les indigènes ; l'intendant de Bussy, chef du gouvernement civil, fournissait en secret des renseignements souvent calomnieux aux adversaires du cabinet, dont il captait en même temps la confiance au détriment du duc, qui tomba malade de dépit, rentra en France pour se soigner et ne revint pas. Pendant son absence, l'intendant s'empara de tous les pouvoirs administratifs ; les généraux Avizard et Voirol luttèrent contre lui, soutenus par l'armée et par les Arabes. Le résultat de toutes ces intrigues fut une enquête parlementaire (la première) qui eut lieu au mois d'août 1833.

C'était l'occupation elle-même qui était en cause. La commission d'enquête conclut à son maintien par dix-sept

voix contre deux ; l'intendant de Bussy quitta Alger au milieu des sifflets, le général Voirol au milieu des acclamations, et le comte d'Erlon fut nommé Gouverneur avec des pouvoirs très étendus, définis par l'ordonnance du 22 juillet 1844.

Malheureusement, l'amitié dont le roi des Français honorait le nouveau Gouverneur n'était pas suffisante pour développer chez ce pusillanime vieillard les qualités d'énergie et de décision toujours si nécessaires dans un tel poste et surtout dans un pareil moment. Le comte d'Erlon ne sut ni débrouiller les intrigues ni se faire obéir. Les indigènes, qui avaient vu nos divisions et nos hésitations, avaient conçu le projet de nous faire repasser la mer; Abd-el-Kader avait personnifié ces aspirations et pris la tête du mouvement qui l'amena aux portes d'Alger.

Ceux qui s'intéressent au développement de notre empire de l'Afrique du Nord ne connaîtront jamais assez l'histoire d'Abd-el-Kader.

Il est le type du chef indigène. Il eût pu rester le fidèle vassal de la France et lui rendre les plus grands services si on avait su l'employer. On y pensa bien, mais les fautes commises dans nos rapports avec lui furent si lourdes, les contradictions dans notre ligne de conduite si fréquentes et si flagrantes, que ce hobereau marabout, intelligent et ambitieux, qui n'avait au début d'autre objectif que de se tailler un beau fief dans le beylik d'Oran, ne crut plus à notre puissance et, nous déclarant la guerre, devint cet émir des croyants qui faillit renouveler les anciennes épopées des Almohades et régner de Tunis à l'Atlantique.

Cette guerre, qui ensanglanta l'Algérie pendant dix ans, commença par une rivalité de tribus. Abd-el-Kader conduisit les Hachem contre les Douaïr et les Zemala, leurs ennemis héréditaires. Ces dernières tribus, ancien maghzen d'Oran, avaient dès le début accepté notre autorité, sous le commandement de l'agha Mustapha ben Ismaël. Au lieu de soutenir l'agha et de ruiner du premier coup la puissance naissante d'Abd-el-Kader, sujet révolté, on commença de suite à palabrer.

Abd-el-Kader se prétendait chérif ; il était en relations avec le sultan du Maroc, qui devait, par suite de leur commune origine, le considérer comme un parent éloigné au point de vue politique et comme un suffragant de son diocèse au point

de vue religieux. Inaugurant ce système, qui fut celui de tous les agitateurs musulmans révoltés contre nous, le fils de Mahieddin se tourna hypocritement vers la cour de Fez pour demander la bénédiction du pape de l'Islam avant d'exterminer les chrétiens dans la guerre sainte. Il obtint ainsi, sans peine, une sorte d'investiture de tous les anciens beyliks d'Alger et d'Oran, d'un souverain qui n'avait rien à y perdre puisqu'il n'avait jamais possédé ces provinces ; mais cette investiture était accordée à Abd-el-Kader en violation des anciens traités d'amitié qui liaient le Maroc à la France et dont on avait eu le grand tort de ne pas faire état contre les Turcs d'Alger en 1830. Quoiqu'il en soit, Abd-el-Kader affecta de se croire, du fait de cette investiture, en droit de prétendre à traiter avec nous de puissance à puissance. Il se joua successivement du général Desmichels et du général Bugeaud. Le premier fut rappelé avant d'avoir pu reconnaître son erreur ; le second fit expier à l'émir le traité de la Tafna en le poursuivant impitoyablement jusqu'à ce que, réduit à la dernière extrémité, il dut se déclarer vaincu.

La France paya bien cher l'erreur de ces deux généraux, qui oublièrent tous deux, parce qu'ils n'avaient pas saisi la constitution politique du pays, qu'il fallait avant tout protéger ceux dont nous avions accepté l'hommage lige et exiger d'Abd-el-Kader, sujet révolté, un acte de vassalité.

L'abandon des Douaïr et des Zemala par le général Desmichels, des Koulouglis de Tlemcen par le général Bugeaud, fit d'Abdelkader, qui n'était encore aux yeux des indigènes qu'un aventurier heureux, un véritable souverain. Ceux qui commençaient à penser qu'Allah nous avait désignés pour commander dans leur pays crurent que le fils de Mahieddin était marqué du signe divin pour chasser les infidèles, et toutes les forces du Maghreb se levèrent contre nous, donnant à cette guerre, qui n'aurait dû être qu'une guerre féodale localisée, le double caractère d'une guerre nationale et d'une guerre de religion.

Elle eut cependant des conséquences heureuses. Les indigènes furent émerveillés des ressources inépuisables de notre pays qui, après chaque échec, fournissait un effort plus puissant. Notre succès final et notre magnanimité dans la victoire nous les attachèrent, tandis que leur fatalisme prenait définitivement son parti de notre présence.

En même temps, le Gouvernement, se rendant compte des inconvénients de l'administration bicéphale des premières années, remit tous les pouvoirs au Gouverneur général dont l'autorité fut définie par l'ordonnance du 15 avril 1845.

On avait aussi compris que, pour éviter tout danger de révolte, le plus sûr moyen était de se mettre en contact intime avec les indigènes, de s'appliquer à comprendre leur état politique et à trouver un système d'administration qui nous permît de les commander en mettant à notre service tous les rouages de gouvernement, si sommaires fussent-ils, qui existaient chez eux, et en évitant de les plier trop brusquement à nos mœurs administratives.

L'émanation de cette idée fut la création des bureaux arabes [1] qui furent organisés d'abord, dirigés ensuite, par les nombreuses circulaires du maréchal Bugeaud, chefs-d'œuvre de bon sens pratique et d'esprit d'organisation.

Ils ont été le type de toutes les institutions ayant pour but l'administration des indigènes, non seulement en Algérie, mais dans toutes nos colonies. Ils furent le plus puissant instrument de la prise de possession définitive qui suivit la conquête et qui occupe la période comprise entre 1845 et 1864.

Si on ne les enferme pas dans des réglementations trop étroites, les bureaux des affaires indigènes, qu'ils soient dirigés par des officiers ou par des administrateurs civils, se prêtent admirablement à toutes les nécessités, et c'est pourquoi les arrêtés ministériels et les circulaires gouvernementales qui les organisèrent en Algérie, au temps du maréchal Bugeaud, ont servi de modèle dans toutes les colonies que nous avons créées depuis cette époque.

C'est encore en se basant sur des principes analogues à ceux de l'administration indigène telle qu'elle fut réglementée par Bugeaud en 1844, que les divers éléments d'action qui vont être installés au Maroc devront être constitués, en tenant toutefois largement compte des pactes internationaux qui doivent être respectés et des différences aussi nombreuses que profondes qui, tout en laissant aux situations diverses des points de comparaison, ne permettent jamais de les assimiler les unes aux autres.

---

(1) Le premier bureau arabe fut créé à Alger, en 1832, avec M. de La Moricière comme chef ; mais l'institution telle qu'elle existe encore ne remonte qu'à 1844.

CHAPITRE II

Le Maroc pendant la période d'installation de la France en Algérie. Son rôle islamique. La guerre. Le traité de Tanger (10 septembre 1844.)

Aux mille difficultés avec lesquelles nous nous trouvions aux prises en Algérie, au début de la conquête, ne tardèrent pas à s'ajouter l'ingérence des autorités chérifiennes dans toutes nos affaires. La France était, il est vrai, liée avec le Maghzen par de nombreux traités d'amitié, datant de plusieurs siècles et qui avaient été solennellement renouvelés par Louis XVIII et Charles X, en 1824 et 1825. Mais ces traités, s'ils n'avaient pas permis à Mouley Abd-er-Rahman, alors assis sur le trône des Cheurfa, de soutenir ouvertement le Divan au moment de la prise d'Alger, n'avaient pas empêché cependant les musulmans algériens, qui n'étaient en aucune façon au courant des relations diplomatiques de la cour de Fez, de vouloir contraindre le Sultan à faire vis-à-vis d'eux acte de suzerain, en venant à leur secours contre les chrétiens victorieux pour les rejeter à la mer.

Mouley Abd-er-Rahman, en sa qualité de khalife, successeur du prophète, ne pouvait pas refuser ce périlleux honneur. Il comprenait d'ailleurs que le voisinage immédiat d'une grande puissance européenne installée en Algérie, à la place des Turcs, allait créer pour lui un état de choses tout nouveau et très dangereux pour sa dynastie ; il voyait aussi l'incohérence de notre occupation qui, au lieu de se substituer aux Turcs et de prendre à son compte tous les rouages administratifs qu'ils avaient installés, les détruisait brutalement et se trouvait ainsi en présence d'une poussière d'hommes sur lesquels elle perdait toute possibilité d'action d'ensemble.

Dans ces conditions, le Maghzen, avec un mépris de la parole donnée, très normal pour des musulmans qui ont affaire aux chrétiens, chercha à profiter des circonstances et de l'anarchie qui régnait dans tous les beyliks de la régence d'Alger pour faire reconnaître l'autorité chérifienne partout.

La population arabe de l'ancien royaume de Tlemcen, qui avait toujours supporté impatiemment le joug des Turcs, fut la première à se jeter dans les bras du Maghzen pour éviter la domination française.

Elle fut imitée par celle des beyliks de Mascara, de Milianah et de Médéa. Mouley Abd-er-Rahman envoya aussitôt des délégués qui s'installèrent dans toutes ces villes, où son autorité fut immédiatement reconnue sans difficultés.

Cette importante prise de possession eut peut-être passé inaperçue sans l'imprudence de Mouley Ali, neveu du Sultan et son représentant à Tlemcen. Cédant aux appels qui lui venaient d'Oran, il se proposa de prendre possession de ce beylik et vint, avec quelques centaines de cavaliers, faire une démonstration sous les murs de la ville.

Cette tentative échoua misérablement, pour ainsi dire, sans que la garnison française ait eu à intervenir, grâce à l'action de l'agha Mustapha ben Ismaël, chef des Douairs et Zemala, ancien maghzen (1) d'Oran.

Le vieil agha s'était distingué tout jeune dans les guerres soutenues par le Divan contre les tribus de la région de Tlemcen et des beyliks d'Oran et de Mascara sans cesse en révolte. La puissance des Turcs, partout précaire, l'avait été surtout dans ces régions où le souvenir vivant des dynasties berbères indépendantes entretenait sans cesse des aspirations à l'autonomie.

Mustapha ben Ismaël s'était d'autant plus profondément attaché aux Turcs qu'il leur avait rendu de plus grands services et qu'il s'était plus irrémédiablement compromis vis-à-vis des aborigènes en les forçant à obéir au bey d'Oran. Aussi, lorsque celui-ci, par application de la convention d'Alger fit entre les mains des Français la remise de son commandement,

(1) Le mot « Maghzen » employé seul et pour ainsi dire comme nom propre, s'entend, dans l'Afrique du Nord du Gouvernement marocain ; mais il s'emploie aussi adjectivement dans le sens de « gouvernemental », employé à la solde d'un Gouvernement quel qu'il soit. On dit dans ce sens, les tribus maghzen, les cavaliers maghzen, etc. Du temps des Turcs, dans beaucoup de points de la régence d'Alger, certaines tribus arabes servaient pour ainsi dire d'armées mercenaires dans les différents beyliks. Elles avaient reçu, en échange du service militaire qu'elles devaient en permanence, des avantages politiques, financiers et agricoles. L'agha Mustapha ben Ismaël était, en 1830, le chef du maghzen d'Oran, composé des Douairs et Zemala.

l'agha, autant pour éviter contre lui et ses gens de terribles représailles que pour maintenir la situation hors de pair qu'il avait su se faire en Oranie, n'hésita-t-il pas à s'offrir pour continuer au service de la France ses fonctions d'agha.

Quoiqu'on n'eut pas encore, au moment de l'expédition de Mouley Ali, définitivement accueilli ses propositions, c'est lui qui repoussa le Chérif.

Il signala en même temps au général Boyer, commandant la garnison française d'Oran, les agissements marocains dans les différentes villes de la régence.

Ces révélations de l'agha ayant été confirmées de tous côtés et des lettres fort explicites émanant du Sultan de Fez ayant été saisies, la France adressa (mars-avril 1832) d'énergiques représentations au Sultan.

Mouley Abd-er-Rahman montra dans cette circonstance la faiblesse et la pusillanimité les plus complètes. Quelque certaines que fussent les intentions secrètes du Maghzen, qui avait voulu profiter de la brusque disparition des Turcs pour étendre sa domination sur la plus grande partie de l'ancienne régence d'Alger, il les désavoua solennellement, rappela tous ses agents et prit l'engagement formel de ne plus se mêler en aucune façon des querelles qui pouvaient s'élever entre les Français et les musulmans dans les anciens états du Dey.

Il renonçait en même temps à toutes les prétentions sur l'ancien royaume de Tlemcen dont ses prédécesseurs et lui ne s'étaient jamais départi vis-à-vis des Turcs. La France se trouvait ainsi implicitement confirmée dans sa prise de possession, et la convention d'Alger qui avait fait de nous en Berbérie les successeurs légitimes, par droit de conquête, des maîtres ottomans, conquérants eux-mêmes avant nous, reçut ainsi de l'iman suprême de l'islamisme du nord africain, une sorte de consécration que les Turcs eux-mêmes n'avaient jamais pu obtenir.

Ce résultat, nous le devions à la crainte qu'inspirait la puissance de nos armes à un souverain qui, malgré la pompe de ses titres politiques et religieux, se trouvait en face de nos revendications légitimes, basées sur des traités séculaires, sans droits à nous opposer et sans forces organisées pour essayer de primer le droit par la violence.

Gravons bien dans notre esprit ce premier incident franco-marocain, né de notre installation dans l'Afrique du Nord.

Vaincus par nous, les musulmans, fort oublieux naguère des liens théocratiques qui les unissaient de par l'Islam au Sultan de Fez, se hâtaient de faire appel à ce suzerain théorique si complètement et depuis si longtemps négligé, pour obtenir son appui contre nous : flatté de cet appel, fier de sentir son prestige religieux subsister bien au delà des frontières de son empire, le descendant du prophète, sans aucun respect pour les traités solennels conclus avec les infidèles, répondait sans hésiter en acceptant l'hommage des appelants et cherchait à transformer immédiatement leur lointaine vassalité en soumission réelle, en se faisant représenter chez eux par des *missi dominici* qui pouvaient être, suivant les circonstances, ou désavoués ou transformés en fonctionnaires chérifiens.

Puis, lorsque nos dirigeants, fort ignorants d'ailleurs de la puissance profonde des sentiments islamiques qui rendaient possibles dans le monde musulman les empiètements aussi vastes qu'inattendus du Sultan de Fez, forts de droits diplomatiques basés sur les conventions les plus formelles, en venaient à menacer de les faire respecter les armes à la main, le Maghzen protestait immédiatement de la pureté de ses intentions, de son respect des pactes internationaux, et rejetait tous les torts sur le fanatisme ignorant des malheureuses populations musulmanes qui avaient réclamé son secours et qu'il abandonnait sans vergogne à nos représailles.

Telle fut, telle est, telle sera la politique musulmane du Maroc vis-à-vis des populations sur lesquelles s'est étendue, s'étend, et s'étendra la domination française.

Il nous eût été facile, instruits par l'expérience de ce premier incident, puis par celui plus grave et plus concluant qui termina nos luttes avec Abd-el-Kader, de trouver le programme adéquat d'une politique franco-marocaine de nature à obliger le Maroc à ne pas s'opposer à notre expansion dans l'Afrique du Nord, rendue inévitable par le rôle que les circonstances nous avaient attribué après la prise d'Alger. Le Maghzen aurait dû cesser de s'opposer, en jouant tantôt du fanatisme des musulmans, tantôt de l'apathique mauvaise volonté de ses fonctionnaires, au développement normal de nos relations de voisinage, politiques et commerciales, avec lui. Il n'eût même pas manqué d'entrer sous notre direction dans le mouvement

du progrès européen. Malheureusement, il fut entretenu contre nous dans une perpétuelle méfiance par les insinuations venimeuses de ceux qui représentaient auprès de lui les puissances européennes qui, pour la plupart, étaient liées au gouvernement chérifien, depuis son établissement au milieu du dix-septième siècle, par des traités plus ou moins solennels, plus ou moins nombreux, dont l'importance était plus grande qu'on ne le supposait généralement, ainsi que le montrent tous les jours les travaux des historiens diplomatiques.

Il faut bien dire qu'en s'installant à Alger, la France avait excité un peu partout de terribles jalousies.

L'orgueil espagnol était froissé de penser que, malgré l'épuisement dans lequel l'avaient laissée le funeste épilogue des guerres de la révolution et de l'empire, la France était, quinze ans après, assez puissante pour mener à bien une entreprise dans laquelle Charles-Quint avait échoué à l'apogée de son règne. L'Espagne considérait aussi qu'après avoir rejeté hors d'Europe les sectateurs du Coran, c'était à elle que revenait par droit historique la mission de restaurer la civilisation chrétienne sur la côte africaine.

De son côté l'Angleterre, qui travaillait avec une persévérance séculaire à s'emparer des routes du monde, ne cachait pas sa mauvaise humeur et redoutait que notre influence, devenue prépondérante à Fez, ne nous mît à même de faire de Tanger le pendant de Gibraltar et de réduire à néant le rôle de la vieille forteresse de la baie d'Algésiras, dominée et impuissante.

Passés maîtres dans l'intrigue, les ministres marocains ont toujours su, depuis 1830 jusqu'à nos jours, jouer assez habilement des rivalités internationales pour éviter toute étreinte et même toute pénétration si peu politique qu'elle pût être, et quels que fussent d'ailleurs les avantages qu'ils n'eussent pas manqué de retirer de relations plus intimes avec nous.

Si les intentions de Mouley Abd-er-Rahman étaient pures lorsqu'il donnait sa parole, en 1832, de renoncer à toute immixtion dans les affaires de l'Algérie, les circonstances devaient être bientôt plus fortes que sa volonté.

Dès le début des hostilités contre Abd-el-Kader, des correspondances saisies prouvèrent de nouveau que les Marocains prêtaient à l'Émir une aide efficace, suivaient avec enthousiasme les péripéties de la lutte qu'il avait engagée

contre nous, fournissaient enfin à notre infatigable adversaire des contingents importants.

Abd-el Kader d'ailleurs avait pris soin de faire acte de vassalité envers le Sultan et affectait de tenir de lui l'autorité qu'il avait su prendre. C'est ce qui lui permit d'exercer son action sur les tribus du Tell et des Hauts-Plateaux : Hamyan, Mehaïa, Angad, etc. Son action devenait d'autant plus puissante dans l'Ouest que, repoussé de l'Algérie, il y séjournait plus longtemps ; que les quelques succès remportés par lui contre nous pendant ces dix années de guerre avaient été commentés comme de grandes victoires islamiques, tandis que ses revers continuels étaient toujours atténués ; qu'enfin l'Emir prêchait la guerre sainte aux tribus du pays avec d'autant plus d'éloquence que ses clients d'Algérie vaincus, épuisés, ruinés, ne pouvaient plus rien lui fournir.

En 1842, la région de Tlemcen fut définitivement occupée par nous, et le général Bedeau étant parvenu à rejeter l'Émir dans l'amalat [1] d'Oudjda, se rencontra avec le fonctionnaire marocain qui était censé y commander. Il lui rappela les continuelles représentations faites par la voie diplomatique à propos de la participation de fractions marocaines à la guerre dirigée contre nous par Abd-el-Kader, et lui renouvela les mêmes remontrances en se basant sur les faits les plus récents et les plus indiscutables. L'amel protesta énergiquement, niant l'évidence, déclarant que les faits incriminés tant par la légation de Tanger dans ses réclamations précédentes au Maghzen que par le général dans celles qu'il présentait en son propre nom, n'étaient pas parvenus à sa connaissance par d'autres voies et devaient être controuvés ; il ajouta qu'il ne manquerait pas de prendre les mesures nécessaires pour punir ceux qui dans le passé avaient pu violer à son insu les traités d'amitié conclus entre son gouvernement et le nôtre et pour empêcher à l'avenir le retour de semblables faits. Mais ce qui prouve bien la mauvaise foi de ce fonctionnaire marocain, c'est que,

(1) Amel, Amalat se traduisent gouverneur, gouvernement ; les Amels ont au Maroc une autorité comparable à celles qu'avaient, au Moyen Age, les Gouverneurs de province pour le roi; presque absolue en droit, cette autorité est presque nulle au contraire, en fait, lorsque le siège d'un amalat se trouve dans le « bled sibâ », c'est-à-dire dans celui où l'autorité du Sultan, vaguement reconnue au point de vue islamique, est, politiquement, plus qu'impuissante.

au moment même où il faisait ces déclarations au général Bedeau, il gardait à Oudjda les prisonniers et les otages qu'Abd-el-Kader avait ramenés d'Algérie.

La vérité est que le Maroc tout entier voyait avec peine la consolidation de notre installation à proximité de son territoire. La guerre ne pouvait pas être évitée : la cour chérifienne ne la désirait pas, mais elle était irrésistiblement entraînée par ce que nous appelerions en Europe un courant d'opinion.

L'exaltation du fanatisme religieux chez les populations était poussé à l'extrême ; elles suivaient avec passion les phases de notre lutte avec Abd-el-Kader à qui elles prêtaient main-forte, et le Maghzen se voyait contraint de participer lui-même aux mouvements des tribus en faveur de l'Émir qui, d'ailleurs, en appelait ouvertement à son suzerain, le Sultan de Fez, qu'il affectait de considérer comme le souverain légitime de tous les musulmans de l'Afrique du Nord à qui il prêchait la guerre sainte.

En 1843, le général Bedeau, en colonne avec une partie de ses troupes de la subdivision de Tlemcen, fut traîtreusement attaqué par quelques centaines de cavaliers marocains. Il s'en tira sans dommage, mais demanda une nouvelle entrevue à l'amel d'Oudjda pour prendre, de concert avec lui, les dispositions qui s'imposaient. Pendant la conversation du chef marocain avec le général, l'escorte de ce dernier laissée à quelques pas fut attaquée ; l'amel rompit brusquement l'entretien en s'excusant et en promettant de châtier les coupables : on se contenta de cette demi-satisfaction.

En 1844, Mouley Abd-er-Rahman fut entraîné lui-même dans le mouvement. Pour ne pas se trouver en face d'une révolte encore plus grave pour lui que pour nous, il dut envoyer une armée prendre part à la guerre sainte qui avait été prêchée malgré lui dans ses propres États.

Le 30 mai 1844, le général de Lamoricière, commandant la division d'Oran, fut attaqué dans son camp de Sidi-Aziz par les Marocains, à la tête desquels se trouvait Si Mamoun, chérif, parent de l'Empereur.

La mesure était comble ; un ultimatum fut adressé à l'Empereur du Maroc sur l'ordre de M. Guizot, ministre des Affaires étrangères, pendant que les pourparlers continuaient encore à la frontière algérienne où le Maghzen demandait à réunir une conférence pour régler les différents survenus entre les

deux États. Mais les travaux de la conférence furent interrompus par de nouvelles attaques dirigées contre nos troupes. C'est alors que se produisirent la bataille d'Isly et les bombardements de Tanger et de Mogador après lesquels le Maghzen se hâta de demander la paix.

Vis-à-vis des musulmans, il avait rempli son devoir et déclarait ne céder qu'à la force ; vis-à-vis de nous, il s'engageait par le traité de Tanger, signé le 10 septembre 1844, à respecter tous les vieux traités d'amitié dont le renouvellement était expressément convenu.

L'Empereur du Maroc reconnaissait de nouveau, plus formellement encore qu'en 1832, que la France avait acquis par droit de conquête tous les anciens droits des Turcs en Algérie. Les signatures les plus solennelles donnaient à ce traité toutes les garanties internationales dont la diplomatie des grands États a l'habitude de s'entourer ; enfin, le régime normal des relations de voisinage qui allaient s'établir entre l'Algérie devenue française et l'empire chérifien, devaient faire l'objet d'un traité spécial très complet dont nous étudierons à part la lettre et l'esprit.

(*A suivre*). **J. ROMAGNY.**

Une Conférence sur la poésie arabe anté-islamique

La péninsule arabique, berceau du peuple arabe et de la religion musulmane, vit fleurir, avant l'Islâm, d'abondantes productions poétiques, dont quelques fragments sont parvenus jusqu'à nous.

Ces poèmes anté-islamiques, que la tradition orale avait d'abord conservés, et qui furent plus tard, après l'établissement de l'Islâm, fixés par l'écriture, ont servi de modèles aux poètes musulmans. Ce titre à lui seul suffirait à justifier l'étude de la poésie anté-islamique, si elle ne présentait déjà un incontestable intérêt, au point de vue lexicographique, philologique et historique.

Pour mieux comprendre ce que fut la poésie anté-islamique et son caractère particulier, il convient de se faire une idée du pays où elle naquit et du peuple qui l'a enfantée.

La *Djazira-t-el-Arab* ou péninsule arabique est esssentiellement formée par un vaste plateau, le *Nejd*, dont les pentes s'adoucissent à l'Est, du côté du golfe Persique, et qui s'appuie au Nord-Ouest contre les montagnes bibliques de la presqu'île du Sinaï ; au Nord de ce plateau, au delà des déserts, la *Syrie* et l'aride *Mésopotamie ;* à l'Ouest, une bande étroite, en bordure de la Mer Rouge, est la continuation du Sahara et forme la Province d'*El-H'idjâz ;* au Sud et au Sud-Est, les provinces du *H'adramaoût* et de l'*Yemen* (Arabie heureuse) sur les rivages de la mer et sur les routes de l'Inde ; enfin l'*Omân* à l'Est. Toutes ces provinces, séparées du plateau central par des bandes de déserts et des chaînes de montagnes, ne communiquent pas aisément entre elles. D'ailleurs le climat lui-même diffère d'une région à l'autre : ici, il engendre des déserts ; là, il ne produit que la steppe ; ailleurs, une plus grande humidité et des pluies mieux réparties, permettent les cultures permanentes.

En vertu d'une loi naturelle, ce sont ces différences profondes dans les conditions physiques et climatériques du pays, qui ont produit la diversité que l'on rencontre, depuis

les temps les plus anciens, dans les conditions de la vie des habitants, qui pourtant sont tous de la même race.

L'Omân et les régions en bordure du golfe Persique, situés en face de la Perse, ont subi l'influence de ce pays.

Au Sud et au Sud-Est, le H'adramaoût et l'Yemen, placés sur les voies commerciales de l'Egypte et de l'Inde, favorisés aussi par le climat, ont toujours eu une situation avantageuse qui a facilité les conditions de la vie matérielle des habitants et excercé une heureuse influence sur la civilisation dans ces régions.

Les habitants de ces provinces, les Himyarites notamment, ont joui, dès la plus haute antiquité, d'une florissante civilisation, attestée par les ruines considérables et les nombreuses inscriptions qu'on y a retrouvées.

Dans les immenses steppes du Nedjd, dans les déserts avoisinants, jusque vers la Syrie et la Mésopotamie, la vie sédentaire n'était pas possible. Les habitants n'y connurent point l'unité de gouvernement ; les tribus nomades parcouraient avec leurs troupeaux ces vastes solitudes, à la recherche des pâturages où elles jetaient leur campement pendant quelques jours Un tel genre de vie ne se prête point à la création de grandes cités. C'est à peine si les régions maritimes, les rivages d'El-H'idjâz, sur la Mer Rouge, eurent quelques villes importantes.

La vie intellectuelle de ces diverses fractions d'un même peuple fut plus intense dans les régions des sédentaires, beaucoup moins vive chez les nomades.

L'influence de toutes ces divisions s'exerça jusque sur la langue Du Caucase jusqu'à la côte méridionale de l'Arabie, plusieurs dialectes ont formé un même groupe d'idiomes appartenant, comme les peuples qui les parlaient, à une même famille. Les principales de ces branches, qui forment les langues sémitiques, étaient : le *syriaque* parlé entre la Méditerranée et l'Euphrate, l'*assyrien* au delà du Tigre, le *chaldéen* à Babylone, l'*hébreu* et le *samaritain* en Palestine, le *phénicien* sur les côtes de la Méditerranée, l'*éthiopien* sur les rivages de la Mer Rouge, l'*himyarite* dans l'Yémen et l'*arabe* dans le reste de la péninsule arabique.

***

Au VIe siècle de l'ère chrétienne — époque à partir de laquelle il faut dater les documents que nous possédons de la poésie anté-islamique — l'Arabie péninsulaire était divisée en deux peuples frères. Les Himyarites au Sud, population sédentaire, jouissait d'une civilisation encore brillante, bien qu'elle eut été ébranlée, aux premiers siècles de l'ère chrétienne, par suite de l'affaiblissement de la situation matérielle du pays, affaiblissement produit par l'amoindrissement du commerce, qui se faisait par d'autres routes. L'himyarite était une véritable langue qui avait ses monuments écrits.

Les Arabes, dans le reste de la péninsule étaient des nomades, des Bédouins, qui n'avaient pu élever, au-dessus de la tribu, leur organisme social. La langue qu'ils parlaient, n'était pas une langue dans le sens que nous attachons à ce mot ; on ne l'écrivait pas ; c'était une série de dialectes plus ou moins variables, surtout au point de vue de la morphologie et du lexique. C'est ce qui explique les nombreux synonymes de l'arabe et l'abondance extravagante de son lexique. C'est ce qui fait l'une des principales difficultés de la langue arabe ; c'est aussi pourquoi un arabisant, ou un lettré arabe, pour si étendue que soit sa connaissance du vocabulaire, peut à chaque instant se trouver arrêter, dans la lecture des textes, par des mots qu'il voit pour la première fois et dont il ignore le sens.

« La langue arabe, dit M. Brockelmann, dans son *Histoire de* « *la littérature arabe*, est riche en locutions expressives et « en finesses syntactiques. Son vocabulaire est plus riche « encore en synonymes servant à exprimer jusqu'aux moin- « dres nuances de tout ce qui forme l'entourage peu varié des « Bédouins. »

Pour les siècles qui précédèrent l'hégire, la seule expression que nous ayions de ces dialectes est celle qui nous a été conservée par la poésie anté-islamique, transmise oralement, car l'usage de l'écriture arabe ne commença guère à se répandre en Arabie — et combien peu — qu'à l'époque de Mahomet.

Qu'on me permette, à ce propos, une petite parenthèse. On admet, généralement aujourd'hui, que l'usage de l'écriture arabe n'aurait été importé à La Mekke qu'au temps d'Abd-el-Mott'alib, grand père de Mahomet. Ce premier système d'écriture arabe, appelé *djazm*, «le coupé», aurait été inventé

par un yéminite, nommé Moramir, fils de Maroua, et son alphabet était imité des alphabets hébraïque et syriaque.

Les Arabes désignent souvent cet alphabet sous le nom d'*aboudjed* ou *abadjed* (mot formé des trois premières lettres, *alif*, *bâ*, *djim*, de l'alphabet arabe, comme notre mot *alphabet* vient des deux premières lettres de l'alphabet grec et le mot *abécé* des trois premières lettres de l'alphabet français). C'est au mot *aboudjed* qu'il faut, je crois, faire remonter l'étymologie de l'adjectif d'arabe usuel *boudjadi* (pour *aboudjadi*) employé ici pour désigner quelqu'un d'inhabile à faire un travail, un apprenti, un maladroit, (opposé à *çânâ*), comme l'est encore, dans la langue, l'écolier qui apprend l'*aboudjed*.

Les lettres du premier alphabet arabe, dont plusieurs étaient semblables, pour la forme, ne portaient, à l'origine, pas de points diacritiques. Ces points ne furent adoptés, semble-t-il, que sous les khalifes omayades.

Moramir enseigna son alphabet dans l'Irâq (arabique) et ensuite dans la ville de H'îra, sur un bras de l'Euphrate. Ce fut là, qu'un qoraïchite, selon les uns, un yéminite de la tribu de Kinda, selon d'autres, apprirent ce mode d'écriture et l'enseignèrent, à leur retour, aux gens de La Mekke. On place cet évènement vers 560-580 de Jésus-Christ. Ce qui nous permet d'affirmer qu'à l'époque de Mahomet l'usage de l'écriture arabe été très peu répandu, est le fait que les monuments connus, antérieurs à l'Islâm, de l'écriture arabe sont extrêmement rares. Le premier que l'on ait retrouvé est l'inscription bilingue de Harrâm, dans le Ledja (nord-ouest de la Mésopotamie), recueillie par M. de Voguë, et expliquée par M. Halévy en 1874. En dehors de ces maigres témoins, les autres inscriptions arabes anciennes, connues aujourd'hui, sont postérieures à l'an 72 de l'hégire. Les plus anciennes sont écrites en caractères, improprement appelés coufiques, dont les monuments arabes de Tlemcen donnent tant d'exemples ; et les plus vieilles inscriptions coufiques d'Algérie sont celles du tombeau de Sidi-'Oqba, et de la mosquée de Nédroma. Celle-ci a été retrouvée en 1900 par M. René Basset, publiée par lui (*Nédroma et les Traras*, un vol. in-8, Paris, Leroux, 1901, pp. 22 et s.) et transportée par ses soins au musée d'Alger, où elle figure aujourd'hui. Ces deux dernières inscriptions datent du Ve siècle de l'hégire (XIe siècle de J.-C.)

La cause qui fit l'unité de la langue arabe, est aussi celle qui donna au peuple un lien social : c'est l'Islâm.

Le dialecte de la tribu de *Qoraïch*, dans la bouche de Mahomet, devient le verbe d'une religion, et forme — avec le Qoran — la base de la langue sacrée des 80 millions de Musulmans répandus aujourd'hui à la surface du globe.

La langue que nous appelons *arabe littéraire* est la langue du qoran et des livres. Il y a à peine treize siècles qu'elle a été fixée par l'écriture. C'est la langue savante, qui, de tout temps, a été le monopole exclusif des lettrés, comme le fut le latin, chez nous, au moyen âge.

L'*arabe parlé* au contraire, comme l'indique le nom qu'on lui donne, est la langue vivante, la langue du peuple. Elle découle de la langue morte, comme le français, par exemple, provient du latin. Il en a été de même pour l'arabe que pour les autres langues, il s'est transformé, selon des règles déterminées, sous l'influence du temps et du milieu. La langue morte a ainsi donné de nombreux dialectes, dans lesquels le génie de la langue-mère est cependant resté. Les langues latines, vis-à-vis du latin, se sont comportées d'une manière analogue.

Il est très difficile de faire une étude approfondie et raisonnée de l'arabe parlé, sans connaître l'arabe littéraire ; c'est pour une raison semblable que, pour mieux s'accoutumer aux subtilités de la langue française, on s'impose l'étude du latin.

La poésie occupe une large place dans les œuvres des auteurs arabes et les compositions poétiques postérieures à Mahomet ont presque toutes subi l'empreinte des poèmes anté islamiques, dont elles ne sont souvent que des imitations serviles, parfois médiocres. Des poètes de l'époque de la *barbarie* (*El-Djahilïya*) sont les maîtres incontestés de la poésie arabe ; ils ont rarement pu être égalés par les poètes arabes musulmans.

*
* *

Comment expliquer qu'avec l'Islâm, qui groupa les Arabes en un corps de nation, qui vit éclore, chez tous les peuples musulmans, d'abondantes productions littéraires, qui, avec l'empire des Khalifes, fit régner en Orient, et ensuite en Occident, une civilisation remarquable, remplaçant seule à cette époque la civilisation romaine étouffée par les invasions

des Barbares, comment expliquer, dis-je, la décadence dans laquelle entra dans la poésie arabe ?

C'est que l'Islâm produisit, dans la société arabe, de pro fonds changements, non seulement dans la forme de l'organisation sociale, mais encore dans les idées qui furent asservies à la religion nouvelle.

A l'époque de la *Djahilïya*, les Arabes, divisés en tribus nombreuses, ne connaissaient d'autre maître que le chef qu'ils s'étaient librement choisi parmi les plus braves ; c'était lui qui les menait à la guerre pour défendre le territoire et l'honneur de la tribu, pour venger une insulte.

En dehors de quelques tribus qui avaient embrassé le judaïsme, et d'autres qui suivaient la religion chrétienne, le paganisme était la religion de la majorité des anciens Arabes. Les dieux variaient d'une tribu à l'autre ; mais certaines villes, comme La Mekke notamment, avaient des temples où s'entassaient de nombreuses idoles et qui réunissaient les diverses tribus de la région, chaque année, à l'occasion d'une sorte de pélerinage et de fêtes publiques. Cette coutume du pélerinage a été conservée dans l'Islâm orthodoxe et les cérémonies païennes auxquelles elles donnaient lieu à La Mekke, comme l'a fait remarquer un savant allemand (Wellhausen), ont été intégralement adoptées par la religion musulmane.

A côté de brillantes qualités, chantées par leurs poètes, de vertus chevaleresques, d'une grande valeur dans les combats, d'une libéralité proverbiale, d'un culte sacré pour l'hospitalité et d'un sentiment très élevé de l'honneur, les anciens Arabes avaient leurs défauts. On leur accordera volontiers un penchant trop marqué pour les jeux de hasard, un amour excessif pour le vin et les plaisirs de l'ivresse, dont leurs poésies nous ont gardé le souvenir et que leur législateur religieux prohiba formellement. Ils avaient aussi l'horrible coutume, proscrite par l'Islâm, d'enterrer vivantes les filles à leur naissance, quand les parents étaient trop pauvres pour les élever, où, dans certaines familles aisées, par un sentiment exagéré de l'honneur ; car une fille, enlevée ou déshonorée par des ennemis, couvrait de honte toute la famille.

On ne peut nier toutefois, malgré la polygamie qui existait déjà, que la femme avait, dans la société anté-islamique, un rôle plus noble, que celui qui lui fut réservé dans la société

musulmane ; elle jouissait d'une grande liberté et ne connaissait encore ni la clostration perpétuelle dans la maison du mari, ni le hârem. Les femmes prenaient alors une part importante à la vie publique ; elles accompagnaient les guerriers dans les combats et les soutenaient de leurs chants. Plusieurs d'entre elles composèrent des poésies dignes d'être citées : les élégies d'El Khansa pleurant la mort de son frère Çakhr, sont des modèles du genre. Du reste, le docteur Perron, le célèbre traducteur du code musulman de Sidi-Khalil, a montré, dans son livre *Des femmes arabes avant l'Islamisme* (Paris, 1858), d'après les données du *Kitab-el-Aghâni* notamment, quelle place importante était réservée à la femme, dans la société d'alors.

La poésie n'eut rien à gagner à la situation nouvelle que l'Islâm fit à la femme arabe ! La principale occupation intellectuelle à laquelle se livraient les anciens Arabes, en dehors de l'étude des généalogies et de l'astrologie, était la poésie. « Elle était vivace (en Arabie), dit le docteur Perron, cette passion de rythmer en harmonieuses paroles, en lignes mesurées, en formes solennelles et cadencées, les émotions de la fierté, les gloires du courage, les joies de l'ivresse, les louanges de la beauté, les coquetteries, les désirs, les craintes, les bonheurs de l'amour, les soupçons et les colères de toutes les jalousies et de toutes les rivalités, les orgueils si multiples de la nature humaine. »

Lorsque Mahomet eut détruit toutes les idoles que renfermait le temple de La Mekke, la *Kaaba*, et que l'Islâm eut courbé toutes les têtes sous le joug de sa loi religieuse et civile, on ne combattit plus pour venger l'honneur outragé de la tribu, ce fut la communauté musulmane qui, à la voix de son chef, le khalife, se leva tout entière, au nom de la foi, pour répandre, par la force, les nouvelles doctrines, pour proclamer, à la face du monde, l'unité et la grandeur d'Allah.

On ne songeait plus alors à chanter, en des vers enflammés, les charmes de sa belle, la couleur vermeille du vieux vin qui égayait les cœurs, la rapidité d'une chamelle qui emmenait son cavalier à travers les déserts, la vaillance de la tribu..... L'esprit avait pris une autre orientation. La parole de Dieu, par la bouche de Mahomet son Prophète, avait donné aux Arabes un autre idéal. Le Qoran devenait le type inimitable de la beauté littéraire. L'étude du *Livre* sacré, à laquelle on ajouta

bientôt celle des traditions musulmanes (*h'adîts*) furent les seules occupations de l'esprit auxquelles un musulman dût se livrer désormais. Les plaisirs mondains, les joies terrestres étaient bannis de l'Islâm. Ne valait-il pas mieux sacrifier au culte d'Allah, la veine gloire d'ici-bas et les jouissances éphémères de ce monde, pour posséder, dans l'autre, un éternel bonheur ?

Mahomet du reste, on le sait, n'entendait rien à la poésie ; il était incapable, disent ses biographes, de faire des vers corrects, et même de débiter des vers, sans faire de fautes. Aussi avait-il une aversion très marquée pour la poésie et pour les poètes, qui entraînaient, disaient-il, le peuple dans l'erreur. Les traces de l'hostilité du Prophète pour les poètes se retrouvent, non seulement dans les *h'adîts* (traditions musulmanes), mais jusque dans le Qoran (ch. XVI, p. 221 et s.) où Dieu s'exprime en ces termes : « Vous dirai-je quels sont les hommes sur lesquels descendent les démons (pour les inspirer)? ils descendent sur tout menteur livré au péché. . . sur les poètes que les hommes égarés suivent à leur tour. »

Mahomet, il est vrai, avait été personnellement en butte aux satires des poètes et à leurs railleries qui le ridiculisaient aux yeux du peuple ; et de toutes les difficultés qu'il avait eu à vaincre, pour le triomphe de l'Islâm, de toutes les injures dont on l'avait abreuvé, c'était la verve hostile des poètes païens, ses ennemis, qui l'avait peut-être le plus profondément affecté. « Aux attaques de Abd-Allah ben Ez-Zibari, dit M. René « Basset, de Hobeirah ben Abou Ouahab, de Mesafi ben « Abd Menaf, d'Abou Izza et d'Omayah ben Abou-Salt, il (Ma- « homet) opposa les répliques de Abd-Allah ben Reouahah, de « Hasan ben Tsâbit, de Kâab ben Mâlik et de Kâab ben Zohaïr. « Mais à en juger par ceux de ces poèmes qui nous sont « parvenus, ont peut douter, qu'à l'exception de H'assan ben « Tsâbit, les défenseurs de l'Islâm aient été à la hauteur de « leurs adversaires. »

Evidemment, l'Islâm ne s'implanta pas instantanément dans le cœur du peuple arabe. Beaucoup d'entre les premiers musulmans, soit par scepticisme, soit par inimitié personnelle contre Mahomet, n'étaient pas des adeptes bien fervents des nouvelles doctrines, qu'ils avaient été forcés d'embrasser. Les khalifes omayades, qui, moins de quarante ans après l'hégire, régnaient déjà à Damas, se montrèrent notamment d'une

grande froideur religieuse. Cependant la poésie arabe ne put retrouver ce souffle de noblesse, d'indépendance, de liberté dont l'animaient les poètes païens. A la cour des khalifes, les poètes deviennent des panégyristes, des chantres à gage, ils ne sont plus que des imitateurs serviles, ou des plagiaires sans vergogne, des maîtres de l'Arabie préislamique.

« D'après les anciennes règles, dit encore M. René Basset, « résumant l'introduction des *T'abaqat ech Cho'ara* d'Ibn « Qotaïba, l'auteur d'une *Qaçida* (poème), devait commencer « par mentionner les campements abandonnés ; puis il se « lamentait, priait ses compagnons de s'arrêter, tandis qu'il « rappelait le souvenir des habitants, partis pour chercher « d'autres campements et d'autres aiguades. Il abordait « ensuite la partie amoureuse, se plaignait des tourments de « la passion et par là attirait sur lui l'attention et l'intérêt ; il « racontait ses voyages pénibles et fatigants dans le désert, « parlait de la maigreur de sa monture, dont il faisait l'éloge « et la description. Enfin, il terminait par le panégyrique du « prince ou du gouverneur à qui il récitait son poème, afin « d'obtenir des marques de sa générosité.

« C'est exactement la marche suivie dans la *Moallaqa* « d'Imrou-el-Qaïs, celle qui méritait le plus de servir de mo« dèle. Toutefois, la dernière partie était une addition de « poètes postérieurs qui faisaient de leur art un moyen de « lucre et battaient monnaie avec leur vers. »

Plus tard, lorsque le mysticisme se développa dans l'Islâm, les poésies des anciens Arabes, qui chantaient l'amour profane, servirent de modèle aux grands Çoufis pour leurs poésies mystiques.

*
* *

On peut se demander comment il se fait que de nombreux poèmes anté-islamiques nous soient parvenus, alors que, d'une part, l'usage de l'écriture arabe était encore très peu répandu à l'époque de Mahomet, et que, d'autre part, le Prophète avait combattu avec un parti pris non dissimulé la poésie arabe ? Toutes ces anciennes poésies, que la tradition orale était seule à transmettre d'une génération à l'autre, auraient dû bien vite disparaître ou se corrompre.

Ce qui empêcha ces poésies de tomber dans l'oubli, fut d'abord la nécessité dans laquelle les premiers exégètes se

trouvèrent, d'y avoir recours pour l'intelligence des paroles du Qoran. Le Prophète, qui éxécrait la poésie des anciens, avait cependant dit, par une de ces contradictions qui lui étaient familières, d'avoir recours aux vieilles poésies des Coraïchites, quand on ne comprendrait pas bien le sens de telle ou telle parole du Qoran.

Plus tard, au second siècle de l'hégire, une fois que fut passée la première ferveur religieuse, on se mit à étudier l'ancienne poésie, non au point de vue littéraire, mais bien pour établir la grammaire arabe et le lexique, avec l'aide du Qoran. Les premiers grammairiens arabes et les exégètes étaient presque tous étrangers au peuple arabe ; ils se recrutaient surtout parmi les Persans, accoutumés à l'étude de la grammaire. Chacun connaît, au moins de réputation, les deux grandes écoles rivales de grammairiens arabes, celle de Koufa et celle d'El-Boçra, dont les adhérents étaient des Persans, pour la plupart. Les savants de ces écoles ne se bornèrent pas à l'étude des seuls poèmes qoraïchites, comme l'avaient indiqué Mahomet, ils recueillirent et analysèrent les poésies, bien plus nombreuses et bien meilleures, des Bédouins du Nedjd et celle des autres Arabes. Ils réunirent ainsi des collections de poèmes des principaux chantres de l'Arabie préislamique.

Pour se faire une idée du degré de pureté dans lequel nous sont parvenues les poésies de l'Arabie païenne, il faut envisager les nombreuses causes d'erreur qui ont dû fatalement les altérer.

D'abord, nombre de ces poésies sont totalement perdues. Nous savons, par exemple, que 400 ans environ après Jésus-Christ, les Arabes de la presqu'île de Sinaï, en arrivant auprès d'une source, après un long parcours à travers le désert, avaient coutume d'entonner des chants poétiques. En dehors de cette simple mention, nous ne possédons rien de ces chants relatifs aux sources.

D'ailleurs, pour si puissante qu'eut été la mémoire des anciens Arabes, de ceux notamment qui récitaient les pièces de vers — et elle était considérable — elle était exposée à des défaillances, à des faiblesses ; les pièces ainsi transmises devaient fatalement être tronquées tôt ou tard.

Au surplus, grâce à la riche synonymie de la langue arabe, il se produisit des substitutions de mots. Ces substitutions étaient involontaires ou intentionnelles. Tel mot appartenant à

tel dialecte, n'était pas employé dans le dialecte de la tribu où la poésie devait être récitée, on le remplaçait donc par un autre, ayant le même sens — ou à peu près — et la même valeur métrique, de sorte que la mesure du vers n'était pas changée.

Il faut ajouter à cela, que des confusions nombreuses durent se produire entre des vers appartenant à des poètes différents et portant le même nom. Ainsi, M. Ahlwardt a compté jusqu'à dix-sept Imrou-l-Qaïs, nom d'un des plus grands poètes de l'époque de la Djahilïya. Les vers des uns pouvaient aussi être attribués à d'autres et le manque de suite dans la composition des pièces, facilitait ces permutations et ces interpolations, il facilitait également la suppression, sans que l'on pût s'en apercevoir, de certains vers ou groupes de vers.

Les chantres qui transmettaient ces pièces firent parfois, avec intention, des substitutions de mots dans les pièces de vers qu'ils débitaient. Ce furent notamment les noms des dieux et des temples du paganisme, que les musulmans firent disparaître. Les noms des dieux païens furent, dans les poésies, très souvent remplacés par celui d'Allah, ce dernier était cependant assez peu répandu en Arabie avant l'Islâm ; on ne le retrouve que dans la formation de deux ou trois noms de personnes et chez les Qoraïchites seulement. Cette substitution explique pourquoi Allah revient si souvent dans les poèmes des yéminites, alors que les noms des divinités des tribus y apparaissent rarement. Dès lors, quand on trouvera l'un des quatre-vingt-dix-neuf noms d'Allah, dans un poésie yéminite de l'époque anté-islamique, on pourra en inférer que le vers ou mention est faite de ce nom ne date pas de cette époque ou bien que le musulman qui l'a transmise a changé, en celui d'Allah, le nom d'une divinité païenne, par un excès de zèle religieux. C'est ainsi que le nom d'Imrou-l-Qaïs (l'homme de la divinité Qaïs, divinité de la tribu de Kinda) est devenu Imrou-llâh et que Abd-el-Kaaba est devenue Abd-Allah.

Enfin, les *raoûïs* (ceux qui transmettent), qui n'étaient pas d'une grande probité scientifique, ajoutèrent aux vers des anciens poètes, des vers de leur propre fabrication. On a pu faire, avec raison, ce reproche aux deux principaux *raoûïs* de la poésie anté-islamique, Hammâd ben Salama, surnommé Er-Raouïya († 187 H.) et Khalaf el Ah'mar († 180 H.) Ce dernier, notamment, aurait introduit de nombreux vers de

son cru, dans les recueils de poésies d'Imrou-l-Qaïs et d'En Nâbigha-Dzobyâni.

La poésie arabe anté-islamique, née dans les déserts et dans les steppes de la péninsule arabique, est aussi monotone que le pays lui-même et que la vie des nomades qui l'ont enfantée. Les thèmes ordinaires sur lesquels a brodé le poète bédouin, peuvent se ramener aux suivants : plaintes amoureuses, descriptions, louanges, éloge du poète par lui-même, satire, éloge funèbre. Ces thèmes divers se succèdent, généralement sans lien, dans la *qaçida* (pièce de vers) ; on passe sans transition de l'un à l'autre. Il est donc bien facile de transposer les divers fragments d'une poésie sans qu'elle eut à en souffrir.

Mais ce qui fait surtout l'originalité de la poésie arabe anté-islamique, est que le poète ne doit employer qu'un seul vers, ou même un hémistiche pour exprimer une pensée unique.

Les vers se succèdent dans un ordre quelconque et sans enchaînement. C'est pourquoi il est bien rare de trouver dans le même ordre, les vers d'une même poésie transmise par deux traditions différentes.

Les anciennes poésies arabes étaient chantées, et les bédouins chantent encore aujourd'hui, en s'accompagnant souvent d'un luth rustique (*rbâb*), les poèmes qui leurs sont chers et qui forment avec les contes et les légendes, la base essentielle de la pâture intellectuelle du nomade. Dans les villes, ce sont de véritables orchestres qui accompagnent les chanteurs.

Les meilleures des poésies arabes de l'époque anté-islamique, sont appelées *Mo'allaqât* (littéralement : *les suspendues*). Pour expliquer ce mot, interprété dans son sens littéral, on a imaginé la légende selon laquelle ces pièces de vers, primées dans les concours de poésie auraient été *suspendues* au mur de la Kaaba, à La Mekke. Rien n'autorise une semblable supposition. Il n'est guère douteux au contraire — comme on l'a remarqué plus haut – que ces poèmes ne furent pas écrits avant l'Islâm, et ce qui autorise cette hypothèse, c'est que, généralement, les poètes de l'ancienne Arabie étaient illettrés. Comme pour le titre de la plupart des ouvrages arabes, c'est dans le sens métaphorique qu'il faut prendre le mot Mo'allaqât.

Les auteurs arabes ne sont pas d'accord sur le nombre des

pièces de vers désignées sous le nom de Mo'allaqat ; les uns en comptent sept, les autres en comptent neuf.

En ce qui concerne les poètes, qui vivaient en Arabie dans le dernier siècle avant l'hégire — époque qui est considérée comme la période classique de la poésie arabe — nous sommes abondamment renseignés par les premiers grammairiens arabes et par les auteurs de recueils de poésies anté-islamiques.

Mais, ces renseignements sont apocryphes. La biographie des anciens poètes arabes est un tissu de légendes que l'imagination populaire a brodé à plaisir. On peut se faire une idée de cette façon d'écrire l'histoire de l'ancienne poésie arabe, en parcourant le volumineux ouvrage d'Abou-l-Faradj el-Isfahâni († 356), connu sous le titre de *Livre des chants (Kitâb ul Aghâni)*.

La tradition orale a conservé, jusqu'à nos jours, le souvenir de quelques-uns des principaux poètes de l'Arabie païenne. J'ai recueilli moi-même, il y a quelques années, de la bouche des Bédouins des montagnes du Sig (barrage des Cheurfa), un fragment fort curieux de la légende populaire d'Imro-l-Qaïs[1].

Ce qui n'est pas douteux, c'est que le poète dans l'Arabie païenne passait aux yeux de tous pour jouir de dons surnaturels ; il était appelé *Ech-Cha'ir* « celui qui connaît (les choses cachées) », « le voyant » comme on dirait aujourd'hui. Le *Châ'ir*, bien que n'étant pas attaché à un sanctuaire, comme le *Kâhin* ou devin, avait beaucoup d'analogie avec celui-ci, et sa science était dûe, pensait-on, à l'intervention d'un « esprit » *(djinn)*, qui l'inspirait. Ce fut peut-être, là aussi, l'une des raisons pour lesquelles Mahomet attaqua si violemment les poètes païens. Plus tard, lorsque les Arabes eurent abandonné l'ancienme conception païenne, le *châ'ir* devint le *poète*, celui qui compose des poésies, qui est l'unique sens que l'on donne aujourd'hui à ce mot.

A. BEL,

Directeur de la Médersa de Tlemcen.

(1) Publiée dans le *Journal asiatique* de 1903, pp. 292-294.

EN CORSE [1]

La Corse est une île méditerranéenne, la troisième sous le rapport de l'étendue, après la Sicile et la Sardaigne.

Elle est comprise entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Sardaigne.

Elle est orientée du Nord au Sud, sur le prolongement direct de la Sardaigne, dont elle est séparée par un détroit long de 12 kilomètres et profond de cent mètres à peine : le détroit de Bonifacio, le *Fretum Gallicum* des anciens. C'est par ce détroit, en effet, que les Gaulois, qui s'étaient déjà établis en Corse, durent passer pour venir occuper le Nord de la Sardaigne.

Au point de vue géologique, la Corse se rattache, non pas à la France, comme on le pense généralement, mais à l'Italie.

Un haut-fond, dont la profondeur est moindre que 200 mètres, unit l'extrémité du cap Corse à la côte de Livourne et sert de soubassement aux îlots italiens de Gorgona et de Capraja et aux récifs de la Meloria, tandis que les grandes profondeurs qui séparent la Corse de la France dépassent 3,000 mètres.

La Corse est deux fois plus éloignée de la France que de l'Italie. La distance du cap Sagro à l'extrémité de la presqu'île de Piombino est de 12 kilomètres, et celle de la pointe Revellata, près de Calvi, au cap Martin, de 164 kilomètres. Ce sont les plus courtes distances.

La Corse a un développement de 500 kilomètres de côtes. La côte occidentale, rocheuse, granitique, présente une infinité de découpures, de baies, de golfes, qui offrent des abris sûrs à la navigation. La

---

(1) Conférence faite à la *Société de Géographie d'Oran*, le 9 Février 1906.

côte orientale, au contraire, à partir de Bastia, est plate, marécageuse, formée de terrains d'alluvions, parsemée d'étangs et de marécages, qui la rendent très malsaine. La malaria y sévit avec une telle intensité, que toute culture du sol, pourtant fertile, y est pour ainsi dire impossible.

La Corse est une île montagneuse .La chaîne centrale commence dans la région du cap Corse, promontoire de 35 kilomètres de long et de 12 kilomètres de large, dirigé vers le golfe de Gênes. Au delà de Bastia, elle se ramifie dans tous les sens et forme un inextricable dédale de chaînes secondaires qui comprennent, entre elles, de nombreuses et pittoresques vallées, arrosées par des cours d'eau, desséchés en été, torrentiels en hiver. Le plus important de ces cours d'eau, le Golo, qui se jette dans la mer près de l'étang de Biguglia, sur la côte orientale, n'a que 84 kilomètres de long.

Toutes ces montagnes sont tapissées d'un épais rideau de verdure qui constitue le maquis, l'impénétrable asile du banditisme. Les plantes qui le composent sont : le ciste, l'arbousier, la fougère, le myrte, le lentisque et l'olivier sauvage.

Les montagnes les plus élevées atteignent plus de 2,000 mètres de hauteur et sont recouvertes de neige pendant huit mois de l'année. Parmi les plus importantes, on peut citer le Cinto (2.710 mètres), le Rotondo (2,675 m), le Monte d'Oro (2,391 m), le Monte Grosso, le Monte Padre, le Renoso, l'Incudine, le Cardo, etc.

Le relief du sol s'est produit à la fin de la période tertiaire, à la suite de trois soulèvements successifs. Le premier soulèvement suivant une ligne oblique, reliant la pointe Revellata au golfe de Porto-Vecchio. Le deuxième soulèvement a eu lieu dans la partie centrale de l'île jusqu'au Nebbio, et enfin le dernier soulèvement a formé les montagnes du cap Corse, de Tenda et le San-Pedrone.

Les terrains primitifs, granitiques et granulitiques

dominent en Corse; ils occupent les 2/3 de l'île. Les terrains secondaires n'existent presque pas; les terrains tertiaires forment le 1/15e, et les terrains d'alluvions, le 1/20e du volume total de la Corse.

Le système de montagnes de la Corse se termine au plateau de l'Incudine, divisant ainsi l'île en deux régions bien distinctes : l'au delà des Monts, avec Ajaccio comme capitale, et l'en deçà des Monts, dont Bastia est la ville principale.

Ces deux régions diffèrent l'une de l'autre, non seulement par la nature du sol, mais encore par les habitants qui n'ont ni le même type, ni les mêmes mœurs. Ceux de l'en decà des Monts, plus doux, plus maniables, se sont pliés plus facilement à la civilisation moderne. Ceux de l'au delà des Monts ont conservé la rudesse des mœurs de leurs ancêtres.

Les Corses, après des siècles de luttes contre les Gênois, pour la défense de leur indépendance, ont été soumis à la France, à la suite de la bataille de Pontenovo, qui eut lieu le 9 mai 1769. Le 12 juin de la même année, l'île devint province à représentation et le 29 septembre 1789, sur la proposition du député Saliceti, l'Assemblée Nationale décréta qu'elle ferait partie intégrante du territoire français : elle forma un seul département.

En 1793, elle fut divisée en deux départements : celui du Golo, chef-lieu Bastia, et celui du Liamone, chef-lieu Ajaccio.

Depuis 1811, la Corse, qui ne comptait à cette époque que 160,000 habitants, ne forme plus qu'un seul département, dont le chef-lieu est Ajaccio. Elle comprend aujourd'hui cinq arrondissements : Ajaccio, Calvi, Corte, Sartène, Bastia; 62 cantons, 364 communes.

Sa population est de 290,000 habitants.

Ces préliminaires terminés, nous allons commencer notre voyage en Corse.

Nous ferons le tour de l'île, en partant d'Ajaccio,

puis, nous la traverserons dans toute sa longueur, en suivant la voie ferrée.

La ville d'Ajaccio, dont la fondation est attribuée, par ses habitants, au héros troyen Ajax, est placée au fond d'une merveilleuse rade, que commandent les Sanguinaires, groupe d'îlots granitiques qui doivent leur nom à la couleur de leurs rochers.

Cette rade peut contenir les flottes du monde entier réunies. Elle est entourée d'une ceinture de montagnes qui la protègent contre les vents violents qui sévissent avec fureur dans toute l'île.

Ajaccio est le siège de la défense mobile en Corse et constitue un point d'appui de premier ordre, reliant l'Afrique du Nord française au grand port de Toulon.

Le port est limité par deux jetées, dont l'une est adossée à la citadelle. La ville possède de belles rues, de beaux boulevards, de beaux cours : le cours Napoléon, ombragé par des platanes, des acacias, des orangers, des ormeaux ; trois boulevards : le boulevard Grandval, qui commence au cours Napoléon et se termine à la place du Casone ; le boulevard Lantivy, qui longe la mer ; le boulevard du roi Jérôme.

On y voit aussi de belles places : la place du Diamant, construite sous le gouvernement de Miot, en 1802, sur laquelle se dresse la statue des Cinq Frères. Napoléon, en consul romain, se montre au milieu de ses frères : Joseph, Louis, Jérôme, Lucien. Cette statue a été sculptée par Barye, sur les plans de l'architecte Violet-Leduc, et inaugurée le 15 mai 1865 par le prince Jérôme Napoléon.

Sur la place Abattucci, se trouve la belle statue du général Abbatucci, jeune héros corse, mort en 1796, en défendant Huningue. Il n'avait que 26 ans.

La ville d'Ajaccio, qui compte 20,000 habitants, ne date que de quatre siècles. Elle a été construite par les Gênois, en 1492.

L'ancienne ville qui s'élevait sur la colline de San-Giovanni, à deux kilomètres de la ville actuelle, était constamment attaquée par les seigneurs de la Moneta et de Cinarca.

Ajaccio possède de belles promenades, dont les deux principales sont : celle des Sanguinaires, qui côtoie la mer, et celle du Salario, qui gravit la montagne.

Au-dessus d'Ajaccio, sur la colline de la Punta, se trouve le château du comte Pozzo di Borgo, édifié en partie avec des matériaux provenant de la démolition du château de Saint-Cloud et du palais des Tuileries.

Ajaccio a donné naissance à un grand nombre de personnages, parmi lesquels on peut citer : Hassan-Haïd (Pierre-Paul Tavera), dey d'Alger en 1508 ; J.-B. Peri, lieutenant général de Louis XIV ; les frères Rossi, généraux sous Louis XVI ; le cardinal Fesch, l'historien Louis Blanc et, le plus illustre de tous, l'empereur Napoléon Ier.

La statue du cardinal Fesch, oncle de Napoléon, se trouve dans la cour d'honneur du collège ; elle est due à Vidal-Dubray.

Le cardinal Fesch a été l'un des plus grands bienfaiteurs de la ville, à laquelle il a légué le musée qui porte son nom et la bibliothèque. Le musée renferme de nombreux tableaux ayant appartenu au cardinal et des dons faits par le comte Baccioci, le baron Larrey et Mortier, duc de Trévise, fils du général du Premier Empire.

La bibliothèque compte 3,000 volumes et 250 manuscrits.

La maison qui attire le plus les regards est celle de Charles Bonaparte, secrétaire de Paoli et père de Napoléon : elle est placée à l'angle de la place Letizia et de la rue Saint-Charles. L'ancienne demeure des Bonaparte était située place Spinola ; elle a été dé-

truite pour les besoins de l'agrandissement de la ville.

La maison de la rue Saint-Charles fut brûlée en 1793, par les partisans de Paoli, reconstruite cinq ans plus tard par son fils Joseph, et restaurée en 1857, sous le règne de Napoléon III. Elle appartient à l'impératrice Eugénie et, à sa mort, elle reviendra au prince Victor.

Elle comprend actuellement deux étages. Le premier étage seul est meublé. Sur sa façade extérieure, au-dessus de la porte d'entrée, on aperçoit les armes de la famille Bonaparte : une couronne de comte, deux étoiles, et les lettres B. et P. qui signifie Buona Parte (bonne part). Napoléon s'est toujours montré fidèle à cette devise en s'octroyant toujours la bonne part : celle du lion. Le premier étage se compose de huit pièces : le grand salon, le salon de réception, la chambre de Letizia, la chambre de Napoléon, le cabinet de travail, le fumoir, la salle à manger, le cabinet de toilette.

Dans la chambre de Letizia, on aperçoit le canapé où vint au monde le futur empereur, le 15 août 1769, trois mois après la bataille de Pontonovo. « Je naquis, dit Napoléon dans une lettre à Paoli, quand la patrie périssait ; 30,000 Français vomis sur nos côtes, tel fut le spectacle qui vint frapper mes regards ; les cris des mourants, les gémissements de l'opprimé, environnèrent mon berceau. »

Napoléon vint au monde à midi. Il fut voué à la Vierge Marie, suivant une vieille coutume corse. Sa mère était à l'église, lorsqu'elle fut prise des premières douleurs de l'enfantement. La légende a voulu que Napoléon fût déposé sur un tapis où étaient représentés des héros de l'Illiade. Mais Letizia se moquait de ses racontars et disait, non sans une certaine pointe d'ironie, qu'il n'y avait pas de tapis dans les maisons des Corses en hiver, et encore moins en été.

On donna au nouveau-né, comme il était de tradition dans cette branche de la famille Bonaparte, le prénom de Napoléon, en l'honneur du célèbre condottiere, Napoléon des Ursins, qui avaient autrefois rendu en Italie des services à la famille : c'était le second enfant mâle qui devait porter ce prénom.

Napoléon Bonaparte ne fut baptisé que deux ans après, dans la cathédrale d'Ajaccio, en même temps que sa sœur Maria-Anna, qui mourut prématurément. Il n'existait pas, à cette époque d'actes de l'état-civil ; les actes de baptême en tenaient lieu. Celui de Napoléon est conservé dans le Musée de l'Hôtel de Ville d'Ajaccio. Il est écrit en italien ; en voici la traduction : « L'an 1771, le 21 juillet, ont été faites les saintes cérémonies et les prières sur Napoléon, fils de feu Joseph Buonaparte et de dame Letizia, son épouse, qui fut ondoyé à la maison, avec la permission du très révérend maître Lucien Buonaparte, étant né le 15 août 1769 ; ont assisté aux cérémonies sacrées, comme parrain, l'illustrissime Laurent Giubica, de Calvi, procureur du roi, et comme marraine Madame Gertrude, épouse de M. Nicolas Paravicini, le père étant présent, lesquels ont signé avec moi. »

La cuve en marbre blanc où Napoléon a été baptisé se trouve dans l'église d'Ajaccio et le maître-autel, également en marbre blanc, donné par Elisa Baccioci, provient de l'église des Trépassés de Lucques.

On voit aussi dans le musée de la Mairie, un bronze équestre de Napoléon, empereur. Il est l'œuvre du comte d'Orsay et a été offert à la ville d'Ajaccio par le prince Demidoff, époux de la princesse Mathilde.

A l'extrémité du cours Grandval, on remarque une grotte constituée par deux énormes pierres qui, en se rejoignant, forment dôme : c'est le Casone, bien connu des touristes qui vont le visiter. On a prétendu que, tout enfant, Napoléon allait méditer dans

cette grotte, mais c'est de la pure légende. « Je n'étais qu'un enfant obstiné et curieux », a dit Napoléon en parlant de son jeune âge. A cette époque, d'ailleurs, le Casone était entouré de murs et appartenait aux Jésuites. Ce ne fut que pendant la guerre d'Italie que le cardinal Fesch en devint acquéreur.

La vraie maison historique est celle des Milelli, qui appartenait à Pierre Odone, trisaïeul de Charles Bonaparte. Elle n'appartint à la famille Bonaparte qu'après deux retentissants procès, avec les Jésuites d'abord et l'Instruction publique ensuite.

Cette propriété se trouve placée au-dessus de l'établissement pénitentiaire de Castellucio, à dix kilomètres d'Ajaccio. Jeune officier d'artillerie, en congé en Corse, Napoléon passait des journées entières aux Milelli; il aimait à méditer sous un robuste chêne, qui a été déraciné par la tempête. Il faisait cultiver la propriété par son oncle, le bon archidiâcre Lucien, bien qu'elle ne lui rapportât rien. Elle a été léguée par le cardinal Fesch à la ville d'Ajaccio.

Il existe dans la ville une autre statue de Napoléon en empereur romain : c'est celle de la place des Palmiers. Elle est l'œuvre de Laboureur. Cette statue, en marbre blanc, est surmontée par la fontaine monumentale des quatre lions de Maglioli, également en marbre blanc.

En quittant Ajaccio et en se dirigeant vers l'extrémité sud de l'île, on pénètre dans le golfe de Valinco ou de Campo-Moro. C'est là que Sampicro d'Ornano débarqua le 12 juin 1564, pour aller combattre les Gênois. Deux rivières qui ont l'une et l'autre 53 kilomètres de longueur, le Rizzanese ou Tavaria et le Taravo, viennent s'y jeter dans la mer. Le Rizzanese descend du plateau de l'Incudine; le Tavaro prend naissance au col de Verde.

Au fond du golfe de Valinco se trouve le petit port de Propriano (1,600 habitants), d'un accès facile, autrefois rendez vous des pêcheurs de corail napolitains.

Près de Propriano, on voit les bains sulfureux de Baraci et le petit village d'Olmeto où mourut, en 1865, Colomba Carabelli, l'héroïne du célèbre roman de Prosper Mérimée.

A treize kilomètres de Propriano, à l'intérieur des terres, on rencontre la coquette sous-préfecture de Sartène (5,600 habitants).

Elle comprend deux quartiers : l'ancienne ville, Sant-Anna, perchée sur un rocher qui surplombe un petit ruisseau, et le quartier de Borgo, de construction récente. Sant-Anna a souvent été visitée par les Maures, qui avaient établi leur quartier général à Campo-Moro. A peu de distance de la ville, on voit le couvent de San-Damiano, qui était occupé autrefois par des moines franciscains.

Au-dessus de la petite anse de Rocapino, se trouve, sur un rocher escarpé, un bloc de granit qui ressemble à un lion couché : c'est le lion de Rocapino.

On a signalé près de Sartène, dans les vallées du Rizzanese, du Tavaro et du Cauria, la présence de dolmens ou de menhirs.

Les dolmens portent, en Corse, le nom de *Stazzona* (forge) et les menhirs celui de *Stantara.*

Le dolmen de Taravo se compose de quatre pierres dont l'une forme toit : c'est la stazzona du diable. Le diable avait disposé ces pierres pour lui servir d'enclumes. Un jour, mécontent de son travail, il jeta en l'air son marteau qui retomba à un kilomètre de là dans la terre, où il creusa, en s'enfonçant, l'étang du diable ou d'Erbajolo.

Le dolmen de la vallée de Cauria comprend huit pierres, dont six debout et la septième recouvrant les autres; une huitième pierre dressée est placée à l'extérieur du dolmen.

Sur la rive gauche de Rizzanese on a découvert des menhirs.

Les menhirs et les dolmens de la Corse sont placés, comme en Bretagne, près du rivage. Ils indiquent

le passage, en Corse, à une époque reculée, des Celtes et des Ligures, peuples qui avait des liens de parenté entre eux. D'ailleurs, dans les Basses-Alpes, le Var, les Pyrénées-Orientales, où les Ligures ont séjourné, on trouve des dolmens et des menhirs comme en Corse.

Après Propriano, la côte présente, vers l'extrémité de l'île, rongées par la mer, des falaises qui lui donnent un aspect fantastique. Près de ces falaises se trouvent le port et la citadelle de Bonifacio, placés en face de la Maddalena.

En 1833, Bonifazio, marquis de Toscane, après avoir remporté une victoire navale sur les Maures, près d'Utique, débarqua à l'extrémité de l'île de Corse et fonda, sur un rocher aride, le fort qui porte son nom.

Ce fort fut, plus tard, l'origine de la ville de Bonifacio, construite sur l'emplacement de l'antique cité de Pallas. Ptolémée et Strabon nous apprennent que la déesse Pallas, furieuse contre les Athéniens qui l'avaient soupçonnée, se fixa à l'extrémité de l'île de Cyrnos, y bâtit une ville où elle régna en souveraine. De sa serpe d'or, elle coupa des branches de l'olivier sacré du Parthénon et les planta dans sa nouvelle résidence, donnant ainsi naissance à une belle forêt d'oliviers.

La ville de Bonifacio, qui compte 3,700 habitants, se trouve placée sur un promontoire rongé par les flots, élevé de 100 mètres à pic au-dessus de la mer, long de 2 kilomètres et large de 150 mètres. Le port est sûr, mais d'un accès difficile par le mauvais temps. On remarque, dans la ville, l'église Sainte-Marie-Majeure, de construction pisane, et celle de Saint-Dominique, bâtie par les Templiers à la fin du XIIIe siècle. Leurs armes sont sculptées sur les murs de l'église.

La tour de Bonifacio, le Torrione, est utilisée comme poudrière. La grande citerne se trouve dans la cita-

delle ; on y pénètre par un escalier en limaçon qui descend à cent mètres de profondeur dans la grotte de Saint-Barthélemy, qui a vingt mètres de haut et cent mètres de large.

Par une ouverture pratiquée dans la grotte, on aperçoit la mer. L'escalier du roi d'Aragon, construit, d'après la légende, en une seule nuit, contient 170 marches et se dirige, en ligne oblique, du pied de Torrione jusqu'à la mer.

Les rochers de Bonifacio sont percés de nombreuses grottes marines, très curieuses à visiter ; on ne peut y pénétrer que par un beau temps et avec une barque. La plus importante d'entre elles, la Dragonneta ou Dragonale, forme une vaste salle circulaire, éclairée par une échancrure de la voûte, représentant la configuration de la Corse.

Les habitants de Bonifacio, très superstitieux, ont un dialecte particulier ; ils ne ressemblent nullement aux autres Corses. Les rues de la ville sont désertes ; les femmes et les jeunes filles ne se montrent au dehors que pour aller à l'église.

Par un temps calme, on peut, avec une embarcation, se rendre en Sardaigne en une heure et demie. Bonaparte, jeune officier d'artillerie, séjourna huit mois à Bonifacio. Il commandait un détachement de volontaires de Liamone, dans l'expédition qu'il fit contre la Maddalena, expédition qui, d'ailleurs, n'eut aucun succès.

La côte de Bonifacio est très riche en corail. En 1862, au moment du mariage de la reine de Portugal, le pape Pie IX lui fit cadeau d'une superbe parure en corail, qui avait été pêché à Bonifacio.

A une petite distance de la ville, on découvre les îles Lavezzi, tristement célèbres par le naufrage de la *Sémillante*, qui périt corps et bien dans la nuit du 15 au 16 février 1855. Cette frégate transportait des troupes en Crimée.

Après Bonifacio, si nous remontons la côte orien-

tale, nous trouvons le petit golfe de Santa-Manza et le port de commerce de Porto-Vecchio (3,000 habitants), au fond d'une remarquable rade, longue de 8 kilomètres, large de 2,500 mètres, malheureusement ensablée.

Porto-Vecchio est bâti sur un rocher de porphyre rose et nankin, sur l'emplacement d'un repaire de forbans barbaresques, qui rayonnaient dans l'Italie et les îles voisines. On y pêche des huîtres, des pintadines nacrées, dont le byssus est employé, en Corse, comme succedané du coton iodé. On y exploite des chênes-liège, on y élève des chevaux et des bestiaux.

La malaria y est tellement violente que les habitants de Porto-Vecchio sont obligés de se retirer, en été, sur la montagne, dans le village de Quenza.

Près de Porto-Vecchio, le port de Solenzara possède une usine métallurgique, qui est aujourd'hui fermée.

La région comprise entre Sartène, Bonifacio, Propriano et Solenzara est la terre classique de la vendetta et du banditisme.

La vendetta n'est pas spéciale aux Corses; elle est pratiquée par d'autres peuples : les Sardes, les Siciliens, les Calabrais, les Monténégrins, les Albanais, les Druses et même les Bédouins. Mais, nulle part, elle n'a été aussi violente qu'en Corse, où pendant les siècles derniers, elle était devenue un redoutable fléau. Pascal Paoli, lui-même, dut la réprimer avec la dernière énergie.

Le banditisme a pris naissance sous la longue période gênoise. Les Gênois rendaient la justice à leur façon. Innocents ou coupables, leurs partisans étaient toujours acquittés, leurs adversaires toujours condamnés.

Et alors, les Corses qui étaient appelés à comparaître devant leurs juges préféraient gagner la campagne; ils devenaient bandits. Les premiers bandits

corses furent de vrais chevaliers du maquis. Ils protégeaient le faible contre le fort, l'opprimé contre l'oppresseur. Ils acquirent vite une célébrité légendaire. Un jour, un paysan de la Balagne qui se rendait, avec sa fille, à Ajaccio, fut assailli par des Gênois et assassiné au moment où il traversait la forêt de Vizzavona. Déjà les meurtriers se disposaient à violenter la jeune fille, quand deux bandits corses, qui avaient assisté de loin au drame sanglant, accoururent en toute hâte, se ruèrent sur les Gênois qui furent égorgés, puis ils accompagnèrent la jeune fille jusqu'au terme de son voyage, refusant toute récompense.

Le plus illustre d'entre tous les bandits corses fut le fameux Théodore Poli, qui vivait au commencement du siècle dernier et qui se faisait appeler « le Roi de la Montagne ». Il remplit, par sa bravoure et sa témérité, la Corse entière d'un mélange d'admiration et de terreur.

Il était fort bel homme et se vêtissait avec élégance, menant joyeuse vie en compagnie de sa maîtresse, de son ami Brusco et de son oncle, qu'on avait surnommé « Mauvais oiseau », Augellone. Un jour, l'oncle planta son poignard dans le cœur de Brusco, histoire de se faire la main, sans doute. Théodore en conçut beaucoup de chagrin et vengea la mort de son fidèle ami en tuant Augellone. Le Roi de la montagne était malade et alité lorsqu'il fut surpris, dans une cabane, par les représentants de la justice. Il tomba en se défendant comme un lion, vendant chèrement sa vie. Les paysans corses disent de lui qu'il est mort comme un vrai paladin, le pistolet au poing et près de sa carabine. Le respect qu'il avait su leur inspirer était tel que, même après sa mort, ils continuèrent à verser au fils, qui était encore au berceau, le tribut qu'ils avaient coutume d'offrir au père.

En 1811, un certain Bonelli de Bocognano vint,

avec l'autorisation du maire de cette commune, s'établir dans le frais vallon de Pentica. Il amenait, avec ses chèvres, ses trois femmes, trois sœurs, qui lui donnèrent dix huit enfants ; de là, le surnom de Bellacoscia qu'il légua à ses deux fils Jacques et Antoine, qui ne tardèrent pas à se faire bandits et à terroriser les villages voisins. Ils eurent cinq rencontres avec les gendarmes et furent condamnés quatre fois à mort, par contumace, pour leurs nombreux crimes. En 1886, le repaire de Pentica fut cerné par 120 hommes d'infanterie et 70 gendarmes, pendant que les deux bandits, prévenus à temps, se trouvaient en parfaite sécurité chez le maire d'un village voisin. Une nouvelle expédition, comprenant la brigade de gendarmerie d'Ajaccio, et une compagnie du 111e d'Infanterie, vint surprendre les bandits dans le vallon de Bagnola ; mais ceux-ci purent fuir, et on se contenta de saisir leurs troupeaux. Les Bellacoscia ont été fort en vogue à un moment donné. Des députés, des sénateurs, des écrivains célèbres, venaient souvent les visiter dans leur vert palais de Pentica, et y recevaient la plus large hospitalité. Entre temps, les bandits s'occupaient de politique et avaient leurs candidats aux diverses élections. En 1870, ils offrirent à Gambetta de se mettre à la tête d'un bataillon de volontaires corses, pour aller combattre les Prussiens.

Antoine Bellacoscia, devenu vieux, prit sa retraite et vint se constituer prisonnier à Bastia, en 1892. Il fut reçut en triomphateur. On l'installa dans le premier hôtel de la ville, on lui fit rendre visite aux autorités civiles et militaires, on le promena partout et on ne l'incarcéra que plusieurs jours après. Il fut acquitté par la Cour d'assises de Bastia, parce que son dernier crime remontait à plus de trente ans : il y avait prescription.

Le bandit Poli, qui vient de trouver la mort dans une embuscade qu'il avait préparée lui-même, con-

tre un de ses ennemis, s'était révélé comme un redoutable coquin. Il eut l'audace d'arrêter, près de Vico, la voiture du préfet de la Corse, en tournée de revision, et le menaça des plus terribles représailles, si ses frères, qui étaient en prison, accusés d'un meurtre que seul il avait commis et dans lequel ils n'avaient nullement trempé, étaient condamnés. On raconte qu'il se fit reconduire par la voiture du secrétaire général du préfet et qu'il se coiffa de son képi, resté dans la voiture, pour se faire saluer par des gendarmes qu'il rencontra sur son chemin.

Le bandit corse n'est plus qu'un dangereux malfaiteur, qui doit être traqué comme une bête féroce. Aujourd'hui, la justice gênoise n'existe plus ; elle a été remplacée par la justice française, égale pour tous ; le banditisme n'a donc plus sa raison d'être. Il faut espérer, pour l'honneur de la civilisation en Corse, qu'il ne tardera pas à être complètement déraciné.

Après Solenzara, la côte orientale devient marécageuse ; on y trouve les étangs de Palo, de Gradugine, d'Urbino del Sale, de Diana et de Biguglia ou de Chiurlino. L'étang de Diana est placé près des ruines de la ville d'Aleria, fondée par les Phéniciens au XIII[e] siècle avant Jésus-Christ et restaurée par Sylla. Sa profondeur atteint 11 mètres. Au centre de l'étang, on voit un îlot avec une petite chapelle, qui était autrefois un temple dédié à Diane, déesse de la pêche et de la chasse. On pêche dans l'étang de Diane d'excellentes huîtres pied-de-cheval, très appréciées en Corse.

L'étang de Chiurlino, situé au voisinage de la ville de Bastia, était autrefois le port des Pisans. Aujourd'hui, il est ensablé ; sa plus grande profondeur n'atteint pas trois mètres. Il renferme deux îlots, celui du Fort et celui de San-Damiano habité par les pêcheurs. Cet étang est très poissonneux ; on y pêche principalement le loup, le mulet, et les anguilles qui

sont expédiées tous les ans à Naples à l'occasion d'une fête populaire. Le gibier d'eau y est tellement abondant qu'à l'époque des grandes battues, un bon chasseur peut facilement abattre une centaine de pièces.

L'étang de Chiurlino reçoit le Bevinco, petite rivière qui alimente en eau la ville de Bastia, par l'intermédiaire d'une longue canalisation.

Le Golo, le plus important des cours d'eau de la Corse, vient se jeter dans la mer, près de l'étang de Chiurlino, dont il n'est séparé que par des marais pestilentiels.

Il arrose la plaine de la Marânâ, où se trouvait la ville de Mariana, construite par Marius.

Au centre de l'emplacement de cette ville, dont il ne reste plus que des vestiges, on peut admirer deux églises pisanes qui datent du XIe siècle : la Canonica et San Parteo. La Canonica est une basilique simple et élégante ; elle a été visitée en 1840 par Prosper Mérimée, inspecteur des Beaux-Arts en Corse. Elle est divisée en trois nefs par des piliers carrés, qui portent des arcades en plein cintre. L'abside est entourée de neuf pilastres. Sur la porte d'entrée on aperçoit, grossièrement taillés dans le nu de la pierre, des griffons, des chiens poursuivant un cerf et un agneau portant le labarum. La Canonica est dédiée à Sainte-Dévote, première martyre corse.

La ville de Bastia, peuplée de 28,000 habitants, a des relations commerciales importantes avec l'Italie et la France. Elle est placée en face des îles italiennes : Capraïa, séjour de l'historien Paul Diâcre, l'île d'Elbe où fut exilé Napoléon, Pianosa où Tibère fit égorger Agrippa, petit-fils d'Auguste, Monte-Cristo, célèbre par le roman d'Alexandre Dumas, et Formica avec un phare.

La citadelle de Bastia, la Bastide, a été construite en 1380, par le gouverneur gênois Leonello Lomel-

lino. Elle a été le point de départ de la ville qui ne comptait à cette époque que quelques maisons formant la marine des villages de la montagne.

La ville actuelle comprend trois quartiers : la haute ville, la basse ville, la nouvelle ville.

Elle a deux ports : le vieux port gênois, trop petit, et le nouveau port commencé en 1868, qui n'est pas encore terminé et qui est incomplètement abrité contre les vents qui soufflent avec une violence inouïe.

Dans la haute ville on remarque l'église de Sainte-Marie, ancienne cathédrale des derniers évêques de Nebbio, avec le tombeau de Jean Biguglia, poète et historien. Dans la basse ville, l'église Saint-Jean contient le tombeau du comte de Montlégier ; ceux de de Marbœuf et de de Boissieux ont été détruits en 1793.

Presque tous les établissements publics sont d'anciens couvents. Les maisons se distinguent par leur trop grand nombre d'étages. La rue principale, la Traverse, porte les noms de boulevard Paoli, boulevard du Palais, boulevard Saint-Angelo. Elle aboutit près de la place Saint-Nicolas, grande et belle place qui domine la mer. Sur cette place se dresse la statue colossale de Napoléon Ier en empereur romain, taillée dans un beau marbre blanc par le sculpteur italien Bartolini.

La bibliothèque de la ville contient plus de 30,000 volumes, offerts par les docteurs Préla, médecin de Pie VII, Sisco, Matteï.

L'abbé Letteron, professeur au Lycée de Bastia, a créé un musée de sciences naturelles où se trouvent des échantillons des principales richesses de la Corse. On remarque dans ce musée, deux drapeaux corses : celui du Royal Buttafuoco et celui de la Légion provinciale de l'île de Corse. Ils ont été offerts à la ville par le président honoraire de Gaffori, descendant du colonel Buttafuoco.

Le drapeau du Royal Buttafuoco se compose d'une croix blanche, chargée au bout de chaque branche de quatre fleurs de lys, disposées en losange, de quatre cantons gris, séparés en deux par une bande noire suivant une diagonale. Au centre se trouve une tête de More.

Le drapeau de la Légion provinciale est blanc à croix blanche fleurdelysée, avec une tête de More au centre.

Le régiment Buttafuoco fut formé en 1769, à Antibes. Il tenait garnison à Marseille avec dépôt à Aix. Il était uniquement recruté en Corse. Il fut licencié, trois ans après sa formation, à la suite d'intrigues ourdies dans l'île. Ses éléments furent versés dans la Légion provinciale formée en 1771. L'année suivante, Louis XVI, par l'édit de Compiègne, instituait en Corse quatre juntes ou tribunaux spéciaux chargés de poursuivre les bandits et les fugitifs. Le port d'armes était puni de mort. La Légion provinciale fut mise à la disposition des juntes et devint impopulaire. Elle fut licenciée en 1792 aux approches de la Révolution. Sous le pseudonyme de Vatelapesca, un ancien professeur du lycée de Bastia, a essayé de faire revivre dans ses comediole, qui ont eu un grand succès en Italie, la langue corse qui tend à disparaître, et une société littéraire « La Cyrnéenne », poursuivant le même but, vient de se former à Bastia, sous ses auspices.

Bastia a donné naissance à quelques personnages : le rénégat Lazare, dey d'Alger au XVIe siècle; l'historien Biguglia ; les docteurs Sisco, Prela; les généraux Rivarola, Casela et Francesci mort à Dantzig; les deux frères Viale, dont l'un, poète, occupe une place importante dans la littérature italienne. Son poème héroï-comique, la *Dionomachia,* imitée des Grecs, a eu un très grand succès chez nos voisins.

Au-dessus de Bastia se trouve un poste optique installé sur le sommet du Pigno, qui peut commu-

niquer avec le mont Chauve, aux environs de Nice. En cas de guerre, la Corse serait donc toujours en communication directe avec la mère-patrie.

Le cap Corse commence à partir de Bastia pour se terminer dans la région du Nebbio dont Saint-Florent est la capitale. Sur tout le littoral nous trouvons des villages dont quelques uns très importants, qui sont les marines des agglomérations de populations qui habitent les hauteurs. C'est dans ces villages que s'opèrent les transactions commerciales par voie de mer. Le Cap est une des régions les plus riches de la Corse. Travailleurs infatigables, ses habitants néanmoins s'expatrient volontiers et s'en vont à l'étranger chercher fortune. Le Cap possède de nombreux vignobles dont les crûs sont très appréciés.

Près de Bastia, nous trouvons le coquet village de Pietra-Néra, perdu dans la verdure. C'est là que Mérimée fait dérouler son roman de Colomba, qui se termine par une vendetta et une idylle. Le lieutenant en demi-solde Della Rebbia, poussé par sa sœur Colomba, tue les deux fils du meurtrier de son père et devient l'heureux fiancé de la belle Miss Lydie, qui arrive à point pour le sauver des représailles de la justice.

Au delà de Pietra-Néra, on rencontre l'église de Lavasina où les habitants de Bastia vont en pèlerinage, puis Brando avec sa superbe grotte parsemée de stalactites et de stalagmites; Erbalunga, la marine de Sisco avec des carrières d'un beau marbre blanc, l'église Sainte-Catherine qui possède une crypte, la seule que l'on connaisse en Corse et dont la légende, rapportée par les vieux chroniqueurs, est très curieuse; la tour de l'Ossa, ainsi nommée parce qu'elle était remplie d'ossements humains. Sur tout le littoral de la Corse, on trouve des tours semblables dont l'origine remonte aux Sarrazins.

Elles étaient généralement de forme arrondie, hau-

tes de dix mètres environ et comprenaient trois parties : la partie inférieure, voûtée, était la chambre des provisions ; la partie moyenne servait d'abri aux défenseurs, généralement au nombre de six, et la plate-forme supérieure était munie de créneaux et de machicoulis. Ces tours avaient pour but de prévenir les paysans du voisinage de la présence des Sarrazins. La nuit on allumait de grands feux sur le sommet de la tour, le jour on tirait un coup de canon.

On pénétrait dans la tour par une ouverture placée dans la deuxième chambre, soit à l'aide d'une échelle qu'on retirait ensuite, soit par un escalier oblique. On compte plus de 85 tours pareilles en Corse. Elles datent presque toutes des XV[e] et XVI[e] siècles. Quelques-unes paraissent avoir existé sous le règne de Charlemagne.

Près de Cagnano on a tout récemment découvert une grotte remontant à l'époque du bronze.

Les habitants ont été surpris par un éboulement, au moment où ils se livraient à leurs travaux habituels. Ils ont tous été ensevelis avec leurs outils et des animaux qui ont disparu de l'île.

En se dirigeant vers l'extrémité du cap Corse, on trouve le village de Santa-Sévera et celui de Macinaggio, qui est un excellent port de refuge pour les navires qui fuient la tempête. Près de Macinaggio, l'île de Giraglia termine la pointe du cap Corse.

Sur les hauteurs, perdus dans la verdure, on aperçoit Luri, Meria, Ersa qui possèdent des mines de sulfure d'antimoine.

En contournant le cap et en redescendant vers le Sud, on arrive au port de Centuri, marine de nombreux et riches villages : Morsiglia, Cannelle, Orche, Ortinola. A Ortinola, on remarque la maison du comte Cipriani, général et sénateur du royaume d'Italie.

Centuri est un des points les plus poissonneux de la Corse. Les langoustes abondent dans ses parages.

Les villages de Pino et de Nonza terminent la région du cap Corse. Pino est habité par des rentiers qui viennent terminer leurs jours dans le repos et l'isolement, fortune faite en Amérique. A Nonza, on voit la fameuse tour illustrée par la défense du commandant Casela, qui lutta seul, en 1768, contre l'armée du général Grand-Maison, remplissant ainsi d'admiration les soldats français, témoins de ce glorieux fait d'armes.

Au-dessus de Nonza se dresse, sur une montagne escarpée, une tour qui aurait été habitée par le philosophe Sénèque, exilé pendant huit ans par la faiblesse de Claude, sur les conseils de Messaline qui l'accusait d'avoir des relations intimes avec la courtisane Julie, sœur de Germanicus. Mérimée a démontré que cette tour était le donjon d'un château féodal aujourd'hui disparu. D'après la légende corse, Sénèque ayant aperçu de belles jeunes filles sous les murs de sa tour était descendu de son observatoire et embrassait passionnément l'une d'elles, lorsque ses parents survinrent et lui administrèrent une correction soignée à l'aide d'orties sauvages. Depuis cette époque l'ortie abonde dans la région.

Mérimée, en 1840, n'a pas trouvé de traces de l'occupation romaine dans cette partie de la Corse. Tout récemment seulement, on a découvert un sarcophage romain dans le village de Luri et à la marine de Centuri, dans la propriété Lanticri ; en labourant le sol, on est tombé sur des constructions romaines qui n'ont pas été mises entièrement à jour. Une curieuse statuette seule a été retirée du sol, qui un jour peut-être pourra nous offrir d'intéressantes surprises.

Après Nonza, on pénètre dans le golfe de Saint-Florent, au fond duquel s'élève sur un promontoire élevé, la ville de Saint-Florent, bâtie en 1439, par Janus de Campo-Frégoso, près de l'ancienne cité

de Nebbio, détruite par les Sarrazins. Le golfe de Saint-Florent a 10 kilomètres de long sur 10 kilomètres de large. Napoléon, à Sainte-Hélène, disait qu'il avait toujours regretté de ne pas avoir fait de Saint-Florent une place forte de premier ordre. Il ne reste plus de Nebbio que la cathédrale et l'évêché. La cathédrale est de construction pisane ; elle renferme les restes de Saint-Flore et de Sainte-Flore. D'après la légende, tous les ans, à l'époque de la fête de ces saints, on perçoit une odeur de violette qui se dégage d'une excavation placée à l'extérieur de l'église. Les Sarrazins faisaient souvent leur apparition à Nebbio et les évêques, en célébrant la messe, avaient toujours deux pistolets chargés devant eux.

Sur une colline, près de Saint-Florent, se dresse le village de Patrimonio, patrie des deux frères Arena.

En 1768, les Français avaient violé la trêve conclue avec les Corses, qui combattirent en héros dans la maison Calvelli. Cet épisode de la guerre de l'indépendance est relaté par l'inscription suivante, qui existe encore sur cette maison :

« Cette maison fut défendue par les fusils corses et forcée par les canons français pendant la trêve du 1er août 1768. »

Après avoir dépassé Saint-Florent, on traverse une contrée aride, dépourvue de villages, pour pénétrer ensuite sur le littoral de la Balagne.

Cette dernière région, mieux cultivée et plus fertile que les autres parties de la Corse, doit sa richesse à ses nombreux oliviers qui forment de véritables forêts.

Belgodere, ainsi nommé de l'italien *bel godere* (beau jouir), est perché sur un petit monticule au dessus de la belle vallée du Régino, au milieu d'un océan de verdure. On y voit une maison très ancienne, celle d'un podestat qui fut assassiné et passa de vie à trépas pour avoir un peu trop abusé des droits du seigneur.

Le village a été fondé en 1269 par Barnabo et Isnard Malaspina, le père et le fils, venus de Gênes au secours de leurs parents de Corse, qui étaient en butte aux attaques des seigneurs de Cinarca et des Savelli de Speloncato et de Sant-Antonino.

Le fort qui domine Belgodere date de cette époque. Belgodere devint, par la suite, le refuge des habitants des villages du littoral : San Tome, San Gavino di Massa, Spelonce, Quercioli, détruits par les Sarrazins. Près de Belgodere se trouve le château de la Costa, propriété de M. Malaspina, ancien député de Calvi. On voit dans ce château de style italien, le bureau de travail de Louis XVI et un petit bronze de la République qui a appartenu à Robespierre. Les ministres ont à diverses reprises été les hôtes du député. Ils ont beaucoup admiré le paysage, mais ce qui les a frappé le plus, c'est un olivier gigantesque placé près de la gare de Belgodere, et dont le tronc mesure plus de treize mètres de circonférence.

Au delà de Belgodere se trouve, dans l'intérieur des terres, la pittoresque région de la Jussani occupant la vallée de la Tartagine qui descend du mont Corona. Le mont Corona et le mont Patre dominent toute la vallée et lui donnent un aspect particulier. Les mouflons qui deviennent rares en Corse se rencontrent encore dans ces montagnes.

La Jussani appartenait aux seigneurs féodaux ; ils y possédaient de nombreux châteaux-forts.

Celui de San-Colombano aux marquis de Massa, et celui de Cattigliana, détruit par les Sarrazins, sont les plus connus. Le village principal de cette vallée se nomme Olmi-Capella.

Après Belgodere, sur le littoral, on rencontre le village d'Algaïola, bâti sur du granit. C'était, sous la domination gênoise, le centre du commerce de la Balagne.

L'île Rousse, qui doit son nom a un groupe d'îlots de granit rose, a été fondée en 1768, par Pascal Paoli

qui voulait détruire le commerce de Calvi, restée fidèle aux Gênois. « *Ho piantato le forche per impicar Calvi* », disait-il. La ville qui compte aujourd'hui 2,000 habitants, portait d'abord le nom de Paolina. C'est un des principaux ports de commerce de la Corse.

L'olivier, l'oranger, le citronnier, la vigne constituent la principale source de richesse du pays.

A quelques kilomètres de l'île Rousse, sur la montagne, se montre le village de Corbara, entouré de cactus, qui ressemble à un village kabyle. C'est dans le couvent des Dominicains de Corbara que fut exilé par le pape Pie IX, le père Didon.

Corbara a donné naissance à une impératrice du Maroc, Davia Franceschini (1799).

Calvi, qui ne compte que 2,400 habitants, a été le principal port de guerre des Gênois. La ville comprend deux quartiers : la marine, de construction moderne, et la haute ville, fondée en 1278 par Giovaninello de Pietr'Allarata, sur un rocher dénudé, chauve (calvo) qui lui a donné son nom.

Dans la haute ville, l'église primatiale renferme les restes de Pierre Baglioni qui secoua le joug de deux tyrans (1400) qui opprimaient la ville et voulaient la livrer aux Espagnols. Il les poignarda aux cris de *libertà! libertà!* Ce nom de libertà fut porté dans la suite par toute la famille. En 1596, les trois frères Libertà chassèrent les huguenots de Marseille, qu'ils remirent à Henri IV. Les Gênois, pour récompenser les habitants de Calvi de leur inébranlable fidélité à la République, firent graver la porte de la citadelle l'inscription suivante qu'on voit encore : « Civitas Calvi semper fidelis ». Calvi dut supporter de nombreux sièges. En 1794, les Anglais lancèrent sur la citadelle plus de 4000 bombes. Le célèbre amiral Nelson, qui les commandait, y perdit un œil. Les femmes combattaient à côté de leurs époux, de leurs frères, tombant comme eux pour la défense de la ville. A la suite de cette dé-

fense héroïque, la Convention décréta que la ville de Calvi avait bien mérité de la patrie. Depuis la fondation de l'île Rousse, Calvi est devenue une ville morte, qui pourrait se réveiller un jour, si le territoire inculte de la région de Galéria, comme il en est fortement question, était exploité.

Christophe Colomb serait né à Calvi; les habitants montrent sa maison : c'est là une tradition lointaine que rien n'est venu controuver.

Il semble établi aujourd'hui qu'un certain nombre de marins qui se trouvaient sur les caravelles du célèbre navigateur, lorsqu'il découvrit l'Amérique, étaient originaires de Calvi.

Au delà de Calvi, dans l'intérieur des terres, on voit les villages de Lumio et de Calenzana. Près de Lumio se trouve un marécage qui porte le nom de Vigna del Vescovo. L'évêque de Sagone qui résidait à Calvi, possédait à Lumio de beaux vignobles. Un jour qu'il vendangeait, une belle jeune fille lui demanda de passer à son doigt, son anneau épiscopal. L'évêque, très galant, allait satisfaire le caprice de la jeune personne, lorsque son anneau tomba à terre et ne put être retrouvé; le lendemain la vigne avait disparu et, à sa place, on voyait un étang pestilentiel; l'étang de la vigne de l'évêque, le Fiume Secco avait débordé et englouti la propriété.

Calenzana est le village le plus peuplé de la Corse ; il compte plus de 3,000 habitants. Il est situé dans un vallon verdoyant entouré d'une ceinture de montagnes élevées où les sangliers et le gibier abondent. C'est le paradis des compagnons de Saint-Antoine qui règnent en maîtres sous la protection des habitants qui se révolteraient si on les obligeait à ne point les laisser circuler dans leurs rues.

On y fait aussi d'excellents fromages de chèvre.

C'est à Calenzana qu'en 1732, Camille Doria, à la tête d'une armée composée d'Allemands, fut battu, perdant plus de trois mille hommes.

On voit encore le champ dans lequel furent enterrés les morts ; il porte le nom de : « Cimetière des Allemands ».

Après Calvi, on rencontre de nombreux golfes : le golfe de Galeria, où se jette le Fango ; le golfe de Porto, celui de Sagone, qui reçoit les eaux du Liamone, où l'on voit la ville grecque de Cargèse, construite par le comte de Marbœuf après la réunion de la Corse à la France. Ces Grecs Maïnotes, fuyant les exactions des Turcs, s'étaient déjà établis en 1676 à Paomia, avec le consentement du Sénat gênois.

Après avoir franchi le golfe de Sagone, on retombe dans le golfe d'Ajaccio.

La Corse est pourvue de nombreuses et belles routes qui unissent les villes du littoral aux villages de la montagne. Elles ont presque toutes été tracées sous le règne de Louis-Philippe. Les lignes ferrées sont de construction plus récente. Elles fonctionnent depuis vingt ans à peine. La ligne principale, longue de 156 kilomètres, relie Ajaccio à Bastia en passant par Corte.

A Ponteleccia prend naissance une ligne secondaire qui passe par Palasca, Belgodere, l'île Rousse et Calvi. Enfin un dernier tronçon part de Casamazza pour aboutir à Ghisonnaccia. Le réseau des chemins de fer corses sera à peu près complet lorsque ce dernier embranchement aura été prolongé jusqu'à Bonifacio.

Le chemin de fer d'Ajaccio à Bastia, traverse des régions qui font l'admiration de tous les touristes. Après Ajaccio, on trouve le village de Bocognano, perdu dans la verdure, Vizzavona, station d'été pour les habitants d'Ajaccio, avec deux merveilleux hôtels.

Vizzavona est à l'entrée d'un tunnel de 4 kilomètres de longueur. On voit ensuite Vivario, au centre d'une forêt de chênes et de châtaigners, puis Venaco, perché sur la montagne ; on arrive enfin à Corte, l'ancien centre de la défense des Corses, la capitale de la terre

des communes. La ville de Corte, bâtie sur un plateau, entourée de hautes montagnes, a un aspect des plus pittoresques. Elle se compose de deux quartiers : la haute ville ou Mascara et la ville basse de construction moderne. Dans la haute ville se dresse un château-fort, fondé par Vicentello d'Istria en 1419 et une caserne, construite sous Louis XV. Sur la place Mancini, se trouve la statue en bronze de Pascal Paoli, œuvre de Huguenin, et sur la place Arrighi celle du genéral Arrighi de Casanova. Une troisième statue, celle de Giampiero Gaffori, qui a été inaugurée tout récemment, est placée près de l'ancienne maison de l'héroïque chef des Corses. C'est dans cette maison, criblée de boulets et de balles, que Faustine Gaffori, sa femme, se défendit avec la dernière énergie contre les Gênois, qui, profitant de l'éloignement du général, vinrent assiéger sa maison. Comme ses serviteurs parlaient de se rendre, elle les conduisit dans une chambre souterraine, et là, tenant à la main un brandon allumé devant un tonneau de poudre, elle les menaça de les faire sauter avec elle s'ils ne continuaient pas la résistance. Les Corses, enflammés par le courage de cette noble femme, se défendirent avec vigueur et résistèrent jusqu'à l'arrivée de Gaffori qui écrasa les ennemis de la patrie. Cette scène se trouve gravée sur le piedestal de la statue de Gaffori.

Les femmes de Corte ont toujours fait preuve du plus ardent patriotisme. Quand leur ville etait occupée par les Gênois, elles jurèrent de ne pas se marier tant qu'elles ne seraient pas libres, pour ne pas engendrer des esclaves.

Corte compte 6.000 habitants. Elle est placée au confluent de la Restonica et du Tavignano, qui contiennent d'excellentes truites fort appréciées des touristes. Le broccio, sorte de fromage crémeux, y est aussi en renom. Corte possède de superbes vignobles

Après Corte, le chemin de fer traverse Ponteleccia, Pontenovo où l'on voit le pont gênois, pont historique

qui fut témoin du dernier effort des Corses pour leur indépendance. La bataille de Pontenovo se termina le 9 mai 1769.

A quelque distance de Pontenovo, en dehors de la voie du chemin de fer, au pied du San-Pedrone, se trouve le village de Morosaglia, patrie de Pascal Paoli. Ses cendres, rapportées d'Angleterre, reposent dans sa maison rustique sur la colline de la Stretta.

De Pontenovo on arrive à Casamozza, puis à Barcheta et enfin à Bastia.

Casamozza et Barcheta possèdent deux usines d'acide gallique, en pleine exploitation. L'acide gallique se retire du châtaignier. Autrefois, on utilisait les vieux arbres, mais depuis qu'on a remarqué que les jeunes châtaigniers sont beaucoup plus riches que les autres en acide gallique, les industriels n'emploient plus que les premiers. Il y a là un danger réel pour la Corse, qui est menacée, dans un avenir plus ou moins prochain, de voir disparaître de son territoire, un arbre qui a pu assurer l'existence des populations pendant de longs siècles : « Le châtaignier et la chèvre, a dit l'historien italien Marmochi, ont permis aux Corses de lutter pendant longtemps contre les Gênois. »

A Vivario, une route carrossable gravit un sentier montagneux, qui traverse le village de Muracioli, dans un bois de châtaigniers. On voit ensuite la belle forêt de pins laricio de Rospigliani, le village de Vezzani qui possède une mine de cuivre exploitée par une compagnie anglaise, et celui de Pietroso. A Pietroso se trouve un merveilleux pied de vigne qui produit annuellement 800 litres d'un excellent vin blanc. Elle appartient au Docteur Carloti, maire de ce village.

La route se poursuit vers l'Insecca, défilé gigantesque de 1.700 mètres de long, taillé dans le granit, au fond duquel le *Fiumorbo* roule ses eaux fangeuses.

Après avoir quitté l'Insecca, on débouche dans la

vallée de Ghisoni où l'on remarque le village de Ghisoni, placé entre les cols de Verde et de Sorba au pied du Renoso (2.357 mètres) à peu de distance de la belle forêt de Marmano. Ghisoni possède une belle fontaine monumentale.

A Ghisoni se termine notre voyage en Corse.

Au début de cette conférence, j'ai rappelé que la Corse n'était française que depuis un siècle environ ; je dois ajouter qu'elle a été soumise, non pas tant par la force des armes que par les sentiments de la profonde sympathie qui l'unissait déjà depuis longtemps aux vainqueurs.

Ces sentiments n'ont fait que s'accroître avec le temps et aujourd'hui, sentinelle avancée de la France, dans la Méditerranée, placée en cas de guerre, au poste d'honneur, la Corse est plus intimement unie que jamais à la Mère-Patrie, par des liens si étroits que rien ne saurait les briser, et je crois assez connaître l'âme corse pour pouvoir affirmer ici, que si un jour, l'île était violée par une invasion étrangère, les Corses se lèveraient comme un seul homme et, comme leurs ancêtres, lutteraient jusqu'à la mort, pour défendre, sur leur territoire, l'intégrité du sol sacré de la Patrie.

CARABIN,

Pharmacien-Major de 1re classe.

BIBLIOGRAPHIE

De l'Atlantique à Merrâkech, d'après un livre récent (1)

On sait que le Maroc se divise politiquement en deux grandes régions : le pays soumis au Sultan (Blad el Maghzen) et le pays insoumis (Blad es Siba). Les limites de ces deux régions varient sans cesse en raison de la force ou de la faiblesse momentanée du gouvernement (Maghzen). Cependant on admet que les plateaux et les plaines qui s'étendent sur le versant de l'Atlantique entre le Haut ou le Moyen Atlas et la mer font partie du Blad el Maghzen. Cette région sous-Atlassienne(2) est amincie près de la côte, presque coupée aux environs de Rabât par les collines des Zemmour et des Zaïan, collines qui se détachent du Moyen-Atlas et sont habitées par des tribus insoumises. Par suite, ces plaines ou plateaux ont formé deux groupes politiques distincts appelés quelquefois royaumes de Fez ou de Merràkech. Le pays de Merrâkech, au sud, est le plus vaste ; il passe aussi pour être le plus riche. Récemment, les Allemands faisaient de Mogador, l'un de ses ports, le centre de leurs reconnaissances géographiques et économiques au Maroc et ne cachaient pas leur espoir d'avoir un point à eux sur cette côte. Le gouvernement général de l'Algérie et le Comité du Maroc firent aussi converger une partie de leurs efforts vers l'exploration scientifique de ces mêmes contrées. C'est grâce à ces efforts que nous avons pu avoir les beaux travaux de MM. Brives, Gentil, Doutté. Le Comité du Maroc a publié la première partie(3) de la relation de ce dernier ; elle renferme la description de la région de Casablanca–Safi à Merràkech, description que nous allons analyser.

Un récit de voyage est forcément limité quant au plan, le cadre est déterminé à l'avance par la nature même de l'itinéraire et le but du voyage. Les trois grands groupes de populations (Chaouia, Doukkala, Rehamna) que M. Doutté a traversés, l'ont obligé à nous donner, en quelque sorte, trois monographies.

---

(1) *Merrâkech*, par Edm. Doutté, chargé de cours à l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger. — T. I, in 8°, Paris, 1905.

(2) Pour abréger, je me suis permis un néologisme. On dit bien, d'ailleurs : *le plateau jurassien, une chaîne jurassienne*. Je crois que l'expression *Sous-Atlassienne* est plus conforme à l'étymologie que l'expression *Sub-Atlique* adoptée par quelques géographes, surtout allemands.

(3) Cette relation comprendra quatre fascicules dont le premier (407 pages) a seul paru.

M. Doutté a parcouru le pays des Chaouia en allant de Casablanca à Azemmour. Ces Chaouia forment un groupe d'une douzaine de tribus arabes. Elles furent installées dans ce pays, au moyen-âge, par le souverain almohade Al Mansour qui leur donna le territoire des Berbères Maçmouda, territoire appelé Tamesna. Le groupe ethnique des Chaouia fournit au voyageur l'occasion de nous renseigner amplement sur la constitution sociale de la tribu indigène. Tout à l'heure, les nombreux monuments (casbas, dchers, marabouts, regouba, kerkours) rencontrés sur la route, lui permettront de nous exposer l'histoire politique du pays, ainsi que les théories modernes sur les rites des offrandes, la magie religieuse, sur le transfert du mal, les ex-voto sur les purifications et les sacralisations dans l'Islâm, sur l'expulsion du mal et l'intercession des saitns.

La distance qui sépare Casablanca d'Azemmour est peu longue (75 kilomètres environ) et la route est bonne ; néanmoins les caravanes indigènes mettent deux jours pour la franchir. A peu près au milieu se trouve la forêt de Soualem, riche en gibier. Cette route est, en outre, parsemée de quelques *nzala*, sorte d'enclos administratif que l'on trouve sur les routes du pays Maghzen. Moyennant un droit modique les voyageurs peuvent camper la nuit dans ces nzala. Le Maghzen, pour des raisons de sécurité, les y oblige même quelquefois. Ce campement nous vaut des réflexions précieuses : notre auteur nous indique la meilleure manière, pour l'européen, de voyager en pays arabe, ce qu'il faut penser du fanatisme musulman, de la haine pour le chrétien, de l'origine de cette haine, des sentiments des Marocains envers la France.

Nous arrivons ainsi à l'Oum er Rebia, rivière coulant dans un lit resserré, profond, et qui, aux environs d'Azemmour, ressemble à un cours d'eau d'une grande importance. Cette rivière, au cours très sinueux, n'a jamais, pendant toute sa traversée du plateau sous-Atlassien, moins d'un mètre d'eau même dans la saison sèche. Captée pour l'irrigation cette eau pourrait, dit notre auteur, faire du pays des Chaouia une des contrées les plus fertiles du monde. La traversée de la rivière a lieu sur une sorte de bac fait avec des outres gonflées d'air et accouplées. La difficulté du passage n'a d'égale que le pittoresque. Nous voici maintenant à Azemmour, cité aux maisons délabrées et pleines de souvenirs de l'occupation portugaise au 16e siècle. C'est aussi « la terre classique des *Moudjâhidin* ou martyrs de la guerre sainte qui sauvèrent l'Islâm Magribin en rejetant à la mer les mécréants ». Et M. Doutté nous raconte savamment l'histoire des principaux de ces marabouts-guerriers.

La mission de M. Doutté avait l'archéologie et la sociologie

musulmane pour l'un de ses objets. Le souci de l'information a obligé notre voyageur à multiplier ses itinéraires dans la région des Doukkala, région où les vestiges de l'occupation portugaise abondent. Ce territoire a presque la forme d'un quadrilatère orienté du Sud-Ouest au Nord-Est et dont les quatre sommets seraient Azemmour, Bou l'Aouan, Guerando, Safi. Un des itinéraires, suivant la vallée de l'Oum er Rebia, va d'Azemour à Bou l'Aouan, localité où se trouvent d'importantes ruines de l'époque de Mouley Ismaïl. Un autre itinéraire va d'Azemmour à Guerando en passant par la regouba de Sidi Mohammed el Ayachi, le marché de Sidi ben Nour et Sidi Rahal. Il coupe en deux parties le quadrilatère des Doukkala. Un troisième itinéraire joint Guerando à Mazagan en passant par Souq el Arba, El Gharbia et Hadj Mohammed ben Alou. Une autre route a permis au voyageur de joindre Safi à El Gharbia et de revenir à Mazagan en suivant la côte par Oualidia et Tit.

C'est surtout dans le pays des Doukkala que se trouvent les « tirs », sortes de terres noires, les plus fertiles du Maroc et peut-être du monde entier. L'origine de ces terres a donné lieu à une discussion géologique entre divers savants, notamment MM. Brives et Th. Fischer. M. Doutté y prend part et il a le don, en exposant la question à ses lecteurs, de savoir les y intéresser. Ce n'est pas un des moindres mérites de cet explorateur, que d'avoir su exposer avec clarté et intérêt au gros public, des questions d'ordre scientifique et d'une utilité précieuse pour les futurs agriculteurs européens au Maroc.

Mais il n'y a pas que des « tirs » chez les Doukkala. La partie occidentale de ce même territoire est traversée entre El Gharbia et Mazagan par la « Khela », sorte de plateau désert, peu fertile, assez étroit d'ailleurs, et où nomadisent quelques arabes.

Comme dans le pays des Chaouia, M. Doutté a fait chez les Doukkala une ample moisson de documents sur la sociologie, l'histoire et la géologie de ces contrées. Il a eu l'occasion d'y relever nombre de traits de mœurs, de coutumes, touchant l'hospitalité, la mendicité, les travaux des femmes et les chants du travail, l'instruction publique. Parmi les légendes trouvées, plusieurs, telle la légende du Sultan noir, ont une parenté évidente avec les légendes du pays algérien.

Nous entrons ensuite avec l'auteur dans le pays des Rehamna, qui fait suite au territoire précédent, dans la direction du Moyen Atlas et de Merrâkech. M. Doutté a traversé ce pays dans deux directions : de Guerando à El Galaa, à travers un plateau calcaire peu cultivé, peu fertile, occupé en partie par la tribu des Srarna ; et de Guerando à Merrâkech. Dans cette dernière direction le pays ressemble aux meilleures terres des Doukkala. Les habitants

de cette contrée sont divisés en cinq groupes administratifs appelés « khoms », ce sont : les Berabich, les Oulad Slama (deux khoms), les Oulad Bou Baker (deux khoms). Mais, depuis déjà plusieurs années, ils ne paient pas d'impôts et vivent sous l'autorité de caïds indépendants.

La région des Rehamna est le pays classique des « Nouala », sortes de huttes cylindro-coniques ayant de grandes analogies avec les huttes soudaniennes. Peu ont des tentes ; ces dernières sont, d'ailleurs, placées au milieu des huttes, et ne servent pas à nomadiser. Presque toutes ces populations sont ou paraissent être d'origine arabe. Tout trahit leur origine : le type, le costume, la langue et surtout les coutumes. L'auteur entre ici dans de forts intéressants détails sur le vêtement, les parures, l'alimentation de ces populations. Il nous décrit leurs jeux, leurs fêtes domestiques, leurs cérémonies religieuses, en un mot, tout ce qui constitue la vie sociale d'un Rahmani (sing. de Rehamna)

Nous n'avons pu suivre notre voyageur d'étape en étape, de digression en digression, cela nous eût mené trop loin. La quantité et la qualité des matériaux accumulés pour ce travail montrent que cette étude ne pouvait être confiée à un mieux informé. L'auteur pouvait même craindre que dans son livre la masse des documents sociologiques ne nuise à l'intérêt de l'itinéraire. Il a certainement dû lui falloir un très grand effort pour graduer, proportionner ses digressions ; surtout pour exposer son travail dans une langue aussi simple, aussi claire qu'élégante, qui le met à la portée du « plus grand public ». Ce livre, à la fois œuvre de science et de vulgarisation, est un service rendu au pays.

Il est encore deux choses pour lesquelles on doit louer sans restriction M. Doutté : tous les travaux sur le même sujet antérieurs au sien sont convenablement cités, puis, toutes les fois qu'un fait social marocain (et c'est un cas excessivement fréquent) peut être comparé ou classé avec un fait analogue algérien, l'auteur nous en informe. Il est vrai qu'il n'est pas donné à tout le monde de pouvoir agir ainsi, de pouvoir être « aussi renseigné », et cela fait vivement regretter que M. Doutté n'ait pas eu à exercer son action plus activement, pendant ces dernières années, dans les questions d'exploration marocaine. On ne devrait jamais oublier que le Maroc avec l'Algérie et la Tunisie ne forment qu'un grand tout, Berbérie ou Atlantide, tant par la vie sociale des indigènes, que par les croyances, la langue, la race et l'histoire. Du golfe de Gabès aux côtes du Sous, entre la Mediterranée et le Sahara, les tribus se sont heurtées, mêlées, brisées, enchevêtrées, tandis que l'influence religieuse marocaine prédominait et imposait à l'Islâm de l'Afrique du Nord un caractère spécial. Cela est si vrai que,

malgré leur nombre relativement grand, il serait impossible de citer deux confréries musulmanes algériennes nées ailleurs qu'au Maroc. On ne peut donc bien connaître l'Algérie sans connaître ses voisins de l'Est et de l'Ouest. L'ouvrage de M. Doutté, aussi neuf que hardi et savant, aura été la première œuvre de sociologie présentant des vues d'ensemble sur ces pays.

A. COUR,

Professeur à la Médersa de Tlemcen.

ABOUBEKR ABDESSELAM BEN CHOAÏB : **Usages de droit coutumier dans la région de Tlemcen**. 1 brochure in-16. — Tlemcen, 1906. Imprimerie du *Petit Tlemcenien.*

Tout le monde sait que le droit musulman doit s'appliquer à tous les actes et à toutes les circonstances de la vie indigène. C'est la théorie ; mais dans la pratique il n'est pas toujours ainsi. Dans les pays de l'Afrique du Nord, où l'administration des divers gouvernements indigènes a été presque toujours anarchique le numéraire s'est souvent montré rare. Souvent même, le numéraire a fait presque totalement défaut pour les transactions. Pour suppléer au manque de numéraire, et satisfaire en même temps les besoins de l'agriculture et de l'industrie, les populations musulmanes ont eu recours à l'association, tandis que le commerce était abandonné à des éléments particuliers (juifs, mozabites, européens, etc.) Aussi l'association dans l'Islâm algérien a donné lieu à des contrats divers (contrats agricoles et d'industrie) jusqu'à une sorte de mutualité.

Dans sa brochure, M. Abdesselam ben Choaïb nous expose ces différentes sortes de contrats. Il insiste avec raison sur les contrats agricoles : contrats de culture au cinquième (Khemassa), métayage, contrat de cheptel, contrat pour plantations (Mogharasa) etc. Les détails que l'auteur donne sur l'organisation et l'exploitation des industries indigènes (moulin à farine, à huile, cafés et bains maures, pileurs de café) ne manquent ni de pittoresque ni d'intérêt. Mais ce seront surtout les faits touchant les cérémonies mutualistes qui paraîtront nouveaux à plus d'un lecteur.

On doit savoir gré à M. Abdesselam ben Choaïb de nous avoir donné, dans une forme simple et claire, une bonne contribution à l'étude du droit coutumier dans la région tlemcenienne, droit indigène jusqu'ici totalement ignoré en dehors des pays dits « kabyles ».

A. C.

Julian Ribera : *Lo cientifico en la historia.* — 1 brochure petit in-8° Madrid, 1906

Avec quelques savants amis, M. J. Ribera chercha, il y a quelques années, à contribuer au relèvement des études historiques en Espagne. A ce sujet, il publia quelques études fort remarquées dans la *Revue d'Aragon*. M. Ribera était alors professeur à l'Université de Saragosse[1] ; ses articles avaient surtout pour but de former un corps de doctrine à l'usage des futurs historiens espagnols. Depuis, quelques amis ont engagé l'auteur à réunir ses articles en volume ; il a cédé à leur désir. On ne peut que les féliciter tous de cette heureuse décision.

Quelques titres de chapitre montreront mieux que je ne saurais le faire en quelques lignes l'importance de l'ouvrage. L'histoire est-elle œuvre scientifique ou œuvre d'art ? — De l'histoire comme science (critique des opinions de M. Lacombe[2] à ce sujet). — Les principes fondamentaux de l'histoire (critique de l'histoire roumain Xénopol)[3]. — L'histoire a-t-elle une méthode scientifique ? — Ce que l'histoire doit à la méthode scientifique. — Le dernier chapitre traite spécialement de la méthode historique selon les vues de l'auteur.

Ce petit livre, surtout œuvre de critique, est précieux car il nous présente l'ensemble des doctrines sur la matière des meilleurs historiens ou philosophes contemporains : Schopenhauer, Bourdeau, B. Kidd, Ott. Lorenz, Droysen, Seignobos, etc. Quoi qu'on pense sur les opinions de l'auteur, qui est foncièrement antipositiviste, on ne pourra s'empêcher d'admirer la loyauté avec laquelle il combat les doctrines de ses adversaires, la clarté et la simplicité avec lesquelles il expose la sienne. Ce livre paraît être un des meilleurs qui aient paru à ce sujet.

A. C.

---

(1) M. J. Ribera est aujourd'hui professeur à l'Université de Madrid.
(2) Autour de : L'histoire considérée comme science. 1 volume in-8° Paris 1894.
(3) Auteur du livre : Les principes fondamentaux de l'histoire. 1 volume in-8° Paris 1899.

PROCÈS-VERBAUX

des réunions mensuelles du Comité Administratif

de la "Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran"

RÉUNION DU COMITÉ DU 2 AVRIL 1906

Le lundi, 2 avril 1906, à 5 heures et demie de relevée les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, régulièrement convoqués, se sont réunis dans une des salles de l'Hôtel de Ville d'Oran, sous la présidence de M. le Docteur GASSER, président.

Etaient présents : MM le Dr GASSER, GILLOT, DOUMERGUE, POCK, ENGEL, l'Abbé FABRE, KOCH, JULLIAN, POUSSEUR, TOURNIER et FLAHAULT.

S'étaient fait excuser : MM. DANGLES, ROCCHISANI et RONGIER.

Etaient absents : MM. BARTHÉLÉMY, PASTORINO et SIMONIN.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président propose et le Comité admet comme membres titulaires :

M. BASTIÉ Hippolyte, négociant à Oran, présenté par MM. Pousseur et le Dr Gasser.

M. BERTRAND Henri, ancien répartiteur des Contributions diverses, propriétaire à Oran, présenté par MM. le Dr Gasser et Pock.

M. CONSTANTINI, inspecteur des Douanes à Oran, présenté par MM. le Dr Gasser et Jullian.

M. CUREL Georges, agent maritime à Oran, présenté par MM. Fabre et le Dr Gasser.

M. HENRYS Paul, chef d'escadrons à l'Etat Major de la Subdivision, à Aïn-Sefra, présenté par MM. Engel et le Dr Gasser.

M. A. JARD, ancien capitaine, propriétaire à Tiaret, présenté par MM. Koch et le Dr Gasser.

M. JEANNEY, capitaine au 12e d'Artillerie, à Oran, présenté par MM. Gillot et le Dr Gasser.

M. J.-S. LÉVY, négociant à Oran, présenté par MM. le Dr Gasser et Gillot.

M. E. SIÉGEL, négociant à Oran, présenté par MM. le Dr Gasser et Pock.

M. le Président rappelle au Comité les distinctions dont ont été honorés récemment quelques uns de nos collègues, MM. DOUTTÉ, ETIENNOT, Louis GENTIL, Hippolyte GIRAUD, nommés chevaliers de la Légion d'Honneur ; et M. PEYRAS, officier d Académie. Un autre de nos collègues, M. QUIQUANDON, vient d'être promu colonel.

Le Comité associe ses félicitations à celles que M. le Président a déjà adressées à nos collègues, et félicite en même temps M. Charles Rabot, secrétaire du journal *La Géographie*, et M. Auguste Terrier, secrétaire du *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*, tous deux promus chevaliers de la Légion d'Honneur.

M le Président informe la Société que notre confrère M. J.-B.-M. Flamand, professeur à l'École des Sciences d'Alger, veut bien représenter notre Société au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Monaco.

Le 8e Congrès international de Géographie, tenu en 1904 à New-York, ayant choisi Genève pour y tenir en 1908 le 9e Congrès international, dont l'ouverture est fixée au 27 juillet de cette année, la *Société de Géographie de Genève* a transmis à notre Président l'invitation pour notre Société à participer au dit Congrès. Cetté invitation est acceptée à l'unanimité et MM. Gasser, Gillot et Pousseur s'inscrivent dès à présent pour y représenter la Société.

M. le Ministre des Colonies ayant fait connaître qu'il manque deux numéros du *Bulletin* de notre Société à la Bibliothèque du Ministère, ces Bulletins lui seront adressés par M. le Bibliothécaire-Trésorier.

La *Société de Géographie de Philadelphie* ayant proposé l'échange périodique de son *Bulletin* contre celui de notre Société, le Comité regrette que nos ressources ne nous permettent pas pour le moment d'augmenter le service gratuit du *Bulletin*.

Le Comité arrête ensuite, d'après les réponses qui lui ont été adressées à la circulaire du 15 mars dernier, la liste des candidats à soumettre aux suffrages de l'assemblée générale du 13 mai 1906, et qui sont :

MM. Barthélémy, Gasser, Jullian, Pastorino, Pock, Rocchisani et Tournier,

membres sortants rééligibles.

Et MM. Bassompierre, Ben-Saad, Carabin, Courrech, de Malaussène, Ondedieu, Pallary, Quiévreux, René-Leclerc, Roux-Freissineng, Scaliéri et Sandras, parmi lesquels les votants auront à élire 14 membres du Comité.

Le Comité fixe au dimanche 13 mai, à 9 heures du matin, l'assemblée générale annuelle, et arrête comme suit l'ordre du jour de la dite réunion :

Rapport du Secrétaire général ;
Rapport du Trésorier ;
Projets de nouveaux Statuts ;
Election de membres du Comité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures du soir.

Le Président, Signé : GASSER. — *Le Secrétaire général*, Signé : FLAHAULT.

RÉUNION DU COMITÉ DU 7 MAI 1906

Le lundi, 7 mai 1906, à 5 heures et demie de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie*, régulièrement convoqués, se sont réunis dans une des salles de l'Hôtel de Ville d'Oran, sous la présidence de M. Gasser, président.

Étaient présents : MM. Gasser, Gillot, Doumergue, Pock, Dangles, Jullian, Pousseur, Tournier et Flahault.

S'étaient fait excuser : MM. Barthélémy, Engel, l'Abbé Fabre, Kock, Rocchisani et Rongier.

Étaient absents : MM. Pastorino et Simonin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

M. le Président propose et le Comité admet comme membre à vie :

M. Thorin, propriétaire à Pont-Albin, près d'Oran, présenté par MM. le Dr Gasser et Tournier.

Sont admis comme membres titulaires :

M. Ben Danou César, vétérinaire clavelisateur à Méchéria, présenté par MM. le Dr Gasser et Gillot.

M. Bertrand, propriétaire et conseiller général, à Inkermann, présenté par M. le Dr Gasser et Flahault.

M. Bons Gabriel, ancien officier, propriétaire à Laferrière, présenté par MM. le Dr Gasser et Pousseur.

M. Chervier Charles, commis principal des Téléphones à Oran, présenté par MM. le Dr Gasser et Pock.

Le Conseil Municipal de Saïda.

M. Courcelle Abel, docteur-médecin à Oran, présenté par MM. le Dr Gasser et Gillot.

M. Delpech, administrateur-adjoint de la commune mixte de la Mékerra, à Sidi-bel-Abbès, présenté par MM. le Dr Gasser et Bel Alfred.

M. E. Gérard, propriétaire à Palikao, présenté par MM. le Dr Gasser et Doumergue.

M. Kriéger Edouard, contrôleur principal des Contributions à Oran, présenté par MM. le Dr Gasser et Pock.

M. Le Maire Marius, ingénieur civil à Oran, présenté par MM. le Dr Gasser et Jullian.

M. L'Huillier Maurice, architecte à Oran, présenté par MM. le Dr Gasser et Pousseur.

M. PETIT Claude, conducteur des Ponts et Chaussées à Mascara, présenté par MM. Dangles et le Dr Gasser.

M. POULARD, sous-intendant militaire à Oran, présenté par MM. le Dr Gasser et Gillot.

M. POURTAUBORDE Pierre, avocat à Oran, présenté par MM. le Dr Gasser et Gillot.

M. VENAIL, industriel à Arzew, présenté par MM. Dangles et le Dr Gasser.

Nos confrères, MM. AUBERT et BISTER retirent leurs démissions, qu'ils avaient données il y a quelque temps, et leur réintégration comme membres titulaires est prononcée.

Sont acceptées les démissions de MM. AYMÉ et CASTELS, membres titulaires.

M. J.-B.-M. FLAMAND, professeur à l'Ecole supérieure des Sciences d'Alger, accuse réception des lettres l'accréditant et le déléguant pour représenter notre Société au Congrès international d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques de Monaco, et annonce le prochain envoi d'un rapport sur les travaux du dit Congrès. Le Comité décide d'adresser à M. Flamand les remerciements de la Société, et sur la proposition de M. le Président lui décerne le titre de Membre correspondant.

M. le Président communique une circulaire du Comité des Congrès coloniaux Français annonçant que le dit Congrès s'ouvrira à Paris le 18 juin 1906. Notre Comité décide d'y adhérer et vote la somme de 10 francs montant du droit d'admission.

M. le Préfet d'Oran ayant informé M. le Président que le Conseil Général a voté pour notre Société une subvention de 500 francs, le Comité décide que des remerciements seront adressés au Conseil Général et qu'un rapport détaillé et circonstancié sur le fonctionnement de notre Société pendant l'année 1905 sera adressé à M. le Préfet sur sa demande, pour lui permettre de mandater la subvention votée par le Conseil Général.

Le comité du Congrès Géologique international de Mexico informe notre Société du décès de M. le Ministre BLAS ESCONTRIA, son président honoraire et de celui de M. TRINIDAD GARCIA, membre du dit comité. M. le Président exprime au Congrès international de Mexico les condoléances de notre Société.

La *Société de Géographie de Dunkerque* invite notre Société à prendre part au 27me Congrès National des Sociétés de Géographie qui s'ouvrira à Dunkerque le 29 juillet 1906. Le Comité délègue M. Flahault pour le représenter au Congrès.

M. le Secrétaire général de la *Société de Géographie Commerciale de Paris*, section de Tunis, informe qu'elle a mis au concours pour 1906 une monographie du Djerid tunisien. Une médaille d or d'une valeur de 100 francs et une médaille d'argent de 50 francs

seront attribuées aux meilleurs mémoires présentés ; notre confrère, M. Paul Bonnard, président de la Section tunisienne, présidera aussi la commission chargée d'examiner les travaux présentés au concours.

Le Comité décide qu'un prix d'honneur de géographie sera offert, comme les années précédentes, au Lycée d'Oran et un autre au Collège des jeunes filles d'Oran pour être décerné au nom de la Société à l'élève le plus méritant de chacun de ces établissements.

Des prix seront en outre accordés à chacune des écoles d'Oran, au nombre de 6, et aux écoles des communes inscrites comme membres de la Société. M. Gillot veut bien se charger du choix et de l'achat des volumes.

M. Cabanel, chef des gares d'Oran, ayant égaré son exemplaire de la « Géographie du Maroc » de M. Canal, le Comité autorise M. l'Archiviste à lui en remettre un nouvel exemplaire à titre gracieux.

Le Comité décide que l'Assemblée générale du 13 mai sera rappelée aux sociétaires par la voie de l'*Echo d'Oran*.

Le Comité décide l'achat des feuilles de la carte de l'Extrême-Sud au $\frac{1}{800.000^{me}}$ qui viennent d'être publiées.

Enfin le Comité fixe la composition du prochain bulletin qui paraîtra du 1er au 15 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8 heures du soir.

Le Secrétaire général, Signé : FLAHAULT.

Le Président, Signé : GASSER.

RÉUNION DU COMITÉ DU 21 MAI 1906

Le lundi, 21 mai 1906, à 5 heures et demie du soir, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, régulièrement convoqués, se sont réunis dans une des salles de l'Hôtel de Ville d'Oran.

Étaient présents : MM. Bassompierre, Carabin, Dangles, Doumergue, Engel, l'abbé Fabre, Gasser, Gillot, Jullian, Koch, de Malaussène, Ondedieu, Pock, Pousseur, Rongier, Roux-Fraissineng, Sandras, Tournier et Flahault.

S'était fait excuser : M. Barthélémy.

Étaient absents : MM. Pastorino, René Leclerc, Rocchisani, Simonin

M. Ondedieu prend place au fauteuil en qualité de président d'âge et donne lecture des articles des statuts et du règlement relatifs à l'élection du bureau.

M. Flahault, secrétaire général sortant, donne lecture des

résultats de l'élection du 13 mai 1905 qui a désigné pour faire partie du Comité :

MM. Bassompierre, Gasser, Pock, Jullian, Barthélemy, Tournier, Rocchisani et Carabin, élus pour trois ans.

Et MM. De Malaussène, Sandras, Roux-Fraissineng, René Leclerc, Ondedieu et Pastorino, élus pour un an.

Après une suspension de séance de dix minutes, il est procédé, au scrutin secret, à l'élection du président.

M. le docteur Gasser est élu président par dix-huit voix sur dix-neuf suffrages exprimés.

Après une nouvelle suspension de séance, il est procédé au scrutin de liste à l'élection du bureau.

Sont élus :

1er Vice-Président, M. Gillot.

2e Vice-Président, M. Doumergue.

Secrétaire général, M. Flahault.

Trésorier, M. Pock.

Archiviste-bibliothécaire, M. Tournier.

Secrétaire pour la section de Géographie, M Pousseur.

Secrétaire-adjoint pour la section de Géographie, M. Koch.

Secrétaire pour la section d'Archéologie, M. l'abbé Fabre.

Secrétaire-adjoint pour la section d'Archéologie, M. Engel.

Enfin il est procédé au scrutin de liste à l'élection des trois membres composant la Commission des Finances. Sont élus :

MM. Jullian, Rongier et Roux-Fraissineng.

M. Ondedieu proclame et installe les membres du Comité et cède la présidence à M. le docteur Gasser, président élu.

M. le Dr Gasser remercie les membres du Comité de la confiance qu'ils viennent de lui témoigner et qu'il s'efforcera de justifier en continuant, avec le concours de tous les membres du Comité et du Bureau, à travailler au développement et à la prospérité de la Société.

La séance est levée à 7 heures du soir.

Le Président, Signé : GASSER.

Le Secrétaire général, Signé : FLAHAULT.

RÉUNION DU COMITÉ DU 14 JUIN 1906

Le jeudi, 14 juin 1906, à 5 h. 1/2 du soir, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, régulièrement convoqués, se sont réunis dans une des salles de l'Hôtel de Ville d'Oran, sous la présidence de M. le Dr Gasser, président.

Etaient présents : MM. le Dr Gasser, Gillot, Doumergue, Pock, Engel, Bassompierre, Carabin, Dangles, Jullian, de Malaussène, Ondedieu, Tournier et Flahault.

S'étaient fait excuser : MM. BARTHÉLÉMY, l'Abbé FABRE, POUSSEUR et RONGIER.

Etaient absents : MM. PASTORINO, René LECLERC, ROCCHISANI, ROUX-FRAISSINENG, SANDRAS et SIMONIN.

Les procès-verbaux des séances des 7 et 21 mai sont lus et approuvés.

M. le Président fait part des démissions de MM. CARBONNIÈRES, conducteur des Ponts et Chaussées ; CARDON, payeur principal du Trésor ; et CAMORS, lieutenant d'Infanterie, ces deux derniers ayant quitté l'Algérie sans esprit de retour.

M. le Président propose au Comité comme membres titulaires :

M. BENDJO Prosper, négociant à Oran, présenté par MM. le Dr Gasser et Engel.

M. CATROUX, lieutenant au 2e Régiment de Zouaves, présenté par M. le Dr Gasser et M. le lieutenant Labrosse.

M. CHÉNERAUX, directeur de l'usine frigorifique d'Arzew, présenté par MM. Bassompierre et Carabin.

M. GAUTHIER, sous-intendant militaire à Oran, présenté par MM. Battesti et Poulard.

M. GORCE, vétérinaire à Oran, présenté par MM. le Dr Gasser et Doumergue.

M. HUC, négociant en vins, à Eckmühl (Oran), présenté par MM. le Dr Gasser et Flahault.

M. MARGOT, officier-interprète des Affaires indigènes à Colomb-Béchar, présenté par MM. le Dr Gasser et Albert.

M. PEINÉ, comptable de la maison Fouque, présenté par MM. le Dr Gasser et Pock.

M. SMADJA Gaston, négociant à Oran, présenté par MM. le Dr Gasser et Gillot.

M. le général VIGY, commandant la 2e brigade d'Infanterie d'Algérie, présenté par M. le colonel Duteil et par M. le Dr Gasser.

En vertu de l'article 7 des Statuts, il sera statué sur ces admissions dans la prochaine réunion du Comité.

M. le Président rappelle au Comité les pertes que vient d'éprouver la Société par suite du décès de deux de ses membres titulaires, M. le Dr REYGONDAUD et M. le général DESSIRIER, ce dernier appartenant à notre Société depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis 1879. Le Comité s'associe aux sentiments de condoléance exprimés par M. le Président.

M. le Président annonce que M. JOURDAN, ingénieur, M. le médecin en chef HEUYER et M. le capitaine MAIGNIEN ont quitté Oran, mais n'en restent pas moins membres titulaires de notre Société. M. HEUYER devant résider à Chalons, s'offre à représenter la Société dans les Congrès qui auraient lieu dans la région de Paris. Cette offre est acceptée avec gratitude.

M. le Président informe le Comité que M. Foureau, membre honoraire de la Société, ayant été nommé gouverneur de la Grande Comore, il s'est empressé de lui adresser ses félicitations au nom de la Société.

Le Comité accepte la proposition de M. le Président, d'acquérir pour la Bibliothèque de la Société, les ouvrages suivants :

« Marakesch », 1er volume, publié par M. E. Doutté, sous les auspices du Gouvernement général de l'Algérie et du Comité du Maroc, d'une série d'études qui doit, suivant les prévisions actuelles, comprendre quatre volumes.

« France-Colonies », ouvrage de vulgarisation, préface par M. le sénateur Saint-Germain, et qui comprend deux volumes.

Une subvention de deux cents francs est votée en faveur de la *Société Historique Africaine*.

Une subvention de cinquante francs est votée en faveur de la *Ligue de l'Enseignement* à l'occasion de sa fête annuelle.

M. le Président annonce que la *Société d'Archéologie de Semur* a entrepris des recherches archéologiques très importantes sur l'emplacement présumé d'Alésia, à Alise Sainte-Reine (Côte-d'Or). L'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, et un grand nombre de Sociétés archéologiques non-seulement françaises, mais étrangères, se sont associées par des subventions à ces travaux. La question du concours éventuel de notre Société à ces recherches sera résolue dans la prochaine séance.

M. le professeur J.-B.-M. Flamand a bien voulu remercier la Société de sa nomination comme membre honoraire correspondant, et nous promettre une conférence pour le mois d'octobre prochain.

Il est décidé de faire imprimer un tirage à part de 1000 exemplaires des nouveaux Statuts, pour être distribués aux nouveaux membres, à mesure de leur admission, aux membres du bureau pour les besoins de leur service, et aux autres sociétaires qui en feront la demande.

M. le Président fait part de la réduction de 30 °/° accordée par les compagnies de navigation aux personnes qui prendront part au Congrès de « l'Alliance Française » et des *Sociétés de Géographie* qui se tiendra du 10 au 15 septembre prochain à Marseille, à l'occasion de l'Exposition Coloniale.

Un Congrès des *Sociétés Savantes de Provence* aura lieu aussi à Marseille vers le 1er août, le programme n'en est pas encore arrêté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures du soir.

Le Président,
Signé : GASSER.

Le Secrétaire général,
Signé : FLAHAULT.

Assemblée Générale du 13 Mai 1906

Procès-verbal de la séance

Le treize mai mil neuf cent six, à neuf heures du matin, les membres de la Société, régulièrement convoqués, se sont réunis en Assemblée générale à l'Hôtel de Ville d'Oran, sous la présidence de M. le Dr GASSER.

Une cinquantaine de membres étaient présents.

M. le Président remercie les Sociétaires d'avoir répondu aussi nombreux à la convocation et donne la parole à M. le Secrétaire général.

M. le Secrétaire général donne lecture à l'Assemblée de son rapport sur les travaux de l'année, et signale en même temps le progrès numérique obtenu dans l'exercice courant, le nombre des membres s'étant accru de cinquante-sept.

M. le Trésorier soumet à l'Assemblée générale qui les approuve, les comptes de l'exercice 1905–1906.

M. le Président propose à l'Assemblée de voter des félicitations au Secrétaire général et au Trésorier pour le dévouement qu'ils apportent au développement et aux intérêts matériels de la Société Cette proposition est adoptée.

M. le Trésorier propose et l'Assemblé décide de verser une somme de 500 francs au fonds de réserve de la Société.

Il est ensuite procédé à l'élection de quatorze membres du Comité en remplacement de sept membres sortants et de sept membres démissionnaires.

Le pointage et l'enregistrement des bulletins de vote reçus par correspondance sont commencés par trois scrutateurs, MM. FABRE LAMAURELLE, FARNET et PARIENTE, désignés à cet effet par l'Assemblée, tandis que la séance continue.

M. le Président donne lecture à l'Assemblée du projet des statuts, après avoir rappelé que déjà ce projet a été soumis individuellement par voie de circulaire à l'examen de tous les sociétaires, et que le Comité a fait ensuite une étude approfondie des modifications de détail proposées par plusieurs de nos collègues. L'Assemblée générale vote, article par article, et après discussion, le projet des nouveaux statuts et celui de règlement qui lui sont soumis.

Le dépouillement des votes, tant des membres présents que des votants par correspondance, pour l'élection du Comité, a lieu ensuite et donne les résultats suivants :

Ont obtenu,

MM.	Bassompierre	96 voix
	Gasser	96 —
	Pock	95 —
	Jullian	94 —
	Barthélemy	93 —
	Tournier	89 —
	Rocchisani	84 —
	Carabin	82 —
	De Malaussène	82 —
	Sandras	77 —
	Roux-Fraissineng	76 —
	René Leclerc	67 —
	Ondedieu	66 —
	Pastorino	66 —
	Courrech	63 —
	Pallary	50 —
	Ben Saad	42 —
	Scaliéri	42 —
	Quiévreux	37 —

En conséquence sont proclamés élus,

Pour 3 ans et sortant en 1909 :

MM. Bassompierre, Gasser, Pock, Jullian, Barthélemy, Tournier, Rocchisani et Carabin.

Pour 1 an et sortant en 1907 :

MM. de Malaussène, Sandras, Roux-Fraissineng, René-Leclerc, Ondedieu et Pastorino.

La séance est levée à midi.

Fait à Oran les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire général, *Le Président,*
Signé : FLAHAULT. Signé : GASSER.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

sur les travaux de la Société, pendant l'année 1905-1906

Messieurs et chers Collègues,

Avant de vous rendre compte des travaux accomplis pendant l'année qui vient de s'écouler, permettez-moi de rappeler ici la mémoire des collègues que la mort nous a ravis depuis notre dernière assemblée générale.

C'est d'abord M. Savorgnan de Brazza, l'un de nos membres d'honneur, dont toute la vie a été consacrée à l'expansion française en Afrique

Ce sont, parmi nos membres titulaires, M. Lemoine, conducteur de la voie à la Cie P.-L.-M. à Perrégaux ; M. Guiol, maire de Bou-Henni ; M. le sénateur Jacques, l'un des plus anciens membres de la Société ; M. le docteur Turot, ancien maire du Sig ; M. le

commandant COUTURES, ancien maire d'Oran ; et M. COURSERANT, notaire honoraire à Mostaganem. Je serai l'interprète de vos sentiments à tous, Messieurs, en adressant à leur mémoire un souvenir ému.

Comme chaque année, un certain nombre de démissions se sont produites, plusieurs émanant de collègues quittant l'Algérie sans esprit de retour. Mais ces démissions ont été compensées par de nombreuses admissions nouvelles.

En résumé, le nombre de nos membres titulaires était au 1er mai 1905 de 284
il est aujourd'hui de. 341
soit un accroissement de . . . . 57 membres.

Notre *Bulletin* trimestriel ayant inséré très régulièrement les procès-verbaux des séances de notre Comité administratif, je n'y reviendrai pas Je me contenterai d'énumérer rapidement la série de travaux variés que notre *Bulletin* a publiés au cours de l'année qui vient de finir.

Sous le rapport économique et commercial nous devons citer :

De M. le capitaine H. SIMON, la publication de *trois rapports du lieutenant-colonel* DE COLOMB· *sur la question du commerce transsaharien ;* de M. TOURNIER, les *Statistiques* du mouvement de la navigation, de nos importations et exportations pour 1903 et 1904 ; de M. ED. DÉCHAUD, une *Note sur le port d'Oran*, et une revue critique, *contribution à l'étude des questions algériennes ;* de M. le capitaine CANAVY une *Note* accompagnée d'une carte sur le *commerce de Colomb-Béchar avec l'Ouest.*

Le *Bulletin* a encore publié sans noms d'auteurs une revue critique sur les *chemins de fer Africains ;* et un rapport très documenté sur les *caravanes du Sud Oranais en 1904-1905.*

Les études démographiques et sociologiques n'ont pas été négligées. M. ABOUBEKR ABDESSELAM BEN CHOAIB nous a donné une étude sur la *Tébia* ou *les mauvais génies ravisseurs d'enfants ;* M. F. ALBERT, une notice sur les *Oulad Djérir ;* M. le capitaine CAVARD, une note sur le *Ksar de Beni-Ounif* ; sous le titre : *Les diverses catégories de nomades,* MM. Augustin BERNARD et le commandant N. LACROIX ont bien voulu nous réserver la primeur de leur ouvrage en préparation sur l'*Evolution du nomadisme en Algérie*, et en détacher quelques bonnes pages pour notre *Bulletin*, enfin, M. Paul METZGER, nous a donné un *Essai sur le mouvement de la population israélite indigène* dans le département d'Oran.

Parmi ces travaux, plusieurs touchent plus ou moins directement à la question de nos relations politiques et commerciales avec le Maroc. Une note de M. le lieutenant LABROSSE, *Revue critique ; Opinions espagnoles sur le Maroc*, est absolument spéciale à ce pays.

M. le docteur Gasser et M. A. M. dans une *Chronique géographique* nous ont mis au courant des résultats des explorations récentes et de tous les faits géographiques importants.

Enfin, M. Guillaume et Lhuillier ont publié les *Observations météorologiques de l'Observatoire de Santa-Cruz* pour l'année 1905.

L'archéologie et l'épigraphie ont donné lieu à quelques notices : de M. le lieutenant Petit, sur les *tumuli d'Aïn-Sefra ;* de M. Doumergue, de nouvelles *contributions au préhistorique de la province d'Oran ;* de M. Flahault, à propos d'*une inscription découverte à Aïn-Temouchent* et d'un pétrin de boulangerie de même origine. Enfin, M. l'Abbé Fabre a bien voulu continuer dans sa *Chronique archéol ,gique* la revue périodique de toutes les découvertes et publications archéologiques intéressant l'Algérie.

Le *Bulletin* a publié des notices nécrologiques sur nos collègues défunts, Savorgnan de Brazza, Guiol, Rémy Jacques, Turot, Coutures, Courserant ; sur l'un des fondateurs de la *Société de Géographie*, Ch. Gauthiot, devenu ensuite pour elle un secrétaire général hors de pair ; sur Xavier Coppolani, le jeune explorateur, assassiné il y a un an, presque jour pour jour (12 mai 1905) dans la capitale du Tagan ; sur le major Wissmann, ancien gouverneur de l'Afrique allemande, président de la *Société de Géographie de Berlin ;* sur l'illustre géographe et écrivain Elisée Reclus.

M. A. Bel a rendu compte, dans le *Bulletin*, du XIVme Congrès international des Orientalistes tenu à Alger en 1905.

Enfin, nos collègues ont trouvé au *Bulletin*, sous forme de comptes rendus bibliographiques, l'analyse des publications les plus marquantes relatives au Maroc ou à l'Algérie.

Notre Société a, en outre, offert à ses membres et à leurs familles deux conférences de M. le pharmacien-major Carabin, la première sur la géographie de la Corse, et la deuxième sur l'histoire de ce pays depuis ses origines jusqu'à l'occupation française. Dans une autre conférence, M. Etiennot, directeur des Postes et Télégraphes, nous a rendu compte des résultats de sa mission transsaharienne et des épisodes de son voyage aux oasis, à l'Ahnet, à l'Adrar et au Hoggar. Deux de ces conférences ont été faites en participation toute confraternelle avec la *Société de l'Enseignement par l'aspect.*

Tel est, Messieurs et chers Collègues, notre bilan de l'année 1904-1905. Nous pouvons, nous semble-t-il, enregistrer avec satisfaction les succès obtenus, et en espérer de meilleurs encore, si vous voulez bien aider le Comité à recruter à la Société des membres nouveaux, de manière à augmenter l'elasticité de son budget et par cela même permettre le développement de notre *Bulletin* trimestriel.

Le Secrétaire général,
E. Flahault.

RAPPORT DU TRÉSORIER

Exercice 1905-1906

Oran, le 13 Mai 1906.

Messieurs et chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'exercice 1905-1906. Vous voudrez bien remarquer que l'excédent des recettes sur les dépenses du 30 avril 1905, qui s'élève à 847 fr. 38 était un excédent fictif, car cette somme représentait presque entièrement le montant du bulletin du 1er trimestre 1905. Ce dernier n'ayant paru qu'en mai 1905 n'avait pu être compris dans les comptes de l'exercice auquel il appartenait. Le montant de ce bulletin étant de 777 fr. 73, nous avons en réalité commencé notre exercice avec un excédent de 69 fr. 65.

Le premier article des dépenses présente un excédent de 418 fr. sur la somme prévue au budget parce que ce bulletin est aujourd'hui compris dans ces chiffres. Nous avons au contraire réalisé sur cet article une économie de 360 francs, puisque le montant des quatre bulletins de cet exercice ne s'élève qu'à 1.740 francs.

A cause des circulaires concernant les statuts, le crédit affecté à l'affranchissement à été légèrement dépassé.

Les recettes sont en augmentation sur celles prévues par le budget correspondant. Cela tient aux nombreux adhérents qui viennent grossir de plus en plus les rangs de notre compagnie ; grâce à la propagande faite par le Comité et surtout par notre dévoué Président, le recrutement de nouveaux membres s'accentue et fait prévoir pour l'année prochaine un rendement de recettes encore supérieur à celui de cette année.

Enfin, malgré 420 francs de dépenses accidentelles, notre exercice se clot par un excédent de 875 francs de recettes.

Les deux tableaux ci-annexés vous donneront tous les détails des recettes et des dépenses.

Les recettes s'élèvent à 4.901 francs 48 centimes, les dépenses à 4.026 francs, soit une différence de 875 francs 48 centimes en faveur des recettes.

Le Trésorier,
E. Pock.

DÉPENSES

DÉTAIL DES ARTICLES	DÉPENSES EFFECTUÉES	DÉPENSES PRÉVUES par le BUDGET
Impression et brochage du « Bulletin »	2.518 59	2.100 »
Affranchissement du « Bulletin »	169 70	250 »
Correspondance et frais d'encaissement	291 26	250 »
Reliure et cartonnage	36 25	100 »
Indemnité annuelle au gardien du Musée	160 »	160 »
— — à la concierge de l'Hôtel de Ville	25 »	25 »
Prix offerts aux lycée, collège de jeunes filles et écoles communales	123 35	200 »
Conférences (frais occasionnés par les)	48 25	100 »
Achat d'ouvrages pour la bibliothèque	71 90	200 »
Achat de médailles pour récompenses des concours organisés	»	100 »
Provision pour recherches archéologiques	»	100 »
Dépenses diverses et imprévues	153 30	65 »
DÉPENSES ACCIDENTELLES		
Subvention à la Société Historique d'Alger	200 »	»
— au lieutenant Malvy, pour sa Géographie à l'usage des Indigènes	50 »	»
Imprimés et circulaires pour la révision des Statuts	178 40	»
TOTAL	4.026 »	3.650 »

RECETTES

DÉTAIL DES ARTICLES	RECETTES EFFECTUÉES	RECETTES PRÉVUES par le BUDGET
Excédent des recettes sur les dépenses au 30 avril 1905	847 38	»
Cotisations { Annuelles 3.154 fr. 35 / Droit d'entrée (diplômes) 76 fr. 50	3.230 85	2.900 »
Arrérages des fonds de réserve	277 15	250 »
Subvention du Conseil général	500 »	500 »
Vente de « Géographies du Maroc »	5 »	mémoire
Vente de « Bulletins »	12 »	mémoire
Intérêts des fonds déposés en compte courant	29 10	mémoire
TOTAL	4.901 48	3.650 »

OBSERVATOIRE DE SANTA-CRUZ

Étude des Vents du 1er décembre 1905 au 1er juin 1906

ROSE des VENTS	Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			TOTAUX du 1er décembre 1905 au 1er juin 1906	TOTAUX du 1er décembre 1904 au 1er juin 1905
	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir		
N.	3	2	1	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	2	1	0	1	13	6
N. N. E.	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	3	5
N. E.	2	2	2	1	3	2	4	6	5	2	5	9	4	2	0	3	6	4	62	76
E. N. E.	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
E.	4	4	3	2	0	2	1	2	2	2	3	3	4	4	2	0	3	2	43	40
E. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	0	1	1	6	3
S. E.	4	6	10	6	10	12	5	6	3	5	8	3	4	4	4	9	10	3	112	90
S. S. E.	1	3	3	3	2	0	0	2	1	3	0	3	2	4	3	5	1	0	36	31
S.	10	5	8	5	7	1	5	4	4	7	6	1	4	6	3	2	3	1	82	93
S. S W.	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	7
S. W.	1	4	2	7	4	7	10	5	11	8	5	2	4	5	9	10	3	6	103	97
W. S. W	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	2
W.	4	0	1	1	3	4	2	0	0	2	1	6	3	1	2	1	2	4	37	43
W. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2
N. W.	0	2	1	4	2	2	1	3	2	2	2	3	2	1	1	0	2	7	37	43
N. N. W.	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	0	1	6	7
TOTAUX...	31	31	31	31	31	31	28	28	28	31	31	31	30	30	30	31	31	31	546	546

Ch. LHUILLIER

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Décembre 1905 au 1er Juin 1906

ALTITUDE : 374 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne (1)	TEMPÉRATURE minimum	TEMPÉRATURE maximum	TEMPÉRATURE moyenne (2)	TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION en m/m	PLUIE tombée en millimètres	PLUIE NOMBRE de jours	VENTS Direction des nuages	VENTS Force (de 0 à 9)	NÉBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 21)	NOMBRE de jours de brouillard
Décembre (1905).....	732,3	10,3	18,8	14,5	8,7	70,3	164,9	22,2	9	S.	1,3	4,4	12,0	10
Janvier (1906)........	732,6	10,2	19,3	14,7	9,1	71,1	120,6	37,1	11	S. E.	1,7	4,5	14,1	7
Février..............	729,0	8,4	17,2	12,8	8,1	67,5	123,3	28,3	7	S. W.	2,0	4,2	13,1	4
Mars................	728,2	10,4	20,0	15,2	10,9	72,0	188,4	5,0	8	S. E.	1,6	4,1	12,5	10
Avril................	727,3	11,3	20,3	15,8	10,7	72,9	200,7	14,5	10	S. W.	1,5	4,8	14,5	10
Mai.................	727,0	14,3	22,9	18,6	14,4	74,8	256,4	10,8	5	S. E.	1,4	3,3	11,0	6
TOTAUX.....								117,9	50					47

(1) Les nombres donnés sont les pressions barométriques moyennes mensuelles *corrigées à zéro*.
(2) Les nombres donnés sont les températures moyennes mensuelles *corrigées*.

A. GUILLAUME.

LES CONGRÈS EN 1906

1° Congrès National de Géographie

Le XXVIIe Congrès National des *Sociétés de Géographie* s'ouvrira à Dunkerque le 29 juillet 1906, et clôturera ses travaux le 8 août.

Des billets à prix réduits seront accordés aux congressistes.

2° Congrès de l'« Alliance Française » et des Sociétés de Géographie

Un Congrès de l' « Alliance Française » et des *Sociétés de Géographie* s'ouvrira à Marseille le 10 septembre 1906, pour finir le 15 du même mois, à l'occasion de l'Exposition Coloniale, et sous les auspices de la *Société de Géographie et d'Etudes Coloniales de Marseille.*

Des réductions seront accordées aux congressistes par les Compagnies de navigation sur le prix des places.

3° Congrès des Sociétés savantes de Provence

Ce Congrès est annoncé comme devant s'ouvrir à Marseille vers le 1er août 1906, à l'occasion de l'Exposition Coloniale.

Son programme detaillé ne nous est pas encore parvenu.

4° Congrès international pour l'Etude des Régions polaires

Ce Congrès s'ouvrira à Bruxelles au mois de septembre prochain, sous les auspices de M. le Ministre d'Etat de Belgique.

Son programme détaillé ne nous a pas encore été adressé.

Les Sociétaires qui désireraient de plus amples renseignements, sont priés de s'adresser à M. FLAHAULT, Secrétaire général, boulevard Charlemagne, n° 2 bis, à Oran.

Mouvement de la Bibliothèque

Liste des publications périodiques parvenues à la Bibliothèque durant le premier semestre de l'année 1906

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques ; procès-verbaux des séances (*mensuel*), 1906, 1, 2, 3, 4, 5.

— Bulletin de Géographie historique et descriptive, 1095, 3.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Comptes rendus des séances de l'année (*mensuel*), 1906, 1, 2, 3, 4, 5.

Ministère des Colonies.— Revue Coloniale (*mensuel*), 1906, 1, 2, 3, 4.

Ministère des Colonies, Office Colonial. — La Feuille de Renseignements (*mensuel*), 1906, 1, 2, 3, 4, 5.

École Française de Rome. — Mélanges d'archéologie et d'histoire (*bimestriel*), 1905, XXV, 5 ; 1906, XXVI, 1, 2.

Annales de Géographie (*tous les deux mois*), 1906, 1, 2, 3.

Archives marocaines (*trimestriel*), 1906, 1.

Questions diplomatiques et coloniales (*bimensuel*), 1906, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14.

Revue Africaine (*trimestriel*), 1906, 1.

Revue de l'Histoire des Religions (*tous les deux mois*), 1906, 1

Revue Tunisienne (*tous les deux mois*), 1906, 1, 2, 3.

Association des anciens élèves des Ecoles supérieures de commerce de Rouen (*mensuel*), 1906, 1. 2.

Bulletin agricole de l'Algérie (*bimensuel*), 1906, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11.

Bulletin de l'Association philotechnique (Paris) (*mensuel*), 1906, 1, 3, 4.

Bulletin de la Réunion d'Etudes algériennes (*mensuel*), 1906, 1, 2, 3,4, 5.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers) (*trimestriel*), 1905, 3, 4.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France (Toulouse), 1905, 1[er] semestre.

Bulletin trimestriel de la Société de Borda (Dax), 1905, 4; 1906, 1.

Bulletin de la Société des Etudes coloniales et maritimes (*mensuel*), 1906, 1, 3, 4, 5.

Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes (*trimestriel*), 1906, 1, 2.

Bulletin de la Société de Géographie d'Alger (*trimestriel*), 1906, 1.

Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Bordeaux (*bimensuel*), 1906, 1 à 12.

Bulletin de la Société de Géographie de Dunkerque, 1905, décembre.

Bulletin de la Société de Géographie de Lille (*mensuel*), 1906, 1, 2, 3, 4, 5.

Bulletin de la Société de Géographie de Lyon (*trimestriel*), 1905, 4; 1906, 1.

Bulletin de la Société de Géographie de Marseille (*trimestriel*), 1905, 3.

Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort (*trimestriel*), 1905, 3, 4; 1906, 1.

Bulletin de la Société de Géographie de Toulouse (*trimestriel*), 1905, 3, 4; 1906, 1.

Bulletin de la Société philomatique vosgienne (Saint-Dié) (*annuel*), 1905.

Comité de l'Afrique Française. Bulletin. (*mensuel*), 1906, 1 2, 3, 4, 5, 6.

La France colonisatrice (Rouen), *trimestriel*, 1905, 3.

La Géographie. Bulletin de la Société de Géographie (Paris) (*mensuel*), 1906, 1, 2, 3, 4, 5.

Mémoires de la Société éduenne (Autun) (*annuel*), 1905.

Mémoires et documents publiés par la Société nationale des antiquaires de France, 1905, 1 vol. 1906, fasc. supplémentaire.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine (*annuel*), 1905.

Société bretonne de Géographie (Lorient) (*B. trimestriel*), 1905, 4; 1906, 1, 2.

Société de Géographie du Cher (*B. trimestriel*), 1905, 4; 1906, 1, 2.

Société de Géographie commerciale du Havre (*B. trimestriel*), 1905, 2.

Société de Géographie commerciale de Nantes (*Vol. annuel*), 1905.

Société de Géographie commerciale de Paris (*B. mensuel*), 1906, 1, 2, 3, 4, 5.

Société de Géographie de l'Est (Nancy) (*trimestriel*), 1905, 4 ; 1906, 1.

Société de Géographie de Tours (*Revue trimestrielle*), 1905, 4 ; 1906, 1.

Société languedocienne de Géographie (Montpellier) (*trimestriel*), 1905, 4 ; 1906, 1.

Société normande de Géographie (*trimestriel*), 1905, 4.

Bulletin de la Société royale belge de Géographie (*trimestriel*), 1906, 1.

Bulletin de la Société belge d'Etudes coloniales (Bruxelles) (*mensuel*), 1906, 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Bulletin de la Société royale de Géographie d'Anvers (*trimestriel*), 1905, 3.

Fédération pour la défense des intérêts belges à l'étranger. La vérité sur le Congo (Bruxelles) (*B. mensuel*), 1906, 1, 2, 3, 4, 5.

Le Globe. Organe de la Société de Géographie de Genève (*semestriel*), 1906, 1.

Bulletin de la Société neuchâteloise de Géographie (*annuel*), 1905.

Bulletin de la Société khédiviale de Géographie (Le Caire) (*mensuel*), 1906, 1.

Bolletino della Societa africana d'Italia (Naples) (*mensuel*), 1906, 1, 2, 3, 4.

Boletin de la real Sociedad Geogràfica (Madrid) (*trimestriel*), 1906, 1, 3.

Boletin de la real Academia de la Historia (Madrid) (*mensuel*), 1906, 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Africa (Madrid) (*mensuel*), 1906, 1.

Boletim da Sociedade de Geographia de Lisboa (*mensuel*), 1906, 1, 2.

Parergones del Instituto geologico de Mexico, 1906. T. I, nº 10.

Direccion general de estadistica de la provincia de Buenos-Aires. Boletin mensual, 1905, 2e semestre.

Boletin del cuerpo de Ingenieros de minas del Perù (*mensuel*), 1905, 30. 31, 32, 33, 34.

Bulletin de la Société hongroise de Géographie (Budapest) (*mensuel*), 1906, 1, 2, 3, 4, 5.

The Journal of the manchester geographical Society (*semestriel*), 1905, 2.

The scottish géographical magazine (Edimbourg) (*mensuel*), 1906, 1 à 6.

Bulletin of the american geographical Society (New-York) (*mensuel*), 1906, 1 à 5.

Mitteilungen des kaiserlich deutschen archæologischen Instituts. Rœmische abteilung, 1906, 3.

Mitteilungen der ostscheveizer ischen géogr. commerc. Gesellschaft in St Gallen (*semestriel*), 1905, 1, 2.

Tijdschrift van het koninklijk nederlandsch aardrijkskundig Genotschap (Amsterdam) (*tous les deux mois*), 1906, 1, 2, 3.

Antiqvarisk tidskrift for Sverige (Stockholm), 1906, 1.

Liste des publications non périodiques parvenues à la Bibliothèque durant le premier semestre 1906

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — **Comité des travaux historiques et scientifiques.** — Compte-rendu du Congrès des Sociétés savantes tenu à Alger en 1905 (Section des Sciences) in-8°, 160 p. Paris, impr. nat. 1905.

Gouvernement général de l'Algérie. — Statistique générale de l'Algérie pour 1904, in-4°, 319 p. Alger, Fontana, 1905

Gouvernement général de l'Algérie. — Projet de codification du droit musulman, in-8°, 195 p. Alger, Fontana.

Annales du Musée Guimet. — Le Népal, étude historique d'un royaume hindou, par Sylvain Lévi, in-8°, 410 p. Paris, E. Leroux, 1905.

Annales du Musée Guimet. — Conférences faites au Musée Guimet, par E. Guimet, in-16, 277 p. Paris, E. Leroux, 1905.

Annales du Musée Guimet. — Les livres sacrés du Cambodge, par Adhémard Leclère, in-8°, 341 p. Paris, E. Leroux, 1906.

Le cercle du Moyen Logone, par Georges Bruel, in-8°, 131 p. avec carte. Public. du Com. Afriq. Fr. Paris. 1905,

Dictionnaire de la langue de Madagascar, d'après l'édition de 1658 et l'*Histoire de la grande Isle Madagascar* de 1661, d'Etienne de Flacourt, par Gabriel Ferrand. Public. de l'école des Lettres d'Alger. Paris, E. Leroux, 1905.

Documents scientifiques de la mission saharienne, par F. Foureau, 2 vol. in-4°, avec Atlas. Paris, Masson, 1905.

Géographie générale du département de l'Hérault, publiée par la Société languedocienne de Géographie, avec cartes et plans, 1 vol. in-8°, 754 p. Montpellier, 1905.

Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne, depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe, par P. Monceaux, T. III, in-8°, 559 p. Paris, E. Leroux, 1905.

Madagascar, par André Yon, in 8°, 652 p. avec carte. Paris, Berger-Levrault, 1905.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, par R. de Lasteyrie et Alex. Vidier, in-4°, 200 p. Paris, impr. nat. 1905.

France in North Africa, par Th. Willing Balch, in-8°, 14 p. Philadelphie, 1906.

Johns Hopkins University Studies in historical and political Science. — Municipal problems in mediœval Sivitzerland by J.-M. Vincent, Séries XXIII, n°s 11-12.

— Spanish american diplomatic relations preceding the war of 1898, by H.-E. Flack, Séries XXIV, n°s 1-2.

Sitzungsberichte der Gesellschaft zur beforderung der gesanunten naturwissenchaften zu Marburg, 1905.

Note sur quelques stations nouvelles ou peu connues de pierres écrites du Sahara (archipel touatien, Tadmaït, Mouydir, et région de la Saoura) par G.-B.-M. Flamand, in-8°, XIII pl. 27 pages, extr. du *Bull. de Géogr. hist. et descr.* 1905. n° 2. Paris, imp. nat. 1906.

Les peintures et gravures murales des cavernes pyrénéennes ; Altamira de Santillane et Marsoulas, par E. Cartailhac et H. Breuil, in-8°, 36 p. extr. de l'*Anthropologie*, T. XV et XVI. Paris, Masson, 1905.

L'Ethiopie et la question éthiopienne, par G. Porquier. — Conférence faite à la Société de Géographie Commerciale de Paris, in-8°, 36 p., avec carte. Paris, Levé 1905.

Éloges d'Élisée Reclus et de Kellis-Kranz, par G. DE GREEF. — Discours prononcé à la séance de rentrée de l'Université nouvelle de Bruxelles, le 3 novembre 1905, in-8°, 55 pages. Gand. Wolks-drukkerig, 1906.

La Question Coloniale, par H. ROLIN, in-8°, 58 p. Extr. de la *Revue de l'Université de Bruxelles*. Liège, 1906.

Service des Mines. — Carte géologique de l'Algérie. N°s 16, 17, Bône, Bugeaud ; 85, Vesoul-Benian ; 88, Aïn-Bessem. Avec notices.



NÉCROLOGIE

LE GÉNÉRAL DESSIRIER

La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* ressent vivement le deuil qui frappe l'armée et la République : en perdant le général Dessirier, elle perd l'un de ses fondateurs, l'un de ceux dont l'affectueux et fidèle dévouement ne lui manqua jamais.

A défaut d'une biographie, qu'il nous est impossible d'entreprendre, les principales étapes de la carrière de notre regretté collègue doivent être consignées à cette place.

Né en 1842 à Nancray (Doubs), admis à Saint-Cyr en 1862. Dessirier servait au 2e Zouaves depuis sa sortie de l'école quand il partit pour la campagne de 1870.

Blessé à Frœschwiller, fait prisonnier, il saute du train qui l'emmenait en captivité, pour courir à Bitche où il combat jusqu'à la reddition de la place. Il échappe une seconde fois à l'ennemi et rejoint le 2e Zouaves avec qui il fait la campagne de l'Est. La guerre le laisse capitaine et chevalier de la Légion d'honneur.

Nous le retrouvons aussitôt en Kabylie, où vingt fois en deux mois il conduit au feu la Compagnie du 80e de marche dont il avait le commandement.

Mais il revient au 2e Zouaves, et contracte au cours de ce nouveau séjour en Oranie, à Nemours, des liens qui devaient, pour toujours, attacher son cœur et son souvenir à notre pays.

En 1879, il fait partie de la maison militaire du Président Grévy qu'il ne quitte qu'en 1888 pour prendre le commandement du 34e de Ligne à Mont-de-Marsan. Brigadier en 1893, divisionnaire en 1898, il a la joie de retourner, sans l'avoir sollicité, dans sa chère Franche-Comté pour y commander le 7e Corps.

Les fonctions de Gouverneur militaire de Paris, qui lui sont confiées en 1903, terminent cette carrière, belle et sans tache, qui, sans la maladie, eût eu, comme couronnement, la vice-présidence du Conseil supérieur de la Guerre.

Le général Dessirier était Grand-Officier de la Légion d'honneur.

Tel on l'a connu jeune officier, simple de mœurs, affable de manières, tel il est resté durant toute son existence. Ses vertus privées étaient à la hauteur de ses qualités professionnelles.

Il a disparu, laissant d'universels regrets.

J. G.

LE DOCTEUR E. REYGONDAUD

L'un de nos collègues les plus aimés, le Docteur Emmanuel Reygondaud, médecin de colonisation à Aïn-Temouchent, a succombé, le 14 mai 1906, fauché en pleine jeunesse — il avait à peine trente-six ans — par une maladie, aux allures foudroyantes, qu'il avait contractée dans l'exercice de sa profession.

Elevé par sa mère, vivante image du sacrifice, le Docteur Reygondaud se dirigea d instinct dans la voie du dévouement et de l'abnégation : il entra dans le corps des médecins de Marine, et tout de suite s'en fut au loin. Tahiti, Madagascar, l'Indo-Chine furent les étapes de sa carrière militaire. Pendant son séjour en Extrême-Orient, il fut chargé du consulat de Mon-Tsé, où il eut à subir une vigoureuse attaque des bandes chinoises. L'esprit de décision, l'habileté et le courage dont il fit preuve en cette circonstance lui valurent la croix de la Légion d'honneur.

Rentré en Algérie, il se marie, démissionne et va occuper à Lourmel un poste de médecin de colonisation, que, tout récemment, il échangeait, par avancement, contre celui d'Aïn-Temouchent.

Reygondaud n'a pas eu le temps de donner la mesure de ce qu'il était capable d'entreprendre. La Société de Géographie d'Oran comptait beaucoup sur sa collaboration qui promettait d'être effective et féconde. Elle ne peut que déplorer la perte douloureuse qu'elle subit, en offrant à la famille de son collègue l'expression de ses profonds regrets.

J. G.

Fait suite à la page 272 — 1906, 2.

STATUTS ET RÈGLEMENT

DE LA

Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran (1)

STATUTS

But

Article 1er. — La Société de Géographie fondée à Oran prend le nom de *Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran.*

Elle a son siège à Oran ; mais elle peut tenir des séances extraordinaires dans la province.

Art. 2. — La Société a pour but de concourir, dans son rayon d'action, aux progrès des sciences géographiques et archéologiques.

Elle s'occupera plus particulièrement de la province d'Oran, de l'Algérie et du continent africain

Son programme, *qu'elle ne limite pas*, du reste, comprend en première ligne :

1° La publication d'un bulletin périodique ;

2° L'installation de ses services, de sa bibliothèque et de ses archives dans un local qui lui soit propre ;

3° L'organisation de réunions, de conférences, d'excursions et d'expositions relatives à l'objet de ses études ;

4° Des encouragements et, dans la limite de ses ressources, des subventions aux œuvres qui se rattachent à son programme.

Organisation

Art. 3. — La Société se compose de membres d'honneur, de membres honoraires, de membres bienfaiteurs, de membres correspondants, de membres à vie et de membres titulaires.

Sont de droit : *Président d'honneur :* Le Gouverneur Général de l'Algérie ;

Vice-Présidents d'honneur : Le Préfet du département d'Oran ; le Général commandant la Division d'Oran.

Membres d'honneur : Le Sénateur ;
Les Députés du département d'Oran ;
Le Président du Conseil général ;
Le Maire d'Oran.

(1) Adoptés par l'Assemblée générale du 13 mai 1906.

ART. 4. — Peuvent être également nommés *membres d'honneur*, par une délibération spéciale du Comité, des savants et des explorateurs qui ont contribué aux progrès des sciences géographiques et archéologiques; aussi, les personnes qui, par leur haute situation scientifique ou sociale, ont rendu ou peuvent rendre des services à la Société.

ART. 5. — Le titre de *membre honoraire* est réservé aux Présidents, Vice-Présidents, Secrétaires généraux et membres du Comité qui, pendant plusieurs années, auront rempli leur mandat de façon à contribuer à la prospérité de la Société.

L'honorariat est décerné par l'Assemblée générale sur la proposition du Bureau.

Les membres honoraires sont adjoints au Comité mais seulement avec voix consultative.

Les membres honoraires peuvent redevenir membres du Comité, en renonçant, s'ils sont élus, à l'honorariat.

ART. 6. — Le titre de *membre correspondant* est décerné par le Comité aux personnes qui, n'habitant pas la province d'Oran, concourent par leurs travaux ou leurs communications aux progrès de la Société et collaborent à son Bulletin.

ART. 7.— Sont *membres titulaires* les personnes des deux sexes qui adhèrent aux présents statuts et paient la cotisation prévue au règlement.

Tout postulant devra être présenté par deux sociétaires et admis par le Comité. Le vote se fera au scrutin secret si deux membres du Comité en font la demande.

L'acceptation ne pourra avoir lieu que dans la séance qui suivra celle où sera faite la présentation, sauf dans la dernière séance de juillet.

ART. 8. — Un droit de diplôme fixé par le règlement est exigé comme droit d'entrée.

ART. 9. — Les membres d'honneur, les membres honoraires et correspondants sont dispensés de la cotisation. Ils reçoivent gratuitement le Bulletin.

Tous sont invités à contribuer à la prospérité de la Société, surtout en lui réservant une partie au moins de leurs travaux inédits.

ART. 10 — Le titre de *membre bienfaiteur* pourra être décerné par l'Assemblée générale à des personnes qui rachètent leurs cotisations annuelles par un versement de deux cents à cinq cents francs.

Les noms des membres bienfaiteurs seront portés à perpétuité, sur une liste particulière, à la suite de ceux des membres d'honneur et des membres honoraires.

Art. 11. — Sont membres à vie les sociétaires qui rachètent leurs cotisations annuelles par un seul versement de cent francs.

Art. 12. — La qualité de membre de l'association se perd :

1° Par la démission adressée par écrit au Président ;

2° Par le défaut de paiement des cotisations après que les formalités, prévues par le règlement, ont été remplies.

3° Par la radiation prononcée, pour motifs graves, par le Comité, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée générale.

Ressources

Art. 13. — Les ressources annuelles de la Société se composent :

1° Du produit des cotisations et du droit de diplôme ;

2° Des subventions administratives qui pourront lui être accordées ;

3° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel ;

4° Du revenu de ses biens et valeurs de toute nature constituant son capital de réserve ;

5° Du produit de la vente de ses publications

Art. 14. — Le capital de réserve est constitué :

1° Par la dotation mobilière et immobilière ;

2° Par les sommes versées pour le rachat des cotisations ;

3° Par les sommes prélevées par l'Assemblée générale sur le boni de l'exercice écoulé.

Art. 15. — Une assemblée générale a seule le droit d'autoriser le Comité à toucher au capital de réserve ; elle fixe le montant du prélèvement qui pourra être fait et arrête les conditions dans lesquelles se fera, s'il y a lieu, tout ou partie du remboursement.

Administration

Art. 16. — La Société est administrée par un Comité composé de vingt-quatre membres et renouvelable par tiers tous les ans.

Art. 17. — Les membres sortants sont rééligibles au Comité et au Bureau.

Art. 18. — Le Comité élit parmi ses membres, pour un an, un Bureau composé :

1° D'un Président ;

2° D'un 1er Vice-Président ;

3° D'un 2e Vice-Président ;

4° D'un Secrétaire général ;

5° D'un Trésorier ;

6° D'un Archiviste-Bibliothécaire ;

7° D'un Secrétaire pour la section de géographie ;
8° D'un Secrétaire-adjoint id.
9° D'un Secrétaire pour la section d'archéologie ;
10° D'un Secrétaire adjoint id.

ART. 19. — Toutes les élections sont soumises aux conditions prévues par les statuts et le règlement.

ART. 20. — Le Comité pourra s'adjoindre, pour combler les vacances qui viendraient à se produire dans son sein, mais seulement jusqu'à la fin de l'année courante, les sociétaires qui seraient acceptés par un vote unanime de ses membres présents, dans la séance qui suivra celle où la vacance aura été signalée par le Président.

ART. 21. — Deux commissions permanentes sont instituées au sein du Comité.

1° COMMISSION DE RÉDACTION DU BULLETIN. — Elle est composée du Président, des deux Vice-Présidents, du Secrétaire général et des deux Secrétaires de sections.

2° COMMISSION DES FINANCES. — Elle est composée de trois membres pris hors du Bureau, élus par le Comité dans la séance de l'élection du Bureau et dans les mêmes conditions. Le Trésorier ne pourra prendre part à cette élection.

ART. 22. — Des Commissions spéciales, de 3 ou 5 membres pris dans le Comité, seront instituées pour étudier les questions importantes.

Les pouvoirs de ces Commissions devront être renouvelés au commencement de chaque exercice.

ART. 23. — Les membres du Comité et des Commissions ne reçoivent aucune indemnité.

Attributions

ART. 24. — Le Comité délibère sur toutes les questions et ses décisions sont immédiatement exécutoires.

ART. 25. — Les délibérations du Comité relatives aux acquisitions, échanges et aliénations de valeurs dépendant du fonds de réserve, prêts hypothécaires, emprunts, constitutions d'hypothèques et baux excédant trois années, ne sont valables qu'après l'approbation de l'Assemblée générale.

ART. 26. — Le Bureau assure l'exécution des décisions du Comité et représente la Société dans les démarches officielles.

ART. 27. — Le Président dirige l'Administration de la Société, préside ses réunions et la représente officiellement en toutes circonstances.

Il peut prendre des mesures d'urgence ; mais sous réserve de l'approbation du Comité dans la plus prochaine séance.

ART. 28. — En l'absence du Président, ses fonctions sont remplies par le 1er Vice-Président et, au besoin, ce dernier est suppléé par le 2e Vice-Président.

ART. 29. — Le Secrétaire général est le secrétaire des séances ; il convoque le Comité et les Sociétaires aux réunions ordinaires et aux Assemblées générales, tient le registre des procès-verbaux des séances, avise les Sociétaires nouveaux de leur admission et accuse réception des démissions acceptées par le Comité.

ART. 30. — Le Trésorier recouvre les cotisations, tient les registres de la comptabilité, prépare le projet de budget et le présente à la Commission des finances d'abord, et, au mois de février, au Comité. Il contrôle toutes les dépenses et les acquitte sur le vu du « *bon à payer* » du Président ; mais il ne peut payer que des dépenses prévues au budget ou votées par le Comité. Il doit mentionner en marge de chaque facture, le numéro de l'article du budget ou la date de la délibération qui autorise la dépense.

En mai, il présente, à l'Assemblée générale, le compte-rendu de l'exercice écoulé et le projet de budget adopté par le Comité.

En janvier et juillet, il soumet au Comité le compte détaillé des dépenses en énumérant les factures soldées.

Il remet les pièces comptables de chaque exercice aux archives de la Société.

ART. 31. — L'Archiviste-Bibliothécaire est chargé de la conservation des archives et de la surveillance du service de la bibliothèque. Il tient un registre d'inventaire. Tous les ans, il classe les dossiers et les documents administratifs qui lui sont remis par le Président, le Secrétaire général et le Trésorier sortants et en établit les bordereaux. Au mois d'avril, il fournit un rapport annuel sur l'état de la bibliothèque.

ART. 32. — La Commission de rédaction du bulletin assure la publication des travaux admis par le Comité et veille à leur exécution matérielle en restant dans la limite des crédits mis à sa disposition.

ART. 33. — La Commission des finances a pour rôle d'étudier les questions financières et les litiges qui lui seront soumis par le Comité, le Président ou le Trésorier. Elle participe, de concert avec le Trésorier, à la préparation du projet de budget.

Tous les trois mois elle vérifie les dépenses faites et s'assure si elles sont conformes aux conventions stipulées par le budget, les votes du Comité et les marchés.

Des Réunions

1° Réunions ordinaires

Art. 34. — Le Comité se réunit aux époques fixées par le règlement. Il peut tenir des séances extraordinaires.

Toute délibération est valable pourvu que *sept* membres du Comité y prennent part.

Art. 35. — Les séances sont publiques pour tous les Sociétaires ; mais ils ne peuvent prendre part aux discussions que sur l'autorisation du Président ; ils ne sont pas admis à voter.

Art. 36. — Le Comité peut délibérer en séance secrète, sur la proposition du Président ou la demande *écrite et signée* de trois de ses membres présents à la séance.

Art. 37. — Le scrutin secret est appliqué dans les mêmes conditions.

2° Des Assemblées générales

Art. 38. — Chaque année, dans la première quinzaine de mai, il sera tenu une Assemblée générale pour entendre le rapport du Secrétaire général sur la situation matérielle et morale de la Société ; approuver le rapport et les comptes annuels du Trésorier ; adopter le budget de l'année suivante, l'exercice commençant le 1er janvier ; statuer sur toutes les questions portées à l'ordre du jour et procéder à l'élection des membres appelés à compléter le Comité.

Art. 39. — Il peut être tenu des assemblées générales extraordinaires.

Art. 40. — Sauf pour les élections, les Sociétaires présents ont seuls le droit de prendre part au vote.

Toutefois, les Sociétaires qui ne peuvent assister à la réunion peuvent être invités à donner préalablement, et par écrit adressé au Président, leur avis sur les questions d'ordre administratif portées à l'ordre du jour.

Art. 41. — L'ordre du jour *détaillé* de l'Assemblée générale devra être porté à la connaissance de tous les Sociétaires par convocation individuelle et avis par la voie de la Presse *au moins* quinze jours avant la date fixée pour cette réunion.

Art. 42. — S'il s'agit de modifier les statuts ou le règlement, d'employer des fonds du capital de réserve, la délibération ne sera valable que si le sixième au moins des Sociétaires prennent part au vote.

Si l'Assemblée n'est pas en nombre, la réunion sera remise à huitaine et sa décision sera alors valable quel que soit le nombre des membres présents.

ART. 43. — Dans les autres cas, à moins de décision contraire du Comité et portée à la connaissance des Sociétaires par la lettre de convocation, le quantum ne sera pas exigé.

ART. 44. — Sur une demande motivée formulée par vingt membres de la Société ou par la majorité des membres titulaires en fonctions du Comité, le Président devra convoquer dans le délai d'un mois une Assemblée générale extraordinaire.

Des Élections

1° COMITÉ

ART. 45. — Tous les ans, à l'Assemblée générale de mai, les Sociétaires procèdent au renouvellement du tiers sortant du Comité. Ils remplacent aussi les membres manquants ou provisoires.

Les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité relative.

ART. 46. — Seuls les membres honoraires et les membres payants sont électeurs et éligibles.

ART. 47. — Nul ne peut prendre part au vote et être candidat s'il est inscrit depuis moins de deux mois sur les contrôles de la Société et s'il n'a acquitté le droit de diplôme et le semestre en cours.

ART. 48. — Les membres de la Société qui ne peuvent assister à la séance pourront prendre part à l'élection du Comité en adressant leur bulletin de vote au Secrétaire général, sous double enveloppe cachetée, affranchie, et offrant toutes les garanties prévues par le règlement et par le Comité.

2° BUREAU ET COMMISSION DES FINANCES

ART. 49. - Le Comité élit son Bureau et la Commission des finances, le 2e lundi qui suit l'Assemblée générale.

L'élection a lieu au scrutin secret ; à la majorité absolue, au premier tour ; à la majorité relative, au second.

Il est d'abord procédé à l'élection du Président ; ensuite à l'élection, au scrutin de liste, des autres membres du Bureau ; enfin à l'élection de la Commission des finances.

ART. 50. — En cas de vacance, le Bureau est complété dans la réunion qui suit celle où la vacance a été annoncée.

3° COMMISSIONS

ART. 51. — L'élection des membres des Commissions spéciales se fait dans les mêmes conditions que pour la Commission des finances.

De la Bibliothèque. — Des Archives

Art. 52. — Un local et un crédit spécial inscrit au budget sont affectés à l'installation, au service et à l'accroissement de la bibliothèque, ainsi qu'à la conservation des archives.

Des crédits extraordinaires peuvent être votés.

Dispositions complémentaires

Art. 53. — Toutes discussions politiques ou religieuses, toutes communications pouvant en provoquer sont formellement interdites.

Art. 54. — L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution, et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre, au moins la moitié plus un des Sociétaires.

La dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Si la dissolution est décidée, l'Assemblée générale désigne les établissements scientifiques auxquels seront attribués les livres, les collections et l'actif de la Société; elle nomme un ou plusieurs commissaires qu'elle charge de la liquidation des biens et de l'exécution de ses volontés.

RÈGLEMENT

Ressources

Article 1er. — La cotisation annuelle des membres titulaires est fixée à douze francs. Elle est payable par semestre et d'avance.

La cotisation peut être rachetée par un seul versement de cent francs.

Art. ?. — Le droit de diplôme est fixé à un franc cinquante centimes ; il est exigible d'avance.

Des Radiations

Art. 3. — Tout sociétaire qui n'acquittera pas ses cotisations cessera immédiatement de recevoir les publications de la Société.

Toutefois, il ne pourra être considéré comme démissionnaire par le Comité qu'après qu'une lettre lui aura été adressée par le Trésorier et qu'un second avis lui aura été donné, au moins quinze jours plus tard, par lettre recommandée, signée par le Président.

Art. 4. — La situation des sociétaires ayant des cotisations en retard devra être réglée par le Trésorier et soumise au Comité, en temps utile, avant les élections.

Art. 5. — Aucune radiation pour défaut de paiement des cotisations ne pourra être faite dans les deux réunions mensuelles régulières qui précéderont l'Assemblée générale; mais l'art. 22 du règlement reste applicable aux sociétaires en retard.

Des Réunions

1° Réunions et Travaux du Comité

Art. 6. — Le Comité se réunit, en Conseil d'administration, le premier lundi de chaque mois, d'octobre à juillet inclus.

Des réunions supplémentaires, consacrées aux autres travaux, peuvent avoir lieu sur la convocation du Président ou la demande de cinq membres du Comité.

Art. 7. — Le Bureau peut se réunir pendant les vacances pour prendre une mesure présentant un caractère d'urgence.

Des commissions d'études peuvent aussi se réunir.

Art. 8. — Toute réunion qui ne peut avoir lieu au jour prévu doit être tenue dans les huit jours suivants.

Art. 9. — A l'ouverture de la séance il est d'abord procédé à la lecture et à l'acceptation du procès-verbal de la réunion précédente.

Art. 10. — A la fin de chaque séance, le Comité arrête l'ordre du jour de la séance suivante. Dans l'intervalle, le Président le complète, s'il y a lieu.

Art. 11. — Le Secrétaire général convoque les membres du Comité et les membres honoraires par circulaire indiquant cet ordre du jour. Il avise les sociétaires par la voie de la Presse.

Art. 12 — Tout membre de la Société désirant faire une communication au Comité devra en faire connaître l'objet au Président huit jours au moins avant la prochaine séance.

Tout membre du Comité peut la faire séance tenante.

Art. 13. — Aucune proposition ne peut être examinée dans la séance où elle est présentée, si elle est susceptible de provoquer une discussion.

Art. 14. — Les questions importantes pourront être renvoyées à une commission qui nommera un rapporteur, lequel soumettra au Comité, dans le délai fixé, les résultats de ses travaux.

Le rapport dont les conclusions serviront de base à la discussion sera déposé aux archives. Il pourra être inséré au Bulletin.

2° Assemblées générales

Art. 15. — L'Assemblée générale est tenue dans un local désigné par le Comité et spécifié par la lettre de convocation.

Art. 16. — L'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire est établi conformément aux prescriptions de l'art. 38 des statuts.

Art. 17. — L'Assemblée générale est présidée par le Président en exercice.

Le Secrétaire général est secrétaire de la séance.

Art. 18. — Le procès-verbal d'une Assemblée générale ne peut être approuvé que par une Assemblée générale.

Toutefois les rapports approuvés en séance seront publiés dans le plus prochain Bulletin.

Des Élections

1° Du Comité

Art. 19. — Le 15 mars de chaque année, une circulaire adressés à tous les membres titulaires leur fera connaître les noms des membres à remplacer et les invitera à faire connaître s'ils sont candidats. Elle rappellera les articles 46, 47 des statuts.

Dans la première séance du mois d'avril, le Comité dressera la liste de tous les Sociétaires qui lui auront répondu en ce sens.

La liste portera en tête, et par ordre alphabétique, les noms des membres sortants restant candidats ; chacun suivi de la mention « *membre sortant* » et de la désignation des fonctions qu'il remplissait.

A la suite seront inscrits, par ordre alphabétique, les candidats nouveaux avec leurs titres.

Cette liste sera accompagnée d'un bulletin de vote ne portant que les noms. Elle sera adressée à tous les sociétaires électeurs, quinze jours, au moins, avant l'élection.

Elle pourra être modifiée au gré des électeurs à qui le Comité se propose simplement de fournir impartialement le moyen d'éclairer leur choix.

A la liste et au bulletin de vote seront jointes deux enveloppes conformes aux modèles adoptés par le Comité.

Il appartient au Comité de prendre en outre toutes les mesures utiles pour assurer la loyauté des élections.

Art. 20. — Un crédit spécial sera inscrit au budget.

Art. 21. — Trois scrutateurs, pris en dehors du Comité, sont désignés par l'Assemblée pour procéder au dépouillement du scrutin.

Art. 22. — Avant qu'il soit procédé à l'élection, le Trésorier rappelle que les membres qui n'ont pas payé la dernière cotisation semestrielle ne peuvent prendre part au vote. Si la cotisation est versée immédiatement entre ses mains, ils pourront voter.

Art. 23. — Le scrutin, pour les membres présents, est ouvert pendant une durée de temps fixée par le Comité et indiquée par la lettre de convocation.

Une liste d'émargement, établie à l'avance, est signée par les votants présents. Les votes par correspondance y sont pointés par les scrutateurs dans une colonne spéciale.

Par adjonction de scrutateurs, le dépouillement des votes par correspondance peut se faire pendant le vote des membres présents. Dans ce cas, il est fait un pointage à part qui est reporté sur le tableau d'émargement.

Art. 24. — Le procès-verbal de la réunion indiquera le nombre et les noms des votants présents à la séance, le nombre de ceux qui auront voté par correspondance et le nombre des votes exprimés.

Les listes d'émargement signées par les scrutateurs, le Président et le Secrétaire, seront jointes au procès-verbal et conservées aux archives.

Art. 25. — Les enveloppes seront conservées pendant quinze jours. Passé ce délai aucune protestation contre la validité des élections ne sera plus recevable.

2° Du Bureau

Art. 26. — La séance est ouverte sous la présidence du doyen d'âge. Elle n'est pas publique.

Le Secrétaire général sortant donne lecture des résultats relatifs à l'élection des membres du Comité. En son absence, le Comité y supplée.

Le Président suspend la séance avant de procéder à l'élection.

Le Bureau étant élu, le nouveau Président prend place au fauteuil.

Le Comité fixe aussitôt la date de sa prochaine réunion et en arrête l'ordre du jour. Il ne peut délibérer dans cette séance.

Du Bulletin

Art. 27. — Le Bulletin est trimestriel et paraît les 15 janvier, 15 avril, 15 juillet et 15 octobre de chaque année.

Art. 28. — La Commission de rédaction en prépare, dans les limites fixées par le budget, la composition qui est décidée par le Comité.

Une délibération spéciale du Comité peut autoriser des dépenses extraordinaires dont il fixe le chiffre ; l'art. 15 des statuts restant applicable.

ART. 29. — Outre les mémoires originaux, chaque numéro doit contenir les Actes administratifs de la Société, *les procès-verbaux des séances du Comité et des Assemblées générales dûment approuvés.*

Les noms des présents et des absents aux réunions du Comité seront publiés.

ART. 30. — Le Bulletin paraissant le 15 avril doit publier la liste de tous les Sociétaires avec leur profession, leurs titres et leur adresse exacte.

ART. 31. - Sur les couvertures du Bulletin doivent être reproduits tous les renseignements utiles aux Sociétaires : Bibliothèque, Réunions, Tarif des tirages à part, etc.

ART. 32. -- Les travaux acceptés par le Comité sont publiés dans l'ordre de leur réception.

ART. 33. — La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dans les travaux insérés au Bulletin.

ART. 34. — Si le travail doit paraître dans plusieurs numéros, la Commission de rédaction soumet à l'auteur les conditions dans lesquelles se fera la publication.

ART. 35. — En principe, les auteurs doivent fournir les originaux des figures, clichés sur verre, photographies, cartes, plans, etc.

Les clichés typographiques sont exécutés au compte de la Société, dans la limite de ses ressources.

ART. 36. — Par exception, des travaux rares, épuisés, peuvent être réédités.

ART. 37. — En cas d'urgence, les auteurs ont un délai de huit jours francs pour corriger les épreuves. Ce délai expiré, il pourra être passé outre à l'impression de leurs travaux.

ART. 38. — Les auteurs conservent la propriété de leurs manuscrits, des plans, cartes, etc. Avec l'autorisation du Comité, les clichés deviennent leur propriété.

ART. 39. — Les auteurs de mémoires originaux reçoivent gracieusement 50 exemplaires d'un tirage à part de leur travail avec pagination spéciale s'ils le demandent.

Au-delà de ce chiffre, l'éditeur livrera le surplus au tarif des tirages à part accepté par le Comité. L'auteur doit indiquer le chiffre du surplus sur les épreuves corrigées.

Art. 40. — Tous les tirés à part doivent porter en tête de la 1re page la mention : « *Extrait du Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran* ». (Année, mois.)

Art. 41. — Le Bulletin est mis en adjudication. En principe, il doit être imprimé à Oran.

Le marché doit comporter le tarif des tirages à part.

Art. 42. — Le Bulletin est envoyé à tous les Sociétaires sans exception. En outre des personnes désignées à l'article 9 des statuts, le service gratuit est fait aux Sociétés correspondantes et à certains services publics désignés par le Comité.

La liste en est révisée et arrêtée tous les ans par le Comité sur un rapport de la Commission du Bulletin, le bibliothécaire entendu.

Art. 43. — Le Bulletin peut être vendu aux personnes étrangères à la Société à un prix fixé par le Comité.

Art. 44. — Une réserve d'exemplaires est constituée pour pourvoir à des demandes d'échanges, de ventes ou d'offres gratuites. Le Comité seul peut en disposer.

De la Bibliothèque. — Des Archives

1° Bibliothèque

Art. 45. — Les sommes affectées à la Bibliothèque doivent être surtout employées à l'acquisition d'ouvrages anciens et modernes sur l'Afrique du Nord.

Seront ensuite achetés les ouvrages pouvant aider à l'étude des Colonies et particulièrement des Colonies françaises.

Art. 46. — Les achats sont décidés par le Comité.

Art. 47. — Les Sociétaires auront le droit de proposer au Comité l'acquisition d'ouvrages qu'ils jugeraient utile d'introduire dans la Bibliothèque.

Art. 48. — La Bibliothèque collectionne les cartes, les plans, les documents géographiques et archéologiques, ainsi que les estampages épigraphiques.

Art. 49. — Un règlement intérieur spécial, élaboré par le Comité, détermine les conditions du fonctionnement de la Bibliothèque.

2° Archives

Art. 50.— L'archiviste a la garde et la responsabilité des Archives.

Art. 51. — Tout Sociétaire qui désirera les consulter devra faire une demande par écrit au Président qui, suivant les cas, accordera l'autorisation ou en réfèrera au Comité.

Les membres du Comité pourront les consulter sur place sans autorisation du Président.

Art. 52. — La consultation ne peut avoir lieu qu'après entente avec l'archiviste et en sa présence.

Le Rôle de la France au Maroc

(Suite)

CHAPITRE III

Le traité de Lalla-Marnia (18 mars 1845)

Lorsque la paix avait été signée à Tanger entre la France et le Maroc, des considérations totalement étrangères aux intérêts de l'Algérie avaient, il faut, hélas, le reconnaître, pesé sur les négociations. Les plénipotentiaires marocains, terrifiés par la puissance de nos armes qui leur apparaissait aussi irrésistible sur terre que sur mer, eussent souscrit, pour faire cesser les hostilités immédiatement, à n'importe quelles conditions, mais nous perdîmes bien vite le plus clair de nos avantages par suite des agissements de l'Angleterre et de l'aveuglement des Chambres françaises.

La première avait pour but de nous écarter à tout jamais de Tanger, dont la magnifique position navale eut permis à une flotte française, en cas de guerre, de neutraliser Gibraltar ; nos Chambres, de leur côté, voulaient la paix à tout prix et aussi séparer Abd-el-Kader du Maroc. A ces deux résultats le reste fut sacrifié : le traité de Tanger ne fut qu'une sorte de capitulation, stipulant que l'émir serait mis hors la loi, que les rapports séculaires de bonne amitié entre la France et le Maroc seraient rétablis, qu'enfin on procèderait à bref délai, et par une convention spéciale, à la délimitation des frontières et des zones d'influence de l'Algérie et de l'Empire chérifien, en prenant pour base la situation réciproque de ce dernier et des Turcs en 1830, au moment de la signature de la convention par laquelle ceux-ci nous faisaient abandon de leurs droits en Berbérie.

Les plénipotentiaires français et marocains réunis à Lalla-Marnia se mirent aussitôt à l'ouvrage, mais les difficultés surgirent immédiatement, car ils n'avaient aucune indication précise.

La situation respective des deux États limitrophes n'était réglée, ni par une frontière tracée, ni par des usages constants ; les confins étaient le théâtre de luttes ininterrompues entre les tribus nomades ou semi-nomades qui les parcouraient depuis des siècles et s'en disputaient la jouissance

les armes à la main, tantôt abandonnées à elles-mêmes, tantôt soutenues par celui des deux États duquel elles se réclamaient momentanément.

Ces difficultés, déjà si grandes par elles-mêmes, étaient augmentées encore, pour les représentants de la France, du fait qu'au Parlement une opposition nombreuse et bruyante excitait l'opinion à se désintéresser des choses d'Afrique et allait jusqu'à réclamer de nouveau, comme en 1833, l'évacuation de l'Algérie, tandis qu'à Londres on poussait le Maghzen à défendre pied à pied ses prétentions, en lui faisant comprendre que la diplomatie anglaise, après avoir pesé sur le gouvernement français pour hâter la signature de la paix, saurait bien encore le contraindre à réduire à un minimum insignifiant les avantages qu'il avait cru pouvoir tirer des victoires du maréchal Bugeaud et du prince de Joinville.

Dans ces conditions, nous ne pouvions trouver chez les délégués chérifiens, à Lalla-Marnia, que des dispositions fort peu favorables et une tendance marquée à en revenir à la mauvaise foi, aux atermoiements, aux faux fuyants qui nous avaient, une année plus tôt, acculés à la guerre.

Comme de nouvelles hostilités devaient être évitées à tout prix, le comte de la Ruë s'en tint à une sorte de politique négative qui avait l'avantage de lui permettre d'en finir rapidement, tout en réservant largement l'avenir.

Beaucoup de militaires crièrent à la trahison ; le traité de Lalla-Marnia, que nous allons étudier en détail, arrêtait en effet pour longtemps la glorieuse marche vers l'ouest des vainqueurs d'Isly, qui n'eussent voulu déposer les armes qu'après avoir, comme jadis Sidi Okba, poussé leurs conquêtes jusqu'à l'Atlantique.

L'œuvre du comte de la Ruë fut dès lors critiquée avec tant de parti pris et de passion, que personne n'osa élever la voix pour montrer l'importance inappréciable des résultats qu'il avait su fixer définitivement entre nos mains.

Il est hors de doute que la reconnaissance pleine et entière par l'empire chérifien de la souveraineté de la France, état non musulman, sur les populations musulmanes autrefois soumises au Dey d'Alger, nous fut d'un grand secours pour achever la conquête de l'Algérie et rendre définitive notre installation dans l'Afrique du Nord, où le Sultan de Fez joue,

comme nous l'avons dit, un rôle analogue à celui de l'évêque de Rome dans l'Europe catholique au moyen-âge.

Venant de lui, cette reconnaissance portait en elle le germe de l'idée féconde qui s'est développée progressivement depuis et se formule ainsi aujourd'hui : « *La France est une puissance musulmane* ».

Une action commune de la France et du gouvernement chérifien en découlait et devait faire cesser partout l'anarchie déprimante dont souffraient, comme d'un mal endémique, depuis des siècles, les habitants de l'Afrique Mineure.

Mais cette action commune ne pouvait s'exercer que si, tout en guidant habilement le Maghzen, nous évitions avec le plus grand soin de lui faire craindre qu'abusant de notre force, nous puissions un jour supprimer son autonomie.

Faute à nous d'avoir su lui inspirer confiance, nous n'avons jamais pu profiter des avantages immenses que nous donnait de ce chef le traité de 1845. Nous avons fait le jeu de l'Angleterre qui, on peut l'affirmer, depuis 1845 jusqu'à l'accord anglo-français de 1904, n'a cessé d'exciter contre nous la méfiance du Maghzen en lui signalant avec soin tout ce qui, dans notre politique africaine, pouvait être interprété comme une violation plus ou moins discutable de nos engagements.

Mais reprenons l'étude du traité lui-même.

L'article 1er du traité de 1845 convient que les limites qui existaient autrefois entre le Maroc et la régence d'Alger, du temps des Turcs, seront respectées. Il stipule qu'il ne sera procédé à aucun bornage.

Les bases de cet article se trouvent, comme nous l'avons dit, dans l'article 5 du traité de Tanger qu'il paraphrase.

En voici le texte :

« Les deux plénipotentiaires sont convenus que les limites « qui existaient autrefois entre le Maroc et la Turquie « resteraient les mêmes entre l'Algérie et le Maroc.

« Aucun des deux empereurs ne dépassera la limite de « l'autre ; aucun d'eux n'élèvera à l'avenir de nouvelles « constructions sur le tracé de la limite. Elle ne sera pas « désignée par des pierres. Elle restera, en un mot, telle « qu'elle existait entre les deux pays avant la conquête de « l'empire d'Algérie par les Français. »

Les critiques qui en ont été faites sont aussi nombreuses qu'injustes. Je ne dis pas qu'il n'eût pas été possible de concevoir la délimitation dans un autre esprit, mais il est certain que depuis la conquête d'Alger jusqu'en 1845 le gouvernement français n'avait jamais songé à se poser, en Berbérie, comme le restaurateur de la puissance romaine et que, par conséquent, nos plénipotentiaires ne pouvaient pas alors remettre en cause le traité de Tanger, et parler de prendre pour base la ligne historique qui avait séparé autrefois la Maurétanie césarienne de la Maurétanie tingitane.

Nous avons suffisamment insisté sur les raisons de politique générale et de politique intérieure qui avaient obligé le gouvernement de Louis-Philippe à signer rapidement la paix en 1844. Elles avaient conservé, en 1845, toute leur valeur et le comte de la Ruë devait se préoccuper bien plus de faire vite, sans perdre aucun des avantages obtenus à Tanger, que de prouver au Maghzen les droits des Turcs sur des territoires que ceux-ci avaient depuis 50 ans reconnus comme marocains.

Il n'est pas douteux que tous les documents antiques s'accordent à démontrer que, comme le Rhin dans l'Europe occidentale, la Moulouïa en Berbérie a toujours été la limite naturelle entre deux états adverses qui se sont disputé sa vallée transformée ainsi en perpétuel champ de bataille. Le comte de la Ruë n'eut sans doute pas le temps de relire Saluste, Ptolémée et *l'Itinéraire d'Antonin*, mais quelque grande qu'eut paru sa science, elle eut été bien inutile pour convaincre les plénipotentiaires marocains dont l'esprit est complètement fermé à de semblables arguments. Et, si la limite théorique entre l'Algérie et le Maroc est la Moulouïa, si les luttes séculaires le démontrent aussi bien dans les temps modernes qu'à l'époque des royaumes arabes et berbères du moyen âge et dans l'antiquité, il n'en est pas moins vrai que nous nous étions interdit à nous-mêmes de porter la question sur ce terrain, puisque dès les premiers jours de la conquête nous nous étions bornés à demander au Maghzen de nous reconnaître la situation de fait qu'avaient les Turcs en 1830, au moment où, par la convention d'Alger, le Divan nous avait cédé tous ses droits.

C'est dans cet esprit que notre diplomatie avait négocié en 1830, en 1832 et 1836. Le comte de la Ruë le savait d'autant

mieux que c'était déjà lui qui avait été chargé de la mission diplomatique envoyée à Meknas en 1836.

C'est dans cet esprit encore, qu'en 1843, alors qu'on espérait en France pouvoir éviter la guerre avec le Maroc, le Ministre de la Guerre avait adressé au Gouverneur Général de l'Algérie des instructions pour lui recommander de préparer la délimitation de la frontière.

Le maréchal Bugeaud écrivait à l'amel d'Oudjda, en 1844, avant l'ouverture des hostilités :

« Les Marocains ont violé plusieurs fois notre territoire ;
« deux fois ils nous ont attaqués sans aucune déclaration de
« guerre [1] ; et cependant j'ai voulu, dès mon arrivée au camp,
« te donner une grande preuve du désir que j'avais de rétablir
« la bonne harmonie que vous seuls avez troublée par les
« procédés les plus hostiles, et je t'ai offert une entrevue.

« Tu y es venu et tu nous as proposé, pour prix des relations
« de bon voisinage qui auraient dû régner entre nous,
« d'abandonner notre frontière et de nous retirer derrière la
« Tafna.

« Nous ne tenons assurément pas à l'étendue du territoire,
« nous en avons bien assez ; mais nous tenons à l'honneur,
« et si tu nous avais vaincus dans dix combats, nous te céde-
« rions encore moins la frontière de la Tafna, parce qu'une
« grande nation comme la France ne se laisse rien imposer par
« la force, et surtout par les procédés comme ceux que vous
« avez employés avec nous depuis deux ans.

« Je veux donc me contenter d'aller à Oudjda, non point
« pour la détruire, mais pour faire comprendre à nos tribus,
« qui s'y sont réfugiées parce que vous les avez excitées
« à la rebellion, que je peux les atteindre partout, et que mon
« intention est de les ramener à l'obéissance par tous les
« moyens qui se présenteront.

« En même temps, je te déclare que je n'ai aucune intention
« de garder Oudjda, ni de prendre la moindre parcelle du
« territoire du Maroc.

« Nous voulons conserver la limite de la frontière qu'avaient
« les Turcs et Abd-el-Kader après eux ; nous ne voulons rien
« de ce qui est à vous. »

(1) Allusion au combat de Si Aziz (30 mai 1844) et de Sidi Mohamed el Ouassani (16 juin suivant), où les Marocains attaquèrent nos troupes sans provocation.

Ces documents montrent d'une façon irréfutable que la politique du gouvernement français en 1905, à Algésiras, découle logiquement de celle du gouvernement français en 1845. (1)

Alors comme aujourd'hui, il fallait tenir compte des contingences que nous ne pouvions pas empêcher d'exister. On n'eut pas un instant le loisir de s'attarder aux grandes considérations économiques, historiques, géographiques, et on se borna forcément à cette formule simple et précise sur laquelle j'insiste encore : nous faire reconnaître par le Maroc la même situation de fait qu'aux Turcs à qui nous succédions.

C'est encore à des considérations d'opportunité qu'il faut attribuer la rédaction de la deuxième partie de l'article 1er du traité de 1845. S'il stipule qu'il ne sera fait aucun bornage, qu'il ne sera élevé aucune construction à proximité de la frontière, c'est dans le but évident d'éviter les conflits qui n'eussent pas manqué de se produire à cette occasion. Le Sultan du Maroc était tout à fait hors d'état, alors comme aujourd'hui, d'empêcher les populations nominativement soumises à son empire, de s'opposer par tous les moyens en leur pouvoir à l'établissement des infidèles sur la terre d'Islam.

Les commissaires chargés de la délimitation n'eussent pas manqué d'être tous les jours l'objet d'agressions dont le Maghzen ne voulait à aucun prix endosser la responsabilité.

Il est également très certain que son titre de Khalife ne permet pas au Chérif, successeur du prophète, d'abandonner aux Chrétiens la terre d'Islam. En conséquence, lorsque le Maghzen se voit contraint de signer un traité du genre de ceux de Tanger et de Lalla-Marnia, il ne peut pas en avouer toute la portée à ses sujets musulmans. Il est obligé de leur faire savoir que cédant à la force il est contraint d'interrompre la guerre sainte. Si, à ses propres yeux, le traité signé a un caractère définitif (et il peut fort bien en être ainsi), les fanatiques ignorants et sauvages qui composent les populations du

(1) Il ne peut pas être question pour nous de revendiquer la frontière de la Moulouïa tant que la confiance réciproque entre le faible Maghzen et la puissante France ne permettra pas la révision des traités de Tanger et de Lalla-Marnia; mais lorsque cette confiance sera née (et elle naîtra), rien n'empêchera, en donnant au Maroc de vastes compensations dans le Sud, d'en revenir à la limite historique et de faire cesser les fâcheuses anomalies qui rendent caduques les conventions signées en 1844 et 1845.

Maghreb el Aksa ne le considèrent que comme une trève et attendent toujours le maître de l'heure qui se mettra à leur tête pour nous exterminer ou, du moins, nous forcer à repasser la mer.

Cette disposition, que la frontière ne devait pas être tracée par des bornes et qu'aucune construction ne devait être élevée à proximité, était donc un acte de sagesse. Le comte de la Ruë, dont l'expérience personnelle était aidée des lumières d'un des hommes qui a le mieux connu l'Islam de l'Afrique du Nord, l'interprète Léon Roches, a bien fait d'y souscrire et ce qu'on peut dire de moins dur pour ceux qui ont sérieusement critiqué cette clause, c'est qu'ils n'ont pas compris.

Nous n'insisterons ni sur l'article 2 ni sur l'article 3, ils sont du domaine de la topographie.

Les longs commentaires concernant les tribus qui habitent la zone délimitée, n'ont pas non plus un caractère général qui puisse intéresser ceux qui cherchent dans ces pages des indications sur le rôle de la France au Maroc. Ils peuvent être étudiés et discutés avec beaucoup de profit par les administrateurs chargés de commander dans la région, mais nous n'avons pas ici à nous y appesantir.

Ici se terminera donc l'examen de ce que nous appellerons la première partie du traité. Elle a pour objet la délimitation des frontières entre les possessions de la France et celles du Maroc, qui, conformément à l'article 5 du traité de Tanger, du 10 septembre 1844, restent fixées et convenues conformément à l'état des choses reconnu par le gouvernement marocain vis-à-vis des Turcs avant la conquête.

Et, comme depuis 1795, les Marocains avaient, sans que les Turcs eussent protesté, occupé l'amalat d'Oudjda, nous sommes mal fondés à prétendre que le Maghzen ait cherché à abuser de notre ignorance de nouveaux venus pour réduire à son profit les anciennes possessions du Divan.

Il n'en est pas moins vrai que la frontière historique, si elle eut été adoptée, eut offert de part et d'autre des garanties bien plus solides que le tracé actuel. Ce tracé, pour avoir été réellement accepté par les Turcs comme la limite de leurs possessions à l'ouest, de 1795 à 1830, n'en est ni moins empirique ni moins incompatible avec les nécessités d'une bonne administration des populations réparties dans cette zone.

La limite précise, décrite topographiquement avec toute

l'exactitude voulue par les plénipotentiaires, à Lalla Marnia, s'arrête au Teniet Sassi, à la limite du Tell, ou pays cultivé.

La seconde partie du traité s'applique aux régions qui ne se cultivent pas. Ce n'est plus une délimitation, c'est un *modus vivendi*. Elle commence à l'article 4, dont le 1er § est ainsi conçu :

« Dans le Sahara (Désert), il n'y a pas de limite territoriale « à établir entre les deux pays, puisque la terre ne se laboure « pas et qu'elle sert de pacage aux Arabes des deux Empires, « qui viennent y camper pour y trouver les pâturages et les « eaux qui leur sont nécessaires. Les deux souverains « exerceront, de la manière qu'ils l'entendront, toute la « plénitude de leurs droits sur leurs sujets respectifs dans le « Sahara. Et, toutefois, si l'un des deux souverains avait à « procéder contre ses sujets au moment où ces derniers « seraient mêlés avec ceux de l'autre Etat, il procèdera « comme il l'entendra sur les siens, mais il s'abstiendra « envers les sujets de l'autre gouvernement. »

Les principes donnés sont parfaitement adéquats au genre d'existence que mènent les nomades, dont les tribus parcourent ces régions. Comme le faisait très justement observer l'interprète Léon Roches, qui était la cheville ouvrière des négociations en 1845, le vague dans lequel reste ce texte doit, en dernière analyse, profiter à la nation la plus forte et la mieux organisée ; aussi, le comte de la Ruë en prit-il facilement son parti. La condescendance qu'il montra eut, de plus, l'avantage de donner satisfaction au gouvernement de M. Guizot, qui lui recommandait de ne pas laisser traîner les choses en longueur. L'Angleterre, en présence de tant de mansuétude et de modération de notre part, cessa de son côté, pour quelque temps du moins, ses manœuvres déloyales, et son ministre, Drummond Hay, conseilla au Sultan de signer.

C'est de ce texte habilement rédigé par Léon Roches, que nous avons tiré par déduction légitime ce qu'on est convenu d'appeler *le droit de suite*, dont nous avons fait usage, avec l'assentiment du Maghzen, chaque fois que nous avons voulu, tandis qu'on ne pourrait pas citer un seul cas où, par réciprocité, l'action du gouvernement marocain se soit exercée dans les régions parcourues par nos sujets musulmans. On peut donc non seulement accepter sans

récrimination la rédaction de ce paragraphe, mais s'en féliciter.

Il n'en est pas de même des suivants que nous citons ici :

« Ceux des Arabes qui dependent de l'Empire du Maroc, « sont : les Mehaïa, les Beni-Guil, les Hamian-Djemba, les « Eûmour-Sahra et les Oulad-Sidi-Cheikh-el-Gheraba.

« Ceux des Arabes qui dépendent de l'Algérie, sont : les « Oulad-Sidi-el-Cheikh-el-Cheraga et tous les Hamian, excepté « les Hamian-Djemba sus-nommés. »

Il faut avoir vécu dans ce pays, en contact avec les tribus désignées dans ces deux paragraphes, pour se rendre compte de leur incohérence absolue.

Une phrase des mémoires du général de Martimprey, qui fut mêlé de très près aux travaux des plénipotentiaires comme chef d'escadrons d'Etat-Major chargé du service topographique, jette le véritable jour sur la cause de ces inconcevables erreurs.

Il s'agissait, comme nous l'avons vu, d'appliquer l'article 5 du traité de Tanger, qui reconnaissait à la France les possessions des Turcs en 1830.

« Dans le Tell le travail était facile, dit M. de Martimprey, dans le Sahara (1) c'était beaucoup moins clair. » Puis il expose comment, connaissant mal ou pas du tout les tribus qu'Abd-el-Kader avaient préservées de tout contact avec nous, nous fûmes amenés à nous en rapporter, pour fixer leurs attaches politiques, aux dires des grands seigneurs indigènes qui nous servaient. Il devient alors facile d'expliquer comment nous fûmes trompés. Les vieillards des tribus du Sud oranais se rappellent encore les démarches qui furent faites auprès du caïd de Tlemcen, Si Hammadi Sakal et de l'agha du djebel du Sud, Si ben Abdallah, par les notables des Oulad Sidi Cheikh Gheraba et des Hamyan Djemba, afin que leurs tribus fussent désignées comme marocaines par ces chefs indigènes. Ce mensonge était léger à des musulmans essayant de soustraire des populations musulmanes au joug des infidèles ; il était facile, car nous n'avions pas encore eu de contact avec

(1) Par Sahara, on entendait à cette époque tout ce qui est au sud du Tell ; les Hauts-Plateaux étaient donc compris dans le Sahara, alors qu'on n'applique aujourd'hui ce terme qu'aux régions qui s'étendent au sud des ksour.

ces tribus et nous ne connaissions pas leur habitat ; enfin, il rapporta aux chefs indigènes qui nous les firent accepter, de fructueux cadeaux qui, peut être plus encore que leurs sentiments islamiques, les poussèrent à manquer à leurs serments de fidélité à la France.

En somme, on ne reconnut la qualité d'algériennes qu'à deux tribus qui avaient déjà fait leur soumission à la France, les Oulad Sidi Cheikh Cheraga, à Mascara, et les Hamyan, à Tlemçen.

Les tribus qui furent attribuées au Maroc avaient été pour la plupart soumises aussi souvent aux Turcs qu'aux Cheurfa marocains, mais elles étaient surtout « Arab Sibâ », tribus indépendantes, aussi bien vis-à-vis du Divan que vis-à-vis du Sultan de Fez. Elles se faisaient continuellement la guerre entre elles et la faisaient aussi contre les Turcs et contre le Maghzen, afin de ne pas leur payer l'impôt. Les Mehaïa, les Hamyan, les Beni Guill, les Oulad Sidi Cheikh Gheraba, les Amour étaient cependant portés sur la liste des tribus qui devaient payer l'impôt au Bey d'Oran, et ce fonctionnaire du Divan parvenait souvent à le leur faire arracher par de grandes opérations de razzia. Il n'était pas rare de voir l'agha des Douaïrs et Zmala, fonctionnaire du beïlik d'Oran, s'unir aux Mehaïa et aux Hamyan pour raser les Beni Guill ; aux Oulad Sidi Cheikh Gheraba pour rançonner les Oulad Cheikh Cheraga et réciproquement. Les steppes des Hauts-Plateaux oranais étaient alors par excellence le pays de la peur et il ne faut pas s'étonner si notre action n'a pas encore pu réussir à transformer la nature de ces tribus guerrières qui vivaient depuis des siècles dans la plus complète anarchie.

L'incohérence de ces désignations de tribus est encore plus frappante quand on les rapproche de l'article 5. Cet article est relatif à la désignation des ksour (villages du désert) des deux empires. « Les deux souverains suivront, à ce sujet, « l'ancienne coutume établie par le temps, et accorderont, par « considération l'un pour l'autre, égards et bienveillance aux « habitants de ces ksour.

« Les ksour qui appartiennent au Maroc sont ceux de Ich « et de Figuig.

« Les ksour qui appartiennent à l'Algérie sont : Aïn-Sefra, « Sfissifa, Asla, Tiout, Chellala, El Abiod et Bou Semghoum ».

Le Maroc ne revendiquait que Figuig et Ich qui en était considéré comme une dépendance. Il s'appuyait sur ce fait que Figuig avait fait partie des états de Moulay Ismaïl et que jamais les Turcs ne s'y étaient montrés. (1)

Les autres ksour qui furent cités le furent au hasard de la mémoire de nos agents indigènes que renseignaient mal les nomades intéressés.

C'est ainsi que beaucoup furent oubliés, comme les deux Arba, les deux Moghar, etc.

Étant les plus forts, ayant su imposer notre domination aux tribus nomades que le traité nous abandonnait, nous prîmes naturellement possession non seulement des ksour désignés comme algériens, mais encore de tous ceux qui avaient été omis et que leur position géographique plaçait dans notre sphère d'action, mais ces omissions n'en sont pas moins critiquables.

Plus critiquable encore est la répartition elle-même. Pour rentrer dans l'esprit du traité, les ksour auraient dû rester franco-marocains, puisque les tribus nomades étaient réparties entre les deux empires, et que ces villages sahariens servaient indistinctement d'entrepôt aux arabes de toutes les tribus.

Les Hamyans, par exemple, emmagasinaient leurs provisions à Aïn-Sefra, à Tiout, aux Moghar, à Figuig, et leurs magasins étaient mêlés à ceux des Oulad-Sidi-Cheikh-Gheraba, des Amour, etc.

Les ksour de Bou Semghoum, de Chellala, d'El Abiod, étaient partagés entre les Hamyans de l'Est (Traffis), les Oulad-Sidi-Cheikh-Cheraga et Gheraba.

Aussi, cet article 5 nous obligeait pour ainsi dire à violer l'article 4, puisque nous connaissions, en administrant les

---

(1) Cet argument est discutable, et on peut plutôt soutenir que les Oulad Sidi Cheikh, étant évidemment algériens, puisque leur capitale, El Abiod, où se trouvent les tombeaux de leurs ancêtres, est algérienne, Figuig, qui depuis Si Sliman ben bou Amaha (fin du 15[e] siècle de l'ère chrétienne) s'était reconnue vassale de cette famille, devait être considérée comme algérienne. En fait, les Oulad Sidi Cheikh n'ont jamais cessé depuis ce temps d'être les seigneurs féodaux de Figuig, et c'est ce qui a permis à Bou Amama de s'y retrancher de 1896 à 1902. Cela ne veut pas dire que tous les Figuiguiens soient inféodés aux Oulad Sidi Cheikh, mais depuis le 15[e] siècle jusqu'à 1902 leur parti y a toujours été assez fort pour que les portes de cette puissante oasis ne leur en eussent jamais été fermées.

Le parti marocain hostile aux Oulad Sidi Cheikh est représenté par les Cheurfa d'Oudaghir qui y sont installés depuis les temps de Moulay Ismaïl et peut-être même antérieurement.

ksour, des personnes et des biens de sujets marocains sur lesquels nous n'avions, de par le premier paragraphe de l'article 4, absolument aucun droit.

Cette clause inexécutable devait tourner à notre avantage au point de vue administratif, mais elle n'en est pas moins restée, par les tendances qu'elle a développées, une des principales causes des conflits incessants qui nous ont toujours empêché de tirer du traité de 1845 les avantages politiques importants qu'il nous gardait en germe.

L'article 6 est un acte de précipitation. Il passa inaperçu pendant bien longtemps et nous a trop peu gêné pour qu'il soit utile de s'y attarder. On a reproché à cet article 6 de n'avoir pas parlé du Touat et des oasis sahariennes ; mais on ne pouvait pas en parler dans un traité au sujet de l'Algérie telle qu'elle existait du temps des Turcs, puisqu'il faut bien reconnaître qu'aucun des Deys n'a probablement jamais eu une idée bien nette des oasis sahariennes, qu'il n'entrevoyait que comme faisant partie du Soudan, au même titre que Tombouctou et Djenné, par exemple.

Voici le texte de cet article 6 :

« Quant au pays qui est au Sud des ksour des deux « gouvernements, comme il n'y a pas d'eau, qu'il est « inhabitable, et que c'est le désert proprement dit, la « délimitation en serait superflue. »

Vient enfin l'article 7 :

« Tout individu qui se réfugiera d'un Etat dans l'autre ne « sera pas rendu au gouvernement qu'il aura quitté par celui « auprès duquel il se sera réfugié, tant qu'il voudra y « rester.

« S'il voulait, au contraire, retourner sur le territoire de « son gouvernement, les autorités du lieu où il se sera réfugié « ne peuvent apporter la moindre entrave à son départ. « S'il veut rester, il se conformera aux lois du pays, et il « trouvera protection et garantie pour sa personne et ses « biens. Par cette clause, les deux souverains ont voulu se « donner une marque de leur mutuelle considération.

« Il est bien entendu que le présent article ne concerne en « rien les tribus, l'empire auquel elles appartiennent étant « suffisamment établi par les articles qui précèdent.

« Il est notoire aussi que El Hadj Abd-el-Kader et tous ses « partisans ne jouiront pas du bénéfice de cette convention, « attendu que ce serait porter atteinte à l'article 4 du traité « du 10 septembre 1844, tandis que l'intention formelle « des hautes parties contractantes est de continuer à donner « force et vigueur à cette stipulation, émanée de la volonté de « leurs souverains, et dont l'accomplissement affirmera « l'amitié et assurera, pour toujours, la paix et les bons « rapports entre les deux Etats.

« Le présent traité, dressé en deux exemplaires, sera soumis « à la ratification et au scel des deux Empereurs, pour être « ensuite fidèlement exécuté.

« L'échange des ratifications aura lieu à Tanger, sitôt que « faire se pourra.

« En foi de quoi, les commissaires plénipotentiaires « sus-nommés ont apposé, au bas de chacun des exemplaires, « leurs signatures et leurs cachets.

« Fait sur le territoire français, voisin des limites, « le 18 mars 1845 (9 de rabia-el-oouel 1261 de l'hégire).

« Puisse Dieu améliorer cet état de choses dans le présent « et le futur ! »

Il serait trop long de montrer combien de fois nous avons usé, abusé même des deux premiers paragraphes de ce dernier article. Les incidents récents du Miliani de Fez, et du fils de Bou Amama suffisent à prouver que nous avons toujours su tourner les textes à notre avantage.

Je pense avoir démontré par cette analyse que le traité tant décrié de Lalla-Marnia nous a toujours profité, que nous devons en conséquence non pas chercher à l'abolir, mais seulement à l'améliorer.

CHAPITRE IV.

La France, devenue puissance musulmane, organise sa conquête. — Les bureaux arabes. — Les insurrections de 1864-1871-1884.

Dès la signature du traité de 1845, le général de Lamoricière, commandant la province d'Oran, songea à montrer nos troupes dans les régions du Sud où cette convention diplomatique venait de reconnaître nos droits sur certains ksour et sur certaines tribus, sur lesquels nous possédions fort peu de renseignements, et où il était nécessaire, en même temps, de s'assurer des dispositions à notre égard des populations qui pouvaient à un moment donné faire cause commune avec Abd-el-Kader.

Le colonel Géry, commandant la subdivision de Mascara, reçut mission de promener le drapeau français dans le pays des Oulad Sidi Cheikh et des Hamyan Cheraga (Trafi), qui forment aujourd'hui le Cercle de Géryville, du nom du premier chef français qui choisit l'emplacement du poste de commandement d'où on les administre encore. (1)

Cette brillante reconnaissance poussa jusqu'à Brézina, à l'entrée du grand désert et revint à Mascara à la fin de mai, après avoir très complètement rempli sa mission.

Cependant, Abd-el-Kader ne désarmait pas. Il écrivait à Mouley Abd-el-Rahman qu'il ne lui obéirait pas plus qu'aux Français ; qu'en traitant avec ces infidèles il avait failli à tous ses devoirs de chef musulman, que lui, Abd-el-Kader, fils de Mahieddine, ne tenait que de Dieu et des croyants son titre d'émir et traiterait en ennemies les troupes chérifiennes comme les troupes françaises partout où elles essaieraient de gêner ses opérations.

Au mois de septembre 1845, il envahit à l'improviste le territoire algérien et surprit un bataillon, qui fut exterminé au

---

(1) Géryville est construit auprès d'un ancien ksar arabe sans grosse importance qui s'appelait El-Biodh. Les indigènes appellent encore aujourd'hui Géryville, El-Biodh.

marabout de Sidi-Brahim. La guerre se trouva rallumée ; le plus grand nombre des tribus de l'ancien royaume de Tlemcen rejoignirent Abd-el-Kader entouré déjà de bandes marocaines qui le suivaient pour piller.

Mais depuis la prise de la smala, l'émir était ruiné et son prestige était aussi gravement atteint que ses finances ; ses fidèles gardes du corps, les Hachem, étaient décimés. Il n'osa pas revenir en simple chef de bande dans ce beylick de Mascara qu'il avait si longtemps appelé ses Etats et resta dans l'Ouest. Ce séjour le perdit : les Arabes qui l'avaient rejoint étaient, comme tous les Arabes, attachés à leurs parcours traditionnels. Si encore l'émir s'était fixé au milieu des tribus arabes du Dahra (Hamyan et Beni-Guill), celles-ci l'eussent vraisemblablement soutenu, et les tentes du Tell oranais qui le suivaient se seraient facilement fondues dans ces grandes tribus de même race qu'elles. Mais il s'installa en pays berbère, et les meilleurs guerriers qui restaient autour de lui ne pouvant s'acclimater chez ces montagnards inhospitaliers abandonnèrent leur chef malheureux pour retourner à leurs pâturages accoutumés.

Telle était encore cependant la terreur qu'inspirait le nom d'Abd-el-Kader, que le sultan de Fez faisait avancer des troupes jusqu'à Taza, limite extrême du territoire où il était réellement obéi, tandis que le duc d'Isly rentrait précipitamment de France dans son gouvernement général de l'Algérie, en emmenant des renforts importants.

En même temps; par application des traités de Tanger et de Lalla-Marnia, le général de Lamoricière s'occupa activement non seulement de faire rentrer nos tribus insurgées dans le devoir, mais encore de poursuivre Abd-el-Kader sur le territoire marocain.

Le représentant de la France au Maroc annonça ces résolutions à Mouley Abd-er-Rahman qui, tout en se déclarant impuissant, nous promit de nous aider par tous les moyens, même les moins avouables, puisqu'il cherchait à faire empoisonner Abd-el-Kader. Cependant, l'empereur du Maroc, tout en approuvant notre action contre l'émir en territoire marocain, ne voulait pas avoir l'air de s'être concerté avec nous, parce qu'il redoutait que le fanatisme religieux des tribus, blessé par cette alliance impie, ne les fît se soulever en masse depuis le Rif jusqu'au désert.

Ce danger paraissait d'autant plus grand que l'émir parlait hautement de déclarer la guerre au sultan et d'exploiter l'esprit de mécontentement et de révolte qui régnait dans ses états pour faire proclamer sa déchéance.

Heureusement pour nous, au lieu de mettre immédiatement cette idée à exécution, Abd-el-Kader voulut tenter une pointe en Algérie. Il la poussa jusqu'à l'Isser ; mais traqué par le général Youssouf, il revint épuisé au Maroc. Alors, se sentant plus que jamais environné d'ennemis au milieu des farouches montagnards qui ne pensaient qu'à voler et à piller même leurs hôtes, il reprit le projet de marcher sur Fez pour essayer de relever sa fortune en frappant un grand coup.

Cette audacieuse entreprise, qui eut été très dangereuse pour le Maghzen au lendemain de Sidi-Brahim, ne venait plus à son heure. L'émir remporta bien une première victoire sur les troupes chérifiennes, mais lorsqu'ayant quitté le « bled siba » qui n'était pas plus un soutien pour les Marocains que pour lui-même, il s'avança dans le « bled maghzen », il se sentit trop faible. Il se reporta en arrière pour essayer de se reconstituer une armée en faisant un appel passionné au fanatisme religieux. Mais cet appel fut à peu près sans action sur les berbères qui l'entouraient, et les Français reprenant la campagne contre lui, de concert avec les Marocains, empêchèrent tout renfort de lui venir de la province d'Oran.

Bien plus, le général de Lamoricière se mit lui même à la tête des opérations combinées. On sait le reste : l'émir, définitivement vaincu, se rendit aux Français après avoir brûlé contre les Marocains ses dernières cartouches. En partant, il donnait à tous les siens le conseil de se soumettre à la France et ce conseil fut généralement suivi. C'est ainsi que tout l'ouest de la province d'Oran, tous les Hauts-Plateaux de la province d'Alger, les tribus et les ksour du Sahara de Constantine, qui avaient reconnu l'autorité de l'émir, passèrent sous notre domination.

En vain de vulgaires agitateurs cherchèrent-ils à entraver nos progrès : pâles imitateurs d'Abd-el-Kader dont ils n'avaient pas le génie, ils se posaient en maîtres de l'heure et prenaient des allures prophétiques pour déclarer qu'ils avaient reçu d'en haut la mission de chasser les Européens et de rétablir, en Maurétanie, l'Islam dans toute sa puissance. On les pourchassa sans trève et, chose étonnante, les Arabes qui

nous avaient le plus combattu à l'époque de la lutte héroïque contre l'émir, furent nos plus vaillants auxiliaires.

Nous avons parlé plus haut de la création des bureaux arabes en 1844. Ce furent eux qui recueillirent la succession d'Abd-el-Kader.

La hiérarchie féodale arabe fut reconnue et organisée. Les hauts barons s'appelèrent khalifats, bachagas, aghas ; les seigneurs de moindre importance, caïds et cheikhs.

Tous ces vassaux se mirent à notre service, mais en conservant leurs alliances particulières, leurs amitiés, leurs haines, toutes leurs coutumes seigneuriales assimilables à peu de chose près à celle de l'Europe au moyen âge. Nous ne donnâmes pas aux dîmes, aux corvées, aux redevances de toute sorte, d'existence légale, mais tout cela subsista, par le fait que la nouvelle administration avait reçu l'ordre cent fois renouvelé depuis « de ne pas implanter brusquement nos mœurs administratives dans les régions nouvellement soumises ».

Un groupe de tribus et de ksour forma un cercle, dont le commandement était quelque chose d'analogue à un gouvernement de province au moyen âge. Tous les pouvoirs nécessaires à l'exercice de la suzeraineté de l'Etat se trouvaient réunis dans la main d'un commandant supérieur, ayant sous ses ordres un bureau arabe comprenant un chef et un nombre variable d'adjoints. Tout ce personnel était recruté parmi les officiers de l'armée d'Afrique.

Au contact journalier des chefs indigènes et de leurs administrés se formèrent des hommes spéciaux, qui devinrent le plus puissant instrument de la prise de possession véritable qui suivit la reddition d'Abd-el-Kader.

Grâce aux bureaux arabes, l'organisation donnée par l'Émir put être en beaucoup d'endroits respectée, et partout où nous n'avions pas à récompenser d'anciens dévouements, nous acceptâmes, pour commander les indigènes, ceux mêmes qui avaient été les khelifats lieutenants de notre ancien ennemi.

Nous avions été appelés, pour lutter contre lui, à nous installer solidement dans le Tell des territoires d'Alger et d'Oran, tandis que les tentatives d'indépendance de l'ex-bey de Constantine nous avaient conduits, dans cette dernière province, jusqu'à Batna. Notre nouvelle situation nous força à

occuper Biskra à l'est, Laghouat au centre, El Biod, que nous appelâmes Géryville, à l'ouest.

Ce formidable bond en avant par delà les Hauts-Plateaux passa presque inaperçu, au milieu des bouleversements intérieurs qui précédèrent et suivirent la révolution de février. Il put se faire presque sans coup férir au moyen du merveilleux système qu'avaient imaginé Lamoricière et Bugeaud et dont nous venons de donner brièvement l'économie.

Leurs idées continuèrent à être appliquées de 1852 à 1859, au début du second empire, et, par leur propre développement, accélérèrent nos progrès aussi bien dans le Tell, où la Kabylie, restée jusque là comme une forteresse inexpugnable, fut définitivement soumise, que dans le Sahara, où nous nous emparâmes de l'Oued Rir et du Souf, du Mzab et d'Ouargla.

Malheureusement, tous les officiers des affaires indigènes ne furent pas à la hauteur des fonctions très complexes qui leur incombaient ; il y en eut qui ne surent pas se rendre compte qu'ils devaient, dans les territoires dont l'administration leur était confiée, non pas agir en suzerains et prendre pour eux les hommages qui leur étaient adressés, mais en « *missi dominici* », en les rapportant tous à la France, dont ils étaient l'émanation et le symbole au milieu des populations soumises.

Quelques-uns mêmes, dans ce milieu féodal, allèrent jusqu'à prendre les défauts de l'aristocratie indigène et à considérer l'arabe comme taillable et corvéable à merci ; ils ne se rendaient pas compte que, tout en dominant les chefs indigènes, ils ne pouvaient ni les considérer comme des inférieurs au même titre que les subalternes qu'ils commandaient naguère, dans les corps de troupe, ni employer, pour leur propre compte, leurs procédés de commandement.

Les fautes de ce genre eurent un double effet. Dans les régions du Tell, où les grands vassaux arabes n'existaient pas, les indigènes déjà habitués, par les fréquents passages de troupe et par les administrateurs de la première heure, à nos mœurs et à des exigences parfois très dures, souffrirent sans se plaindre ; mais ce furent les colons qui s'indignèrent et entamèrent, contre les bureaux arabes, une campagne qui raviva, pour de nombreuses années, la lutte ancienne entre le pouvoir civil et l'autorité militaire.

Dans le Sud, ces errements amenèrent la terrible insurrection de 1864, qui ensanglanta toute la région des Hauts-Pla-

teaux des provinces d'Alger et d'Oran, et servit de thème, jusqu'à la chute de l'empire, aux discours de l'opposition qui s'attaquaient alors, dans la métropole, avec autant d'habileté que de violence au gouvernement de Napoléon III.

L'empereur avait signé, le 6 février 1863, la fameuse lettre au Gouverneur Général, où l'Algérie était appelée un royaume arabe. Le Sénatus-Consulte du 8 mai de la même année, constituant la propriété indigène, avait été publié. On voulut montrer dans cette politique, qualifiée de politique nouvelle, de politique personnelle de l'empereur, la cause du mouvement anti-français dont on constatait le dangereux épanouissement. C'était déplacer les causes.

Il n'y avait pas à proprement parler, en 1864, de mouvement anti-français. S'il y avait dans la lettre de l'empereur quelques erreurs et les mots malheureux et impopulaires de « royaume arabe », on aurait dû y voir surtout l'expression des idées d'un homme éminent, qui était du reste le véritable auteur de la lettre, le maréchal Randon, naguère gouverneur, dont l'opposition avait déploré le départ lorsqu'il avait dû céder la place au prince Napoléon, nommé ministre de l'Algérie.

L'empereur avait subi depuis, à Paris, l'influence du maréchal, et c'est sous son insinuation que fut écrite la célèbre lettre. Elle est très « arabophile » pour employer un néologisme très répandu en Algérie ; elle contient les éléments d'un programme très sage dont on s'est en somme peu écarté, quoi qu'on en dise, dans les sages mesures qui tendent, depuis quelques années, à remettre en Algérie la pyramide sur sa base.

Elle ne fut pour rien dans l'insurrection de 1864, dont il faut chercher la genèse dans des faits de bien minime importance en apparence, une discussion entre un officier des bureaux arabes et Si Sliman ben Hamza, bachagha de Géryville. Il n'y eut rien de plus et ceux qui ont voulu y voir autre chose ont fait du roman ; le malheur fut que le personnage en question, Si Sliman ben Hamza, était en même temps que bachagha le plus influent des chefs des Oulad-Sidi-Cheikh, dont la puissance théocratique s'étend sur un grand nombre de tribus, depuis le Maroc jusqu'à Ouargla.

C'est en 1842 que la France avait pris contact avec cette famille maraboutique, dont la renommée en pays musulman est presque égale à celle des Cheurfa, et qui a acquis dans

notre pays, par la longue résistance qui a suivi la révolte, une notoriété qui ne l'empêche pas d'y être encore très mal connue. En 1845, au moment de la reconnaissance du colonel Géry dans les Hauts-Plateaux oranais qu'ils habitent, les Oulad-Sidi-Cheikh n'avaient pas fait leur soumission complète et même la colonne avait eu à se défendre contre certains groupes hostiles. C'est vers 1850 que Si Hamza ben Boubeker, père de Si Sliman ben Hamza, accepta notre investiture.

La famille des Oulad-Sidi-Cheikh remonte à Sidi-Boubeker es Seddik [1].

Elle s'est installée dans le Sud Oranais au xve siècle, avec Si-Maamar-ben-Lalia, et, depuis lors, tous les descendants de ce saint personnage ont été entourés de respect, comblés d'hommages et de ziara [2]. Le plus célèbre, Si Abdelkader ben Mohammed reçut le surnom de Sidi Cheikh. Ce surnom passa à ses enfants et aux enfants de ses enfants qui formèrent, et forment encore aujourd'hui, la grande tribu maraboutique des Zoua [3] Oulad-Sidi-Cheikh, dont on trouve des ramifications depuis Ghadamès jusqu'à l'Atlantique.

Ils sont divisés en deux grands çoffs [4], les Zoua-Cheraga et Zoua-Gheraba [5].

En 1850, on trouvait à la tête des premiers Si-Hamza-ben-Boubeker, et à la tête des seconds Sidi-Cheikh-ben-Taïeb.

En 1855, Si-Hamza sut atteindre, jusque sous les dunes d'Ouargla, le faux chérif Mohamed-ben-Abdallah qui nous faisait depuis longtemps la guerre, et porter le drapeau français dans le Sahara jusqu'à El Goléa. Il fut, en récompense, comblé d'honneurs par le gouverneur général Randon. Si-Hamza se trouva alors commander, comme vassal de la France, tout le

(1) Boubeker (le père de la vierge) est le père d'Aïcha, épouse préférée de Mahomet. Les descendants de Sidi Boubeker sont, après les Cheurfa, descendants de Fathma, fille de Mahomet, les plus vénérés des musulmans.

(2) Aumône religieuse, quelque chose d'analogue au denier de Saint-Pierre, aux offrandes des catholiques pour la construction et l'entretien des congrégations et des couvents.

(3) Zoua, gens des zaouïas. C'est sous ce nom que l'on désigne en Algérie et au Maroc les Oulad-Sidi-Cheikh. La zaouïa, c'est le couvent, ou plutôt l'école confessionnelle chez les musulmans, c'est le berceau des confréries religieuses. C'est là que se forment et s'instruisent les Khouan de ces congrégations islamiques.

(4) On nomme ainsi les partis féodaux locaux dans le genre des Montégut et des Capulet du moyen âge italien.

(5) Le traité de 1845 avait fait les premiers algériens et les seconds marocains. Ils sont en réalité tous algériens.

Sahara, d'Ouargla à Figuig, et presque tous les Hauts-Plateaux de l'Oranie.

On a beaucoup reproché plus tard aux bureaux arabes d'avoir créé cette redoutable puissance. Ils ne l'ont pas créée; ils l'ont trouvée établie et l'ont rendue française en donnant l'investiture à Si-Hamza. Celui-ci, du reste, servit fort bien. Son fils et successeur, Si-Boubeker, nous fut aussi utile, mais il mourut prématurément, et on investit alors à sa place, avec le titre de bachagha, son frère, Sliman-ben-Hamza, d'un caractère violent et emporté, qui, à la suite d'une dispute futile, se brouilla avec les officiers du bureau arabe de Géryville, et ne pouvant réussir à se les faire sacrifier, se mit en révolte contre eux.

On essaya alors à Oran de le ramener à nous, mais lorsque ses serviteurs religieux virent les descendants de Sidi-Boubeker-Seddik résister aux Français, ils eurent l'espoir que l'heure du triomphe de l'Islam était arrivée et entraînèrent Si Sliman plus loin qu'il ne l'aurait voulu. Sur ces entrefaites, eut lieu l'affaire d'Aouïnet-Boubeker, fortuite rencontre où le colonel Beauprêtre, qui était chargé de voir Si-Sliman et de lui faire entendre raison, trouva la mort ainsi que le bachagha lui-même.

Des deux côtés on cria à la trahison, et ces deux morts rendirent pour longtemps tout rapprochement impossible entre nous et les Oulad-Sidi-Cheikh-Cheraga, en faisant naître, dans les deux camps, des haines sauvages qui ne se calmèrent que longtemps après, quand ceux qui avaient été mêlés aux premiers actes du drame eurent disparu de la scène.

L'insurrection des Oulad-Sidi-Cheikh reste d'ailleurs toujours ce que celle d'Abd-el-Kader fût restée, si nous eussions pu avoir, à l'époque où elle éclata, l'expérience acquise en 1864. Grâce aux rivalités féodales, nous pûmes opposer l'une à l'autre les grandes familles.

Ce système un peu machiavélique donna, il faut bien le dire, naissance à une foule d'intrigues, où chacun, même parmi nos officiers, prenait parti pour tel ou tel çoff, pour telle ou telle personnalité; mais à côté de cet inconvénient, il eut l'immense avantage de permettre d'enrayer le mouvement islamique et de faire de l'insurrection une sorte de guerre de la Fronde, qui dura longtemps, mais qui ne menaça jamais sérieusement notre domination.

Après l'affaire d'Aouïnet-Boubeker, Si-Hamed, frère et successeur de Si-Sliman, à la tête des Zoua-Cheraga, se réfugia au Maroc dans le « bled-siba », et depuis 1844 jusqu'à nos jours, l'histoire de l'insurrection des Oulad-Sidi-Cheikh se confondit avec celle des confins franco-marocains.

Au début de l'insurrection, les Oulad-Sidi-Cheikh ne craignirent pas de nous attaquer et d'essayer d'entraîner dans leur révolte toutes les tribus qui nous étaient soumises.

Ainsi que nous l'avons dit, ce fut parmi la plèbe arabe un immense cri d'espérance. On prononçait partout le mot magique de « maître de l'heure », et les soldats de l'Islam accouraient de toutes les parties de l'ancienne Maurétanie, depuis la Tunisie jusqu'à l'Atlantique, pour prendre part à la guerre sainte.

Mais, parmi les chefs indigènes que nous avions investis, ceux-là seuls qui avaient des motifs de mécontentement personnels songèrent à faire cause commune avec les Zoua. Les autres grandes familles groupèrent derrière elles tous leurs tenanciers, se rangèrent franchement sous les drapeaux de la France suzeraine et enrayèrent le mouvement insurrectionnel. C'est ainsi que Ali-Bey-ben-Fahrat et les Ben-Gana maintinrent le Sud de la province de Constantine sous nos lois, tandis que Mokrani, le bachagha de la Medjana et les Ben-Lahrèche, bachaghas de Djelfa, jouaient le même rôle dans la province d'Alger. Dans la province d'Oran, les bonnes volontés ne nous firent pas défaut, mais la proximité du Maroc et les relations anciennes entre les tribus fidèles et les insurgés, rendirent les intrigues plus fréquentes et jetèrent un certain trouble dans les rangs de nos auxiliaires.

La première période de l'insurrection fut la plus grave ; nous eûmes à enregistrer plus de vingt combats importants dans lesquels nous ne fûmes pas toujours maîtres du champ de bataille. Cette période héroïque de l'insurrection se termina en 1869 par la victoire remportée à Aïn-Mahdi par le colonel de Sonis, alors commandant supérieur de Laghouat, sur tous les Oulad-Sidi-Cheikh coalisés.

Après cet échec retentissant, les Zoua renoncèrent définitivement à l'offensive. Ils retournèrent au Maroc dans le « bled siba », où ils avaient établi leur quartier général depuis 1864 ; ils n'en sortirent plus que pour tenter contre nos

tribus des coups de main ayant pour but d'enlever des troupeaux.

A cette guerre de corsaires, on répondit par une guerre de corsaires.

Si Ahmed était mort et avait été remplacé successivement par son frère, Si Mohammed, puis par Kaddour ben Hamza, son oncle. Nous lui opposâmes un de ses cousins, qui appartenait aux Oulad-Sidi-Cheikh-Gheraba et nous avait fait sa soumission, Si Sliman ben Kaddour (1). Très énergique et très brave, il nous rendit de grands services pendant les années 1868, 1869, 1870 et 1871, puis il fut révoqué, un peu légèrement peut-être, et devint un de nos plus redoutables adversaires dans la guerre de course qui ne cessait de troubler les Hauts-Plateaux et le Sahara.

Les tribus du « bled siba » combattaient tantôt avec les nôtres et tantôt contre elles.

Les Mehaïa, les Angad, les Beni-Mathar de Raz-el-Aïn étaient fréquemment mêlés aux Hamyan qui, sous la conduite de l'agha El-Mebkhout, puis de son fils El-Hadj-el-Habib, aujourd'hui encore agha de Méchéria, firent sur les Zoua et leurs partisans de fréquentes et fructueuses razzias.

Cependant, notre rayon d'action avait bien diminué. Alors qu'avant l'insurrection, nos goums, soutenus par de petits groupes de réguliers, allaient exercer le droit de suite reconnu par le traité de 1845, jusque dans les bassins de l'Oued-Guir et de la Moulouïa, que, dans le Sahara, nos officiers du cercle de Géryville allaient percevoir l'impôt jusqu'à El-Goléa, et faisaient des tournées jusqu'aux oasis sahariennes du Touat (voyage du commandant Colonieu en 1860), il fallut, depuis 1864, de véritables colonnes pour parcourir avec une sécurité relative la région des ksour, ou même les Hauts-Plateaux de la province d'Oran.

Le pays était du reste presque désert, et des milliers de tentes avaient abandonné leur pays, les unes pour suivre la fortune des Oulad-Hamza, les autres pour se retirer du rayon d'action de leurs razzias.

---

(1) Si-Sliman ben Kaddour appartenait aux Oulad-Sidi-Cheikh-Gheraba marocains par le traité de 1845, mais algérien de fait. Le chef reconnu des Oulad-Sidi-Cheikh-Gheraba était Sidi-Cheikh ben Taïeb qui fit bien souvent des efforts pour devenir notre vassal et dont le fils Si-Allal ben Cheikh est actuellement à notre solde.

De ces migrations inusitées, de ces coups de main continuels, de ce fait surtout que, comme Abd-el-Kader, après ses revers, les Oulad-Sidi-Cheikh étaient réfugiés au Maroc, naquirent entre la France et la cour chérifienne des rapports aussi embrouillés que fréquents et finalement chaque fois que la situation se tendait, le Sultan, qui tenait surtout à éviter un nouvel Isly, se réfugiait derrière son impuissance et derrière la facilité que nous octroyait le traité de 1845 de venger nous-mêmes nos injures. C'est ce qui amena notamment l'expédition de Wimpffen en 1870.

L'insurrection de 1871 passa inaperçue en Oranie, grâce à l'effet moral qu'avait produit cette pointe poussée par nos troupes jusqu'à l'Oued Guir, aux portes du Tafilalet, grâce aussi à l'activité et à l'énergie de Si-Sliman ben Kaddour qui tourna contre Si-Kaddour ben Hamza toutes les forces vives des nomades.

Quelque sérieux que fut le mouvement de révolte à la tête duquel s'était mis le bachagha Mokrani en 1871, il est trop étranger à notre sujet pour que nous entreprenions de le décrire. Nous dirons seulement que la prompte répression de ce soulèvement eut l'avantage de montrer aux indigènes que la guerre contre la Prusse, malgré nos désastres, ne nous avait pas affaiblis au point de leur laisser l'espoir de reprendre leur indépendance. Nous dirons aussi que la présence de Mokrani à la tête des révoltés et les passions politiques qui se déchaînèrent alors avec une violence extraordinaire contre les représentants de l'armée, amenèrent deux réactions qui permirent, à la longue, aux dissidents du Sud Oranais, de rallumer la guerre sous une nouvelle forme qui fut l'insurrection de 1881.

Les deux réactions auxquelles je fais allusion sont celles qui se produisirent contre les grands chefs indigènes et contre les bureaux arabes.

Pour les fanatiques musulmans des basses classes, les grands chefs indigènes avaient trahi l'Islam en servant la France avec plus ou moins de zèle, mais en la servant.

Il y avait de ce fait, contre eux, une sorte de haine sourde, qui se traduisait par le refus de continuer à les traiter en seigneurs féodaux, de leur payer les redevances anciennes et par l'affectation de ne plus les considérer que comme des agents des Français.

Dans la classe aisée les mêmes sentiments existaient, et il s'y ajoutait le désir de prendre leurs places après les avoir fait révoquer de leurs fonctions par les autorités françaises, en présentant leurs habitudes de hobereaux rapaces comme de véritables concussions.

Ces accusations étaient trop conformes à l'esprit moderne, pour ne pas être accueillies avec empressement par les fonctionnaires de la jeune République, qui rêvaient, de bonne foi, la liberté, l'égalité et la fraternité pour les Arabes comme pour les Français, et qui, épris d'idéal, ne voulaient pas se rendre compte que nous avions mis des siècles pour accomplir en France une révolution qu'ils voulaient opérer chez nos sujets algériens par de simples décrets.

Les grands chefs indigènes ne furent plus soutenus, et on les remplaça, partout où ce fut possible, par des hommes sans surface qui n'avaient pas leurs qualités de noblesse héréditaire, et qui étaient aussi loin qu'eux des principes de la déclaration des Droits de l'Homme.

Au lieu d'être tondu régulièrement suivant les anciennes mœurs, le troupeau arabe se vit arracher la peau avec la laine par ses nouveaux bergers avides et incapables.

Si les bureaux arabes avaient été maintenus, ils eussent pu faire entendre la voix de l'expérience, mais ils furent, eux aussi supprimés, partout où ce fut possible, et remplacés par des fonctionnaires civils, recrutés un peu à la hâte, et souvent peu aptes à remplir des attributions absolument nouvelles pour eux.

Là où ils avaient été maintenus, on leur répétait sans cesse que ce n'était que provisoire, que leur règne était fini, que leur rôle devait se borner à préparer la transmission du service à l'administration civile. Ils émettaient des avis sans conviction, se méfiant de l'appréciation qui serait formulée en haut lieu, se méfiant des indigènes qu'ils sentaient leur échapper, se méfiant d'eux-mêmes et ne sachant à quelles résolutions s'arrêter.

De tout cela il résulta que, dix ans après l'insurrection de 1871, l'anarchie était partout, et c'est ce qui rendit dangereuses les prédications incendiaires de Bou-Amama, petit marabout de Moghrar qui, sans la terrible puissance des fusils à tir rapide, eut peut-être réussi à entraîner à sa suite tous les musulmans d'Algérie, car il les prenait par le côté vraiment

redoutable de leurs croyances religieuses, en se donnant comme désigné par Dieu pour chasser d'Afrique les infidèles, en appuyant ses dires sur de prétendus miracles.

Bou-Amama est le fils d'un pauvre homme de Moghrar Tahtani, ksar du Sud oranais. Il est originaire des Oulad-Sidi-Tadj, qui descendent du 12e fils de Sidi-Cheikh nommé Tadj. Son père gagnait sa vie en faisant le métier de crieur public.

Le jeune Bou-Amama apprit à lire et à réciter le Coran à la mosquée de Moghrar, et voyagea ensuite au Maroc. Il était épileptique, et profita de ses séjours dans les mosquées marocaines pour apprendre les tours de prestidigitation dans lesquels excellent les tolbas marocains.

Très intelligent ou plutôt très malin, il comprit quel parti il pouvait tirer de sa maladie et de ses talents pour exploiter la crédulité superstitieuse de ses coreligionnaires.

Il fit prendre pour des extases ses crises d'épilepsie, et pour des miracles ses tours de passe-passe.

L'autorité ne le prit pas au sérieux et le laissa faire, mais les bédouins fascinés par lui, lui apportaient de l'argent et toutes sortes d'offrandes !

Il prétendit que son ancêtre Sidi-Cheikh lui était apparu en songe, lui avait donné un sceau et lui avait ordonné de relever son ordre que ses autres descendants avaient laissé s'amoindrir par suite de leurs dissensions intestines et de la tiédeur de leur foi.

Il est permis de douter qu'il eut l'intention de lever l'étendard du djehad, mais quand on joue avec les passions religieuses on ne sait pas où l'on s'arrête. Bientôt les Fokhra (1) de Bou-Amama l'entraînèrent plus loin qu'il ne l'aurait voulu, et, fanatisé par eux à leur tour, ce qui restait d'arabes dans le cercle de Géryville vint se grouper derrière le marabout de Moghrar pour partir avec lui en guerre contre l'infidèle. Les officiers du bureau arabe furent chassés des tribus, l'un d'eux fut massacré. Les caïds, sans influence de famille, furent emmenés par leurs gens, attachés sur des chameaux et l'insurrection de 1881 éclata.

(1) Pluriel du mot fakir. Ceux de l'Inde sont connus : ce sont des gens qui abandonnent toute initiative, toute ligne de conduite personnelle, pour devenir pour ainsi dire les exécuteurs des œuvres pieuses de leur maître.

Heureusement le temps n'était plus où nous luttions à armes égales avec les Arabes. Nulle part les insurgés ne purent tenir contre nos troupes auxquelles ils abandonnèrent le pays, se réfugiant avec leur chef Bou-Amama dans le bled siba.

Malgré les efforts des fanatiques, presque personne ne bougea dans les provinces d'Alger et de Constantine, où l'on avait encore présentes les hécatombes produites par les chassepots en 1871. En même temps, notre protectorat s'étendait sur la Tunisie. Cette brillante démonstration de l'imposture de Bou-Amama ne découragea cependant pas tous ses fidèles, et de nombreuses ziaras continuaient à l'enrichir dans son exil, tandis que notre Sud Oranais restait désert et que ceux de nos sujets qui s'y aventuraient avec leurs troupeaux étaient razziés plus fréquemment que par le passé.

Heureusement, la jalousie des Oulad-Sidi-Cheikh-Cheraga, dont le chef était toujours Si Kaddour ben Hamza et dont les plus importants personnages, après lui, étaient son frère Si-Eddin (1), et son neveu Si-Hamza-ould-Boubeker (2), les poussa vers nous. Ils étaient dans l'ouest, plongés dans la plus grande misère, depuis que les ziaras destinés à Sidi-Cheikh allaient chez Bou-Amama au lieu de venir chez eux.

En outre, ils n'étaient pas sans craintes du côté du Maroc. Le gouvernement chérifien paraissait dans les meilleurs termes avec le gouvernement français, et faisait interner, aux environs de Fez, ou garder à vue à la cour du Sultan, les personnalités les plus remuantes des Oulad Sidi-Cheikh-Gheraba. Si-Sliman ben Kaddour mourait dans des conditions qui faisaient redouter le même sort à Si-Kaddour ben Hamza.

Ce marabout envoya alors son frère, Si-Eddin, traiter avec nous ; il promettait, sous certaines conditions, de repeupler le cercle de Géryville, en y ramenant tout à la fois ceux qui l'avaient quitté depuis 1864 et ceux qui avaient suivi Bou-Amama.

Nous accueillîmes favorablement les propositions des Oulad-Hamza. Nous nous montrâmes même avec eux d'une générosité si grande que beaucoup la trouvèrent exagérée, mais le résultat fut excellent. Les Zoua tinrent tous leurs engagements,

(1) Actuellement bachagha de Géryville.
(2) Actuellement agha du Djebel Amour.

le Sud Oranais fut repeuplé et pacifié, et Bou-Amama presque seul, menacé à l'est par nous, à l'ouest par les gens du maghzen qui voulaieut le faire saisir et interner à Fez, se retirait au Touat, se croyant là-bas, en arrière du grand erg, à l'abri de toute mésaventure.

Tandis que les Oulad-Sidi-Cheikh-Cheraga pardonnés et pensionnés rentraient dans le cercle de Géryville, une partie de leurs fidèles serviteurs du temps de l'insurrection restaient sans maîtres et sans secours, dispersés dans le Sahara. C'était ceux qui, ayant des crimes de droit commun à se reprocher, n'avaient pas reçu l'aman. Bou-Amama retiré à Deldoul profita avec habileté de cette situation.

Il les groupa autour de lui, en dépeignant comme des traîtres à Dieu et aux hommes ceux qui l'avaient abandonné pour aller recevoir des infidèles de grosses prébendes.

Il reprit les discours de Moghrar Tahtani, et sa nouvelle clientèle, formée surtout de Chaâmba, se mit à écumer notre Sahara de la plus intolérable façon.

Le résultat fut bien inattendu. On décida dès lors l'occupation du Touat devenu le lieu d'asile de tous les brigands, et on la prépara ouvertement.

C'est cette expansion saharienne qui fit évoluer la question des rapports de la France et du Maroc pour nous amener enfin, après les péripéties les plus imprévues, à la conférence d'Algésiras.

CHAPITRE V

Les relations franco-marocaines pendant la période d'organisation de l'Algérie et les insurrections du Sud Oranais. 1845 à 1883.

D'une façon générale, on peut dire que le Maroc s'est toujours montré respectueux du traité de 1845, de la même façon qu'à l'occasion de la proscription de l'émir Abd-el-Kader.

Son caractère de puissance islamique l'oblige, à l'égard de ses propres sujets avec l'opinion religieuse desquels il est obligé de compter, à une hypocrisie d'un genre spécial qui est la loi fondamentale de son attitude vis-à-vis de nous.

Il ne peut nous accorder le bénéfice du traité de 1845 qui lui a été imposé par la force, qu'à la condition qu'aux yeux de tous la force reste notre apanage incontesté ; et nous ne pouvons rien espérer de lui, dans le présent ni dans l'avenir, — comme nous n'avons rien pu obtenir dans le passé — si la force nous abandonne.

Il ne suffit pas pour nous de faire reconnaître cette force par le gouvernement chérifien, il faut encore qu'elle s'impose à tous les musulmans africains que nous avons rangés sous nos lois.

Chaque fois qu'une communauté musulmane lèvera contre nous l'étendard de la révolte, nous devrons la vaincre seuls et sans retard, si nous ne voulons pas qu'elle fasse appel contre nous à la puissance chérifienne qui, elle-même, n'est pas en posture de lui refuser son concours au moins moral, si la suprématie de nos forces n'est pas évidente.

Nous avons fait, en 1832, une première expérience de la situation réciproque faite à l'empire marocain et à l'empire français dans l'Afrique du Nord.

Elle s'est renouvelée plusieurs fois entre 1832 et 1845 et l'histoire des relations franco-marocaines, pendant notre installation en Oranie d'abord, au Sahara plus tard, nous montrera jusqu'à quel point ce principe de notre droit, basé uniquement sur notre force, est inéluctable en terre d'Islam.

Nous avons vu avec quelles tergiversations et quelles réticences le maghzen nous prêta son concours contre Abd-el-Kader, par application des traités de 1844 et de 1845.

Ces tergiversations et ces réticences n'avaient qu'un but : cacher aux populations marocaines la compromission, honteuse à leurs yeux, qui mettait le gouvernement chérifien sur le même plan qu'un état politique laïque, faisant litière de son rôle islamique et traitant avec un état chrétien, non seulement sur le pied d'égalité, mais en vaincu, puisqu'il consentait à proscrire un musulman qui n'avait, avant les traités, jamais agi contre l'autorité chérifienne dont il avait au contraire, conformément à la tradition de l'Islam, publiquement accepté la suzeraineté en lui demandant son appui contre les chrétiens.

Pour pouvoir agir ouvertement contre Abd-el-Kader, le maghzen fut obligé d'attendre que les circonstances lui permissent de dénoncer le fils de Mahieddin comme un imposteur, un usurpateur, un fauteur de troubles. Ce moment vint après la pointe malencontreuse que fit l'émir en 1846 jusqu'aux portes d'Alger. La poursuite du général Youssouf ne le laissa rentrer au Maroc que complètement épuisé, et comme la victoire est la seule marque que puisse donner un fanatique musulman de la vérité de sa mission, que, d'ailleurs, la défaite d'Abd-el-Kader fut suivie de sa révolte ouverte contre le Sultan, il fut facile au maghzen de concilier dès lors la doctrine islamique orthodoxe avec la conclusion des traités.

Si la connaissance de l'histoire d'Abd-el-Kader est utile au point de vue algérien proprement dit, elle est, on le voit, non moins instructive au point de vue des relations franco-marocaines. Ce qui s'est passé à son sujet s'est toujours renouvelé pour les insurgés algériens et pour les indigènes marocains qui ont pris fait et cause pour eux, depuis 1845 jusqu'à nos jours, depuis les expéditions des Beni-Snassen jusqu'au bombardement de Figuig.

Pour qui saurait généraliser un peu les données du problème, on trouverait dans l'histoire des dernières années de l'émir, la solution élégante et pratique de cette question du Rogui, qui entretient depuis 1903 une atmosphère malsaine à notre frontière oranaise.

Mais revenons à 1847. Après la reddition d'Abd-el-Kader, nous prîmes pour base de notre politique algéro-marocaine cette phrase du négociateur lui-même du traité de 1845 [1] :

(1) Lettre du général de la Rüe, juin 1845.

« quelque chose que nous fassions (en dehors de l'occupation « d'Oudjda ou de Figuig), nous resterons dans le texte et dans « l'esprit du traité. »

Le Maroc nous concéda sans difficulté le droit de suite, et, d'une façon constante, nos goums (1) et nos troupes régulières pénétrèrent fort avant dans le territoire marocain.

Rien, d'ailleurs, n'est plus vague que cette expression « territoire marocain », et il faut se garder d'assimiler les courses et les expéditions que le droit de suite nous entraîne à faire, à des opérations conduites dans un pays voisin régulièrement constitué.

L'immense région marquée sur la carte aux couleurs du sultan, comme dit Duveyrier, est divisée en deux parties bien distinctes : l'une, le « bled maghzen » ou pays gardé ; l'autre, le « bled siba » ou pays lâché. Le mot est trivial, mais je n'en vois pas d'autre pour rendre la pensée arabe.

Le premier est un état gouverné avec un jeu d'institutions rudimentaires, mais enfin gouverné ; le second est non pas indépendant, non pas libre, mais c'est le pays où tous les appétits sont « lâchés », sans frein et, par le heurt de leurs divergences, amènent tous les jours le vol, le meurtre, l'assassinat et tout leur cortège de terreur, d'injustice et d'écrasement des faibles. Il est uni au Maroc par des liens de vassalité plus ou moins vagues.

Le « bled maghzen », dont le périmètre varie suivant que le sultan sait plus ou moins bien faire respecter son autorité, comprenait, en 1845, le royaume de Fez et le royaume de Merrakech (Maroc).

Le royaume de Fez était un triangle ayant pour sommets : Tanger, Rabat et Taza.

Le royaume de Merrakech (Maroc) était un second triangle limité par Azemmour, Agadir et Sidi-Rahel, près de Merrakech.

Ajoutez à ces deux petits états quelques zaouïas (couvents)

---

(1) Goums (levées). — Lorsque les tribus soumises sont razziées par les marocains du bled Siba, nous armons les cavaliers (goums) de ces tribus qui poursuivent les ravisseurs jusqu'à ce qu'il les atteignent. Les plus longues courses de ce genre dans l'Ouest, furent faites de 1852 à 1856 par les Oulad-Sidi-Cheikh du cercle de Géryville, conduits par Si-Hamza ould Boubeker, sous les ordres du commandant supérieur de Colomb. Cet officier atteignit plusieurs fois le Guir et l'Oued Charef et contribua ainsi puissamment à la conquête et à la pacification relative du cercle de Sebdou.

où les Cheurfa, parents du sultan, exerçaient leur autorité ; Oudjda, où nous venions de donner une certaine puissance au représentant du maghzen, par nos relations suivies avec lui, lors de la signature des traités de paix ; les groupes d'oasis du Sous et ceux du Tafilalet, berceau de la famille du sultan, à peu près indépendants du maghzen, mais très attachés à la dynastie, vous aurez la totalité des pays soumis politiquement à cet empereur du Maroc, qui n'eut été en somme qu'un roitelet d'Afrique de minime importance, sans son immense pouvoir religieux.

Duveyrier l'appelle le pape de l'Afrique musulmane. Cette comparaison est juste et la situation politique du « bled siba » est à peu près celle des états italiens du moyen âge vis-à-vis des états pontificaux d'alors.

Le « bled siba » qui comprenait les cinq sixièmes au moins du Maroc des Atlas était formé de l'ensemble des territoires occupés par les tribus indépendantes berbères, arabes ou métis de ces deux races.

Cette contrée n'a pas de nom géographique propre. Elle est désignée sous le nom générique de « Maghreb el Aksa », dont la traduction en français serait l'occident extrême (notre Finistère, *finis terræ*).

« Cette région, vaguement désignée sous le nom de Berbérie « occidentale, dit Élisée Reclus, n'en constitue pas moins un « tout géographique. Les hautes chaînes du Deren, ses plissements parallèles, ses contreforts et les vallées qui en échan- « crent le massif pour s'étaler en plaines, d'un côté vers la « mer, de l'autre vers le désert, donnent un caractère d'unité « à toute la partie nord occidentale du continent africain « comprise entre l'Algérie et les terres basses du Sahara. »

Il y a là une inexactitude ; il faudrait dire : entre la Méditerranée au Nord, les syrtes à l'Est, l'Atlantique à l'Ouest et le Sahara au Sud, la région constitue un tout géographique. Car les plaines au nord du Deren, nous en tenons déjà la majeure partie. Le Deren, c'est un morceau de l'Atlas comme l'Aurès, comme le Bou Kahil, comme le Djebel Amour et les montagnes des ksour. Il n'y a pas de différence entre les Hauts-Plateaux oranais et la région dénommée sur les cartes Dahra marocain, comme il n'y a pas de différence entre les Hamyan, que le traité de 1845 met sous notre domination, et les Beni Guil,

leurs voisins, qui sont considérés comme soumis au maghzen; comme il n'y a pas de différence entre les gens de nos ksour et les gens d'Ich et de Figuig, semblables eux-mêmes à ceux du Sous ou du Tafilalet.

Nous avions affaire, en 1845 comme aujourd'hui, à l'Ouest et au Sud-Ouest, de l'embouchure du Kiss jusqu'au Sahara, à des tribus pillardes et sans agrégation politique. Non seulement nos sujets étaient alors, comme naguère, souvent victimes des brigandages de ces tribus, mais encore elles servaient de refuge à ceux de nos administrés qui se faisaient mettre hors la loi pour des méfaits commis sur notre territoire.

Il résultait de cette situation que nous avions chaque jour mainte raison d'intervenir, et on fut forcé de constater en même temps que l'action du gouvernement chérifien n'existait pas, qu'il était par suite inutile de compter sur lui pour assurer la sécurité de nos sujets sur son territoire, ou pour empêcher des gens qui ne lui avaient jamais obéi de pénétrer dans la zone reconnue comme soumise à la France. C'est cette situation spéciale qui nous conduisit à donner au droit de suite une telle extension et c'est elle aussi qui inclina le Maroc à nous laisser faire.

De fait, comme nous l'avons dit, nos troupes pénétrèrent d'une manière constante aussi avant qu'elles le jugèrent bon dans le soi-disant territoire marocain, ou pour mieux dire, dans les pays indépendants dont le maghzen s'était réservé l'empire et qui séparaient — comme ils séparent encore aujourd'hui — l'Algérie du Bled Maghzen (1).

Il est superflu d'insister sur les avantages que donnait une méthode qui nous permettait d'aller porter notre influence et notre prestige, comme aussi de protéger nos intérêts commerciaux et autres, jusqu'au cœur du Maroc.

Cet Etat, de son côté, y trouvait son avantage puisque la plupart des tribus contre lesquelles nous étions amenés à sévir étaient rebelles à son autorité et que, pour échapper à

(1) Nos expéditions les plus importantes faites dans l'Ouest avec des troupes régulières sont chronologiquement : Le châtiment des Mezaouir en 1849 et 1850 ; les colonnes des Beni-Snassen en 1852 et 1859 ; l'expédition du général de Wimpfen en 1870 (Guir, Bahariat, Aïn-Chaïr) ; les combats de l'Oued Charef et la poursuite de Bou Amama par la colonne Marmet au delà d'Aïn-Chaïr en 1882. Nous ne parlons pas ici des événements contemporains.

nos représailles, elles se hâtaient de se soumettre, au moins temporairement, au maghzen.

Aussi ses acquiescements furent-ils aussi formels que nombreux.

En 1857, M. de Castillon, chargé d'affaires au Maroc, ayant informé après coup le chérif d'une incursion dans ses Etats faite par les goums du cercle de Géryville disait que « si nous « avions été obligés d'infliger un châtiment à des peuplades « dont l'empereur ne pouvait lui-même réprimer les désor- « dres, la France n'en restait pas moins sa fidèle amie. »

Le sultan répondit « qu'il l'entendait ainsi et que ce ne « serait jamais cela qui pourrait compromettre les bons « rapports. »

En 1870, lors de l'expédition de Wimpfen, à maintes reprises pendant l insurrection des Oulad-Sidi-Cheikh, et encore en 1882, tandis que nous traquions Bou Amama, la réponse fut toujours la même.

Mais nous ne nous en tînmes pas au droit de suite.

Les officiers des bureaux arabes, choisis en 1844, au moment d'Isly, parmi les plus brillants officiers de l'armée d'Afrique, furent de violents détracteurs du traité de 1845 qui fermait pour longtemps la porte à toute idée d'une guerre de conquête dirigée contre le Maroc. Ceux de la province d'Oran ne surent pas comprendre que tandis que le droit de suite assurait le respect à nos nouveaux sujets et nous permettait de faire parade de notre force à toute occasion par le succès de nos armes, le libre parcours assuré aux tribus marocaines au sud du Teniet Sassi nous permettait de développer pour ainsi dire indéfiniment la zone de notre pénétration pacifique. Il n'est pas téméraire d'affirmer que si cette politique eut été suivie, que si nous eussions profité, pour étendre notre rayon d'action économique des avances que toutes les tribus, jusqu'au Tafilalet, nous firent successivement, poussées par les circonstances, nos comptoirs auraient depuis longtemps atteint l'Atlantique. Au lieu de cela, on profita des erreurs d'attributions de tribus que la convention internationale avait consacrées, pour faire passer dans les faits les critiques acerbes qui avaient, dès l'abord, été formulées contre le traité dont on viola l'esprit et la lettre.

On chercha à provoquer la soumission à la France des tribus

reconnues marocaines toutes les fois que la chose parut possible ; bien plus, — et cette seconde faute plus grave que la première en est la conséquence — on limita brutalement les parcours dans l'Ouest des tribus algériennes et on interdit d'une façon absolue, sous peine des plus impitoyables razzias, la venue sur le territoire algérien ou réputé tel, des tribus marocaines qui ne nous avaient pas fait leur soumission.

Inaugurée dès 1846, avec les Oulad-Sidi Cheikh-Gheraba, cette politique à courte vue fut continuée sans interruption jusqu'en ces dernières années.

Du temps des Turcs, les tribus des Hauts-Plateaux qui venaient s'approvisionner à Oran, à Tlemcen, à Mascara, payaient un droit dit Hak et Tenia (1). Nous continuâmes à percevoir cette redevance contrairement au traité de 1845 et nous cherchâmes même à transformer cette sorte de tribut en impôt annuel. C'était vouloir désapprendre par des exigences administratives injustes et intempestives le chemin de nos marchés à toutes ces populations.

Sidi-Cheikh ben Taïeb, chef des Oulad-Sidi-Cheikh-Gheraba, homme d'une grande intelligence, comprit bien ce que sa situation avait d'anormal et de dangereux. Algérien de fait, marocain par le traité, il envoya consulter les représentants des deux gouvernements. A Oudjda on lui répondit que s'il habitait en Algérie il était algérien, et il fit sa soumission au général Renault. Mais alors l'amel d'Oudjda lui fit savoir que sa tribu restait marocaine : il protesta, et, partageant le sort du gros de sa tribu, redevint marocain, tandis que son frère, Si-Kaddour ben Taïeb, conservait le titre de caïd pour ceux des Zoua Gheraba qui voulaient rester algériens malgré les traités. C'était la confusion jetée dans une des plus importantes agglomérations du Sud Oranais. C'était le germe d'une foule d'affaires indéchiffrables qui troublent encore nos confins. Que prescrivait le traité de 1845 ? — Que la tribu (en tant que tribu) devait être marocaine. Sidi-Cheikh ben Taïeb pouvait fort bien en être le chef naturel et rester marocain, tout en traitant avec nous de *omni re utili*. Il n'avait pas, parce que sa tribu était marocaine, à modifier l'aire des parcours de ses gens, parcours qui s'étendaient suivant les années et suivant

(1) Hak et Tenia (droit du col), parce qu'il était perçu au moment où les caravanes franchissaient les cols qui font passer des Hauts-Plateaux dans le Tell.

les saisons depuis la plaine des Trifa, au bord de la Méditerrarée, jusqu'au grand Erg ; depuis la Moulouïa et l'Oued Guir, jusqu'au bassin supérieur de la Mina et à l'Oued Zergoun, avec entrepôts dans tous les ksour du Sud oranais.

Si les Oulad-Sidi-Cheikh-Gheraba marocains avaient commis des actes repréhensibles contre leurs frères ennemis les Cheraga, le droit de suite nous permettait de les atteindre ; mais il est bien certain qu'ils s'en seraient abstenus par crainte de représailles, et qu'ils auraient pris progressivement, comme tous les nomades, leur parti de la paix française, favorable en somme à tous les intérêts.

On préféra l'anarchie qui dure encore à cette solution logique et conforme aux traités.

Une seule fois, on pensa en haut lieu à faire cette chose si simple, mais il était déjà trop tard ; c'était en 1867, en pleine insurrection des Oulad-Hamza. Le maréchal de Mac-Mahon, dont l'entourage était très au courant de la politique indigène et savait tout le parti qu'on peut tirer d'un grand chef indigène bien conduit, s'entendit avec notre légation à Tanger pour faire placer tous les nomades de la zone frontière, cités comme marocains par le traité de 1845 et que, sans y avoir aucun droit, nous avions tenté de faire entrer depuis lors dans notre sphère administrative, sous l'autorité de Sidi-Cheikh ben Taïeb. Deux des fils de celui-ci étaient alors internés à Fez par le maghzen, sur la demande des Français, pour avoir pris part à des intrigues en Algérie. Dans ses pathétiques doléances, le vieux marabout avait fini par faire entendre la vérité au maréchal et nous allions essayer de nous servir de l'influence politique et religieuse de sa famille pour remettre la paix dans le Sud oranais à feu et à sang.

Pour cela, nous avions voulu obtenir le concours du gouvernement chérifien qui nous l'avait accordé sans difficultés.

Cependant, vu son grand âge, Sidi-Cheikh n'accepta pas pour lui la responsabilité de l'investiture et désigna, pour le remplacer, son fils aîné, Si El Hadj Larbi, alors interné à Fez, qui, avec le titre marocain de khalifa de l'amel d'Oudjda à Figuig et le bienveillant appui des autorités françaises, se chargerait de rétablir la paix dans ces régions troublées.

L'autorité de Si el Hadj Larbi devait s'étendre depuis les Mehaïa, au nord, jusqu'aux Oulad-Djerir et aux Doui-Menia au sud.

Il eût fallu évidemment placer auprès de lui des conseillers avisés pour le contrôler discrètement ; il eût fallu sans empiéter sur les droits théoriques du maghzen, venir pratiquement au secours de l'autorité de son nouveau représentant, en l'appuyant de toutes nos forces. Ce n'était pas une besogne facile, mais c'était une besogne féconde, et cette politique nous mettait dans la voie droite, tracée par les traités que nous avions signés, au lieu de nous maintenir dans les chemins tortueux de la politique de soff, éludant tour à tour tous les textes et tous les engagements, politique dans laquelle nous avaient entraînés les bureaux arabes en se prêtant aux vues ambitieuses des chefs indigènes locaux [1], au lieu de s'inspirer de vues d'ensemble.

Si el Hadj Larbi quitta Fez et Tanger après s'être engagé à servir fidèlement les deux gouvernements : le Maroc, en administrant avec sagesse les tribus qui lui étaient confiées ; la France, en interdisant l'accès des parcours de l'Ouest à nos tribus dissidentes (Oulad-Sidi-Cheikh et Hamyan-Cheraga). Le 10 octobre 1867 il faisait son entrée à Figuig, mais il fut immédiatement réduit à l'impuissance par l'hostilité des commandants supérieurs de Géryville et de Sebdou. Le premier soutenait ouvertement chez les Zoua Gheraba le parti de Sliman ben Kaddour, fils de Kaddour ben Taïeb, qui avait déjà commandé la tribu en notre nom. Le second voulait administrer directement les Djemba et ne comprenait même qu'on put penser à leur reconnaître la qualité de marocains que le traité de 1845 leur donnait. Si El Hadj Larbi qui avait, en quittant Tanger pour venir prendre son commandement, reçu à la légation française l'assurance qu'il serait énergiquement soutenu, fut profondément blessé qu'on l'ait embarqué, en lui manquant de parole, dans une entreprise irréalisable. Il savait que l'appui sur lequel il comptait de la part des autorités françaises lui manquant, il n'avait à en attendre aucun du maghzen. Il nous accusa hautement de duplicité et consacra toute son activité à faire, d'accord avec les Oulad-Hamza, une guerre à mort à Si-Sliman ben Kaddour et, par le fait, aux

(1) Le musulman soumis au chrétien éprouve une sorte de besoin de faire partager sa sujétion à ses coreligionnaires : il y a là un phénomène bizarre qui, dans la pratique, a beaucoup favorisé, après la chute d'Abd-el-Kader, notre installation définitive et notre épanouissement en Berbérie, et qui, dans le Sud oranais, rendit facile la politique envahissante des bureaux arabes vis-à-vis des tribus marocaines.

Français qu'il servait. Ses intrigues aboutirent à organiser contre le cercle de Géryville l'expédition la plus formidable qu'on ait vue depuis 1864.

Le marabout d'Aïn-Madhi, Si Ahmed Tadjini, était de connivence avec les rebelles, et leurs contingents guidés par les Oulad-Hamza et Si El Hadj Larbi se dirigèrent d'abord sur ce ksar où ils comptaient se grossir de tous les guerriers des tribus révoltées du Djebel Amour. Leur plan échoua grâce à l'activité déployée par le colonel de Sonis, commandant supérieur de Laghouat, qui, non content d'empêcher la défection des tribus du Djebel Amour, n'hésita pas à se porter, avec sa petite colonne de moins d'un millier d'hommes, au devant des bandes des Oulad-Sidi-Cheikh. Ceux-ci, irrémédiablement battus sous les murs d'Aïn-Madhi, reprirent en déroute la direction de l'Ouest avec les débris de leurs contingents qui réussirent à éviter au retour la colonne que conduisait contre eux le commandant supérieur de Géryville. Si El Hadj Larbi rejoignit son père et celui ci, plus découragé que jamais, gagna la Moulouïa. Le plus grand nombre des Zoua Gheraba restèrent dans l'Ouest, anarchiquement dispersés, tandis que Si-Sliman ben Kaddour, neveu de Sidi-Cheikh ben Taïeb, nommé agha de Géryville puis des Hamyans, n'ayant avec lui qu'un petit nombre de tentes, courait les aventures sous nos couleurs contre les insurgés de 1864. Cela dura jusqu'au jour où d'autres chefs ayant succédé à ceux d'alors à la tête de nos postes du Sud oranais, Si-Sliman devint suspect à son tour. Obligé d'abandonner son commandement, tracassé et étroitement surveillé, le marabout finit par se déclarer contre nous ; après quelques coups de main heureux, il se vit interner au Maroc et ne s'échappa que pour mourir empoisonné. Les palinodies entre nous, le maghzen et les Oulad-Sidi-Cheikh-Gheraba n'ont pas encore cessé et le rôle de Si-Allal ben Cheikh, leur chef actuel, est absolument celui que nous laissâmes si sottement jouer par son père, Sidi-Cheikh ben Taïeb, pendant toute sa vie.

Remarquez que ce n'est jamais le Maroc qui souleva de lui-même la question des Oulad-Sidi-Cheikh-Gheraba, pas plus d'ailleurs que celle des Djemba ou des Amour ou d'autres encore, au sujet desquels nous avons, comme au sujet des Zoua, violé le traité de Lalla-Marnia.

Une fois le traité signé, le maghzen n'avait plus attaché à la

désignation des tribus marocaines une importance bien grande. Il n'avait aucune raison de se brouiller avec le gouvernement français pour des coupeurs de routes qui vivaient en dehors de lui et refusaient de lui payer l'impôt. Il avait bien assez à faire pour maintenir dans une soumission relative les tribus à l'ouest de l'Atlas. Il n'intervint qu'à son corps défendant, tantôt pour faire droit aux réclamations que nous lui présentions, tantôt pour remplir son rôle islamique. Ce n'est que plus tard que la diplomatie, guidée par les conseils des représentants étrangers désireux d'arrêter notre expansion en Afrique, qu'il se prit à se plaindre de nos empiètements lorsqu'il y avait déjà, pour ainsi dire, prescription. Pour garder notre place, pour rester *les plus forts*, nous fûmes alors contraints de résister à ses prétentions ; mais nous devons à la justice de reconnaître qu'en droit international elles sont fondées et, si ces questions avaient été soumises à la conférence d'Algésiras (ce qui, d'ailleurs, était inadmissible à tous points de vue), nos plus fidèles tenants eussent été obligés de juger contre nous.

Notre conduite vis-à-vis des Oulad-Sidi-Cheikh-Cheraga peut paraître excusable par le fait qu'ils étaient complètement enchevêtrés au milieu des tribus algériennes. Mais nos agissements furent les mêmes envers toutes les tribus du Sud oranais. Dès 1845, les bureaux arabes soutinrent avec acharnement la thèse qu'ils soutiennent encore aujourd'hui, de l'incapacité du maghzen à connaître des questions se rapportant à des populations qui, en tout état de cause, ne sont pas marocaines, mais indépendantes. Le fait de les avoir dénommées marocaines implique, d'après cette thèse, la nullité du traité de 1845 qui n'a été qu'une vaste duperie organisée par la coalition contre nous des Marocains et des tribus indépendantes. Nous avons étudié la question au chapitre III ; nous ajouterons que cette thèse des bureaux arabes n'a jamais prévalu d'une façon complète au Gouvernement général de l'Algérie. On a eu cependant bien souvent pour elle les plus coupables complaisances, depuis les premiers temps jusqu'aux derniers.

En revanche, elle a été vigoureusement combattue par le ministère des Affaires étrangères qui, avec une plus juste notion des nécessités internationales, a toujours essayé, en vain jusqu'ici, de faire comprendre aux autorités algériennes le parti qu'il fallait tirer du traité de Lalla Marnia.

C'est cette politique du ministère des Affaires étrangères qu'on a appelée ces dernières années la *politique maghzen*, parce qu'elle implique l'accord de l'Algérie avec le gouvernement chérifien, pour toute action à entreprendre dans la zone que le traité de 1845 a faite franco-marocaine.

Il n'y a d'ailleurs plus à la discuter : elle est un fait accompli puisqu'elle a été soumise à l'approbation du parlement avec le protocole du 20 juillet 1901 et adoptée presque à l'unanimité.

Mais revenons à notre sujet et, après les Oulad-Sidi-Cheikh-Gheraba, étudions d'autres tribus afin de bien montrer que nous n'exagérons rien.

L'histoire des Hamyans-Djemba est particulièrement instructive. Ces nomades sont divisés en petites fractions qui, au temps des Turcs, étaient pour la plupart attachés par les liens d'anciennes traditions maraboutiques, aux Zoua Gheraba. Ils firent tous leurs efforts en 1845 pour se faire, comme leurs seigneurs religieux, désigner comme marocains ; mais ils comprirent vite, à la façon dont les administrateurs français du cercle de Sebdou appliquaient le traité, qu'ils n'avaient de salut que dans leur soumission à la France. On les repoussa d'abord ; cependant, ils étaient une proie si facile pour nos tribus soumises, qu'il fallut bien se résoudre à leur donner droit de cité, si l'on ne voulait pas les exterminer ou les arracher violemment à leur aire de parcours.

En 1849, Sidi-Cheikh ben Taïeb fut emprisonné par ordre du sultan, pour avoir entraîné à sa suite des tribus algériennes. A cette occasion, les Djemba qui faisaient partie de sa clientèle, firent une nouvelle soumission qui fut acceptée et on les rattacha au cercle de Sebdou. Ils restèrent soumis, pour ainsi dire sans interruption, quoiqu'un certain nombre de leurs tentes se soient trouvées mêlées aux événements insurrectionnels, jusqu'en 1876.

A cette époque, beaucoup sur les instances du gouvernement français qui voulait faire parade vis à-vis des indigènes de ses bonnes relations avec le sultan Moulay Hassan, ce souverain vint à Oudjda. Il y reçut une députation du Gouverneur général de l'Algérie, passa les troupes de la subdivision

de Tlemcen en revue et demanda même une mission d'instructeurs d'artillerie pour son armée (1).

Mais en prenant contact avec les indigènes, il se rendit compte de l'importance que pouvaient prendre les affaires du Maroc à la frontière algérienne et demanda qu'on en revînt à la stricte observation du traité de 1845 (2).

Ses fidèles ne manquèrent pas de lui faire observer les flagrantes violations que nous nous étions permises, et, une fois prévenu, il se devait à lui-même, il devait surtout à ses avertisseurs, de faire respecter les conventions.

Les malheureux Djemba qui n'y comprenaient plus rien, reçurent officiellement avis qu'ils étaient marocains, et que c'était par erreur que leur soumission avait été acceptée trente ans plus tôt.

Cette reculade fut rendue plus sensible encore par ce fait qu'on renonçait en même temps au droit de suite et qu'on inaugurait, pour le remplacer, un système de revendications pécuniaires, aussi irritant pour les relations diplomatiques qu'impuissant à empêcher et à punir les méfaits de nos agresseurs.

L'insurrection de 1881 vint bientôt montrer la nécessité d'en revenir au droit de suite que le sultan, comme par le passé, accorda sans difficulté et les Djemba, ruinés par six

---

(1) C'est la mission militaire française qui n'a jamais cessé depuis d'être attachée à la maison du sultan. Elle est actuellement sous les ordres du commandant Fariau, ancien directeur des affaires indigènes de la division d'Oran.

(2) Le général Chanzy, puis M. Albert Grévy qui lui succéda à la tête du Gouvernement général, donnèrent en partie satisfaction aux réclamations évidemment fondées de Moulay-Hassan, mais étant données les trente années écoulées depuis 1845, ils auraient pu jouer de la prescription et nous éviter de trop évidentes reculades qui furent en grande partie la cause de l'insurrection de 1881.

Le Gouvernement général de l'Algérie reprit alors la thèse de l'établissement d'une frontière que le maghzen demandait de son côté. Heureusement le quai d'Orsay fut inflexible et finit par l'emporter. Le ministre de France à Tanger disait : « Nous n'avons pas d'intérêt à établir quelque « chose de précis qui engagera notre respect de la légalité et n'engagera « pas aussi sérieusement nos voisins. » Et le ministre des Affaires étrangères (un anglais d'origine, M. Waddington) ajoutait : « l'absence « de limites est toujours au détriment du plus faible. »

Finalement, le Gouverneur général prescrivit de ne pas dépasser une ligne conventionnelle qui, partant de Teniet Sassi, se dirigeait vers le Sud en passant entre Ich (Maroc) et Sfissifa (Algérie), renonça au droit de suite et le remplaça par des revendications pécuniaires à faire admettre par voie diplomatique. On ne réagit contre cette politique négative qu'à partir de la nomination de M. Jules Cambon à Mustapha, mais il faut du temps pour remonter un semblable courant.

années d'anarchie, profitèrent de la période de troubles pour se replacer dans la main des autorités françaises. Ils furent rattachés administrativement au poste nouvellement créé de Méchéria, et, depuis, le sultan ne les a plus réclamés.

L'insurrection de 1881 nous montra aussi la nécessité de nous installer plus solidement dans les montagnes des ksour, et le poste d'Aïn-Sefra fut créé.

Là encore nous voulûmes accaparer la tribu des Amour[1]; mais le maghzen avait eu trop souvent, depuis 1876, l'occasion de se rendre compte de la pusillanimité du gouvernement algérien. Il se rendait compte aussi qu'en nous fermant le bled siba, il en faisait un merveilleux tampon entre lui et l'Algérie.

Poussé par les agents des puissances étrangères, il fit ses réclamations si fréquentes et si importunes, qu'il dépassa le but. Non seulement il n'obtint pas ce qu'il réclamait avec raison — l'abandon des Amour par la France — mais encore il excita l'attention du parti colonial qui mit son veto à la politique d'effacement, régla nos droits par la convention franco-anglaise de 1890, et prit ses mesures pour unifier, à travers le Sahara, l'Afrique Française.

(A suivre). **J. ROMAGNY.**

---

(1) Cette tribu, marocaine par le traité de 1845 où elle est appelée Eumour Sahra (Amour du Sahara) nous fit sa première soumission complète en 1859. Les notables en avaient été convoqués à Asla par le capitaine Colonieu, commandant supérieur de Sebdou. La même année, le même officier essayait d'obtenir, dans un grand palabre à Mengoub du Chott Gharb, la soumission des Beni-Guil, dans un autre palabre à Magoura, celle des Mehaïa et des Beni-Mathar de Ras-el-Aïn, toutes tribus marocaines. C'était après la guerre d'Italie, au moment de l'expédition du général de Martimprey chez les Beni-Snassen.

Le général avait franchi le Kis le 23 octobre avec deux divisions d'infanterie et un groupe important d'escadrons commandé par le général Dervaux. On entra sans combat sérieux dans le massif des Beni-Snassen et dans le pays des Angad. Beaucoup d'officiers croyaient que le moment était venu de reviser le traité de 1845 et d'obtenir la frontière de la Moulouïa. Ils ignoraient que l'expédition était faite après entente avec le maghzen. Du reste, s'il est possible que l'arrière-pensée de quelques hauts personnages ait été de tenter à ce moment une aventure marocaine, le choléra, la crainte de se brouiller avec l'Angleterre et de donner des armes à l'opposition, assez forte alors au parlement, coupa court à ces velléités.

De l'Amélioration de l'Agriculture

CHEZ LE PEUPLE ARABE

Les premiers occupants de l'Algérie avaient rencontré, sur le littoral, une population relativement civilisée : les Turcs, les Maures, les Koulouglis, les Juifs possédaient une certaine culture ; mais dès qu'il fallut prendre contact avec les habitants de l'intérieur, la stupéfaction fut profonde, de ne trouver que des gens presque sauvages, incrustés dans une routine séculaire et paraissant rebelles à tout progrès.

Dans la Mitidja même, si rapprochée d'Alger et administrée directement par les deys, les Bédouins vivaient sordidement dans des huttes faites de branchages, de boue et de chaume(1). Plus loin, dans les beyliks de Titteri, de Constantine et d'Oran, les Arabes n'avaient même pas esquissé cette évolution vers la vie sédentaire. Partout les procédés d'agriculture étaient demeurés des plus primitifs. Les indigènes ignoraient l'emploi de la charrue à soc métallique et se bornaient à entamer la couche superficielle du sol avec leurs araires en bois grossièrement taillé ; ils n'employaient pas d'engrais et ne pratiquaient pas l'assolement.

Cette peinture que l'on trouve dans les relations écrites il y a soixante-dix ans, s'appliquerait encore parfaitement aux mœurs de beaucoup d'indigènes d'aujourd'hui(2).

Dès le début de la conquête, les administrateurs militaires furent vivement frappés de cet état de choses et cherchèrent le moyen d'y porter remède. On retrouve souvent la trace de cette préoccupation

---

(1) Camille Rousset, *Les commencements d'une conquête.*
(2) Maurice Wahl, *L'Algérie.*

dans les correspondances de Bugeaud, de Randon, de Margueritte, de de Colomb et de tous ceux qui ont laissé un nom dans l'administration des affaires arabes.

Au mois de mars 1855, lorsque le capitaine Margueritte alla prendre le commandement supérieur du cercle de Laghouat, le maréchal Randon lui avait tracé les principes généraux de la ligne de conduite qu'il devait suivre dans ce pays neuf : créer les moyens d'atteindre loin et vite les dissidents ; compléter la soumission de tout le pays ; développer la culture, fixer l'indigène au sol ; développer le commerce ; nouer des relations avec l'extrême-sud......(1)

Dans ces instructions si parfaites, on trouve quelques phrases lapidaires qui semblent être une traduction des vers dans lesquels, il y a dix-neuf cents ans, Virgile a fixé à jamais la formule de l'impérialisme :

Tu, regere imperio populos, Romane, memento.
Hac tibi erunt artes, pacisque imponere morem,
Parcere subjectis et debellare superbos.

Tout y est : imposer aux peuples des mœurs pacifiques, accorder l'aman à ceux qui se soumettent, poursuivre à outrance les dissidents.

L'illustre gouverneur général de l'Algérie, chargé d'instituer la paix française sur le modèle de la *pax romana*, insiste sur la nécessité d'améliorer l'agriculture et d'attacher les Bédouins à la glèbe. Ainsi on leur donnera du bien-être, on leur créera des besoins nouveaux, on les maintiendra à portée de leurs chefs et on les amènera à renoncer, en même temps qu'à la vie errante, à leurs habitudes de banditisme.

Ce n'était pas la première fois que pareille idée était émise et même suivie d'un commencement d'exécution.

A Ténès, dès 1845, des tentatives avaient été faites

(1) Philebert, *Le général Margueritte.*

dans ce sens. Le capitaine F. Lapasset, chef des affaires arabes du cercle de Ténès, avait créé un village indigène avec une bergerie modèle. Il y logea trente-trois familles de cavaliers du makhzen de Ténès et douze familles de jardiniers et de bergers. En 1848 la prospérité de ce village était assurée. D'importants travaux d'utilité publique y avaient été faits, une carrière avait été ouverte, une petite scierie était établie pour utiliser le bois du pays, une briqueterie fonctionnait; plus de 10,000 pieds de vigne avaient été plantés. Cette année là, les récoltes produisirent :

424	quintaux	d'orge
712	—	de blé
79	—	de fèves
62	—	de pommes de terre

et d'abondantes quantités d'oignons, de melons, de citrouilles, de pastèques et de figues[1].

Ces résultats étaient encourageants ; l'exemple méritait d'être suivi.

Le plan du capitaine Lapasset fut en effet repris plus tard et servit de modèle lorsqu'on organisa les smalas de spahis, en 1852[2].

Un projet analogue à celui du capitaine Lapasset fut établi à Mascara, en 1849, par un autre officier des affaires arabes, le lieutenant de Colomb, qui débutait alors dans ce service où il devait acquérir plus tard tant de notoriété.

A sa sortie de Saint-Cyr, en 1844, de Colomb avait été affecté à un corps de troupe faisant campagne en Algérie. Il fut détaché, en 1848, au bureau arabe de Mascara[3].

---

(1) F. Lapasset, *Mémoires sur la colonisation indigène et la colonisation européenne*, Alger, 1848.

(2) F. Mougenot, *Les Smalas de l'Est*, in Bull. de la « Soc. de Géogr. d'Alger et de l'Afrique du Nord », 1903.

(3) *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1902.

Voici le texte de son mémoire :

On a souvent dit que ce qui nous oppose le plus de difficultés en Algérie, c'est la constitution sociale et agricole des Arabes.

La constitution sociale du peuple conquis s'améliore tous les jours, grâce à nos institutions et aux sages efforts du Gouvernement.

Quant à la constitution agricole, elle est restée à peu près la même depuis notre occupation, et il faut avouer qu'il n'a encore été rien tenté de sérieux pour la modifier.

Quelques défauts qui semblent être dans la nature même de l'arabe, paraissent présenter une infranchissable barrière à tout ce qu'on voudrait essayer pour l'amélioration de son agriculture.

On s'est fort élevé, par exemple, contre son insouciance et sa paresse qu'on a attribuées à la religion et surtout au dogme de la fatalité. Sans chercher à nier l'influence du fatalisme sur le caractère du peuple arabe, nous croyons pouvoir assigner une autre cause aux défauts qu'on lui reproche ; il suffit de jeter un coup d'œil sur la manière dont le gouvernaient les Turcs, pour s'expliquer le long assoupissement de son intelligence, de ses facultés et l'engourdissement moral qui a laissé les peuples, ses cadets, prendre plusieurs siècles d'avance dans la voie de la civilisation. Les Turcs, on le sait, ont toujours eu pour principe : diviser pour régner. Ils ont ruiné ainsi toute idée de grande nationalité et créé dans le pays une foule de petites nations ennemies les unes des autres qui, ayant fort à faire à s'entresurveiller et à guerroyer entre elles, ne pouvaient plus leur porter ombrage. Le pays était entièrement fermé à tout ce qui venait des régions civilisées et les populations de l'intérieur des terres étaient si loin de se douter qu'il pût exister au delà des mers des nations plus éclairées que le peuple qui les dominait, que bien longtemps encore après notre occupation du littoral, elles nous prenaient sincèrement pour des anthropophages et que, même encore dans les tribus éloignées de nos villes, la férocité et les sauvages habitudes qu'on nous prête, défraient les veillées de la tente et nous font les croquemitaines des femmes et des enfants.

Les exactions continuelles des gouvernants et de leurs

agents étaient poussées si loin que les malheureux qui parvenaient à se procurer quelque argent, étaient obligés de l'enterrer, loin de l'employer à se vêtir convenablement et à améliorer leur bien-être matériel, ce qui eût infailliblement éveillé la rapacité de leurs chefs ; ils restaient enveloppés dans leurs guenilles, prenant une nourriture insuffisante, couchaient sur la terre, sous une tente ouverte à tous les vents et mouraient sans songer qu'il pût exister un meilleur ordre de choses, et en prononçant cette parole de résignation : « Dieu l'a voulu » qui faisait du dogme de la fatalité, non la cause de leur malheur, mais bien une suprême consolation.

Au milieu de ces guerres intestines, isolé comme il l'était des nations civilisées, sans cesse menacé par la rapacité de ses gouvernants, est-il étonnant que le peuple arabe soit resté absolument stationnaire, qu'il ait même reculé jusqu'aux premières bornes de la civilisation et remonté jusqu'à la simplicité et à l'ignorance grossière des premiers âges ?

Est-il étonnant, qu'aidé par le climat, il soit devenu paresseux et insouciant ? Pouvait-il songer à travailler lorsqu'il savait que le prix de son travail lui serait inévitablement enlevé par des impôts exagérés, par des amendes sans motif, une rapacité toujours en éveil et qu'il lui serait laissé tout au plus, quelqu'eût été son travail, de quoi vivre fort misérablement ? Le parti le plus sage n'était-il pas alors de s'habituer à cette existence de privations que lui faisaient des gouvernants dont il ne pouvait secouer le joug, et de travailler juste assez pour la soutenir ?

En inaugurant l'insouciante paresse qui semble être le plus grand défaut des populations arabes, le gouvernement spoliateur des Turcs a non seulement entravé le progrès de la civilisation, mais anéanti les connaissances déjà acquises, et rejeté bien arrière les arts même les plus usuels et de première nécessité.

Chez un peuple comme le peuple arabe qui n'a jamais eu d'autres ressources pour exister que l'agriculture et l'élevage des bestiaux, comment s'expliquer l'état d'affaissement et d'incurie où se trouvent ces deux industries mères ?

Est-ce le fatalisme ? est-ce l'influence du climat qui seuls eussent pu maintenir un peuple agriculteur dans l'ignorance absolue des principes les plus essentiels de la science agricole, que l'expérience seule indique : non, puisque avant les Turcs

et malgré des guerres continuelles, il connaissait et connaissait bien plusieurs cultures qu'il ne connaît plus après eux : non, puisqu'en feuilletant l'histoire, nous y voyons que les Maures d'Espagne qui étaient aussi bons musulmans que les Arabes d'aujourd'hui et soumis, à peu de chose près, aux mêmes influences de climat, ont édifié l'Alhambra et avaient créé les belles campagnes de l'ancienne Andalousie.

Et d'ailleurs, ne voyons-nous pas tous les jours ce qu'un Arabe est capable de faire, sous le soleil le plus ardent, pour gagner une faible rétribution dont la propriété absolue lui est assurée ?

C'est donc, nous le répétons, à la manière de gouverner des Turcs, au désordre de leur administration, à l'avidité de leurs agents plus qu'à toute autre cause qu'il faut attribuer l'insouciante paresse du peuple arabe et, par suite, l'affreuse décadence de son agriculture.

Cette proverbiale fainéantise qui, nous en convenons, semble être la plus forte barrière opposée aux efforts et à la sollicitude du gouvernement de l'Algérie pour améliorer la constitution agricole du peuple conquis, disparaîtra, les causes qui l'ont produite n'existant plus. Les populations arabes prenant confiance dans la stabilité de l'ordre des choses établi, dans l'intégrité et la justice de leurs gouvernants, délivrés peu à peu, nous l'espérons, de l'administration encore un peu turque des chefs indigènes, chercheront à améliorer leur bien-être matériel par un travail dont les produits deviendront leur propriété sûre et incontestée.

Nous croyons donc qu'on peut se dispenser de compter avec cet emploi, que l'intérêt personnel, l'attrait du gain et les besoins toujours plus exigeants que leur créera nécessairement notre voisinage suffiront pour terrasser, et qu'il faut songer seulement à combattre l'ignorance en agriculture du peuple que la Providence a désigné pour partager un jour les libertés et les destinées de la nation française.

La France en adoptant le peuple arabe s'est imposée à la face du monde entier une mission civilisatrice ; or, la première leçon de civilisation à donner à un peuple laboureur doit se donner avec une charrue, et l'introduction progressive et intelligente des méthodes si perfectionnées aujourd'hui de notre agriculture doit être inscrite en tête du programme civilisateur.

Deux puissants motifs font de cette question d'instruction agricole une question d'actualité et doivent engager à s'en occuper d'une manière sérieuse et efficace.

Il faut préparer les voies à la colonisation européenne, il faut disposer l'Arabe à devenir un élément de quelque valeur dans la colonie.

Il viendra, nous l'espérons, beaucoup de colons sur le sol à jamais français de l'Algérie ; on a déjà placé et on placera les premiers arrivants sur ce qu'on appelle terres du Beylik ; ces terres, dans la province d'Oran au moins, sont rares, surtout dans l'intérieur ; il faudra donc, à mesure que s'accroîtront les besoins de la colonisation, empiéter sur le territoire des tribus et leur prendre leurs meilleures terres probablement, car les centres agricoles ne pourront être posés que sur les cours d'eau ou sur les sources abondantes. Chaque tribu en viendra alors à être réduite aux deux tiers, à la moitié, au quart peut-être de son territoire primitif.

On reculera, autant que possible, devant cette nécessité spoliatrice, mais on sera indubitablement forcé tôt ou tard d'aborder la difficulté, d'invoquer le droit du vainqueur et de trancher dans le vif.

A-t-on songé sérieusement à ce que deviendront les populations arabes si elles sont encore plongées dans leur ignorance en agriculture ?

Il suffit d'examiner un peu leur manière actuelle de vivre pour se convaincre qu'elles ne pourront exister sur les espaces restreints qu'on leur assignera.

L'Arabe vit de sa culture et de son troupeau. Son répertoire agricole est très incomplet ; il ne possède que deux espèces de céréales, le blé et l'orge (il cultive quelquefois le maïs, mais il ne connaît pas le parti que savent en tirer les Européens, et le cueille à demi mûr pour le manger grillé). Quelques melons, quelques pastèques, quelques concombres dégénérés, des figues et parfois des raisins sont à peu près les seuls fruits qu'il connaisse et sont cultivés sur une si petite échelle qu'on ne peut les compter que comme un très léger accessoire dans ses ressources.

Le blé et l'orge sont donc les deux grandes arches de sa culture et, par suite, de son existence matérielle ; la manière dont il cultive, dont il sait cultiver ces céréales, les palmiers et les broussailles qui encombrent les terres, exigent des

labours d'une grande étendue pour obtenir des produits en rapport avec la consommation ; l'ignorance absolue où il est des engrais, des préparations, des soins continuels que la terre demande pour pouvoir produire constamment et sans interruption, le force à la laisser souvent et longtemps en jachère ; il abandonne nécessairement d'immenses espaces parce qu'il les a reconnus impropres à la production, qu'il ne se doute pas que des amendements habilement faits peuvent les rendre aussi fertiles que le meilleur champ de sa tribu, et que d'ailleurs il en a besoin pour faire vivre ses troupeaux.

Le troupeau, dont les produits entrent au moins pour moitié dans les ressources alimentaires de l'Arabe, fournit, de plus, les habillements et les tentes. L'Arabe ne sait pas faire des foins, il ne connaît pas les prairies artificielles, les fourrages verts, etc., etc., l'espace est donc, surtout pendant l'été, une des conditions nécessaires à l'existence de son troupeau qui doit constamment vivre de ce qu'il trouve aux champs.

Certainement, si l'on parcourt le territoire d'une tribu à l'époque où les récoltes sont encore sur pied, on sera étonné des immenses espaces qui restent incultes et la première pensée qui viendra à l'esprit sera que cette tribu a dix fois plus de terrain qu'il ne lui en faut ! Mais si on veut compter ses troupeaux et voir combien sont secs, courts et peu nombreux les brins d'herbe dont ils doivent se nourrir, on verra que ce serait beaucoup la gêner que de lui enlever seulement le dixième de ses terres.

Qu'arrivera-t-il lorsque les besoins de notre colonisation nous forceront à tailler le territoire de chaque tribu en lambeaux dont il nous faudra nécessairement choisir les meilleurs ? Toutes les habitudes des populations arabes seront bouleversées, leurs troupeaux forcément restreints, leur misère imminente et inévitable.

Mais, nous dira-t-on, ils prendront par le contact avec la population européenne qu'on mettra chez eux, nos habitudes agricoles et ils pourront alors vivre très à l'aise sur le terrain qu'on leur aura laissé.

Certainement, si cette instruction agricole pouvait se faire en six mois ; mais en admettant qu'ils vinssent tous et tous les jours étudier attentivement les procédés des colons leurs voisins, ils seraient quatre ou cinq ans peut-être avant de pouvoir les appliquer.

Que pourront-ils faire alors? Deviendront-ils les ennemis de leurs gênants voisins, et s'ils n'osent lever le drapeau de l'insurrection et prendre ouvertement les armes, ne chercheront-ils pas à nuire par tous les autres moyens en leur pouvoir?

Sans pouvoir préciser, sans chercher même à prévoir ce qui résulterait de cette position, nous croyons qu'elle pourrait créer de graves difficultés si le gouvernement ne prend des mesures pour propager chez les Arabes l'instruction agricole et les préparer ainsi à pouvoir se mettre le plus tôt possible au niveau des voisins qu'on leur donnera.

Cet enseignement qui, comme nous l'avons dit déjà, est le premier jalon de la civilisation que la France a pris l'engagement ferme d'apporter au peuple conquis, aurait pour résultat, nous avons essayé de le prouver, le développement de la colonisation européenne.

De plus, il réformerait ce peuple vicié par un long esclavage en améliorant son bien-être matériel et en ruinant peu à peu les idées féodales qui l'asservissent encore, il le disposerait à concourir au grand œuvre de défrichement et de mise en rapport du sol, à construire des villages, à avoir des cultures sédentaires qui éteindraient ses habitudes nomades, fixeraient ses dieux lares et qui, le forçant à des rapports journaliers avec les populations européennes au milieu desquelles il sera enclavé, l'achemineraient insensiblement vers l'acceptation du mélange des races, ce but constant des conquérants qui n'ont pas eu pour système la destruction du peuple conquis.

Qu'a-t-il été fait jusqu'à ce jour pour l'amélioration de la condition agricole des indigènes? Rien ou du moins fort peu de chose : on a promis (et certes on ne pourrait trouver un plus utile et meilleur encouragement), des remises d'impôt à ceux qui défricheraient leur propriété ; mais il faut qu'ils sachent la défricher et surtout qu'ils soient sûrs de la conserver ; on a encore engagé à bâtir des maisons et à former des villages. Dans les localités trop rares encore, où la propriété arabe si singulièrement enchevêtrée souvent a été refondue et reconstituée sur de nouvelles bases, ces établissements pourront couvrir utilement le pays, donner à leurs propriétaires des goûts sédentaires, d'autant plus que leurs propriétés distribuées avec ordre sont, pour ainsi dire, sous leurs mains ;

la sécurité absolue dans laquelle ils vivront, la certitude de jouir après l'acquittement de leur impôt, sans conteste et sans craindre les spoliations, du fruit de leurs travaux, tous les bienfaits enfin d'une administration bien ordonnée, les disposeront au travail ; mais combien faudra-t-il de temps pour que, même aidés par le voisinage de nos colons, ils puissent atteindre à la perfection de nos cultures et jouir des produits si variés qu'elles donnent, et combien longtemps auront-ils à souffrir de la perturbation portée dans leurs habitudes agricoles ?

Partout où, sans constituer la propriété, on a bâti des villages dans le but de fixer les populations, il est évident que les résultats seront moins satisfaisants à cause de la manière incroyable dont sont le plus souvent dispersées les propriétés particulières, et de la nécessité où est l'Arabe de quitter sa maison, quelquefois pour toute la saison des labours et des moissons : l'introduction de nos méthodes agricoles sera nécessairement bien plus retardée, et les populations tout à fait prises au dépourvu, quand viendra la nécessité de leur prendre du terrain et de leur constituer une propriété restreinte.

Si l'Arabe a besoin d'être instruit en agriculture, il est nécessaire aussi, pour ainsi dire, de lui apprendre à habiter une maison ; la maison sera pour lui bien plus incommode que la tente, tant qu'il n'aura pas rompu avec ses habitudes d'insouciance, de paresse et de malpropreté ; avec sa tente, c'est-à-dire avec les animaux qui couchent autour, il fume la terre qu'il doit labourer ; avec la maison, ou son champ n'a pas d'engrais et le seuil de sa porte est encombré de fumier, ou il abandonne sa maison pour aller habiter sa tente et fumer son champ ; pendant l'hiver, il est dans la boue formée par les pluies, le fumier et le piétinement de ses troupeaux, et pendant l'été (nous comptons toujours avec ses habitudes de malpropreté), il est dévoré par la vermine, sans pouvoir s'en affranchir par les déménagements. Nous ne voulons citer pour exemple que les habitants d'Ouchda qui, nous disait-on dernièrement, ont un pied de fumier dans leurs maisons et qui, pour dormir en paix, sont obligés de s'envelopper entièrement dans un vaste sac fermé par une coulisse.

L'Arabe sent tous ces inconvénients et d'autres encore que nous ne citerons pas parce qu'ils nous entraîneraient dans des

détails trop minutieux ; aussi aime-t-il peu la maison [1]. Il la bâtit parce que nous l'y obligeons, mais on en a vu qui, à côté de leur maison terminée, dressaient et habitaient leurs tentes.

Si l'Arabe aime peu la maison, sa femme l'abhorre [2]. On comprendra cette aversion pour l'habitation sédentaire en examinant combien elle contrarie ses habitudes, ses inclinations, ses plaisirs.

L'Arabe sait que sa femme, élevée dans l'idée qu'elle est créée uniquement pour servir aux plaisirs de l'homme, privée de tout sentiment de pudeur, n'écoutant, si elle est libre, que ses instincts et ses désirs, a besoin d'être constamment retenue, constamment surveillée ; aussi, en bâtissant sa maison, il l'entoure, s'il le peut, d'une cour fermée de hautes murailles : sa surveillance est ainsi plus facile et sa jalousie plus reposée.

Du jour où la femme entre dans la maison elle est pour ainsi dire cloîtrée et dit adieu, avec grand regret, aux horizons lointains que les bords relevés de la tente lui laissaient constamment apercevoir, aux troupeaux qu'elle voyait aux champs, aux cavaliers dont les chevaux caracolaient souvent autour du douar, adieu aux escapades amoureuses dans les nuits obscures, adieu aux fleurs, à la nature, aux bruits du monde, au mouvement, aux plaisirs si sévèrement défendus, elle restera

---

(1) Il est évident que nous parlons ici de l'Arabe en général, de l'Arabe qui laboure lui-même et que nous mettons, pour ainsi dire, hors de cause les grands des pays, les gros propriétaires qui ont des khammès et qui s'occupent fort peu ou pas du tout de leurs cultures ; la maison est facilement adoptée par eux, quoiqu'ils aient à vaincre encore bien des répugnances.

(2) Nous parlons ici des femmes des douars ; car celles des villes, habituées aux maisons depuis longtemps, y tiennent beaucoup et ne se marient avec les Arabes du dehors qu'à la condition de ne pas quitter la ville ; il est à remarquer même que celles des tribus qui se marient dans les villes s'habituent nettement à la maison, qu'elles font leur possible, quand elles sont veuves, pour se remarier à un hadhri. Il est cependant certain que les femmes des tribus qui restent dans les maisons nouvellement bâties s'y habituent difficilement et mettent tout en œuvre pour s'opposer à ces constructions. Un de nos aghas a quitté, pour habiter sa tente, une vaste et belle maison, prétextant l'insalubrité du lieu où elle est bâtie : il a cédé en cela aux sollicitations de ses femmes ; un autre est journellement tourmenté par les siennes dans le même but. Ce qui peut expliquer cette espèce d'anomalie, c'est que dans les villes elles trouvent de grande compensations à la gêne de la maison, par exemple : le bain maure, des vêtements plus propres et plus élégants, une nourriture plus succulente, et que les hadkors, auxquels elles sont mariées, s'adonnant au petit commerce ou à l'une des multiples industries que la ville fait vivre, elles sont débarrassées de nombreux et minutieux travaux que la vie des champs entraîne après elle.

dorénavant sous un toit qui ne voyage pas, le monde qu'elle voyait tous les jours ne se montrera à elle qu'à de rares intervalles, et la jalousie veillera ardemment à l'unique porte de sa prison.

Nous le répétons, la femme du douar n'aime pas la maison, et comme, malgré son état de servitude, elle a autant et peut-être plus d'influence sur son seigneur et maître que la femme plus libre de notre Europe, dont on exalte tant le gracieux pouvoir, ses répugnances, jointes à celles du mari, retarderont beaucoup et même reculeront indéfiniment, si les habitudes agricoles restent les mêmes, l'adoption volontaire des demeures fixées au sol.

Nous avons la ferme conviction qu'une instruction agricole sérieusement entreprise et poussée avec vigueur, aidée du remaniement et de la reconstitution de la propriété, triompherait de ces difficultés et que l'Arabe ayant sa propriété ramassée sur une seule place et enceinte d'une seule ligne, sa propriété fumée et défoncée, en rapport constant, fournissant ces produits multipliés qu'il ne connaît même pas de nom, plantée de ces arbres qui donnent ces beaux fruits dont à peine il a une idée, finirait par s'attacher irrévocablement à cet espace limité où serait sa tranquillité, son bien-être, son bonheur, et, par suite, sentir la nécessité d'une habitation sédentaire qui d'abord, peut-être, serait un gourbi, mais qui, l'aisance croissant et développant le désir du bien être matériel, la sécurité et la confiance permettant d'embrasser un long avenir de paix, finirait par devenir une maison.

Mais en l'état actuel, il faut vaincre, pour l'amener à bâtir, sinon une résistance vive, du moins la force d'inertie qu'il oppose avec patience et si, par impossible, notre autorité venait tout à coup à ne plus peser sur le pays, il abandonnerait sa maison pour aller habiter sa chère tente.

Heureusement pour lui, nous serons toujours là pour terrasser ses vieux préjugés, et pour peu que nous procédions avec ordre, patience et ménagement, nous en viendrons certainement à développer ses qualités et à l'amener à notre niveau de civilisation.

Pour nous maintenant, est venu le moment d'exposer une idée qui, si elle n'est pas absolument bonne et si elle ne peut être adoptée et appliquée, mettra, au moins nous l'espérons,

sur la voie des mesures à prendre pour développer l'instruction agricole des indigènes de laquelle il est, selon nous, d'une grande importance de nous occuper.

En France, dans le pays où l'agriculture est le mieux perfectionnée, le gouvernement s'occupe avec sollicitude de la perfectionner encore et de propager les méthodes et les cultures dont l'excellence est reconnue : chaque département a sa ferme modèle, son comice agricole, fait des élèves, multiplie les encouragements et les récompenses, et pourtant, là, tout est fait, il ne reste plus qu'à polir ; pourquoi ici, où tout est à faire, n'emploierait-on pas ces moyens dont l'efficacité a été reconnue dans nos pays ? Une ferme ou plutôt un douar modèle serait facile à établir sans beaucoup de frais et plutôt productif que coûteux à entretenir.

Nous avons des terres du Beylik labourées par des corvées arabes et soignées par des khammès sous la surveillance d'un oukil : ces khammès sont pris ordinairement dans chacune des tribus de l'aghalik dans lequel se trouve la terre ; ils vivent du cinquième de la récolte qui leur est abandonné et des petits labours qu'ils peuvent entreprendre en dehors de leurs occupations sur la terre domaniale.

Ce douar de khammès est l'élément du douar modèle que nous proposons d'établir dans chaque subdivision.

Au lieu de généraliser, nous allons prendre pour exemple la subdivision de Mascara et indiquer l'organisation du douar modèle comme nous l'avons conçue.

On ferait choix, dans le voisinage du chef-lieu de la subdivision, d'une terre domaniale arrosée en grande partie, bien exposée et présentant, si c'est possible, trois catégories de terrains en dehors des espaces arrosés : terre labourable reconnue productive, terre improductive sous le labour arabe, mamelons pierreux et arides.

On prendrait dans chaque tribu deux khammès, choisis parmi les gens les moins aisés, mais reconnus probes, laborieux, vigoureux et intelligents : la subdivision de Mascara renferme 54 tribus, sans compter les populations sahariennes ; on aurait donc 108 tentes dont on formerait un douar qu'on établirait à demeure sur le point le plus favorable de la terre.

Un européen intelligent, connaissant ce que tous nos

cultivateurs connaissent aujourd'hui, suffisamment l'agriculture, l'arboriculture et l'horticulture, aidé de dix soldats assez intelligents et ayant assez de connaissances agricoles pour suivre l'impulsion qu'il leur donnerait, pour veiller, en travaillant eux-mêmes au travail fait par les khammès et pour le rectifier au besoin, suffirait pour bien diriger l'instruction agricole de ces 108 khammès.

Il serait nécessaire de former le douar aussitôt après la récolte et de l'installer d'une manière toute particulière en rejetant la méthode arabe ; ainsi, nous croyons que les tentes devraient être placées en ligne droite, disposées de manière à former des rues assez espacées entre elles, pour permettre à chaque khammès d'enceindre, autour de sa tente, un espace assez vaste pour y entretenir une basse-cour, ordonnées enfin de telle manière que, si on voulait construire un village de 108 feux, chaque maison fût bâtie sur l'emplacement d'une tente.

Il résulte de ce que nous avons dit plus haut que, si l'Arabe a besoin de l'instruction agricole, il a besoin aussi d'apprendre à habiter la maison ; il est évident que les deux choses devraient marcher de front dans notre école d'agriculture, mais nous proposons de poser les tentes d'abord, parce que des maisons, quelque modestes qu'elles fussent, entraîneraient à de trop gros déboursés qu'il serait facile d'éviter en construisant progressivement et avec les revenus que l'école ne tarderait pas à se faire.

Notre douar ainsi installé, voyons quel serait le matériel dont il faudrait le munir et les dépenses qu'entraînerait son organisation en école d'agriculture.

Quinze paires de bœufs choisis seraient indispensables pour que l'école pût commencer à fonctionner (à 300 francs la paire). . . . . 4.500 fr.

Vingt jougs à 15 francs 300

De toutes les charrues en usage, l'araire est la plus simple : c'est celle qui est actuellement en service chez les Arabes ; pour ne pas trop gêner les habitudes prises, il faudrait, nous le croyons, adopter, dans le principe, l'araire perfectionnée sauf à introduire par la suite un système reconnu meilleur.

Il faudrait donc d'abord dix araires à 50 fr. l'une. 500

Dix voitures à bœufs pour le transport des fumiers et des denrées récoltées : parmi lesquelles six tombereaux et quatre chariots (à 300 fr. l'une).	3.000
Quatre mulets avec leurs bâts pour les transports qui ne peuvent se faire avec les voitures (à 500 fr. l'un).	2.000
Vingt brouettes à 50 francs.	1 000
Cinquante pioches à défricher à 10 francs. . .	500
Vingt pioches à pointe à 10 francs	200
Cinquante pelles à 5 francs.	250
Cinquante houes pleines à 15 francs.	750
Vingt houes à deux pointes dites « béchards » à 10 francs.	200
Cinquante bêches à 10 francs.	500
Binettes, pics, serpes, sécateurs et autres petits outils indispensables dans une exploitation . . .	600
Un forgeron-charron serait de la plus absolue nécessité dans le douar modèle : il faudrait donc une forge avec les outils nécessaires au forgeron et au charron, ci.	1.000
Ce forgeron pourrait prendre des apprentis parmi les enfants des khammès ; ces jeunes gens, se dispersant dans les tribus, aussitôt leur apprentissage fini, rendraient de grands services et, de concert avec les khammès qui auraient terminé leur instruction agricole, favoriseraient la propagation des méthodes enseignées dans l'école d'agriculture.	
Un achat de semences de toutes les espèces dont on jugerait devoir d'abord introduire la culture dans le douar modèle serait indispensable, ci. . .	1.500
Une habitation pour le directeur de l'école bâtie sur dix mètres de façade, divisée en deux pièces surmontées d'un grenier indispensable pour la conservation de graines de toutes sortes, coûterait au plus 3.000 francs, en supposant la chaux fournie et tous les matériaux portés à pied d'œuvre par les corvées arabes, ci.	3.000
Deux maisons de chacune vingt mètres de façade couvertes avec des terrasses supportées par des perches de thuya, coûteraient, les matériaux fournis et portés aussi par les corvées arabes. . . .	3.500

L'une de ces maisons serait partagée en quatre pièces : deux de ces pièces serviraient de logement au forgeron ; les deux autres seraient affectées, l'une à la forge, l'autre au dépôt des outils.

La seconde maison serait habitée par les dix hommes qui serviraient en même temps à l'instruction des khammès et à la garde du poste. Des hangars pour abriter les charrues, chariots et brouettes, des étables pour les animaux seraient construits par des corvées arabes et n'exigeraient aucun déboursé.

Une somme de 4.000 francs devrait être gardée en caisse pour subvenir aux dépenses imprévues, à quelques secours qu'il serait peut-être indispensable la première année de donner aux khammès et à l'achat du bois et du fer qui seraient mis en œuvre par le forgeron-charron pour les réparations ou pour l'augmentation du matériel de l'école, ci	4.000
Le total des sommes destinées aux appointements du directeur de l'école et au payement des journées de travail du forgeron et du soldat instructeur, devrait être mis en caisse et doit compter parmi les frais de première installation.	
Appointements du directeur.	1.500
Il pourrait être alloué au forgeron une somme de 100 francs par mois ; il pourrait avoir en outre une part dans les produits de l'exploitation, ci. .	1.200
Les dix soldats, 1 franc par journée de travail .	3.600
Total des dépenses. . . .	33 600 fr.

Nous avons réduit au plus strict nécessaire le matériel dont l'école devrait d'abord être munie, pour ne pas porter trop haut les dépenses de première installation. Cependant nous avons toujours exagéré un peu le prix de chacune des pièces de ce matériel afin qu'on pût se baser sur la somme que nous donnons, sans craindre d'être obligé de la dépasser, si on en venait à l'application.

Cette dépense de 33.600 francs, faite dans l'intérêt des populations arabes, devrait nécessairement être supportée par

elles : l'impôt de l'année pourrait facilement être augmenté de cette somme.

La subdivision de Mascara renferme environ 25.000 tentes : ce serait, en moyenne, une somme de 1 fr. 50 à demander à chacune d'elles ; les riches pourraient payer plus, les pauvres moins. En résumé, il est impossible de demander une plus faible subvention pour une œuvre d'une utilité aussi évidente et aussi générale.

L'école ainsi munie de son matériel, le terrain choisi dans les conditions que nous avons sommairement indiquées déjà : terres arrosables pour l'étude de toutes les cultures qui dans ce pays ci surtout ne peuvent se faire sans eau; terre labourable et productive pour les céréales et pour d'autres cultures d'hiver ou de printemps qui réussissent sans le secours des arrosages ; terre infertile sous le labour arabe pour être défoncée et amendée progressivement et pour être rendue très productive, pour ainsi dire sous les yeux des khammès ; mamelons pierreux et arides pour y planter soit de la vigne, dans les parties les plus basses, soit des arbres forestiers et différentes essences et apprendre ainsi aux khammès le parti qu'on peut tirer des terres jugées jusqu'alors par eux absolument infertiles.

Le terrain, disons-nous, choisi dans ces conditions ; les bâtiments construits, on prendrait les 54 khammès (1) qu'on installerait comme nous l'avons dit plus haut et on s'occuperait d'abord des défrichements en commençant ce travail dans la partie arrosable.

Les travaux de jardinage devraient aussi être entrepris de suite, pour que les khammès puissent le plus tôt possible avoir quelques ressources sous la main.

On s'occuperait en même temps de disposer dans l'endroit le mieux exposé un assez vaste espace destiné à devenir la pépinière de l'établissement, dans laquelle on ferait, dès l'hiver, et au moment favorable, de forts semis d'arbres fruitiers et

(1) Nous avons dit que l'école prendrait deux khammès dans chaque tribu, c'est-à-dire 108 dans la subdivision de Mascara ; mais la première année elle n'en prendrait que la moitié, autant à cause de l'insuffisance de son matériel et de l'impossibilité où elle serait de les faire vivre, que pour arriver à disperser dans le pays annuellement, plutôt que tous les deux ans, une fournée de bon agriculteurs et à atteindre plus rapidement son but, en faisant pour ainsi dire sans interruption sa propagande agricole.

des plantations de tous les sauvageons qu'il serait possible de se procurer.

Aux premières pluies, on ferait fonctionner les dix charrues en donnant un premier labour aux espaces déjà défrichés, après y avoir étendu les fumiers charriés quelques jours auparavant. On commencerait aussitôt après les semences et on aurait soin de faire semer et labourer alternativement tous les khammès, en les faisant ainsi passer du jardinage au labour et du labour aux autres travaux.

Il faudrait aussi, dans le cours de cet hiver, planter de la vigne et au moins deux sujets de chacune des espèces d'arbres fruitiers, afin d'avoir des greffes le plus tôt possible ; ces arbres pourraient être pris dans les pépinières du Gouvernement.

Dès qu'on n'aurait plus à craindre les gelées, on ferait, dans la partie la plus productive et la plus abritée du terrain non arrosable, un vaste semis de pommes de terre, de haricots, de pois, de lentilles, de pois chiches, de maïs. Dans les années ordinaires, celles dont le printemps est pluvieux, ces cultures réussissent très bien ; la pomme de terre, ainsi cultivée, est même la meilleure et la plus farineuse.

Toutes ces cultures peuvent donc se faire deux fois dans l'année, pourvu qu'on ait des terres arrosables.

Nous ferons remarquer ici combien les populations arabes éviteraient de misères si elles connaissaient ces cultures ; combien de filets d'eau coulent inutilement qui pourraient produire bien des boisseaux de pommes de terre dans les années de plus grande sécheresse. Combien de malheureux seraient soulagés par cette culture !

Que pourrions-nous dire sur les bienfaits de la pomme de terre qui n'ait déjà été dit des milliers de fois. Que de peuples maintenant en Europe tomberaient dans la plus affreuse disette si la pomme de terre venait à leur manquer ? Et cependant, ce tubercule qui est à peine connu depuis soixante ans, qui est non seulement adopté mais devenu indispensable chez toutes les nations civilisées, n'est connu que de nom chez la très grande majorité d'une population sur laquelle depuis vingt ans nous avons une action directe.

Il serait essentiel d'introduire aussi, dès la première année, la culture de quelques-unes de nos céréales que les Arabes ne connaissent pas : le seigle, le sarrasin. Le seigle, qui vient avec facilité dans le sable et les mauvaises terres, qui exige, pour

bien réussir, de la sécheresse quand on le sème et pendant l'année, parce qu'il est sujet à pourrir, pourrait être d'un grand secours dans les années peu pluvieuses ; dans tous les cas, il tient le premier rang après le froment et il procurerait aux classes peu aisées une nourriture préférable à celle qu'elles se préparent avec la farine d'orge.

La culture du sarrasin qui vient dans les terres légères et caillouteuses et qui pourrait ici, où on ne craint pas les fortes gelées, être semé vers le milieu de l'hiver et récolté aux premiers jours du printemps, puisqu'il ne reste que 70 ou 80 jours en terre, serait d'un immense avantage pour les Arabes à cause de son grain d'abord, puis à cause des tiges qui sont un excellent fourrage pour les vaches dont elles améliorent le lait.

Parmi un grand nombre d'autres cultures qu'il serait trop long de détailler et qui devraient être enseignées dans l'école dès la première année, nous nous bornerons à citer les prairies artificielles, les fourrages verts de toutes les espèces, et les prairies naturelles qu'on formerait dans les parties les plus basses et les plus humides de la terre affectée à l'établissement.

Il serait peut-être nécessaire de faire aider, dans le cours de cette première année, notre établissement naissant par des corvées arabes qui défricheraient et qui laboureraient avec leurs charrues toutes les parties de la terre sur lesquelles ne pourrait arriver le travail des khammès. Sans ce secours, il pourrait bien se faire que notre colonie, avec les moyens restreints que nous lui donnons et les travaux improductifs dont il serait de toute nécessité qu'elle s'occupât, ne pût arriver à retirer de ses récoltes de quoi vivre aisément et, avant tout, il faut faire aux khammès dont nous exigerons un travail constant et que nous serons obligés de maintenir là contre leur gré, tant qu'ils ne verront pas définitivement le but où on veut les amener, une aisance aussi confortable que possible.

Après la récolte des céréales, après avoir retiré les quantités nécessaires pour les semences, on distribuerait aux khammès ce qu'il leur faudrait pour vivre largement (il est bien entendu que dès que les jardins seraient en pleine production il leur serait journellement fait une distribution de légumes verts). Cette distribution faite, s'il restait encore des céréales, on les emmagasinerait et elles seraient affectées aux secours qu'il

serait indispensable de donner à la nouvelle fournée de khammès que prendrait l'école. On porterait alors à 108 le nombre des tentes du douar ; le travail de défrichement et d'amendement des terres se pourrait poursuivre alors avec célérité ; on établirait des prairies naturelles et les travaux se continueraient ainsi, toujours dirigés plutôt dans l'intérêt de l'instruction que dans le but de faire rapporter le plus possible aux terres.

Il suffirait que dans les deux ou trois premières années, l'école pût faire vivre tout son personnel dans une bonne aisance et subvenir aux besoins du matériel ; plus on avancerait, plus le cercle des cultures s'étendrait et plus elle aurait de produits qui lui permettraient d'augmenter peu à peu son matériel et de bâtir des maisons pour les khammès.

Les deux premières années écoulées, les 54 premiers khammès dont l'éducation agricole, sans être aussi parfaite que le deviendrait certainement par la suite celle de leurs successeurs dans l'école, les placerait cependant fort au-dessus des cultivateurs arabes les plus instruits, sortiraient de l'école et retourneraient à leurs tribus ayant pour avances leur part des récoltes de l'année ; il est extrêmement probable que ces premiers élèves sortant de l'école d'agriculture trouveraient à se placer très avantageusement chez les gros fellah de leurs tribus et commenceraient ainsi l'œuvre de propagation des bonnes méthodes agricoles et des cultures jusqu'alors inconnues.

Dès la 4[e] ou 5[e] année, l'instruction aurait déjà pris toute l'extension qu'il serait possible de lui donner ; les arbres successivement plantés dans les premières années auraient grandi, la pépinière serait garnie de beaux sauvageons provenant des semis ; les prairies naturelles, les vignes, les arbres fruitiers seraient en plein rapport, le matériel se serait accru, les étables se seraient garnies, chaque khammès serait logé dans une maison propre et bien aménagée ou au moins sous une bonne chaumière ; chacun d'eux pourrait avoir son petit troupeau et sa basse-cour. Alors l'instruction agricole serait constante, porterait sur tout, labour, jardinage, plantations, greffe, taille des arbres et de la vigne, foins, soins à donner aux animaux, aux étables, aux basse-cours, aux maisons, toutes choses que l'Arabe ignore complètement, qu'il appren-

drait et auxquelles il se ferait graduellement, sans à-coup et pour ainsi dire sans s'en apercevoir.

On va nous reprocher peut-être d'entrer dans des détails puérils ; mais nous avons la conviction que rien n'est puéril dans cette question d'un si haut intérêt pour la société arabe.

Pas un de nous n'ignore toutes ces choses, elles nous paraissent simples, naturelles, parce que nous avons vécu au milieu d'elles, mais qu'on se rappelle que l'Arabe ne sait rien, que sa femme ne sait seulement pas coudre, qu'élevée sous une tente qui déménage très souvent, qui la plupart du temps est posée très loin de l'eau, elle n'a aucune habitude de ces soins de propreté qui font la moitié du bien-être et de la santé.

Aussi, nous croyons qu'il serait fort à désirer qu'il pût y avoir des femmes françaises dans l'école d'agriculture ; que le forgeron, par exemple, fut marié et que sa femme pût prendre chez elle une couturière. Alors on pourrait établir une école de couture pour les filles des khammès, et ces deux femmes qui pourraient avoir accès dans les intérieurs donneraient des conseils, veilleraient à la propreté et enfin, chose importante aussi, à préparer tous les produits nouveaux pour elles tels que choux, pommes de terre, haricots, etc., etc.

Nous nous sommes occupés jusqu'ici de la branche la plus importante de l'instruction agricole, de l'agriculture proprement dite ; nous allons maintenant donner un coup d'œil rapide sur le rôle que pourrait jouer l'école dans l'amélioration des races spécialement vouées à l'agriculture.

L'Algérie est totalement dépourvue de chevaux de trait et de labour, mais il est presque prouvé qu'en alliant le cheval arabe au cheval breton ou au cheval poitevin on en obtiendrait d'excellents ; l'école pourrait donc avoir un ou deux étalons de l'une de ces races et faire elle même des élèves.

La race des ânes si singulièrement dégénérée serait promptement relevée par une douzaine de beaux étalons qui pourraient en même temps être très utiles pour les travaux de l'école.

La race bovine est, après la chevaline, celle qui rend les plus excellents services à l'agriculture.

Cette race est tombée en Afrique dans un abâtardissement qui s'explique très facilement par l'incurie dans laquelle les

Arabes laissent leurs troupeaux et surtout par le peu de soin qu'il apportent à la reproduction.

Les vaches étant mêlées aux taureaux dans les pâturages, sont saillies la plupart du temps par des taureaux trop jeunes ou trop vieux, ou malades, chétifs, incapables de transmettre une existence vigoureuse, de donner un beau produit ; quelques beaux taureaux européens qu'on acclimaterait avec soin, des élèves faits dans l'école et l'enseignement des moyens usités pour maintenir ou pour améliorer la race, pourraient en peu d'années conduire à de très satisfaisants résultats.

Quelques béliers mérinos et quelques boucs des plus belles espèces jetés dans les troupeaux de moutons et de chèvres de l'école y introduiraient en peu de temps des éléments d'amélioration qui, répandus dans le pays, quand les khammès sortiraient, apporteraient bientôt de très utiles changements dans ces races, si précieuses pour les Arabes.

Ainsi, amélioration des races vouées à l'agriculture, enseignement des soins et des précautions qui peuvent entretenir et améliorer ces races ; tels sont les moyens par lesquels l'école pourrait compléter son action sur la constitution agricole des Arabes et faire de l'Algérie le pays productif qu'elle devrait être.

L'école une fois arrivée à ce point, on prendrait parmi les khammès, dix à douze des plus intelligents et des plus instruits et on les établirait à demeure et dans les maisons déjà bâties pour remplacer les dix soldats ; le charron-forgeron lui-même pourrait être remplacé par le plus intelligent et le plus adroit de ses apprentis. La couture, les soins de l'intérieur seraient enseignés par des jeunes femmes élevées à l'école et par les femmes des khammès restants.

Parmi les khammès sortant chaque année, on choisirait aussi ceux dont l'instruction agricole serait la plus perfectionnée et avec eux on pourrait former dans chaque aghalik une succursale de la grande école. Cette succursale, dont les frais de première installation seraient supportés par l'aghalik, aiderait puisamment l'école mère dans la propagation des méthodes agricoles.

Les autres khammès se disperseraient dans les tribus, iraient travailler chez les gros propriétaires ou s'établiraient sur des terres qu'il serait toujours facile de leur concéder.

En récapitulant, nous voyons que l'école prendrait tous les

ans autant de khammès qu'il y a de tribus dans la subdivision, qu'elle garderait ces khammès deux années ; que dès la fin de la deuxième année, elle commencerait à les répandre dans le pays, qu'aussitôt qu'elle serait assez complètement installée pour donner une éducation agricole aussi parfaite que possible, elle choisirait parmi ses khammès les plus intelligents et les plus instruits, des instructeurs pouvant remplacer avantageusement les dix soldats qu'il aura été indispensable de leur donner dans le principe, qu'elle ferait choix aussi d'instructeurs destinés à des écoles succursales établies dans chaque aghalık et, enfin, qu'il serait fait aux khammès sortant de ces divers centres d'instruction, des concessions de terrains où ils pourraient mettre en œuvre l'instruction reçue et qui aura eu le triple avantage de leur faire une bonne position, d'exciter l'émulation des autres et de répandre sur toute la surface du pays des petites fermes qui deviendraient autant d'écoles qui, par l'exemple seul, prédisposeraient les populations à l'adoption des cultures dont elles auraient constamment sous les yeux les multiples avantages.

Notre but n'est pas d'entrer dans des détails d'administration qui, si on en venait à l'application, devraient faire l'objet d'un règlement spécial ; cependant nous croyons utile de signaler ici une mesure importante ; il serait bon de prélever sur les revenus de l'école une somme suffisante pour pouvoir donner à chaque khammès sortant, outre sa part des récoltes de l'année, une somme qui pût lui permettre, aussitôt établi sur sa concession, de faire construire une modeste habitation qu'il pourrait par la suite agrandir selon ses besoins.

Nous avons cru indispensable de nous étendre ainsi sommairement sur la marche que suivrait l'instruction agricole pendant les quatre ou cinq premières années qui sont toujours les plus rudes et les plus ardues dans un établissement où il faut tout créer ; si nous n'avions pas tout prévu, ou si nos prévisions n'étaient pas absolument justes ; si, par exemple, le défrichement de la terre ne marchait pas assez vite pour les besoins de l'école, il serait facile d'y suppléer par les corvées arabes qui n'auraient rien d'extraordinaire ni d'inusité, puisque la terre, qu'on affecterait à l'établissement, est dans ce moment mise en valeur par ce procédé.

Nous espérons qu'au milieu de tout ce que nous avons dit, on aura pu voir que l'école d'agriculture que nous proposons,

munie d'abord d'un matériel insuffisant, pourra annuellement employer une petite partie de ses revenus à l'augmenter et à l'améliorer, qu'elle pourra, en outre, dès que ses terres seront entièrement défrichées et en plein rapport avoir des étalons, faire des élèves et concourir très efficacement à l'amélioration des races vouées à l'agriculture.

Cette école ainsi établie arriverait certainement en peu d'années à se faire un revenu considérable. Ce revenu pourrait être affecté, bien entendu, d'abord à l'entretien de l'école, à l'établissement des khammès sortants et à des distributions de primes d'encouragement à l'agriculture.

On pourrait même arriver, si ces revenus prenaient un assez grand accroissement, à former sur le terrain de l'école et alimenté par elle, un établissement où on enseignerait, aux enfants arabes, les métiers les plus utiles et les plus usuels.

Nous avons vu que les frais de première installation pourraient être supportés par les Arabes ; l'Etat ne ferait donc aucune dépense pour l'établissement de l'école d'agriculture et des annexes qui pourraient lui être refaites par la suite ; il pourrait même, à la rigueur, ne pas faire l'abandon du revenu actuel de la terre sur laquelle on l'établirait et le percevoir sur ses produits.

Il se réserverait d'ailleurs la propriété de la terre, qui parfaitement plantée et constamment tenue en plein rapport, deviendrait un magnifique domaine national.

Nous terminerons en répondant d'avance à une objection qui pourrait être soulevée.

On dira : ce qui s'opposera le plus au projet d'instruction agricole, c'est la répugnance avec laquelle les Arabes adoptent ce qui vient de nous. Nous sommes loin de nier l'existence de ce sentiment chez les indigènes ; cependant nous croyons qu'on l'a singulièrement exagéré ; il peut exister dans toute sa violence chez les populations éloignées de nous et qui ne nous connaissent encore, pour ainsi dire, que par l'intermédiaire de leurs chefs ; mais bien certainement, il est considérablement diminué et même presque éteint chez celles avec lesquelles nous sommes journellement en contact. Les Arabes des villes ont construit des cheminées dans leurs maisons, adopté nos lits, quelques uns de nos meubles ; ceux des environs ont fait des efforts pour imiter nos cultures ; ils

plantent les arbres qui viennent de nos pépinières et, en 1844 déjà, M. le Gouverneur général ayant envoyé à l'agha des Beni Chougran deux greffeurs de la pépinière d'Alger, plus de 40 élèves furent instruits en moins d'un mois à bien greffer les zenboudj ; ce fait, joint à quelques autres non moins significatifs que nous avons pu recueillir çà et là, nous a persuadé que si les Arabes se montrent mal disposés pour certaines innovations qu'on fait chez eux et dont ils ne voient pas toujours bien le but, ils adopteront très facilement nos méthodes agricoles dont les résultats seront pour eux évidents, palpables.

D'ailleurs, cette répugnance existât-elle aussi vivace qu'elle l'a été dans le principe, il serait de notre intérêt de chercher à la détruire par tous les moyens possibles et si elle pouvait opposer quelques obstacles à l'établissement de notre école d'agriculture, il faut bien reconnaître que cette école même serait une des meilleures armes pour la combattre.

Mascara, décembre 1849.

De COLOMB,

Lieutenant, chef par intérim du Bureau arabe.

On ne peut se défendre d'un certain étonnement, en lisant ce mémoire écrit en 1849. Que de considérations il contient, qui sont encore exactes aujourd'hui ! Que d'améliorations jugées utiles à cette époque et qui n'ont pas été réalisées ! N'avons-nous donc rien fait en Algérie pour relever le sort et la mentalité de nos sujets ? On ne saurait le soutenir, malgré les apparences.

L'œuvre du capitaine Lapasset n'a pas été un vain exemple ; les idées du lieutenant de Colomb ne sont pas demeurées dans le domaine des utopies. Nous avons parlé ci-dessus de l'organisation des smalas. Disons également de quelle façon Margueritte appliqua

dans le cercle de Laghouat les instructions du maréchal Randon.

Il fit bâtir dix grands barrages et beaucoup d'autres moins importants sur toutes les petites rivières du cercle. Ces travaux changèrent l'état de cette contrée dont les habitants devinrent riches en céréales ; de tous les pays environnants on vint acheter des grains chez eux ; quelques indigènes commencèrent à bâtir des maisons. Un fort marché se créa à Djelfa, qui était alors un poste dépendant de Laghouat.

Margueritte fit creuser un grand nombre de puits, créa des postes et des caravansérails le long des routes. Auprès de ces établissements il fixa quelques indigènes en leur assurant certains avantages. Ce fut en particulier l'origine du village d'Aïn el-Ibel dont les maisons sont groupées autour d'une petite place au milieu de laquelle un puits a été creusé.

C'est à Margueritte également qu'on doit la prospérité de Messad, ksar bâti sur l'emplacement d'un poste romain et entouré aujourd'hui de fort beaux jardins (1).

D'autres officiers des affaires arabes ont également indiqué, vers la même époque, l'intérêt qu'ils attachaient à transformer progressivement en sédentaires les indigènes nomades. Qu'il nous suffise de rappeler que dans le Recueil des *Lettres familières sur l'Algérie*, du colonel Pein, la 86e et dernière lettre a été insérée sous ce titre : « Quels sont les moyens d'arriver à développer la production dans le Sud et à fixer au sol l'Arabe de la tente ».

En résumé, on peut affirmer que de sérieux efforts ont été faits dans ce sens et que peu de résultats ont été obtenus.

A quelles causes faut-il attribuer cet échec relatif ? On a parlé de l'abrutissement religieux et du long asservissement des Arabes à la tyrannie des Turcs.

(1) Général Philebert, *op. cit.*

Peut-être, en effet, ces deux éléments doivent-ils entrer en ligne de compte, mais encore convient-il de déterminer dans quelle mesure.

Le Coran n'est pas en lui-même un obstacle à la civilisation. S'il a souvent joué ce rôle, c'est sans doute pour avoir été mal interprété ; mais c'étaient aussi des sectateurs du Coran, ces Arabes qui peuplèrent jadis la Syrie, la Babylonie, le pays de Carthage, l'Andalousie, qui créèrent les villes de Bassora, Fostat, Kaïrouan et Cordoue, qui s'assimilèrent les anciennes civilisations grecque et persane et qui transportèrent jusqu'en Espagne les coutumes et les arts des peuples orientaux.

Leur agriculture était alors très perfectionnée. Ce sont des Musulmans qui ont répandu dans tout le bassin de la Méditerranée ces plantes originaires de l'Inde ou de la Perse, la canne à sucre, le riz, le coton. Ce sont des Musulmans qui ont organisé le système encore en usage pour l'irrigation de la fameuse *huerta* de Valence [1].

Il ne faut donc pas rendre le Coran responsable de la dégradation actuelle du peuple arabe.

Quant à la domination turque, elle a incontestablement contribué à créer l'état de choses que nous constatons. Les Turcs établis en Afrique étaient au nombre de 18.000 ; on ignore l'effectif de leurs sujets indigènes, mais il dépassait certainement deux millions. Les 18.000 gouvernants ne pouvaient donc se maintenir au pouvoir qu'en pratiquant un effroyable système de corruption, et le peuple qui a subi un pareil régime doit être long à s'en relever.

Cependant si, malgré nos efforts, il ne se relève pas plus vite, c'est que d'autres causes interviennent sans doute. Il y en a deux qui semblent indiscutables, c'est l'abâtardissement de la race par l'abus des mariages entre consanguins et l'avilissement des esprits par

(1) Ch. Seignobos, *Histoire ancienne, narrative et descriptive.*

l'œuvre néfaste des confréries religieuses musulmanes [1].

Peut-être, dans l'avenir, triomphera-t-on de ces obstacles qui se dressent en face de la civilisation ; en attendant, nous devons persévérer dans notre œuvre.

Constatons, en terminant, que les principales réformes demandées par de Colomb sont appliquées aujourd'hui, notamment en ce qui concerne l'enseignement public. Le décret du 18 octobre 1892 prescrit que l'agriculture pratique et le travail manuel sont enseignés dans toutes les écoles et que, dans les écoles de filles, les élèves consacrent la moitié du temps des classes à la pratique des travaux d'aiguille et des soins du ménage.

Il faut laisser au temps le soin de faire fructifier ces mesures bienfaisantes.

Alger, 16 avril 1906.

H. SIMON.

---

(1) La confrérie fournit à la religion de nouvelles pratiques qui permettront au fidèle de mieux assurer son salut... L'introduction de cet élément nouveau a, entr'autres choses, favorisé le culte des saints et provoqué ainsi une altération d:s croyances primitives. (O. Houdas, *L'Islamisme*).

Les Possibilités Agricoles du Sud Oranais

LES CULTURES

Les quelques pages qui vont suivre résumeront les observations faites pendant trois années d'essais et d'expériences sur les jardins potagers, pépinières, jardins d'essai établis par la Légion, tant à Béchar qu'à Forthassa.

Au point de vue agricole, le Sud oranais a pour lui la chaleur, contre lui la sécheresse, le vent, les sauterelles et autres parasites, mais surtout la sécheresse.

S'il y avait de l'eau, le Sud oranais pourrait être un pays riche, mais il n'en a que relativement peu.

Indépendamment de ce caractère général de sécheresse, nous observons une appréciable variété de climat, qui se traduit, au point de vue culture, par trois conditions distinctes :

1° Région franchement saharienne : Hiver relativement court et clément ; gelées parfois, mais qui ne tuent que certaines plantes fragiles et n'interrompent pas la végétation. Été chaud interrompant en général la culture ;

2° Hauts Plateaux : Hiver assez long, froid, tardif, qui interrompt la végétation ou tout ou moins la ralentit pendant trois à quatre mois. Si on a de l'eau, les cultures peuvent se continuer tout l'été ;

3° Les régions intermédiaires peuvent, héritant des avantages et des inconvénients des deux extrêmes, se trouver moins favorisées, gênées à la fois par l'été et par l'hiver.

Forthassa Gharbia nous fournit l'exemple du climat pur des Hauts Plateaux. Son altitude est de 1430 mètres.

On peut, à Forthassa, compter sur quatre bons mois d'hiver, sur de la neige et de fortes gelées. La neige a été observée en 1905 au commencement de novembre, en 1904, au milieu d'avril.

Ce sont là des conditions qui paraissent assez comparables à celles de l'hiver de France. Nous avions admis en 1904, que l'on devait pouvoir faire une récolte d'orge à Forthassa, en terrain non irrigué, en semant en fin octobre. L'expérience n'a pas été couronnée de succès. Un hectare environ a été

labouré dans un fond de daya, à 400 mètres au nord du poste. L'orge eut le temps de germer, le champ devint tapis vert, mais ce fut tout ; l'absence totale de pluie pendant deux mois fit sécher sur place les petites pointes vertes, et le rapport fut absolument nul. Cet échec ne fut d'ailleurs pas spécial à la Légion ; les mokraznis avaient labouré au-dessous de l'Aïn Djeïaf (source du ksar) beaucoup plus de terrains qu'ils ne pouvaient en irriguer ; tout ce qui ne put être arrosé artificiellement ne donna rien. Admettons que cette sécheresse soit exceptionnelle, il n'en reste pas moins prouvé que la culture en plein champ, à Forthassa, n'est pas assurée de réussite.

A côté de cela, des essais faits dans des planches inoccupées des jardins irrigables donnèrent une paille et des épis superbes. Le rendement en grain, 35 kilos pour 50 mètres carrés, semblait promettre 7,000 kilos à l'hectare.

La culture potagère donna de bons résultats. Les jardins se trouvent établis sur la pente de l'ancienne mare, au-dessous de la source, irrigable à volonté par conséquent ; terre argilo-sableuse avec accumulation d'humus très appréciable.

En 1904, le rapport avant l'hiver était déjà satisfaisant. L'hiver, assez rude, ralentit très sérieusement la végétation et fit périr toutes les plantes qui eussent gelé en France. En choisissant les espèces, on pourrait conserver le jardin très garni pendant l'hiver et en tirer même en cette saison un rapport sérieux : (carottes, choux, navets, salades d'hiver, semés en août-septembre ; poireaux semés en juillet ; mâches semées en octobre).

L'une des grosses difficultés est de guetter la fin de l'hiver afin d'avoir à temps les semis nécessaires pour garnir. Il faut faire des semis échelonnés de quinze en quinze jours, à partir du 15 février. Nous n'avons pu organiser de châssis, qui eussent d'ailleurs été mis à mal par les chacals, mais nous avons fait des semis en caisses ou en pots (boîtes de conserves) qui étaient, la nuit, rentrés dans une baraque. Jusqu'au milieu d'avril on a à craindre de fortes gelées.

Les plants souffrent fort quand on les repique, et sont fortement retardés.

Les pucerons de choux se sont montrés très gênants et difficiles à détruire. La cendre, le jus de tabac, les fumigations ont donné des résultats ; pourtant il a été à peu près impossible de récolter des navets.

Je ne reproduirai pas le registre des distributions du jardin de Forthassa. Le rendement moyen a atteint, à partir de juin, une moyenne de 2,500 kilos de légumes divers par mois. Pour une compagnie, c'est là un supplément appréciable.

La pépinière annexée au jardin a donné des résultats fort encourageants.

De nombreuses boutures provenant des jardins d'Aïn-Sefra, de Méchéria et du Kreider furent repiquées en lignes serrées ; entre deux lignes de boutures était ménagée une planche pour semis d'arbres, de fleurs, de plantes diverses.

Les boutures (peuplier, olivier de Chine, tamaris, etc.) donnèrent 95 °/₀ de réussite. La vigne et les figuiers 75 °/₀. Les seuls mécomptes furent fournis par des arbres et boutures enracinées envoyés de Méchéria au commencement de mars. Ces sujets, replantés au cours de ce mois, commençaient à bourgeonner, quand survint, le 14 avril, une gelée de — 8° dont les effets furent désastreux : les arbres bourgeonnés furent tués ; à peine quelques-uns d'entre eux reprirent-ils du pied dans le courant de l'année.

Un tel accident ne laisse pas que d'être inquiétant : les boutures de la première année ont donné de superbes rejets et constituent de vigoureux plants. Le danger est qu'ils ne se mettent à pousser trop tôt, sous l'influence de chaleurs hâtives, pour être ensuite victimes d'une gelée. Il sera bon de ne pas activer la végétation en mars par des arrosages intempestifs. Si ces arbres sont sauvés, s'ils arrivent à reprendre dans de bonnes conditions à leur place définitive, on aura garni un bon coin qui ne cessera de s'élargir chaque année, grâce aux nouveaux produits de la pépinière.

Indépendamment des boutures, des semis de diverses essences furent faits dans les planches intermédiaires. Le résultat fut assez inégal, sans qu'on ait trop à s'en étonner, bien des graines d'arbres ne germant que la deuxième année. Acacias, vernis du Japon, pins, sapins, cyprès, pêchers et diverses autres essences étaient sortis en assez grand nombre en novembre 1905.

La pomme de terre a été essayée dans la pépinière et dans le jardin d'essai que le lieutenant Bélouin avait créé au milieu du couloir, au-dessous des Aïoun-Djeïaf. La qualité fut excellente mais le rendement faible. Il est bien établi en tout

cas que la pomme de terre ne pousse à Forthassa que si elle est irriguée.

Un autre essai intéressant a été fait à Forthassa, dans le jardin d'essai : celui du coton. L'essai a réussi ; malgré les premiers froids qui ont amené de la neige dès le 3 novembre, la récolte a été bonne, et reconnue telle par les connaisseurs. Mais cette expérience, fût-elle concluante, il n'est que trop certain, nous le verrons plus loin, que la culture du coton ne peut être entreprise sérieusement dans le Sud Oranais, à Forthassa en particulier, où la surface cultivable est très restreinte.

Je viens de dire que la surface cultivable était très restreinte à Forthassa (comme d'ailleurs dans tous les centres du désertique Sud Oranais). Ce n'est pas la terre labourable qui manque, c'est l'eau.

Il est absolument indispensable d'arroser artificiellement, d'irriguer, et on ne peut irriguer économiquement qu'avec l'eau courante. La formule de l'étendue irriguable : 1 hectare par litre à la seconde, soit 1 hectare par 80 mètres cubes par jour donnerait, si nous admettons un total de 600 mètres cubes pour l'ensemble des sources de Forthassa, une surface irriguable de 7 à 8 hectares. Or, ces 600 mètres cubes ne pourraient être fournis que grâce à des travaux d'aménagement des sources, et ne pourraient être employés intégralement qu'avec des rigoles, des bassins cimentés.

Pour son jardin d'essai, de 5.000 mètres carrés environ, mais choisi comme terrain et comme emplacement, le lieutenant Bélouin avait recueilli intégralement le produit d'une des grandes sources, donnant environ 100 mètres cubes ; 1.200 mètres de rigole en terrain sablonneux diminuaient tellement le débit à l'arrivée, que cette source suffisait à peine. Une rigole cimentée de 1.200 mètres pour employer 100 mètres cubes, c'est-à-dire pour irriguer 1 hectare 25 ares, serait une dépense d'installation énorme. En pareil cas, il serait indispensable de se rapprocher de la source, quitte à se montrer moins difficile sur le choix du terrain.

Et n'oublions pas que si l'on ne veut pas travailler la nuit, il faut 30 mètres cubes de bassins cimentés par hectare pour garder l'eau qui arrive la nuit.

Il est un détail d'installation dont nos essais, à Forthassa, ont démontré l'importance : dans ces pays d'élevage où la

terre en principe ne se laboure pas, où les troupeaux généralement mal gardés pacagent à l'aventure, il importe que les jardins, les champs d'essai soient immédiatement clôturés. Si on fait le jardin d'abord, on est certain qu'avant que l'on ait eu le temps de le protéger, il aura déjà reçu la visite de moutons, de bœufs, voire de chameaux : dégâts, discussions avec les indigènes..... à moins que le troupeau coupable ne soit celui du poste. Il vaut mieux prendre les devants ; mais une clôture, si économique soit-elle, n'en est pas moins un surcroit de dépense. Un fil de fer peut suffire ; un mur est préférable comme formant abri contre le vent, comme pouvant être aménagé en abri contre les criquets.

Les quelques conclusions que nous pouvions tirer de nos expériences agricoles à Forthassa, sont confirmées et complétées par les essais faits à Colomb-Béchar.

Les jardins de la garnison de Colomb sont situés dans l'oued, mais dans une partie très claire de la palmeraie, et en amont des gros affleurements et ne sont pas directement irrigables. Il faut tirer l'eau des puits, et malgré le peu de profondeur de ces derniers (2 à 3 mètres), c'est un énorme surcroit de travail. Nous avons dit qu'un hectare demandait 80 mètres cubes d'eau : l'ensemble des jardins est d'à peu près un hectare, et on ne tire pas à beaucoup près 80 mètres cubes, qui feraient plus de 6.000 seaux. Les puits pourraient les fournir, à condition d'être aménagés et pourvus de norias. Mais les compagnies incertaines du lendemain (lisez de la relève) ne peuvent se lancer dans de grosses dépenses : il en résulte que les jardins sont insuffisamment arrosés. Le terrain, franchement sablonneux, est d'ailleurs bien inférieur à celui de Forthassa.

La nécessité de clôturer pour la raison « troupeaux » est aussi impérieuse que jamais ; l'abri contre le vent est au moins aussi utile qu'à Forthassa ; l'abri contre le soleil devient lui aussi indispensable pour bien des cultures, utile pour toutes. Ces exigences simultanées : eau, clôtures, abri, sont satisfaites dans la culture de palmeraie.

Singulières naïvetés de Roumis que les critiques adressées par certains à ce mode de culture. L'impérieuse nécessité de se livrer à plusieurs cultures simultanées sur un même terrain ne serait qu'un effet de la paresse des indigènes. Pourquoi réclamer de l'air, de la lumière, alors justement qu'il y a mille

fois trop de vent et de soleil ? On peut voir dans une palmeraie bien cultivée des figuiers et des grenadiers sous les palmiers, de la vigne grimpant dans les arbres, des choux, des salades autour et des radis dessous. Et tout cela pousse alors que la dispersion au soleil ne donnerait rien ou à peu près. Certains légionnaires si on les laisse faire disposent le jardin à la mode de Flandre ou d'Alsace, choisissent les endroits découverts ou font sauter les palmiers, disposent les planches en à-dos et sèment clair, ou mettent tous les plants bien à l'aise. Le résultat ne répond pas à leur attente : tout se dessèche, tout grille. Il est cependant naturel de penser qu'un climat spécial comme celui du Sahara est en droit d'exiger des procédés de culture quelque peu spéciaux. Semons ou plantons dru au risque de gaspiller quelques graines ; les jeunes plants serrés se protègent mutuellement. Plus tard on éclaircira s'il est nécessaire. Quant aux plants repiqués, si on n'a pas soin de les abriter spécialement, ils souffrent et périssent dans des proportions inquiétantes. Les planches en relief, au sol mieux aéré, auraient du bon si on pouvait à loisir les arroser : on ne peut les irriguer, et leur forme les expose à sécher très rapidement. Or, l'arrosage à l'arrosoir n'est jamais suffisamment copieux pour leur surface convexe d'où l'eau glisse inutilement dans les allées. Sauf pour de très petits jardins, elles sont à condamner et à remplacer par des planches en creux.

L'agriculture saharienne a d'autres ennemis encore que la sécheresse et le sirocco. Si la lutte contre les pucerons et les chenilles est délicate et ennuyeuse, celle contre les acridiens est vraiment terrible.

Au cours de mai 1906, la palmeraie de Bechar a été envahie et complètement dévastée par les criquets. La récolte d'orge était faite, mais la majeure partie des blés dut être moissonnée prématurément. Les ksouriens en eurent d'ailleurs à peine le temps : les gerbes coupées étaient dévorées avant qu'on ait eu le temps de les enlever. Les indigènes, toujours fatalistes, n'essayèrent pas de lutter. Ce fut d'ailleurs en vain que la garnison s'efforça pendant 12 jours de sauver ses jardins potagers de l'envahissement général. Ceux-ci, comme toutes les cultures de la palmeraie, furent anéantis. Il ne resta rien, ni une datte, ni une feuille aux arbres, ni un brin de quoi que ce soit ; les feuilles de palmier, les tamaris et les lauriers-

roses eux-mêmes furent sérieusement attaqués. Pour le seul jardin de la Légion, la perte peut être évaluée à 5,000 kilos de légumes divers, valant sur place plus d'un millier de francs. (De 0 fr. 25 à 0 fr. 40 le kilo).

Le jardin n'a pas été abandonné ; il fut rebêché et fumé sous sa fourmillière de criquets et les semis n'attendirent pas pour se faire que les sauterelles eussent pris leur vol ; un mois jour pour jour après leur disparition, on mangeait des radis, du pourpier, et le reste des légumes donnait bon espoir.

Les boutures d'arbres divers dont avaient été garnies les rigoles ont cruellement souffert d'avoir été rongées jusqu'à l'écorce. Une partie cependant ne sera pas perdue. Fort heureusement, la vigne (120 boutures de treille envoyées par M. Vermeil, professeur départemental d'agriculture), n'était pas encore bourgeonnée en mai ; au 1er juillet, quand j'ai quitté Colomb, quelques pousses apparaissaient. De même les nombreux semis d'arbres fruitiers et autres, faits l'hiver, n'ont commencé à sortir qu'en juin ; les criquets n'ont pas détruit tous nos essais.

Quelqu'exceptionnel que puisse être le désastre qui a frappé cette année Bechar, sa possibilité n'en est pas moins une lourde menace. La protection d'un jardin pourrait être assez efficacement assurée par un mur continu pourvu d'une corniche en fer blanc. C'est là le moyen de clôture et de défense qu'il faudra créer autour des jardins, des champs d'essai : les boîtes de conserves qui ne manquent pas permettront d'en établir une bonne longueur ; mais on ne peut guère songer à protéger de la sorte une vaste étendue, une palmeraie.

Les possibilités agricoles du Sud Oranais sont restreintes. Assez riche comme région d'élevage, de transhumance et appelé à un avenir meilleur encore à ce point de vue, grâce à l'action française, il ne présente guère à la culture que des conditions défavorables. Il faut des terrains irrigables, de l'eau pour les irriguer. La main-d'œuvre qu'il faudrait abondante et peu coûteuse, est rare, exigeante et d'un rendement médiocre. La dispersion des lopins cultivables dans une immensité à allure désertique n'est encore pas une donnée favorable. Et à quoi se résoudre sur le choix des cultures ?

Deux solutions se présentent : l'une tentante assurément,

serait d'utiliser la chaleur et l'eau d'irrigation pour s'adonner à des cultures riches pouvant compenser, par leur valeur, l'étendue restreinte cultivable. L'autre consisterait à développer le plus possible les productions utilisables sur place. La première solution, celle que prônent les échangistes à outrance aurait pour effet de développer le transit du chemin de fer, alors que la deuxième tend au contraire à restreindre ce transit par la réduction des ravitaillements.

Remplacer les cultures actuelles par des cultures « riches », et développer le plus possible ces dernières.... c'est fort bien en théorie ; mais outre que ce serait une révolution dans les habitudes des ksouriens, à quelles cultures s'arrêter pratiquement ? Une série d'expériences variées serait nécessaire pour préciser, et n'oublions pas les données du problème :

1° Le Sahara a un été torride, et même abrités et irrigués, bien des végétaux ne s'accomoderaient pas de l'extrême sécheresse de l'air et de la violence du vent ;

2° Le faîte des Hauts-Plateaux a des froids redoutables, souvent tardifs, auxquels ne résisteraient pas les plantes tropicales ;

3° Il faut un produit d'un écoulement facile et rémunérateur, capable de supporter le transport et les frais de transport.

On peut admettre les chiffres suivants de dépenses pour la culture d'un hectare pendant un an :

Location d'un hectare en palmeraie, irrigable et donnant droit à l'eau.	200 fr.
Nourriture et entretien du cultivateur (3 francs par jour).	1.080
1 âne (10 francs d'amortissement + 0 fr. 25 de nourriture par jour).	100
Achat d'engrais	120
Achat de graines.	200
Amortissement du matériel (outils, charrue légère, charrette à âne).	100
Imprévu	200
Total.	2.000 fr.

Si un hectare coûte 2.000 francs pour une année, la récolte doit représenter et au delà cette somme.

Le coton n'y parviendrait pas. Plante de grande culture, qu'il faut faire par milliers et par millions d'hectares, le coton s'adapte mal aux procédés de « jardinage » de la culture en région désertique et n'en supporte pas les frais élevés. Un hectare fournira (récolte très satisfaisante) 20 quintaux de coton brut qui, vendus à Oran 50 francs le quintal, rapporteront 1.000 francs — moins le transport. — Et le terrain est occupé presque toute l'année, on ne pourrait obtenir grand chose en supplément.

Je veux espérer que l'on trouvera une culture, des cultures vraiment appropriées qui pourront enrichir le pays, sinon le rénover; qu'on poursuive les expériences, les essais. Certains ne réussiront pas, d'autres au contraire donneront peut-être les résultats les plus merveilleux. Mais il faudrait pour les chercheurs plus que des encouragements : des crédits, quelques centaines de francs.

Mais un fait est acquis dès maintenant : un hectare cultivé en légumes divers peut fournir 2.000 francs de dépense, 5.000 francs de recette :

1.000 kilos	pendant	4 mois	. . . .	4.000 kilos
2.000 —	—	3 —	. . . .	6.000 —
3.000 —	—	5 —	. . . .	15.004 —
		Total	. . . . . .	25.000 kilos

qui vendus en moyenne 0 fr. 20 sur place rapporteront 5.000 francs.

C'est là un résultat assez encourageant pour qu'on puisse essayer de passer à la pratique. Et le Sud n'aurait plus besoin de faire venir du Tell, à grand frais, des choux et des salades qui arrivent gâtés.

LE REBOISEMENT

Point n'est besoin d'insister sur l'importance au point de vue hydrologique du reboisement des sommets. C'est une question dont on a reconnu toute l'importance, une mesure dont l'efficacité a été amplement démontrée. Et si malgré la conviction de chacun il semble qu'on resté inactif, qu'on

attende, avant de passer à l'exécution, c'est que cette exécution est une œuvre colossale, devant laquelle les efforts les plus sérieux restent insignifiants. C'est une lutte déjà pénible en France, elle devient ici d'une difficulté inconcevable.

L'Algérie possède ses forêts ; on connaît leur existence, ne serait-ce que par l'annonce dans les journaux des incendies qui les ravagent périodiquement. Ces forêts septentrionales, il s'agit de les protéger, de les développer, de favoriser leur extension vers le Sud : les pousser sur les Hauts-Plateaux, ce sera rétrécir la bande de steppes, améliorer le régime de la bordure du désert, celui du désert lui-même.

Pour protéger les forêts du Tell, diverses mesures s'imposent, qu'on applique d'ailleurs, du mieux qu'on peut :

1° Ne pas s'en tenir uniquement aux essences résineuses ; à mesure que les bienfaits du reboisement se font sentir, le sol devient de plus en plus apte à nourrir les arbres ordinaires à feuilles caduques, moins incendiables ;

2° Découper les forêts en carrés séparés par de très larges avenues, par des bandes de terre labourées, afin de limiter les incendies ;

3° Exercer une surveillance efficace, être sévère pour les imprudents, impitoyable pour les malveillants ; amener surtout, par tous les moyens, les indigènes à avoir le respect, sinon l'amour de la forêt.

Ce ne sont pas seulement les forêts du Tell dont il importe de s'occuper, ce sont aussi celles des montagnes des Hauts-Plateaux. Beaucoup de crêtes sont couvertes de thuyas, parfois même de chênes. On peut, on doit espérer un succès au moins partiel pour des semis destinés à épaissir et à étendre les parties boisées. Les graines de pin, de thuya ne coûtent pas bien cher : on pourrait en envoyer dans les postes. Aller les semer serait à la fois un but de sortie pour la garnison, un but de promenade en montagne, une utile théorie à faire aux hommes et une œuvre éminemment profitable au pays.

Pour ce qui est des montagnes sahariennes, on doit se montrer plus réservé : là où le thuya n'existe pas, il sera bien difficile de faire pousser quelque chose. Le térébinthe, le gommier, essences franchement sahariennes, sont difficiles à reproduire et poussent avec une lenteur extrême : les gros bétoum du bled sont fréquemment millénaires.

Le reboisement des vallées, plus facile que celui des crêtes, ne remplit pas à beaucoup près le même rôle. Sans doute cette végétation améliore le sol, ralentit l'écoulement des nappes souterraines, réagit par sa seule présence contre la tendance désertique, mais son influence pluviogène est bien faible, et elle utilise, elle évapore assurément plus d'eau des nappes qu'elles n'attire d'eau atmosphérique.

On peut dire que dans le Sud Oranais la question qui se pose est moins celle du reboisement que celle de l'interdiction du déboisement. Ce malheureux pays, qui ne peut — en l'état actuel tout au moins — nourrir ses garnisons, n'arrive à les chauffer qu'au prix de sacrifices cruels. La cuisson du pain et des aliments, le chauffage d'hiver exigent 700 kilos de bois par homme et par an. Combien cela représente-t-il d'arbres détruits, de ces arbres archi-centenaires ? On peut se demander si une garnison s'occupant ardemment de plantations arriverait à faire pousser le bois qui lui est nécessaire et au bout de combien d'années.

Des mesures ont été prises pour enrayer le déboisement ; des ordres donnés pour que le bois employé provienne uniquement du Tell, mais malgré la surveillance le mal ne fait qu'empirer. L'adoption du chauffage au charbon, dont il est fermement question pour les cuisines, les poêles et même la boulangerie ne sera pas seulement un bienfait sauveur pour le pays mais une économie budgétaire : l'économie réalisée sur le combustible amortira rapidement l'achat du matériel de chauffage.

Et pourtant le charbon coûte cher ; le transport avec les tarifs exorbitants du chemin de fer fait plus que tripler son prix de revient.

Si on pouvait en trouver dans le Sud....

Juillet 1906.

POIRMEUR,

Lieutenant au 1er Etranger.

Une fraction des Ghenanema dans la banlieue de Fâs

LES OULAD AÏSSA (1)

La plupart des faits historiques intéressant les pays musulmans rapportés par la tradition verbale, à défaut de la tradition écrite, semblent ne pouvoir être vérifiés que très imparfaitement, en raison de l'imprécision avec laquelle ces mêmes faits ont été transmis d'une génération à l'autre. Cette difficulté de vérification s'accroît encore plus lorsqu'il s'agit d'étudier l'histoire des populations sahariennes ; leurs faits et gestes sont si troublés pendant les longues périodes d'anarchie et d'invasions successives qu'il paraît un peu difficile d'en tirer des conclusions certaines ; les éléments ethniques dont elles étaient formées en ont été si profondément transformés qu'on ne peut facilement rapprocher les divers fractionnements entre eux et en constituer un tout homogène.

Toutefois, et malgré les lacunes que ne permet de combler l'emploi de cette tradition verbale, insuffisamment précise, il est possible de rapprocher et coordonner certains points fixés par l'histoire, et, en s'appuyant sur cette même tradition verbale, de déterminer d'une façon admissible une date ou des faits qu'il semble à *priori* difficile d'éclaircir.

Ces remarques préliminaires s'appliquant au cas spécial des Oulad Aïssa, installés dans la banlieue de Fâs, les quelques hypothèses émises ci-après sur l'origine probable de cette branche aînée des Ghenanema, pourront-elles conserver une apparence de vraisemblance ? Sans doute, il sera facile de les vérifier et corroborer en se renseignant auprès des gens qui en font l'objet ; au contraire de leurs frères, dont ils se réclament, ils peuvent avoir, sinon des documents plus exacts, du moins leurs souvenirs pourront-ils être plus précis, en ce qui concerne l'ordre chronologique de leur histoire particulière.

(1) Cf. Mouliéras, *Une tribu Zénète antimusulmane au Maroc (les Zkara)*. Bulletin de la Société de Géographie d'Oran, 1905, page 139.— G. Salmon, *Archives Marocaines*.

Quoi qu'il en soit et si fastidieuse que puisse être la digression que nous allons faire, il n'est pas inutile d'essayer de remonter à l'origine des Ghenanema et de rechercher dans l'enchaînement des faits une indication susceptible de fixer l'époque approximative à laquelle les Oulad Aïssa ont entrepris leur migration définitive vers les contrées plus fertiles du Maroc septentrionnal.

L'hypothèse que l'on croit justifiée est celle qui attribue aux Ghenanema une origine saharienne ; voici ce que dit l'histoire :

« Les Lemta, Maghraoua, Lemtouna et Zegaoua, ont été « amenés vers le IXe siècle dans le Maghreb El Akça. Reculant devant leurs frères Sanhadjiens, ils allèrent fonder les « merveilleuses oasis du Sud Algérien ; d'autres habitèrent le « grand désert qui s'étend de Figuig à Tombouctou et de « l'Océan à la Tripolitaine, se multipliant dans les vastes « plaines qui s'étendaient devant eux. Ces proscrits du Tell « s'unirent aux primitifs habitants du désert et formèrent les « tribus des Lemtouna[1], Lemta et Zegaoua. »

Vers cette même époque, assure une chronique maghrébienne « l'oncle du futur conquérant de l'Espagne, Youssef « ben Tachefin, Brahim ben Lemtouni vint, au début du « Xe siècle, dans le sud du Maghreb El Akça recruter des « contingents sahariens pour se préparer à la lutte qu'il allait « entreprendre contre son neveu de jour en jour trop puis- « sant.... » En outre, on croit généralement que les Haïaïna installés dans les environs de Fâs, seraient les frères des Ghenanema et que cette tribu s'est détachée de celles venues de l'Est lors des premières invasions hilaliennes.

Ces points de repère établis, il convient de leur opposer ce que dit la tradition verbale. La source à laquelle il a été puisé est un peu trouble et, par la déduction seulement, nous pourrons rapprocher cette tradition de la chronique vérifiée.

La tradition verbale est ici représentée par deux Ghenanema de la Saoura, Mohammed ben Adjouza et Djebbar ben Haddadi, tous deux originaires de cette branche des « Ataouna » (Caïdat des Ghenanema Debabha) avec laquelle pour les Frana les liens du sang sont si resserrés[2]. Ataouna et Oulad Aïssa sont

(1) Extrait de l'ouvrage de M. E. Cat « Histoire de l'Algérie. »

(2) Le premier a fait un séjour de 5 ans à Fâs, il y a une vingtaine d'années ; il habitait le quartier Bab-el-Fetouh.

en effet étroitement apparentés et leurs alliances se font entre eux seuls presque à l'exclusion de toutes autres fractions secondaires, tant des Oulad Aïssa que des Ghenanema. Les deux narrateurs auprès desquels les renseignements suivants ont été recueillis sont les cheikhs responsables des deux ksour de Tametert (Gourdane et Serahine) habités principalement par les « Ataouna »[1].

Voici quelle serait, d'après ces deux narrateurs, la généalogie des Ghenanema, dont les Oulad Aïssa font partie intégrante, bien qu'en résidence effective dans les états du Sultan.

« Les Ghenanema sont tous issus de l'ancêtre Hemhan « Ibnou Ghanem qui vint des provinces de l'Est, sans doute « de l'Arabie, dans le Maghreb, vers l'époque des premiers « khalifes musulmans. Il avait deux fils ; l'un Ghanem, ancê- « tre nominal des Ghenanema (pluriel quadrisyllabique), vint « s'établir sur les confins de l'Ouest où il fit souche. Son frère « Chaïb préféra le séjour des régions de l'Est où il contribua à « former la branche principale des Oulad Chaïb, à laquelle se « rattachent les Chaanba.

« Ghanem avait choisi les bords de l'Oued Drâ et sut y « grouper, dans une région fertile, sa descendance. Une fois « la communauté d'intérêts, créée par le sang, établie, les « descendants de Ghanem, indépendamment des alliances « avec les autochtones, se répandirent aux alentours et réussi- « rent à acquérir une certaine prépondérance sur leurs « voisins. Non contents de dominer le pays où ils s'étaient « fixés, ils songèrent à porter plus loin leurs aventures ; « poussés par une sorte d'atavisme, ils arrivèrent ainsi à reje- « ter vers la côte les Beni Hassein qui occupaient la Saoura, « et à prendre possession de ces bords fertiles.

« C'est sans doute vers cette époque que nos ancêtres se « sont dispersés, les uns pour venir dans la Saoura et au delà, « les autres pour émigrer vers les villes du nord du Maghreb ; « d'autres plus attachés au sol ont préféré demeurer au Drâ : « nous ne savons sous quels chérifs ou sultans cette grande

(1) Dénomination en laquelle il est possible de voir une corruption de mot « Lemtouani » si l'on considère que dans la prononciation, la gutturale du ع « ain » a provoqué l'adjonction de l'm auquel il a été substitué (comparez Lâtouani prononciation actuelle, et Lemtouâni) pour la reporter dans la seconde diphtongue par interversion de lettre ; le consonnance ne choque pas trop l'oreille, semble-t-il.

« migration de nos aïeux s'est produite. Nous n'avons pas la « notion des dates ; mais on nous a dit que cette installation, « en dehors de leur pays de première occupation, remonterait « à une époque fort reculée. Sans doute les Oulad Aïssa ont-« ils fait partie de cette migration et ont-ils pu acquérir droit « de séjour et de cité dans les régions de Fâs-Merrakech-« Khoumane où l'on compte actuellement nombre de leurs « représentants.

« Nos ancêtres de la Saoura, comme nous-mêmes, n'avons « jamais cessé d'être en relations avec ces proches parents.

« Lorsque nous dépendions des chérifs dont nous étions « les tributaires, nous circulions dans tout l'Ouest, et nos « attaches avec les Oulad Aïssa ne se sont point déliées, « jusqu'au jour où, vous installant dans ce pays-ci, vous avez « mis une barrière entre eux et nous ; les Beraber ne nous « laissent plus passer, ni voyager librement.

« En dehors des départs volontaires à la suite des nombreu-« ses expéditions, les sultans ont amené hors de la Saoura, « beaucoup des nôtres à Fâs et autres villes du Maroc, comme « otages et prisonniers. Il est possible qu'après leur grâce, « certains d'entre eux retrouvant loin de chez eux des parents « plus heureux et moins inquiétés, aient songé à fixer leur « séjour dans le pays nouveau où ils étaient venus comme « prisonniers.

« Une dispersion importante des Ghenanema de la Saoura « doit être attribuée aux ravages que vint y faire à une « époque lointaine (XVIIIe siècle environ), un rogui du nom « d'Amed El Khatir. La Saoura, ksour et palmeraies, fut « dévastée presque entièrement. Privés de tous moyens de « subsistances, sans feu ni lieu, les Ghenanema durent se « résoudre à aller chercher dans le Nord-Ouest un séjour « meilleur ; bien rares furent ceux qui osèrent rester dans ce « pays de la désolation. A cette époque, croyons-nous, de « nombreuses familles émigrèrent vers Fâs et Merrakech : « depuis on compte dans cette dernière ville 400 tentes de « Ghenanema dont la plupart composent actuellement la garde « du Sultan.

« Indépendamment de ces émigrations forcées, et en période « de paix, il faut dire qu'à l'abri des relations avec nos voisins, « non seulement nous trouvions la satisfaction de continuer « notre sang dans des régions riches en cultures, comme l'ont

« fait les Oulad Aïssa, qui y ont prospéré, mais encore nous « établissions un courant d'échange commercial ; ils nous « apportaient dans la Saoura tous les produits du Nord que « leur voisinage de la mer leur permettait d'acquérir et notre « situation matérielle s'améliorait à certaines époques, grâce « à leur concours ; ils accueillaient nos dattes et nous don- « naient les produits de l'industrie européenne. Nous avons « pu juger de leur bien-être (quand le Sultan veut bien ne pas « trop exiger d'eux) ; il y a 15 ans (ici le cheikh Djebbar ben « Haddadi, vieillard de 70 ans, rappelle un souvenir auquel il « a été mêlé), les caïds des Ghenanema se sont rendus à Fâs, « je les ai accompagnés et j'ai vu avec eux que nos frères « n'étaient pas à plaindre ; il leur a été assigné des terres de « culture « en terrains tirs »[1] très fertiles : ils ont des trou- « peaux et font de l'élevage. Les Oulad Aïssa occupent la « vallée de l'Oued Ouergha, à environ 20 kilomètres de dis- « tance de Fâs, entre cette ville et El Ksar ; ils dépendent tous « du caïd Ould Ahmed ben Bouazza. Ils se subdivisent en sept « fractions : Les Frakna, les Kounda, les Khemamcha, les « Ziazna qui sont les frères des Ataouna avec lesquels les « alliances sont exclusivement contractées de préférence à « celles des Oulad Belleham, Oulad Attou et Anabera qui se « rattachent indirectement au noyau principal des quatre « premiers. Ces derniers se voient préférer les Ataouna de la « Saoura dans les unions des filles de ceux-ci avec les Oulad « Aïssa (Frakna, Kounda, Khemamcha et Ziazna). »

Il n'y a pas encore longtemps, en 1903, les Oulad Sidi El Hadj, marabouts des Frakna, sont venus dans la Saoura où ils ont été reçus avec enthousiasme.

En outre, on devra remarquer que plusieurs personnalités des Oulad Aïssa, comme El Hadj Meziane et Mohammed Belkassem, sont de la lignée directe de Si Ahmed ben Youssef de Miliana, à laquelle se rattachent d'ailleurs la majeure partie des Ghenanema. Les Oulad Aïssa sont koddams ou serviteurs religieux des descendants du saint de Miliana qui habitent parmi eux.

En rapprochant de la tradition verbale à laquelle nous avons puisé une partie des renseignements concernant d'une façon

(1) Tirs, terrains mamelonnés et propices aux labours.

générale les Ghenanema, les dates auxquelles se rapporte l'établissement des tribus Lemtouna, Maghraoua, Zegaoua[1], ne pourrait-on point admettre que l'émigration des Oulad Aïssa, appelés dans leur pays Ghenanema, fut contemporaine de la dispersion des descendants de Ibnou Ghanem, dans les régions avoisinant le Drâ ? et cette époque ne serait-elle pas celle à laquelle Youssef ben Tachefin, maître de tout le Maghreb, dominateur des tribus du Sud (XIIe siècle de notre ère) commença à attirer à Fâs et Merrakech de nombreux contingents du Sud ? Ce noyau constitué s'est-il accru, par la suite, des Ghenanema que les expéditions des sultans ramenaient avec eux et qui se fixaient au sol, et a-t-il pu se former un groupement tout à l'égal d'une tribu, tel que le Makhzen verrait actuellement d'un mauvais œil leur retour auprès de leurs coreligionnaires ?

L'absence de tout document précis ne permet pas de préciser, d'une façon certaine, l'époque à laquelle les Oulad Aïssa se sont séparés de leurs frères de la Saoura ; il demeure cependant établi que cette époque est fort ancienne. En outre, les liens du sang unissant les Ghenanema de la Saoura et ceux de Fâs, paraissent être ceux d'une famille que les nécessités d'une existence très mouvementée, favorisée par un instinct vagabond, ont dispersée à certaines époques de leur histoire, sans en détruire les attaches restées, malgré tout, indissolubles.

Beni-Abbès, mai 1906.

Officier interprète GOGNALONS.

(1) Il y a dans la Saoura, à Bouhadid, des Bouzegaoua.

Les Transactions Commerciales dans l'Annexe de Beni-Abbès
pendant l'année 1905

Cette étude ne peut avoir la prétention de donner une idée définitive de la *capacité commerciale* de l'annexe de Beni-Abbès.

Jusqu'en 1904, en effet, les phases diverses de la prise de possession du pays, l'état de guerre constant entretenu par les tentatives de nos voisins de l'Ouest pour nous en chasser, ont interrompu, d'une façon à peu près complète, toutes les relations commerciales avec l'Ouest. Celles-ci ne sont encore rétablies qu'avec les Doui-Menia, maintenant sous notre influence directe, grâce au poste de Colomb, et par eux, avec le Tafilelt, car les Beraber, dont les rapports avec la Saoura étaient constants avant notre arrivée, n'ont point répondu aux avances qui leur ont été faites en 1904, et nous sont encore hostiles.

Quoiqu'il en soit, l'année 1905 marque le véritable début de la reprise des relations commerciales, d'autant plus que la création d'une compagnie saharienne qui doit en principe vivre sur le pays, a, cette même année, apporté un élément nouveau et des plus importants, au point de vue des transactions. En outre, l'effectif de la garnison de Beni-Abbès qui avait été sans cesse modifié, pendant les diverses phases de l'occupation, paraît maintenant arrivé à son chiffre définitif. Il a paru que toutes ces raisons rendaient particulièrement intéressante l'étude du mouvement commercial en 1905, surtout pour servir de base aux études qui pourront être faites ultérieurement.

Les populations de la Saoura sont pauvres. Leur seule richesse consiste à peu près exclusivement dans le produit de leurs palmiers. Elles cultivent dans les oasis quelques légumes, peu d'orge, moins encore de blé. Elles entretiennent de médiocres troupeaux de chèvres et de demman (mouton à poil ras), qui leur fournissent le laitage. Elles sont donc tributaires des régions voisines pour les céréales et pour la viande de boucherie, qu'elles consomment, il est vrai, en fort petite quantité.

CÉRÉALES

Les importations en céréales, blé et orge, sont indiquées dans les tableaux ci-après :

BLÉ et ORGE

QUINTAUX

0 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50 55 60 65 70 75 80 85 90 95 100 105 110 115 120 125 130 135 140 145 150

Janvier
84,07

Février
13,12

Mars
58,57
62,54

Avril
7,93
16,61

Mai
43,37
4,21

Juin
1,80

Juillet
5,85

Août
147,21
39,00

Septembre
27,00
107,25

Octobre

Novembre

Décembre
12,80
20,47

MOIS	QUANTITÉS apportées à Beni-Abbès		VENANT DE						ACHETÉ A BENI-ABBÈS				EMPORTÉ dans la Saoura		PRIX de vente		OBSERVATIONS
			TAFILELT		GUIR		BENI-OUNIF		Par la Compagnie saharienne		Par les Indigènes						
	BLÉ	ORGE	BLÉ	ORGE	BLÉ	ORGE	BLÉ	ORGE	BLÉ	ORGE	BLÉ	ORGE	BLÉ	ORGE	BLÉ	ORGE	
	quintaux	quintaux	quintaux	quintaux	quintaux	quintaux	quintaux	quintaux	quintaux	quintaux	quintaux	quintaux	quintaux	quintaux	fr. c.	fr. c.	
Janvier....	»	81 07	»	»	»	81 07	»	»	»	81 07	»	»	»	»	»	28 00	
Février....	13 17	»	»	»	13 17	»	»	»	13 17	»	»	»	»	»	38 00	»	
Mars......	62 54	58 57	»	»	13 79	18 97	48 75	39 60	13 79	18 97	»	»	48 75	39 60	38 00	27 50	Échanges dans la Saoura.
Avril......	16 51	7 93	»	»	12 61	7 03	3 90	0 90	12 61	3 43	3 90	4 50	»	»	38 00	27 50	
Mai.......	4 21	43 31	»	»	4 21	43 31	»	»	4 21	43 31	»	»	»	»	34 00	»	
Juin.......	»	1 80	»	»	»	1 80	»	»	»	»	»	»	»	1 80	»	22 75	Échanges.
Juillet.....	5 85	70 45	»	»	5 85	70 45	»	»	»	9 25	5 85	31 20	»	30 00	39 00	25 00	
Août......	39 00	147 21	4 00	»	35 00	147 21	»	»	»	75 21	9 00	30 00	30 00	42 00	37 00	28 00	
Septembre.	107 25	27 00	74 10	9 00	3 90	18 00	29 25	»	32 40	11 70	29 30	15 30	45 55	»	37 00	»	
Octobre ...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Novembre .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Décembre .	20 47	12 60	20 47	1 80	»	10 80	»	»	»	9 70	»	2 90	20 47	»	45 00	28 00	
TOTAUX..	269 00	449 94	98 57	10 80	88 53	398 64	81 90	40 50	76 18	252 64	48 05	83 90	144 77	113 40			

L'examen de ces tableaux montre d'abord que les transactions sont nulles à deux époques de l'année: 1° au printemps[1] (avril, mai, juin) ; 2° à l'automne (octobre, novembre). Au printemps, les indigènes laissent reposer leurs chameaux dans les pâturages d'acheb et de hamada, puis d'erg et répugnent à se déplacer ; en automne, ils font leurs cultures dès les premières pluies et les premières crues des oueds. Les transactions importantes se font en hiver et en été. On peut être surpris de la faiblesse de ces apports ; elle s'explique par le fait que la sécheresse a rendu presque nulle la récolte du Guir en 1905. En outre, il est possible que le marché de Colomb attire les Doui-Menia plus que celui de Beni-Abbès ; ils sont plus près du premier de ces centres et y trouvent des marchandises de toutes sortes, alors qu'ils ne trouvent guère que des dattes à Beni-Abbès.

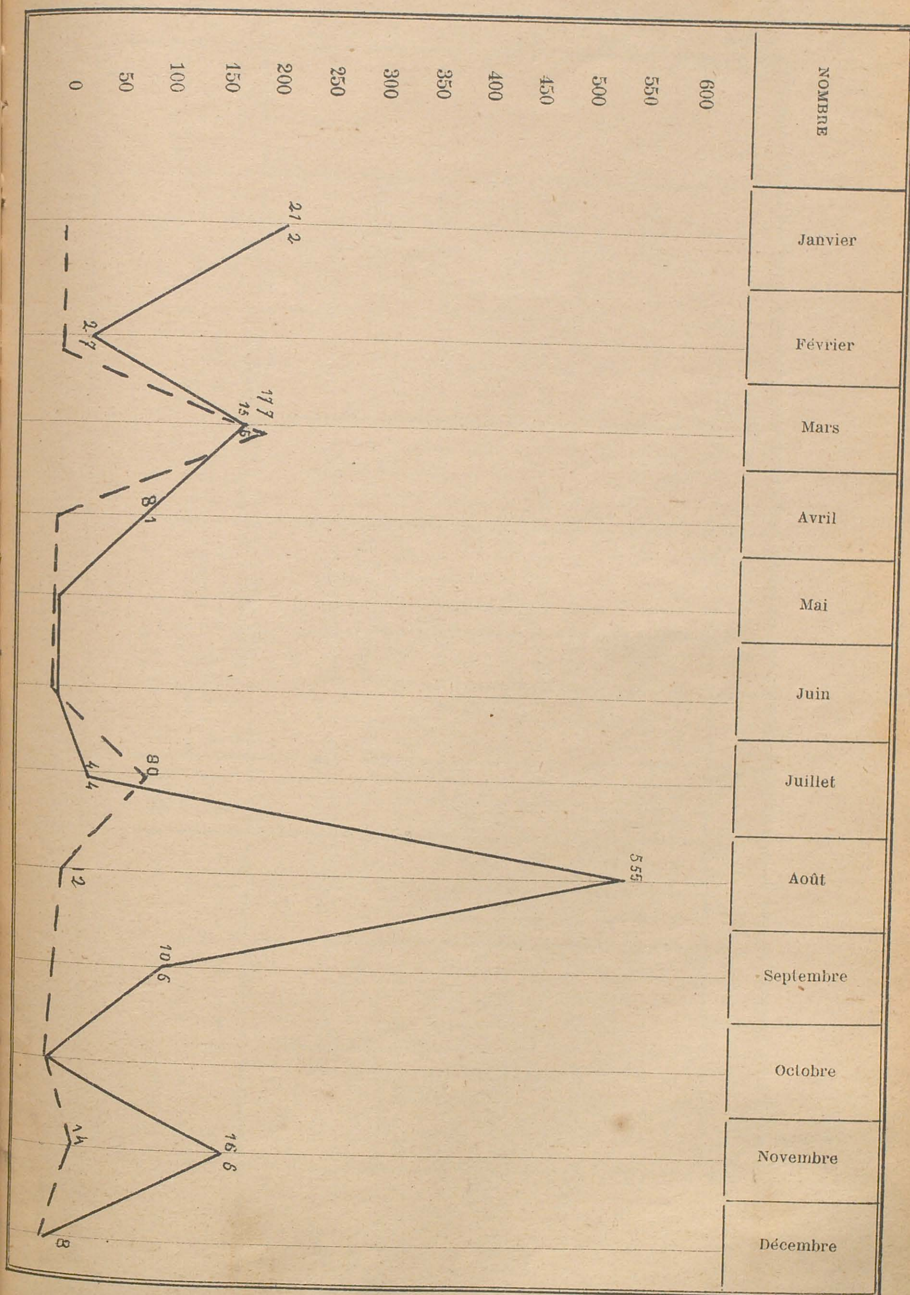
Quoiqu'il en soit, l'apport d'orge est résolument insuffisant, pour permettre à la compagnie saharienne de s'approvisionner dans le pays. Celle-ci a consommé, pendant l'année 1905. plus de 1.400 quintaux d'orge et n'a pu en acheter sur place que 250. Le surplus, 1.150 quintaux, est venu de Beni-Ounif, au prix de 36 francs le quintal, rendu à Beni-Abbès. Il est difficile d'espérer que cette situation puisse s'améliorer d'une façon permanente. Le climat du Guir est tel, que, d'une année à l'autre, la récolte peut y être ou très abondante ou nulle, et l'on ne peut jamais compter, d'une façon certaine, sur la récolte à venir. D'autre part, les surfaces irrigables dans l'Oued Saoura sont trop minimes, l'arrosage, qui se fait presque exclusivement par tirage à bras d'homme de l'eau des puits, y est trop pénible pour qu'on puisse espérer développer la culture de l'orge dans les énormes proportions que nécessiterait le ravitaillement de la compagnie saharienne. Celle-ci, la plus forte partie prenante de la région, sera donc forcément toujours tributaire des marchés de Beni-Ounif ou de Colomb, lorsque les convois partiront de ce dernier point.

BÉTAIL

Les importations en bétail (moutons et chèvres) ont été les suivantes :

(1) L'apport de 43 quintaux 31 fait au mois de mai, est la conséquence d'une commande faite expressément par la compagnie saharienne.

MOUTONS et CHÈVRES



MOIS	NOMBRE d'animaux amenés à Beni-Abbès		DÉCOMPOSITION PAR ORIGINE								MOUTONS ET CHÈVRES							PRIX MOYEN		OBSERVATIONS
			TAFILELT		GUIR		BENI-OUNIF		TABELBALA		vendus à Beni-Abbès			ayant dépassé Beni-Abbès à destination						
											par le boucher militaire	par les Indigènes		de la Saoura		du Touat				
	moutons	chèvres	moutons	chèvres	moutons	chèvres	moutons	chèvres	moutons	chèvres	moutons	moutons	chèvres	moutons	chèvres	moutons	chèvres	moutons	chèvres	
Janvier	212	»	142	»	70	»	»	»	»	»	177	35	»	»	»	»	»	16 00	»	
Février	27	»	»	»	27	»	»	»	»	»	»	27	»	»	»	»	»	16 25	»	
Mars	156	177	8	146	148	31	»	»	»	»	140	16	177	»	»	»	»	16 25	13 00	
Avril	81	»	»	»	74	»	7	»	»	»	»	81	»	»	»	»	»	16 00	»	
Mai	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Juin	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Juillet	44	80	»	»	40	71	»	»	4	9	»	44	80	»	»	»	»	11 00	10 00	
Août	555	12	284	»	271	12	»	»	»	»	284	26	12	49	»	196	»	13 50	10 00	
Septembre ..	106	»	»	»	106	»	»	»	»	»	»	50	»	56	»	»	»	12 50	»	
Octobre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Novembre ..	166	14	»	»	166	14	»	»	»	»	120	46	14	»	»	»	»	14 00	10 00	
Décembre ..	8	»	8	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	»	»	»	»	13 50	»	
TOTAUX...	1.355	283	442	146	902	128	7	»	4	9	721	333	283	105	»	196	»			

Ici, la partie prenante importante est, non pas la compagnie saharienne qui a peu de Français et dont les Indigènes se nourrissent à leur gré, mais le boucher militaire qui fournit l'ordinaire du détachement de tirailleurs.

SUCRE

Le commerce du sucre, denrée de consommation également courante, subit les mêmes fluctuations que celui des céréales et des moutons. Le tableau suivant fait connaître les quantités vendues :

MOIS	QUANTITÉS	PROVENANCE			ACHETÉ			PRIX
		TAFILELT	GUIR	BENI-OUNIF	A BENI-ABBÈS par la Compagnie saharienne	A BENI-ABBÈS par les Indigènes	dans la SAOURA	
	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	fr. c.
Janvier	215 8	»	»	215 8	»	100 0	115 8	0 91
Février	»	»	»	»	»	»	»	»
Mars	»	»	»	»	»	»	»	»
Avril	975 0	»	»	975 0	»	450 0	525 0	0 85
Mai	»	»	»	»	»	»	»	»
Juin	»	»	»	»	»	»	»	»
Juillet	4.643 6	»	3 541 2	1.102 4	2.599 0	1.040 0	1.004 6	0 80
Août	1.914 9	»	1.914 9	»	»	914 9	1.000 0	0 70
Septembre.	»	»	»	»	»	»	»	»
Octobre ...	975 0	»	»	975 0	»	100 0	875 0	0 77
Novembre.	561 0	»	»	561 0	561 0	»	»	0 75
Décembre.	1.755 »	1.755 0	»	»	612 0	350 0	793 0	0 65
TOTAUX..	11.040 3	1.755 0	5.456 1	3.829 2	3.772 0	2.954 9	4.313 4	

A noter, les 1.755 kilogr. apportés du Tafilelt et vendus à un prix inférieur à celui qui est généralement demandé. Cela semble indiquer qu'il y a eu au Tafilelt, à cette époque, un apport de sucre supérieur aux besoins, et que les commerçants se sont trouvés dans la nécessité de s'en débarrasser.

DIVERS

Les autres marchandises apportées en 1905 sont les suivantes :

MOIS 1	LIEU de PROVENANCE 2	BEURRE 3	HUILE 4	SUIF 5	CUIR 6	THÉ 7	DIVERS 8
		kilog.	litres	kilog.		kilog.	
Janvier....	Tafilelt.....	100 00	20 00	40 00	4 djebiras. 14 gueraras en cuir rouge.	25 00	100 myrthe.
Février....	Id.	18 00	»	»	100 paires belghas.	50 00	6 pièces étoffe bleue.
Mars......	Duveyrier ..	40 00	»	»	»	»	60 toisons laine.
Mai.......	Guir	60 00	»	»	»	»	»
Août......	Id.	20 00	»	»	»	»	»
Id.	Id.	20 00	»	»	»	»	»
Id.	Id.	15 00	»	»	»	»	»
Id.	Tafilelt... .	55 00	»	280 00	»	»	»
Septembre.	Guir	70 00	»	»	»	»	»
Novembre.	Id.	10 00	»	»	»	»	»
	TOTAUX...	408 00	20 00	320 00	»	75 00	»

Il convient de noter que ces chiffres ne représentent que les marchandises exposées sur le marché de Beni-Abbès. De nombreuses marchandises dont il n'a pas été possible de faire le recensement ont été apportées principalement de Beni-Ounif pour les commerçants de la localité. Ceux-ci, sauf un Français, représentant d'une maison de Beni-Ounif, et un Mozabite, sont des Israélites, originaires du Tafilelt, avec lequel ils conservent de nombreuses relations. La plupart dépendent de maisons plus importantes, installées soit à Beni-Ounif, soit à Figuig, soit à Colomb. Les convois de ces commerçants pendant l'année 1905, donnent un total de 545 chameaux.

Cette étude serait incomplète, s'il n'y était question du chameau, le seul moyen de transport, et à peu près le seul animal de selle pratique dans la région.

Le chameau, que l'on trouve le plus fréquemment dans la Saoura, est un animal léger, tenant beaucoup plus du méhari que du chameau de bât proprement dit. Malheureusement les Ghenanema, ruinés par les longues années de guerre qui ont précédé notre occupation, en possèdent peu. Quelques-uns d'entre eux, trop peu nombreux encore, ont compris l'avantage qu'ils pourraient retirer des transports nécessités par la garnison de Beni-Abbès ; mais les ressources en animaux de bât sont encore extrêmement limitées. Les Doui-Menia du Guir et de la Zousfana sont encore pour longtemps les seuls sur qui l'on puisse compter pour les transports. Ils ne se défont pas volontiers de leurs chameaux et il n'a été vendu à Beni-Abbès, en 1905, qu'un très petit nombre d'animaux de bât à des prix variant de 100 à 180 francs.

Beni-Abbès, avril 1906.

CAPITAINE MARTIN.

Situation et fractionnement des Braber

- BRABER 52.000 hommes.
  - Aït Atta 20.000
    - Aït Zemrou 5.000
      - Aït bou Knifen.
      - Aït Ounir.
      - Ilemchane.
      - Ignaouen.
      - Aït Aïssa ou Brahim.
    - Aït Ouahlime 15.000
      - Aït Sfoul.
      - Aït bou Daoud.
      - Aït Khelifa.
      - Ouchchane.
      - Aït Khebbache.
      - Aït el Fersi.
      - Aït Iazza.
      - Izligguen.
      - Aït ou Allal.
      - Aït Alouane.
  - Aït Tafelmane 32.000
    - Aït Hediddou 8.000
      - Aït Brahim.
      - Aït Amor.
      - Aït Iazza.
      - Aït bou Ouzellif.
      - Aït Ali ou Iqqo.
    - Aït Morghad 7.000
      - Aït er Ribane.
      - Aït M'hammed.
      - Aït Amor ou Mansour.
      - Aït Youb.
      - Irbiben.
      - Aït Sidi Mohammed ou Youssef.
    - Aït Zdeg 10.000
      - Aït ou Afella.
      - Aït Kharroub.
      - Aït Moussa ou Ali.
      - Aït Fergane.
      - Aït Yahia ou Khelifa.
      - Aït Atmane ou Moussa.
    - Aït Aïssa 3.800
      - Aït Ouazzane.
      - Fertoumache.
    - Aït Ayach 2.000
      - Aït bou Ighzer.
      - Aït bou Haddou.
      - Aït Ali ou Moh.
      - Aït N'fous.
    - Aït Ali ou Brahim 2.000

Aït Zemrou (5.000 hommes)

AÏT BOU KNIFEN. — Ils habitent le Tazarine et les ksour du Dra moyen.

AÏT OUNIR. — Ils se partagent en trois subdivisions. . . . . { AÏT SLILLO. AÏT MERSET. AÏT BOU MAL.

Ils habitent les ksour de l'oued Dadès et l'oued Dra au district de Ternata.

ILEMCHANE. — Ils constituent une fraction peu nombreuse qui habite le district du Ternata dans l'oued Dra au ksar Asrir M'ta Ilemchane.

IGNAOUEN. — Ils se partagent en trois subdivisions. . . . . { AÏT ALI. AÏT ARIF. AÏT HASSEÏNE.

Ils habitent l'oued Dadès et l'oued Dra au district d'El K'taoua, où ils ont quatre ksour :

1° IGHREM JEDID ;
2° IGHREM AÏT ARIF ;
3° IGHREM AÏT ALI ;
4° AÏT HASSEÏNE.

AÏT AÏSSA OU BRAHIM. — Ils habitent l'oued Dra au Fezouata ainsi que l'oued Dadès.

Les Aït Zemrou sont tous fixés dans l'oued Dra et l'oued Dadès. Ils comprennent très peu de nomades. Le nombre de leurs guerriers est évalué à 5.000.

Aït Ouahlime (15.000 hommes)

AÏT SFOUL. — Ils se partagent en trois subdivisions. . . . . { AÏT SFOUL. AÏT GHERDI. AÏT KEJJOUR.

Ils sont renommés pour leur penchant à la razzia. Ils habitent l'oued Dra dans le district d'El K'taoua aux trois ksour de :

KSIBET AÏT SFOUL.
KSIBET AÏT KEJJOUR.
KSIBET AÏT GHERDI.

AÏT BOU DAOUD. — Ils habitent la Tazarine, l'oued Dra et l'oued Dadès.

AÏT KHELIFA. — D'après de Foucauld, ils habitent Oul Touroug et Igli. Ils ont un ksar appelé Maroutcha.

OUCHCHANE. — Ils sont tous ksouriens et fixés au Tazarine.

Aït el Fersi. — Ils sont mi ksouriens, mi nomades et habitent au sud du Todgha.

Aït Iazza. — Ils habitent avec les Aït el Fersi.

Izligguen — Ils comprennent deux subdivisions .... { Aït Ousegguine. / Aït Ali ou Amor.

Ils habitent deux ksour dans l'oued Dra :

Ighrem Aït Ousegguine,
Ighrem Aït Ali ou Amor.

Aït ou Allal. — Ils forment trois subdivisions............... .... { Ihbariten. / Aït bou Lemane. / Imessoufg.

Ils habitent le ksar Mougeni dans l'oued Dra au district de Tinzouline.

Aït Khebbache ou Aït ou M'naçef. — Les Aït Kebbache forment la fraction la plus importante des Aït Ouahlime. C'est certainement la plus forte et la plus redoutée.

Ils se subdivisent de la manière suivante (cap. Regnault) :

IRJDANE 300 hommes	Aït ben Yacoub. Aït Zouhou. Aït Kara. Aït bou M'rour.
AIT AMOR 500 hommes	Aït Ammi. Aït Yacoub. Aït Lhassen.
ILHIANE 60 hommes	Ilhiane. Aït ou M'rar.
ZOUALA 200 hommes	
AIT TIÇHLA 300 hommes	Aït bou Demmouche. Aït Ahmed ou Amor. Aït bou Messaoud.
AIT BOU REKK 200 hommes	Aït Attia. Aït Ali.
AIT EL GHAZI 80 hommes	

Les Aït Khebbache sont ksouriens et nomades :

1° Les ksouriens habitent Mesguida — Si bou Bekker ou Amor — Haroune — Bou Denib — Taouz — Ouzina — Blaghma — Takhiammet — Maarka — Znirgate — Oulad Amnia ;

2° Les nomades vivent dans la hammada du Tabelbala — l'erg Iguidi – le long de l'oued Dra — au Ferkla — au Tafilelt — dans la Daoura. Ils font des grains à Chafeïa, El Maïder; Sidi Kadi Ḥaja, Oum Djafet Racheïa et le long de la Daoura.

Aït Hediddou (8.000 hommes)

Ils se subdivisent en cinq grandes fractions :

- AIT BRAHIM.
- AIT AMOR :
  - Aït bel Ferçane.
  - Aït ou Azerf.
  - Aït Amer.
- AIT IAZZA.
- AIT BOU OUZELLIF.
- AIT ALI ou IQQO.

Ils habitent l'oued Ziz dans un district qui porte leur nom et dans les ksour suivants :

Sountat,
Toulgdit,
Aït ou Azerf,
Aqdime,
Imetras,
Aït Amer,
Taberracht,
Tarribant,
Igli,

Ils habitent également l'oued Gheris au district d'Ametrous, à côté des Aït Morghad, dans les trois ksour suivants :

Taadadates,
Tïidrine,
Asing,

Ceux des Aït Hediddou qui sont nomades, et c'est là la minorité, campent au nord du Taderroucht dans la direction de l'oued Dadès.

Aït Morghad (7 000 hommes)

Ils se subdivisent en six grandes fractions :

- AIT ER RIBANE.
- AIT M'HAMMED.
- AIT AMOR ou MANSOUR.
- AIT YOUB.
- IRBIBEN.
- AIT SIDI MOHAMMED ou YOUSSEF (Cheurfa).

1° Ils habitent le *Ferkla* où ils ont douze ksour :

El Khorbate,	Izinef,
Sate,	Tighfaret,
Sate,	Tadeghoust,
Aït Açeb,	Isemgate,
Tighedouïne,	Tarrant,
Gard'mite,	Asrir.

2° Ils habitent également le district de l'*Ametrous*, dans dix ksour :

Toumliline,	Aghoraï
Aït Daoud ou Azzi,	Aït Sidi Mohammed ou Youssef,
Timoulâ,	Aït er Ribane,
Igedmane,	Amougguer.
Aït Hani,	
Tizougarine,	

3° le district de *Semgate* à :

Imitegh,	Tahamdounet,
Amellagou,	Ighrem Aït Brahim,
Imelouane,	Timezguit.
Aït Youb,	

Aït Zdeg (10.006 hommes)

Ils comprennent six divisions:
- AIT ou AFELLA.
- AIT KHARROUB.
- AIT MOUSSA ou ALI.
- AIT FERÇANE.
- AIT YAHIA ou KHELIFA.
- AIT ATMANE ou MOUSSA.

Les Aït Zdeg sont presque tous ksouriens. Ils habitent le long de l'oued Ziz aux districts suivants :

1° District du *Ziz* :

Mezizelt,	Rich,
Tabia,	Tagersift,
Ighrem Aït Saïd,	Izebbane,
Aït Zebbour,	Ouallal,
Aït Hammou ou El Hadj,	Tabarkaït,
Tirezdet	Tasiset,
Aït Moussa ou Ali,	Gafaï,
Aït el Hadj Saïd,	Tamagourt.
Aït Yahia ou Khelifa,	

2° District du *Ghers* :

Tighilassine,	Amalou,
Aït Tikkert,	El Haïne,
Kherzouza,	Seddouqa.
Gçirat Aït Aouda,	

3° District de *Tiallaline* :

Kerrandou,	Izabouben,
Iserdane,	Aït Brahim,
Bouchame,	Aït Attou,
Taddaout,	Qçar el Kebir
Aït Allil,	Tamdafelt,
Aït Hahou,	Taouafit,
Aït Amer,	Imazane,
Aït Salah,	Tamazounet,
Aït Khozmane,	Izerrahen,
Aït Heqqou,	Isaffen,
Aït ou Isaden,	Aït Yahia,
Aït ou Innou,	Timeghirt,
Aït Zaïa,	Imri.
Bou Idiren,	

4° District du *Kheneg* :

Tamerrakecht,	Beni Iffous,
Ifri,	Aït Mouley Mohammed,
Aït Isfa ou Daoud,	Timzourine,
Ighrem Amezzou,	Aït Atmane,
Inegbi,	Oul Itgir,
Tinegbit,	Seghine.

5° District de *Ksar-es-Souq* :

Tighiourine,	Mouskellal,
Beni Ouaghaïne,	Ighrem Aït Moha ou Ali,
Er Rahba,	Aggaouz,
Ighrem Aït Hammou,	Azrou,
Tazouqa,	Taghezout,
Tagnit,	Azemmour.

6° *Ighzer-Sidi-Hamza,* affluent de l'oued Ziz :

Ighrem Aït ou Allou,
Toullist.

7° Haut *Oued-Guir*.

TITEN ALI,	TAZOUGAGHET,
GOURRAMA,	OULAD ALI,
TOULAL,	AÏT ACHA,
MELLAHA,	BENI OUZIEN.

Aït Aïssa (3.800 hommes)

Les Aït Aïssa, connus aussi sous le nom de Aït Aïssa bou H'mar, habitent le versant sud de l'Atlas à côté des Braber Seghrouchen et sont presque tous ksouriens. Ils font partie de la grande famille appelée Braber contrairement à certaines allégations.

Voici leur fractionnement :

AIT AISSA	AÏT OUAZZANE (2.000 hommes)	AÏT SEBAÏK, AÏT DAOUD YOUB.
	AÏT MOHAMMED ou bien FERTOUMACHE (1.800 hommes)	AÏT OU AZAG, AÏT OU ZAOU, AÏT MOHAMMED, AÏT BOU HADDOU, AÏT BEQQI, AÏT ICHOU, AKORRA, AÏT YACOUB.

Leurs ksour sont échelonnés le long de l'oued Haïber, affluent de l'oued Guir :

AÏT HAMMOU,
AÏT OUAÏ,
ALMOU,
AÏT YACOUB,
BENI BAÇIA.

Aït Ayach

Au nombre de 2.000 hommes seulement, les Aït Ayach forment une des familles des Aït Iafelmane et habitent les ksour de montagnes au nord du *Taderroucht*, au sud-ouest des Aït Hediddou. Ils sont tous ksouriens et n'ont pas le caractère guerrier qui caractérise leurs frères. Il s'occupent de l'élevage des bœufs et des mulets et font un commerce de miel assez important.

Tous les Braber ne se connaissent pas entre eux, et il n'est pas rare de rencontrer tel individu des Aït Atta qui ignore complètement une fraction quelconque des Aït Iafelmane ; d'où difficulté à se munir de renseignements.

Les Aït Ayach comprennent quatre divisions :

Aït bou Ighzer,
Aït boua Haddou,
Aït Ali ou Moh,
Aït N'fous.

Aït Ali ou Brahim (2.000 hommes)

D'après de Foucauld, les Aït Ali ou Brahim campent près de Tounfid.

Talzaza, juin 1906.

ALBERT,
Officier interprète.

P. ALBERT

Situation et Fractionnement

DES BRABER

AÏT HEDIDDOU

Aït Ayach

Ghers Tiallaline

Oued

AÏT ZDEG

Taderroucht

Ametrous

El Kheneg

AÏT ZDEG

AÏT IAFELMANE

Zis

Todgha

Gheris

Medaghra

Aït Sfoul

Ferkla

Reteb

AÏT MORGHAD

Aït Ali-ou-Brahim

Oued

Oued Haiber

AÏT ZDEG

Guir

AÏT ZDEG

Oued bou Anane

Tafilelt

AÏT KHEBBACHE

Oued

Izliguen

Oued Daoura

AÏT ATTA

Dra

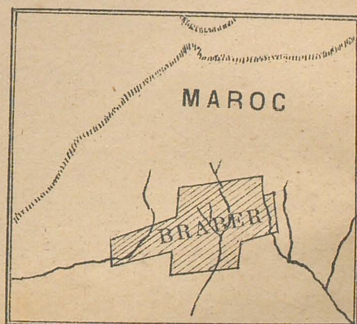
AÏT ATTA

AÏT KHEBBACHE

Aït Sfoul

Aït Alouane

Aït Zemrou



Notice historique sommaire sur le Fort de Santa-Cruz

Vers 1700, le gouverneur espagnol d'Oran, don Alvarez de Bazan y Silva, marquis de Santa-Cruz, fit élever au sommet du pic d'Aïdour un fort qui porte son nom. La construction en fut des plus difficiles. L'eau pour le mortier dut être apportée à dos d'homme par des Arabes, — les Hamyans, — dans des peaux de bouc. Le fort fut alors armé de 30 pièces d'artillerie. En 1708, le turc Mustapha-bou-Chelar'em, le fondateur de Mascara, sur l'ordre du dey d'Alger, mit le siège devant Oran, qui se défendit bravement, mais fut obligée de se rendre. L'attaque s'était faite par le sud ; après 56 jours de siège, le fort San Fernando sauta et la garnison se rendit. Les Turcs mirent ensuite 15 jours à établir leurs batteries sur le plateau du Marabout, d'où ils bombardèrent Santa-Cruz. Ce fort, ainsi que le bordj Hassen ben Zaoua (San Grégorio) et le bordj el Ioudi (La Mouna) furent enlevés successivement ; les garnisons en furent massacrées, puis bientôt après la Casbah, le Château-Neuf et Mers-el-Kébir eurent le même sort.

En 1732, apparaissent de nouveau les vaisseaux espagnols. 28,000 hommes partis d'Alicante débarquent à Aïn-el-Turck et culbutent les Arabes.

Santa-Cruz tombe entre les mains des vainqueurs.

En 1735, le fort, qui était en très mauvais état, est rasé et reconstruit de fond en comble par ordre du gouverneur, duc de Mortemar. Terminé en 1738, il reçoit alors une garnison de 150 hommes et est armé de 26 canons.

Dans la nuit du 8 au 9 octobre 1790, un tremblement de terre d'une extrême violence ruine les édifices d'Oran, les maisons, les forts et les fortifications de la place. Le tiers de la garnison est enselevi sous les décombres de la ville et cependant il n'occasionne à Santa-Cruz que quelques lézardes.

En 1792, les Espagnols évacuèrent Oran et Santa-Cruz, qui est détruit une deuxième fois par les Turcs.

En 1831, les Français occupent Oran ; on loge à Santa-Cruz les Tirailleurs koulouglis, qui furent licenciés en 1832.

1850. — Le génie fait nettoyer les terrains et aménager les citernes.

1851. — On loge au fort 50 hommes, qui furent décimés par la fièvre et durent rentrer à Oran.

1856. — Grandes réparations au fort.

1896. — Installation dans le fort d'un observatoire météorologique.

Ch. LHUILLIER.

LA CORSE[1]

A TRAVERS SON HISTOIRE

L'histoire de la Corse est peu connue. Elle a pour théâtre une petite île, mais elle n'en est pas moins grandiose, par les énergies qui s'y sont révélées et par les enseignements qu'on en tire.

Elle se résume dans la lutte séculaire d'un petit peuple toujours opprimé contre ses oppresseurs, lutte qui, au début du dix-huitième siècle, prendra un caractère tellement grave, que les Corses, par leur abnégation, par leur esprit de sacrifice, par leur sublime héroïsme, par leur indomptable amour de l'indépendance, forceront l'admiration des philosophes du règne de Louis XV, ces préparateurs de la Révolution française. Voltaire disait, en parlant de Pascal Paoli, le grand patriote dont la Corse est fière : « L'Europe le regarde comme le législateur et le vengeur de sa patrie. »

Jean-Jacques Rousseau s'honorait de son amitié et l'aidait à préparer une constitution pour son peuple. Le Grand Frédéric, lui même, lui envoyait une épée avec ces mots : « Patria, libertas. »

Un peintre insulaire, Novellini, a personnifié la Corse sous les traits d'une femme à la figure énergique, campée sur un rocher, le lion de Rocapino, revêtue du manteau des anciens Corses, la tête ceinte d'une couronne de lauriers, portant une pique et une branche de chêne. Auprès d'elle, gravés sur le marbre, les noms des hommes illustres de l'île : Sampiero, Paoli, Buonoparte ; à ses pieds, les armes de la Corse : une tête de More, un bandeau sur le front, et la conque marine qui servait à rallier les Corses et à les

(1) Conférence faite à la *Société de Géographie* et à la *Société d'Enseignement par l'aspect*, le 9 avril 1906.

mener au combat. Tout autour de l'allégorie on lit les noms de quatre grandes victoires corses : Tenda, Calenzana, Capraïa, Borgo.

On peut diviser l'histoire de la Corse en quatre périodes. La première comprend les temps anciens jusqu'à l'an 1000; dans la deuxième période, avec Sambucuccio d'Alando, les Corses luttent contre les nobles ; dans la troisième période, avec Sampiero, ils luttent contre la puissante république de Gênes ; enfin, dans la quatrième et dernière période, les Génois, complètement défaits par Giampiero Gaffori et Pascal Paoli, cèdent à la France un territoire qu'ils n'ont jamais pu conquérir par les armes.

Ce sont ces quatre parties de l'histoire de la Corse que je vais très rapidement passer en revue.

La légende s'est plue à donner à l'antique Cyrnos une origine extraordinaire. C'est la bergère ligurienne Corsa qui poursuit, dans une barque, un taureau de son troupeau qui s'est enfui dans la mer ; elle vient atterrir en Corse, où ses parents la rejoignent et se fixent, séduits par la beauté des lieux.

C'est le troyen Corso, compagnon d'Enée, qui débarque à Carthage où il enlève la belle Sica, petite-fille de Didon, et qui vient avec elle habiter l'île mystérieuse qui portera leur nom : Corso, Sica (Corsica). Ce sont enfin, les deux fils d'Hercule : Corsus et Sardus qui s'établissent, le premier en Corse et l'autre en Sardaigne.

La Corse a porté un grand nombre de noms dans l'antiquité : Kyrnos ou Cyrnos, Kittim, Kéranot, Théra, Calista, Therapne, Thyr, Corsica. Les Grecs lui donnaient plus particulièrement le nom de Kyrnos et les Romains celui de Corsica. Ces deux derniers noms paraissent avoir une éthymologie phénicienne. Ils viendraient de deux mots phéniciens Kyr (corne, promontoire) et Korsaï (lieu boisé), appellations qui se rapportent parfaitement à l'île qui contient un long promontoire, le cap Corse, et qui est couverte de forêts.

L'historien Gênois, Jérôme de Marinis, fait dériver le mot Corsica de Cor et Sica, cœur et poignard, indiquant que les Corses ont un cœur de fer et qu'ils sont prompts à recourir aux armes.

L'histoire des premiers temps de la Corse est peu connue. Les historiens grecs et latins qui nous ont parlé de l'île ne nous ont laissé sur elle que des relations confuses et souvent contradictoires. Hérodote nous apprend que la Corse fut découverte par le Phénicien Cadmus en voyage d'exploration dans la Méditerranée. Il la nomma Calista et y laissa quelques-uns de ses compagnons de voyage. Plus tard, Théra y conduisit une colonie de Lacédémoniens, auxquels se joignit, peu de temps après, la tribu errante des Miniens, descendant des Argonautes.

Théophraste, dans son histoire des plantes, dit que la Corse était couverte d'épaisses forêts dont les arbres présentaient une grosseur extraordinaire, et l'historien grec, Procope, raconte que les chevaux, aussi petits que des moutons, vivaient par troupeaux dans l'île ; qu'on y rencontrait des singes qui ressemblaient à des hommes.

Callimaque compare la Corse à sa belle patrie Délos. Diodore de Sicile cite la sûreté de ses ports et rapporte une curieuse coutume : lorsqu'une femme était en couches c'était le mari qui se mettait au lit et prenait soin du nouveau-né. Il vante l'esprit de justice et d'équité des habitants.

Strabon affirme que les naturels sont plus sauvages que les bêtes, et Pline l'Ancien parle de la fertilité de l'île, de la douceur de son climat, de l'excellence de son miel, dont le berger Lycias constate la légère amertume dans les Eglogues de Virgile. D'après Pausanias, la Corse était habitée par des Lybiens. Sénèque, exilé en Corse pendant sept ans, de l'an 42 à l'an 49, par la faiblesse de Claude, sur les instances de Messaline, son épouse, qui l'accusait d'avoir des relations intimes avec la célèbre courtisane Julie, fille de Germani-

cus, Sénèque, dis-je, n'est pas tendre pour la Corse. On voit encore à l'extrémité du cap Corse, sur une montagne escarpée dominant les villages de Luri et de Pino, une ruine qui porte le nom de Tour de Senèque. C'est là que le grand philosophe aurait vécu, c'est là qu'il aurait composé son traité *De la Consolation*, dédié à son ami Polybe et à sa mère Helvia. « La Corse, y dit il, est une terre sauvage, entourée de rochers arides, présentant d'affreux déserts. L'automne n'y produit pas de fruits, l'hiver n'y souffre pas l'olivier, cher à Pallas. Le printemps n'y voit pas les belles moissons. L'eau y manque complètement et le bois nécessaire au bûcher y fait défaut. Elle n'offre que deux objets : l'exil et les exilés. »

Les premiers habitants de la Corse appartiennent très probablement à un rameau de ces Ariens qui, venus des Hauts-Plateaux de l'Asie, inondèrent l'Europe de leurs flots. Longtemps après eux, les Ligures et les Celtes firent leur apparition dans l'île où ils ont laissé des traces non équivoques de leur passage. Puis ce fut le tour des Ombriens, des Edues, des Bituriges, des Cénomans qui, refoulés des Gaules par les Kymris, vinrent occuper la Corse. Les Ibères paraissent avoir habité l'île ; tout fait supposer qu'ils ont suivi de près les Ligures et les Celtes.

Tous ces peuples s'unirent entre eux par les liens du mariage et formèrent les indigènes du pays. Ils étaient indomptables et farouches et se tenaient cantonnés dans leurs montagnes et leurs impénétrables forêts. Ils n'avaient que peu de relations, peu de contact avec les peuples navigateurs plus civilisés qu'eux, dont les navires sillonnaient la Méditerranée en tous sens et qui vinrent à diverses reprises fonder des comptoirs en Corse. Parmi ces derniers peuples, les Tyrrhéniens les premiers, originaires de Tyrram en Lydie, fondèrent la ville d'Agylla en Balagne, dans le canton de l'île Rousse, sur l'emplacement du village

d'Occiglione, et celle de Nicœa, à l'embouchure du Fiumalto.

Au XIIIe siècle, les Phéniciens jetèrent à l'embouchure du Tavignano les fondements d'Astéria, en l'honneur d'Astarté, leur déesse favorite ; cette ville porta dans la suite les noms d'Alalia et d'Aleria. Ils bâtirent aussi Alonia, un peu plus au nord, sur l'emplacement du village de Tallone. Les Etrusques, qui du haut des Alpes Rhétiques s'étaient jetés sur l'Italie, occupèrent le littoral de la Corse du Xe au XVe siècle.

En l'an 550 avant Jésus-Christ, les Phocéens, chassés de leur patrie par les armées victorieuses du perse Cyrus, vinrent chercher un refuge dans la ville de Calaris, placée au fond du golfe de Galeria, qu'ils avaient fondée vingt ans auparavant ; mais ils ne se maintinrent en Corse que pendant six années. Comme ils avaient indisposé, par leur rapines et par leur brigandage, les autres peuples du littoral, ceux-ci se liguèrent contre eux. Au rapport d'Hérodote, les habitants d'Agylla, unis aux Etrusques et aux Carthaginois, successeurs des Phéniciens, leur livrèrent une grande bataille navale en vue de la Sardaigne. Les Phocéens remportèrent la victoire, mais elle leur coûta cher. Ils perdirent quarante de leurs navires, et les vingt autres qui leur restaient, ayant eu leurs éperons faussés, furent mis hors d'usage. Alors comprenant qu'ils ne pouvaient plus se maintenir en Corse, ils rentrèrent à Calaris, embarquèrent sur leurs navires leurs femmes, leurs enfants et leurs marchandises les plus précieuses et firent voile vers Rhegium. Ce furent ces mêmes Phocéens qui fondèrent plus tard la ville de Massilia en Gaule.

Les Syracusains firent de nombreuses incursions en Corse pendant les quatrième et cinquième siècles. Mais les Carthaginois qui avaient la maîtrise de la mer ne tardèrent pas à s'emparer de l'île. Au rapport d'Aristote, ils ordonnèrent aux habitants d'arracher leurs vignes et leurs oliviers, leur défendant, sous peine de

mort, d'ensemencer leurs champs si fertiles, afin de les obliger à tirer d'Afrique les produits les plus nécessaires à la vie. Dès la première guerre punique, le consul Lucius Cornélius Scipion fit une descente en Corse, où il battit le général Carthaginois Hannon. Cependant, les Romains ne devinrent possesseurs de l'île qu'après la chûte de Carthage, en l'an 146. Ce ne fut qu'au prix de luttes sanglantes et qu'après un long siècle, qu'ils purent réduire les indigènes. Ils occupèrent principalement le littoral, ne s'aventurant dans l'intérieur de l'île que pour se procurer des esclaves. Mais ces sortes d'expéditions étaient sans profit pour eux. Les Corses traînés en captivité se laissaient mourir de faim. Cet amour de la liberté a été la caractéristique constante du peuple corse. Pendant la longue période gênoise, les insulaires restèrent toujours fidèles à leur devise : « *Vinti sempre, ma servitù non maï* » « Nous sommes toujours des vaincus, jamais des esclaves. »

Soumis une première fois par le consul Lucinius Varus, ils se lèvent en masse ; mais ils sont battus par le consul Caïus Papirius qui leur inflige une sanglante défaite au champ des Myrtes (Mortella).

En 181, ils prennent de nouveau les armes. Marcus Pinarius, préteur de Sardaigne, les écrase encore, et le peuple corse est obligé de payer un tribut de 100.000 livres de cire ; une nouvelle défaite porte ce tribut à 200.000 livres de cire. Enfin, en 262, Juventius Thalma et Scipion Nasica soumettent complètement le pays.

Marius fonde alors, sur la rive droite du Golo, la ville de Mariana, et Scylla rebâtit celle d'Aléria tombée en ruine pendant les guerres. La Corse prospère et florissante devient le grenier de Rome. Pline l'Ancien nous apprend qu'elle était peuplée de plus d'un million d'habitants et qu'elle possédait trente-trois villes.

En 395, à la mort de Théodose le Grand, l'empire

Romain se partage en Empire d'Orient et en Empire d'Occident.

L'Empire d'Occident, en pleine décadence, croule de toutes parts. Les Barbares sont aux portes de Rome. En 429, les Vandales de Genséric, appelés par le comte Boniface, gouverneur de Carthage, qui s'est révolté contre l'empereur Valentinien, accourent d'Espagne et pénètrent en Afrique. Aidés par les Circoncœlions, les Donatistes et les bandits de l'Atlas, ils portent partout la désolation et la mort, détruisant sur leur passage les monuments élevés par la civilisation romaine; trois villes seules résistent : Cirta, Hippone, Carthage. Ces villes tombent finalement au pouvoir des Barbares qui deviennent maîtres de l'Afrique romaine. Du même coup, ils s'emparent de la Corse, qu'ils conserveront pendant quatre-vingts ans. C'est là qu'ils exilent les évêques catholiques, qui ne peuvent s'entendre avec leurs évêques ariens, et les obligent à couper du bois pour la construction de leurs flottes.

Mais le général byzantin Bélisaire écrase les Vandales de Gélimer à la bataille de Tricameron (534), et les chasse de l'Afrique. Ils abandonnent alors la Corse. Les Goths de Totila et les farouches Lombards, venus de la Provence, en profitent pour faire quelques incursions dans l'île qui finit par tomber sous la domination de Byzance. Cette période byzantine, qui devait durer plus de deux siècles, fut une des plus dures que les Corses eurent à traverser. Ils étaient accablés d'impôts et souvent réduits à vendre leurs propres enfants pour vivre.

Mais un peuple nouveau se formait en Asie, le peuple Arabe. En 640, les disciples du prophète envahissent l'Egypte ; vingt-cinq ans plus tard, ils pénètrent en Tunisie où ils fondent Kairouan, la ville sainte, puis ils s'emparent de l'Afrique romaine tout entière, malgré la résistance longue et opiniâtre des indigènes Berbères. Alors énivrés par leurs succès, l'épée d'une main, le Coran de l'autre, ils

marchent à la conquête du monde. Ils traversent le détroit de Gibraltar, se rendent maîtres de l'Espagne, franchissent les Pyrénées et vont tomber, comme un ouragan, sur la chrétienté, lorsqu'ils sont arrêtés par Charles Martel, à Poitiers (732), et refoulés en Espagne, où ils se maintiendront longtemps encore. Ces Sarrazins, aussi bien ceux d'Espagne que ceux restés en Afrique, ne tarderont pas à devenir d'habiles navigateurs et de redoutables pirates, qui, pendant de longs siècles, infesteront tous les rivages de la Méditerranée. En 731, l'émir Abd-el-Aziz, parti d'Espagne, pénètre en Corse où il détruit les dernières armées grecques, et inaugure cette série d'incursions sarrazines qui dureront plus de dix siècles et feront le plus grand mal au pays. C'est de cette époque que datent les premières tours que l'on aperçoit de nos jours encore sur tout le littoral.

De 806 à 813, les Sarrazins occupent la Corse où l'on trouve des traces de leur passage : monnaies, tombeaux. Charlemagne, grand protecteur de la chrétienté, envoie contre eux le comte Burckard avec une flotte, et son fils, Charles, les bat, près de Mariana (810). Les Insulaires se soulèvent et détruisent la puissance sarrazine avec Hugo Colonna, noble romain, chassé de sa patrie à cause de ses démêlés avec les papes. Les infidèles sont exterminés. Ceux qui survivent renient leur foi et se font chrétiens.

Hugo Colonna est considéré, bien à tort, par les vieux chroniqueurs insulaires comme le père de la noblesse Corse.

Les Francs sont donc maîtres de la Corse. En 828, Louis le Débonnaire confie le gouvernement de l'île au marquis Bonifazio de Toscane, avec le titre de *Tutor Corsicæ*. Bonifazio, après avoir vaincu les Maures d'Afrique, en 833, dans un grand combat naval près d'Utique, vient fonder, à l'extrémité sud de l'île sur un rocher dénudé, un fort qui porta son nom et qui fut le point de départ de la forteresse de

Bonifacio, élevée près des ruines de l'ancienne cité de Pallas, placée à l'entrée du *Fretum Gallicum*. Les marquis de Toscane conserveront l'investiture de la Corse jusqu'à la mort du dernier d'entre eux, Lambert, survenue en 931.

C'est à ce moment que se forma la noblesse insulaire. Elle se composait d'éléments pour la plupart venus de l'étranger. Les nobles s'emparèrent des châteaux-forts et des terres environnantes ; mais le peuple ne se laissa nullement déposséder. En 1007, une assemblée populaire, tenue à Morosaglia, donna le pouvoir à Sambucuccio d'Alando qui fut le premier chef des Corses. Avec lui la nationalité Corse s'affirmera d'une manière éclatante.

Après avoir battu le seigneur de Cinarca, le plus puissant des féodaux, et l'avoir poursuivi jusque sous les murs de ses forteresses, il imposa aux seigneurs la reconnaissance du territoire du peuple, la terre des communes qui comprenait tout l'en deçà des monts, à l'exception du cap Corse soumis aux seigneurs Da Mare et de San Colombano.

La terre des communes fut divisée en douze pièves. Toutes les communes placées dans une même vallée formèrent une piève. Chacune d'elles nommait son chef ou *podestat* qui était assisté de deux ou plusieurs *pères de la commune*. Ceux-ci, à leur tour, élisaient dans leur sein un *caporale*, sorte de tribun du peuple, qui devait défendre, dans les assemblées générales, les droits de ses concitoyens. Plus tard, les caporali tentèrent de confisquer, à leur profit, les privilèges des nobles et devinrent ainsi une source de troubles pour le pays. Au-dessus des podestats et des pères de la commune, se trouvait le *Conseil des Douze*, investi du pouvoir législatif. En 1012, Sambucuccio meurt sans avoir achevé son œuvre. Les nobles reprennent courage et luttent contre le peuple qui confie le pouvoir à Malaspina, marquis de Massa et de Lunigiana.

Les nobles sont battus en 1020, et, jusqu'en 1070, les Malaspina continuent à régir la terre des communes.

Cependant la lutte continuait toujours avec les nobles. Le pape Grégoire VII, le fameux Hildebrand qui faisait remonter aux rois Francs ses droits sur la Corse, envoya dans l'île, en 1077, Landulphe, évêque de Pise, afin de décider les habitants à se soumettre au Saint-Siège. C'était l'époque de la querelle des Investitures, époque où le monde voyait avec stupeur le puissant empereur d'Allemagne, Henri IV, venir à Canossa, et attendre pendant trois jours, les pieds dans la neige, que le pape voulût bien le recevoir et accepter sa soumission. Le peuple corse ne pouvait trouver un plus puissant protecteur ; il se donna au Pape. Quelques années plus tard (1091), Urbain II céda la Corse à la République de Pise. Sous l'administration sage et juste des Pisans, le sol sera défriché, les villes rebâties, les routes tracées. Partout on verra s'élever de belles églises, d'élégantes cathédrales : la Canonica, San Parteo, Sainte-Marie aux Fleurs, Sainte-Marie Majeure, les églises de Murato, Carbini...

Mais la République de Gênes, rivale de celle de Pise, obtint du Pape qu'il annulât son bref. En 1114, Gélase, pour récompenser les Pisans d'avoir vaincu les Sarrazins à Minorque, leur rendit la Corse. Les Gênois renouvelèrent leurs protestations, et, de nouveau, le bref pontifical fut retiré.

En 1133, le pape Innocent II voulant mettre d'accord les deux Républiques, partagea la Corse entre elles. Gênes eut l'en deça des monts, avec les évêchés de Mariana, de Nebbio et d'Acia; Pise l'au delà des monts, avec ceux d'Ajaccio, de Sagone et d'Aleria. Ce partage, loin de calmer leurs rivalités, ne fit que les accentuer davantage, et bientôt la lutte se poursuivra entre les deux Républiques pour ne cesser qu'avec le départ des Pisans.

Les Gênois s'emparèrent par surprise de Bonifacio,

en 1195, qui devint, quelques années plus tard (1217), la première colonie Gênoise dans l'île.

De leur côté, les habitants de la terre des communes, réunis à Morosaglia (1269), appelèrent à leur aide Isnard de Malaspina, et les Pisans débarquèrent de nombreuses troupes, sous le commmandement d'un descendant de la famille des Cinarca, Sinucello della Rocca, plus connu sous le nom de Giudice della Rocca (1272).

Giudice battit complètement le Gênois Spinola (1282), et, malgré la défaite des Pisans dans le combat naval de La Meloria (1284), tint tête aux ennemis qui avaient réuni de nouvelles troupes, sous le commandement de Luchetto Doria. Les Gênois furent encore défaits (1290).

Pour mettre un terme à la lutte, Boniface VIII, s'appuyant sur les anciens droits des papes, céda la Corse au roi d'Aragon, Jacques II. Mais ni les Gênois, ni les Pisans, ni les Insulaires ne voulurent accepter cette investiture nouvelle, et la guerre, loin de se calmer, se poursuivit à outrance. Giudice, devenu vieux et aveugle, fut livré par son propre fils, Salnese, à ses ennemis qui le transportèrent à Gênes et le jetèrent dans un sombre cachot de la tour Malapaga, où il mourut (1312).

Trente ans plus tard la République de Pise céda ses droits sur la Corse aux Gênois, qui restèrent seuls possesseurs de l'île. Le traité de cession eut lieu en 1348. Le peuple déclara se soumettre, sous la réserve qu'il ne paierait que vingt soldi par feu.

Vers cette époque, se formait, à Carbini, dans l'au delà des monts, la secte des Giovannali, fondée par le moine Giovanni. Les Giovannali mettaient en commun tout ce qu'ils possédaient, même les femmes et les enfants. La nuit, ils se réunissaient dans leurs temples, et là, après avoir éteint les lumières, ils se livraient à de monstrueuses orgies. Ils avaient pour chefs les frères Polo et Arrigo, seigneurs d'Attalà. Le

pape Urbain V, qui résidait à Avignon, les excommunia, puis envoya des troupes contre eux. Les Giovannali qui s'étaient réfugiés dans leur forteresse d'Alesani furent tous passés au fil de l'épée.

Le premier gouverneur Gênois, Jean Boccanera, se montra prudent et ferme ; il rendit le calme au pays ; mais ses successeurs ne tardèrent pas à s'aliéner les habitants.

Les gouverneurs, nommés pour deux ans, étaient tous des fils de familles ruinés, qui ne cherchaient qu'à s'enrichir.

Les Corses ne pouvaient exporter leurs produits qu'à Gênes et, en cas de disette, ils étaient forcés d'y expédier leurs denrées à vil prix. La justice, rendue d'une manière arbitraire, amenait de continuelles dissensions. Ce fut l'origine de la *vendetta* qui ensanglanta l'île pendant de longs siècles. En une seule année, il se produisit plus de 2.000 meurtres. Tels furent les tristes résultats de l'occupation Gênoise. Telles furent aussi les causes de la haine farouche que les Corses vouèrent à leurs oppresseurs.

Après le départ de Boccanera, le peuple implora l'assistance du sénat Gênois contre les seigneurs. La République envoya dans l'île Tridano della Torre (1392) qui soumit ces derniers ; mais quelques années plus tard, après le meurtre de Tridano, Arrigo della Rocca, qui descendait de la famille des Cinarca, leva l'étendard de la révolte. Il défit le gouverneur Leonello Lomellino, se fit nommer comte de Corse, et s'empara de l'île, à l'exception des places fortes de Calvi, Bonifacio et San-Colombano. Les Gênois le firent alors empoisonner (1401).

A cette époque, le roi de France, Charles VI, qui s'était rendu maitre de Gênes, donna le gouvernement de la Corse à Leonello Lomellino, ancien gouverneur Gênois qui avait fondé en 1380 la citadelle de Bastia, qui fut le siège du gouvernement de l'île, placé à Biguglia.

Mais Vincentello d'Istria continua la lutte. Il appela à son secours Alphonse V d'Aragon (1420), qui vint avec une flotte imposante soutenir ses anciens droits sur la Corse. Il s'empara de Calvi et mit le siège devant Bonifacio. Appelé à Naples par la reine Jeanne, qui l'avait constitué son héritier, il laissa à Vincentello le commandement de ses troupes avec le titre de vice-roi.

Vincentello, obligé de lever le siège de Bonifacio, fut battu par les Gênois, appuyés par les féodaux.

Il se décidait à aller en Sardaigne demander de nouveaux subsides au roi d'Aragon, lorsqu'il fut surpris sur sa galère par le capitaine Spinola Zacharie, qui le conduisit à Gênes où il fut décapité sur les marches du palais ducal (1434).

Les grands feudataires se disputent alors le pouvoir et oppriment le peuple. Alphonse d'Aragon donne à Giudice d'Istra le titre de comte de Corse et lui envoie de nombreuses troupes. Giudice est défait par les caporali qui le font mettre en prison.

Les habitants de la terre des communes appellent à leur aide le pape Eugène IV (1443) qui débarque des troupes, sous le commandement de Mariano da Norcia. Celui-ci s'empare de Bastia et de Corte ; mais il est finalement battu par les seigneurs.

Les Corses s'assemblent alors à Morosaglia et nomment lieutenant-général Mariano da Gaggio qui se tourne contre la farouche faction des caporali, les extermine et abolit leur charge.

De son côté, le pape Nicolas V, confie le gouvernement de la Corse au Gênois Ludovico de Campo-Fregoso (1449), malgré l'opposition des habitants, pendant que le roi d'Aragon donne l'investiture à Imbisora (1451).

La confusion est extrême. Le Pape, les Gênois, les Aragonais, les habitants de la terre des communes, les nobles luttent les uns contre les autres et se disputent le pouvoir. Le peuple, assemblé au Lago Benedetto, se met sous la protection de la Banque de

St-Georges (1453), société gênoise, fondée en 1407 par 29 citoyens qui s'engageaient à prêter de l'argent à la République, sous la garantie de certains revenus de l'Etat. Tous les partis se rallièrent à elle. La Compagnie de St-Georges, qui avait reçu l'administration de l'île, se tourna contre les nobles qu'elle battit séparément, malgré l'appui du roi d'Aragon. Les seigneurs prirent pour chef Thomas de Campo-Fregoso et soulevèrent le peuple (1462). Peu de temps après, Gênes tombait au pouvoir du duc de Milan, François Sforza, qui reçut serment d'obéissance des Corses. Deux ans plus tard, les nobles, froissés par un acte arbitraire des Milanais, se soulevèrent et les habitants de la terre des communes élirent, comme vicaire, Sambuccio d'Alando, descendant du législateur du VI[e] siècle, avec pleins pouvoirs pour assurer la paix. Mais le calme ne fut rétabli qu'après que les Milanais eurent cédé la Corse à Thomas de Campo-Fregoso avec l'appui des grands feudataires.

Thomas de Campo-Fregoso ne tarda pas à s'aliéner tous les partis ; il dut abandonner ses droits à la Compagnie de St-Georges, qui, après avoir battu Rinuccio de Lega et Gherardo di Montagnara, frère du seigneur de Piombino, devint maîtresse incontestée de l'île.

Alors elle concentra tous ses efforts vers un but unique : la destruction complète de la noblesse insulaire. Giampolo Leca fut exilé et Rinuccio della Rocca assassiné par ses propres partisans que les soldats Gênois persécutaient à cause de lui. Avec eux disparurent les derniers représentants de la noblesse. Les châteaux féodaux furent détruits, les familles nobles ruinées et exilées.

Au milieu de toutes ces tourmentes, la terre des communes se maintint une et intangible, conservant ses privilèges et ses droits. Bientôt la lutte sera circonscrite entre les Gênois d'une part, et le peuple Corse de l'autre.

Alors seulement commencera la vraie guerre de l'indépendance.

A cette époque, le roi de France, Henri II, en lutte avec l'empereur Charles-Quint, convoitait la possession de la Corse pour avoir un point d'appui dans la Méditerranée. Le maréchal de Thermes, qui se trouvait en Italie, et dont les troupes occupaient Sienne, reçut l'ordre d'opérer une descente en Corse (1553). L'armée française s'embarqua sur la flotte de l'amiral Paulin, qui rallia, en vue de l'île d'Elbe, la flotte turque commandée par Dragut. La Turquie était alliée à la France. De Thermes conduisait avec lui un colonel corse, Sampiero, au service de la France, ennemi implacable des Gênois. Sampiero Porri, plus particulièrement connu sous les noms de Sampiero d'Ornano et de Sampiero Corso, était originaire du village de Bastelica. De bonne heure, il s'était expatrié en Italie où il s'était mis au service du Cardinal Hippolyte de Médicis, dans les bandes noires de Florence.

De là, il passa en France, où François Ier lui donna le commandement d'un régiment corse nouvellement formé. Il devint l'ami de Bayard et de Charles de Bourbon, qui disait de lui que dans le combat il valait dix mille hommes. Partout il se distingua par sa bravoure et son intrépidité. Au siège de Perpignan, le Dauphin de France tira la chaîne d'or qu'il portait au cou pour en honorer sa valeur.

En 1547, il rentra en Corse pour épouser la belle Vannina d'Ornano qu'il aimait éperdùment. Elle était l'unique héritière d'une des premières familles de l'île. A peine débarqué à Bastia, Sampiero fut enfermé, sur l'ordre du gouverneur, dans la citadelle et il ne fut relâché que sur l'énergique protestation de l'ambassadeur de France auprès de la République. Cette arrestation arbitraire avait rendu plus vivace encore sa haine contre les Gênois.

De Thermes s'empara de Bastia, puis l'île fut bientôt soumise, à l'exception de Calvi et de Bonifacio qui se

défendaient vigoureusement. Calvi resista aux attaques de Paulin. Dragut prit Bonifacio qui échappa au pillage des Turcs, grâce à l'intervention de Sampiero. Mais bientôt, soudoyé par l'or gênois, Dragut fit défection et se retira avec sa flotte. Gênes ne possédait plus que Calvi. Elle tenta un effort désespéré pour reconquérir la Corse. Après avoir reçu des renforts considérables, envoyés par Charles-Quint, le duc de Médicis et les Milanais, elle rassembla une flotte imposante, sous le commandement du célèbre amiral Doria, alors âgé de quatre-vingts ans, et d'Auguste Spinola, qui vinrent s'emparer de St-Florent. Sampiero, privé des secours de la flotte française, dispersée par la tempête, tient tête aux ennemis, remporte une grande victoire à Silvareccio ; mais il est grièvement blessé et doit céder le commandement de ses troupes à Giacopo Santo da Mare. Les Gênois reprennent l'avantage et écrasent l'armée franco-corse à Morosaglia. La partie paraissait désespérée, lorsque Sampiero, à peine rétabli reparaît dans les rangs des Corses et anéantit les ennemis dans la sanglante bataille de Tenda, une des plus glorieuses de l'épopée insulaire, où le général gênois Brancadéro trouva la mort. Cette victoire assurait à la France la possession de l'île. Jourdan des Ursins, envoyé en Corse avec le titre de vice-roi, fut chargé d'organiser la nouvelle conquête. Les habitants acceptaient avec le plus grand enthousiasme l'occupation française. Cette joie devait être de courte durée. Le traité de Cateau-Cambrésis (1559) rétrocédait l'île aux Gênois, malgré la protestation des Corses, malgré leur désespoir. Sampiero, exilé de sa patrie, parcourt toute l'Europe demandant un appui ; il se rend même à Constantinople auprès de Soliman II et auprès du dey d'Alger, le célèbre Barberousse.

Partout il reçoit un accueil cordial ; mais partout aussi il échoue dans ses tentatives. Cependant, les Gênois surveillaient avec anxiéte les démarches du patriote corse. Ils profitèrent de son départ pour

amener Vannina, alors à Marseille, à implorer la clémence du Sénat et à lui demander la grâce de son époux. Sampiero se trouvait à Alger quand il connut leurs intrigues. Comme il ne pouvait interrompre son voyage et abandonner la mission toute patriotique qu'il s'était imposée, il détacha auprès de sa femme son fidèle ami Antoine de St-Florent pour lui apporter ses conseils et ses ordres. Antoine arrive trop tard à Marseille. Vannina habilement circonvenue par le prêtre Ombrone, ancien précepteur de ses fils, et par le Gênois Bazzicalupa, agent d'une grande habileté, qui lui avaient fait entrevoir le salut pour son mari, pour ses enfants et pour elle-même, si elle faisait acte de soumission à la République, s'était embarquée avec eux pour se rendre à Gênes.

Antoine de St-Florent ne perd pas de temps, il réunit quelques amis, arme un brigantin et se met à la poursuite des fugitifs qu'il atteint en vue d'Antibes. Il s'empare de Vannina qu'il confie au parquet d'Aix, sous la protection du parlement de cette ville. Sampiero, après avoir terminé sa mission, rentre à Marseille. Son parent Giovanni, de Calvi, s'empresse de lui raconter la fuite de sa femme, ajoutant qu'il s'y attendait : « Mais tu es donc un traître, s'écrie-t-il, puisque tu l'as laissée partir, connaissant ses projets », et il le perce de son stylet. Puis sautant à cheval, il court à Aix au château de Zaisi où s'était refugiée Vannina, la ramène à Marseille sans même lui adresser la parole, et là, dans un accès d'exaltation d'un farouche patriotisme, lui donne la mort en l'étouffant dans ses bras. Ce crime, réellement sauvage, montre combien était grande la haine des Corses contre leurs oppresseurs. Ils sacrifiaient leurs biens, leur vie, celle de leurs femmes et de leurs enfants plutôt que de courber la tête devant leurs exécrables ennemis.

Après avoir fait inhumer sa femme en grande pompe dans l'église St-François, de Marseille, Sampiero se rendit à la cour de France où il fut reçu avec la

plus grande froideur. Mais il n'était pas homme à se laisser intimider par des courtisans ou par une Catherine de Médicis. Pendant deux ans, il implora l'appui de la France ; il épuisa tous les moyens diplomatiques et il finit par désespérer d'être soutenu par une puissance étrangère.

Alors ne comptant plus que sur lui-même, il s'embarqua sur deux galères, montées par vingt-cinq français et vingt corses, et vint débarquer dans le golfe de Valinco (12 juin 1564).

La nouvelle de son arrivée se répandit rapidement dans l'île. Les montagnards se rallièrent au son des conques marines, et bientôt Sampiero à la tête d'une petite armée put recommencer la lutte. Les troupes gênoises de Nicolas de Négri sont écrasées deux fois et celles d'Etienne Doria subissent, dans un troisième combat, le même sort. Toutes les forces combinées de la puissante République de Gênes viennent se briser devant l'héroïsme du valeureux corse. Alors le gouverneur gênois Fornari eut recours à la trahison, et Sampiero, attiré dans une embuscade, dans l'étroit vallon de Cauro, fut lâchement frappé par derrière par son écuyer Vittolo, et sa tête coupée et remplie de plomb fondu fut présentée au gouverneur Tomasi qui la paya 150 écus d'or (17 janvier 1567).

Le nom exécré de Vittolo a survécu, en Corse, au temps, comme la personnification de la lâcheté, de la trahison, du déshonneur. Sampiero avait 69 ans quand il fut assassiné ; mais il avait conservé toute son énergie, toute sa vigueur. La consternation fut générale. On lui fit des funérailles imposantes.

3000 hommes en armes se réunirent à cet effet à Orezza, sur la place de l'Eglise. Tous versaient d'abondantes larmes. Et là, au milieu d'un silence religieux, Leonardo Casanova, ami et frère d'armes de Sampiero, prononça une allocution sublime, qui restera comme un impérissable monument consacré au héros corse.

Les Corses opposèrent dédaigneusement aux tyrans

gênois le jeune fils de Sampiero, qui n'avait que dix-sept ans. Alphonse d'Ornano possédait l'âme de son père ; pendant deux ans, il continua la lutte avec succès. Mais la Corse était épuisée et, à bout de ressources, il dut traiter avec Gênes (1569).

Alphonse s'expatria avec 300 de ses compagnons d'armes et prit du service en France, où il eut le commandement d'un régiment corse sous Charles IX. Il devint plus tard le favori d'Henri IV qui le nomma maréchal de France et gouverneur de la Guyenne. C'est à ce moment que fut créée à Rome la célèbre garde corse au service des papes, qui devint légendaire en Italie.

Le gouverneur gênois, Georges Doria, se montra juste et loyal. Mais ses successeurs ne suivirent pas son exemple. L'île fut soumise à un régime des plus tyranniques. On enleva peu à peu aux indigènes tous les emplois civils et militaires, on foula aux pieds les traités. Les impôts devinrent écrasants, et pendant un siècle et demi tous les maux fondirent sur le malheureux pays. La peste et la misère décimèrent la population. Les Sarrazins détruisirent les villages du littoral, dont les habitants furent réduits à se cacher dans les montagnes, vivant de racines et de glands. Un grand nombre d'entre eux prirent le chemin de l'exil et allèrent servir dans les armées étrangères.

A la fin de cette période (1676), des Grecs maïnotes, au nombre de sept cent trente, sous la direction d'un certain Stephanopoulos, vinrent s'établir en Corse avec le consentement du Sénat gênois, qui leur céda le territoire de Paomia, compris entre le golfe de Sagone et celui de Porto. Les insulaires qui voyaient d'un mauvais œil des étrangers se fixer chez eux sous le patronage de leurs ennemis, leur firent subir toutes sortes de vexations, et les malheureux Grecs ne connurent la tranquillité que plusieurs années plus tard, sous le gouvernement du général de Marbeuf qui les fixa définitivement dans le village

de Carghèse, qui fut bâti par eux, dans le golfe de Sagone.

Au début du XVIIIe siècle. les Gênois deviennent tellement oppresseurs que la mesure est comble. Un malheureux vieillard, du nom de Cardone, n'ayant pu compléter son impôt, auquel il manquait un demi-sou, le lieutenant de Corte s'apprêtait à lui faire saisir ses biens, lorsque les habitants prirent sa défense. Ce fut l'origine de l'insurrection. L'île tout entière se souleva aux cris de : « Vive le peuple ! Vive la liberté ! ». Ceccaldi et Giafferi, proclamés généraux du peuple, se mirent à la tête des insurgés. Le danger était menaçant pour la République. Elle implora l'appui de la maison d'Autriche qui envoya en Corse dix mille hommes sous le commandement du général Wachtendonk (1731). Le Sénat s'engageait à les entretenir à à ses frais, à payer 30,000 florins par mois et à verser pour chaque homme tué ou disparu 100 florins.

Les exilés accourent de toutes parts. Félicien Léoni, capitaine au service de Naples, débarque à Saint-Florent au moment où son vieux père se disposait à aller attaquer la tour de Nonza. Félicien prend sa place. Il s'empare de la tour ; mais il est frappé à mort. On prévient le père du triste événement. « La tour est-elle prise ? » demanda-t-il. « Elle est prise. » « Eh bien ! » s'écria le vieillard « Vive la patrie ! »

Le sanguinaire Camille Doria parcourt la Corse détruisant sur son passage les villages, portant partout la terreur et la mort. Mais les patriotes corses écrasent les Austro-Liguriens à San-Pellegrino et à Calenzana qui fut le tombeau des Allemands. Ceux-ci s'empressèrent de conclure la paix ; ils avaient perdu plus de 3,000 hommes. Les Corses obtenaient des conditions avantageuses, leurs libertés étaient sauvegardées.

Dès le départ des Allemands, la guerre éclate de nouveau, plus violente, plus farouche que jamais. Les

Corses étaient résolus à secouer une fois pour toutes le joug des Gênois. Giafferi, Ceccaldi, Hyacinthe Paoli se mettent à leur tête, proclament dans la Consulta de Corte l'indépendance de la Corse (30 janvier 1735), et jettent les bases d'une constitution. Les Gênois rejetés dans les places fortes, bloquent l'île avec leurs flottes et lui coupent toutes communications avec l'extérieur. Les Corses allaient être forcés de capituler, quand le 12 mars 1736, un bâtiment anglais débarqua dans le port d'Aleria un aventurier allemand, Théodore de Neuhof, qui apportait des subsides considérables, s'élevant à plus de neuf millions de francs, dix pièces de canon, quatre mille fusils, trois mille paires de souliers, sept cents sacs de blé et une somme d'argent importante.

Théodore avait servi en France pendant sa jeunesse en qualité de page de la duchesse d'Orléans. En Italie, il s'était lié d'amitié avec quelques patriotes corses et s'était enflammé au récit des malheurs de leur patrie. Théodore promet aux Corses l'appui des puissances étrangères et l'indépendance. Le peuple convoqué à la diète générale du 15 avril 1736, au couvent d'Alesani, lui confie le pouvoir royal. Théodore organise le nouveau royaume, distribue sans compter les titres nobiliaires et remporte même quelques succès sur les Gênois qui mettent sa tête à prix. Mais il ne peut tenir ses engagements et il quitte l'île pour aller chercher de nouveaux subsides à l'étranger. Quand il reviendra quelques années plus tard, à deux reprises différentes, les Corses le recevront avec la plus parfaite indifférence et se garderont bien de reconnaître en lui leur ancien monarque. Théodore criblé de dettes alla mourir en Angleterre le 11 décembre 1756 et fut enterré dans l'église de Westminster.

En Corse, la lutte se poursuit à outrance. Gênes traite alors avec la France (12 juillet 1737) qui accepte de réprimer l'insurrection. Louis XV n'était pas fâché d'avoir un pied en Corse. Au mois de février 1738, le

général de Boissieux débarque dans l'île avec cinq régiments. Il temporise pendant six mois ; mais bientôt, sur l'ordre du roi de France d'avoir à soumettre les Corses aux dures conditions des Gênois, il enjoint aux habitants de déposer les armes. Les patriotes réunis à Orezza répondent fièrement qu'ils aiment mieux mourir en combattant, plutôt que de voir les malheurs de leur patrie. Boissieux prend l'offensive ; il marche sur Borgo, mais les Corses l'enveloppent de toutes parts et malgré l'arrivée de renforts importants, l'armée française se replie en pleine déroute sur Bastia, où elle va s'enfermer. Boissieux meurt dans cette ville le 2 février 1739.

Au printemps de la même année, le marquis de Maillebois amène en Corse des renforts considérables. Lés patriotes ne peuvent résister et après la défaite d'Hyacinthe Paoli en Balagne, ils déposent les armes. Les chefs corses prennent le chemin de l'exil. L'administration bienveillante et juste de Maillebois rendit le calme. C'est à ce moment que fût créé en France un régiment uniquement composé de Corses : le Royal-Corse qui se distingua dans toutes les guerres entreprises par la France.

Après avoir pacifié l'île, Maillebois rentra en France. Dès le départ des Français, la guerre se ralluma plus vive que jamais. Le gouverneur Spinola ayant essayé de lever l'impôt des *due seini*, le peuple se révolta une fois de plus et défît les Gênois. Cependant comme des deux côtés on désirait la paix, un traité reconnaissant les droits que les Corses revendiquaient depuis longtemps fut signé. La paix devait durer deux années. Les patriotes exilés poussés peut-être par Dominique Rivarola, gênois natif de Bastia, ennemi mortel de la République, soulevèrent l'île Giampiero Gaffori se rua sur Corte, capitale de la terre des communes, alors au pouvoir des Gênois. La ville allait succomber lorsque les défenseurs suspendirent à l'un des crénaux de la citadelle le jeune fils de Gaffori, afin d'arrêter l'élan

des Corses. Gaffori frémit de fureur, mais n'écoutant que son patriotisme, il commanda le feu un instant interrompu ; Corte tomba au pouvoir des Corses ; le jeune Gaffori par un hasard providentiel n'avait pas été atteint.

Après la chute de Corte, l'insurrection devint générale. L'assemblée populaire du 10 août 1746, proclama de nouveau l'indépendance du peuple corse. Gaffori, Venturini, Matra furent nommés généraux, protecteurs de la Nation.

Les Gênois eurent encore recours à la France ; le général Cursay débarqua en Corse avec 2,000 hommes (1748). Comme il était humain, bienveillant et juste, il ne tarda pas à conquérir l'amitié des patriotes qui acceptèrent sa médiation en juillet 1751. Grâce à lui, un traité très avantageux pour eux fut conclu avec les Gênois. Mais ces derniers se montrèrent très mécontents, il y eut des émeutes sanglantes à Ajaccio, où Cursay aurait trouvé la mort sans l'énergique intervention de Gaffori qui accourut à son secours. Les Gênois demandèrent son rappel.

Les Corses indignés de la perfidie de leurs ennemis héréditaires prennent les armes, confient le pouvoir suprême à Gaffori qui se rend rapidement maître de toute l'île à l'exception des places fortes.

Le gouverneur gênois Grimaldi le fait assassiner dans une embuscade par les Romei, ses ennemis implacables (3 octobre 1753). On raconte que Faustine Gaffori, son épouse, fit jurer à son fils âgé de 12 ans, sur l'autel, de venger la mort de son père.

La statue de Gaffori se dresse aujourd'hui à Corte, sur la place de l'église en face de sa maison familiale. Sur le bas relief, on a gravé un épisode qui témoigne du courage de la digne compagne du vaillant soldat. Les Gênois profitant du départ de Gaffori étaient venus assiéger sa maison ; Faustine n'avait avec elle que quelques serviteurs. Ceux-ci parlaient déjà de se rendre lorsqu'elle les conduisit dans une chambre

souterraine, et là, un brandon allumé à la main devant un tonneau de poudre, elle les menaça de les faire sauter avec elle s'ils ne continuaient pas la lutte. Enflammés par le courage héroïque de cette femme, les Corses se défendirent courageusement et purent ainsi attendre l'arrivée de Gaffori qui tailla en pièces les ennemis.

A la mort de Gaffori, l'assemblée populaire confia le pouvoir à Clemente Paoli, Thomas Santucci, Frediani, Cervoni et Grimaldi. Mais le peuple comprenait la nécessité de concentrer les pouvoirs entre les mains d'un seul homme. C'est alors qu'apparaît la noble figure de Pascal Paoli, fils d'Hyacinthe, frère de Clemente. Jeune encore, il avait quatorze ans, Pascal Paoli avait suivi son père en exil, et était entré à l'Académie nationale de Naples, où il avait fait d'excellentes études ; il avait ensuite pris du service dans l'armée napolitaine avec le grade d'enseigne. Les patriotes corses avaient jeté les yeux sur lui et le réclamaient à leur tête. Pascal était hésitant ; il se sentait trop jeune pour assumer la lourde tâche qu'on voulait lui imposer. « Va, mon fils, lui écrivait son père, sois le libérateur de ta patrie. » Ses dernières hésitations furent vaincues ; le 29 avril 1755 il débarqua à Aleria, Le peuple corse se groupa de suite autour de lui. Son aspect mâle et noble, sa physionomie douce et ferme, sa parole éloquente lui concilièrent tous les cœurs. Il n'avait que 29 ans lorsque la confiance de la nation lui donna le pouvoir suprême dans l'assemblée générale tenue à Sant-Antonio della Casabianca (15 juillet 1755). Alors l'enthousiasme devint général. Un souffle de patriotisme se répandit dans l'île tout entière. Les Gênois terrifiés comprirent qu'ils allaient être sérieusement menacés.

Mais Matra, jaloux de Paoli, venait de trahir son parti avec l'appui des ennemis. Tout d'abord il battit les partisans de Paoli (1755) ; l'année suivante, il se jeta à l'improviste sur Bozio, où Paoli était retranché avec

des forces insuffisantes. La lutte étant inégale, il allait succomber sous le nombre, lorsque Clémente arriva à son secours avec Thomas Cervoni que sa mère avait armé elle-même. Matra complètement défait se défendit en héros et trouva la mort dans le combat.

Gênes demanda une fois de plus la protection de la France qui se contenta de garder les places fortes de l'île pendant trois ans (1756-1759). Pendant ce temps, Paoli organisa la Corse ; il créa une armée régulière, une milice nationale, ouvrit l'université de Corte, frappa des monnaies, arma une flotte qui plus tard attaquera les Gênois dans leurs possessions et s'emparera de Caprïa, réprima énergiquement la vendetta, fonda la ville de Paolina, aujourd'hui l'île Rousse, près de Calvi, pour punir cette dernière ville de sa fidélité à Gênes.

Les ennemis implorent la paix, mais le peuple corse déclare qu'il ne traitera qu'après l'évacuation complète de l'île. Alors le Sénat passe un nouveau traité avec la France (7 avril 1764), par lequel cette puissance s'engageait à garder les places fortes de l'île pendant 4 ans. Ce fût le comte de Marbeuf qui débarqua en Corse. Cependant la République de Gênes était complètement découragée. Elle comprenait qu'elle ne viendrait jamais à bout de la résistance des Corses. Après la chute de Capraïa, que Centuri, lieutenant de Paoli, venait de conquérir (1767), elle se décida à céder à la France ses droits sur la Corse moyennant quarante millions de francs. Le traité fut signé à Versailles le 15 mai 1768 par le comte de Choiseul au nom de la France, et Dominique Sorba au nom du Sénat.

Les Corses apprirent bientôt qu'ils avaient été vendus comme un vil troupeau de bêtes. Les couleurs françaises remplaçaient la croix pourpre de Gênes dans toutes les places fortes. L'indignation fût générale. Le 22 mai, Paoli convoqua l'assemblée du peuple à Corte ; Charles Buonaparte, son secrétaire, prononça un discours empreint du plus pur patriotisme. La lutte à

outrance fût décidée ; dès le 30 juillet, les hostilités commencèrent. Le marquis de Chauvelin, commandant le corps expéditionnaire, vint à la tête de quinze mille hommes assiéger le fort de Furiani, qui ne comptait que deux cents défenseurs. Ceux-ci luttent toute une journée, et le soir venu, se frayent un passage à travers l'armée française. Marbeuf pénètre dans le Nebbio, où il remporte quelques succès; Grand-Maison s'empare du cap Corse. Mais Clémente Paoli accourt en toute hâte. Il refoule les Français, les oblige à s'enfermer dans Borgo, où Pascal Paoli vient les assiéger, et malgré l'arrivée de Chauvelin, malgré la charge impétueuse des Français qui, trois fois de suite, se jettent sur les Corses, la baïonnette au canon, l'armée française en pleine déroute se retire sur Bastia. Sept cents hommes, dont le colonel de Ludre, restèrent entre les mains des Corses. Marbeuf, lui-même, fut blessé dans le combat (1er octobre 1768).

Le désastre de Borgo eût un grand retentissement en France. Louis XV voulut en finir une fois pour toutes avec l'île rebelle. Le marquis de Chauvelin fut rappelé et remplacé par le comte de Vaux qui avait déjà servi en Corse sous Maillebois. Il disposait de forces considérables : quarante-cinq bataillons d'infanterie, quatre régiments de cavalerie, une artillerie imposante. La lutte reprit au printemps de l'année suivante. Les patriotes corses, réunis le 15 avril 1769 dans la Casinca, décidèrent qu'ils lutteraient jusqu'à la mort.

Le comte de Vaux pénètre dans le Nebbio ; Paoli à la tête de ses milices marche contre lui. La bataille s'engage dès le 3 mai. Mais les Corses, écrasés par le nombre, chassés de Murato se replient sur le Golo. Paoli veut arrêter la marche de l'armée française et lui barrer la route de Corte, sa capitale. Il concentre ses forces à Pontenovo. Ses lieutenants, Grimaldi et Gaffori, occupent les hauteurs de Lento et de Canavaggia. Mais Grimaldi se laisse surprendre, Gaffori se

replie sans combattre. Alors les Français maîtres des hauteurs refoulent les Corses à la baïonnette et les criblent de mitraille. Ceux-ci fuyant précipitamment traversent le pont de Pontenovo, où ils laissent de nombreux morts. Pour comble de malheur, le régiment allemand à leur service tire sur eux. Alors la déroute est complète. L'armée corse anéantie se disperse de tous côtés (9 mai). Paoli rallie avec peine les débris de son armée et essaye vainement, dans un dernier effort, d'empêcher les ennemis de pénétrer dans la Casinca. Désespéré, il court à Corte ; il veut continuer la lutte. Ses braves lieutenants, Serpentini dans la Balagne, Abbatucci dans l'au delà des monts, luttent encore. Mais bientôt convaincu de l'inutilité de la résistance et pour éviter une effusion de sang plus grave et de nouveaux malheurs à sa patrie, il se décide à abandonner la lutte. Il gagne Porto-Vecchio avec cinquante de ses compagnons d'armes et s'embarque avec eux pour l'Italie sur un bâtiment fourni par l'amiral anglais Smittoy ; de là, les patriotes corses passent en Angleterre. La bataille de Pontenovo fût le dernier acte de l'indépendance corse. L'île tomba au pouvoir des Français. Le 12 juin 1769, elle devint province à représentation sous le gouvernement du comte de Marbeuf.

En 1790, au moment de la Révolution Française, Pascal Paoli fut rappelé en Corse par l'Assemblée Nationale, et nommé général de la Garde nationale et chef du directoire de la Corse. Mais à la suite de dissensions avec la Convention au sujet de l'expédition malheureuse de Sardaigne, il commença à conspirer contre la France. Ses négociations secrètes avec l'Angleterre furent dénoncées à Marseille par Lucien Bonaparte et au comité du Salut public par le député Arena.

Traduit à la barre de la Convention le 2 avril 1793, il entra en pleine révolte et appela les Anglais à son secours. Le 2 février 1794, l'amiral Hood arriva en

Corse avec une flotte. Il s'empara de Bastia, de Saint-Florent, d'Ajaccio et de Calvi. Cette dernière ville se défendit avec la plus grande énergie. Les Anglais lancèrent plus de 2,000 bombes sur la ville. La coupole de l'église primatiale qui renferme le tombeau de Pierre Baglioni, Pierre Libertà, fut perçée à jour. Nelson perdit un œil pendant le siège. La Convention, à la suite de cette belle défense, décréta que la ville de Calvi avait bien mérité de la patrie.

Sur la proposition de Paoli, l'assemblée générale des Corses prononça la réunion de l'île à l'Angleterre (10 juin 1794). Sir Georges Elliot fût nommé vice-roi. Mais l'accord ne dura pas longtemps entre Paoli et le représentant de l'Angleterre. Paoli écarté des affaires et devenu suspect aux Anglais quitta définitivement la Corse et vint s'établir en Angleterre. Il mourut près de Londres en 1807 laissant toute sa fortune à son pays. Avec lui disparaît le dernier défenseur de l'indépendance corse. Pascal Paoli et Sampiero Corso sont les plus belles, les plus nobles figures de l'ancienne Corse. Ils méritaient l'un et l'autre d'opérer sur une plus vaste scène. Et la gloire prodigieuse de cet autre fils de la Corse, le grand Empereur ne saurait obscurcir la leur et les mettre dans l'ombre.

Les détracteurs de Paoli lui ont reproché d'avoir trahi la noble nation qui l'avait si chaleureusement accueilli. Les Corses d'aujourd'hui regretteront sans doute qu'après avoir noblement défendu la liberté de son peuple, il ne se soit pas franchement rallié à la France. Mais Paoli n'avait qu'une ambition, qu'un idéal, qu'un but : voir sa patrie indépendante, et c'est là son excuse.

Les cendres du grand patriote corse, rapportées d'Angleterre, reposent aujourd'hui à Morosaglia, son village natal, dans sa maison rustique placée sur la colline de la Stretta, et sa statue se dresse à Corte sur la place Mancini, rappelant aux Corses une des gloires les plus pures du passé.

Les Anglais ne devaient pas se maintenir longtemps en Corse. Les sentiments de profonde affection pour la France que la Révolution française n'avait fait qu'accroître s'étaient gravés dans le cœur des Corses. Et lorsqu'en 1796 les généraux français, originaires de l'île Gentili et Casalta, débarquèrent en Corse, le peuple se joignit à eux et l'Angleterre dût abandonner l'île sans combattre.

Dès lors, l'histoire de la Corse se confond avec celle de la France. Les Corses se rallièrent loyalement à leur nouvelle patrie, versant côte à côte avec les Français le meilleur, le plus pur de leur sang sur tous les champs de bataille de la France.

La haine des Gênois qui s'était reportée sur tous les Italiens resta longtemps encore vivace en Corse. Mais les années se sont écoulées, les vieilles rancunes se sont à peu près apaisées, et aujourd'hui l'oubli du douloureux passé est venu. Les Italiens et les Corses, profondément attachés à la France, fraternisent partout, en Corse, à l'île d'Elbe, en Sardaigne et dans l'Italie tout entière. Il y a deux ans, la ville de Porto-Ferraïo était en fête Elle inaugurait une plaque commémorative placée sur les murs de l'Hôtel de Ville, rappelant le séjour de Victor Hugo dans l'île d'Elbe. Les habitants de Bastia qui avaient été conviés à cette cérémonie accoururent en foule. Plus de quatre cents d'entre eux répondirent à cet appel. La réception fut enthousiaste. Le gouvernement italien avait envoyé le cuirassé *Lépante* rehausser par sa présence l'éclat de cette solennité. Les officiers italiens, eux mêmes, accueillirent, de la façon la plus cordiale, leurs camarades de la garnison de Bastia.

Et le soir, dans l'hôtel de l'Ape, où tous, Italiens et Français étaient réunis, dans un gigantesque banquet, un vieux journaliste, vieux lutteur de la démocratie italienne, prit la parole, et dans un discours d'une grande éloquence, célébra l'amitié des deux grandes nations latines : la France et l'Italie. « Les monarques,

s'écria-t-il en terminant, peuvent avoir leurs alliances, les peuples ont aussi les leurs. » Ces courageuses paroles sont le reflet des aspirations modernes. Une aurore nouvelle se lève radieuse à l'aube de ce vingtième siècle.

Qui sait s'il ne viendra pas une heure où les poudres moisiront dans les citadelles devenues inutiles, où les épées se rouilleront dans les fourreaux, où les peuples conscients de leur force, de leur dignité, de leurs devoirs et de leurs droits, marcheront la main dans la main vers un noble idéal de justice et de paix !

CARABIN,

Pharmacien-Major de 1re classe.



PROCÈS-VERBAUX
des réunions mensuelles du Comité Administratif
de la "Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran"

RÉUNION DU COMITÉ DU 2 JUILLET 1906

Le lundi, 2 juillet 1906, à 5 heures et demie de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, régulièrement convoqués, se sont réunis dans une des salles de l'Hôtel de Ville d'Oran, sous la présidence de M. le Docteur GASSER, président.

Etaient présents : MM. le Dr GASSER, GILLOT, DOUMERGUE, POCK, KOCH, l'abbé FABRE, CARABIN, DANGLES, de MALAUSSÈNE, TOURNIER et FLAHAULT.

S'étaient fait excuser : MM. BARTHÉLÉMY, BASSOMPIERRE, ENGEL, JULLIAN, ONDEDIEU, POUSSEUR, RONGIER et RENÉ-LECLERC.

Etaient absents : MM. PASTORINO, ROCCHISANI, ROUX-FREISSINENG, SANDRAS et SIMONIN.

Le procès-verbal de la séance du 14 juin est lu et adopté.

Le Comité admet comme membres titulaires : MM. BENDJO Prosper, CATROUX, CHÉNEREAUX, GAUTHIER, GORCE, HUC, MARGOT, PEINE, SMADJA Gaston, et M. le général VIGY, proposés à la séance du Comité du 14 juin dernier.

Sont désignés pour faire partie du Comité local du *Comité des sites et monuments historiques* constitué par le Touring-Club de France, MM. GILLOT et DANGLES.

M. GUÉNOT, secrétaire général de la *Société de Géographie de Toulouse*, a adressé à notre Société le livret-guide de Toulouse. Des remerciements lui sont votés par le Comité.

M. GENTIL propose à la Société, de la part de M. Charles VELAIN, professeur de géographie physique à la Sorbonne, l'échange de notre bulletin avec celui du laboratoire de géologie de la Sorbonne. Cette proposition est adoptée.

M. CANAL prie la Société de vouloir bien lui adresser trois exemplaires de la *Géographie du Maroc* dont il est l'auteur. Cette demande est agréée, et les trois exemplaires, s'il en reste de disponibles, lui seront adressés à titre gracieux par M. le bibliothécaire.

M. le Président annonce la démission de M. Gracieux FAURE, autrefois pharmacien à Aïn-Témouchent, et qui a quitté l'Algérie sans esprit de retour.

Le Comité désigne MM. DANGLES, DOUMERGUE et TOURNIER pour examiner pendant les vacances la question d'un local destiné à abriter la bibliothèque de la Société et servir de lieu de réunion au Comité. Cette commission est priée de déposer son rapport à la séance de rentrée du mois d'octobre.

Enfin, le Comité décide que pendant la durée des vacances, le bureau de la Société sera chargé de l'expédition des affaires urgentes, et fixe au 1er octobre prochain sa séance de rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2 du soir.

Le Président, Signé : GASSER.

Le Secrétaire général, Signé : FLAHAULT.

NÉCROLOGIE

LE DOCTEUR BERNAUER

La rubrique nécrologique de notre *Bulletin* devient, hélas, régulière. Dans chaque numéro figure désormais une funèbre nomenclature, et c'est avec une profonde tristesse que nous enregistrons les pertes successives subies par notre Société.

Aujourd'hui, nous avons à mentionner le nom de notre collègue le Dr Joseph Bernauer, qui nous a été enlevé de façon foudroyante, presque.

Bernauer avait grandi dans cette ville d'Oran qu'honore sa famille, qu'il honora lui-même par la dignité de sa vie, par son dévouement, par sa bonté. Il avait acquis une importante situation dans le corps médical. De bonne heure il fut des nôtres sans que sa modestie et une sorte de timidité, caractéristique de son tempérament, lui eussent permis de se mettre au premier rang, alors que tant de qualités et de dons naturels l'y appelaient normalement.

Nous n'avons pas à rappeler ici les titres du Dr Bernauer à la reconnaissance et au souvenir de tous. Nous saluons avec une profonde émotion sa dépouille mortelle, assurant ceux des siens qui lui survivent, de notre sincère sympathie et de notre grande affliction.

J. G.

LE CHANOINE POUPART

Né d'une famille de militaires, soldat lui-même jusqu'aux moelles, ancien élève de Prytanée, reçu à l'école de Saint-Cyr, mais entrant aussitôt au grand séminaire, l'abbé Poupart vint en Algérie immédiatement après la guerre de 1870. Il fut bientôt attaché à l'hôpital militaire d'Oran où il resta jusqu'à sa mort.

Il serait impossible de raconter à cette place la vie de l'abbé Poupart, car elle fut tout entière remplie par l'accomplissement journalier et uniforme du devoir sacerdotal, sans évènements saillants, dans une pénombre voulue, avec une parfaite égalité d'humeur.

L'abbé Poupart passa sans s'attirer la moindre inimitié. Tous ceux qui l'ont fréquenté regrettèrent vivement sa mort; elle mettait cependant fin à une période de souffrances et de douleurs vaillamment supportées.

Notre Société lui conserve un souvenir ineffaçable, car elle possédait vraiment une part de son affection.

J. G.

GEORGES SALMON

A peine avions-nous mis Georges Salmon au rang de nos membres d'honneur, que la mort le ravissait à la science.

Tout jeune et déjà pourvu d'une grande notoriété dans le monde des orientalistes, G. Salmon avait été choisi pour diriger à Tanger cette *Mission Scientifique* sur laquelle reposaient les espérances des islamisants.

Dès son arrivée au Maroc, il se mit au travail avec une fougue que disciplinèrent bientôt une sûre méthode et une expérience vite acquise. Il produisit au grand jour de la publicité quantité de documents et de faits qui remplissent les premiers volumes des *Archives marocaines*, l'organe scientifique de la Mission, et qui nous ont fourni des données inattendues sur le monde marocain.

La science a fait une grosse perte en perdant G. Salmon ; la *Société de Géographie d'Oran* partage très vivement les regrets unanimes provoqués par cette mort prématurée.

J. G.

Notice sur la Région de Beni-Abbès

INTRODUCTION

Beni-Abbès a été occupé par les troupes françaises au commencement de 1901. J'ai séjourné dans ce poste de novembre 1902 à octobre 1903, et j'y ai recueilli les notes qui ont servi à l'établissement de la présente notice. Il me paraît rationnel de les offrir au lecteur dans l'ordre suivant :

1° Situation. — Emplacement, distances par rapport à Aïn-Sefra, Igli, Kerzaz, Ksabi.

2° Relief du sol. — Hydrographie, la plaine, les montagnes, les collines, la Hamada, l'Erg, la vallée, la Saoura depuis Igli, son régime.

3° Esquisse géologique. — Description et emplacement du devonien. — Ses fossiles. — Les autres terrains et roches.

4° Hydrologie. – Ressources en eau d'alimentation et d'irrigation. — Leur origine.

5° Climat.

6° Ressources naturelles : 1° animales ; 2° végétales ; 3° minérales.

7° État actuel du ksar. — Description.

8° Population. — Races. — Langues. — Religions. — Mœurs et coutumes. — Alimentation.

9° Agriculture. — Industrie. — Commerce. — Caravanes.

10° Notions historiques et renseignements divers.

1° SITUATION.

Beni-Abbès est situé par 30°10' de latitude Nord et 4°30 de longitude Ouest.

La palmeraie se développe sur la rive gauche de l'oued Saoura et occupe le fond d'une entaille de la Hamada par où coule le fleuve saharien.

L'accès de l'oasis est assez difficile. En venant du nord, la piste traverse une série de petites dunes qui vont mourir sur la rivière, en formant une croupe allongée. Elle débouche dans le lit de l'oued, juste à l'entrée de la forêt de palmiers. Du point culminant de cette croupe de sables, on commence seulement à apercevoir la palmeraie, tache de verdure qui contraste avec l'aridité et la couleur du reste du paysage.

Le camp, avec ses blanches constructions, produit une agréable impression. Il couronne et domine, de trente mètres environ, un plateau qui se termine en falaise sur l'oasis.

De loin cette acropole moderne offre l'aspect d'une cité de la Grèce antique.

A mesure que l'on approche, on distingue les ksour de Beni-Abbès, qui sont ainsi disposés :

1° Le plus au nord, celui qu'on aperçoit en arrivant, est bâti à l'extrémité nord-ouest de la Gada de Sidi Mohamed Ben Abbou et sur son flanc. Il est à la droite du poste et on le désigne sous le nom de ksar des Harratin. Des gens de cette race, de la zaouïa de Kerzaz, l'habitent et y cultivent les jardins que la zaouïa possède à Ouarourout, petite oasis sise à 7 kilomètres au nord de Beni-Abbès.

2° Le second est au sud-sud-ouest du premier ; il est à 500 mètres de la rive gauche de la Saoura et au milieu de la palmeraie. Il est habité par les habitants de Beni-Abbès proprement dits.

3° Le troisième est au sud-est du second. Il est bâti sur un éperon de la Gada, à 600 mètres environ au sud du poste. Il est habité par des Ghenanema de la fraction des Oulad Hammou, qui lui ont donné leur nom. On le désigne aussi sous le nom de Casbah. De loin, il a un aspect très pittoresque : avec ses hautes murailles, il ressemble à un château féodal du Moyen-Age.

Le territoire de Beni-Abbès s'étend à Guetibat Slama au nord et à Merhouma au sud. Il n'existe aucune ligne de démarcation à l'est, ni à l'ouest.

Beni-Abbès dépend de la subdivision d'Aïn-Sefra, dont il est distant de 400 kilomètres.

Sa distance d'Igli est de 45 kilomètres.

La limite de ces deux postes est à Akkacha, à 4 kilomètres environ au nord de Mazzer.

L'action du commandement de Beni-Abbès s'étend au sud jusqu'à Kerzaz, dont il est distant de 110 kilomètres. A 75 kilomètres plus au sud se trouve le poste de Ksabi qui relève du commandant des oasis du Touat. De ce point partent les routes de Timmimoun et d'Adrar.

Bien qu'il n'y ait aucune limite vers l'ouest, une surveillance active est exercée sur les centres de Zeghamra et d'El Ougarta, dont les habitants semblent vouloir conserver une certaine indépendance.

Le premier est situé à 40 kilomètres environ à l'ouest de Beni-Abbès et le second à 50 kilomètres environ au sud-ouest.

Zeghamra est un ksar de forme à peu près carrée, renfermant une population de 60 habitants de race Harratin, comprenant une quinzaine de familles réparties dans autant de maisons. Il est bâti à l'extrémité d'une croupe orientée N.-S. Les jardins sont situés au S.-E. du ksar. Une source assez abondante est située sur l'emplacement même du ksar. Les nomades viennent s'y approvisionner. Ce point d'eau est, par conséquent, un point de passage des individus venant du Guir et se rendant dans la basse Saoura.

El Ougarta est une oasis de 200 palmiers environ, sous lesquels on cultive un peu d'orge et quelques plantes potagères. Le ksar renferme à peu près 40 habitants, répartis dans une douzaine de maisons environ. A 110 kilomètres au S.-S.-O. de Beni-Abbès se trouvent le ksar et l'oasis de Tabelbala visités en 1901 par le chef de l'annexe de Beni-Abbès.

2° RELIEF DU SOL.

L'orographie de cette région ne présente aucun intérêt géographique.

Les derniers rameaux du système du Djebel Bechar forment autour d'Igli une série de gours isolés d'aspect très bizarre.

Le caractère montagneux de ce soulèvement disparaît ensuite et ce n'est plus qu'un vaste plateau rocheux, sans terre végétale, s'étendant vers l'ouest. Il semble horizontal à l'œil, mais présente une série d'ondulations de faible altitude.

De Beni-Abbès on aperçoit dans le lointain une longue ligne noire, orientée à peu près O.-N.-O.-E., S.-E., qui semble être le prolongement de la ride des ksours qui accidentent le pays au nord-est d'Igli.

Cette ligne limite le grand plateau, appelé Hamada en arabe, qui s'étend, sans incident notable de terrain, jusqu'à Zeghamra.

Je ne l'ai pas parcouru, mais une reconnaissance envoyée dans cette direction a poussé jusqu'à ce point et dans son rapport a fait connaître que le sol est plat, favorable à la marche, en un mot que c'était un terrain de reg ordinaire et qu'aucune plante n'égayait la fatigante horizontalité pendant 25 kilomètres environ. A partir de là, le sol continue à être plat ; mais des strates parallèles de natures schisteuses, noires et brillantes au soleil, forment à elle seules la surface du sol, tantôt elles sont arasées et tantôt affleurent le sol en formant des saillies de 10 à 50 centimètres si bien que le pied des chameaux se déchire aux menues arêtes de ces tables de roches.

Les couches qui composent ces arêtes, à peu près verticales à l'œil, sont inclinées de 45 degrés, de l'est à l'ouest.

La Hamada se continue à l'ouest de Zeghamra mais elle est coupée par plusieurs lignes de collines, auxquelles les indigènes donnent pompeusement le nom de Djebel, bien que leur hauteur ne dépasse pas 100 mètres au-dessus de la plaine.

Entre ces collines existe un long couloir, servant de lieu de passage aux caravanes allant au Touat et au Gourara, leur permettant ainsi de passer loin du poste de Beni-Abbès.

Une autre reconnaissance a été envoyée dans la direction d'El Ougarta.

La piste qui conduit à ce ksar monte sur le plateau au sud de l'oasis de Beni-Abbès, court sur le dit plateau, qui est plat pendant 15 kilomètres, puis coupe une série de petits lits d'oueds, dont deux sont très profonds. Ces petits oueds s'entre-croisent et forment un réseau enchevêtré.

Au sud-ouest d'El Ougarta se trouvent deux dépressions dont le sel arrive à fleur de terre. Il est exploité par les indigènes et leur sert d'instrument d'échange avec Beni-Abbès.

En juin 1903, j'ai eu l'avantage de me joindre à un convoi allant à Kerzaz ; j'ai constaté que la Hamada qui forme la ceinture Ouest de la Saoura ne dépasse pas 50 mètres au-dessus du fond du thalweg.

A Merhouma, un rameau de la chaîne venant d'El Ougarta se dirige vers l'est et la Saoura s'écoule par une coupure pratiquée dans cette chaîne.

A Guerzim, une ligne de collines, venant de la direction d'El Ougarta, atteint la rivière et forme une sorte d'avant-chaîne ; elle s'infléchit ensuite vers le sud et accompagne la Saoura jusqu'au-delà de Kerzaz, en diminuant graduellement d'altitude, pour disparaître au sud de Kerzaz ; son élévation au-dessus de la plaine, à Guerzim, est de 150 mètres environ.

L'ERG.

Les dunes du grand Erg, que l'on aperçoit d'une façon confuse en quittant El Morra, se dessinent nettement après El Moungar et se rapprochent de la Zousfana, dont elles atteignent la rive gauche à Taghit. Elles forment ensuite la limite Est de cet oued et suivent à une distance assez rapprochée le cours sinueux de ce fleuve en dessinant une série de saillants et de rentrants.

A quelques kilomètres au nord de Mazzer, l'Erg s'éloigne vers l'Est et forme un plateau semi-circulaire, large de 8 kilomètres environ et profond de 6 kilomètres. Sur un éperon de ce plateau, et à peu près à son centre, a été bâti le ksar de Mazzer, qui était autrefois une dépendance d'Igli. Depuis notre installation dans la Saoura, il a été rattaché administrativement à Beni-Abbès.

On compte environ 2,000 palmiers dans l'oasis et on remarque à l'intérieur du ksar un puits très profond qui, disent les indigènes, a été creusé il y a plus de trois siècles par un Européen.

En face de Mazzer et sur l'extrémité de la Hamada, on aperçoit un ksar en ruines d'aspect très pittoresque.

A hauteur de Beni-Abbès, l'Erg s'éloigne de nouveau vers l'Est et forme un autre plateau analogue à celui de Mazzer. La chaîne de dunes qui marque la lisière de l'Erg est d'une élévation moyenne de 50 mètres. Derrière cette chaîne s'étend cette immense plaine de sables offrant l'aspect d'un océan démonté par une tempête, dont les flots formant d'énormes vagues auraient été subitement pétrifiés.

Des cols, d'un accès facile, permettent de franchir cette chaîne pour pénétrer dans cette vaste plaine ondulée.

L'ascension d'une dune n'est pas chose facile, en raison du sable qui glisse sous les pieds ; mais le merveilleux spectacle qui s'offre aux yeux, en arrivant au sommet, fait oublier les fatigues endurées pour l'atteindre.

Du point culminant, il est facile de voir dans l'Erg les longs sillons qui forment des chaînes allongées, rectilignes ou courbes, entre lesquelles apparaît parfois le sous-jacent ; ces sillons entourent souvent des cuvettes où l'on trouve de la végétation et quelquefois de l'eau.

On a cru longtemps que les dunes, sous l'action des vents, se déplaçaient : ce n'est qu'une illusion. Le vent le plus violent ne fait qu'enlever un peu de sable en tourbillons sur une faible épaisseur, et lorsque le calme renaît, rien ne semble changé.

Le grand Erg est loin d'être inaccessible dans les conditions où l'on voyage dans les régions sahariennes.

La nature a heureusement laissé, entre ces énormes amoncellements de sables, des espaces découverts permettant aux caravanes de les traverser, quoique la marche soit pénible en raison du peu de résistance du sable sous le pied de l'homme. La meilleure manière de voyager dans ces régions, c'est d'effectuer le voyage sur un mehari, qui a le pied fait pour les sols mous. En outre il est nécessaire d'avoir des guides connaissant les points d'eau, peu nombreux dans l'Erg, et aussi d'avoir une provision d'eau suffisante pour les étapes où

les puits seraient encombrés par les éboulements de sable, ce qui arrive fréquemment.

L'occupation de la Saoura et du Gourara nécessitait la recherche des communications les plus directes entre ces deux points. La reconnaissance a été faite en décembre 1903 par le chef de l'annexe de Beni-Abbès, escorté de quelques cavaliers du bureau arabe. Le trajet, aller et retour, a duré 25 jours, y compris le temps passé à Timmimoun.

Entré dans l'Erg par un col situé en face du poste de Beni-Abbès, cet officier suivit les grands sillons formés par les dunes, les traversa et arriva à une oasis située au milieu des sables. Remontant vers le nord, il se dirigea sur Res-el-Ma, situé dans l'oued Namous, où une équipe de puisatiers effectuait des travaux de sondage. Il descendit ensuite sur Timmimoun et rentra à Beni-Abbès en suivant à peu près le même itinéraire.

HYDROGRAPHIE.

La Saoura est la continuation de la Zousfana, après sa réunion avec l'oued Guir. Sa direction générale est N., N. O.-S., S. E.

Après Taourta, où il existe des vestiges d'un barrage et des traces de canalisation, l'oued court vers le Sud en longeant les pentes de la Hamada, qui l'oblige bientôt à s'infléchir vers l'Est. Il contourne une série d'ilôts rocheux à tête plate dont un, le djebel Kebir, portait l'ancien ksar d'Igli et sur lequel a été construit le nouveau poste. Dans cette partie, il longe les plantations de l'oasis Sud, vient se heurter à la dune qui lui fait reprendre la direction Sud qu'il conserve pendant 10 kilomètres environ. Un peu avant Akkacha, il forme une nouvelle boucle, se dirige vers l'Ouest mais revient vers l'Est pour prendre, à hauteur de Mazzer, la direction générale qu'il conserve jusqu'à Beni-Abbès.

L'oued Saoura traverse le centre d'Akkacha dont la culture des jardins est faite par les Mazzeri.

Ces cultures couvrent une vallée d'une largeur variant de 1 à 4 kilomètres, limitée à l'Ouest par les pentes rocheuses de la Hamada qui se termine à pic sur la rivière, et à l'Est par les dunes de l'Erg, qui atteignent souvent son lit. Elles s'étendent peu à l'Ouest sur la rive droite ; un peu avant d'atteindre Mazzer, elles aboutissent à un couloir très étroit, occupé par le lit même de l'oued.

La Hamada, très déchiquetée, offre l'aspect d'une côte maritime.

A quelques kilomètres au sud d'Igli, la falaise s'éloigne du lit de la rivière et forme vers l'Ouest un vaste cirque d'une largeur de 6 kilomètres et d'une profondeur à peu près égale. Entre Ouarourout et Beni-Abbès, la falaise s'éloigne de nouveau de l'oued Saoura et ouvre sur la rive droite un cirque de même dimension que le précédent

A Beni-Abbès, la Hamada s'avance comme un cap sur le fleuve et enserre, avec la crête rocheuse de la rive opposée, un chenal d'un kilomètre environ de large, au fond duquel se développe la palmeraie.

A quelques kilomètres plus au Sud se trouve un autre cirque, parsemé de gours.

Le cours de la Saoura, très sinueux, est encombré de tamarix, de roseaux et de joncs et renferme de nombreuses excavations pleines d'eau.

RÉGIME DES EAUX.

Au Sahara, l'eau, c'est la vie des oasis ; aussi joue-t-elle un grand rôle. Combinée avec le soleil, elle donne une végétation luxuriante, même sur un sol d'apparence stérile.

La Saoura est l'unique artère qui traverse la région de Beni-Abbès. Les échancrures qui entaillent la Hamada, sans végétation ni humidité, ne méritent pas le nom d'oued qui leur est donné par les sahariens et les indigènes.

La Hamada, au sud d'Igli, a un faible relief qui influe peu sur le régime des eaux.

Les pluies sont rares au Sahara. De violents orages éclatent parfois au printemps et à l'automne, mais ne sont pas de longue durée. Ils occasionnent des dégats sérieux aux habitations, mais produisent rarement une crue.

Les pluies peu abondantes se volatilisent presque immédiatement, ne pénètrent pas le sous-sol, et par suite profitent peu à la végétation Une pluie prolongée, malgré la siccité de l'atmosphère qui a surchauffé le sol, s'infiltre, et il ne s'en perd pas une goutte par ruissellement. Cela n'est vrai que si le terrain est perméable et si les pluies sont peu abondantes ; mais il n'en est pas de même si le terrain est imperméable ; les eaux alors ruissellent et font vite gonfler les petits oueds qui

s'écoulent torrentiellement jusqu'à l'oued collecteur. Celui-ci ne tarde pas à se répandre dans la vallée et à rouler impétueusement ses eaux limoneuses, ne s'arrêtant que lorsque la crue est à bout de force et laissant pendant un certain temps des traces de son passage. Longtemps après la crue, on trouve des redirs pleins d'eau, qui rendent de grands services aux colonnes. Le limon argileux abandonné par les crues forme parfois une couche d'argile assez épaisse ; en se desséchant, cette glaise se fragmente en petits polygones irréguliers, craquant sous le pied des hommes et des chevaux.

Le courant superficiel que montre la Saoura sur divers points de son cours est dû à l'affleurement de la nappe souterraines. Celle-ci, dans cette partie du Sahara, n'est pas alimentée par les eaux de pluies locales, dont la moitié s'évapore en tombant et l'autre moitié est absorbée par un terrain rendu poreux par la sécheresse extrême du climat; c'est donc l'apport de l'oued Guir qui forme l'alimentation de cette nappe. La Saoura doit ainsi en grande partie sa richesse aquifère à l'oued Guir, qui lui apporte par relations souterraines les eaux provenant de la fonte des neiges et des pluies abondantes qui tombent pendant la saison d'hiver sur les pentes montagneuses qui forment son bassin.

Un appoint moins considérable lui est aussi fourni par les nappes dissimulées sous la couche sableuse du grand Erg.

Les grandes dunes jouent au Sahara le rôle de réservoirs d'eau. Ces massifs, étant perméables, absorbent les pluies qui tombent et celles que leur apportent certains oueds. Toutes ces eaux se tamisent sous les sables et s'écoulent un peu dans toutes les directions, alimentant les nombreux puits creusés dans les dépressions. Ces puits sont très connus des caravanes, qui ne s'en éloignent pas dans leur traversée du Sahara.

La circulation souterraine des eaux dans le sol est d'une étude compliquée et dépend de la formation géologique du terrain. La connaissance du sous-sol facilite la recherche des points d'eau, dont quelques uns sont naturels tandis que d'autres exigent un travail considérable pour aller chercher la nappe aquifère.

Dans les premiers, les eaux circulent dans des terrains contenant une quantité d'argiles ou de calcaires concrétionnés et par capillarité s'élèvent au-dessus de leur niveau pour

montrer un courant superficiel souvent de peu d'étendue ; c'est le cas, au sud d'Igli, à Mazzer et à Beni-Abbès.

Au nord de Ouarourout, la couche de grès dévonien carbonifèrien est très épaisse. La Saoura paraît l'avoir affouillée en partie ; mais les eaux semblent n'avoir pu atteindre la couche primaire.

Dans les seconds au contraire il n'est pas toujours facile d'atteindre la nappe ou le courant souterrain. Il ne suffit pas de creuser le sol pour trouver l'eau, mais il faut pratiquer le forage sur des points où des suintements ou des traces d'humidité indiquent généralement la présence de l'eau ; sinon on risque de tomber sur une couche perméable, dont l'eau s'échappe par les fissures.

Dans l'oasis de Beni-Abbès, la nappe est abondante et à une faible profondeur.

La foggara (feggaguir au pluriel) est un travail plus sérieux que celui de creuser un puits. Trop souvent il faut aller chercher au loin la nappe souterraine et l'amener par une canalisation très longue à construire. Ces aqueducs souterrains sont une merveille d'art et comportent pour la plupart, outre le canal central, une petite banquette à droite et à gauche.

Dans la Saoura, l'Erg suinte sur les bords. Il a été facile de marquer l'emplacement pour la construction d'une foggara qui, dans la région de Beni-Abbès, a été creusée dans des calcaires marneux, qui se laissent facilement attaquer avec les outils rudimentaires des indigènes.

Les eaux descendant de l'est à l'ouest proviennent certainement du réseau souterrain tracé sous les dunes.

3° ESQUISSE GÉOLOGIQUE.

Tous les hardis explorateurs qui ont traversé le Sahara se sont occupés de l'étude géologique du pays et en ont rapporté des matériaux qui ont permis de fixer l'âge et la nature du terrain.

Au mois de mars 1903, M. Gautier, professeur à l'Ecole Supérieure des Lettres d'Alger, était de passage à Beni-Abbès, où je me trouvais depuis quelque temps. Il y séjourna quelques jours avant de continuer son voyage d'études plus

au Sud. Pendant son séjour, il explora les berges de la Saoura en aval de Beni-Abbès et découvrit des fossiles qui m'intéressèrent beaucoup.

Persuadé qu'il devait exister des gisements du même genre dans la Saoura, en amont de Beni-Abbès, je tentai des recherches et j'en trouvai un, qui part de Ouarourout et s'étend jusqu'au-delà d'un ksar en ruines, situé à 5 kilomètres au Nord de cette oasis.

Je recueillis un lot important de fossiles que j'adressai à M. E. Haug, professeur à l'Université de Paris, par l'intermédiaire de M. Ficheur, professeur à l'Ecole Supérieure de Sciences d'Alger. Ce savant éminent, qui occupe la chaire de géologie à la Sorbonne, a bien voulu se charger de les déterminer.

Voici l'énumération des espèces dont la classification a été facilitée par leur bel état de conservation :

Chiloceras subpartitum.	*Münster*
Sporadoceras subbilobatum.	—
Sporadoceras n. sp.	—
Aganides sulcatus.	—
Clymenia lævigata.	—
Clymenia pygmea.	—
Clymenia flexuosa.	—
Clymenia annalata. (Nombreux exemplaires du Devonien supérieur).	
Clymenia c. f. Dunkeri.	*Münster*
Goniaclymenia n. speciosa plana.	—
Oxyclymenia striata.	—
Posidonella sp.	
Orthoceras pl. sp.	

Dans cette liste assez longue, les *goniatites* sont représentées par trois espèces assez communes : *chiloceras subpartitum, sporadoceras subbilobatum, aganides sulcatus.* Les *clymenias* forment une famille nombreuse. Elles appartiennent presque toutes au genre *clymenia striata.* L'espèce qui prédomine est *clymenia annalata.* Les branches *oxyclymenia striata* et *goniaclymenia* sont peu représentées.

Les exemplaires *Posidonella* sont très nombreux et sont

presque les seuls fossiles que l'on trouve sur la berge de la rive droite de la Saoura, à Ouarourout. Tous ces fossiles sont isolés, mais beaucoup sont enfermés dans des blocs rougeâtres. Ce sont des moules internes calcaires, colorés par du sesquioxyde de fer anhydre, provenant d'une couche de grès coloré en rouge intercalée dans une argile rouge, associée à des gypses. Les fossiles au nord de Ouarourout sont manifestement originaires des mêmes couches, car ils appartiennent aux mêmes espèces et ont le même mode de fossilation.

Les autres fossiles étaient répandus sur une bande assez étendue, au pied du ksar en ruines sis à 4 kilomètres au nord de Ouarourout. J'ai recueilli dans ce gisement un grand nombre *d'orthoceras*.

La composition de cette faune a permis d'établir que la région de Beni-Abbès renferme des terrains d'origine sédimentaire, dont le plus développé est le dévonien, qui comprend les trois niveaux de cette formation.

Ce terrain, dans les environs de Beni-Abbès, se présente avec des alternances de grès grossiers, de grès fins, avec intercalations de schistes et d'argiles.

Les nombreux éboulis de calcaire désagrégé qui recouvrent le flanc de la Hamada se terminant en falaise sur la rivière, ne permettent pas toujours de suivre l'allure des couches.

Cependant dans un évasement de la Saoura, au Nord de Ouarourout, le grès forme des couches inclinées S.-E., N. O. Ces couches viennent heurter vers Zeghamra les plissements formant une série d'arêtes parallèles, de direction N.-O., S.-E. qui vont se souder à l'anticlinal de la chaîne d'El Ourgarta.

A la base on observe des bancs d'argiles rouges très durs, des marnes d'argiles, du calcaire et des grès ; ces couches d'épaisseurs variables sont légèrement pliées et plongent au Nord-Ouest.

Toute la région est d'allures tabulaires et porte les traces de fortes érosions.

Les eaux qui ont peu à peu érodé les tables par suite d'un infléchissement du sol vers le Sud ont entraîné les terres, qui forment ainsi un terrain d'épandage de largeur variable. Si cette grande coulée n'était pas l'œuvre des eaux, les deux parties du plateau seraient réunies puisqu'elles sont au même niveau.

Dans cette dépression se sont constitués les terrains quaternaires formés de débris de terrains d'âges différents dont le transport a été effectué par les eaux.

La partie supérieure de ce terrain se compose de terre argilo-calcaire rouge, où il entre aussi du calcaire blanchâtre terreux. Cette dernière occupe une zone peu étendue. A l'angle Sud-Est du ksar de Beni-Abbès, elle supporte un marais peu important, encombré de joncs, de roseaux et de tamarix.

Le sommet du plateau où a été construit le poste est formé par une couche de calcaire calciné par le soleil, de couleur métallique à la surface, mais de couleur marmoréenne à l'intérieur. Il est à peu près certain qu'il doit en être ainsi sur toute la largeur du plateau.

Cette couche de calcaire, d'une épaisseur de 4 à 5 mètres, repose en discordance sur des marnes d'argile calcaire très dure disposées en bancs légèrement inclinés plongeant vers le Sud. Ces bancs sont d'épaisseur variable, mais atteignent 2 ou 3 mètres sur certains points. Au-dessous de cette couche se trouvent des argiles et des marnes tertiaires. Dans un puits creusé à l'orée S.-E. de l'oasis, on a constaté la présence de marnes d'argiles vertes contenant des cristaux de gypse, à une profondeur de 10 mètres environ.

La berge ouest est constituée également de grès presque horizontaux qui alternent avec des argiles gréseuses rouges. Dans les environs de Ouarourout et au sud de Beni-Abbès, il s'y intercale des poudingues à gros éléments ; le calcaire alterne aussi avec l'argile rouge, où entre du sesquioxyde de fer anhydre qui a coloré les fossiles ; ce terrain forme une couche épaisse dans le cours de la Saoura, à la sortie N.-O. de l'oasis de Beni-Abbès.

Le gypse montre un banc assez étendu, au-dessous du calcaire, sur la rive droite de la Saoura et à l'Ouest de l'oasis ; mais ces affleurements de gypse sont parfois recouverts par des alluvions. A 8 kilomètres au sud de Beni-Abbès et sur la rive droite de l'oued, un calcaire noir, schisteux, très lamelleux, couvre une étendue assez grande. Ces lamelles, de 8 à 15 centimètres d'épaisseur, inclinées de 15 à 20 degrés, sont orientées N.-E., S. O. ; plus au Sud, le terrain est de même nature, mais les lamelles sont inclinées de 30 à 35 degrés et semblent penchées Est-Ouest.

L'anticlinal, qui est tout puissant au nord d'Igli, manifeste peu son action dans la région de Beni-Abbès. Il a son axe bien indiqué par l'alignement du plateau gréseux de la Hamada. Au Sud de ce point, il se dirige vers l'Est, semble s'engager sous les dunes de l'Erg pour réapparaître dans le Tadmaït. L'anticlinal a une grande étendue et a dû contribuer, en raison de sa toute puissance, à la distribution et à la dislocation du terrain et donne à chaque région la forme qui lui revient.

Le synclinal supporte une partie du plateau gréseux qui s'étend à l'Ouest de Beni-Abbès; il se heurte vers Zeghamra à des plissements qui constituent, en allant au Sud, la chaîne d'El Ougarta et forment, plus au Sud, la bordure occidentale de l'oued Saoura.

Tout le plateau gréseux qui s'étend vers l'Ouest est de même formation. En allant vers le sud, il est plus tourmenté ; il présente des arêtes parfois de peu de relief, quelquefois même montrant de simples bancs de roches perçant la carapace et recouverts de reg, mais aussi des plissements formant des saillies très prononcées hors du sol. Les couches de ces affleurements se redressent et se rapprochent de la verticale, avec pente inclinée vers l'Ouest. Tous les grès que l'on rencontre dans l'oued Saoura se ressemblent comme couleur et comme texture; ce sont de lamelles de dimensions variables, assez tendres pour la plupart pour se laisser entamer par des outils primitifs. Les habitants de la région y ont gravé des inscriptions rupestres d'un grand intérêt représentant surtout des scènes diverses et une série d'animaux que l'on ne retrouve plus dans le pays. Il existe encore de ces inscriptions dans les environs d'El Madja, près Guerzim. A mon retour de Kerzaz, j'aurais volontiers voulu les visiter, mais le temps relativement court dont je disposais ne me l'a pas permis. Un docteur du poste de Beni-Abbès, dans sa tournée de vaccination, a été plus heureux que moi ; il a pu voir ces effigies très bien conservées, qu'il a photographiées. Ces inscriptions sont la preuve indiscutable que le climat du Sahara était tempéré et qu'il y régnait une certaine humidité, permettant de vivre à la faune que ces inscriptions représentent.

4° HYDROLOGIE.

RESSOURCES EN EAU D'ALIMENTATION ET D'IRRIGATION. — LEUR ORIGINE.

Le territoire de Beni-Abbès est traversé du Nord au Sud par la Saoura, qui continue sa course vers le Sahara central.

Dans cette partie de son cours aucun affluent digne de remarque n'apporte sa contribution à ce fleuve, qui a son lit presque toujours à sec.

L'eau qui tombe du ciel lave rarement la Hamada et n'alimente pas la nappe souterraine, mais des pluies fréquentes tombent dans la haute vallée du Guir et cet oued collecteur, qui se déverse dans la Saoura, lui apporte ce que les pluies locales ne lui procurent pas. Un courant superficiel se produit suivant l'intensité de la crue; le fleuve coule pendant quelque temps sur une partie de son cours et va en diminuant à mesure que les eaux s'infiltrent; c'est ce qui s'est produit en mars 1903, où de fortes pluies tombées sur les hautes montagnes qui forment le bassin du Guir avaient produit une crue qui est arrivée épuisée jusqu'à l'entrée de l'oasis de Beni-Abbès.

Ces fortes crues emmagasinent des cubes énormes d'eau dans le sol et remplissent les redirs ou mares d'eau naturelles.

Les indigènes y abreuvent leur bétail et, dans quelques oasis, les utilisent pour l'arrosage de leur récolte. Ce n'est pas le même cas à Beni-Abbès. Les jardins sont situés au-dessus du thalweg de la Saoura et on n'y pourrait amener l'eau, même en établissant un barrage.

Le grand redir situé au-dessus de l'oasis ne tarit jamais, mais il n'en est pas de même des petits redirs situés un peu plus au sud et de ceux des environs de Ouarourout qui sont à sec dès le mois de juin.

Les eaux servant à l'arrosage des jardins proviennent des puits creusés au milieu des jardins, des feggaguir et d'une source naturelle qui alimente une grande séguia.

L'oasis de Beni-Abbès est située sur la nappe d'épandage de la Saoura. Cet oued est à sec en temps normal, mais la nappe aquifère est à une faible profondeur. Les indigènes, qui

connaissent les alluvions, la trouvent sans difficulté. Ils utilisent l'eau en établissant une khottara ; cet appareil de puisage est rustique et peu compliqué.

Après avoir creusé le puits d'un diamètre assez grand, ils construisent non loin de l'orifice un pylône en pisé, d'une hauteur de 4 mètres environ, se terminant par deux branches formant un U . Une pièce de bois horizontale est scellée sur les deux branches et supporte une ou deux poutres très longues, suivant que l'appareil a été établi pour un ou deux hommes. Dans la Saoura, ce dernier cas est général. Le récipient qui sert à puiser l'eau est une sorte de couffin en alfa ; il est attaché à une longue corde, également en alfa, fixée à l'extrémité de la poutre qui surplombe le puits ; l'autre extrémité est munie d'un contre poids qui maintient ou qui ramène la poutre dans une position presque verticale. Pour puiser l'eau, il suffit de tirer sur la corde ; celle-ci fait pivoter la poutre et le récipient descend, en lui imprimant un léger mouvement, il se remplit. Une faible traction sur la corde fait, grâce au contre-poids, reprendre à la poutre sa première position et remonter le récipient ; l'eau puisée est versée dans une gouttière en bois qui, partant du puits, l'amène dans la partie à irriguer. Si l'appareil est à deux hommes, l'un puise l'eau, pendant que l'autre la déverse. Pour que l'eau ne se perde pas, on divise les jardins en petits compartiments où l'eau est conduite successivement.

Le puisage à bras est pénible, surtout au cœur brûlant de l'été. Il est fait presque exclusivement par des nègres.

Les indigènes utilisent aussi l'eau en établissant une foggara, dont la construction nécessite une prodigieuse industrie. Le problème consiste à aller chercher la nappe d'eau et à l'amener dans l'oasis par un aqueduc souterrain, dont la présence est souvent indiquée sur le sol par une ligne de cônes percés de trous, ayant servi à l'expulsion des déblais. Un officier interprète m'a raconté que, pour faire ce travail de termite, qui est une merveille d'art pour des ouvriers pourvus d'outils rudimentaires, les indigènes forent d'abord un certain nombre de puits assez rapprochés les uns des autres et communiquant entre eux par la base. Du fond de l'un de ces puits, ils creusent le canal éducteur en pente douce, jusqu'à ce qu'ils arrivent à l'air libre. Tous les 3

ou 4 mètres, ils sont obligés de faire une tranchée aboutissant au canal souterrain. Cette tranchée leur apporte air et lumière et leur permet de retirer les déblais ; et lorsque le canal arrive à l'air libre, il n'y a plus qu'a creuser une seguia qui amènera l'eau suivant la pente du sol.

Les aqueducs comportent souvent, outre le canal central, une petite banquette à droite et à gauche. Ils sont suffisamment élevés pour qu'un homme puisse, à la rigueur, s'y tenir debout.

A Beni-Abbès, il existe neuf feggaguir ; elles sortent du flanc de la gada où a été construite la redoute. Leur débit est très faible et permet à peine l'irrigation de quelques jardins. 4 se trouvent au pied même de la redoute et pourraient servir à l'alimentation de la garnison en cas de siège ; l'une d'elles a été spécialement aménagée à cet effet. A 300 mètres à l'Est du poste se trouve une autre foggara ; elle est la propriété de quelques habitants du ksar et sert pour l'arrosage de leurs jardins.

Il en existe une autre à 800 mètres environ au Nord du poste et à proximité du bâtiment du bureau arabe. L'eau est excellente et fraîche même en été. Le débit est suffisant pour le personnel des affaires indigènes et les animaux à son service.

Un grand nombre de feggaguir, mortes à notre arrivée, ont été revivifiées et l'eau sert à l'arrosage des jardins que l'on a dès lors créés.

L'existence de la plupart de ces feggaguir était même ignorée des indigènes qui n'utilisaient plus depuis longtemps celles qui donnaient un semblant de vie. Ayant de la peine à se défendre contre les maraudeurs qui venaient régulièrement piller leurs récoltes, les habitants n'avaient pas jugé utile d'entretenir des feggaguir qui ne pouvaient profiter qu'à leurs ennemis. Ils les avaient abandonnées et le sable les avait comblées.

L'eau des puits et des feggaguir est insuffisante pour l'irrigation à grande eau de tous les jardins. L'arrosage est complété par une grande source, située à un kilomètre environ au S.-E. de Beni-Abbès et à une distance à peu près égale de l'Erg ; l'eau est amenée dans l'oasis au moyen d'une séguia. Celle-ci a été aménagée de manière à donner aux hommes des bains par aspersion ; une partie du canal en aval de la chute

a été appropriée en forme de lavoir pour le lavage du linge, mais sans détourner l'eau de sa direction, ni de son usage.

La source jaillit au pied et à l'extrémité S.-E. du plateau qui, à cet endroit, n'a qu'une hauteur de 10 mètres environ au-dessus de la plaine. Tout ce plateau est de même formation, c'est-à-dire qu'il est constitué par le grès dévonien carbonifère et la source, qui vient de l'est, n'a pû voir le jour que lorsqu'elle a rencontré des argiles ou des marnes calcaires. Elle est sans nul doute alimentée par un réservoir placé sous les dunes de l'Erg, mais, en raison du sable qui recouvre la table de la Hamada, il n'est guère possible de préciser la voie suivie pour arriver au point où elle jaillit ; il est probable que les eaux doivent se réunir dans un canal, à parois et fond imperméables, formé par des argiles marneuses sur lesquelles reposent la couche calcaire formant la partie supérieure du plateau.

Les habitants de Beni-Abbès donnent une origine miraculeuse à la source qui alimente la grande séguia. Elle aurait jailli 60 ans avant l'occupation du Touat. Un officier des affaires indigènes m'a rapporté ainsi cette légende :

« A l'époque où jaillit la source, vivait un marabout d'origine égyptienne, appelé Si Ottman El Gherib. Un de ses compatriotes venant à passer, frappé par l'aridité du pays, lui demanda où il pourrait laver son cadavre à sa mort.

« Si Ottman le conduisit à la sortie de l'oasis, planta en terre son bâton et lui dit : « A ma mort, soulevez le bâton et une source jaillira à ce point, ses eaux seront plus que suffisantes pour satisfaire à ce précepte religieux ». Ainsi qu'il avait dit, son cadavre fut porté par les fidèles à l'endroit où le bâton avait été planté ; dès qu'il fut enlevé, une source abondante se mit à couler.

La source est la propriété des habitants du ksar qui possèdent une terre ; au début elle appartenait seulement à quelques individualités qui avaient droit à l'eau à tour de rôle, soit le jour soit la nuit. Le nombre des propriétaires était de quarante, ce qui faisait revenir le tour d'arrosage toujours aux mêmes heures de jour ou de nuit. Comme ce mode de répartition présentait des inconvénients, un juif proposa et fit adopter un projet consistant à faire une quarante et unième part, pour que celui qui avait l'eau le jour l'eût la nuit, la fois suivante. L'eau attribuée à chaque propriétaire est proportionnelle à l'étendue de ses jardins et au nombre d'arbres à arroser. Pour

connaître la part revenant à chacun, le Kiel-el-Ma, le mesureur des eaux, cherche d'abord combien il revient à chacun d'eux. A cet effet, il se sert d'un étalon en métal, percé de trous de différentes dimensions. Il le place dans un vase en terre plein d'eau ; le poids du vase en métal le fait enfoncer et couler à fond à mesure qu'il se remplit. Lorsqu'il connaît le volume d'eau attribué à chaque propriétaire, il se procure autant de feuilles de palmiers qu'il y a de propriétaires ayant droit à l'eau. Il les réunit à la partie supérieure et fait un nœud à la feuille correspondant à chaque propriétaire dès que le vase en métal est plein, et il continue l'opération jusqu'à ce que chaque propriétaire ait reçu la part qui lui revient.

Les propriétaires qui ont droit à l'eau assistent à l'opération et peuvent aussi contrôler la répartition ; ils peuvent changer leur tour d'arrosage.

La séguia est considérée comme un ouvrage d'utilité publique, car l'eau sert non seulement à l'irrigation, mais aussi à l'alimentation de la population.

Aussi, si le conduit vient à se rompre, comme cela est arrivé en 1903, tous les habitants du ksar, qu'ils soient propriétaires ou non d'une partie de l'eau, sont employés à le rétablir et à apporter les matériaux nécessaires.

Le fond et les parois du canal sont enduits d'une sorte de ciment fait de terre mélangée avec de la chaux.

La dépense résultant des travaux exécutés à la séguia, est répartie par la djemaa proportionnellement au nombre de parts d'eau de chacun.

Le débit de cette source est de 15 à 18 litres à la seconde ; sa température est de 25 degrés environ. Elle produit une grande sensation de fraîcheur lorsqu'en été on se place sous le jet, d'une hauteur de deux mètres environ, et que l'on fait tomber l'eau en pluie au moyen d'un demi disque en planches garni de chevilles en bois.

L'eau des puits est légèrement saumâtre ses propriétés laxatives incommodent un peu les gens et les animaux, les premiers jours ; mais les uns et les autres s'y habituent vite et au bout de peu de temps, elles ne jettent plus aucun trouble dans l'organisme. Les hommes d'ailleurs utilisent peu l'eau de ces puits comme boisson. Ils se servent surtout pour les besoins domestiques (boisson, usage personnel, ménage) de l'eau de la grande séguia, qui contient peu de sels magnésiens.

Les animaux sont abreuvés à des trous, situés à hauteur et au Sud de Beni-Abbès ; l'eau est légèrement saline, mais les animaux la boivent volontiers.

Les nombreuses excavations que l'on trouve dans le lit de la Saoura renferment une eau presque toujours potable. C'est après une crue qu'ils contiennent le moins de sels, car ceux-ci sont dilués par les eaux courantes, qui les répandent un peu partout. La crue mourante dépose au fond de ces trous les eaux limoneuses, très chargées de sels magnésiens, qui les rendent très saumâtres.

Il existe aussi dans les environs de Ouarourout de nombreux trous pleins d'eau ; mais elle est tellement saumâtre que les animaux refusent de la boire.

Les plantes maraîchères et les végétaux, y compris le palmier, s'accommodent parfaitement de ces eaux, même lorsqu'elles contiennent des sels magnésiens à haute dose.

5° CLIMAT.

Le climat saharien ne comprend guère que deux saisons, une tempérée et une chaude.

La saison tempérée, ou d'hiver, commence dans le courant d'octobre. Pendant cette saison, les journées sont tièdes et les nuits fraîches, mais jamais très froides, bien que le soir on allume le feu. Le thermomètre descend rarement à zéro. La saison estivale ou chaude dure d'avril à octobre. La chaleur est très forte pendant cette saison ; elle devient pénible à partir du mois de juin et se maintient chaude jusqu'à la fin de septembre, avec des variations brusques, mais de très courte durée. Le climat est sain ; aussi l'état sanitaire est-il toujours aussi satisfaisant que possible.

Des accès palustres apparaissent, mais n'attaquent que les sujets impaludés antérieurement. Ils sont attribuables à la chaleur ; on les combat avec les faibles moyens dont on dispose, en prenant les mesures hygiéniques que comporte la situation.

Dès les premières chaleurs, les travaux sont suspendus dans la journée et personne ne doit être à l'extérieur, car dès les premières chaleurs, les visages commencent à témoigner

que l'organisme s'en ressent; les traits se tirent, les figures s'allongent et l'appétence diminue. On excite un peu l'appétit et on varie la nourriture, si les ressources le permettent.

Le siroco s'allie souvent à la chaleur pour augmenter la fatigue. Le vent soulève une poussière atroce, aveuglante, qui dessèche les fosses nasales et le gosier. Lorsqu'il souffle, au désespoir de tout le monde, on doit se blottir pour ne pas être aveuglé, car il arrive que la poussière forme un brouillard de sables si épais qu'il voile le soleil.

Ces nuages de poussière forment parfois de véritables trombes de sables, qui paralysent l'exécution de tous les travaux. A ce phénomène s'en ajoute encore un autre très énervant. Ce sont les orages sans pluie, assez fréquents pendant la période estivale ; ils déterminent souvent une tension électrique qui impressionne désagréablement tout le monde, bêtes et gens.

Dans les appartements, la température varie suivant leur exposition, mais dépasse rarement 35 degrés. La température extérieure est de beaucoup plus élevée ; aussi, dans la journée, est-on saisi d'une sensation de fraîcheur en entrant dans les appartements dont on a eu soin de fermer toutes les ouvertures. La nuit, au contraire, il semble que l'on pénètre dans une fournaise, tellement l'on est saisi par la chaleur suffocante qui se dégage des murs surchauffés. C'est pourquoi, dès la chûte du jour, on ouvre les portes et les fenêtres pour laisser entrer l'air frais de la nuit.

A partir du mois de juin, il est à peu près impossible de dormir dans l'intérieur des appartements ; chacun s'installe en plein air pour attendre le sommeil réparateur qui est la condition primordiale pour se bien porter. Mais, à cause du rayonnement, il y a des précautions à prendre pour éviter les refroidissements, car il arrive fréquemment d'avoir une différence de 20 degrés et même plus entre la température du jour et celle de la nuit. Cette remarque, je l'ai faite en juillet 1903. Dans la journée, le thermomètre était monté à 43 degrés et, la nuit, il était descendu à 23. La fraîcheur réveilla tout le monde et obligea à remonter les couvertures que l'on avait dédaigneusement rejetées sur les pieds.

La température à Beni-Abbès dépasse rarement 50 degrés et même n'atteint pas souvent ce chiffre. Pendant la canicule,

elle est en moyenne de 47 degrés, et de 43 pendant les autres mois de la saison estivale.

Dans ce pays, ce qui fatigue le plus, ce n'est pas le soleil mais bien la transpiration et surtout les mouches qui sont légion à l'époque de la maturité des dattes. La chaleur est très dure sous la tente, mais elle est supportable dans les appartements, surtout dans ceux qui ont double toiture. Celle-ci est faite de joncs et de roseaux, sur lesquels on a répandu une couche de terre, et garantit très bien des rayons solaires. Une véranda construite presque tout autour des logements des officiers retarde le surchauffage des murs.

6° RESSOURCES NATURELLES.

1° ANIMALES.

Les pâturages de la région sont pauvres, en raison de la rareté des pluies et de l'élévation de la température. Ils se composent essentiellement de plantes propres à la nourriture des chameaux, et, à la rigueur à celle des animaux de boucherie. Les chevaux et les autres bêtes de somme ne s'en accommodent pas facilement. Tous ces pâturages se trouvent dans le lit de l'oued Saoura et sur ses rives ; ils sont assez beaux pendant les mois de la saison tempérée ; mais sont brûlés en été par le soleil et ne présentent plus alors que des touffes à rameaux décharnés, grêles et d'aspect grisâtre. L'absence de gras pâturages fait qu'il n'est pas possible de faire de l'élevage ; aussi la race chevaline fait totalement défaut. Les quelques chevaux possédés par des chefs indigènes proviennent du Tell algérien ou du Maroc.

La race asine est mieux représentée, mais provient également du Maroc. Elle joue un grand rôle comme bête de somme. Les indigènes, se déplaçant peu, l'emploient surtout pour leurs travaux domestiques et rarement pour leurs transactions avec un pays loin du ksar.

Le cheval est très apprécié et ne sert de monture qu'aux notables et aux grands chefs. Les chefs religieux préfèrent

souvent la mule, plus sobre et plus endurante à la fatigue. Ces animaux viennent également du dehors.

La race bovine est faiblement représentée et ne comprend que quelques vaches, possédées par des chefs indigènes riches ; elles ont été ramenées par des caravanes, qui sans doute les avaient razziées.

Les races ovine et caprine n'abondent pas. Les moutons n'étaient pas très nombreux avant notre arrivée ; ils comprenaient seulement une espèce rustique sans cornes, ressemblant à des chèvres, c'est-à-dire couverts de poils et non de laine. Le mouton couvert d'une toison y a été introduit et depuis la laine sert à la confection des vêtements. Il existe aussi quelques chèvres dont le lait sert à combattre les effets échauffants des dattes.

Tous ces quadrupèdes broutent en hiver le peu d'herbes qui tapissent la vallée et, en été, se nourrissent avec les dattes de rebut et quelques maigres plantes qui ne sont pas totalement brûlés par le soleil.

La gazelle, d'une espèce particulière à la région, vit dans les grandes dunes où elle trouve une nourriture substantielle fournie par le drinn.

L'autruche existait autrefois dans le pays, si on en juge par la quantité de débris d'œufs que l'on trouve le long de l'Erg. Elle a fui à notre approche pour se retirer dans une contrée plus déserte, où elle trouve une sécurité relative.

La faune de cette région n'est pas très riche ; cependant il existe un peu de gibier à poils et à plumes, qui fait la joie des chasseurs qui peuvent ainsi s'offrir ce plaisir cynégétique. On rencontre peu de léporides. Les oiseaux d'eau que l'on trouve appartiennent à une variété de palmées ; c'est l'espèce la meilleure et la plus nombreuse. Viennent ensuite les perdrix, d'une espèce particulière au pays, et aussi des tourterelles qui pullulent dans l'oasis au printemps.

Outre l'énumération qui précède, la faune comprend encore quelques autres oiseaux et aussi quelques rapaces et des corneilles dont les plumes n'ont aucune valeur commerciale.

La poule est la seule espèce de volaille; étant mal nourrie, elle est très petite. Depuis notre installation dans la région, les officiers font de louables efforts pour l'améliorer. Ils y ont introduit une espèce, dite race espagnole, qui s'acclimate

fort bien et permettra de faire des croisements avec la race du pays. Les résultats déjà obtenus sont très satisfaisants et émerveillent les indigènes ; ils recherchent nos produits, que l'on met gracieusement à leur disposition.

On a également apporté des pintades et des canards, qui ne souffrent pas trop de la chaleur pendant la saison estivale.

Les chameaux étaient rares avant notre arrivée dans le pays ; depuis le nombre en est allé en augmentant et actuellement il en existe quelques centaines. Ce chiffre s'accroîtra par la suite. Dès aujourd'hui c'est une richesse pour les propriétaires qui les louent pour les besoins du poste et pour les convois à destination des oasis situées plus au Sud. Lorsque la sécurité règnera, ils leur serviront pour leurs transactions avec les tribus marocaines.

2° VÉGÉTALES.

Le palmier est l'essence dominante du régime végétal dans l'oasis de Beni-Abbès ; on en compte 8,000 environ.

Il existe sous les palmiers des arbres fruitiers dont les espèces principales sont l'abricotier, le pêcher, le figuier, l'amandier, le cognassier et la vigne. L'abricotier, le pêcher, le figuier et la vigne sont bien représentés et donnent des produits assez savoureux. Les raisins et les pêches sont surtout appréciés. Les raisins sont délicieux et commencent à mûrir vers le 15 juillet. La quantité n'en est pas assez grande pour faire du vin, mais ils varient l'alimentation et paraissent sur la table jusqu'au commencement d'octobre. Les grains sont gros, et quelques grappes pèsent plusieurs kilos.

Les palmiers, quand ils ne donnent plus de bénéfices en rapport avec leur entretien, sont abattus et le bois sert pour la charpente des maisons. Ce bois est fibreux et peu propre à des constructions sérieuses et durables, parce qu'il fléchit et se gondole. Les indigènes l'emploient à défaut d'autre. Les branches servent pour la toiture, et le tronc pour les portes et les poutres.

Les arbres forestiers sont faiblement représentés ; on remarque cependant l'éthel (*tamarix atlantica*), peu abondant à Beni-Abbès, mais en quantité suffisante dans les oasis de Ghenanema et aux environs de Kerzaz. C'est un bois tortueux,

très peu apte à servir de chevrons, mais faisant néanmoins de bonnes charpentes. Il a été utilement employé pour la construction des baraques de la redoute. Son prix moyen s'élève à 3 francs par poutre de 4 mètres et à 2 francs par chevron. Il existe une variété d'éthel appelé tacahout, qui atteint une belle taille et produit une galle employée pour le tannage des cuirs. Cette galle est une sorte de graine, de la grosseur d'un pois, que l'on trouve à la base des feuilles. Il suffit de secouer l'arbre ou de frapper avec un bâton pour les faire tomber. Le tamaris abonde dans le lit de l'oued. Il a les dimensions d'un arbuste, parfois d'un arbre. Il sert de bois de chauffage et est aussi employé pour la construction. Le gommier pousse dans la Hamada, mais on en trouve peu à Beni-Abbès.

Les joncs et les roseaux sont très abondants près de Guetibat Slama ; ils ont servi pour former la toiture des baraques.

On trouve dans l'oasis quelques rosiers, qui poussent à l'état de buisson, et, dans le lit de la Saoura, quelques lauriers-roses.

La surface du sol en dehors de l'oasis se couvre, au printemps, d'un tapis de fleurettes variées et de plantes. Les fleurs minuscules, broyées par le pied des hommes, se distinguent à peine du sable. Les plantes constituent de bons pâturages sahariens, très recherchés pour la nourriture des chameaux. Toute cette flore a un grand intérêt botanique et un botaniste expérimenté y reconnaît de nombreuses familles.

Dans l'Erg, le drinn donne un fourrage qui permet de nourrir les bêtes.

3° MINÉRALES.

Le règne minéral n'est pas riche.

Les indigènes exploitent le salpêtre, que l'on trouve en quantité dans le lit à sec de l'oued, et obtiennent par leurs procédés des produits assez riches en nitrate de potasse.

Les eaux en se retirant laissent, en effet, des efflorescences dans le lit de l'oued et il se forme un terrain salpétré, grâce aussi à certaines plantes qui rappellent un peu comme variétés celles des bords de la mer, entr'autres le tamaris qui abonde dans le lit de l'oued.

On trouve aussi une très grande quantité de calcaire, qui se taille très bien et peut servir à faire d'excellente chaux.

Par suite de la grande difficulté de se procurer du bois, le

prix de revient de la chaux est très élevé. Aussi n'en fait-on qu'un usage restreint. Une terre blanche contenant plus de calcaire que de marne d'argile abonde au pied de la falaise. Cette terre, pilée et délayée, donne un liquide semblable au lait de chaux qui a été employé pour le blanchîment des baraques. Les indigènes s'en servent aussi pour blanchir les tombeaux des grands personnages et l'on s'y méprendrait si l'on ne connaissait pas l'enduit employé.

Il existe dans la Saoura, à une faible distance en amont de l'oasis, une argile rouge très dure contenant plus ou moins de fer. Cette argile, sorte d'ocre rouge brun, a été employée pour faire les soubassements des baraques ; les indigènes ne l'exploitent pas.

Un banc d'argile calcaire, mais renfermant plus d'argile que de calcaire, se trouve à proximité du ksar des Harratin. Ce banc d'argile se trouve entre des couches de grès et de calcaire. Ces argiles, un peu molles, sont une excellente terre à briques. Des équipes, organisées pour la fabrication des briques ou teubes, ont fonctionné dès notre installation dans la Saoura et ont confectionné toutes les briques nécessaires à la construction de la redoute et des bâtiments du bureau arabe. Ces briques ou teubes sont des cubes de terre de forme rectangulaire de 40 centimètres de longueur sur 20 centimètres de largeur et 10 centimètres d'épaisseur.

A un kilomètre Sud de Beni-Abbès se rencontre une terre qui, mélangée avec de la chaux, donne un très bon ciment.

Un gisement de gypse supportant une couche de calcaire affleure sur la rive droite de l'oued, près du tombeau de Si M'hammed ben Ahmed. Le gisement n'est pas bien uniforme ; mais il existe un gîte à plâtre près de Béchir sur la rive gauche de la Saoura, au S.-O de Mérhouma. Le bureau arabe s'en est servi pour construire son bâtiment.

Enfin les indigènes exploitent une sorte de roche qu'ils utilisent comme savon. Cette roche forme un banc de peu d'étendue près du marabout de Si M'hammed ben Ahmed, en face l'oasis, mais très développé le long de la Saoura, au Sud de Beni-Abbès. Cette roche est blanche, un peu molle à sa surface et légèrement onctueuse au toucher. Elle présente sur un fond blanc des petits cristaux d'une substance blanche vitreuse. Elle contient des matières solubles qui agissent sur le linge en absorbant les matières grasses. Cette pierre

à savon, qui offre un peu l'aspect d'un calcaire hydraulique et aussi du kaolin, n'est guère employée que par la classe pauvre, qui n'a pas les moyens de se procurer le savon fait avec des matières oléagineuses et que les caravanes apportent dans le pays. L'exploitation ne donne lieu à aucune exportation.

Le carboniférien, très développé au nord d'Igli, se continue dans la Saoura ; mais jusqu'à ce jour on n'a pas constaté la présence de la houille ; il est peu probable que l'on trouve ce combustible, qui rendrait de grands services si l'on continuait la construction du Transsaharien.

7° ÉTAT ACTUEL DU KSAR.

DESCRIPTION.

Les trois ksour de Beni-Abbès ont été construits à des époques différentes et pour satisfaire aux exigences de leur situation respective.

Les emplacements qu'ils occupent leur donnent à chacun un cachet particulier.

Le ksar des Harratin a été construit par des gens de cette race, après la ruine du ksar de Ouarourout sis à 7 kilomètres au nord de Beni-Abbès, c'est une réunion de quelques huttes en fort mauvais état qui présentent un aspect misérable.

Il a été bâti sur le flanc de la gada de Sidi Mohamed ben Abbou et vers son extrémité nord.

Le ksar de Beni-Abbès proprement dit est de construction plus ancienne ; il a 150 ans environ d'existence. Il est au milieu des palmiers et à 500 mètres environ de la rive gauche de l'oued Saoura ; son emplacement a été choisi, d'après les habitants, par l'iman de cette époque, qui leur avait conseillé de se grouper pour mieux se défendre.

Beni-Abbès fait partie du « Blad el Baroud » le pays de la poudre et leur réunion s'imposait pour résister aux attaques de leurs dangereux voisins.

Avant la construction du ksar, les divers groupements qui formaient la population de Beni-Abbès étaient répartis dans les deux ksour situés sur la bordure occidentale de la gada de Sidi Mahomed ben Abbou, où on a construit la redoute. Ces deux ksour n'existent plus aujourd'hui ; celui du sud, c'est-à-dire le plus voisin du ksar des Ghenanema, n'est plus qu'un amoncellement de pierres en partie recouvertes par le sable. De celui du nord, il ne reste plus qu'une tour délabrée et menaçant de tomber en ruines. Elle servait de réduit aux assiégés qui y emmagasinaient sans nul doute leurs provisions. Elle domine le ksar des Harratin et semble avoir été construite pour le flanquer.

Le cimetière de ce ksar est abandonné ; au centre, on remarque encore le tombeau du marabout Sidi Mahomed ben Abbou, qui a donné son nom à la gada. Ce personnage n'a joué aucun rôle important dans l'histoire du pays.

Ce monument, sans style ni caractère, est entretenu par ses fidèles et blanchi tous les ans à l'époque de la fête du mouloud, anniversaire de la naissance du Prophète.

Le ksar de Beni-Abbès est dominé à bonne distance par la gada, qui a une altitude de 30 mètres environ au-dessus du fond du thalweg de la Saoura.

Le ksar, de forme rectangulaire, ayant ses plus grandes faces au nord et au sud, couvre une surface peu considérable. Il est entouré d'une muraille crénelée, très épaisse à la base et allant en se retrécissant vers le sommet. Le mur d'enceinte est en pierre à la base et en pisé à la partie supérieure ; il est percé d'une seule porte sur la face Est et entouré d'un fossé sur la face N.-O. L'aspect du ksar est assez misérable. Les maisons sont en teubes, c'est-à-dire en briques séchées au soleil.

La maison du caïd occupe une étendue relativement assez grande ; elle est aussi construite en teubes, mais ne présente aucun caractère artistique.

Les rues sont couvertes sur la plus grande partie de leurs longueurs, en sorte que l'air et la lumière n'y pénètrent pas ; elles sont sales et tortueuses. Le service de la voirie est mal organisé. Il existe quelques châlets de nécessité ; leur présence est révélée, quand on passe à proximité, par les odeurs nauséabondes qui s'en dégagent. De chaque côté de la porte d'entrée

du ksar sont installés des bijoutiers juifs ; ils ne peuvent pénétrer dans l'intérieur du ksar. Non loin se trouve une cour où les hôtes sont logés dans des chambres ménagées autour de cette cour.

Un puits, donnant une eau assez potable, se trouve près de la mosquée. Cet édifice est une modeste construction que rien extérieurement ne distingue des autres habitations ; il est contigu à la maison du caïd, il ne possède pas de minaret. Pour appeler les fidèles à la prière, le muezzin monte sur la terrasse de la mosquée, qui est au même niveau que celles des autres maisons.

Les maisons sont presque toutes à rez-de-chaussée. Dans le voisinage d'une tour située à l'angle S.-O. se trouve un groupe de maisons ayant un étage. Cette tour est à moitié détruite et servait à flanquer ces deux faces, qui sont les plus exposées, car l'ennemi profitant de la rivière pouvait facilement se glisser dans l'oasis et arriver au pied des remparts sans éveiller l'attention des défenseurs.

Le ksar dit des Ghenanema offre l'aspect d'un château féodal ; ses murailles sont hautes et crénelées et percé d'une seule porte sur sa face nord. Il a une vue admirable sur toute la vallée qu'il commande, mais peut être abordé de plein pied par le plateau. Sa construction remonte à une vingtaine d'années. Il a été construit pour surveiller la seguia, qui amène l'eau dans l'oasis, que les Doui-Menia menaçaient de détruire. Les Beni-Abbès y installèrent les Ghenanema, qui l'occupent encore, pour les récompenser du concours dévoué qu'ils leur avaient prêté pour repousser ces terribles ennemis.

Les remparts sont en pisé et en bon état ; les maisons sont en teubes. Des habitations troglodytes ont été creusées sous un rocher situé à quelques mètres de la face Sud des remparts.

Quelques huttes en branchages se dressent sur la face Ouest et au pied même des remparts et servent de logement à des familles nègres.

8° POPULATION, RACES, LANGUES, RELIGION, MŒURS ET COUTUMES, ALIMENTATION.

1° POPULATION.

La population de Beni-Abbès dépasse 600 âmes, réparties dans les trois ksour.

La plus importante agglomération est celle de Beni-Abbès proprement dit, qui comprend plus de 500 âmes, c'est-à-dire à elle seule les 5/6 de la population totale.

Le ksar comprend environ 120 maisons.

Les Ghenanema sont au nombre de 60 environ et occupent le ksar de ce nom, qui compte une quinzaine de maisons.

Le ksar des Harratin abrite une population d'environ 60 personnes, logées dans une vingtaine de huttes. Il existe en outre quelques campements de nomades.

2° RACES.

A Beni-Abbès, on remarque trois races principales :

1° La race arabe ; elle est la plus nombreuse ; elle séjourne au milieu de la palmeraie, dans le ksar de Beni-Abbès proprement dit ;

2° Les Ghenanema ; ils appartiennent à la race zénatienne ou berbère et occupent le ksar du même nom ;

3° Les Harratin, qui sont une race autochtone. Enfin quelques nègres ou abid, descendant d'esclaves importés du Soudan.

La race Harratin est de couleur plus foncée que la race arabe ou zénatienne ; c'est un croisement d'arabes et de nègres.

Les nomades comprennent des gens de race noire et blanche, ayant très souvent des esclaves. Ils installent leurs tentes près d'un point d'eau et changent fréquemment d'emplacement.

3° LANGUES.

La langue généralement parlée dans les ksour est le berbère ou « chahla », qui est la langue autochtone. Tous les ksouriens possèdent cette langue, alors que certains ne connaissent pas l'arabe.

Les Abbabsa ou habitants de Beni-Abbès proprement dit, parlent entre eux le berbère profondément modifié, et avec les étrangers du Tell algérien, la langue arabe dans laquelle ils ont introduit des éléments de langue berbère. Cette introduction de mots étrangers semble avoir été une nécessité pour se faire comprendre des autres habitants, principalement des nomades, avec lesquels ils sont journellement en contact, et aussi pour commercer avec les Beraber marocains.

Les Ghenanema descendent pour la plupart d'anciens païens et ont conservé des habitudes païennes se rapprochant beaucoup du culte de Bacchus. On trouve du reste dans les ksour, au Sud de Beni-Abbès, beaucoup d'habitants ayant une réputation d'impiété bien établie.

Ils descendent d'anciens berbères, mais ont oublié leur langue; et si quelques-uns la parlent encore, c'est en raison de leurs relations commerciales avec les Beraber.

Ils parlent aussi le « quanci », qui est un dialecte soudanais.

La langue berbère a subi aussi les influences étrangères. Elle a fait des emprunts considérables à la langue arabe. Elle a adopté son alphabet, avec les lettres que les Persans y ont apportées. Ils emploient les mêmes mots pour les noms des choses abstraites, les expressions techniques des arts et les formules religieuses.

Les Berbères étendaient leur domination de la mer Rouge aux Colonnes d'Hercule sur l'Atlantique. Leur empire s'est désagrégé sous la pression des invasions étrangères, dont la plus redoutable a été l'invasion arabe. Un flot puissant déborda sur le Moghreb et extermina en partie les Berbères. La partie épargnée forme aujourd'hui une grande mosaïque. Les débris qui étaient restés dans la Saoura, au sud de Beni-Abbès, en ont été chassés par les Ghenanema, il y a trois siècles environ. Ces derniers, depuis une vingtaine d'années, ont un ksar sur le territoire de Beni-Abbès.

Les Harratin ont pris tour à tour la langue de leurs

vainqueurs. Aussi parlent-ils l'arabe et le berbère avec les étrangers et le soudani entre eux. Ils étaient autrefois les maîtres du sol ; ils en ont été dépossédés, et de propriétaires sont devenus fermiers. Ils forment aujourd'hui une race déchue, tenant entre l'esclave et l'affranchi, mais opprimée par les Berbères et les Arabes. Les Harratin cultivent les jardins appartenant aux zaouia ou travaillent pour le compte d'un propriétaire qui leur donne une part des récoltes et souvent même ne leur assure que la nourriture.

4° RELIGION.

Les Abbabsa sont serviteurs religieux des Kerzazia et des Taïba, on y trouve quelques adeptes de l'ordre des Kadria et des Ziana.

Les Kerzazia y comptent 1 Mokaddem et environ 80 Khouans ; les Taïba, 1 Mokaddem et une vingtaine de Khouans.

Quelques familles de marabouts du Tafilalet se sont installées à Beni-Abbès mais sont peu influentes.

L'ordre le plus influent et le plus nombreux est celui des Kerzazia, qui a pour chef le marabout de Kerzaz.

Cet ordre a été fondé vers la fin du 16me siècle par Si Ahmed ben Moussa el Hassani, chérif Idrisside né à Kerzaz et mort dans cette localité ; sa doctrine est toujours suivie en raison de son caractère pacifique et surtout parce qu'il protège les faibles contre les puissants. Si Abderrahman, le marabout de Kerzaz, aujourd'hui décédé, paraissait avoir 75 ans environ. Malgré son grand âge, il visitait souvent les ksour qui relevaient de son ordre pour y recevoir la ziara, si elle n'avait pas déjà été versée au mokaddem.

En 1903, il est venu plusieurs fois à Beni-Abbès. Il se rend souvent aussi dans le Tell, en vertu d'une autorisation du gouverneur, car il a de nombreux adeptes principalement chez les Hamyan de Mécheria et les Amour et ksouriens d'Aïn-Sefra.

Il avise le mokaddem de sa visite et celui-ci la porte à la connaissance de la djemâa. Le jour de son arrivée, toute la population mâle se porte à sa rencontre pour recevoir sa baraka ou bénédiction. On lui baise les pieds, s'il est à cheval ou les vêtements et la tête, s'il est à pied.

Il monte généralement une mule noire, tenue par la bride par un nègre qui lui est entièrement dévoué ; deux nègres marchent généralement derrière lui. Dans les cérémonies, il revêt un burnous dont la couleur se rapproche beaucoup de celle des habits sacerdotaux de nos évêques. La foule qui le reçoit à l'entrée de l'oasis l'escorte jusqu'à la mosquée, où il entre processionnellement aux sons de chants liturgiques d'une grande analogie avec ceux du rite romain.

Les chants se continuent pendant quelques instants après son entrée dans la mosquée, puis les fidèles, après les souhaits de bienvenue, se retirent, le laissant avec le mokaddem et quelques membres de la djemâa.

Pendant tout son séjour, il est l'hôte de la djemâa. Le jour de son arrivée, il descend chez le mokaddem et ensuite, à tour de rôle et jusqu'à son départ, chez tous les membres de la djemâa ou les notables de l'endroit.

Le mokaddem est un saint personnage, choisi par les personnes jouissant d'un caractère religieux bien éprouvé et d'une honorabilité irréprochable. Il doit donner l'exemple de l'austérité, du désintéressement et de la libéralité. Il jouit par suite de l'estime de tous les ksouriens, sur lesquels il a une grande autorité; si elle vient à être méconnue il se retire.

Les fonctions sont héréditaires, si ses descendants en sont dignes et s'ils acceptent. Dans le cas contraire, son successeur est choisi parmi les personnes présentant la plus grande honorabilité.

La ziara ou offrande est perçue tous les ans et versée entre les mains du mokaddem, ou remise directement au marabout.

Elle est destinée à l'entretien des mosquées et à la nourriture des indigents et des hôtes de passage, dépense dont les frais sont élevés, si c'est un hôte de distinction.

La ziara est obligatoire pour l'entretien de la mosquée ; c'est la « ghefara » ou imposition religieuse imposée. Elle se paie en nature ou en espèces, suivant la situation de chacun ; elle sert aussi à payer les travailleurs.

5° CARAVANES, MŒURS, COUTUMES.

Les Abbabsa, en raison de leur caractère religieux, sont peu guerriers. Ils ne sont pas agressifs, mais sont braves et savent se défendre ; ils n'hésitent pas à prendre les armes pour faire respecter leur indépendance. Ils peuvent mettre en

ligne 250 fusils environ. Ils entretiennent des rapports amicaux avec leurs voisins. Ceux-ci ont souvent profité de leur faiblesse pour se livrer chez eux à des actes de brigandage et leur ont fait accepter leurs conditions, lorsqu'ils ne trouvaient pas des alliés, qu'ils payaient parfois très cher.

Les Abbabsa se différencient peu des Arabes du nord, sous le rapport de la couleur et des traits. Ils ne sont pas noirs, mais un peu cuivrés. Cette atténuation de couleur provient du climat et aussi du mélange du sang.

Ils cherchent cependant à conserver leur race en ne s'alliant qu'avec des familles de la même fraction. Cette règle n'est pas absolue, car il y a des alliances entre Arabes et Ghenanema, mais jamais avec des Harratin qui sont de condition sociale inférieure. La famille conserve cependant son individualité pendant fort longtemps, en raison de son origine ; elle est fondée sur des traditions particulières et souvent sur des attaches religieuses. Et comme il n'existe pas de vie intense, l'individu suit les habitudes ancestrales, vit, habite et meurt généralement dans la maison où il est né et contracte rarement une alliance en dehors des membres de la fraction à laquelle il appartient.

Dans le ksar, les fractions sont par quartiers et constituent ce qu'on appelle des Houma, qui correspondent au douar lorsqu'elles logent sous la tente.

Actuellement il n'est pas rare de trouver des familles d'une fraction installées dans le quartier d'une autre fraction. Ce mélange est le résultat des ventes et aussi des unions contractées entre les familles des différentes fractions. Le propriétaire qui s'est rendu acquéreur d'une maison l'habite, bien qu'elle ne soit pas dans son quartier ; il se produit dans la houma le même phénomène que dans les villages en France ; par suite des alliances contractées, tout le ksar est plus ou moins apparenté.

La polygamie est admise par les coutumes, mais les Abbabsa sont rarement polygames ; cela tient à ce qu'ils sont pauvres et n'ont pas les moyens nécessaires pour constituer la dot de plusieurs épouses et pourvoir à leur entretien.

A Beni-Abbès, il n'y a pas de cadi ; le mariage par suite se fait devant un taleb, qui remet aux époux un acte daté, constatant que le mariage a été célébré en présence des parents et de témoins. Il ne procède à cette cérémonie que lorsque la

dot fixée a été versée. Celle-ci est constituée en espèces ou en nature, suivant la situation des parents, mais presque toujours en nature.

Le jeune homme qui veut se marier et qui a remarqué une personne ou entendu parler d'elle, s'en ouvre à ses parents, qui entrent en pourparlers avec les parents de la fille, ou de la femme, si elle est veuve ou divorcée ; s'il est agréé, on discute la dot et une fois celle-ci fixée, on arrête la date du mariage. Les parents s'occupent immédiatement de former la dot et le prétendant achète les cadeaux à faire à sa future épouse, cadeaux qui comprennent des étoffes et des bijoux en argent. Le mariage est ensuite célébré comme il est dit ci-dessus.

S'il y a deux femmes, ce qui est l'exception, à Beni-Abbès, la plus jeune est la plus choyée; la plus âgée s'occupe des soins du ménage et dirige les servantes ; elle jalouse naturellement la préférée.

Les liens du mariage ne sont pas très solides ; il n'est pas rare de voir un mari renvoyer sa femme, lorsqu'elle est un peu âgée, pour en prendre une autre plus jeune.

Pendant mon séjour à Beni-Abbès en 1903, un jeune homme avait épousé une personne ayant une sœur. La cadette étant trop jeune au moment du mariage de l'aînée, le mari répudia sa première femme pour épouser la plus jeune dès que celle ci eut l'âge nubile.

La dissolution du mariage se fait d'une façon un peu cavalière, et le plus souvent sans forme de procès. Tout musulman peut répudier une femme, en lui disant tout simplement : Je te répudie; il peut se remarier avec cette femme deux fois encore, le troisième divorce est irrévocable.

Lorqu'un mari n'est pas content de sa femme, il la renvoie ; il en donne quelquefois les causes en présence de témoins ; mais la plupart du temps, il ne prend pas la peine de fournir d'explications. Les causes du renvoi sont le mauvais caractère, la paresse, la malpropreté ou la stérilité de la femme ; souvent la simple volonté du mari.

L'adultère amène toujours la dissolution du mariage. Le mari trompé répudie l'épouse coupable et se fait rembourser la dot ; si l'amant est pris en flagrant délit, il paie souvent de sa vie son imprudence et le mari meurtrier n'est pas poursuivi. L'adultère du mari n'est pas prévu par la loi ni la coutume.

Le décès d'un indigène est vite connu. Dès qu'il a rendu le dernier soupir, les parents, les voisins et les amis se réunissent autour de sa maison, prient pour l'âme du trépassé et annoncent sa mort au ksar par des lamentations.

Pendant tout le temps que le corps reste exposé, les proches alliés du mort et les pleureuses se lamentent ; celles-ci sont très nombreuses, surtout si le défunt est riche. Plus on les paie, plus les larmes sont abondantes et plus elles chantent les louanges du mort. Elles s'égratignent la figure et se font parfois des plaies qu'elles cicatrisent ensuite, en s'enduisant la figure avec des matières diverses, puis en l'enveloppant avec un linge. Ces pleureuses sont des professionnelles et les ksouriens les appellent pleureuses assermentées.

Le cadavre, après avoir été soigneusement lavé et enveloppé avec une pièce de toile appelée *kefen*, est ficelé de la tête aux pieds comme un ballot. Le jour de l'enterrement, il est placé sur une sorte de brancard porté par quatre hommes, qui se rendent au cimetière en courant. Les porteurs se relèvent à chaque instant, de façon que tous les assistants puissent le porter. Les personnes qui forment le cortège suivent à la même allure, les tolba marchent en tête du convoi et psalmodient des chants funèbres tirés du Coran, pendant tout le trajet du domicile mortuaire au cimetière et jusqu'à ce que le corps soit descendu dans la fosse.

Après la récitation des prières, le cadavre est déposé dans une tombe, qui est de forme identique à celles de tous les pays musulmans. Des pierres en indiquent la place et une plus grosse marque l'endroit ou repose la tête du mort, qui est toujours placé vers l'est. Pendant l'opération de l'ensevelissement, on distribue des dattes aux indigents qui ont suivi le convoi et qui sont souvent nombreux. On dépose aussi sur la couche mortuaire des aliments et des liquides, pour subvenir aux besoins du décédé pendant son long voyage. Tous ces aliments sont prélevés sur le repas funéraire, qui a lieu aussitôt après le décès et auquel prennent part les parents et les amis du mort. Ces repas sont très copieux chez les riches, qui n'oublient pas les pauvres dans cette circonstance. Dans ce repas on vante les qualités du défunt ; on chante ses louanges et on souhaite qu'il soit heureux dans l'autre vie, accomplisse son voyage dans de bonnes conditions et jouisse des béatitudes célestes. Les musulmans considèrent en effet la mort comme

un repos et comme la délivrance des souffrances terrestres ; le véritable bonheur ne commence pour eux que lorsque Allah les appelle dans son royaume, pour goûter en paix les bienfaits de la vie éternelle.

Il est d'usage, au retour du cimetière, de faire un autre repas, souvent suivi de danses, comme celui qui a eu lieu aussitôt après le décès. Le défunt, qui les voit du haut du ciel, se réjouit de voir que l'on fête son départ pour le séjour des élus.

La condition de la femme est inférieure à celle de l'homme; elle est employée à toutes les besognes difficiles. La jeune fille, dès qu'elle a atteint l'âge de puberté, est isolée des hommes ; mais cette coutume n'est en usage que chez les Abbabsa. Les indigènes zénatiens et harratins n'isolent pas les jeunes filles, qui continuent à vaquer aux occupations extérieures, consistant surtout à aller chercher l'eau pour les besoins journaliers ; elles portent les cruches sur la tête, sur l'épaule et parfois sur le dos ; elles pilent et écrasent les graines, filent et tissent la laine.

Les règles d'hygiène sont loin d'être observées chez les Abbabsa; leurs médications sont aussi vieilles que le monde, et ne comprennent guère que les purges, le feu, les ventouses, des infusions et des saignées qu'ils se font faire à la tête.

Le manque d'hygiène est cause que les plaies sont nombreuses et les enfants sont souvent atteints d'ophtalmie extrêmement purulente.

Les indigènes fréquenteraient volontiers le hammam, mais malheureusement il n'existe pas d'établissement de bains à Beni-Abbès et cette toilette ne peut être faite qu'imparfaitement à la maison ou au puits de la mosquée, où l'on voit à certains jours les hommes faire leurs ablutions.

Le rite de purification consistant à laver la femme trois jours avant son mariage ne peut même être bien observé. Cette opération est faite au domicile des parents, mais imparfaitement. Après avoir lavé le corps de la future épouse on lui nettoie les cheveux puis on les teint, ainsi que les pieds et les mains, et surtout les ongles, avec du henné.

L'action religieuse est exercée par des marabouts et des khouans, à la tête desquels est placé le mokaddem.

Les marabouts sont des religieux libres qui enseignent la loi coranique. Les khouans forment une association congréganiste.

Les musulmans ont une foi profonde aux choses divines

et leurs convictions religieuses les poussent au fanatisme. Leurs idées fatalistes et leur crédulité leur font admettre des choses invraisemblables. Ils croient encore aux génies du mal, aux sorciers et aux féticheurs. Ils se figurent que les personnes qui leur en veulent leur jettent un mauvais sort et les font visiter la nuit par les mauvais esprits pour leur nuire ou leur faire du mal. Aussi n'est-il pas rare de voir même des ennemis d'un mort se réunir aux parents et se lamenter avec eux, parce qu'ils croient que celui qui est au ciel les voit et leur ferait du mal, s'ils ne s'associaient pas au deuil de la famille.

La religion les rendant superstitieux, ils ont une grande croyance aux sorciers. Aussi, pour être dans leurs bonnes grâces, ils leur font l'aumône espérant qu'ainsi ils ne leur prédiront que des choses heureuses et éloigneront l'esprit du mal.

Les féticheurs ont aussi beaucoup d'ascendant sur les gens du ksar. Ils remplissent un rôle mixte de médecin et de sorcier, entretiennent la superstition et profitent de leur influence pour exploiter la crédulité de ceux qui les entourent.

Le fétiche est un ossement d'animal, un fer de cheval, des cornes que l'on place sur les arbres, au-dessus d'un mur ou au-dessus de la porte des maisons. Il a le pouvoir d'éloigner les mauvais esprits, de protéger la récolte et de veiller sur le foyer.

Les tolba, quand une famille est éprouvée par la maladie, délivrent aussi des amulettes qui ont soi-disant la propriété d'éloigner le mal et de guérir le malade.

Les mariages donnent lieu à des fêtes et des repas dans la classe aisée. Au repas sont conviés les parents et les amis qui, ensuite, se livrent à des danses jusqu'à une heure assez avancée de la nuit. A cet effet, hommes et femmes, indistinctement, forment un grand rond, et dansent sans musique, s'accompagnant en chantant et en se frappant les mains.

Il y a rarement une fête à l'occasion d'une naissance. Quand il y en a une, elle a lieu le jour de la circoncision et ne comprend qu'un modeste repas où n'assistent que quelques intimes.

L'aïd-el-kébir, l'aïd-el-seghir et le mouloud ou anniversaire de la naissance du prophète donnent lieu à de grandes fêtes ; on se réunit à la mosquée et, après une prière en commun,

on égorge le mouton ; puis on se rend aux marabouts en exécutant une fantasia endiablée et en chantant les louanges du saint homme. La fantasia est exécutée à pied et à cheval. Les femmes se mêlent aux hommes et font aussi le coup de feu. Le mouton est mangé en famille ; les indigents ne sont pas oubliés et participent à ces agapes par une distribution qui leur est faite par ceux qui ont les moyens de tuer un mouton. D'autres fêtes ont encore lieu, soit pour une maladie, soit pour implorer la bonté divine. Dans le premier cas, c'est un repas fait en famille ; dans le second, il est offert par la djemâa. Il y a toujours des prières et on va ensuite en pélerinage aux marabouts.

La justice est exercée par la djemâa. Les voleurs pris en train de voler sont amenés devant la djemâa, érigée en une sorte de tribunal ; elle prononce le jugement et fixe l'amende à payer, tant à son profit qu'à celui du volé. La part revenant à la djemâa sert pour la nourriture des hôtes de passage et des indigents. Si l'objet volé est trouvé, il est restitué à son propriétaire ; mais le voleur est quand même conduit devant la djemâa qui lui inflige une amende, dont une partie lui reviendra et l'autre sera remise au propriétaire volé.

La djemâa a un rôle assez bien défini, qui a beaucoup d'analogie avec celui d'une municipalité. Elle est composée des plus anciens de chaque famille ; mais chaque membre n'a guère que l'influence qu'il doit à sa notoriété personnelle et à ses alliances de famille.

L'organisation est démocratique et a un caïd à sa tête. Son autorité s'étend sur tout le ksar, dont il a la police, l'entretien et la propreté. Il est sous les ordres du mokaddem pour toutes les questions religieuses et accepte même son autorité dans divers autres cas. Le mokaddem règle tous les détails et indique à la djemâa ce qu'elle a à faire ; ses ordres sont toujours exécutés ; c'est lui qui décide si l'on doit organiser une harca et qui se place à sa tête. Son rôle est de se renseigner sur tout ce qui se passe à l'extérieur ; il reçoit les renseignements divers et en informe la djemâa. Il envoie des émissaires dans diverses directions pour se renseigner sur l'état d'esprit des voisins.

La propriété est constituée depuis longtemps ; elle est héréditaire, inviolable, mais peut être aliénée. Elle ne comprend guère que le palmier, qui en forme la base. Les parents qui

possédaient une parcelle de terrain ont planté des palmiers qu'ils ont légués ensuite à leurs enfants. Le partage se fait par parts égales de palmiers qu'on tire au sort, sans se précccuper que le sort favorise l'un plutôt que l'autre, c'est-à-dire qu'il échoie dans son lot de bons ou de mauvais palmiers.

Comme partout, l'intérêt divise les familles ; mais il arrive quelquefois qu'il règne un accord parfait ; dans ce cas, la propriété reste souvent indivise et l'on se partage la récolte.

Chaque propriétaire est libre de vendre son terrain ou d'emprunter. Parfois il ne vend que les palmiers en se réservant le terrain. La vente se fait devant la djemâa, en présence de témoins. L'iman vérifie les titres de propriété et délivre à l'acheteur un acte indiquant qu'il est acquéreur de la propriété ; il mentionne le prix d'achat sur l'acte, qu'il date et revêt de son cachet. Les deux parties, acheteur et vendeur, sont présentes et le paiement se fait devant la djemâa.

Les personnages marquants du ksar vont rarement à pied. Ils montent à cheval et sont fiers lorsqu'ils peuvent se faire escorter par quelques domestiques. Malheureusement le pays est pauvre et les notables peu fortunés, ce qui ne leur permet pas d'avoir une escorte nombreuse. La race chevaline fait d'ailleurs défaut et il n'y a que les hommes de condition très aisée qui puissent avoir un cheval, qu'ils sont fiers de monter. La plupart montent des ânes. Le harnachement est le même que celui du Tell algérien.

Comme dans tous les ksour, il y a des clans et l'homme de condition supérieure marque son profond mépris à celui d'un rang social inférieur.

6° COSTUMES.

La classe aisée porte un caleçon s'arrêtant à mi-jambe, une chemise sans manche se fermant parfois en haut par une rangée de petits boutons, et un burnous comme vêtement de dessus. Autour de la tête ils roulent un turban en étoffe très légère. Ce genre de coiffure s'appelle Amama, c'est de là que Bou Amâma tire son nom. Bou Amama veut dire l'homme au turban. Parfois même, au lieu de turban, ils roulent une simple corde et recouvrent le tout d'un haïk de laine ou de soie. Quelques-uns mettent des bas et se chaussent avec des belras jaunes (sortes de pantoufles).

Les gens de condition secondaire n'ont souvent que le caleçon et la chemise, sans burnous, ni haïk sur la tête ; ils la ceignent avec des chiffons blancs ou de couleur, ou d'une corde laissant le crâne à découvert ; quelques uns se coiffent avec une calotte rouge ou de feutre mou. La plupart vont nu-pieds ou chaussent des belras.

Les pauvres n'ont la plupart du temps, en été, qu'une chemise qu'ils serrent autour de la taille avec une ceinture de laine et sur laquelle ils portent, en hiver, un burnous plus ou moins en loques. Ils n'ont rien aux pieds ; et, sur la tête, ils portent une calotte en feutre crasseux et parfois ont la tête nue quelque soleil qu'il fasse. Beaucoup se rasent la tête.

Le costume des femmes diffère peu de celui du nord de l'Algérie ; il comprend une pièce d'étoffe en coton avec laquelle les femmes se drapent ; les deux extrémités de cette étoffe sont réunies par une couture verticale et retenues sur les épaules ou à hauteur des seins par de grosses boucles ou épingles en argent (bézaïm), ou même par de simples nœuds. Une ceinture en laine retient le vêtement à la taille. Elles s'entourent la tête d'un haïk qui leur permet de se voiler la figure.

Les femmes employées aux travaux des champs ne se voilent pas et ne portent pas de chaussures.

Le costume des Ghenanema et des Harratin diffère un peu de celui des Abbabsa. Ils portent également un caleçon ou séroual arrivant à mi-jambe et une chemise qu'ils rentrent dans le caleçon ou qu'ils portent pendante, mais retenue à la taille par une ceinture. Ils se coiffent avec une calotte en feutre, mais ne portent pas de sandales. Les pauvres n'ont la plupart du temps que des lambeaux d'étoffe avec lesquels ils se couvrent comme ils peuvent. Ils ont la tête nue ou s'enroulent autour une corde en poils de chameau, ou simplement un turban étroit qui laisse le sommet du crâne à découvert.

Les femmes se drapent avec des pièces d'étoffe, blanche ou de couleur ; elles vont pieds nus et ne se couvrent pas la figure. Elles tressent des nattes à leurs cheveux, ce qui leur fait une tête monumentale, qu'elles recouvrent avec un haïk.

La plupart des enfants sont à demi-vêtus et nu-tête ; celle-ci est souvent rasée ou porte une légère mèche de cheveux sur le sommet.

7° ALIMENTATION.

L'absence presque totale de viande de boucherie et de volailles force les ksouriens à être végétariens. Ils se nourrissent presque exclusivement de dattes pendant une grande partie de l'année et d'un peu de farine d'orge ou de blé, avec laquelle ils font la kesra ; seule la classe aisée mange un peu de viande de temps en temps.

La datte est très nutritive, elle est mucilagineuse, très sucrée ; elle satisfait bien l'estomac, mais est très échauffante et a des principes astringents. Les ksouriens combattent les effets échauffants avec du lait, principalement avec le *leben* ou lait aigre, qui est très laxatif, et aussi avec l'eau, qui est presque partout magnésienne et très laxative.

L'occupation de Beni-Abbès a nécessité l'installation d'un préposé de la viande ; aussi les ksouriens viennent-ils demander les morceaux laissés par la troupe et certaines parties des animaux, telles que les tripes, la tête et le foie dont ils sont très friands. En outre, dès qu'un chameau de la dotation du poste est fatigué et ne peut plus rendre aucun service, il est abattu et dépouillé et les ksouriens se partagent les chairs qu'ils font rôtir.

Les céréales récoltées dans l'oasis et celles qui sont apportées par les caravanes sont insuffisantes pour nourrir la population, qui cherche un surcroît de nourriture parmi les plantes qui croissent dans l'Erg. La plus précieuse est le drinn, sorte de graminée que l'on rencontre dans le sable et qui produit un petit épi contenant un grand nombre de petites graines semblables à du millet. Cette graine est recueillie vers la fin du printemps et les femmes la réduisent en farine en la pilant dans un mortier rustique fait avec le tronc d'un arbre. Cette farine sert à faire de la galette et parfois de la bouillie. Cette plante devient rare dans les environs de Beni-Abbès depuis qu'elle est employée à la nourriture des chevaux et aussi au couchage des hommes.

L'alimentation est en rapport avec la richesse du pays. La contrée est pauvre et les habitants mènent forcément une existence misérable.

La situation s'est néanmoins sensiblement améliorée, mais elle est encore loin d'être brillante. Les éléments qui feraient de cette région un pays de grande production n'existent pas.

Cependant on initie les indigènes à nos méthodes de culture, de façon à mettre en valeur toutes les parties du sol utilisables et à leur permettre ainsi d'obtenir des ressources qui leur procureront plus tard une prospérité relative.

9° AGRICULTURE, INDUSTRIE, COMMERCE, CARAVANES.

1° AGRICULTURE.

Il n'existe pas de grandes plaines agricoles dans ce pays déshérité de la nature. Toutes les cultures sont dans l'oasis, qui se trouve tout entière sur la rive gauche de l'oued Saoura, et sur les rives de cet oued, partout où il y a un peu de terre alluvienne. En dehors de l'oasis, la stérilité du sol ne permet aucune culture. La stérilité résulte de l'impuissance naturelle des terres, qui ne contiennent aucune particule d'alluvions limoneuses et par conséquent pas de traces d'humidité, car, en raison de la grande évaporation, les plantes ont besoin pour vivre d'être constamment arrosées.

Les Beni-Abbès cultivaient autrefois la plaine de Amama, située à quelques kilomètres au sud de l'oasis. Ils ont abandonné les cultures par suite de l'insécurité qui régnait avant notre arrivée. Les nombreux puits qu'ils avaient creusés ont été comblés par des éboulements et n'ont pas été déblayés, si bien que la plaine reste inculte. Ils n'avaient pas jugé à propos de rétablir les puits pour arroser des récoltes que leurs ennemis moissonnaient.

Cette plaine est tout entière sur la ligne d'épandage de la Saoura et sur la rive gauche de cet oued. Le sol en est constitué par des alluvions limoneuses, d'une épaisseur suffisante pour permettre la culture des céréales. Les terres sont fertiles et, avec une savante irrigation, produiraient des blés et de l'orge.

Au nord de Ouarourout, on remarque des traces de culture dans une plaine également située sur la ligne d'épandage de la Saoura. Cette plaine est aussi sur la rive gauche et les terres

sont un mélange de terrains alluvionnaires et de calcaire désagrégé dans lequel il entre des argiles marneuses qui lui donnent une couleur blanchâtre. Toutes ces terres sont propres à la culture des céréales, à condition de les irriguer. On ne peut guère compter comme terrain de culture les ravins très étroits entaillés dans la Hamada. Ces ravins étaient certainement cultivés autrefois et probablement plantés de palmiers ; les indigènes y font des essais de culture et y plantent quelques palmiers. Ce serait une reconstitution s'ils parvenaient à leur donner un regain de vie.

L'oasis de Beni Abbès, comme toutes celles de la Zousfana et de la Saoura, se trouve dans une grande dépression et les jardins seraient lentement mais sûrement envahis par le sable, si les propriétaires des jardins extérieurs ne prenaient des mesures pour les protéger. Du côté du vent régnant, ils les entourent de murs en terre ou de palissades faites avec des branches de palmiers qu'ils enfoncent profondément dans le sol. Du côté opposé au vent régnant, les palissades sont disposées en haies parallèles et le sable chassé par le vent n'est pas arrêté, mais circule dans ces couloirs. Malgré ces précautions, le sable gagne et envahit les palmeraies. Le terrain en dehors de l'oasis étant complètement dénudé, le quartz poussé par le vent roule sur la surface du sol jusqu'à la lisière de la palmeraie et, si aucune barrière ne l'arrête, il fait sa trouée au milieu des palmiers dont on n'aperçoit bientôt plus que quelques maigres panaches émergeant du sein des sables. A Beni-Abbès, dans la partie de la palmeraie détruite qui n'a pas été reconstituée, quelques palmiers semblables à des plumeaux montrent péniblement leurs têtes échevelées ; il en est de même dans quelques oasis des Ghenanema, au sud de Tametert.

La principale culture est celle du palmier dattier, qui donne d'assez bons produits. Les résultats seraient supérieurs en améliorant l'espèce et en la faisant varier. Cette opération ne semble pas facilement réalisable, parce qu'elle entraînerait de grandes dépenses pour se procurer les espèces qui manquent et pour les faire arriver dans le pays.

Sous les palmiers, les indigènes cultivent un peu d'orge, de blé et les légumes des régions sahariennes tels qu'oignons, choux, carottes, navets, fèves, haricots, aubergines, tomates, piments, concombres, melons, citrouilles et pastèques. Ce qui domine, ce sont les oignons, les piments et les cucur-

bitacées. Ils cultivent également un peu de luzerne, du sorgho et du henné avec lequel ils font une teinture jaune dont ils se teignent les ongles, les cheveux et même les pieds et les mains.

Le chou est une plante fourragère plutôt que légumineuse ; il ne pomme pas, et nos ménagères en voudraient-elles seulement pour la nourriture des lapins et des chèvres ?

Les procédés de culture sont rudimentaires ; les indigènes ne possèdent pas encore ces puissantes charrues qui creusent de profonds sillons, aussi grattent-ils le sol plutôt qu'ils ne le labourent et malgré cela, ils obtiennent des récoltes relativement abondantes, qui sont certainement dues à la combinaison des deux grands éléments, l'eau et le soleil, si nécessaires à l'agriculture.

Depuis notre installation dans le pays, on initie les indigènes à nos méthodes de culture maraîchère qu'ils apprécient parce qu'elles donnent de bons résultats. Ils sont émerveillés des produits que nous obtenons.

En 1903, on leur a montré un chou pesant 6 kilos environ et ils sont restés bouche bée. Quelques-uns écoutent nos conseils, acceptent et sollicitent même des graines de provenance française, qui donnent des produits incomparables aux leurs, tant ils leur sont supérieurs ; d'autres s'en tiennent à la routine et à leurs antiques méthodes. Aussi, n'est-il pas rare de voir côte à côte, dans un même carré, melons, citrouilles et concombres, de sorte que tous ces fruits ont le même goût. Peut-être parviendra-t-on à leur faire comprendre que ces plantes doivent être cultivées séparément, pour conserver aux fruits leur saveur propre, et placées à une certaine distance les unes des autres, pour que les insectes ou le vent, ce grand fécondateur, n'emportent le pollen que sur des plantes de la même espèce, ce qui permet de la conserver assez pure

Les indigènes sont aussi rebelles à la taille de la vigne ; ils croient qu'elle ne donnerait pas en la taillant, bien qu'on leur ait prouvé le contraire.

Les arbres fruitiers que l'on trouve dans l'oasis sont les mêmes que ceux de toutes les oasis sahariennes. Les principales espèces sont : le dattier, l'abricotier, le pêcher, le figuier, la vigne, le poirier, le pommier, le cognassier et le grenadier. Les fruits sont assez savoureux ; les raisins notamment sont délicieux et paraissent sur la table pendant plus de deux mois.

2° INDUSTRIE.

L'industrie est à peu près nulle. Cependant les femmes filent et tissent la laine importée avec laquelle on fabrique les burnous et les haïcks nécessaires aux habitants. L'excédent des besoins est vendu aux nomades. On fabrique aussi des flidjs pour la confection des sacs de chargement, et les indigènes font avec les poils des chameaux de petites cordes dont ils se ceignent la tête.

Des bijoutiers juifs, installés à la porte du ksar, fabriquent des bijoux en argent assez grossiers. Ces produits, exécutés sur commande, sont destinés aux habitants de la localité et servent aussi à satisfaire les demandes des ksour qui ne possèdent pas de bijoutiers.

Le travail du fer est peu développé; les indigènes fabriquent cependant les outils qui leur sont nécessaires pour la culture et aussi des clefs très originales et de petits marteaux, dont ils se servent pour casser le sucre et exceptionnellement pour planter des clous.

Cette région faisant partie du Blad-el-Baroud, les Ksouriens fabriquaient de la poudre. Aujourd'hui ils reçoivent par les soins des affaires indigènes celle qui leur est nécessaire pour assurer leur sécurité en voyage ; mais ils en fabriquent encore clandestinement avec du salpêtre recueilli dans le lit et le long des berges de l'oued Saoura, après que les eaux se sont retirées. Le charbon, l'autre matière indispensable, ils le tiraient du laurier rose et du tamarin. Le soufre, ils le recevaient du Nord. Les balles étaient fabriquées avec du plomb que leur apportaient des commerçants juifs ou marocains.

3° COMMERCE.

Les besoins de la population étant très restreints, le commerce est peu actif et ne paraît pas appelé à prendre d'extension. Le pays n'est ni industriel, ni agricole et n'attire pas de nombreux commerçants, ces agents intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Cependant, peu après notre arrivée, deux négociants de Saïda, l'un juif et l'autre d'origine espagnole, sont venus s'installer à Beni-Abbès, et ont ouvert

chacun un magasin assez bien achalandé en objets de mercerie, quincaillerie et produits alimentaires, qu'ils vendent à la troupe et aux habitants à des prix acceptables. Des associés établis à Aïn-Sefra et à Beni-Ounif recevaient les marchandises et les faisaient charger sur des chameaux qui voyageaient avec les convois militaires périodiques de ravitaillement. Dans le courant de 1903, des commerçants juifs du Tafilalet ont installé un magasin de quincaillerie, de ferronnerie, d'outils agricoles, d'étoffes diverses, d'objets en cuir de toute sorte qu'ils recevaient de leur pays et qu'ils vendaient moyennant un petit bénéfice.

Les objets d'importation sont souvent chers, et il faut des commerçants se contentant de peu pour faire cette sorte de négoce dans le Sahara. Le commerce n'est pas assez prospère et pas assez lucratif pour permettre à des maisons sérieuses d'y fonder des établissements durables. Il était à peu près constant avant notre arrivée ; il a subi un ralentissement pendant la période active de notre installation dans la région, mais a repris son courant normal. On a surtout cherché à nouer des relations avec les Doui-Menia, qui possèdent des pâturages relativement riches et des plaines agricoles et peuvent par conséquent fournir aux ksouriens les bestiaux et les céréales qui leur manquent. Ils ont d'abord hésité, mais voyant qu'ils pouvaient circuler en toute sécurité et qu'ils n'étaient nullement inquiétés chez nous, ils se sont décidés à venir. Ils ont apporté du blé et des objets divers qu'ils ont échangés contre des produits du sol et aussi contre des espèces. Ils ont également apporté de l'orge qu'ils ont vendu au bureau arabe pour la nourriture des montures des mokrazeni et au service des subsistances pour compléter ses approvisionnements ; ils ont amené en outre des bœufs et des moutons qu'ils ont cédé au préposé de la viande de la troupe. Le commerce d'exportation est restreint et consiste surtout dans la vente des dattes, qui est le seul produit excédant des besoins des habitants. Il se fait surtout avec les ksour voisins et aussi avec le Tafilalet et les Doui-Menia, qui apportent des marchandises diverses qu'ils échangent contre des dattes et aussi contre des espèces.

Les dattes sont d'assez bonne qualité et suffisamment aptes aux échanges. Les indigènes s'en accommodent facilement. Elles se conservent très bien jusqu'aux fortes chaleurs. Pour mieux

les conserver pendant la période estivale, et aussi pour la facilité du transport, les indigènes les mettent en pains ; la valeur commerciale en est diminuée, mais non la qualité. Le plus grand inconvénient quand elles sont en pains, c'est qu'on ne peut les laver à grande eau pour enlever le sable qui s'introduit facilement dans cette sorte de meule pendant le transport à dos de chameaux.

L'absence presque complète d'argent monnayé rendait obligatoires autrefois les échanges en nature. L'introduction de notre monnaie a simplifié et facilité les opérations commerciales. Il est rare aujourd'hui d'échanger des produits contre des marchandises. Tous les échanges se font en numéraire. Les commerçants recherchent beaucoup les pièces de 5 francs, surtout celles dont l'effigie porte une couronne, parce qu'elles font prime au Maroc. Ils admettent aussi les billets de banque d'Algérie.

Le mouvement commercial ne paraît pas assez important pour nécessiter la construction d'un chemin de fer transsaharien qui ne réaliserait pas les espérances que l'on fonde sur cette audacieusse entreprise. Le trafic des marchandises sera toujours insignifiant dans la Saoura, qui est un pays improductif et sans industrie. Le seul produit est la datte qui continuera longtemps à être transportée à dos de chameaux, malgré l'établissement d'une voie ferrée. Ces moyens de transport bibliques chargent les produits à des prix relativement faibles et permettent de les rendre à destination à très bon marché.

La construction en elle-même n'est pas impossible. Dans toute la vallée de la Saoura, on trouvera l'eau nécessaire pour alimenter les machines. Si la ligne ne peut compter sur un trafic de marchandise considérable, elle sera assurée certainement du transport de quelques voyageurs militaires et aussi de quelques touristes, séduits par les lectures de voyages dans le désert, qu'ils seront tentés de visiter. Mais l'entreprise est grosse et ne sera jamais une riche opération financière. Elle accroîtra sans nul doute notre influence dans la région saharienne et joindra nos possessions algériennes et soudanaises. Augmentera-t-elle l'activité économique du pays? C'est peu probable ; elle ne pourrait rendre un réel service qu'en cas de conflit militaire pour transporter des troupes de l'Algérie au Soudan et vice-versa.

4° CARAVANES.

Le mode de locomotion le plus pratique et le plus commode dans le Sahara est le chameau, qui est très endurant à la fatigue et facile à nourrir en route ; aussi presque tout le commerce se fait à dos de chameaux.

Les commerçants, pour le transport de leurs marchandises, organisent des caravanes, dont la force varie suivant l'importance et la nature des objets à charger. Ils marchent quelquefois avec leurs marchandises, mais la plupart du temps ils les confient à des convoyeurs, chargés de les remettre à d'autres commerçants. Les chameaux appartiennent souvent aux convoyeurs, qui les louent à des prix variables suivant le chargement. Ils sont en quelque sorte des agents de transports. Les marchandises à charger sont classées par objets de même nature et confiées aux conducteurs, qui en deviennent comptables, si ce qualificatif peut être admis, jusqu'à l'arrivée à destination. On donne à chaque homme 5 ou 6 chameaux à conduire. La caravane est généralement formée de plusieurs groupes de chameaux, ayant chacun un chef. Elle marche à l'allure du chameau, et toute la journée sans s'arrêter. Les chameaux broutent en cours de route et sont abreuvés le soir au point d'eau, s'il en existe un. Au bivouac, les chameaux sont placés par groupes, avec leurs charges et leurs conducteurs à côté. Les chefs sont d'ordinaire à cheval et armés ; mais parfois à pied. Il n'y a pas à proprement parler une grande discipline pendant la marche, ni au bivouac. Chacun se pénètre des dangers que la caravane peut courir et prend les mesures que comporte la situation.

Les grandes caravanes qui vont du Sud Oranais aux oasis sahariennes ne suivent pas la grande voie naturelle de la Zousfana et de la Saoura, mais celle de l'oued Namous qui les met un peu à l'abri des coups de main des pillards marocains. Il n'y a guère que les caravanes organisées au Tafilalet et par les Doui-Menia qui circulent dans la Saoura, mais elles passent souvent loin de Beni-Abbès. Il n'y a que celles de moindre importance, ayant lieu d'un ksar à l'autre de la vallée, qui passent par ce point. Ces caravanes transportent généralement peu d'objets et ne comprennent la plupart du temps que quelques chameaux et quelques ânes. A Beni-Abbès, il en arrive souvent d'Agdal, apportant des

objets de vannerie, et de Mazzer, dont les habitants produisent des légumes qui sont vendus à la troupe.

Beni-Abbès organise aussi des caravanes allant au Touat, au Gourara, au Tafilalet et aussi chez les tribus berbères de l'Oued Ziz. Leur absence dure parfois deux mois. Du Tafilalet, elles rapportent des céréales, du café, du sucre et des objets divers, qu'elles vont vendre au Touat et au Gourara. Comme chargement de retour, elles apportent des dattes, qu'elles revendent ensuite.

L'arrivée d'une caravane attire de suite l'attention à cause du mouvement qui se produit parmi la population, qui se porte aussitôt vers l'endroit où elle déballe les marchandises et où elle les charge au départ. On est la plupart du temps illusionné, et l'on constate vite que ce commerce est plus pittoresque que productif et qu'une caravane n'est qu'un simple incident, produisant momentanément un mouvement inaccoutumé de peu de durée.

Les caravanes emportent des marchandises diverses et se munissent aussi avant leur départ d'un peu de numéraire pour la facilité des transactions. Le mode d'échange des objets importés est souvent établi par les habitants des ksour. Quelques-uns n'admettent que la voie d'échange qui facilite l'écoulement de leurs produits ; mais depuis l'introduction du numéraire, beaucoup montrent une préférence pour le paiement en espèces.

10° NOTICES HISTORIQUES.

Les premiers habitants de la Saoura ont été les Beni-Hassin. On remarque encore les ruines de leur ksar qui avait été bâti sur une gara de la rive droite de l'oued. La position était dominante et ne pouvait être abordée d'aucun côté.

La population actuelle de Beni-Abbès se compose de groupes hétéroclites, échoués là on ne sait comment et venus à des époques différentes.

Tous ces émigrés, par leur réunion, ont formé cinq grandes fractions qui occupent aujourd'hui le ksar de Beni-Abbès proprement dit. Ce sont :

1° Les Oulad Hamed.

2° Les Oulad Ali ben Moussa.

3° LES OULAD RAHO.
4° LES OULAD BEN IKHAF.

5° LES OULAD MADHI se décomposant en:
- OULAD CHERKI.
- OULAD KÉBIR.
- OULAD SAÏD.
- OULAD OBÉID.

Les Oulad Hamed habitaient le ksar de Tamentit, au Touat, avant de venir se fixer à Beni-Abbès.

Les Oulad Ali ben Moussa sont originaires du Gourara. Ces deux fractions, dès leur arrivée, s'établirent dans un ksar, situé près de celui des Ghenanema, qui n'est plus qu'un amoncellement de terre et de pierres que les sables recouvrent.

Les Oulad Raho sont originaires du ksar d'El-Maïz de Figuig. Ils ont pour ancêtre Ali Ben Yaya. A son arrivée, il trouva installés les Oulad Hamed et les Oulad Ali ben Moussa et s'établit dans le même ksar. Sa descendance jouit d'une grande influence dans le ksar.

Un autre de ses frères, parti d'El-Maïz en même temps que lui, alla se fixer au Gourara et y fonda la secte des Cheurfa, sorte d'aristocratie religieuse qui a une grande influence sur les ksouriens.

Les Oulad ben Ikhaf proviennent du Tafilalet. Ils sont arrivés à Beni-Abbès à des époques différentes. Si Mohamed ben Abdesselam est le premier qui soit venu se fixer dans le pays, sur les instances de ses disciples, qui l'appelèrent pour leur servir d'iman et de deïra.

Les Oulad El Mehdi descendent de la fraction des Oulad Nacer des Idersa, de la puissante confédération des Doui-Menia. Ils se décomposent en plusieurs sous-fractions, dont quelques-unes habitent Tabelbala.

Tous ces émigrés s'étaient groupés par sympathie et aussi par besoin ; ils étaient répartis dans les deux ksour de Beni-Abbès, dont on ne voit plus aujourd'hui que des ruines, qui étaient situés à l'extrémité Ouest de la Gada de Sidi Mohamed ben Abbou, où on a construit la redoute. Ils avaient des vues sur la palmeraie, qu'ils dominent à bonne distance. Le ksar le plus au Nord était habité par les Oulad Mehdi ; le plus au Sud était occupé par les Oulad Raho, les Oulad ben Ikhaf, les Oulad Hamed et les Oulad Ali ben Moussa. Les deux ksour

étaient libres l'un vis-à-vis de l'autre ; mais, en raison de l'intérêt qu'ils avaient à être unis, ils vivaient en parfaite intelligence. Ils étaient sous la continuelle menace de leurs terribles voisins les Ghenanema avec lesquels ils étaient en très mauvais termes. Mais l'éloignement des deux ksour ne leur permettait pas de se prêter un appui efficace. Aussi Mohamed Abdesselam leur fit-il comprendre, dès son arrivée à Beni-Abbès, dans quelle situation fâcheuse ils se trouvaient et les engagea à construire un ksar unique, au milieu de la palmeraie, où ils se grouperaient ; de cette façon ils pourraient mieux se défendre et protéger leurs récoltes. Son conseil fut approuvé et ils construisirent le ksar sur l'emplacement qu'il avait indiqué.

L'oasis de Beni-Abbès est riche en comparaison de ses voisines. Aussi les habitants ont-ils eu souvent à lutter pour repousser leurs envahisseurs, dont les plus acharnés ont été les Ghenanema, les Douï-Menia et les Glaoua (habitants d'Igli).

LUTTE AVEC LES GHENANEMA.

Avant de venir s'installer dans la Saoura, les Ghenanema habitaient le littoral de l'Atlantique, dans la région du Sous.

La fertilité relative de la vallée, célébrée par des voyageurs qui l'avaient visitée, les y attira, il y a deux siècles environ ; ils en chassèrent les Berbères qui, trop faibles pour résister, durent se mêler à leurs vainqueurs ou aller chercher un refuge dans les ksour qui avaient pu faire respecter leur indépendance. De ce nombre était Beni-Abbès. Aussi vouèrent-ils une grande haine à leurs habitants et ne cessèrent-ils de saisir toutes les occasions favorables pour venir les assiéger.

Le siège le plus mémorable, qui mit Beni-Abbès à deux doigts de sa perte, eut lieu il y a 80 ans environ.

Les Ghenanema, estimant qu'ils ne pourraient s'emparer du ksar de vive force, résolurent de le prendre par la famine. A cet effet ils envoyèrent camper au sud de Beni-Abbès quelques familles, qui dressèrent leurs tentes sur un îlot rocheux surplombant l'oasis et longeant la rive gauche de l'oued-Saoura. Ils commencèrent aussitôt la construction d'un ksar qu'ils abandonnèrent avant son achèvement, ne pouvant, malgré de nombreuses recherches, trouver l'eau potable nécessaire à leurs besoins. Les amoncellements de pierres et de terre

marquent encore l'emplacement de ce ksar qui avait été admirablement choisi.

Les Abbabsa ne voyaient pas d'un bon œil des ennemis dangereux, tels que les Ghenanema, s'installer aussi près de leur ksar. Aussi ne tarda-t-il pas à s'élever des querelles entre eux, les deux partis en vinrent bientôt aux mains et se firent une guerre acharnée pendant toute la durée de la construction du ksar. Chaque parti égorgeait les combattants allant de l'un à l'autre camp.

Les Ghenanema, étant étrangers au pays, ne possédaient aucune ressource. Aussi vivaient-ils du produit de leurs vols, ce qui portait à son comble la haine que les Abbabsa leur avaient vouée.

La situation était intolérable et ne paraissait pas devoir prendre fin de sitôt. Pour la faire cesser, Sliman Ben Raho, le grand-père du caïd actuel, se rendit auprès du sultan et lui exposa dans quelle posture se trouvaient les Abbabsa et les calamités qui en résulteraient, si cet état de choses se prolongeait.

Le sultan l'accueillit d'une façon fort affable, écouta ses doléances avec une extrême bienveillance et lui promit d'intervenir en faveur des Abbabsa, pour faire cesser cette lutte qui les ruinait. Pour lui prouver que sa promesse n'était pas veine il le fit accompagner par 25 cavaliers du maghzen et en donna le commandement à un caïd. Cette habile manœuvre produisit son effet et les Ghenanema, croyant avoir affaire à une force supérieure, s'empressèrent de se retirer, dès qu'ils apprirent que le maghzen était arrivé à Mazzer.

La lutte avait pris fin, mais la paix n'était pas faite entre les Abbabsa et les Ghenanema. L'intervention de Si Abdallah ben Abderahman, chef de la zaouïa de Kerzaz, la fit conclure. Les Abbabsa conservent le souvenir de cette lutte et vénèrent le marabout de Kerzaz qui mit fin à ce conflit. Cette paix ne leur semblait pas bien assise et ils se considéraient toujours sous la perpétuelle menace d'une attaque de leurs rapaces voisins ; les relations sont devenues cordiales et la paix ne court pour ainsi dire plus de risques depuis l'installation dans le ksar des Ghenanema de la fraction des Ataouna, qu'ils appelèrent à leur secours pour repousser les Doui-Menia, qui menaçaient de détruire la séguia qui alimente le ksar et l'oasis.

LUTTE AVEC LES DOUI-MENIA.

Les relations des Abbabsa avec les Doui-Menia ont été souvent rompues.

La puissante tribu des Doui-Menia a ses campements sur l'oued Guir, mais possède des terres à Igli et à Mazzer. Ces possessions les mettaient en contact direct avec les Abbabsa. Ils ont souvent traversé leur pays et même livré des combats sur leur territoire, en poursuivant les maraudeurs qui venaient voler leurs récoltes; ne pouvant la plupart du temps les atteindre, ils razziaient les Abbabsa. Les Doui-Menia, il est vrai, n'ont pas toujours été heureux dans leurs entreprises et ont souvent payé cher leur audace.

Le fait suivant, qui m'a été raconté par un officier du poste, le prouve surabondamment. Il y a une soixantaine d'années, une caravane de Doui-Menia, de la tribu des Arib, fut attaquée au Sud de Beni-Abbès par les Ghenanema et pillée à fond. Ahmed ben Bellal, son chef, fut obligé de se réfugier dans le ksar de Beni-Abbès. Mais lorsqu'il le quitta, il fut complètement dépouillé par les Ghenanema qui guettaient sa sortie. Il rentra chez lui humilié et chercha de suite à tirer vengeance du lâche attentat dont il avait été l'objet.

Il réunit une nombreuse armée et à sa tête vint mettre le siège devant Beni-Abbès. Les habitants, prévenus de l'approche d'Ahmed ben Bellal, appelèrent une fraction des Ghenanema à leur secours. Ahmed ben Bellal, en arrivant à Beni-Abbès, intima l'ordre aux Abbabsa d'avoir à lui livrer ces derniers et les menaça de détruire la palmeraie s'il ne recevait pas satisfaction. Les Abbabsa ne se laissèrent pas intimider et refusèrent de livrer les Ghenanema.

Ahmed ben Bellal, furieux, fit couper tous les palmiers au Sud de Beni-Abbès, promettant un franc par arbre abattu. Le nombre de palmiers coupés fut de 2,500 environs. La partie de la palmeraie qui a été détruite n'a pas été reconstituée et on voit encore aujourd'hui, au Sud des jardins de Beni-Abbès, un espace dénudé que les sables envahissent. Ahmed ben Bellal s'acharna en suite sur le ksar, dont il ne put s'emparer, malgré plusieurs assauts. Il dut lever le siège et se retira avec une armée considérablement réduite par les pertes éprouvées pendant cette lutte meurtrière.

LUTTE CONTRE LES GLAOUA (habitants d'Igli).

Un différend entre un Abbabsi et la djemâa au sujet d'une propriété fut la cause initiale de cette longue et émouvante lutte. Cette affaire s'est passée une dizaine d'années avant notre arrivée dans le pays et voici comment elle s'est déroulée, d'après le récit qui m'en a été fait par une personne connaissant à fond toute cette histoire.

Le nommé Mohamed ben Alla prétendait qu'un terrain appartenant à la djemâa était sa propriété et voulait s'en emparer à tout prix. La djemâa lui prouva que cette terre était bien à elle ; mais Mohamed ben Alla ne tint aucun compte des justes revendications de la djemâa ; il renouvela ses réclamations et insista tellement pour s'en rendre maître, que la djemâa l'expulsa du ksar. Il se réfugia chez les Glaoua, leur exposa sa situation et les pria de prendre sa cause en mains. En leur honneur, et en signe d'amitié, il égorgea une brebis.

Les Glaoua, trouvant fondée la plainte de Mohamed ben Alla, se chargèrent de plaider en sa faveur et traduisirent les Abbabsa devant la juridiction de leur cadi, qui n'admit pas leur réclamation, et donna gain de cause aux Abbabsa. Cet échec ne découragea pas Mohamed ben Alla. Trouvant sa cause juste, il eut recours au caïd Alla ould Mansour pour arranger son affaire et lui remit pour cela la somme de 1,000 francs. Le caïd Alla accepta à ce prix d'être son médiateur, et vint avec une escorte d'un miad pour s'aboucher avec les Abbabsa. N'ayant pas réussi dans sa mission, il engagea les Glaoua à venir mettre le siège devant Beni-Abbès. Son conseil fut écouté et suivi. Après s'être assuré le concours de 50 Mazzeri, 12 Doui-Menia, 30 Gouama (habitants de Beni-Goumi) et de quelques Ataouna (Ghenanema), il vint camper sur la rive gauche de la Saoura, au Nord de Beni-Abbès.

Les Abbabsa, se trouvant en présence de forces supérieures auxquelles ils n'auraient pu résister, cherchèrent, en faisant de grands sacrifices, à décider une partie des alliés des Glaoua à se retirer de la lutte. A cet effet ils achetèrent, à raison de 100 douros par tête, les Doui-Ménia et, pour 60 douros, les Ataouna. Cette défection mit les Glaoua dans un état d'infériorité notable ; restés seuls avec les Mazzeri et les Gouama, ils soutinrent les premiers chocs, mais furent obligés de s'enfuir.

Cet échec ranima leur courage au lieu de l'abattre. Ils s'allièrent aussitôt avec les Ghenanema et, en attendant leur arrivée, ils s'établirent, au Sud de Beni-Abbès, sur la route que suivaient leurs alliés.

La jonction des Glaoua et des Ghenanema mettait les Abbabsa dans une fâcheuse situation. Leurs ennemis, plus nombreux qu'eux, pouvaient détruire leur palmeraie et ruiner leur ksar. Aussi cherchèrent-ils à l'empêcher ; à cet effet, ils envoyèrent un miad au caïd Alla ould Mansour, pour le prier de venir à leur secours. Alla ould Mansour, jugeant la situation grave et voyant dans quelle posture se trouveraient les Abbabsa seuls, aux prises avec des forces numériques beaucoup plus grandes, se mit immédiatement en route pour aller les secourir. Mais, arrivé à Tametert, les Ataouna refusèrent de le suivre et lui déclarèrent que s'il insistait ils se joindraient aux Glaoua.

Il essaya d'ébranler leur résolution par de séduisantes promesses, puis par des menaces, mais rien n'y fit. Il se décida alors à agir par ruse. Ayant remarqué un soir, qu'il y avait dans le camp un mouvement inaccoutumé, il chercha à en connaître les causes et apprit que les Ataouna avaient fait leurs préparatifs de départ pour le lendemain. Il résolut de les devancer ; dès que la nuit fut complète, il quitta le camp sans éveiller l'attention de personne et arriva à Beni-Abbès qu'il faisait encore nuit. Dès son arrivée, il se rendit au camp des Glaoua et les engagea à rentrer chez eux.

Les Glaoua, sûrs de leur victoire, et escomptant le bénéfice qu'ils en retireraient, refusèrent de céder la place. Le caïd Alla chercha alors à les décider en leur faisant entrevoir le paiement d'une forte indemnité. Il prit même l'engagement de leur faire verser 500 douros.

Les Glaoua, peu confiants dans cette promesse et craignant de ne pas être payés, s'ils se retiraient avant d'avoir reçu la somme promise, demandèrent à Alla ould Mansour s'il se portait garant du paiement de la somme stipulée. Il promit mais à la condition que la moitié lui en reviendrait. Cette clause acceptée par les Glaoua, s'étant assuré qu'ils ne bougeraient pas pendant les pourparlers avec les Abbabsa, il se rendit auprès de ceux-ci leur exposa son plan et les conditions exigées par les Glaoua pour le favoriser.

Trouvant la somme excessive, les Abbabsa ne voulurent pas

se prêter à sa combinaison ; une vive discussion s'ensuivit et le caïd Alla, pour en finir, leur conseilla de promettre, quitte ensuite à ne pas tenir leur engagement. Cet argument convainquit les plus hésitants et son avis prévalut. Les Glaoua, sur la promesse formelle de recevoir chez eux la somme convenue, se mirent immédiatement en route pour leur ksar.

Le rusé Alla ould Mansour avait atteint son but et en était fier.

Les Ataouna arrivèrent à Beni-Abbès le soir de ce même jour et furent très surpris de n'y plus trouver les Glaoua. Un émissaire envoyé pour les engager à revenir les rattrapa à Mazzer, il ne parvint pas à les décider à faire demi-tour. La défection des Glaoua avait laissé les Ataouna seuls en présence des Abbabsa et procurait à ceux-ci une occasion bien tentante de tirer une vengeance éclatante de ce qu'ils avaient pris partie contre eux. Ils l'auraient fait sans l'intervention énergique du caïd Alla, qui entrava leurs projets et permit aux Ataouna de rentrer chez eux, sans être inquiétés ni poursuivis. Cette lutte dura deux ans, mais ne fut pas meurtrière ; les Abbabsa sont très fiers de la raconter et la considèrent comme un brillant fait d'armes.

Dès que la lutte fut terminée, les Doui-Menia vinrent à Beni-Abbès recevoir la somme promise, mais sans prendre l'engagement de protéger les Abbabsa contre leurs cupides voisins, les Glaoua et les Ghenanema. Bien au contraire, jusqu'à notre installation dans le pays, ils n'ont cessé de venir chaque année voler leurs récoltes de céréales ou de dattes.

COMBATS DIVERS.

Deux combats, auxquels les Abbabsa n'ont pas pris part, se sont livrés sur le territoire de Beni-Abbès. Celui de 1882 a été le plus meurtrier.

Bou-Amama, après l'insurrection du Sud Oranais, fuyant devant les troupes françaises, se rendit au Gourara pour commercer. Sa caravane, composée de 150 chameaux, fut attaquée dans la plaine de Amama, à quelques kilomètres seulement au Sud de Beni-Abbès. Elle fut complètement

pillée par les Oulad Sliman, qui perdirent deux hommes, mais en tuèrent dix huit et dispersèrent le reste des survivants ; quelques uns regagnèrent le Guir par la Hamada et d'autres furent recueillis par les Abbabsa.

L'autre combat fut livré, en 1885, par les Doui-Menia aux Ghenanema près du marabout de Si M'Ahmed ben Ahmed, situé à 600 mètres à l'Ouest du ksar de Beni-Abbès et sur la rive droite de l'oued Saoura. Le bruit de la fusillade s'entendait du ksar et les habitants, montés sur les terrasses, suivaient impassiblement les péripéties de cette lutte qui se déroulait à une faible distance d'eux.

En 1894, le sultan du Maroc dirigea une colonne dans la Saoura, pour s'assurer de l'état d'esprit de la population et pour faire rentrer les impôts. Cette colonne passa à Beni-Abbès à l'automne et dévalisa la récolte de fond en comble. Le souvenir de cette expédition est encore présent à la mémoire de tous les Abbabsa, qui gardent une haine profonde au sultan de les avoir fait abominablement razzier. Notre venue, qu'ils sollicitaient depuis longtemps, les a comblés de joie, parce qu'avec la sécurité elle leur a procuré une prospérité relative.

Ce qui exaspéra aussi les Abbabsa, ce fut la contribution demandée par Mouley Rachid à sa rentrée au Tafilalet. Celle-ci comprenait deux chamelles laitières, qu'ils se procurèrent difficilement et qu'ils durent envoyer pour ne pas être pillés à nouveau.

SITUATION A NOTRE ARRIVÉE.

Le ksar de Beni-Abbès a joui d'une certaine indépendance jusqu'en 1892. A cette époque, une députation, à la tête de laquelle se trouvait Ben Sliman, de la fraction des Oulad Raho, se rendit à Fez auprès du sultan.

En arrivant dans cette localité il mourut et son suivant Mohamed ben Abdesselam fut nommé caïd. Il était encore en fonctions lors de notre arrivée dans la Saoura, mais son autorité était fortement ébranlée par celle de Mouley Ahmed ben Sliman, fils de Ben Sliman, qui fut nommé caïd peu après l'occupation de Beni-Abbès.

TRAITÉS DIVERS.

Les alliances entre voisins sont de nature excessivement variable et sont subordonnées à des discussions de toutes sortes ; aussi la plupart du temps n'ont-elles aucune valeur et amènent-elles souvent des inimitiés entre les contractants.

Les habitants de Beni-Abbès ont conclu des traités avec les Aït ben Grara des Aït Kebbach (Beraber) et avec Taleb Brahim ould Addou des Aït ou Menacef, fraction de Beraber habitant au Draa. Ces alliés n'ont fourni aucun contingent aux Abbabsa, lorsqu'ils ont été aux prises avec des tribus limitrophes. Ils en ont aussi conclu avec les Oulad Ahmar des Idersa (Doui-Menia) mais ils n'ont pas tenu leurs engagements.

NOTABILITÉS.

Les principaux kebbar ou notables du ksar sont :

Mouley Ahmed ben Sliman, de la fraction des Oulad Raho. Il appartient à la famille la plus influente du ksar. Sa famille a fourni plusieurs chiouk. Il paraît avoir une trentaine d'années. Sa figure est ouverte et intelligente. Sa fortune territoriale se compose de 5 à 600 palmiers ; il possède une vache et quelques damman, ou moutons couverts de poils et non de laine. Depuis sa nomination de caïd, il a acheté un cheval.

Viennent ensuite :

Ben Addou ould Taleb Addou, de la fraction des Oulad el Kebir ;

Mohamed ben Allal, des Oulad Ali ben Moussa ;

Ahmed ben Abdallah, des Oulad Ahmed ;

Si Taïeb ben Mohamed, des Oulad ben Ikhaf ;

Mohamed ben Abdesselam, l'ancien caïd.

Leur âge varie et la fortune personnelle de chacun d'eux se compose de quelques ânes, quelques damman, quelques chèvres et de 300 à 500 palmiers ; ils sont tous mariés et pères de plusieurs enfants.

MONUMENTS.

Dans beaucoup de ksour, les casbah sont de véritables forteresses, remarquables comme architecture militaire. Celle de Beni-Abbès est une construction très ordinaire, de peu de valeur et ne diffère guère des autres habitations.

La mosquée n'a pas de minaret. Elle est d'apparence très modeste et intérieurement on ne trouve aucune des beautés architecturales de l'art arabe.

Les koubba où dorment les grands chefs du pays offrent peu d'intérêt et le passant ne les remarquerait pas si elles n'étaient blanchies à la chaux, dont la couleur blanche jette une note éclatante sur le paysage gris qui les environne. Ce sont de simples tombeaux de forme carrée, qui se terminent en terrasse et non en dôme et ne sont pas surmontés du croissant doré que le soleil fait ailleurs briller d'un vif éclat.

Les principaux tombeaux sont :

1° Celui de Si M'Hammed ben Abbou, situé sur la gada du même nom, à 200 mètres à l'Est du ksar des Harratin ;

2° Celui de Sidi Abdelkader, situé au pied de la falaise, et à 100 mètres au Nord du ksar des Harratin ;

3° Celui de Si M'Hammed ben Ahmed, situé à 600 mètres à l'Ouest du ksar de Beni-Abbès, sur la rive droite de la Saoura ;

4° Celui de Si Gherouan, situé à 100 mètres au Nord-Ouest du précédent ;

5° Celui de Si Athman ben Gourib, situé à 800 mètres au sud du ksar-casbah.

Oran, le 1er juin 1906.

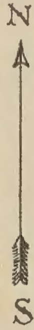
Capitaine BÉRENGER.



Capitaine BÉRENGER
Région de Beni-Abbès
Redoute d'Igli
IGLI
Ksar en ruines
Maison isolée
vers Haci el Homeur
Haci Djedid Gharbi
Ksar
Akracha
Mazzer
Ruines
Guettibat Slama
Grand Erg
N
S
Echelle : 1.400.000
A B C
Gisements Fossilifères
Ouarourout
Sources
Source
B
Beni-Abbès
Latitude 30° 29
Longitude 0. 4'. 30
C
Oued
Foum el Kheneg
Marhouma
Gara m'ta Bemir
Gara m'ta Djensïb
Zeghamra
Gara m'ta Beraber
El Khoua
Naukhla
Bechir
Foum Tamelert
Koubbet Sidi Mejdoub
Tamelert
Idir
El Mouchâ
Goth Dria
Saoura
Cheikh Hadj
Bou Hadid
El Maja
Aricha
Erg Atchan
Anfid
Aïn Nekhelat
Haci Ali
Oued Labe
Kettab
Saheb Raba
Djorf el Gherib
Sidi el Hadj
Aguedal
Garet Youdhia
Beïada
Puits de Tafdalt
Djebel Kahla
Saheb Meharza
Oued el Guelfoul
Oued Ali
Daya Knettab
Djebel Guerouz
Djebel Dir
Puits
Guerzim
Foum el Ousam
Oued Bourcuya
Redjem St Abdallah
Kheneg Dbi
Ougarla
Agha St Abdallah
Koubbet Sidi Abdallah ben Cheikh
Ben Khelif
Ksar Menasseria
Puits
Bou Khechba
Djebel Tarf
Goleïb en Nas
El Hadjra
Dj. Caselbout
D
Midan
Daïa Rebbi
Areg el Djemel
Foum el Hadjra
Zaouia Kebira
Ruines de Tazgar
Kheneg el Aalen
Foum Kseib
Megsem Tazgar
Kerzaz
Foum Naama
Megsem Douar
Taourir
Foum Sguiga
Daïa Kaouar
Megsem Taourir
Teniet el Achsi
Areg Barka
Aïn Dob
Khedini
Megsem el Nif
Daïa Nouguiri

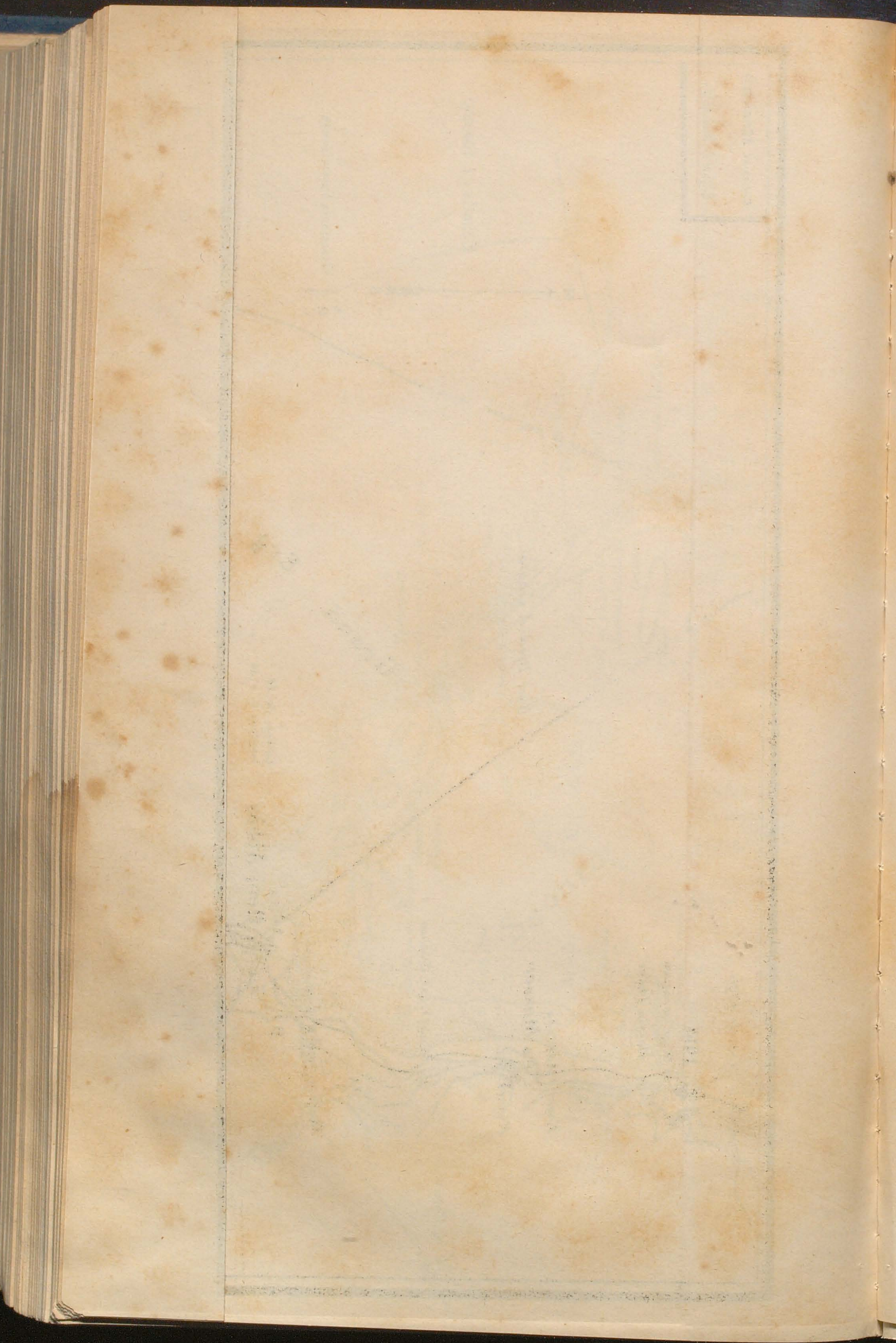
Capitaine BÉRENGER

Région de Beni-Abbès



Echelle : 1 : 50000

Ouarourout
Source
DUNES
Source
Bureau Arabe
Cimetière Européen
Source
Marabout de Sidi Abdelkader
Ksar des Nègres ou Harratins
Marabout de Sidi Mohamed ben Abou
Foggara
Redoute
743
Mission Catholique
Ancien Ksar des Beni Hassin
741
Oued
Ksar
Beni - Abbès
740
Source
Marabout de Si Gherouan
Marabout M'hamed ben Ahmed
700
Ksar des Ghenanema
Source de la Séghia
742
Ruines
Séguia
748
Petites Dunes
Marabout de Si Athman ben Gourib
748
Plaine de Saoura
Amama
HAMADA



La Zaouïa de Kerzaz

Sur la rive gauche de l'oued Saoura, au pied même du grand Erg, se trouve un ksar gris et silencieux ; un minaret gracieux, mais déjà ancien, s'élève en son milieu et, à intervales égaux, une voix timbrée se fait entendre du haut de ce minaret pour annoncer l'heure de la prière. Des nègres empressés courent pour leurs maîtres, des chameaux chargés passent doucement sur la dune en la sillonnant de leurs traces ; ce ksar, c'est la Zaouïa de Kerzaz. C'est la grosse perle jaune au bout du long chapelet dont la Saoura est le fil vert, et tous ses ksour les grains bruns.

Cette localité est la plus intéressante de l'oued Saoura ; ses habitants sont nombreux et le mouvement occasionné par la venue des fidèles donne à cette partie du pays une certaine animation.

Tout appartient aux marabouts ; c'est la terre de leurs ancêtres, le berceau de chacun d'eux et par conséquent un fief irréfutablement acquis.

L'antique séminaire, qui somnole aujourd'hui, a été créé par Si Ahmed ben Moussa ; il est le siège de l'ordre religieux des Kerzazia et a pour directeur actuel Si Bou Feldja ben Mohammed, successeur de Si Abd-er-Rahmane ben Mohammed, décédé à Kerzaz, le 5 mai 1904.

Isolée dans le Sahara, loin de ses serviteurs religieux, cette zaouïa a, plus que toute autre, le caractère sévère de la retraite, ses marabouts sont hospitaliers, leur influence est appréciable, et sans avoir l'envergure puissante de Tameggrout ou de Ouazzan, ils ont joué un rôle important, par la situation géographique même de leur séminaire et par la dispersion de leurs adeptes.

Les livres de la zaouïa mentionnent la généalogie des marabouts, ils relatent aussi les prodiges accomplis pendant leur vie par certains d'entre eux. Les extraits ci-après, obtenus à grand'peine auprès du chikh défunt, Si Abd-er-Rahmane, en donnent la note.

Il conviendra d'indiquer ensuite les moyens d'existence de

ce séminaire musulman, ses serviteurs religieux et leur répartition, la mentalité des marabouts qui l'habitent et la vie qu'ils y mènent ; enfin, le rôle qu'ils jouent auprès des tribus et des ksour placés dans leur rayon d'action immédiat.

« Notre père et notre maître, dit le livre, est Si M'hammed, « fils de Mohammed, fils de Abd-Allah, fils de M'hammed, fils « de Abd-er-Rahmane, fils de M'hammed, fils d'Ahmed, fils « de Moussa, fils de Abd-Allah, fils de Abd-er-Rahmane, fils « d'Ahmed, fils de Abd-es Selem, fils de Aïssa, fils de Mezouar, « fils de Ali Hida, fils de Mohammed, fils d'Idriss, fils de « Abd-Allah le parfait, fils de Hassen, fils de Hassen-es-Sabbi, « fils lui-même de notre Ali et de Fatima Zahra fille du « Prophète[1].

« Voici comment s'est transmis, jusqu'à nos jours, le secret « de l'ordre : Si M'hammed ben Mohammed a reçu le secret de « son père Mohammed ben Abd-Allah, ce dernier l'a reçu de « son chikh Si Ali bou Hassoune, qui l'a reçu de son chikh et « ami Si Abd-er-Rahmane ben M'hammed et lui-même de son « chikh Si Mohammed ben M'hammed. Ce dernier a reçu le « dikr de son père Si M'hammed ben Abd-er-Rahmane, « celui-ci de Si M'hammed ben Ali ben Merzoug er Rahmani « de Tlemcen, lui-même de son chikh Bou Zid Si Abd-er- « Rahmane ben M'hammed el Merghaoui bou Feldja de « Kerzaz ; ce dernier de Bou Zid Si Abd-er-Rahmane « ben Ahmed de Kçabi, ce dernier de Si M'hammed ben « M'hammed ben Djerad de la Saoura, lui-même de l'éminent » Bel-Abbès Si Ahmed ben Moussa de Kerzaz, ce dernier « de Mohammed ben Abd-er-Rahmane, lui même de Bel-Abbès « Si Ahmed ben Youcef-er-Rachidi de Miliana, ce dernier de « Si Ahmed ben Aïssa el Bernoussi, ce dernier de Si Ahmed « ben Abd-el-Kader ben Mohammed ben Omar ben Okba « l'égyptien. Ce dernier a reçu le dikr[2] de bou Zid Si Abd-er- « Rahmane ben Omar, lui-même de son chikh bou Haouanne « si Ali ben Abd-el-Kafi, ce dernier de son chikh Ahmed ben

(1) La descendance ci-dessus a de la confinité avec la généalogie Idriside qui suit : Si Ahmed el Moutenna, fils de Youssef, fils d'Ali, fils de Si Moussa, fils de Si Ahmed, fils de Si Ghermame, fils de Si Ahmed, fils de Si Abd-el-Ouahad, fils de Si Abd-el-Krim, fils de Si Mohammed, fils de Si Abd-es-Selem, fils de Si M'chiche, fils de Abou Bekkr, fils de Mohammed, fils de Houna, fils de Aïssa, fils de Ali Hidra, fils de Ali, fils de Mohammed, fils d'Idriss, fils d'Idriss, fils de Abd Allah le parfait, fils de Hassen es Sebbi, fils de Si Ali et de Fatima Zahra.

(2) Le Dikr, c'est le secret de la confrérie donné par le chikk ou par son mokaddem à un nouvel affilié qui entre dans cette confrérie. Chaque confrérie a son dikr propre dans la formule duquel peut entrer un des deux cent un noms du Prophète.

« Omar ben Abd-el-Krim ben Ata-Allah d'Alexandrie. Celui-ci « a reçu le dikr de son chikh Ahmed ben Omar d'Andalousie, « lui-même de son chikh bou Hassoun si Ali ben Abd-er- « Rahmane ech Chaldi qui l'a reçu dans son chikh, notre « maître, Abd-es-Selem ben M'chiche, ce dernier de bou « Salah, lui-même de Si bou Medien ben Hossëine, ce dernier « de son chikh Bou Yâaz ben Daoud ben Mimoun, ce dernier « de Bel Lahssène si Ali, lui-même de son oncle paternel et « chikh bou Mohammed ben Harzem, lui-même de son maître « bou Bekkr Si Mohammed ben Abd-Allah, qui l'a reçu de « son chikh, la gloire de l'Islamisme bou Hamer si Mohammed « ben Mohammed ben Ghazali, ce dernier de son chikh ben « Mâabi si Abd-el-Malek ben Abd-Allah, lui-même de son « chikh bou Taleb M'hammed ben Ali ben Atia de la Mecque, « de bou Mohammed ben Ahmed ben Salem ben Abd-Allah, « lui-même de Belkacem ben Mohammed, ce dernier de son « chikh el Hassane, ce dernier de notre Seigneur, le Prophète « de Dieu. »

Et le livre continue :

« L'ordre de Kerzaz a réuni treize ordres différents pour « n'en former qu'un seul : (1)

« 1° L'ordre d'un village d'Egypte ;
« 2° L'ordre de Si Tahar ben Ziane ben Saïd el Magharbi ;
« 3° L'ordre de bou Hamer el Ghozali ;
« 4° L'ordre des Chadelia.
« 5° L'ordre des Zerroukia ;
« 6° L'ordre des Tazia dont le chef est Si Brahim el Tazi ;
« 7° L'ordre de Sid el Touhami ben Rahmoun, de Fas ;
« 8° L'ordre Si Mohammed ed Douali ;
« 9° L'ordre de Si Abd-Allah ben Abd-er-Rahmane ;
« 10° L'ordre de l'Ami de Dieu Si Abd-er-Rahmane bou « Feldja de Kerzaz ;
« 11° L'ordre de Belgassem et Toudali ;
« 12° L'ordre de Si Mouley Ali Chérif ;
« 13° L'ordre de Si Mouley el Arbi.

« Que Dieu nous fasse bénéficier de la grâce qu'il a accordée « à chacun d'eux !

« Parmi ces différents ordres, il en est dont la base est le

(1) Le livre dit « Ordre » mais c'est « Secret » qu'il faut comprendre.

« chapelet[1], ou qui reposent sur la prière proprement dite « ou encore sur l'ascétisme ; tous, cependant, sont inspirés de « la sourma.

« L'ordre de Si M'hammed ben Youssef et celui de Si « Brahim et Tazi reposent uniquement sur le chapelet.

« Dans les zaouïas de l'Ouest, il faut noter ce fait particulier « que les chefs religieux se transmettent leurs chapelets de « l'un à l'autre, le deuxième le reçoit à la mort du premier, le « troisième du second et ainsi de suite. C'est là, dit-on, une « certitude plus grande dans l'hérédité de la bénédiction « divine.

« Belgassem el Djanisi reconnut surtout le chapelet. « Pourquoi, lui dit-on un jour, ne quittez-vous jamais votre « chapelet. Votre pouvoir est cependant incontestable ? Si « l'Islam est si puissant, répondit l'ascète, c'est grâce au « chapelet.

« Un autre chikh, Si Mouley ben Abd-es-Selem, recom- « mande qu'à sa mort il soit enterré avec son chapelet.

« Si M'hamed ben bou Ziane de Kenadsa préconise l'emploi « du chapelet. On raconte même qu'un jour un fidèle vint à « la zaouïa lui rendre visite et le pria, au cours de la conver- « sation, de lui apprendre la chimie ; « La chimie est chose « facile chez nous, dit Si M'hammed, il suffit de prendre son « chapelet et de l'égrener ainsi ». Et, tout en priant, des « gouttes d'or perlaient à chaque grain.

« Voici la règle à suivre pour le chikh ou son mokaddem « qui veut conférer le secret de l'ordre à un fidèle désireux de « faire partie de notre confrérie :

« Il convient de s'assurer d'abord que le néophyte a une « foi inébranlable, puis, prenant un chapelet de la main « gauche qu'on élève un peu, on montre de la main droite « comment s'égrène un chapelet. Le néophyte se tient droit « sur les genoux, bien en face du chikh, le dos tourné à la « Mecque. Le tout se passe en lieu découvert.

« L'initiateur, complètement assis, le visage vers la Mecque,

(1) Chaque ordre religieux a un chapelet particulier, distingué des autres par une marque convenue.

Kerzaz, une grosse perle jaune après le 20e grain ; Oulad Sidi Chikh, un grain de corail après le 16e grain ; Bou Amama, grain de corail après le 16e grain suivi d'une rondelle de filali rouge ; Derkaoua, une rondelle de cuir après le 33e grain ; Mouley Taïeb, rondelle de filali après les 33 grains et un anneau, libre en cuivre ; Tidjania, rondelle de cuivre tous les 31 grains. Tous ces chapelets ont cent grains.

« prend ensuite de sa main gauche la main droite de l'élève « et tous deux, levant la tête, demandent pardon à Dieu.

« Ceci terminé, le chikh fait promettre à l'élève de se « soumettre entièrement aux exigences de l'ordre, récite « lentement la formule trois fois sainte que le néophyte répète « mot à mot, ne fait aucun mouvement et fixe le chapelet.

« L'initiation terminée le nouveau confrère fera la preuve « de la plus grande réserve, il évitera les femmes et restera « muet si elles l'interrogent sur le secret du Prophète.

« Cette façon de procéder à l'initiation est commune à peu « près à tous les ordres religieux, les chioukh et mokaddem « de Kerzaz y ajoutent la particularité suivante :

« Le nouvel affilié prend de sa main droite la graine du « chapelet dès que le chikh l'a lâchée jusqu'à ce qu'il soit à « même de réciter d'une façon parfaite la formule consacrée. « Le Kerzazi demande ensuite à Dieu de bénir le chikh qui « l'a initié afin de bénéficier lui-même de cette bénédiction.

« Si Mohamed ben Abd Allah a dit à ce sujet : le chikh est « aussi puissant par ses élèves que le Prophète par sa mort.

« Les contemporains de Si Ahmed ben Moussa nous ont « laissé cette relation : Si Ahmed avait deux chapelets, un « grand et un petit. Le petit avait cent grains et servait à « prier pendant la journée ; le grand qui en avait mille était « égréné trois fois de suite après la prière du soir. Jamais il « ne s'endormit avant d'avoir terminé ce chapelet.

« Si bou Azza voyait son chapelet s'illuminer étrangement « quand il l'égrénait et lorsque, le moment de la prière venu, « il le suspendait au mur, le chapelet s'égrenait tout seul.

« Un saint priait un jour devant un grand feu, car il faisait « froid, son chapelet tomba devant le brasier. Le feu s'éteignit « immédiatement, le chapelet fut retiré et les flammes conti- « nuèrent.

« Un chikh de Kerzaz eut les doigts brûlés par son chapelet.

« Un troisième vit son chapelet s'illuminer étrangement et « se changer en une boule lumineuse comme la lune.

« Enfin un quatrième s'aperçut que le chapelet dont il priait « s'était changé en un énorme serpent.

« Il existe, outre le chapelet, d'autres moyens de se rendre « agréable au Prophète, c'est de revêtir des loques de mendiant « à condition de ne jamais faire que du bien. Les sages, du

« reste, ont toujours dit que la base de la religion consistait « dans la prière, l'aumône, le jeûne et la lecture du Coran.

« La prière maintient le corps.

« L'aumône maintient la fortune.

« Le jeûne élève l'âme.

« Et la lecture du Coran châtie le langage imparfait.

« La prière c'est le fondement de la religion ; la prière, « disent les saints, c'est le corps du Coran ; le Coran c'est « l'âme de la prière.

« Toutes les prescriptions qui précèdent ont fait que, dans « l'ordre de Kerzazia, chaque khouan a son chapelet et l'égrène « le plus souvent possible. Il est facile de le voir, la main cachée « sous son haïk transparent, réciter les oraisons sacro-saintes.

« Après les cinq prières journalières, il est de coutume « pour tous les affiliés de réciter une prière surérogatoire, « particulière à la confrérie. C'est le « Hizeb el Falah ». Après « la prière du matin ils psalmodient le « Romz » ou poèmes « de Si Ahmed ben Moussa et repètent mentalement, en « comptant sur les doigts, cent, cinquante ou trente fois « le mot « Allah ».

Les khouans se plaisent à raconter, entre eux, les miracles acccomplis par leurs chioukh respectés. Les livres eux-mêmes les narrent ainsi :

« Sache, lecteur, que le miracle ou le prodige en ce qui « concerne le saint, n'est autre que la puissance de Dieu « manifestée dans la créature, mais ce prodige, à proprement « parler, est une action directe de notre Prophète Mohammed.

« L'importance du prodige est en raison directe des « bienfaits de Dieu ; il ne doit pas pour nos fidèles être l'objet « d'aucun doute.

« Ecoute, croyant !

« Le taleb Abd Allah ben Mohammed ben Moussa raconte « que Si Ahmed ben Moussa tomba gravement malade à Fas. « Son entourage n'avait plus l'espoir de la guérison et lui- « même se rendait compte de son état.

« Si Mouley Idriss se tenait à sa tête, Si M'hammed ben « Mohammed à ses pieds, à ses côtés des gens qu'il ne « connaissait pas.

« Mouley Idriss dit à Si M'hammed : Il faut laisser Si « Ahmed ben Moussa à Fas où nous pourrons l'enterrer. « Le malade se mit à répondre : que demande Mouley Idriss ?

« — Il demande qu'on vous laisse mourir à Fas. — Par Dieu « vous ne m'y enterrerez pas, même si ma dernière heure doit « sonner ».

« Il se rétablit en effet et se mit en route pour Kerzaz son pays. « Arrivé à Beni-Abbès, il rencontra son frère, Si Mohammed, « qui se dirigeait vers le Nord pour y recueillir des ziara.

« Je voudrais que vous retourniez avec moi à Kerzaz, lui dit « Si Ahmed ben Moussa, vous assisterez à mon enterrement « et me placerez dans la salle qui est affectée à mon tombeau. « J'ai vu à Fas Si Mouley Idriss et Si M'hammed. ...... et il « raconta l'histoire.

« Soit, dit le frère, je reste un jour à Beni-Abbès pour « prévenir nos serviteurs religieux que je désigne mon fils pour « me remplacer et je vous rejoindrai en route s'il plaît à Dieu.

« Le chikh accepta. Ses compagnons ajoutent qu'il n'était « plus malade ; seul le voyage l'avait un peu fatigué.

« Arrivé à Kerzaz, il se vit mourir et, après avoir un instant « réfléchi, il interdit à qui que ce soit de rester à ses côtés, « pas même les enfants de Si bou Feldja.

« Ainsi mourut Si Ahmed ben Moussa[1]. Le taleb Abd-« Allah ben Omar raconte : Notre chikh Si Mohammed ben « Abd-Allah ne s'endormait jamais avant d'avoir égrainé « cent fois son chapelet. Chaque semaine il changeait le fil « de son chapelet à cause d'usure prématurée.

« Le même taleb ajoute : Le chikh Si Abd-el-Kader el « Djilani lisait un jour dans un livre quand un grand oiseau « passa au dessus de lui et laissa tomber une petite plume sur « le mot où étaient fixés ses yeux. Le chikh leva la tête, fixa « l'oiseau qui se partagea en deux. Dieu avait voulu qu'à cet « instant la vue du chikh eut la puissance d'un sabre.

« On raconte encore qu'un nommé Hammou Ghanem, des « Douï-Menia, vint trouver Si Mohammed ben M'hammed la « main sur sa poitrine, car il souffrait. Le chikh se trouvait à « Figuig où il était de passage, dans un local appelé « Dar Beïda ».

« Le Menaï visiteur s'assit devant lui et dit : Je viens vous « trouver car je souffre à mourir, guérissez-moi.

« Si M'hammed posa sa main bénie sur la poitrine du « malade, une fois en longueur, une fois en largeur. La

(1) Les marabouts de Kerzaz ont une seconde zaouïa à 6 kilomètres au nord de la palmeraie et appelée Zaouïa Kebira. Elle est gardée par les Oulad ben Djerad. Les Marabouts y sont enterrés ; seuls, les chefs de confrérie sont inhumés dans la grande mosquée de Kerzaz.

« poitrine s'ouvrit pour laisser sortir la maladie et Hammou « partit guéri.

Le manuscrit qui contient ces légendes suit le chikh de Kerzaz au cours de ses tournées annuelles chez les serviteurs religieux.

Chaque année, en effet, le chef de la zaouïa accompagné de ses fils et de plusieurs domestiques se rend dans le Tell pour recueillir les aumônes nécessaires à la subsistance de la zaouïa.

Le séminaire de Kerzaz, situé dans le Sahara, ne possède pas des ressources telles qu'il puisse se passer facilement de l'aide de ses fidèles, ce qui est d'ailleurs le cas de beaucoup de zaouïas, et c'est précisément parce qu'il ne peut se suffire à lui-même qu'il éprouve le besoin de dépêcher périodiquement ses frères quêteurs. Les biens aliénés à son profit, les donations éventuelles ajoutées au produit des palmiers qu'il possède dans la Saoura et au Touat constituent ses seuls revenus et il est aisé de s'expliquer la nécessité engendrée par les besoins d'une zaouïa prodigue.

Aussi incertains que soient ces biens, le tableau ci-après en donne un aperçu approximatif.

KSAR	Nègres	Négresses	Négrillons	Négrillonnes	Chevaux	Chameaux	Moutons	Chèvres	Anes	Fusils	Chameaux	Palmiers
Kerzaz...........	33	81	52	43	17	90	250	63	24	8	»	35.000
Zaouïa Kebira....	35	28	15	23	2	»	20	30	30	»	»	7.300
Beni-Abbès.......	20	15	10	9	»	»	»	»	12	»	»	200
Agdal............	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2.200
Oulad Khodeïr....	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	120
Beni Ikhlef.......	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	195
Kçabi............	9	7	4	3	»	»	»	»	7	»	»	795
Touat............	»	»	»	»	»	50	»	»	»	»	»	20.000
Tell..............	»	»	»	»	»	200	2.000	500	»	»	»	»
	106	131	81	78	19	340	2.270	593	73	8	»	65.810

C'est bien la générosité des fidèles qui fait vivre une zaouïa, les dons de toute espèce qui sont périodiquement versés constituent la ziara. Après avoir prévenu ses mokaddem, ses vicaires, le chef de la confrérie va réunir ces dons.

A noter, la réception enthousiaste qui lui est faite à son passage à Beni-Abbès ; tous les fokra se portent en avant, armés de fusils à pierre et font escorte à la mule épiscopale dans la palmeraie du ksar en mêlant les oraisons bruyantes aux coups de feu.

Les serviteurs religieux des marabouts de Kerzaz sont :

Les Touatiens, les Ghenanema, les ksouriens de l'oued Saoura, les Beni-Goumi, quelques Oulad Djerir, des Douï-Menia, les H'méïane, les Amour, les Ouled Riah (Remchi), les Beni Djensal, les Beni Ouassine, les Douï-Yahia, les Douï Khelifa, les Oulad en N'har, les Z'Kara, les Beni Yâala (Tlemcen, Oujda), les Angad, les M'haïa, les Beni Ouannit, les Beni Hamroune, les Souahlia, les Beni S'nassen, les M'sirda et les Guelaïa.

Les *habitants du Touat* ne donnent pas beaucoup à la zaouïa. Ils sont surtout ses jardiniers et ses caravaniers. Ce sont eux qui entretiennent les palmiers, coupent les dattes et les apportent à Kerzaz. L'ordre est représenté à Bouda par le mokaddem Si M'hammed ould Abd-el-Kader, à Tamentit par le mokaddem Si Mohammed ould es Seddik, à Oujlane par le mokaddem El Hadj Ahmed, à Sbâa par le mokaddem El Hadj Tahar et le mokaddem El Hadj Brahim, à Timmi par le mokaddem Si Mohammed ben Ali, à Adgha par le mokaddem Mohammed ben M'hammed et aux Oulad Brahim par le mokaddem Mouley Abd-er-Rahmane ould Mouley Ali.

Les *Ghenanema* portent aussi le chapelet de Si Ahmed ben Youssef de Miliana ; la fraction des Ataouna ne sert point Kerzaz. Ceux qui sont affiliés à l'ordre de Si Ahmed ben Moussa ne sont point d'un grand secours à sa zaouïa ; pauvre et cupide, le Ghenami ne se rend à Kerzaz que pour manger. Il donne quelques dattes après la récolte. Les mokaddem sont Boua Sadok à El-Ouata et Abd-el-Hakem à Tamtert.

Tous les ksouriens de l'oued Saoura sont serviteurs religieux de la zaouïa de Kerzaz et khammès de ces palmiers. Il faut faire exception pour El Maja où se trouve le séminaire de Sid el Madani et pour Guerzim, où somnole et s'éteint la

zaouïa prodigue de Si Abd Allah ben Chikh. Ces ksouriens sont pauvres et ne peuvent aider les marabouts de Kerzaz que dans une infime proportion, mais ils rendent service en portant les missives aux mokaddem, en voyageant pour les besoins des marabouts, etc........... Les ksouriens d'Agdal fournissent abondamment les plats en alfa ; les gens de Beni Ichlef envoient du « henna » à la récolte ainsi que Ouaggarta; ceux de Beni-Abbès adressent annuellement à l'Aïd el Kebir un chameau chargé de coqs.

Dans chacun des ksour, l'ordre est ainsi représenté :

Oulad Rafâa, mokaddem Ahmed ould el Hadj Salem.
Timmoudi, mokaddem Mohammed ould M'barek.
Oulad Khodeïr, mokaddem Amar ben Allal.
Beni Ikhlef, mokaddem Mohammed ben Merzoug.
Açdal, mokaddem Abd er-Rahmane ben Aïssa.
Anefid, mokaddem Ahmed ben Amor.
Ammès, mokaddem Brahim bel Aïd.
Bou Khlouf, mokaddem Embarek bou G'toub.
El Ouata, mokaddem Ali ben Yaïch.
Bou Hadid, mokaddem Mohammed ben Touati.
Tamtert, mokaddem Abd-Allah.
Beni-Abbès, mokaddem Sid el Arabi.
Mazzer, mokaddem Ali ben Amor.
Ksabi, mokaddem ben Amar ben Rebabä.
M'khaz'nia, mokaddem Abd-Allah.

A Ouggarta, dans la hamada, au sud-ouest de Beni-Abbès, Kerzaz est représenté par le vieux mokaddem Embareck ben Abd-Allah. A Tabelbala, c'est le mokaddem Sid Tahar.

Les *Beni Goumi* ont quelques uns des leurs affiliés à l'ordre; les autres servent les marabouts de la zaouïa Tahtania. Le mokaddem Belkacem représente le chikh à Taghit, le mokaddem Sid el Madani à la zaouïa Foukania, le mokaddem Taleb Ahmed à Barrebi et le mokaddem Driouïch à Bakheti.

A Igli, on compte trente fokra dont le mokaddem est M'hammed ben bou Azza ; ils envoient périodiquement du henna à Kerzaz.

A Figuig, l'ordre compte aussi des affiliés. A Hammam Foukani avec le mokaddem Mohammed ould ech-Chérif, à

Hammam Tahtani avec le mokadden ould el Hadj el Kebir et à El Maïz avec le mokaddem ould bou Trad.

Les *Oulad Djerir* comptent vingt-cinq affiliés. Ils vont à Kerzaz en pélerinage une fois par an, en hiver, et donnent à la zaouïa un chameau offert par la tribu. Ces fokra ont pour coutume de conserver des viandes salées qu'ils donnent en ziara.

Le mokaddem Aïssa ben Sadat a la garde d'un troupeau de moutons appartenant à la zaouïa. Les autres mokaddem sont : Abd-er-Rahmane et el Madani ben N'djeïna.

Les *Douï-Menia* portent en assez grand nombre le chapelet de Kerzaz. Beaucoup sont affiliés à Kenadza, d'autres à Bou-Amama.

De même que les Oulad Djerir, les Douï-Menia donnent de la viande séchée en ziara. Ils y ajoutent quelques charges d'orge suivant l'abondance de la récolte au Guir. Le chikh ne les visite plus comme par le passé pour recueillir le beurre, les chameaux et les nègres. Le caractère d'indépendance qui caractérise le Douï-Menia influe beaucoup sur le côté religieux de son existence, et si les marabouts ne viennent pas eux-mêmes chercher les offrandes on ne les leur porte pas facilement.

L'ordre de Kerzaz est représenté chez eux par les mokaddem ci-après :

Oulad Djelloul, mokaddem ben Slimane.
— mokaddem Abd-er-Rahmane.
Oulad Youssef, mokaddem Khelifa ould es Seda.
— mokaddem ben Abd-er-Rahmane ould el Hadj el Arbi.
— mokaddem Abd-es-Salem.
— mokaddem ould-el-Kaïma.
Oulad bou Anane, mokaddem Mâamar ould el Khelifa.
— mokaddem Kaddour ben Miloud.
— mokaddem Blal ould Mohamed ben Kenoun el Ouazin.
— mokaddem Ali ben Moussa.
— mokaddem bel Hamida.
Oulad-bel-Guiz, mokaddem Abd-el-Krime.
Oulad Rezzoug, mokkadem Abd-Allah.
Oulad Djabra, mokaddem Ahmed.

Les *H'méïane* forment la majorité des khouans de Kerzaz. C'est la véritable source de revenus pour la zaouïa. Ils donnent en effet ce qui lui est le plus directement nécessaire et qu'elle ne peut se procurer dans le Sahara : la laine pour la confection des vêtements, l'orge pour les animaux, les moutons pour les repas quotidiens, le beurre et l'argent monnayé.

Le vrai motif du voyage annuel du chef de la zaouïa, c'est la visite des H'méïane. Le reste est l'accessoire.

Les mokaddem ci-après représentent chez les H'méïane le chikh de Kerzaz :

Frahda, mokaddem Miloud ould bou Djemâa.
— mokaddem Mâaman ould Merzoug.
Oulad Farès, mokaddem Slimane ould Koréïme.
M'gane, mokaddem bou Djemâa.
Ghiatra, mokaddem Ahmed ben Bachir.
M'ghaoulia, mokaddem Abd-Allah ould Chikh.
Oulad Toumi, mokaddem Ben Rabah.
— mokaddem bou Medien.
Sendane, mokaddem Lakdar.
— mokaddem Slimane ben R'ghioua.
Oulad M'barek, mokaddem Salem Labress.
— mokaddem Mohammed ould Abd-Allah ben Sabbah.
Akerma, mokaddem Sadok.
Oulad Mansoura, mokaddem Ahmed.
Beni M'taref, mokaddem M'hamed.
— mokaddem El Aïd ben Mejdoub.
Oulad Rhetif, mokaddem Seddik.
— mokaddem Mansour.

Les *Amour* sont affiliés à l'ordre, en faible quantité. Le seul mokaddem est El Hadj Seddik ould bou T'khil d'Aïn-Sefra.

Les *Angad* donnent aussi à la ziara ; leur mokaddem est Ali ben Hammou.

Les *M'haïa* n'ont qu'un mokaddem : Ahmed ben Djaoût.

Parmi les *Zegara*, Kerzaz compte des serviteurs religieux. Contrairement à la légende qui fait de cette tribu une fraction antireligieuse, des marabouts la prétendent convaincue, mais

peu pratiquante. D'autres exemples de ce genre sont suivant eux à citer de tribus qui semblent afficher même l'abandon des pratiques extérieures et qui sont pourtant aussi convaincues que les autres. Les Ataouna, les Ghenanema, offrent l'image fidèle des Zekkara avec lesquels, d'ailleurs, ils se disent parents et auxquels, seuls, ils donnent leurs filles en mariage. Le mokaddem El Arbi représente l'ordre dans cette tribu.

Chez les *Beni Ouassine* on trouve quelques khouans représentés par le mokaddem Mohammed.

Les *Beni bou Zeggou* ont pour mokaddem Hammad ould el Hadj. A Marnia on trouve le mokaddem M'hammed des Oulad bel Abbès. A Tlemcen ce sont les mokaddem M'hamed et Abd-Allah. A Melilla le mokaddem Taleb bou Krâa. A Madra le mokaddem M'hamed ould el Mâati.

Ceci posé, et d'une façon approximative, il existe deux sources de ziara : la première comporte les chameaux, les moutons, la laine, les chevaux et les mulets, l'orge, le blé, le beurre ; ce sont les douars, les nomades qui les donnent. La deuxième comporte les vêtements, les bougies, le sucre, le café, le thé, l'argent monnayé, les bijoux, le savon, le papier, les selles et tapis et l'épicerie ; ce sont les villes, Tlemcen, Oran, Marnia, Méchéria, Oudjda et la population tellienne, qui les fournissent.

A son retour le chef de l'ordre laisse à Figuig sous la garde des mokaddem les toisons de laine qu'il a receuillies. Ces toisons sont successivement tissées par les serviteurs religieux à titre gracieux et transformées en burnous ou haïks. Les nègres de la zaouïa seront habillés de cette façon.

A l'arrivée à Kerzaz les dons sont soigneusement emmagasinés, classés par catégories dans des chambres spéciales et le fils du chikh ou un autre marabout en a la garde. C'est là que l'on puise pour la confection des menus journaliers. Des négresses moulent l'orge à cet usage.

Les marabouts de Kerzaz ont pour ancêtre si Ahmed ben Moussa, fondateur de l'ordre (1), mort dans son séminaire en l'an 1600 et inhumé dans la mosquée où il a fait ses premiers

(1) Les musulmans ne disent pas les « Kerzazia » en parlant de l'ordre de Kerzaz. Ils disent l'ordre de « Si Ahmed ben Moussa » comme ils disent l'ordre de « Si M'hammed ben bou Ziane » pour Kenadsa.

adeptes. Ce saint personnage est d'origine Idrisside comme l'indique la généalogie qui précède, mais les motifs de sa fixation à Kerzaz et l'histoire de ses ancêtres sont inconnus de ses descendants.

A sa mort, la dignité de chef de l'ordre ne fut point transmise de père en fils, une convention spéciale spécifie que la direction spirituelle de la confrérie doit passer du plus âgé défunt au plus âgé vivant. Le cas même où le candidat serait fou ou atteint d'infirmités mentales est prévu, il est quand même chef de l'ordre, mais n'a pas la direction temporelle.

Cette façon de procéder a donné naissance à une mésintelligence facile à s'expliquer et nuisible à l'intérêt commun. L'héritage spirituel est en effet, pour les marabouts, intimement lié à l'héritage temporel, les évènements prennent parfois un caractère si aigu que l'on dirait deux familles se querellant pour un bien, oubliant volontiers que c'est contraire à l'honneur de leurs noms.

La cause directe de cette mentalité, c'est le genre d'existence que mènent les marabouts dans leurs ksour ; désœuvrés et autoritaires, ils joignent à une grande cupidité un profond égoïsme et semblent ne rien faire pour gagner l'affection des gens. Comme résultat, l'instruction perd pied tous les jours et de ces travailleurs constants qui reflétaient la science mahométane du XVI[e] siècle, il ne reste plus que le souvenir ; leurs ternes descendants ne font rien pour réagir contre l'engourdissement moral ; ils paraissent se contenter de vivre sans gloire, quelquefois même sans dignité.

Les luttes entre familles maraboutiques produisent fatalement sur les musulmans une funeste impression et devant tant d'âpreté et d'avarice, chacun se rend bien compte que l'idée première des séminaires, née de la charité et du désintéressement, s'est émoussée profondément au passage des ans, et tandis que les sectes les plus séparatistes de la chrétienté ont donné des exemples de solidarité religieuse, on voit où en sont arrivés les ordres musulmans déviés de leurs sens après avoir drainé pendant des siècles le matérialisme des âmes.

Plus humbles et moins bruyantes, les zaouïas de Guerzine et d'El Maja végètent dans la zone inféodée. Leurs marabouts intelligents et généreux ont moins d'influence que ceux de Kerzaz, tous affectent de se méconnaître.

A côté de ces travers propres à la nature des marabouts et après avoir porté sur les séminaristes de Kerzaz un jugement catégorique, il convient d'ajouter qu'ils n'ont jamais été hostiles à la pénétration européenne dans leurs régions, et si leurs khouans se sont toujours tenus en dehors des partis d'opposition, c'est qu'eux mêmes non seulement leur en donnaient l'exemple, mais le leur conseillaient sans métaphores.

Poussé par les évènements au cours de son long voyage, Gérard Rohlfs passe à Kerzaz en 1864, et plus explorateur qu'arabisant, il est bientôt reconnu des gens qui l'approchent et lui parlent, mais personne ne songe à lui faire de mal.

Qu'il suffise d'ajouter, que bien avant la marche décidée vers le sud, les autorités françaises étaient en relations avec le chef de la zaouïa et trouvaient en lui, sinon du dévouement, chose impossible, du moins de la sincérité et de la déférence.

Combien sont rares les zaouïas qui n'ont été les foyers constants de répulsion et de fanatisme dans des périodes semblables d'évolutions politiques ?

Plus tard enfin, et pendant les premiers tâtonnements de l'occupation, les marabouts de Kerzaz ont servi d'intermédiaires entre les autorités, les ksouriens et les nomades ; ils ont donné en temps voulu, d'utiles renseignements sur les agissements des gens qui nous étaient hostiles. Au Touat, leur influence a souvent facilité les négociations avec les ksouriens.

Ainsi donc, il serait injuste de ne pas reconnaître les faits accomplis, et tout en se pénétrant bien de cette idée que les congrégations religieuses musulmanes ne nous sont point dévouées, ce qui serait un contre-sens, il faut avouer que certaines ont consenti parfois à se montrer neutres.

Plus au nord, dans la région comprise entre l'oued Guir et la Zousfana, se trouve la zaouïa de Kenadsa, le séminaire de Si M'hammed ben bou Ziane.

Satellite de Tameggrout, servie par les Beni-Guil, les Aït Seghrouchen, les Oulad-en Naceur et les Oulad Djerir, cette zaouïa ne poursuit contre celle de Kerzaz aucun but hostile ; les intérêts vitaux de chacune, à peu près identiques, ne résident pas dans les pays qu'elles habitent, mais bien

dans les régions telliennes, algériennes et marocaines. Leurs serviteurs religieux sont dissemblables, le champ d'action est limité, l'importance de l'une par rapport à l'autre est facile à décrire, difficile à prouver.

A notre avis la zaouïa de Kenadsa serait plus considérable. Pour le prouver, il faudrait avoir approfondi l'étude de cette dernière; l'avenir le permettra peut-être.

Toutes deux sont vénérées au Maroc, elles suivent avec intérêt la marche progressive des influences extérieures, elles songent avec angoisse que les digues de la dernière Hollande mahométane vont céder sous le flot de l'étranger ; les marabouts, dans leurs rêves, voient une foi chancelante comme un vieillard, errant, tâtonnant par le monde et que déjà menace le gel des hivers.

Ils entendent leurs fidèles discuter au fond des zaouïas, les mokaddems inquiets consulter le Maître; ils perçoivent la voix du mouedden qui tinte comme un glas; ils semblent voir les derviches soucieux, accroupis en prières, compter une à une, sur les grains des chapelets, les dernières heures de l'Islam.

P. ALBERT,
Officier interprète.

Quatre Inscriptions romaines du Musée de Tlemcen

La collection des inscriptions lapidaires romaines de notre Musée vient de s'enrichir de quatre nouvelles unités.

La première a été découverte à Marnia, dans les fossés creusés pour les fondations des nouvelles casernes ; elle m'avait été signalée par M. le général Herson, qui a bien voulu m'en envoyer des estampages et donner des instructions pour que la pierre portant l'inscription fut envoyée au Musée de Tlemcen où elle figure aujourd'hui.

Les trois autres inscriptions sont, elles aussi, des inscriptions funéraires gravées sur pierre. Elles ont été mises à jour par un jardinier d'Agadir (Tlemcen), M. Maurice, qui les a offertes au Musée.

1° Inscription de Marnia

D M S
AVRELIVS N
RIES VIXIT AN
NIS XL VALERI
VS GERMANVS
ALVMNIO SVO DO
MVM ROMVLAIS
T (1)

(1) 8e ligne, 2e lettre et suivantes illisibles.

Dimensions : hauteur 31 c/m., largeur moyenne 21 c/m., hauteur moyenne des lettres 2 c/m. 1/2.

8 Lignes d'écriture

L'inscription est tracée en caractères grossiers, par un ouvrier paraissant peu habile, sur un bloc de grès rouge, ayant vaguement la forme d'un œuf que l'on aurait coupé par un plan selon sa plus grande largeur. La surface plane ainsi

obtenue est polie et porte l'inscription ci-dessus, qui parait devoir se lire :

1re ligne : D (*is*) M (*anibus*) S (*acrum*)
2e — *Aurelius Ma*
3e — *rtes vixit an*
4e — *nis 40 Valeri*
5e — *us Germanus*
6e — *alumnio suo do*
7e — *mun romula* (*m*) *ins*
8e — *tituit* (?) — ? —

M. le général Herson en m'envoyant des estampages de cette inscription avait eu l'obligeance de m'indiquer comment il pensait pouvoir l'interpréter ; il lisait *Aurelius Furies* au lieu de *Aurelius Martes*. J'ai cru devoir adopter cette dernière leçon, sur les conseils de M. Cagnat, professeur d'épigraphie latine au Collège de France, qui a examiné, à son dernier passage à Tlemcen, toutes les inscriptions figurant dans la présente note. Ce savant m'écrit que le surnom *Martis* est assez commun en Afrique (cf. *Corpus inscrip. latin.*, *VIII*, 2172, 2185, 2799, 4509, etc). Il ajoute que la formule finale, que l'on a ici, est certainement une formule habituelle aux tombes de Lalla-Marnia, *domum romulam instituit ;* on la trouve dans le *Corpus* des Inscriptions latines, VIII (nos 9966, 9967, 9968, 9969. 9971, 9974, etc.)

Quant aux derniers caractères si frustes, tracés sur la pierre à la fin de l'inscription qui nous occupe, je n'ai pas osé leur donner une interprétation ferme ; je laisse ce soin à de plus habiles que moi en la matière. Je dois remarquer cependant que M. le général Herson, tout en faisant de sérieuses réserves, a cru y voir une abréviation de la formule *Sit levis manibus terra*.

2o Inscriptions d'Agadir

Les pierres qui portent ces épitaphes ont été découvertes dans un jardin voisin du minaret de l'ancienne mosquée d'Agadir, à une faible profondeur. Elles faisaient partie d'un mur souterrain qui renferme certainement d'autres pierres avec des inscriptions. Il est à supposer que ce mur, qui semble

être le prolongement vers l'ouest de la face septentrionale du minaret faisait partie des assises d'un édifice musulman, soit de la mosquée disparue depuis des siècles, soit de l'une de ses dépendances. Il est à souhaiter, dans l'intérêt de l'histoire de l'architecture musulmane du Maghrib, que l'on mit à jour, par des fouilles méthodiques, les vestiges des murs enfouis dans ces jardins. On arriverait sans doute ainsi à retrouver la disposition, l'orientation et les divisions de la plus ancienne mosquée tlemcenienne, dont l'histoire fit mention, celle qui fut élevée par ordre de Moulai Idris Ier (en 174 H. — 790 de J.-C.)

Malheureusement, le propriétaire du jardin, dont M. Maurice n'est que le locataire, n'a pas voulu autoriser à entreprendre les fouilles nécessaires en cet endroit. Il faut donc se résigner à attendre un changement de propriétaire ou un bon mouvement du propriétaire actuel.

L'existence d'inscriptions funéraires romaines dans cette partie de la banlieue tlemcenienne, n'a rien que de très naturel. C'est Agadir qui représente exactement *Pomaria*, la Tlemcen romaine, et c'est à Agadir, ou dans les environs immédiats qu'ont été retrouvées les autres inscriptions romaines tlemceniennes. Les constructeurs musulmans de la mosquée ne manquèrent pas d'utiliser les belles pierres de taille qui portaient les inscriptions funéraires ou votives. On lit encore plusieurs inscriptions romaines sur les murs extérieurs de la base du minaret d'Agadir, bâti au temps de Yar'morasen ben Zeïyan ; et la découverte des pierres tumulaires dont il va être question, nous montre que les fondations souterraines d'un bâtiment musulman voisin du minaret, étaient établies avec des matériaux analogues.

(*a*) Première inscription :

· D̸ D
CANTIO ROGATO
ANN XXXV M VIIII D XV
NO FILIO KARISSIM
D IIII CANTIVS FEL

L'inscription, d'une lecture facile, est gravée en beaux caractères, réguliers et bien finis, sur un bloc de grès gris clair, en forme de parallélipipède droit, de 0m60 de longueur,

sur 0m 50 de largeur et 0m 36 d'épaisseur. Les lettres ont une hauteur de 0m 06.

Cette inscription est certainement incomplète, ainsi que me l'a très justement fait observer M. Cagnat ; elle devait se continuer vers la droite.

On remarquera en effet : 1° l'absence des initiales M. S. dans la formule dédicatoire aux Dieux Mânes à la 1re ligne ; 2° l'absence à la deuxième ligne du verbe *vixit* qui précède habituellement l'indication de la durée de la vie du défunt ; 3° la quatrième ligne commence par la fin NO du surnom d'un second défunt ; 4° la cinquième ligne commence par l'indication du chiffre des jours, complétant l'âge, donné en années et en mois, du second défunt au moment de sa mort.

Nous proposerons donc de lire et de compléter cette inscription de la façon suivante :

PARTIE CONSERVÉE	PARTIE DISPARUE
D (is)	*Manibus Sacrum*
Cantio Rogato.........	.... *vixit*
ann (is) 35 m (ensibus) 9 d (iebus) 15	*et Cantio* ....
no filio karissim..........	*o . vixit annis.. mensibus..*
d (iebus) 4 Cantius Fel....	*ix (?) fecit domum eternalem (?)*

(*b*) Seconde inscription :

D M S
ELIVS EMERI
TVS VIXIT A
NNIS XXX CVI
MATER FECI
T DOMIM ETER
NALEM NP

Comme tant d'inscriptions funéraires romaines, celle-ci est tracée dans un cadre rectangulaire couronnant un bloc de grès taillé en forme de demi-cylindre, qui reposerait sur un parallélipipède droit.

L'arête du cylindre a ici 1m 05 et le rectangle dans lequel est tracée l'inscription a 0m 40 sur 0m 38, en moyenne (car le cadre

a été fortement endommagé sur son pourtour, par les chocs qu'il a reçus).

Les lettres de l'inscription sont très irrégulières et très grossièrement gravées ; elles ont une hauteur moyenne de 0m 035.

L'inscription compte 7 lignes d'écriture et se déchiffre encore assez facilement.

Voici ce que nous pensons devoir y lire :

1re ligne : D (*is*) M (*anibus*) S (*acrum*)
2e — *Elius Emeri*
3e — *tus vixit a*
4e — *nnis 30 cui*
5e — *mater feci*
6e — *t domum eter*
7e — *nalem (A n)no P (rovinciae...)*

Si nous considérons les lettres *N P* comme *N P* représentant l'abréviation de *Anno Provinciae*, il faut penser qu'il manque dans l'inscription ci-dessus une 8e ligne renfermant l'indication de l'année provinciale, puisque la formule N P termine exactement la 7e ligne.

(*c*) Troisième inscription :

D . M	. S
E L I V S E M	A E R I T †
V I X I T A/	S X C
CVI FLI FE	D O M †
E T E R N A	A. † A/ P †
D ET XI	

Cette inscription marquait également la tombe d'un personnage du même nom que le précédent.

Elle est aussi tracée dans un cadre formant la tête d'un bloc de grès de même forme que le précédent et de même longueur d'arête ; mais ici le bloc est en deux morceaux juxtaposés selon un plan, divisant l'inscription en deux fragments d'inégale largeur, et perpendiculaire à la direction des lignes d'écriture,

comme l'indique la reproduction, ci-dessus, de ce document épigraphique.

Les dimensions du cadre interne, dans lequel est gravée l'inscription, sont de 0m 36 sur 0m 39.

Le cadre est formé d'une bande assez régulière de 0m 02 de largeur. Les 6 lignes de l'inscription sont creusées dans la pierre et séparées l'une de l'autre par des bandes régulières formant saillie.

Les caractères de l'inscription sont assez soignés et la hauteur des lettres est de 0m 035.

On la lira ainsi :

1re ligne : D (*is*) M (*anibus*) S (*acrum*)
2e — *Elius Emerit* (*us*)
3e — *vixit annis 90* (*XC*)
4e — *cui f* (*i*) *li* (*i*) *fe* (*cerunt*) *dom* (*um*)
5e — *eterna* (*lem*). *An* (*no*) *P* (*rovinciae*)
6e — *511*

Tlemcen, le 31 octobre 1906.

ALFRED BEL.
Directeur de la Médersa,
Conservateur du Musée.

Le Rôle de la France au Maroc

(Suite)

CHAPITRE VI

L'expansion saharienne. — Le Touat. — L'agitation des tribus du Sud-Oranais menace d'entraîner le Maroc dans une guerre contre la France.

Les prétentions de la France sur le Sahara et notamment sur les oasis du Touat, du Gourara et du Tidikelt étaient déjà bien anciennes lorsqu'on décida d'y pénétrer et de s'y installer définitivement.

Elles remontaient à notre prise de possession des Hauts-Plateaux de l'Oranie et se basaient sur ce fait que tous les ans des caravanes importantes des Hamyan, des Ouled Sidi Cheikh et autres nomades devenus sujets Français s'y rendaient pour échanger contre les dattes du pays les produits manufacturés européens et les céréales que les sahariens ne récoltent pas en quantité suffisante. Nous avons vu la grande situation que le khelifat Si Hamza ben Boubekeur occupait dans le Sud Oranais. Dès 1853, il proposa de conduire nos officiers au Gourara et jusqu'à In-Salah. L'insurrection du chérif d'Ouargla l'empêcha de donner suite à ce projet et son activité se tourna contre l'agitateur dont il triompha définitivement en plantant pour la première fois le drapeau français sur les vieilles casbas de N'Goussa et de Ouargla. Chaudement félicité au retour par le gouverneur général Randon qui fut le premier à comprendre la nécessité de notre domination saharienne, Si Hamza noua en notre nom des relations avec les Touareg. Il s'aboucha à Ghat avec les principaux chefs et ramena avec lui le cheikh Othman[1] qui séjourna un mois à Alger et jeta les bases du traité de Ghadamès qui devait établir des relations commerciales entre l'Algérie et le Soudan, avec les Touareg comme intermédiaires.

Après la mort prématurée du khelifat Si Hamza, son fils, Si Boubekeur, reprit ses projets sur le Touat où il conduisit en 1860 le commandant Colonieu qui, sous prétexte de commerce,

(1) C'est sous la protection du cheikh Othman qu'Henri Duveyrier fit un séjour de près de trois ans chez les Touareg, d'où il rapporta les documents les plus exacts, les plus précieux.

devait étudier la prise de possession de la région des oasis. Mais mal reçu à Timmimoun, le commandant ne voulut pas prendre sur lui d'entamer des hostilités et revint à Géryville après avoir écoulé, sans grand succès, la pacotille qu'il avait emportée pour échanger avec les gens du pays.

Les Oulad Sidi Cheikh auraient sûrement tenté de recommencer l'expérience manquée du commandant Colonieu si la disparition de Si Boubekeur, enlevé par la maladie, plus rapidement et plus inopinément encore que son père, n'était venue changer pour longtemps la face des choses. La révolte de Si Sliman arrêta pour vingt ans le progrès de notre expansion.

On fit bien, à la poursuite de pillards ou de révoltés, quelques excursions dans le Sahara[1], mais jusqu'à la rentrée des Oulad Sidi Cheikh, il ne fut plus question d'une occupation permanente.

Au moment même où l'on soumettait la Tunisie à notre protectorat et où Bou-Amama agitait le Sud Oranais, une grande expédition, conduite par le colonel Flatters, partait d'Ouargla pour étudier le tracé d'un chemin de fer transsaharien que préconisait l'ingénieur Duponchel. Le colonel Flatters, commandant supérieur de Laghouat, après les missions d'études des ingénieurs Pouyanne et Choisy résolut de suivre jusqu'au Tchad le tracé de la voie projetée. Trop confiant, Flatters se fit massacrer et la France occupée ailleurs ne songea pas à le venger.

En 1882, le général Saussier, alors commandant le 19e Corps, d'Armée, fit réoccuper le Mzab, et le Sud Oranais fut pénétré par la voie ferrée.

En 1883, le général Thomassin fit rentrer les Oulad Sidi Cheikh. Ceux-ci, nous voyant décidés à étendre notre autorité sur la région des oasis sahariennes, voulurent se montrer dignes de leur père Si Hamza, et offrirent leurs services pour nous conduire au Gourara ; mais, en même temps, le colonel Didier, commandant supérieur de Ghardaïa, donnait aux

(1) Les principales furent celles de la colonne mobile de Laghouat de 1866 à 1870. — Metlili des Chambâa, Hassi Cheikh, furent marqués par les combats victorieux du colonel de Sonis, — des colonnes d'Ouargla dirigées contre les restes des insurgés de 1871 (l'agha Ben Driss capture Bou Mezrag puis Bou Choucha, le général Gallifet visite El Goléa).

Quelques missionnaires du cardinal Lavigerie, quelques commerçants se firent aussi massacrer sans profit par les coupeurs de route pour avoir voulu imiter Duveyrier.

idées de pénétration une autre forme et voulait atteindre l'objectif convoité en étendant progressivement notre zone d'action par la création de postes militaires.

En combinant les deux systèmes, on eut réussi très vite. Malheureusement, il se créa un antagonisme complet entre les provinces d'Alger et d'Oran. Le manque d'autorité et de décision aux degrés élevés de la hiérarchie, les rivalités d'ambition et les divergences d'opinions en bas, empêchèrent tous les projets d'aboutir.

Il serait trop long de les rappeler tous ; mais ce qui est certain, c'est que, par le fait qu'ils avaient été formés et divulgués, ils avaient révélé aux Touatiens nos intentions sur leur pays, et créé ainsi, du même coup, dans les oasis, le parti marocain.

Si les indigènes de ces régions refusaient naguère encore au Sultan de Fez toute immixtion dans leurs affaires politiques et dans leur administration intérieure, ils n'en reconnaissaient pas moins sa suprématie religieuse et le considéraient, ainsi que tous les musulmans de l'Afrique nord-occidentale, comme l'iman suprême, successeur légitime de Mahomet. Un grand nombre d'entre eux, se sentant menacés dans leur indépendance par la mise en œuvre des idées de pénétration française au Sahara, feignirent de se considérer comme ayant toujours été sujets marocains, et se plaignirent au Maghzen de nos agissements.

Le Gouvernement de Moulay Hassan se crut obligé d'écouter les doléances des Touatiens, et répondit à leur Miad[1], qu'il allait se hâter de prendre des dispositions pour placer l'ensemble des régions sahariennes sous son autorité.

Lorsque cette réponse fut connue en France, notre représentant fut chargé de faire au Maghzen des observations à ce sujet, mais la cour chérifienne se retrancha derrière de vagues dénégations, et notre consul, endormi par les assurances qui lui avaient été fournies, proposa seulement, pour parer aux menées des partisans du Maroc, d'envoyer au Touat le chérif d'Ouazzan, avec une escorte algérienne, pour faire de la propagande française.

(1) Le Miad est un groupe de notables qui se rend comme représentant de son pays auprès d'une autorité supérieure, d'une puissance étrangère, pour exposer les desiderata de ses mandants.

Mais le parti colonial qui s'était constitué en France venait de fonder le *Comité de l'Afrique Française*, sous la pression duquel le Gouvernement se résolut à inaugurer une politique active.

Le 5 août 1890, la convention anglo-française fut signée. Elle nous reconnaissait toute liberté d'action dans l'hinterland de notre colonie algérienne. Le gouvernement général était alors aux mains de M. Tirman, qui forma le projet de se rendre lui-même au Gourara avec les Oulad Sidi Cheikh, pour prendre possession du pays au nom de la France. Le ministère jugea ce projet trop audacieux, et ordonna d'en étudier un autre, appuyé sur une expédition militaire.

L'état major élabora un vaste plan. Une colonne de 3.500 hommes devait partir par l'oued Zousfana, Igli et l'oued Saoura, coupant ainsi le Maroc de la région des oasis, et nous mettant de suite en possession de toute la zone qui nous était reconnue. Tout était prêt pour cette expédition, lorsque dans sa séance du 13 décembre 1890 le conseil des ministres la contremanda.

Le seul résultat obtenu alors pour la pénétration fut l'occupation définitive d'El Goléa, demandée par M. Tirman pour pallier l'effet déplorable produit par cette reculade. Ce fut le capitaine de tirailleurs Lamy [1] qui s'y installa avec sa compagnie montée à mehara [2].

Peu après, M. Tirman quittait le gouvernement de l'Algérie, où il était remplacé par M. Cambon. Dès le début, le nouveau gouverneur examina avec la plus grande attention les affaires du Sud. Bou-Amama était toujours à Deldoul, en plein Touat, narguant notre impuissance et envoyant ses fidèles razzier les troupeaux de nos tribus. Le gouverneur fit valoir les arguments les plus éloquents pour obtenir que le ministère prit une résolution capable d'assurer définitivement la tranquillité de l'Algérie et notre domination dans le Sud. Il obtint que les projets de conquête du Touat fussent repris, mais on étudia alors une marche par El Goléa, sous le prétexte que la marche par Igli était de nature à nous causer des difficultés diplomatiques. Cependant, les Oulad Sidi Cheikh,

(1) Le même qui est mort glorieusement, après avoir conduit avec succès l'explorateur Foureau de Biskra au Tchad et détruit l'armée de Rabah sur le Chari.
(2) Pluriel de mehari. Le mehari est le chameau de selle du Sahara, sobre, rapide, mais malheureusement très délicat.

voyant que l'on reprenait les projets de conquête, revinrent à la charge et firent de nouvelles propositions. Pour les appuyer, ils amenèrent à Géryville une députation importante de Gourariens qui demandèrent notre protectorat. M. Cambon, voulant mettre à profit ces bonnes dispositions, fit préparer l'opinion dans les oasis par les marabouts des Oulad Sidi Cheikh et par le chérif d'Ouazzan, puis se rendit à El Goléa pour gagner le Touat avec l'appui des Oulad Sidi Cheikh et une escorte de troupes françaises.

Cette fois encore les rivalités locales amenèrent, dans les rapports adressés en haut lieu, des contradictions, dont l'indécision de nos ministres prit prétexte pour rappeler M. Cambon déjà parvenu à El-Goléa.

On reprit alors le projet d'occupation avec des forces militaires importantes, sous la direction du colonel Didier, commandant supérieur de Ghardaïa. L'expédition devait comprendre trois petites colonnes marchant sur In-Salah (*Tidikelt*), Timimoun (*Gourara*) et Timmi (*Touat*)[1]. Les ordres de mouvement furent donnés, mais au dernier moment ils furent contremandés, par suite de considérations de politique étrangère.

Pour pallier ce nouvel échec, le gouverneur obtint l'adoption de différentes mesures propres à étendre notre influence. On jeta en avant d'El-Goléa pour tenir les routes du Gourara et du Tidikelt, les forts de Hassi-el-Omar (*Mac-Mahon*), Hassi Chebbaba (*Miribel*), Hassi Inifel, et on créa, pour occuper ces parties, les troupes sahariennes (*Tirailleurs et Spahis*).

Dans la province d'Oran, on s'installa à Djenien-bou-Resq, sur la route d'Aïn-Sefra à Figuig, et à El-Abiod-Sidi-Cheikh, groupe de petits ksour bâtis à l'entrée du Sahara oranais, autour du tombeau du célèbre santon.

Il s'établit dans ce dernier poste des relations suivies entre Si-Kaddour, le chef réel des Oulad Sidi-Cheikh, et les représentants de la France.

Le marabout insista de nouveau sur la nécessité d'aller au

(1) Il n'est peut être pas inutile de rappeler ici que les oasis sahariennes forment les deux côtés d'un triangle ayant pour sommets Tabelkoza, In-Salah, Taourirt et comprennent 400 villes ou villages fortifiés, formant en tout un noyau de population de 50.000 âmes environ, nègres, esclaves affranchis, harratin (croisés de nègres et d'arabes), et enfin une minorité de commerçants berbères analogues à nos mozabites (zenata) et de marabouts arabes (cheurfa). Elles sont toutes comprises sous le nom générique de Touat, mais forment trois districts : le Gourara au nord, le Touat au centre, le Tidikelt au sud-est.

Touat promptement si on ne voulait pas y être devancé par le Maghzen. Grâce à ces bons offices le chef du poste d'El-Abiodh eut le champ libre dans tout le sud oranais et, au printemps de 1895, une véritable petite colonne indigène se rendit au Gourara.

Le commandant Godron, commandant supérieur de Géryville, qui la commandait, fut reçu en maître à Tabelkosa, mais il n'avait pas d'ordres formels, et n'osa pas prendre sur lui de s'y installer.

De ce jour cependant, M. Cambon fut tout à fait persuadé que la route des oasis était libre, et l'année 1895-1896 se passa pour lui à demander l'autorisation d'occuper le Touat avec les seuls goums des Oulad Sidi Cheikh, tandis que, pour contenir le Maroc, une colonne évoluerait dans la vallée de l'oued Zousfana.

Mais alors reparut le fâcheux antagonisme entre l'autorité civile et l'autorité militaire, dont l'Algérie avait déjà eu tant à souffrir.

Malgré sa toute puissance apparente, le gouverneur général, avant le décret de 1901, n'avait en somme aucune action sur le chef du 19e Corps d'Armée, à moins qu'il n'entretînt avec lui des relations personnelles pouvant lui permettre de faire prévaloir ses avis dans les conseils de l'état-major. Armé au point de vue civil de pouvoirs très étendus, le gouverneur n'en avait reçu spécialement aucun vis-à-vis de l'autorité militaire ; le général commandant l'armée d'Afrique n'avait aucune relation de service avec lui, et le considérait à peu près comme un préfet dans la métropole. Il payait cette indépendance en restant complètement à l'écart de toutes les grandes questions que la haute administration algérienne était appelée à traiter, tandis que les généraux de division commandant à Oran, Alger et Constantine y étaient intimement mêlés, comme préfets des territoires militaires, et placés directement à ce titre sous les ordres du gouverneur général.

Ainsi la situation était fausse pour tout le monde : pour le gouverneur, qui hésitait souvent à se mettre en rapport avec le corps d'armée, de peur de se heurter à une fin de non-recevoir ; pour le corps d'armée, qui ne voulait pas abdiquer une indépendance qu'il considérait comme une prérogative et se tenait à distance ; pour les généraux commandant les divisions,

qui étaient comme militaires sous les ordres du 19e Corps d'armée et comme administrateurs des territoires militaires sous les ordres du gouverneur.

La conquête pacifique (c'est ainsi qu'on a appelé les voies et moyens préconisés par M. Cambon), trouva à l'Etat-Major du 19e corps d'armée, et par suite au ministère de la guerre, des ennemis déterminés qui réussirent à empêcher le gouvernement de se mettre d'accord sur la question. Elle fut de ce fait indéfiniment remise, et pendant que nous perdions un temps précieux en des discussions oiseuses, les marocains, profitant des circonstances, installaient un des leurs à Timmimoun.

M. Cambon ne perdit pas courage. Les tribus de l'ouest étaient plus divisées que jamais; les Ghenanema de l'oued Saoura ruinés par une razzia ordonnée par le Mahgzen, les Doui Menia et les Oulad Djerir, en guerre avec les Beni Guill et les Beraber et trop faibles pour leur résister, demandaient par la bouche des Oulad Sidi Cheikh le protectorat de la France. Le gouverneur forma le projet de profiter de ces dispositions pour soumettre à notre domination ces tribus voisines de l'Algérie que le traité de 1845 avait laissées sans maître. En même temps, il proposait de créer une division du sud, centralisant les affaires arabes pour les trois provinces, soumise au seul gouverneur général, indépendante du 19e corps, et jouant en Algérie le rôle que jouent au Tonkin ou au Soudan les territoires militaires, dont les troupes sont, dans une certaine mesure, à la disposition des gouverneurs pour les opérations de police.

Malheureusement, M. Cambon, appelé aux fonctions d'ambassadeur à Washington, n'eut pas le temps de remplir son programme.

M. Lépine, qui le remplaça, ne put, en ce qui concerne notre politique de pénétration, que marcher sur ses brisées. Il fut trop occupé par les troubles antisémites pour pouvoir réussir du côté du Sahara, et il a fallu les évènements imprévus que nous allons raconter pour que M. Laferrière, successeur de M. Lépine, fût amené à demander l'occupation d'In-Salah qui entraîna celle de tout le Touat.

Le nouveau gouverneur s'était nettement prononcé à l'ouverture de la première session du conseil supérieur de l'Algérie qu'il présida : « Il ne faut pas, dit-il, indéfiniment ajourner

« le projet d'expansion dans le sud, conçu par mes honorables « prédécesseurs, dont je poursuis la réalisation.

« Il ne s'agit pas de conquérir des territoires entre l'Algérie « et le Soudan, mais d'occuper progressivement ce qui nous « appartient en droit. Nous devons aussi assurer la sécurité « jusqu'aux confins du Sahara, et chercher les richesses que « l'on saura découvrir et exploiter. Nous devons protection « aux pionniers de la civilisation.

« Aucun scrupule d'ordre international ne peut faire échec à « ces projets, depuis la signature des conventions franco- « anglaises du 5 août 1890 (1) et du 24 janvier 1899 (2) ».

C'est dans cet esprit que fut organisé la mission Flamand. Le savant professeur, qui poursuit depuis de longues années l'étude de la géologie du Sahara, demanda et obtint l'autorisation d'aller aborder par le sud le plateau de Tadmayt, dont il avait scruté les pentes nord dans un voyage de l'Oranie au Gourara, exécuté en 1896 (3). On lui donna une escorte de 140 goumiers, sous les ordres du capitaine Pein, chef du bureau arabe d'Ouargla. Partie de ce point le 28 novembre 1899, la mission arriva un mois plus tard aux abords des palmeraies du Tidikelt. Les chefs du pays firent demander à M. Flamand s'il était autorisé par le sultan du Maroc à explorer ces parages, et ne recevant pas de réponse du chef de la mission, ils l'attaquèrent. Repoussés, ils durent payer de leur vie ou de leur indépendance leur mépris de la puissance française, et la petite escorte victorieuse planta le drapeau tricolore sur la célèbre casbah des Badjouda à In-Salah.

In-Salah occupé, le gouvernement fit comme pour Tombouctou, il reconnut le fait accompli. L'occupation de Tombouctou comme la pénétration saharienne est l'œuvre p'us ou moins avouée du *Comité de l'Afrique Française.*

Autant qu'on peut l'assurer, les intentions du gouvernement général de l'Algérie étaient alors de se maintenir à In-Salah,

(1) L'Angleterre reconnaît par cette convention la zone d'influence de la France au sud de ses possessions méditerranéennes jusqu'au Niger (Say) et au Tchad (Barroua).

(2) Cette convention assure la jonction du Soudan, de l'Algérie et du Congo français. Elle nous donne le haut Oubangui, le Chari, le Baguirmi, le Ouadaï, le Tibesti et tout le pays des Touaregs (Sahara proprement dit).

(3) De 1890 à 1900 il faut signaler dans le Sahara les explorations de Jacob, 1892 ; Godron, 1895 ; Flamand et du Jonchay, 1896 ; Germain et Laperrine, 1898 ; les nombreuses courses de Foureau, couronnées par sa traversée du Sahara avec la colonne du commandant Lamy, qui se fit tuer en combattant Rabah sur le Chari, etc.

comme on se maintenait à Mac-Mahon ou à Miribel[1], de limiter notre action dans le Sahara à de simples opérations de police, d'y organiser des goums[2] et des maghzens[3] qui, sous la conduite des chefs indigènes, la surveillance et la haute direction des affaires indigènes, nous feraient respecter dans le pays et en assureraient progressivement l'occupation.

En même temps, dans l'ouest, on massait à Aïn-Sefra une forte colonne d'observation et on faisait occuper la vallée de l'oued Saoura par des forces indigènes. Si les tribus du bled siba bougeaient, on faisait au Maroc d'énergiques représentations, en prenant de suite Figuig comme gage.

Malheureusement, la direction des évènements échappa dès le début au gouverneur, pour passer au 19e Corps d'armée qui, au lieu de considérer la question du Touat comme une opération de police, voulut faire de la grande guerre. Alors, on appliqua à la fois le plan de 1890 (3,000 hommes marchant sur Igli par la Zousfana pour tenir la route de l'oued Saoura), et le plan de 1893 (plusieurs colonnes partant d'El-Goléa et marchant sur le Tidikelt, le Gourara et le Touat).

On ne trouva de résistance sérieuse nulle part, mais on dépensa cent millions, alors que de bons esprits affirment encore que l'exécution des plans du gouvernement général n'en eut pas coûté plus de deux ou trois.

Nous avons vu qu'à son arrivée dans la région du Tidikelt, M. Flamand s'en était vu défendre l'accès, parce qu'il n'avait pas l'autorisation du Sultan. Le capitaine Pein ayant passé outre, mit en sûreté dans la casbah des Badjouda glorieusement conquise la mission qu'il était chargé d'escorter, c'est un représentant du gouvernement chérifien, le caïd Driss ben Naïmi, qui se mit à la tête de la résistance aux Français qui s'organisa au Touat. Alors le bruit se répandit partout que la guerre avait éclaté entre la France et le Maroc, et que quarante mille hommes des troupes du Sultan marchaient sur l'Algérie pour nous châtier d'avoir empiété sur les droits de leur maître en occupant In Salah[4]. Ce n'était que

(1) Fort de l'extrême sud dont il a été parlé plus haut.

(2) Troupes indigènes réquisitionnées.

(3) Sorte de milices permanentes recrutées dans les tribus et qui nous servent en échange de quelques avantages pécuniaires.

(4) Le caïd Driss ben Naïmi réunit plus de 3,000 hommes et envoya des émissaires jusque chez les Touaregs pour les pousser à résister aux chrétiens et à les chasser d'In-Salah. Il fut complètement battu à In-Rar le 19 mars 1901 et fut fait prisonnier.

mensonges. L'armée chérifienne dont on signalait la présence était simplement la réunion des contingents des tribus du Bled Maghzen de la province de Merrakech. Son objectif était non pas de faire la guerre aux Français, mais simplement de faire rentrer dans le devoir des gens de l'oued Sous qui avaient trouvé trop lourdes les contributions frappées par le sultan.

Quant à Mouley Abdelaziz[1]; s'il protesta pour la forme contre l'occupation d'In Salah et le passage sous notre domination de gens qui, à son dire, s'étaient donnés à lui, et dont il avait accepté la soumission, il ne songea pas un instant à opposer les troupes chérifiennes aux nôtres, lui qui ne pouvait même pas en réunir assez pour assurer sa propre sécurité au cours du voyage qu'il projetait de faire de Merrakech à Fez. Mais à ce moment entra en scène un acteur auquel on avait fort peu pensé depuis qu'il avait abandonné avec les coupeurs de routes de son entourage la région du Gourara, nous y laissant le champ libre.

Je veux parler de Bou Amama, notre vieil ennemi de 1881 ; le rusé marabout cessant de se sentir en sûreté dans le Sahara, avait quitté Deldoul en 1894. Il savait que Figuig était reconnue par la France comme marocaine et n'ignorait pas l'impuissance du Maghzen à faire exécuter ses ordres à une semblable distance de Fez. Il vint se réfugier à proximité des ksour figuiguiens, il pensait y être à la fois à l'abri des représailles des Français, retenus par des scrupules internationaux, et des tentatives des agents du Maghzen, si jamais notre action diplomatique décidait le gouvernement chérifien à agir contre lui, comme cela était arrivé autrefois pour Abd-el-Kader, pour les Oulad Sidi Cheikh pendant qu'ils étaient en insurrection et pour lui-même en 1882. Pour masquer sa retraite, il déclara que Sidi Cheikh lui avait désigné en songe Figuig pour sa capitale, en lui promettant qu'il chasserait les chrétiens d'Alger, après avoir restauré la zaouïa des chikhia[2] et avoir façonné des croyants dignes de ce grand triomphe de l'Islam.

Cependant notre chemin de fer de pénétration s'avançait ; nous paraissions ne tenir aucun compte des représentations du Maroc au sujet du Touat. Bou Amama prit peur. Il écrivit

(1) Mouley Abdelaziz avait succédé en 1894 à son père Mouley Hassan.
(2) Serviteurs religieux de Sidi Cheikh.

au gouverneur général, M. Laferrière, des lettres pleines de protestations de paix et d'amitié pour la France et il est probable que suivant l'exemple de ses parents et ennemis les Oulad Hamza, il eut fait sa soumission moyennant finances si sa méfiance contre la France n'eut été soigneusement entretenue par les chefs indigènes dont la rentrée du marabout eût réduit le rôle à néant. Quoiqu'on n'ignorât pas à Alger que les gens de l'entourage de Bou Amama fussent presque tous des criminels de droit commun, échappés par la fuite aux sentences de nos tribunaux, on lui accorda l'aman pensant le gagner par cette gratuite mesure de clémence; mais moitié par crainte, moitié par fanatisme, le marabout ne fit pas l'acte d'obéissance qu'on lui réclamait ; on eut le tort de ne pas l'en punir ; et, quand, quelques mois plus tard, commencèrent les opérations militaires dans le Sahara, connexes à l'occupation du Touat, Bou Amama, fort de cette impunité, ne cessa de nous tromper et de tromper, en les ameutant contre nous, les gens de l'ouest à qui il nous représentait comme les ennemis irréconciliables de la religion musulmane, et à qui il annonçait que le sultan du maghreb allait proclamer contre nous la guerre sainte.

Cette propagande fanatique s'adressait aussi bien aux indigènes du territoire algérien qu'à ceux du bled Siba et c'est un des plus beaux arguments que l'on puisse fournir de la fidélité de nos sujets musulmans, que de faire constater que, malgré toutes les excitations auxquelles ils ont été en butte dans le Sud Oranais depuis 1900, les bédouins se sont maintenus dans la plus complète obéissance, fournissant sans murmurer les réquisitions les plus lourdes.

L'attitude qu'avaient eue au Touat les représentants du maghzen marocain favorisa beaucoup les prédications de Bou-Amama et lui permit de surpendre complètement, en même temps et la confiance des Français et la crédulité des naïfs nomades. Les uns et les autres pensèrent de bonne foi que la guerre allait éclater entre le Maroc et la France.

Bou-Amama jouait les Abd-el-Kader ; il voulait son traité de la Tafna. De même qu'en 1837 l'émir ravitaillait Tlemcen, en 1901 Bou-Amama ravitaillait Igli. L'intermédiaire s'appelait autrefois Durand, il s'appelait alors Bournier, mais c'était toujours la même politique, les mêmes mensonges, les mêmes palinodies auxquels on se laissa prendre. Cependant on acquit

vite la conviction que le marabout ne cessait de fomenter la guerre, tantôt en poussant contre nous les tribus du bled Siba, tantôt en répandant au milieu de nos crédules nomades, par l'intermédiaire de ses fokra, des nouvelles tendancieuses, ou en leur faisant parler de l'heure prochaine où, par la vertu du grand santon Sidi Cheikh, celui de ses fils qu'il a choisi pour restaurer l'Islam lèverait l'étendard de la guerre sainte.

Ce fut certainement par suite des agissements de Bou Amama que les Doui Menia et les Beraber attaquèrent nos postes et nos convois. C'est peut-être aussi là qu'il faut chercher la cause de cet inexplicable mouvement de fanatisme musulman qui se manifesta à Margueritte.

Dans ces conditions la France n'eût pas dû en vouloir au Maghzen des déploiements de force que Bou Amama avait signalés faussement comme dirigés contre elle; elle n'eût pas dû non plus rendre responsable le gouvernement chérifien des attaques dont nos postes ou nos convois étaient victimes de la part des Doui Menia et des Beraber du Bled Siba. Mais elle devait lui faire comprendre que la situation politique de ces tribus, n'obéissant pas plus à lui qu'à nous, était intolérable.

Nous verrons comment nous fûmes conduits à nous expliquer clairement avec le Maghzen et comment le gouvernement de la République fut amené à concevoir, pour mettre fin aux difficultés, la politique d'alliance franco-marocaine.

CHAPITRE VII

Attitude de la France à Tanger de 1870 à 1880. — La convention de Madrid. — L'hostilité du Maghzen contre la France est entretenue par les puissances (1881-1901). — Guelfes et Gibelins marocains. — Le protocole du 20 juillet 1901.

Nous avons parlé au chapitre V de la mauvaise foi avec laquelle en Algérie on appliqua le traité de 1845. Nous avons signalé la thèse insoutenable qui prévalait dans les conseils de l'administration indigène. Nous avons dit aussi combien le Maroc attachait peu d'importance à ces questions et combien peu il s'était inquiété de nos empiètements.

Il ne songea à en parler qu'après la visite de Mouley Hassan à Oudjda, en 1876, et cela sans animosité. Ce n'est que petit à petit, encouragé par les représentants des puissances, que le Maghzen en vint à penser à nous créer des difficultés internationales, en arguant de la violation de nos engagements vis-à-vis de lui.

Après le traité de Francfort, la France affecta dans le monde une attitude conciliante et modeste qui fut souvent taxée d'effacement. Nos ministres à Tanger et les gouverneurs de l'Algérie laissèrent peut-être un peu trop voir qu'ils subissaient les conséquences douloureuses de nos défaites.

On peut comprendre parmi ces conséquences, en Algérie, la réaction violente contre le régime militaire des bureaux arabes.

Cette réaction ne fut pas étrangère à l'attitude que prit le gouvernement général dans la question de Djemba, dans l'abandon du droit de suite, dans la fâcheuse innovation des revendications pécuniaires. Sur tous ces points la légation de Tanger ne songea pas à s'opposer aux desiderata algériens si éloignés qu'ils fussent des errements précédemment suivis.

L'autorité militaire ne vit pas d'autre moyen de sortir de l'impasse où elle était acculée par la politique nouvelle que de proposer de nouveau l'établissement d'une frontière au sud de

Teniet Sassi [1] et le gouvernement général approuva complètement les propositions du général commandant la division d'Oran.

Il prescrivit même en attendant que la question eût été tranchée d'agir comme si cette frontière existait. Il la figurait par « une ligne hypothétique partant de Teniet Sassi (point terminus de la frontière de 1845) et se dirigeant vers le sud, de « façon à laisser Sfissifa à la France et Ich au Maroc. »

En même temps, l'Algérie accablait le quai d'Orsay de plaintes contre les Zouas (Oulad Sidi Cheikh) réfugiés dans le bled siba.

Ces plaintes auraient dû être accueillies par une invitation à assurer la police algérienne par nos propres moyens en usant du droit de suite. Le rôle du quai d'Orsay eût été seulement vis-à-vis du Maghzen de le prévenir de nos opérations en lui répétant l'assurance dix fois renouvelée sous le second Empire, que ces opérations n'avaient nullement pour but d'attenter, en quoi que ce soit, au traité de 1845 et particulièrement à l'intégrité de l'empire chérifien telle qu'elle y était stipulée.

Au lieu de cela, les doléances du gouverneur général de l'Algérie furent transmises au sultan sur un ton d'humilité qui parut au Maghzen un encouragement à faire acte d'autorité dans le sud oranais. C'est pour ainsi dire à notre instigation que Mouley-Hassan entreprit son voyage à Oudjda et nomma un gouverneur à Figuig.

Cependant, sur la question de la délimitation de la frontière, les traditions du quai d'Orsay l'emportèrent, au grand désespoir des Marocains qui voulaient profiter de notre faiblesse pour remettre en discussion la plupart des concessions qu'ils s'étaient laissé imposer après Isly.

Lorsque l'insurrection de 1881 eut déssillé les yeux de tous en montrant le résultat de la politique effacée et timide suivie depuis la guerre franco allemande, on voulut bien revenir aux anciennes traditions, mais la situation était changée.

D'une part, la question marocaine avait été internationalisée en quelque sorte par la conférence de Madrid ; d'autre part, la

(1) Cette proposition avait été imaginée pour la première fois en 1849, par le général Pélissier. Il y est fait allusion à la note de la page 313. Elle faussait complètement les résultats du traité de 1845. Le quai d'Orsay le comprit et s'opposa toujours, aussi bien en 1849 que depuis, à ce prolongement de la frontière.

récente installation du protectorat français en Tunisie avait fait naître en Angleterre et en Italie de vifs sentiments de jalousie contre la France qui poussaient les représentants de ces puissances à contrecarrer nos projets.

La conférence de Madrid avait été réunie à l'instigation de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Allemagne et surtout du Maroc lui-même « pour arriver au règlement de la question des pro- « tections diplomatiques et consulaires accordées aux sujets « marocains ». Les représentants de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, des Etats Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, du Maroc, des Pays-Bas, du Portugal, de la Suède et de la Norvège y étaient réunis. Elle aboutit à une convention qui maintenait dans l'empire chérifien la qualité de « protégés » accordée à certains clients des nations étrangères. Les étrangers pouvaient aussi posséder au Maroc des immeubles et du bétail : pour la mise en valeur de leurs terres et la garde de leur cheptel, ils employaient des indigènes marocains qui jouissaient eux aussi de certains privilèges sous le nom de « censaux » [1]

Le droit au traitement de la nation la plus favorisée était reconnu par le Maroc à toutes les puissances signataires.

Jusque là la France avait joui presque seule des avantages que la convention accordait aux douze puissances co signataires ; les partager avec tant d'autres était pour nous au Maroc une diminution d'influence.

Le Maghzen le comprit d'autant mieux qu'on ne manqua pas de le lui faire remarquer.

Sur ces entrefaites l'Algérie, instruite par les évènements, voulut revenir aux traditions de la politique impériale et notamment au droit de suite, dont l'insurrection de Bou-Amama rendait l'application nécessaire. La légation de Tanger s'y prêta de mauvaise grâce, non par hostilité vis-à-vis de l'Algérie, mais parcequ'il est plus difficile de faire volte-face en matière de politique internationale qu'en fait de politique intérieure. S'il avait suffi d'un ordre du gouverneur général

(1) La convention de Madrid ne fut jamais appliquée en ce qui concerne le droit de propriété. Ce droit était conféré aux étrangers sous réserve du consentement préalable du gouvernement chérifien à chaque acquisition. Sous prétexte que l'insécurité ne permettait pas aux étrangers de s'établir sans risquer de créer au Maghzen de graves ennuis, les autorités marocaines refusèrent presque toujours les autorisations demandées, sauf à Tanger et dans les environs immédiats de cette ville.

Les abus provenant des protégés et des censaux continuèrent comme par le passé.

pour annuler dans le Sud-Oranais ses instructions précédentes, il n'était pas loisible à la légation d'annuler les engagements bi-latéraux conclus entre elle et les représentants du Sultan.

De là un antagonisme qui ne cessa de s'accentuer entre l'Algérie et la légation française de Tanger. Ces dissentiments ne pouvaient échapper au Maghzen qui essaya de les mettre à profit en répondant aux réclamations algériennes que lui transmettait la légation par des contre-réclamations dont les principales portaient sur la violation, par l'Algérie, du traité de 1845.

Cependant le parti de l'expansion coloniale qui venait de naître en France nous permettait non seulement de triompher de l'insurrection de Bou-Amama, en faisant voter par le Parlement tous les crédits nécessaires, mais encore de liquider la question tunisienne par une intervention militaire dont la conclusion fut l'établissement du protectorat français.

Ces évènements excitèrent à un haut degré les préventions de l'Angleterre et de l'Italie dont les représentants se liguèrent à Tanger et à Fez, pour donner corps, au sein du Maghzen, à un parti anti-français dont les germes existaient depuis notre installation dans l'Afrique du Nord et trouvaient des terrains favorables à leur développement dans le fanatisme musulman et dans la crainte de nous voir un jour entamer contre le Chérifat une guerre de conquête.

Le Maghzen, si éloigné qu'il fût de la mentalité européenne, n'était pas composé de vulgaires bédouins. Derrière les chefs militaires, les kodjas et les oumana (1) prenaient une influence de plus en plus grande à mesure que le contact avec les européens devenait plus intime.

Les suggestions anglaises et italiennes eurent dans ce milieu une influence considérable, mais amenèrent aussi par une réaction forcée des réflexions en sens contraire.

Les esprits les plus ouverts ne pouvaient manquer d'observer avec quel succès notre administration avait dominé les musulmans algériens si irréductibles au début dans leurs résistances. Ils nous voyaient les couvrir en toutes circonstances et en tous pays de la puissante protection que doit une grande nation à tous ses sujets. Ils se rendaient compte de la situation précaire du chérif dont le pouvoir temporel ne s'exerçait réellement

(1) Secrétaires et trésoriers.

que dans le rayon d'action de son camp lorsqu'il parcourait les provinces et dans l'enceinte de son palais lorsqu'il était à Fez ou à Marrakech. Ils se rendaient compte aussi que son immense empire spirituel qui est pour eux le véritable « Dar-es-Salam » (1) ne pourrait résister dans ces conditions à la poussée européenne qu'avec l'aide d'une grande puissance qui leur apporterait le secours du bras séculier.

Nous avons dit que le Sultan de Fez était aux musulmans d'Afrique ce que l'évêque de Rome était à l'Europe catholique au moyen-âge. Le rôle de la puissance protectrice devait donc être vis-à-vis de ce Pape des mahométans celui que le saint empire romain germanique s'était arrogé vis-à-vis du Pape des chrétiens. Pour suivre la comparaison que nous avons commencée en assimilant le Maroc à l'Italie du moyen âge (car il ne faut pas oublier que nous sommes au Maroc en plein moyen âge) nous appellerons le parti de ceux qui sentaient la nécessité d'un appui européen le parti gibelin, donnant le nom de Guelfes à ceux qui se montraient hostiles à toute ingérence étrangère (2).

Déjà au moment des négociations de 1845, ces deux partis s'étaient trouvés en présence. Abd-el-Kader, contre qui la guerre était dirigée, fut le premier chef de l'opposition guelfe. Reprochant à sa Majesté chérifienne ce qu'il appelait une inqualifiable compromission avec les étrangers non musulmans, il refusa d'accepter la légitimité du traité qui le sacrifiait et continua à prêcher le djehad, guerre religieuse et guerre d'indépendance.

Le général de Lamoricière, en faisant marcher ensemble contre le fils de Mahieddin les troupes chérifiennes et les troupes françaises le réduisit bientôt à se rendre, et le parti gibelin put pendant quelque temps espérer un prompt triomphe : malheureusement la haute idée politique qui eût consisté à opérer en toute circonstance, après les traités de paix et d'amitié signés à Tanger et à Lalla Maghnia, de concert avec le Maroc, ne fut pas suivie.

(1) Dar-es-Salam, la maison de l'Islam, c'est-à-dire l'Eglise de Mahomet. Les oulama (savants) de Fez considèrent le padischah de Constantinople comme un usurpateur et le Sultan du Maroc comme le descendant légitime et orthodoxe des premiers khalifes.

(2) Les Gibelins étaient en Italie les partisans du Saint Empire Germanique : les Guelfes étaient ceux qui préféraient l'indépendance italienne, quels que fussent les maux que l'anarchie fit souffrir à la Péninsule : c'est par analogie que nous adoptons ces noms pour désigner les deux grands partis marocains xénophile et xénophobe.

Bien au contraire, on adopta en maintes occasions une ligne de conduite peu digne d'un grand Etat en cherchant à attirer sous la domination française des chefs marocains qui traînaient à leur suite les tribus du bled siba. Celles-ci violaient d'ailleurs leurs promesses sans scrupules, puisqu'elles savaient fort bien qu'en droit elles étaient marocaines et que nous ne pouvions pas exiger d'elle la soumission totale que nous avions imposée aux algériens.

Nous ne pouvions, dans ces conditions, nous étonner que le Maghzen, mécontent de nos procédés de mauvais voisinage, fermât les yeux sur les agissements de nos vassaux révoltés, et nous étant placés nous-même vis-à-vis du gouvernement chérifien dans une situation fausse, nous ne pûmes pas prendre de concert avec lui les mesures de nature à établir la paix sur nos confins, et à y développer les relations économiques conformément à l'esprit des traités.

C'est ainsi qu'en 1864, les Oulad Sidi Cheikh révoltés purent trouver un refuge à l'ouest et tirer de cette fourmilière d'hommes qu'est le Maghreb el Aksa les éléments qui leur permirent de tenir pendant vingt ans la campagne. C'est ainsi encore que Bou Amama, en 1881, et les Sahariens, au moment de l'occupation du Touat, purent se croire autorisés à compter sur l'aide et la protection du sultan contre nous. S'il nous fut permis d'user contre eux du droit de suite, s'ils n'obtinrent ni l'appui effectif, ni la bénédiction officielle (pour m'exprimer ainsi) du descendant du Prophète, ils n'en furent pas moins soutenus par un grand nombre de ses vassaux, aussi orthodoxes que peu soumis à son autorité temporelle.

C'est cette erreur de principe qui nous fit perdre, pendant plus d'un demi-siècle, les avantages politiques que nous pouvions tirer du traité de 1845 et qui permit en outre au parti guelfe de mélanger si bien contre nous la religion à la politique que, pendant le même temps, c'est en « moudjehaddin » (1) que tous les coupeurs de route du Sahara et du bled siba vinrent en Algérie piller les caravanes, razzier les troupeaux, massacrer les Français, en parant leurs brigandages de la glorieuse auréole des luttes pour le triomphe de l'Islam. Ils se créèrent de la sorte des partisans jusque dans les tribus algériennes, chez qui il leur fut ainsi possible de se procurer

(1) « Moudjehaddin », combattants pour la guerre sainte.

de secrets encouragements et les précieux renseignements qui leur permirent de mener à bien les coups de main les plus hasardeux.

D'ailleurs, tout malfaiteur, tout dissident cherchant à échapper à notre domination, trouvait (et trouve encore hélas) parmi les Guelfes des tribus de l'ouest un asile assuré contre nous.

L'apogée de la puissance du parti guelfe correspond à peu près à l'insurrection de Bou Amama. Elle reçut heureusement à cette époque des coups terribles. Ils ont été depuis si répétés que le parti gibelin est redevenu celui de tous les hommes éclairés du Maghzen.

Il n'en est pas moins vrai que si nous avions su profiter de la situation que nous avait fait le traité de 1845, nous aurions pu depuis marcher la main dans la main du successeur de Mahomet en Afrique et, tout en rendant impossibles en Algérie les agissements des fanatiques prédicateurs de guerre sainte, ouvrir le Maroc à l'action européenne, sans y allumer une guerre que les ambitions rivales des grandes puissances eussent rendue aussi dangereuse pour nous que pour le chérifat.

Après la conférence de Madrid, les puissances, suivant l'exemple de la France, installèrent à Fez des consulats. Les intrigues furent nombreuses dans ce corps diplomatique au petit pied. Le parti gibelin fut comblé de prévenances surtout par l'Angleterre et l'Italie qui souffraient, la première de voir la France reconstituer rapidement son empire colonial, la seconde de l'avoir laissée prendre à Tunis une place qu'elle convoitait.

Cependant, le gouvernement de la République marchait de succès en succès. Après le bey de Tunis qui acceptait notre protectorat et s'en félicitait ouvertement, c'était Bou Amama vaincu qui allait se réfugier au fond du Sahara ; c'étaient les Mozabites chez qui nous nous installions d'une façon définitive et permanente (1882), c'étaient les Oulad Sidi Cheikh qui faisaient leur soumission complète (1883), c'était le Soudan conquis ; la convention anglo-française de 1890 qui dévoilait notre programme colonial africain en montrant notre ferme intention de réunir à travers le Sahara les tronçons de notre empire ; c'était notre progression ininterrompue depuis cette époque par le sud et par le nord, qui venait démontrer la décision prise par le pays d'aller jusqu'au bout.

Sous la pression de ces évènements, bien des personnalités marocaines du parti gibelin ne pouvaient s'empêcher de remarquer, malgré les calomnies de l'Angleterre et de l'Italie, que la puissance française avait survécu au traité de Francfort, que malgré les froissements et les malentendus à la frontière algérienne, nous n'abusions pas de notre force contre nos voisins de l'ouest, et nous nous montrions toujours respectueux de l'intégrité de l'empire chérifien ; qu'en somme, le meilleur moyen d'assurer pour toujours cette intégrité était encore de s'entendre avec nous pour se la faire garantir de nouveau, au lieu de s'assurer contre nous un appui chez nos rivaux, qui plus que nous peut-être, chercheraient à abuser ensuite de la situation pour faire disparaître l'indépendance politique du sultan à leur profit.

Pour contrecarrer ces raisonnements, nos ennemis marocains du parti guelfe s'appliquaient par tous les moyens à envenimer les moindres incidents. Bou Amama, devenu leur agent, nous créait toutes sortes d'embarras au Sahara, au Touat, à Figuig, entravant nos progrès, encourageant toutes les résistances, exploitant contre nous toutes les ambitions.

Ils réussirent à intimider non pas ceux qui voyaient les choses de près, mais les hommes qui, à Paris, dirigeaient notre politique, et il fallut les circonstances fortuites dont nous avons parlé dans le chapitre précédent pour amener en 1900 l'occupation des oasis sahariennes.

Les énormes sacrifices d'argent que nous nous imposâmes pour faire en quelques jours la conquête d'un immense territoire presque entièrement inhabitable, la netteté du langage de notre diplomatie repoussant toute idée d'empiètement sur le territoire marocain et respectant autant qu'il était possible le statu quo établi par le traité de 1845, la modération très grande des chefs de colonnes qui ne firent usage de la force que pour repousser les attaques, la patience inaltérable dont nous fîmes preuve pour ne pas en venir à une déclaration de guerre au gouvernement chérifien, malgré les agressions parties du bled siba, donnèrent une nouvelle force aux arguments des membres du parti gibelin qui voulaient s'appuyer sur la France. Ils faisaient observer tout haut que les malheurs qui avaient fondu sur le Maroc avaient été attirés par le parti guelfe et que la seule attitude qui pouvait permettre au Maghzen de se tirer d'affaire était de marcher d'accord avec la France.

Ils osaient soutenir que leur loyalisme et leur attachement à l'Islam ne les forçaient pas à nier l'évidence et à se laisser hypnotiser par les fictions d'une politique habile à profiter des compétitions jalouses des différents états européens et à se retrancher derrière les mensonges et les faux-fuyants.

Remontant aux premiers jours de notre installation en Algérie, ils pouvaient mettre en parallèle avec le sombre tableau de l'anarchie marocaine chaque jour plus complète, la France consciente de sa force, ne l'employant qu'à regret, apportant partout aux populations soumises à son autorité la paix et la sécurité; la religion musulmane librement pratiquée par nos sujets et protégée par notre administration bienveillante.

A ceux qui redoutaient les ambitions françaises, ils répondaient que depuis l'expédition de 1844 jusqu'à nos jours, nous n'avions cessé d'affirmer sinon par les actes des fonctionnaires algériens du moins par les déclarations constantes de notre diplomatie notre respect de l'intégrité de l'empire marocain, ne demandant après la bataille d'Isly que ce qui avait été justement réclamé avant la guerre, restituant Oudjda après l'expédition des Beni-Snassen en 1859, ne tirant aucun avantage territorial de nos fréquentes incursions dans le bled siba, résistant enfin à ce moment même à tous ceux qui en Algérie nous poussaient à profiter des agressions continuelles des tribus marocaines insoumises, dans le Sud Oranais et le Sahara, pour nous emparer de Figuig.

Malgré tout, ces sages conseils n'étaient pas écoutés à la cour du jeune sultan Abd-el-Aziz. Ce prince, monté sur le trône en 1894, par les œuvres du grand vizir Ba Ahmed, était resté jusqu'en 1900 complètement à l'écart des affaires du gouvernement. A la mort de Ba Ahmed, il se trouva brusquement investi de la réalité du pouvoir ; il avait autour de lui un certain nombre d'amuseurs européens dont le plus influent, l'anglais Mac Lean, avait réussi à lui persuader que la Grande Bretagne seule était capable de fournir au Maghzen avec désintéressement les conseils, les finances, le personnel nécessaire pour tirer l'empire d'une antique et profonde désorganisation qui pouvait le mettre du jour au lendemain à la merci de la France, réduit comme l'avait été 20 ans plus tôt le bey de Tunis au rôle insignifiant, et incompatible avec son caractère religieux, de souverain nominal. En réalité, Mac Lean

préparait le protectorat anglais sous prétexte d'éviter au Maroc l'humiliation du protectorat français.

Notre diplomatie veillait heureusement. Elle avait à sa tête à Tanger M. Révoil qui avait appris en Tunisie la conduite des affaires musulmanes, et était arrivé là avec la ferme intention de faire disparaître les malentendus et d'inaugurer une politique d'entente cordiale franco-marocaine.

Le rôle qu'il assumait ainsi n'était pas sans difficultés. L'opinion marocaine comme l'opinion française était rendue nerveuse par les affaires du Touat, et les agissements de Mac Lean faisaient prendre au gouvernement chérifien une attitude orgueilleuse qui nous imposait une énergie particulière.

A ce moment critique se produisit un incident qui permit à M. Révoil d'abord de montrer que la France si elle y était forcée ne reculerait devant aucune extrémité, d'exposer ensuite combien elle préférait aux perpétuelles contestations qui troublaient ses relations avec le Maghzen, une politique au grand jour basée sur la communauté des intérêts.

Un français d'Oran, M. Pouzet, fut assassiné par des marocains près de l'embouchure du Kiss ; M. Révoil profita de cet incident pour envoyer au Maghzen un ultimatum appuyé par la présence à Tanger de deux navires de guerre. Le Maghzen fut si effrayé qu'il consentit immédiatement à satisfaire toutes les demandes du ministre. On se borna d'ailleurs à exiger outre une indemnité convenable pour la famille de M. Pouzet, l'envoi à Paris d'une ambassade solennelle avec mission d'y régler au mieux des intérêts réciproques des deux états et sur les bases du traité de 1845 toutes les questions pendantes. On ne manquait pas en même temps de faire savoir au sultan que nous étions animés, au fond, des intentions les plus conciliantes et de l'esprit le plus amical.

Ce fut un coup de théâtre d'autant plus complet que quelques jours avant le docteur Linares représentant la France à Fez avait repoussé des propositions du Maghzen lui offrant d'envoyer une ambassade à Paris. M. Révoil fit plus : pour bien marquer au gouvernement marocain que les intrigues de Mac Lean tendant à établir à Fez une sorte de protectorat anglais ne lui avaient pas échappé, il notifia au ministre de la Grande Bretagne à Tanger qu'à la suite de l'affaire Pouzet, une ambassade marocaine irait à Paris présenter les excuses du gouvernement marocain et régler dans un esprit de justice

et de respect des anciens traités les difficultés franco-marocaines.

Le Maghzen écouta alors les suggestions du parti gibelin ami de la France, renonça à traiter avec l'Angleterre les questions touchant à son avenir et à son indépendance et donna en revanche les pouvoirs les plus étendus à son ambassadeur à Paris, Si Abd-el-Krim ben Sliman, un des membres les plus influents du cabinet marocain [1].

Le résultat de la mission de Si Abd el Krim ben Sliman fut le protocole du 20 juillet 1901 négocié à Paris entre lui et M. Révoil.

Pour assurer l'application de cet accord, M. Révoil quittait Tanger et était nommé gouverneur général de l'Algérie.

Nous allons examiner le texte du protocole du 20 juillet 1901, comme nous avons examiné celui du traité de 1845. Ce document diplomatique récent ayant force de loi comme son aîné, nous devons en faire l'étude approfondie, et, en examinant le rôle de la France au Maroc, ne pas présenter une solution qui demanderait des procédés contraires aux arrangements que nous avons pris.

Le préambule indique que le « gouvernement français et le « gouvernement chérifien rédigent ce protocole dans le but de « consolider les liens d'amitié existant entre eux et de déve-« lopper leurs bons rapports par tous les arrangements qu'il « sera nécessaire, en prenant pour base l'intégrité de l'empire « chérifien d'une part, et d'autre part l'amélioration de la « situation de voisinage immédiat qui existe sur la frontière « algéro-marocaine et au sud de celle-ci dans la région par-« courue par les tribus nomades. »

L'article 1er affirme la vitalité du traité de 1845, tout en le déclarant révisable. Les articles suivants marquent les points sur lesquels devra dès l'abord porter la révision.

L'article deuxième est ainsi conçu : « Le Maghzen pourra « établir des postes de garde et de douane en maçonnerie ou « sous toute autre forme à l'extrémité des territoires des tribus « qui font partie de son empire, depuis le lieu connu sous le « nom de Teniet Sassi jusqu'au ksar d'Ich et au territoire de « Figuig. »

(1) Le caïd El Menebbi, ami de Mac Lean, était le chef de l'ambassade qui se rendait en Angleterre. Il devait de Londres se rendre à Berlin tandis que Abd-el-Krim ben Sliman devait aller de Paris à Saint-Pétersbourg.

En 1845, on avait stipulé qu'il ne serait fait aucun bornage, ni élevé aucune construction à proximité de la frontière, dans le but d'éviter les conflits que les populations n'eussent pas manqué de faire naître à cette occasion ; mais comme maintes fois depuis 1845 nous avions reproché au gouvernement chérifien son impuissance à empêcher les méfaits des tribus soumises à son empire, il était juste de lui donner les moyens de les tenir par des postes fortifiés, s'il le jugeait nécessaire.

Entre Teniet Sassi et Figuig, la turbulente tribu des Beni Guil el les Oulad Sidi Cheikh Gheraba n'avaient cessé de faire parler la poudre avec nos Hamyan et avaient été cause d'incidents multiples. Nous avions dans cette région élevé de nombreux postes. Nous nous proposions d'en élever encore partout où ils seraient nécessaires à la sécurité. Nous devions donc, si nous ne voulions pas paraître empiéter sur les droits du sultan, le laisser libre d'agir comme nous l'avions fait nous-mêmes, d'autant plus que le traité de 1845 donnait à juste titre à la zone en question un caractère indéterminé, afin de permettre aux nomades des deux empires de profiter des pâturages et de continuer à vivre suivant leurs traditions sans pouvoir créer des incidents de frontière.

« Les gens des ksour de Figuig et de la tribu des Amour « Sahara, dit l'article troisième, continueront à user comme « par le passé de leurs plantations, eaux, champs de culture, « pâturages, etc., quand bien même ces propriétés seraient à « l'est du chemin de fer, sans qu'il puisse leur être suscité « d'obstacles ou d'empêchements. »

Cet article demande à être commenté. Les gens des ksour de Figuig s'étaient fait remarquer depuis longtemps par leur fanatisme xénophobe, chaque fois que nos goums ou nos colonnes régulières avaient passé à proximité de leurs murailles ou de leurs palmeraies. Leur attitude hostile avait failli bien souvent attirer sur eux un châtiment mérité. Mais le traité de 1845 les faisant Marocains, il fallait pour s'en prendre à eux une autorisation explicite que le quai d'Orsay s'était toujours refusé à donner, malgré les demandes réitérées de l'Algérie.

Les Figuiguiens, voyant leurs insolences rester impunies, s'imaginèrent follement que leurs remparts étaient à l'abri de nos moyens d'action et qu'ils pourraient toujours nous braver. Lorsque nous décidâmes de continuer le chemin de fer du Sud-Oranais, ils voulurent s'y opposer d'accord avec les

Amour Sahara, dont un grand nombre étaient restés Marocains, au lieu de se soumettre aux Français, définitivement installés dans leurs ksour. Ils basaient leur réclamation sur ce que l'établissement de la voie ferrée traversait leurs plantations, coupait leurs canaux, gênait leurs cultures et leurs pâturages. Ils revendiquaient la propriété de Djenien bou Resq, petite palmeraie sans valeur où nous nous étions fortifiés pour installer une tête de ligne provisoire. Ils marquaient en même temps leur haine de l'étranger en coupant les routes à tous les Européens qui se hasardaient sans escorte ou sans précautions.

Nous vengions de notre mieux (pas toujours heureusement) les assassinats, mais nous ne leur faisions pas l'honneur d'une réponse qu'ils eussent souhaitée directe afin d'assurer leur indépendance du côté du Maghzen.

Ils voulaient bien, en effet, comme musulmans, reconnaître la suzeraineté du Chérif qui régnait à Fez, mais ils cherchaient à éviter de se soumettre aux exigences autocratiques et arbitraires des fonctionnaires marocains.

Plutôt cependant que de supporter le joug des infidèles dont ils se sentaient de plus en plus menacés, ils avaient à plusieurs reprises demandé des caïds au sultan.

En 1900, lorsque nos colonnes prirent la route de la Zousfana pour aller donner la main à celles qui, parties de la division d'Alger, s'installaient dans les oasis sahariennes, les Figuiguiens envoyèrent à Fez de nouvelles doléances, tant en leur nom qu'au nom des Amour et des Zoua Gheraba, comme eux Marocains par le traité de 1845.

Ces doléances avaient été présentées par le Maghzen à la légation de Tanger, qui ne pouvait qu'affirmer au gouvernement chérifien la ferme résolution de s'en tenir aux textes des conventions existantes. C'est cette résolution qui s'affirme par écrit dans l'article 3 du protocole du 20 juillet.

Mais il ne fallait pas que les concessions faites au Maroc par cet article et le précédent pussent, mal interprétées, gêner notre pénétration saharienne ; il ne fallait pas non plus que les ingénieurs marocains et les nôtres pûssent entrer en conflit pour la construction d'un poste en un point favorable. On rédigea alors l'article 4 :

« Le gouvernement marocain pourra établir autant de « postes de garde et de douane qu'il voudra du côté de l'empire

« marocain au-delà de la ligne qui est considérée comme
« approximativement la limite des parcours des Doui Menia et
« des Oulad Djerir et qui va de l'extrémité du territoire de
« Figuig à Sidi-Dahar, traverse l'oued Kheroua et atteint par
« le lieu connu sous le nom d'El Morra le confluent de l'oued
« Talzaza et de l'oued Guir. Il pourra également établir des
« postes de douanes et de garde sur la rive occidentale de
« l'oued Guir depuis le susdit confluent jusqu'à 15 kilomètres
« au-dessus du ksar d'Igli. De même le gouvernement français
« pourra établir des postes de douane et de garde sur la ligne
« voisine de Djenan ed Dar passant sur le versant oriental du
« Djebel Bechar et suivant cette direction jusqu'à l'oued Guir ».

Les Doui Menia et les Oulad Djerir dont il est question dans cet article sont deux grandes tribus dont les aires de parcours s'étendent au nord jusqu'au Chott Tigri, à l'ouest jusqu'aux montagnes de l'Atlas marocain (pays des Beraber), au sud jusqu'au Tafilalet, à l'est aussi loin que les armes peuvent les protéger. Les grands marchés de ces nomades avaient toujours été Figuig au nord, le Tafilalet au sud. Ils commerçaient bien aussi avec le Tell, mais c'était en général par l'intermédiaire des Zoua Gheraba, des Beni Guill et des Hamyan, avec lesquels les grosses affaires se traitaient sous les auspices des marabouts de Kenadsa. On n'avait pas pensé, dans le traité de 1845, à comprendre les Doui Menia et les Oulad Djerir dans l'énumération des tribus marocaines ou algériennes.

Alliées autrefois contre nous aux Oulad Sidi Cheikh révoltés, elles en avaient été châtiées par l'expédition du général de Wimpfen. De 1870 à 1900, on n'entendit plus parler des Doui Menia ou des Oulad Djerir que par les coups de mains auxquels ils se livraient de temps en temps, soit les uns contre les autres, soit contre leurs voisins. Mais en 1900, nous traversâmes dans le Sud Oranais pour parvenir aux oasis sahariennes[1] la région des Beni Gouni (Taghit, etc.,) palmeraie assez riche dont ces nomades se prétendaient propriétaires. N'ayant pu nous en interdire l'accès, ils se retirèrent du côté du Tafilalet avec leurs tentes et leurs troupeaux, mais se considérèrent comme en guerre avec nous et attaquèrent nos convois. Battus, ils se virent contraints de renoncer à leur

(1) Nous désignons ici sous le nom d'oasis sahariennes le Touat, le Gourara et le Tidikelt. C'est leur appelation officielle en style administratif algérien. Il y a bien d'autres oasis sahariennes, mais il suffit de s'entendre.

indépendance et, comme les Figuigiens, préférèrent en cette occurence subir le joug politique de leur souverain religieux, le sultan du Maroc, que celui des infidèles que nous étions pour eux. Comme les Figuigiens aussi, ils avaient envoyé des émissaires à Fez pour demander au Maghzen d'arrêter les Français, qui, disaient-ils, s'installaient en maîtres dans la terre d'Islam dont le Chérif avait la garde.

De notre côté, nous avions à maintes reprises prévenu le gouvernement de Mouley Abd-el-Aziz que les Doui Menia et les Oulad Djerir, tribus indépendantes de la région au sud des ksour, s'étant permis des agressions contre nos troupes, nous nous réservions de les châtier et même le cas échéant de nous installer chez eux pour empêcher le retour de leurs brigandages.

L'article 5 du protocole du 20 juillet 1901 a pour objet de préparer le règlement de cette question des Doui Menia et des Oulad Djerir et en même temps celle des ksour clairsemés dans leur aire de parcours. En voici le texte :

« La situation des habitants du territoire compris entre les « lignes des postes des deux pays indiqués ci-dessus est « réglée de la façon suivante :

« Pour ce qui concerne les gens des tribus des Doui Menia « et des Oulad Djerir, les deux gouvernements nommeront « des commissaires qui se rendront auprès d'elles et leur « laisseront le choix de celui des deux gouvernements sous « l'autorité duquel ils seront placés. Ceux qui choisiront « l'autorité française seront maintenus dans leur résidence et « ceux qui choisiront l'autorité marocaine seront transportés « de ce territoire à l'endroit que le gouvernement marocain « leur assignera comme résidence dans son empire, et auront « la faculté de conserver leurs propriétés et de les faire « administrer par des mandataires ou de les vendre à qui ils « voudront.

« Les gens fixés sur le territoire susdit et vivant sous la « tente autres que les Doui Menia et les Oulad Djerir demeu- « reront sous l'autorité de l'empire marocain et pourront y « conserver leur résidence.

« Les gens des ksour du territoire susdit auront le choix de « l'autorité qui les administrera et pourront en tout cas « continuer à habiter sur leur territoire ».

Le troisième paragraphe de cet article s'applique aux Oulad

Sidi Cheikh Gheraba et aux Amour Sahara qui conformément au traite de 1845 doivent rester marocains.

Le paragraphe suivant proposé par le Maghzen pour donner satisfaction aux demandes des ksouriens de ces régions venus avec les nomades en députation à Fez était trop conforme à l'esprit moderne pour qu'on y fit à Paris la moindre objection.

Il n'y a rien à dire des articles 6 et 7 qui règlent à titre de réprocité le droit de propriété des Algériens au Maroc, et des marocains en Algérie :

« Article 6. — Tous les gens relevant de l'autorité « algérienne qui possèdent des propriétés, plantations, eaux « champs, etc., sur le territoire de l'empire marocain pourront « les administrer à leur gré.

« Il en sera de même pour ceux qui relèvent de l'autorité « marocaine et qui possèdent des propriétés sur le territoire « algérien.

« Article 7. — Dans le but de maintenir les bonnes « relations entre les tribus voisines relevant des deux gouver- « nements, d'établir la paix et de développer le commerce « entre elles, les deux gouvernements ont stipulé que leurs « sujets respectifs pourraient se rendre librement sur le « territoire compris entre les postes des deux pays et indiqués « dans les articles 4 et 5 pour y faire du commerce ou dans « tout autre but et sans qu'on puisse leur réclamer des droits ».

Nous ne pouvions avoir qu'avantages à l'application très large de ces articles qui devaient développer rapidement et puissamment le commerce de notre Sud Oranais.

Par l'article 8 :

« Les deux gouvernements ont convenu que les commis- « saires indiqués à l'article 5 fixeraient sur place tous les « points de garde et de douane spécifiés pour le gouvernement « marocain aûx articles 2 et 4 ». On voulait en réglant de suite les emplacements des postes tant français que marocains, éviter dans l'avenir toute chance de conflit à ce sujet.

Enfin, l'article 9, au lieu de faire des incidents journaliers de la vie des tribus nomades, l'objet des représentations diplomatiques se réglant à prix d'or, permettait aux agents locaux de donner sur place les sanctions nécessaires :

« Il a été convenu entre les deux gouvernements que
« désormais ils ne s'imputeraient pas réciproquement la
« responsabilité des réclamations qui surviendraient à l'avenir
« entre les tribus des deux pays et ne se réclameraient de ce
« fait aucune indemnité pécuniaire.

« Cela dans le but d'éviter les difficultés qui sont soulevées
« périodiquement à ce sujet entre les deux gouvernements.
« Chacun des deux gouvernements désignera annuellement
« deux commissaires, l'un pour la région du Nord et l'autre
« pour la région du Sud, pour discuter et régler au mieux
« et sans retard les réclamations qui surviendraient entre
« les tribus, et les autorités locales respectives leur prêteront
« l'appui nécessaire pour faire rendre justice par les
« intéressés.

« Le commissaire du Maghzen dans le Nord se rendra à
« Marnia pour étudier et régler les réclamations des tribus
« marocaines avec le commissaire du gouvernement de
« l'Algérie dans les conditions sus-énoncées. De même le
« commissaire du Maghzen dans la région Sud se rendra aux
« environ de Djenan ed Dar pour étudier et régler les récla-
« mations des tribus marocaines avec le commissaire français
« dans les conditions sus-énoncées.

« De même le commissaire du gouvernement de l'Algérie
« pour les réclamations des tribus algériennes dans la région
« du Nord se rendra à Oudjda, et ce commissaire pour les
« réclamations de la région du Sud se rendra à Figuig.

« Fait à Paris, le 20 juillet 1901 ».

(Suivent les signatures).

Tel est le protocole que négocièrent M. Révoil et Si Abd el Krim ben Sliman. Ceux qui ont bien voulu nous suivre dans cette étude comprennent déjà combien l'application devait en être difficile, puisqu'il supposait le traité de 1845 régulièrement appliqué, tandis que les nouveaux commissaires franco-marocains (institués en exécution de l'article 5 du protocole) allaient se trouver en présence d'une situation de fait très différente de celle qu'on était en droit de déduire des textes sous lesquels les plénipotentiaires des deux gouvernements avaient autrefois apposé leurs signatures à Lalla Maghnia.

(*A suivre*). **J. ROMAGNY.**

OBSERVATOIRE DE SANTA-CRUZ

Étude des Vents du 1er juin au 1er décembre 1906

ROSE des VENTS	Juin			Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			TOTAUX du 1er juin au 1er décembre 1906	TOTAUX du 1er juin au 1er décembre 1905
	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir		
N.	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	2	1	1	3	2	0	0	12	14
N. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2	3
N. E.	2	1	3	2	5	2	2	1	1	3	0	3	1	2	4	2	2	4	40	49
E. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E.	2	5	0	2	3	1	1	2	2	1	2	2	1	3	2	4	5	1	39	55
E. S. E.	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	5	4
S. E.	2	7	4	2	5	6	7	6	6	6	13	5	4	2	4	5	4	6	94	88
S. S. E.	1	0	2	5	3	0	1	3	2	2	2	1	1	1	2	0	3	1	30	19
S.	11	7	7	6	3	5	10	11	7	8	6	7	4	6	4	3	3	7	115	101
S. S W.	0	1	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	6	6
S. W.	6	2	6	6	5	3	3	4	1	5	1	2	11	4	5	8	9	4	85	98
W. S. W	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
W.	3	0	0	4	2	5	4	3	4	0	0	1	5	3	3	2	2	3	44	53
W. N. W.	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	4	2
N. W.	2	6	5	2	2	7	1	0	7	5	5	5	2	7	4	2	2	3	67	50
N. N. W.	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	5	7
TOTAUX...	30	30	30	31	31	31	31	31	31	30	30	30	31	31	31	30	30	30	549	549

Ch. LHUILLIER

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Juin au 1er Décembre 1906

ALTITUDE : 374 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne (1)	TEMPÉRATURE			TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION en m/m	PLUIE		VENTS		NÉBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 21)	NOMBRE de jours de brouillard
		minimum	maximum	moyenne (2)				tombée en millimètres	NOMBRE de jours	Direction des nuages	Force (de 0 à 9)			
Juin (1906)	727,6	18,7	27,1	22,9	18,5	76,2	363,7	1,2	1	S.	1,3	4,4	11,4	14
Juillet	729,2	20,8	28,6	24,7	20,0	75,3	372,9	1,0	1	S. W.	1,2	4,5	12,3	9
Août	733,5	22,1	29,2	25,7	22,7	78,0	267,7	0	0	S.	1,0	3,0	12,5	9
Septembre	731,4	20,3	26,4	23,4	19,7	76,5	206,7	58,7	7	S. E.	1,0	4,8	13,0	9
Octobre	729,6	16,8	22,8	19,8	16,0	75,3	241,2	55,5	5	S. W.	1,0	4,0	12.6	6
Novembre	729,6	12,1	18,2	15,1	10,7	71.0	217,7	54,1	5	S. W.	1,4	4,1	13,9	6
TOTAUX								170,5	19					53

(1 Les nombres donnés sont les pressions barométriques moyennes mensuelles *corrigées à zéro*.
(2) Les nombres donnés sont les températures moyennes mensuelles *corrigées*.

A. GUILLAUME.

BIBLIOGRAPHIE

1° Augustin Bernard et N. Lacroix. — ***L'évolution du nomadisme en Algérie,*** ouvrage publié sous les auspices de M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, 1 vol. in-8, XIII - 342 pages, Alger, Jourdan - Paris, Challamel, 1906, avec 1 carte hors texte et 5 graphiques dans le texte.

2° Augustin Bernard et N. Lacroix. — ***La pénétration saharienne,*** (1830-1906), publié par le Gouvernement général de l'Algérie, 1 vol. in-8, X — 195 pages, Alger, Imprimerie algérienne, 1906.

Les auteurs, MM. Augustin Bernard, professeur à l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger, actuellement chargé du cours de Géographie de l'Afrique du Nord à la Sorbonne, et le Commandant Lacroix, chef du service des affaires indigènes au Gouvernement général, sont assez connus des lecteurs de notre *Bulletin*, dans lequel ils ont écrit d'ailleurs à diverses reprises, pour que je puisse me dispenser d'insister ici sur leur valeur et sur leur compétence dans les questions algériennes. Les nombreuses et savantes publications qu'ont déjà à leur actif MM. B. et L. nous font pressentir la valeur de leurs deux nouveaux livres dont je me bornerai à exposer ici sommairement la matière.

L'*Evolution du nomadisme en Algérie* est, comme l'indique le titre, une étude du mode d'existence de nos tribus indigènes du sud-algérien, des modifications produites, dans leurs habitudes de vie, par la situation économique et politique de l'Algérie à l'heure actuelle, de l'évolution et des modifications que notre administration peut leur imposer, des moyens à employer pour atteindre le résultat désiré.

En dehors de l'observation directe des faits par les auteurs, le travail de MM. B. et L., s'appuie sur les renseignements tirés par eux d'une foule d'ouvrages — scrupuleusement cités — relatifs à la vie des nomades. Mais ce qui fait la principale valeur documentaire de ce livre, ce sont les rapports spéciaux sur le nomadisme, fournis par MM. les Officiers des cercles et annexes de toute l'Algérie depuis 1901, à la demande des Gouverneurs généraux, MM. Révoil et Jonnart.

On a longtemps répété que, dans son évolution à travers les âges, l'homme avait été successivement chasseur, berger, agri-

culteur. Les sociologues ont détruit cette hypothèse ; ils ont montré que l'homme n'est point passé forcément par ces trois grandes phases successives. L'état de nomadisme d'un peuple ne marque pas nécessairement un degré inférieur de civilisation.

Le nomadisme est « la migration périodique et régulière en vue des nécessités de l'industrie pastorale ». Son évolution générale, son rôle devant l'agriculture, ses effets de stérilisation des terres arables, sont successivement étudiés par MM. B. et L.

Les régions de steppes, dont le sol reverdit à certaines saisons, sont le vrai terrain du nomadisme.

Est-il possible d'envisager pour l'Afrique septentrionale l'époque où les nomades deviendront sédentaires ? Cette transformation ne pourra-t-elle jamais être réalisée ? Le climat dans le nord de l'Afrique, l'irrégulière distribution des pluies, sont la véritable cause de la division du sol en 3 régions : région cultivable (avec au moins 40 cm. d'eau pluviale par an), région de steppes (entre 20 cm. et 40 cm. d'eau), région de déserts (au-dessous de 20 cm. d'eau). Ces régions ne forment pas des bandes nettement délimitées, et que l'on est, souvent encore, porté à considérer comme presque parallèles (Tell, Hauts-Plateaux, Sahara).

Ce sont ces conditions géographiques ici, qui imposent le nomadisme. Les causes historiques sont tout à fait secondaires.

Aussi loin que l'histoire nous permet de remonter, nous voyons dans ce pays des Berbères sédentaires et des Berbères nomades. Sous les Romains, les Vandales, les Byzantins, selon le plus ou moins d'autorité du gouvernement du pays, le nomadisme diminue ou progresse.

Les invasions arabes — surtout celles du XIe siècle — apportent avec elle la dévastation de certaines régions et le nomadisme doit alors gagner du terrain au détriment de l'agriculture.

Pour conjurer les conflits entre nomades et agriculteurs, pour protéger les forêts contre les troupeaux, il faut laisser à chacun son domaine naturel, et si l'on doit protéger la forêt et l'agriculture, dans les régions où cette protection a sa raison d'être, il faut aussi laisser la steppe au nomade.

La cause principale du nomadisme est l'industrie pastorale qui nécessite la transhumance. A la fin de l'hiver, le nomade du sud remonte vers les Hauts-Plateaux, s'avance vers les cultures, à l'époque de la moisson, pour y faire sa provision de céréales et quitte ces régions, dès l'automne, pour le Sahara où le troupeau trouve à se nourrir. C'est aussi le moment de la cueillette des dattes. Telles sont les habitudes de nos grands nomades ; mais entre le sédentaire et le grand nomade, il y a, dans l'Afrique septentrionale, bien des degrés que déterminent MM. B. et L. ;

ils classent, sous ce rapport les indigènes en cinq catégories (p. 75 et s.) (1).

Après trois chapitres sur les généralités, que nous venons d'analyser, MM. B. et L. en arrivent, avec le chapitre IV, à s'occuper plus spécialement des grands nomades, dont ils étudient l'évolution au triple point de vue économique, matériel et social.

L'*industrie pastorale*, l'élevage des bestiaux est à la base de l'existence du nomade, dont elle constitue la principale occupation. MM. B. et L. consacrent deux chapitres (70 pages) à cette importante question.

Nous en retiendrons les constatations suivantes : pour l'Algérie le nombre des bœufs est d'environ 1 million, chiffre qu'on ne pourra guère augmenter. En 1904 le nombre des chevaux était de 229,000 (28,000 en territoire de commandement), le nombre des mulets de 173,000 (9,000 en territoire de commandement), le nombre des ânes de 264,000 (56,000 en territoire de commandement), l'élevage du cheval est en décadence. Le chameau est l'animal indispensable aux grands nomades pour les transports. Une diminution sensible, de 1896 à 1904, a été constatée sur le nombre des chameaux (255,000 en 1896, 187,000 en 1901, 190,000 en 1904). Cet affaiblissement du nombre des chameaux a diverses causes (épidémies, sécheresses, convois du Touat, etc.), mais « en dehors du Sahara, on peut envisager sa diminution et son recul sans trop de regrets ».

De tous les animaux du nomade, celui qui fait sa principale richesse est le mouton. Aussi bien les améliorations à apporter à cette productive industrie ont-elles été étudiées avec une attention toute particulière par les Gouverneurs généraux de l'Algérie. MM. B. et L. ont reproduit, d'après le remarquable ouvrage, le *Pays du Mouton*, publié par ordre de M. J. Cambon, un diagramme du troupeau ovin en Algérie de 1867 à 1905 (p. 141). On remarquera les variations considérables subies dans cet espace de temps, par le chiffre des moutons algériens, qui est passé par son maximum de 10,854,000 têtes en 1887, par un minimum de 4 à 5 millions en 1868 et en 1882 et qui était de 8,611,000 en 1904

Le problème qui se pose à propos du mouton, est ainsi indiqué par MM. B. et L. : « Sous l'influence de causes diverses, l'espace réservé à l'élevage transhumant lui est disputé par la culture européenne ou indigène, par la reconstitution de la forêt, et tend à se réduire. N'est-il pas possible de mieux tirer parti de ce qui reste de manière à ce que l'industrie pastorale, qui est une des grandes

(1) Ce chapitre a été publié dans le n° de janvier-mars 1906 de ce *Bulletin*.

richesses de l'Algérie, ne souffre pas trop du nouvel état de choses ? N'est-il pas possible, sur cet espace réduit, de nourrir, grâce à certaines améliorations, une richesse moutonnière égale et même supérieure à celle qu'on entretenait jadis ?

Après avoir passé en revue les moyens propres à résoudre la question, MM. B. et L. sont amenés à cette conclusion que « des améliorations locales et de détail sont possibles, mais on ne saurait modifier d'une manière fondamentale, comme on se l'imagine trop souvent, les conditions dans lesquelles s'excerce l'industrie postorale chez les nomades ».

La *culture* chez les nomades passe naturellement bien après l'élevage; elle n'est du reste possible qu'avec une certaine quantité de pluie, ou avec les irrigations. De vastes étendues seront donc toujours impropres à la culture, en Algérie. On constate toutefois que la culture est en progrès sur la lisière du Tell et dans la steppe ; mais ces progrès auront bientôt atteint leur limite. Souvent, d'ailleurs, il n'y a pas avantage à développer à outrance la culture, car ce développement se fait généralement aux dépens de l'élevage qui doit rester la principale industrie de ces régions méridionales de l'Algérie, parce qu'elle est la plus lucrative et la mieux appropriée aux conditions géographiques.

Les conclusions de MM. B. et L., en ce qui concerne la mise en valeur des Hauts-Plateaux par la culture, méritent d'être retenues ; elles se résument dans ces mots : partout où les conditions géographiques aidées par de sages procédés de culture permettront de compter sur des récoltes rémunératrices, qu'on favorise la culture ; partout où, au contraire, la situation climatologique ne pourra assurer que des récoltes douteuses et où la culture forestière sera précaire, qu'on laisse la place aux troupeaux du nomade.

Un article de l'un des grands journaux de Paris (*Le Temps* du 27 janvier 1907 ; art. intitulé : l'*Algérie doublée*) affirmait que la surface des terres cultivables en Algérie serait un jour doublée par la mise en valeur des Hauts-Plateaux. Nous serions heureux de penser que ce beau rêve pourra se réaliser un jour ! Mais est-il bien réalisable ?

Selon le correspondant du *Temps*, des labours préparatoires sérieux permettent de récolter des céréales dans des pays où il tombe une moyenne de pluies annuelles inférieure à 400 m/m et même à 300 m/m. La plaine de Bel-Abbès, qu'il cite à l'appui de cette affirmation, reçoit moins de 400 m/m d'eau par an ; certaines années même elle n'en reçoit que 250 m/m, et c'est cependant, dit-il, le pays des céréales par excellence.

Malgré la belle épaisseur d'alluvions de la plaine de Bel-Abbès,

malgré les sages labours de ses colons, il est permis de douter que la récolte des céréales ait réussi les années où il n'est tombé que 250 m/m de pluies. Si maintenant nous ouvrons l'*Essai de climatologie algérienne* de Thévenet (le seul ouvrage d'ensemble que nous ayions sur cette matière), nous y relevons, pour la moyenne annuelle de pluie, de toutes les observations recueillies à Bel-Abbès pendant 8 ans, 398 m/m 1, autant dire 400 m/m, ce qui est loin de la quantité de pluie que reçoivent certains points des Hauts-Plateaux.

A El-Aricha par exemple, la moyenne annuelle (portant sur 12 années d'observations) n'est que de 297 m/m 6. Si l'on ajoute à cela que l'évaporation est généralement plus intense dans ces régions que dans le Tell (voir les chiffres donnés par Thévenet), et que c'est notamment cette évaporation que l'on cherche à diminuer par les labours préparatoires, on sera en droit de se montrer sceptique en ce qui concerne les résultats de la culture des céréales dans de semblables régions, même avec les procédés de culture les plus savants.

La distribution annuelle des pluies sur les Hauts-Plateaux est très irrégulière. Sur le versant Sud de la chaîne tellienne, des régions comme celles de Saïda, de Tiaret, de Teniet-el-Haad, etc., reçoivent une moyenne annuelle de 430, 744,8 et 635,6 d'eau de pluie, mais il est aussi bien des régions, dans l'Ouest et le Sud de ces Hauts-Plateaux, qui ne reçoivent pas 300 m/m d'eau par année et dans lesquelles la culture ne donnera, hélas, jamais de bons résultats.

Le *commerce* des grands nomades se fait avec le Tell et avec le Sahara ; ils prennent, dans le Tell, surtout des céréales et des produits manufacturés pour leur usage et pour les vendre dans les oasis sahariennes ; ils y apportent les produits de leurs troupeaux et les dattes du Sahara. Notre domination a produit des changements profonds dans les conditions du commerce des nomades et dans les voies de ce commerce. Les mozabites et les israélites servent de plus en plus d'intermédiaires sur les Hauts-Plateaux et les caravanes ne montent plus si loin vers le Nord. La sécurité qui règne aujourd'hui a supprimé la nécessité des grandes caravanes.

L'examen de la *vie matérielle* des nomades amène MM. B. et L. à nous parler d'abord de l'habitation du nomade : la tente. La laine et le poil des animaux, la fibre des plantes de la steppe fournissent la matière nécessaire à la fabrication des tentes. Le blé et l'orge forment la base de la nourriture grossière du nomade, l'eau et le laitage sont sa boisson, avec, aujourd'hui, le café et le thé dont l'usage se répand de plus en plus. Le burnous, qui constitue la pièce principale du vêtement

chez nos indigènes, est tissé par les femmes, de même que l'étoffe des tentes ; la plupart des autres parties du costume sont de fabrication européenne. MM. B. et L. n'ont rien dit des bijoux et des tatouages. L'ameublement d'une tente est assez sommaire, en dehors des nattes et des tapis qui ont parfois quelque valeur, le mobilier se compose de quelques sacs, de peaux de boucs, de vases en bois, en terre, ou en métal, etc.

La principale *industrie* du nomade consiste dans la fabrication des tapis de laine, qui est d'ailleurs demeurée bien grossière. Les nombreuses écoles de tapis éparses aujourd'hui sur tous les points d'Algérie développeront cette industrie et amélioreront la fabrication. C'est aussi le nomade, ou plutôt la femme nomade, qui fait la poterie grossière dont elle se sert ainsi que la plupart des objets de sparterie que comporte le maigre mobilier de la tente. Les objets et vases de bois et beaucoup de vases en poterie sont plus particulièrement de l'industrie des indigènes sédentaires.

MM. B. et L. terminent leur livre avec un chapitre consacré à l'*Etat social* du nomade algérien. C'est dans la famille l'autorité absolue du père, le rôle très inférieur de la femme, « mule le jour reine bien-aimée la nuit », comme on a pu la définir avec quelque raison, c'est la polygamie, le divorce, le mariage des impubères, le redoutable droit de *djebr*, souvent si indignement exercé par le père, et leurs conséquences qui font la famille ce qu'elle est. Le tout est assaisonné d'une grande froideur religieuse au regard de l'orthodoxie musulmane.

Notre contact n'a pas produit beaucoup de changement dans la famille du nomade, pas plus d'ailleurs que dans la tribu. Qu'on se garde toutefois d'envisager la tribu comme un groupement de familles ayant toujours une origine commune, des éléments étrangers se sont, à diverses époques, joints à la tribu et font corps avec elle. A toutes les époques de l'histoire nous voyons les tribus se fractionner, abandonner des territoires, pour s'installer sur d'autres. Aujourd'hui ce qu'on peut surtout constater c'est plutôt le fractionnement de la famille que celui de la tribu, le déplacement de l'individu et son changement de vie ; c'est le nomade qui vient s'établir dans le Tell par exemple, en général avec espoir de retour au pays, c'est le cas de certains sédentaires comme les Beni Mzab et les Biskris par exemple, qui s'étend même aux nomades ; c'est l'exode des ruraux vers les villes. Mais cet exode est extrêmement faible, « le nomade est en somme profondément attaché à son pays, d'une beauté triste et sévère, et ne le quitte guère sans esprit de retour, à moins de raisons sérieuses. Il ressent le charme de la libre existence qu'il mène au Sahara, l'aime d'un amour sincère, et ce nom de Sahara qu'il prononce toujours avec une sorte d'emphase dans l'intonation, revient à

chaque instant dans les prières et les chansons qu'il récite ou psalmodie le soir, autour des feux de bivouac ».

MM. B. et L. constatent avec beaucoup d'à-propos que, s'il existe des familles et des tribus qui constituent soit une aristocratie religieuse, soit une aristocratie militaire (les premières plus fréquentes dans l'ouest, les secondes dans l'est), l'organisation de la tribu est cependant très démocratique. Au-dessous de l'aristocratie qui détient l'autorité religieuse ou laïque, la masse du peuple présente une grande uniformité dans sa vie sociale

Si l'état social de la tribu a été profondément modifié dans le Tell, par la constitution de la propriété individuelle (sénatus-consulte de 1863), il n'en est pas de même dans les steppes et sur les confins du désert où les habitants, avec plus de bien-être et de sécurité que jadis, continueront encore — et sans doute toujours — à mener la vie de leurs ancêtres.



Exposer méthodiquement ce que nous avons fait de 1830 à 1906, pour nous avancer toujours plus au sud du littoral algérien, au triple point de vue scientifique, politique et économique, tel est le but de *La Pénétration Saharienne*. Comment cette pénétration a-t-elle été envisagée sous les divers gouvernements qui se sont succédés en Algérie pendant cette période de 76 années? Comment a-t-elle été pratiquée ? Quels en ont été les agents ? Quels résultats ont été obtenus ? Où en est aujourd'hui le problème saharien ? Voilà les questions qui se sont posées MM. B. et L. et qu'ils ont traitées dans ce livre richement documenté. Les grands problèmes scientifiques auxquels ont travaillé les nombreux savants qu'a attiré le mystérieux Sahara, depuis Berbrugger qui va jusqu'à Ouargla en 1850, jusqu'au récent voyage de MM. Etiennot et Emile Gauthier, y sont exposés ; les efforts faits par nos soldats et nos explorateurs pour assurer notre autorité sur les vastes espaces qui séparent l'Algérie du Soudan et de nos possessions de l'Afrique occidentale y sont passés en revue, ainsi que les avantages économiques — souvent bien maigres pour ce qu'ils ont coûté d'énergie, de dévouement, de sang et d'argent — que la France en a obtenus.

Une carte hors-texte, ou plutôt une planche de 6 cartes nous offre les états successifs de nos connaissances géographiques dans les régions sahariennes et de notre pénétration progressive vers le sud, en 1830, 1852, 1866, 1881, 1900 et 1906.

Ce livre est une refonte de la brochure publiée sous le même titre par MM. B. et L. pour l'Exposition de 1900. Ils ont complété et mis à jour ce premier travail.

L'ouvrage est divisé en sept chapitres qui marquent chacun une des grandes étapes de la pénétration saharienne.

Le *1er Chapitre* nous conduit de 1830 à la prise de Laghouat en 1852. Nous étions trop occupés sur le littoral et dans le Tell pendant cette période de 22 années pour songer à nous aventurer vers le sud. On se borne à assurer la sécurité dans le nord en empêchant les incursions des sahariens vers le Tell. La connaissance de la géographie saharienne fait cependant quelques progrès par l'information indirecte, avec Carette et Daumas, qui interrogent les indigènes, et Berbrugger qui traduit en 1846 les relations des voyages d El-Ayachi (xviie siècle) et de Moulaï Ahmed (xviiie siècle) à travers le Sahara septentrional, du Maroc à la Tripolitaine.

Le seul voyage à noter dans cette période est celui de Berbrugger, qui va à Ouargla en 1850.

Chapitre II (1852-1864). — Avec le maréchal Randon, une vive impulsion est donnée à la pénétration saharienne. Les résultats en sont marqués par la prise de Laghouat (1852), la soumission du Mzab (1853), les négociations, par l'intermédiaire de Si Hamza, des Oulad Sidi Cheikh, avec le chef des Touareg, une série d'explorations, dans l'ouest (de Colomb, Colonieu, Burin) et dans l'est (prise de Tuggurt en 1854, travaux de Ville, voyages de Duveyrier et traité de Ghadamès) ayant surtout pour but économique d'amener les caravanes du Soudan vers l'Algérie.

C'est pendant cette période que Barth fait son remarquable et fructueux voyage (1850-1855) à travers le Sahara et le Soudan, et que Rohlfs (1862) explore le Touat, le Tidikelt et revient par Ghadamès et Tripoli.

Au point de vue scientifique, en dehors des rapports des missions et des ouvrages écrits par les explorateurs et les officiers, cette période nous vaut : une carte du Sahara central (de Duveyrier) et cartes au $\frac{1}{400.000}$ du Sud Oranais (1855) et du Sahara oriental (1861), publiées par le dépôt de la guerre.

Chapitre III. — La période de 1864-1879 marque un temps d'arrêt dans notre expansion vers le Sud. L'insurrection des Oulad Sidi Cheik, dont la répression fut longue et difficile, la guerre franco-allemande, empêchent la France de poursuivre pendant longtemps son œuvre de pénétration saharienne si brillamment commencée. C'est l'insécurité qui règne partout et les quelques explorateurs qui s'aventurent dans le désert « ne rapportent ni itinéraires soigneusement levés, ni observations scientifiques, trop heureux de rapporter leur tête sur leurs épaules ».

Devant l'hostilité des sahariens à toute tentative de pénétration de notre part, et l obstination des caravanes du Soudan à éviter l'Algérie, l'ingénieur Duponchel songe, le premier, à jeter un chemin de fer sur le Sahara d'Alger à Tombouctou par le Touat.

Le *Chapitre IV* est consacré à l'étude de cette question du transsaharien et des missions d'études auxquelles elle a donné lieu de 1879 à 1881.

Le massacre de la seconde mission Flatters en février 1881 à Hassi Tadjemout provoque une émotion considérable en France et la pénétration saharienne se trouve encore momentanément arrêtée.

D'ailleurs l'établissement de notre protectorat sur la Tunisie (12 mai 1881) va modifier les conditions de notre développement saharien en élargissant la base septentrionale d'opérations. De même l'accroissement de notre domination dans l'Afrique occidentale et le projet de chemin de fer (1881) du Sénégal au Niger sont des faits qui ont leur répercussion sur la politique saharienne de la France.

Le *Chapitre V* embrasse la période de 1881 à 1890. Notre inaction dans le Sud, après le massacre de la mission Flatters, fait croire à notre faiblesse. L'insurrection de Bou-Amama (1881) nous amène à créer le poste d'Aïn-Sefra, puis celui de Djenien Bou Rezg (1885-1888). Le rail atteint Aïn-Sefra en 1887 et Biskra en 1888. Tuggurt, El-Oued et Ouargla sont occupées ou réoccupées, les sondages artésiens sont poursuivis avec succès dans ces régions. Mais les explorateurs français qui osent s'aventurer au sud de nos postes extrêmes sont massacrés (les Pères Richard, Moret, Pouplard, le lieutenant Palat, Douls, Crampel).

Plusieurs cartes nouvelles sont éditées ou rééditées durant cette période, qui voit aussi paraître les études de M. de Castries sur la région de Figuig, de M. le Chatelier sur le régime des eaux du Tidikelt et sur l'oasis d'In-Salah, de M. René Basset sur Aïn Mahdi, le Mzab, Ouargla et sur divers itinéraires de musulmans au Sahara, de MM. Motylinski, Masqueray, Amat, sur le Mzab et les Touaregs. Le bel ouvrage de Bissuel, les *Touaregs de l'Ouest* parait en 1888.

Enfin la fondation en 1890 du « *Comité de l'Afrique Française* » est un fait important dans l'histoire de notre expansion coloniale en Afrique.

Le *Chapitre VI* (1890-1900) nous donne l'historique de la période dite du partage de l'Afrique.

La convention du 5 août 1890 avec l'Angleterre reconnaît à la France la zone d'influence « au sud de ses possessions méditerranéennes, jusqu'à une ligne de Say, sur le Niger, à Barroua sur le Tchad ».

Le gouverneur général, M. Jules Cambon, songe alors, dès 1891, à assurer notre domination sur les oasis du Touat, du Gourara et du Tidikelt. Cette occupation demeura à l'état de projet et le sultan du Maroc, sans doute à l'instigation des puissances

européennes, en profita pour installer son autorité sur ces régions.

La France créa bien quelques petits postes dans l'Extrême-Sud, mais on finit par reconnaître, dans la métropole, que pour avoir les sahariens dans la main il fallait s'installer effectivement dans les oasis, et la mission Flamand-Pein fut organisée, elle eut pour résultat l'occupation d'In-Salah.

C'est aussi dans cette période décennale que la France occupa Tombouctou (1895), fit la conquête du Dahomey, et détruisit l'âme de la résistance dans l'Afrique occidentale par la capture de Samory (1898). Les conventions de 1898 et de 1899 avec l'Angleterre, fixent les limites de notre empire colonial africain.

Les résultats scientifiques des explorations sahariennes de 1890 à 1900 sont considérables. Les études géologiques de M. Flamand, les importants travaux de l'explorateur Foureau, la thèse de doctorat de M. Schirmer, nous donnent de précieux renseignements sur le Sahara. La cartographie saharienne a fait d'immenses progrès. La question du transsaharien est de nouveau et longuement agitée, sans aboutir à aucun résultat.

Le *Chapitre VII* passe en revue ce qui a été fait au point de vue de la pénétration saharienne de 1900 à 1906. C'est d'abord l'occupation définitive du Touat, du Gourara et du Tidikelt, la pacification de la région de Figuig, l'organisation spéciale de la subdivision d'Aïn-Sefra placée sous l'habile direction du général Lyautey, l'administration des oasis sahariennes confiée à l'homme de valeur qu'est le lieutenant-colonel Laperrine, qui assurent notre tranquillité dans ces régions, tandis que le rail et le télégraphe s'avancent toujours plus au sud.

En ce qui concerne les recherches scientifiques, les résultats récents sont excellents. Des cartes nouvelles ont précisé et complété les anciennes, des études approfondies de la géologie, de la géographie, des populations, des ressources locales ont été publiées aussi bien sur les régions du Sud-Oranais et du Sahara algéro-tunisien, que sur celles de l'Afrique occidentale et du Soudan.

Il s'agit aujourd'hui de faciliter les communications entre les deux grandes colonies africaines, l'Algérie et le Soudan.

Devant les difficultés auxquelles on se heurterait pour la construction d'un chemin de fer de 2,600 kilom. à travers le Sahara, devant aussi le peu de profit qu'il y aurait à en tirer, il ne semble pas aujourd'hui que l'idée du transsaharien put jamais aboutir à une réalisation. Il n'en est pas de même d'une ligne télégraphique reliant le Tidikelt à Tombouctou, qui serait bien moins coûteuse que le chemin de fer et dont l'utilité ne paraît pas

douteuse. On sait que ce projet est à l'étude et que c'est dans ce but qu'en 1905 une mission fut confiée à M. Etiennot.

Après avoir noté, dans leur conclusion, le peu d'avantages obtenus dans nos entreprises sahariennes, en échange des sacrifices que nous y avons faits, pour arriver à reconnaître que « la pénétration politique doit précéder la pénétration scientifique et économique » dans ce pays dont la valeur économique est insignifiante, MM. B. et L. terminent sur ces mots : « Au Sahara même, il reste, au sud de la Tripolitaine et au sud du Maroc, deux lacunes dans notre organisation, deux trous dans notre filet, qu'il n'est pas en notre pouvoir de combler immédiatement. Mais si la pacification n'est pas complète, elle est bien avancée. La question de la pénétration saharienne ne doit donc plus encombrer notre politique, et c'est vers des territoires autrement intéressants qui s'étendent à l'ouest de l'Algérie qu'il nous faut surtout désormais porter nos regards ».

Tlemcen, le 22 janvier 1907.

ALFRED BEL.

G.-B.-M. FLAMAND et lieutenant-colonel E. LAQUIÈRE. — ***Nouvelles recherches sur le préhistorique dans le Sahara et dans le Haut-Pays oranais.*** — In *Revue Africaine*, p. 204-243, 2e-3e trim. 1906, 70 dessins dans le texte — Alger, Adolphe Jourdan.

Notre savant collègue et membre correspondant M. Flamand, vient de publier en collaboration avec M. le lieutenant-colonel E. Laquière, un très intéressant travail sur les silex taillés, récoltés par eux dans le Sahara (Igharghar, Tadmaït, Tidikelt) et principalement dans le Haut-Pays, dans le Sud et l'Extrême Sud de la province d'Oran.

Avant d'entrer dans le vif de leur sujet les auteurs se défendent d'abord de vouloir adopter pour la classification des objets et des instruments qu'ils décrivent, celle adoptée en Europe.

Aussi, dans leurs descriptions, n'ont-ils pas suivi « l'ordre des *époques* auxquelles appartiennent ou paraissent appartenir les objets considérés ; de tels groupements ne répondraient pas à une vérité scientifique ».

Exception est faite bien entendu pour les stations classiques du quaternaire ancien de la province d'Oran : *Ouzidan*, *Ternifine*, *lac Karar*.

C'est là une preuve de l'esprit de scrupuleuse probité scientifique qui anime les auteurs; ils ont préféré se borner à signaler des faits plutôt que de leur appliquer une classification qui, en Algérie, manque absolument de bases sérieuses.

Les auteurs indiquent ensuite la répartition des objets d'après leur aire de dispersion, la nature des roches dont ils sont faits, l'usage plus ou moins certain des outils et instruments dont les formes sont si variées.

Dans le catalogue des localités qui termine leur étude, ils énumèrent 236 stations.

Comme nouveautés, ils signalent des enceintes retranchées naturelles, des pointes (de flèche) à écusson dont ils donnent dix-sept dessins et que l'on prendrait pour des poinçons, des perles faites d'anneaux de tiges d'encrines du carboniférien, des fragments d'œufs d'autruche ornés de dessins géométriques qui rappellent ceux des poteries des grottes d'Oran. Comme objets rares : des haches en roches vertes, dont une en boudin, des molettes et des pilons, des œufs d'autruche entiers ayant servi de récipients.

Des conclusions de ce travail, nous citerons ce passage le plus important : « Contrairement à l'opinion courante, basée sur les trop rares observations faites jusqu'ici dans ces régions éloignées, les nouveaux documents que nous venons de décrire rapidement, répartis sur des aires vraiment considérables, nous montrent, correspondant au néolithique, des *formes très finies* et d'une taille des plus délicates jusque dans les gisements très lointains de Bir-es-Sof, de Temassinin, du Tidikelt et du Mouydir; alors que, précisément, dans les stations de la chaîne atlantique du Sud et dans celles des steppes, c'est-à-dire au Nord, ce sont, dans la plupart des gisements, les *formes frustes* qui dominent ».

« Dans le Haut-Pays domine le type de la *lame* et de ses dérivés ; dans le Sahara se montre au contraire surtout la *pointe* avec ses variétés ».

Un très utile appendice bibliographique fait suite aux conclusions.

Le travail de MM Flamand et Laquière vient apporter une contribution des plus importantes aux documents que l'on possède sur le Sahara préhistorique. C'est là une œuvre consciencieuse en tous points digne d'éloges.

F. DOUMERGUE.

La question indigène en Algérie — L'affaire de Margueritte devant la Cour d'assises de l'Hérault, par Camille BRUNEL, topographe principal en retraite, un vol. in 12, 290 p. — Paris, Aug. Challamel, 1906.

Nous sommes en retard pour rendre compte de ce livre, qui a reçu un excellent accueil dans la presse et dans le public. Mais si les circonstances ne nous ont pas permis de signaler plus tôt à nos lecteurs le remarquable exposé de M. Brunel, elles nous mettent en mesure d'en constater le succès et d'adresser à l'auteur nos confraternelles félicitations, car M. Brunel est depuis de longues années membre de notre Société.

Comme tous les Algériens, M. Brunel fut ému des péripéties de l'affaire de Margueritte ; il retrouva dans les circonstances de cet épisode tragique la confirmation des pensées et des impressions que lui avaient laissées l'étude approfondie des mœurs et de la mentalité musulmanes, la fréquentation journalière des indigènes ; en un mot, l'affaire de Margueritte synthétisait à ses yeux cette question indigène, si palpitante d'intérêt, si prenante, pour tous ceux que l'avenir de l'Afrique du Nord ne laisse pas indifférents.

La masse des faits accumulés par M. Brunel au cours de ces pages alertes, véhémentes, toujours sincères, se prête peu à l'analyse, et nous renvoyons notre lecteur à ce livre qui se laisse parcourir comme un roman, nous contentant de noter les conclusions générales auxquelles aboutit l'auteur. Au surplus, c'est d'un mot que peuvent se résumer ces conclusions, c'est un même et bref refrain qui clot les innombrables couplets de cette vieille chanson, chantée depuis la conquête, que chanteront encore vraisemblablement de nombreuses générations de colons : l'arabe n'est pas assimilable.

Ce n'est ni le lieu ni le moment de reprendre la thèse de M Brunel, d'examiner si tous les faits qu'il rapporte aboutissent fatalement à la même conclusion, si en incriminant avant tout l'indigène on se maintient dans une juste réalité ; nous n'avons pas d'avantage l'intention, ni la compétence, de considérer les termes du problème de l'assimilation, pas plus que de rechercher s'ils ont été exactement posés. Nous sommes trop heureux de souscrire aux déclarations de M. Brunel, à savoir que « ceux-là « seuls ont droit à la liberté entière qui savent et veulent s'en « servir dans l'intérêt de la France ».

En écrivant son livre, M. Brunel a fait œuvre bonne. Au cours de sa longue carrière il a acquis une compétence indiscutée sur les questions indigènes. Il nous livre le fruit de son expérience et les vues personnelles qu'elle lui a suggérées. Nous accueillons les unes et les autres avec la respectueuse attention que mérite toute œuvre sincère et de bonne foi.

J. G.

NÉCROLOGIE

M. JOSEPH DUINE

En se faisant inscrire, il y a près de vingt ans, à la *Société de Géographie d'Oran*, M. Joseph Duine lui apportait une force et un concours dont on peut souhaiter de plus fréquents exemples.

M. Duine appartenait en effet à la vraie race des pionniers de l'Algérie, de ceux qui ont défriché le sol en l'arrosant largement de leur sueur, qui ont gagné à la prépondérance française, pouce à pouce, un terrain toujours plus étendu, qui ont combattu au sens le plus large du mot en risquant tous les jours leur existence. D'une énergie peu commune, M. Duine avait connu toutes les formes de l'adversité, lui avait tenu tête et en avait triomphé. Il est mort le 30 novembre 1906, en pleine possession de ses moyens intellectuels et physiques.

Le gouvernement de la République avait récompensé du ruban de la Légion d'honneur et de la croix du Mérite agricole la tâche ardue, si vaillamment remplie par le sociétaire que nous regrettons aujourd'hui.

J. G.

M. JULES GIRAUD

Le 16 décembre 1906, à un âge avancé, s'est éteint M. Jules Giraud, l'un des membres fondateurs de notre Société.

La vie tout entière du regretté disparu a été consacrée autant à la chose publique qu'au soin de ses affaires personnelles. Car M. Giraud était de ceux qui pensent n'avoir accompli que la moitié de leur tâche quand ils ont " besogné après leurs ouvrages propres ", et qu'il est du devoir du bon citoyen de s'intéresser activement aux besoins de la communauté.

M. J. Giraud fut un bon citoyen. De très bonne heure il fut investi de la confiance publique. Pendant plus de cinquante ans nous le voyons remplir successivement les fonctions de juge et de Président du Tribunal de Commerce, de membre et de Président de la Chambre de Commerce. Il est l'âme du mouvement d'affaires qui fait d'Oran le plus grand port de commerce de l'Afrique du Nord. Il préside à l'immense effort qui transforme l'outillage économique de notre ville, et il meurt au moment où le programme qu'il s'est tracé va s'accomplir, à l'instant où l'on commence les travaux d'agrandissement du port d'Oran.

Au cours de cette vie si bien remplie, M. Giraud avait été fait chevalier, puis officier de la Légion d'honneur. Les pouvoirs publics récompensaient ainsi son intelligent dévouement à l'intérêt général aussi bien que la loyauté de sa collaboration.

La *Société de Géographie d'Oran* salue avec respect la tombe de M. Jules Giraud et adresse à sa famille l'expression de ses sincères condoléances.

J. G.

M. PERCHICOT

M. Perchicot, répartiteur des contributions diverses à Tiaret, appartenait depuis peu d'années à notre Société. Et cependant sa place y était toute marquée ; sa profonde connaissance des mœurs et de la politique arabes en aurait pu faire un collaborateur précieux de nos travaux, si une sorte de défiance de lui-même ne l'avait maintenu dans une réserve que l'on doit regretter.

Il meurt jeune encore ; sa perte est v.vement ressentie par tous ses amis auxquels se joint la *Société de Géographie d'Oran*, en même temps qu'elle exprime à ceux que M. Perchicot laisse derrière lui l'expression de sa profonde sympathie.

J. G

SI HADJ HASSEN SI MOHAMMED BEN EL HADJ HASSEIN

Un des doyens et l'un des notables de nos concitoyens indigènes s'est éteint le 18 janvier 1907, à l'âge de 98 ans. Si Mohammed ben el Hadj Hassein descendait des Turcs qui vinrent administrer ce pays, et il appartenait à la famille des derniers beys d'Oran.

Quand les Français implantèrent à Oran leur autorité, il se rallia franchement au nouveau régime, et il servit la France avec un loyalisme qui ne se démentit pas un instant. Il prit une part active à la conduite des affaires publiques ; il remplit notamment les fonctions d'adjoint indigène au maire d'Oran et d'assesseur au Conseil Général. Il faisait partie de la *Société de Géographie* depuis de longues années.

Si Hadj Hassen Si Mohammed ben el Hadj Hassein laisse l'ineffaçable souvenir d'un homme de bien, et nous nous associons aux regrets qui ont salué la nouvelle de sa mort.

J. G.



PROCÈS-VERBAUX

des réunions mensuelles du Comité Administratif

de la " Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran "

RÉUNION DU COMITÉ DU 1er OCTOBRE 1906

Le lundi, 1er octobre 1906, à 5 heures et demie de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, régulièrement convoqués, se sont réunis dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville d'Oran, sous la présidence de M. le Docteur Gasser, président.

Etaient présents : MM. Gasser, Gillot, Doumergue, Pousseur, Tournier, Bassompierre, Carabin, Dangles, De Malaussène, Roux-Fraissineng et Flahault.

MM. Barthélemy, Engel, l'abbé Fabre, Jullian, Koch, Ondedieu, Pock, René-Leclerc et Rongier, s'étaient fait excuser.

Etaient absents : MM. Pastorino, Rocchisani, Sandras et Simonin.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

M. le Président annonce les démissions de M. Rouzaud, chef du mouvement et du trafic des chemins de fer algériens de l'État, et de M. Lezra, négociant à Oran.

M. le Président fait part au Comité des pertes douloureuses que la Société vient d'éprouver par le décès de plusieurs de ses membres titulaires, M. le Docteur Bernauer et M. le Chanoine Poupart, et de M. Georges Salmon, chef de la mission scientifique du Maroc et l'un de nos membres honoraires correspondants.

Le Comité s'associe aux sentiments de condoléances exprimés par M. le Président. Des notices biographiques seront insérées au *Bulletin*, sur nos regrettés collègues.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. Foucher, licencié en droit, principal clerc de l'étude de Me Giraud, avoué, présenté par MM. le Dr Gasser et Flahault.

M. H. Michel, ingénieur des Ponts et Chaussées à Mascara, présenté par MM. le Dr Gasser et Gillot.

M. Robert, proviseur au lycée d'Oran, présenté par MM. le Dr Gasser et Gillot.

M. Klein, administrateur de la brasserie algérienne, présenté par MM. le Dr Gasser et Engel.

M. Kœbel, directeur de la brasserie algérienne, présenté par MM. le Dr Gasser et Engel.

M. Jules Pascalet, négociant à Beni-Ounif, présenté par MM. le Dr Gasser et Henri Pascalet.

M. Girod, professeur d'histoire au lycée d'Oran, présenté par MM. le Dr Gasser et Gillot.

M. Louet, médecin-major à la direction du service de santé d'Oran, présenté par MM. le Docteur Bassompierre et Carabin.

Conformément aux dispositions du règlement, il sera statué sur ces admissions à la séance du Comité du mois de novembre.

Il est donné lecture d'une demande de secours de Madame Soleillet, veuve du regretté explorateur. Le Comité décide qu'il lui sera adressé une somme de vingt francs.

L'échange de notre *Bulletin* avec celui de la *Société Orientale Allémande* est voté sur la proposition de la dite Société.

M. Doumergue donne lecture du rapport dressé par la Commission dont il fait partie avec MM. Dangles et Tournier, et qui a reçu mandat d'étudier la possibilité pour la Société de se procurer un local.

Ce rapport est ainsi conçu :

RAPPORT sur le projet de transfert de la bibliothèque et des services de la Société dans un local spécial.

« Dans la séance du 2 juillet dernier, vous avez décidé de mettre « à l'étude la question du transfert de la bibliothèque dans un local « où pourraient aussi être installés le siège et les services de notre « Société.

« Vous estimiez que puisque la Société comptait 350 membres « payants, ces améliorations pouvaient être tentées.

« Une Commission de trois membres fut nommée avec mission :

« 1° D'étudier les voies et moyens pour atteindre le but « poursuivi ;

« 2° De chercher un local aussi central que possible dont le prix « de location fût en rapport avec les revenus actuels de la Société.

« La Commission se réunit aussitôt, puis à plusieurs reprises. « Elle a l'honneur de vous rendre compte de l'état de ses travaux.

« Son premier soin fut d'étudier le budget des trois dernières « années pour établir la moyenne approximative des recettes et « des dépenses afférentes à chaque article pendant cette période « triennale.

« Lorsqu'elle eut établi les limites financières dans lesquelles « elle pouvait se mouvoir, la Commission dressa un projet de « budget dont le détail est donné dans le tableau ci-annexé.

« Ce travail fut soumis à M. le Trésorier qui approuva la partie « concernant les dépenses. Les recettes que nous avions prévues « lui parurent exagérées. M. Pock nous déclara que nous « comptions à tort, sur la rentrée de 350 cotisations. Un sérieux « pointage auquel il venait de se livrer n'accusait qu'un « effectif de 310 à 320 membres payant régulièrement leurs « cotisations.

« Devant cette objection de la plus haute importance, la « Commission estima qu'il lui était difficile d'accomplir jusqu'au « bout sa mission. Elle ne pouvait songer à entrer en pourparlers « avec des propriétaires, puisque les ressources étaient insuffi- « santes pour assurer le paiement du loyer mensuel de 50 francs « prévu au budget. Dans ces conditions, elle décida qu'elle ne « pouvait continuait ses démarches et qu'il y avait lieu de vous « mettre au courant de la situation pour avoir votre avis.

« Mais n'allez pas croire que la difficulté qui nous a fait « interrompre provisoirement notre mission soit d'un ordre « insurmontable. Nous estimons au contraire que nous pouvons « aboutir quand même au résultat souhaité.

« Si les chiffres proposés au chapitre des dépenses dans le « projet de budget (local compris) étaient acceptés par le Comité, « il serait probablement possible de mettre sous peu notre projet à « exécution.

« Voici comment :

« Avec 320 membres payants, nos ressources sont évaluées à « 4,740 francs. Puisque les dépenses sont estimées à 5,000 francs, « l'insuffissance de recettes n'est que de 260 francs.

« Il est évident que cette somme de 260 francs peut être « obtenue par l'inscription prochaine de 20 à 30 membres « nouveaux.

« A défaut, l'appoint pourrait être provisoirement prélevé sur le « boni annuel, qui a presque toujours été bien supérieur à 260 fr. « La moyenne pour les trois dernières années a été de 508 fr. Il « est à présumer d'ailleurs que la nouvelle installation nous « permettrait de dépasser le chiffre de 350 membres payants.

« En résumé, la Commission estime que lorsque la rentrée de « 350 cotisations sera assurée, le projet de transfert pourra être « mis à exécution sans crainte d'insuccès.

« Elle estime même que si la situation actuelle pouvait être « assurée pour l'avenir, les dépenses pourraient être immé- « diatement engagées. Un local pourrait être loué pour le 15 « janvier 1907. La dépense ne peut d'ailleurs être portée qu'au « budget de 1907.

« Mais la Commission tient à attirer tout particulièrement votre « attention sur ce fait, que la Société ne peut être engagée dans « cette nouvelle voie si la plus stricte économie ne préside pas à « l'emploi des sommes affectées aux divers articles du chapitre des « dépenses. Par une bonne gestion, en évitant autant que possible les dépassements de crédits, le Comité assurera un boni annuel « qui permettra de parer à l'imprévu. S'il ne se produit pas de « déchet important dans l'effectif des sociétaires, la Société sera « à l'abri de tout aléa.

« Quant aux dépenses d'installation, qu'il est difficile d'évaluer sans « connaître le local, la Commission propose qu'elles soient cou- « vertes au moins en partie, par l'important boni que doit laisser « l'exercice en cours (1er mai 1906 – 1er mai 1907). La plupart des « dépenses inscrites pour un an ne seront en effet effectuées que « pour trois trimestres, puisque le prochain exercice commencera « le 1er janvier 1907.

« Le complément nécessaire serait, au besoin, pris dans la « caisse de réserve.

CONCLUSION

« La Commission vous demande :

« 1° D'examiner si les sommes inscrites au budget vous « paraissent acceptables et si nos ressources nous permettent d'y « faire face.

« Dans le cas de l'affirmative, de l'autoriser si vous lui continuez « ses pouvoirs, à faire les démarches nécessaires pour trouver un « local disponible pour le 1er ou le 15 janvier 1907.

A Oran, le 26 septembre 1906.

Les membres de la Commission,

Signé : DOUMERGUE.
— DANGLES.
— TOURNIER.

TABLEAU ANNEXÉ AU RAPPORT DE LA COMMISSION DU LOCAL

PROJET DE BUDGET

1° DÉPENSES	MOYENNE pendant les 3 dernières années	BUDGET actuel (1906-1907) sans local	BUDGET pour 1907 avec local	OBSERVATIONS
Bulletin	1.764 »	2.100 »	2.100 »	
Affranchissement du Bulletin	169 70	200 »	200 »	C'est la dépense la plus élevée.
Correspondance et recouvrements	291 25	300 »	300 »	
Gardien du Musée	160 »	160 »	»	
Concierge de la Mairie	25 »	25 »	»	
Reliure	54 30	100 »	60 »	
Prix aux écoles	216 90	200 »	150 »	
Conférences	78 90	100 »	100 »	
Achat de livres	188 50	200 »	200 »	
Médailles, concours	»	100 »	100 »	
Recherches archéologiques	4 »	100 »	100 »	
Imprévu	126 80	165 »	250 »	
Subventions non prévues au budget)	298 55	»	»	A prendre sur les disponibilités
Frais d'élection	»	»	80 »	
Loyer	»	»	600 »	
Impôts	»	»	60 »	
Gardien de la Bibliothèque	»	»	480 »	
Eclairage	»	»	100 »	
Assurance	»	»	20 »	
Entretien	»	»	100 »	
TOTAL	3.377 90	3.750 »	5.000 »	

2° RECETTES	AVEC 350 MEMBRES	AVEC 320 MEMBRES
Intérêts du capital de réserve (après conversion)	400 »	400 »
Subvention du Conseil général	500 »	500 »
Cotisations	4.200 »	3.840 »
TOTAL	5.100 »	4.740 »

M. le Président remercie MM. les Commissaires du zèle qu'ils ont apporté à l'accomplissement de leur mission.

Consulté, le Comité estime que les chiffres inscrits au chapitre des dépenses du projet de budget, joint au rapport de la Commission et dressé avec le concours de M. le Trésorier, lui paraissent acceptables et que les ressources de la Société lui permettent d'y faire face dès maintenant.

Et, en conséquence, MM. les Commissaires sont invités à faire les démarches nécessaires pour trouver un local disponible pour le 1er ou le 15 janvier 1907.

Des indications sont fournies par les membres du Comité sur certains locaux en construction, que la Commission est priée de visiter, en recherchant s'ils peuvent donner, dans les limites du budget, satisfaction aux besoins de la Société et permettre l'installation de ses services, notamment d'une salle de conférences, qui pourrait n'être réservée à la Société que certains jours à déterminer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures du soir.

Le Président, Signé : GASSER.

Le Secrétaire général, Signé : FLAHAULT.

RÉUNION DU COMITÉ DU 5 NOVEMBRE 1906.

Le lundi, 5 novembre 1906, à 5 heures et demie de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, régulièrement convoqués, se sont réunis dans une des salles de l'Hôtel de Ville d'Oran, sous la présidence de M. le docteur Gasser, président.

Étaient présents : MM. Gasser, Gillot, Pock, Koch, Pousseur, Engel, l'abbé Fabre, Tournier, Bassompierre, Carabin, Dangles, Rocchisani, Roux-Fraissineng, Sandras et Flahault.

MM. Doumergue, Barthélemy, Jullian, De Malaussène, Ondedieu, René-Leclerc et Rongier s'étaient fait excuser.

Étaient absents : MM. Pastorino et Simonin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

M. le Président annonce les démissions de M. le lieutenant Malvy et de M. Metzger, ancien professeur au Lycée d'Oran.

Sont admis comme membres titulaires :

M. Foucher, licencié en droit, clerc de l'étude de Me Giraud, à Oran.

M. Girod, professeur d'histoire au Lycée d'Oran,

M. KLEIN, administrateur de la Brasserie Algérienne, à Oran.

M. KŒBEL, directeur de la Brasserie Algérienne, à Oran.

M. LOUET, médecin-major à la direction du Service de Santé d'Oran.

M. H. MICHEL, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Mascara.

M. Jules PASCALET, négociant, à Béni-Ounif.

M. ROBERT, proviseur au Lycée d'Oran.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. DOUZANS, médecin-major à Fez, en mission au Maroc, présenté par MM. les docteurs Gasser et Bassompierre.

M. FOURNIAL, médecin-major à Fez, en mission au Maroc, présenté par MM. les docteurs Gasser et Bassompierre.

Et M. THIRION, ingénieur-électricien, présenté par MM. Flahault et Pock.

Conformément aux dispositions du règlement, il sera statué sur ces admissions à la prochaine séance du Comité.

M. le lieutenant Paul AZAN se fait inscrire comme membre perpétuel de la Société.

M. le Président propose et le Comité autorise l'acquisition d'un exemplaire de la géographie de Léon l'AFRICAIN, que la *Société Historique d'Alger* vient de rééditer.

La *Société de Géographie de Genève* nous ayant adressé sa circulaire d'invitation au neuvième Congrès International de Géographie, qui doit se tenir à Genève du 27 juillet au 6 août 1908, le Comité délègue MM. GASSER et GILLOT pour assister audit Congrès.

M. le Ministre de l'Instruction Publique adresse à la Société le programme du 45me Congrès des Sociétés Savantes, qui s'ouvrira à Montpellier, le 2 avril 1907.

La *Ligue Maritime Française* organise, à Bordeaux, pour l'année 1907, sous le patronage officiel du Gouvernement, une Exposition Maritime internationale, et prie notre Société de vouloir bien faire partie du Comité départemental de propagande pour cette exposition. M. CARABIN est désigné pour représenter la Société dans le dit Comité de propagande.

La Commission permanente des Congrès internationaux de Photographie annonce un prochain Congrès de la « Documentation photographique », qui aura lieu, à Marseille, en octobre prochain.

La *Société des Enfants de la Corse* a adressé ses remerciements à notre Société d'avoir bien voulu éditer la conférence de M. le pharmacien-major CARABIN, qui contribuera à faire connaître et apprécier leur pittoresque et intéressant pays.

M. le Président annonce avoir reçu pour le Bulletin divers travaux, dont un mémoire de M. Bel, sur quatre inscriptions romaines du musée de Tlemcen, qui ont été soumises à l'examen de M. Héron de Villefosse et de M. le général Herson.

M. Graziani, commis secrétaire de la commune mixte du Djebel-Nador (Tiaret), lui a fait parvenir plusieurs notes qui seront examinées.

La Commission du local rend compte de ses démarches et des pourparlers qui ont eu lieu entre elle et M. Régina. Après discussion, le Comité estime que le local que lui offre M. Régina ne lui paraissant pas donner satisfaction aux besoins de la Société, M. le Président en informera ce propriétaire. La Commission est invitée en outre à continuer ses recherches, de manière à permettre à la Société de s'installer pour le 1er ou le 15 janvier prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures du soir.

Le Président,
Signé : GASSER.

Le Secrétaire général,
Signé : FLAHAULT.

RÉUNION DU COMITÉ DU 24 NOVEMBRE 1906

Le samedi, 24 novembre 1906, à 5 heures et demie de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, régulièrement convoqués, se sont réunis dans une des salles de l'Hôtel de Ville d'Oran, sous la présidence de M. le Docteur Gasser, président.

Etaient présents : MM. Carabin, Gasser, Doumergue, Tournier, Koch, Engel, Bassompierre, Rocchisani, Rongier, Sandras et Flahault.

S'étaient fait excuser : MM. Gillot, Pock, l'Abbé Fabre, Barthélemy, Dangles, Jullian, De Malaussène, Ondedieu et René-Leclerc.

Etaient absents : MM. Pastorino, Pousseur, Roux-Fraissineng et Simonin.

La réunion étant extraordinaire et ayant un objet tout spécial, la lecture du procès-verbal de la dernière séance est ajournée à la séance ordinaire de décembre.

M. le Président donne la parole à M. Doumergue pour rendre compte des travaux de la Commission désignée pour s'occuper de la question du local.

M. Doumergue expose que la Commission a visité divers immeubles et qu'elle a arrêté son choix, sauf ratification par le Comité, sur un appartement de quatre pièces, situé rue Schneider, maison Dalbéra, dont le prix de location serait de 55 francs par mois. Après discussion, le Comité approuve le choix du dit local, tout en insistant pour que le propriétaire participe dans une mesure raisonnable à l'établissement de la canalisation du gaz et autorise la Société à faire dans les dispositions intérieures des locaux les modifications nécessaires à l'installation des services ; la Commission est chargée de s'entendre avec le propriétaire et de rédiger le bail sur les données ci-dessus. Elle est priée en outre d'étudier dès maintenant les détails de l'installation, de manière que le transfert de la bibliothèque et des services ne subisse pas de retard après l'évacuation des lieux par le locataire actuel dont la jouissance doit cesser le 15 janvier prochain.

Sont admis comme membres titulaires :

M. Douzans, médecin-major (en mission au Maroc).

M. Fournial, médecin-major (en mission au Maroc).

Et M. Thirion, ingénieur-électricien à Oran.

M. le Président propose au Comité comme membres titulaires :

M. Eliet, Alexis, ingénieur des Arts et Manufactures, entrepreneur à Saïda, présenté par MM. Engel et De Malaussène.

M. Cardonne, secrétaire du Syndicat agricole de Tlemcen, présenté par MM. Gasser et Bel Alfred.

M. Régina, Albert, avocat à Oran, présenté par MM. Gasser et Doumergue.

M. Legendre, payeur principal de la Trésorerie d'Afrique à Oran, présenté par MM. Rocchisani et Rongier.

Il sera statué dans la prochaine séance sur l'admission de ces candidats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures du soir.

Le Président,
Signé : GASSER.

Le Secrétaire général,
Signé : FLAHAULT.

Les Congrès et Expositions

EN 1907-1908

1° CONGRÈS INTERNATIONAL DE GÉOGRAPHIE

La *Société de Géograqhie de Genève* nous prie d'annoncer, dès à présent, que le IXe Congrès international de Géographie tiendra sa session, à Genève, du 27 juillet au 6 août 1908.

La carte de membre du Congrès est nominative et strictement personnelle ; le prix en est fixé, comme aux trois derniers Congrès internationaux, à 25 francs.

2° CONGRÈS NATIONAL DE GÉOGRAPHIE

Le XXVIIIe Congrès National des Sociétés de Géographie s'ouvrira, à Bordeaux, le 28 juillet 1907, sous la présidence de M. Decrais, sénateur de la Gironde, ancien ministre des Colonies.

Le programme du Congrès ne nous est pas encore parvenu.

3° LIGUE MARITIME FRANÇAISE

La *Ligue Maritime Française* organise, à Bordeaux, pour l'année 1907, sous le patronage officiel du Gouvernement, une Exposition Maritime internationale.

4° CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Le 45e Congrès des Sociétés Savantes s'ouvrira, à Montpellier, le mardi 2 avril 1907.

Des exemplaires du programme sont tenus par le Secrétaire général à la disposition des Sociétaires.

Les sociétaires qui désireraient de plus amples renseignements, sont priés de s'adresser au Secrétaire général, M. Flahault, boulevard Charlemagne, n° 2bis, à Oran.

Mouvement de la Bibliothèque

Liste des publications périodiques parvenues à la bibliothèque durant le deuxième semestre de l'année 1906

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques ; procès-verbaux des séances (*mensuel*), 1906, 6 à 12.

— Bulletin de Géographie historique et descriptive, 1906, 1 et 2.

— Bulletin historique et philologique, 1905, 3 et 4.

Ministère des Colonies. — Revue Coloniale (*mensuel*) 1906 6 à 12.

— **Office Colonial.** — La Feuille de Renseignements (*mensuel*), 1906, 6 à 12.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Comptes-rendus des séances, 1906, juin à octobre.

Ecole Française de Rome. — Mélanges d'archéologie et d'histoire (*bimestriel*), 1906, mai et août.

Annales de Géographie (*tous les deux mois*), 1906, 4, 5, 6.

Archives marocaines (*trimestriel*), 1906, septembre.

Association des anciens élèves des Ecoles supérieures de commerce de Rouen (*mensuel*), 1906, juillet à septembre.

Bulletin agricole de l'Algérie (*bimensuel*), 1906, 12 à 24.

Bulletin de l'Association philotechnique (*mensuel*), 1906, 5 à 11.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 1904-1905.

Bulletin et mémoires de la Société nationale des antiquaires de France. Mémoires 1904-1905.

Bulletin de la Réunion d'études algériennes (*mensuel*), 1906, 6, 7, 8.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest (Poitiers) (*trimestriel*), 1906, 1, 2.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France (Toulouse) (*semestriel*), 1905, 2.

Bulletin de la Société archéologique de Sousse (*semestriel*), 1905, 2.

Bulletin trimestriel de la Société de Borda (Dax), 1906, 2, 3.

Bulletin de la Société des Etudes coloniales et maritimes (*mensuel*), 1906, 6 à 12.

Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes (*trimestriel*), 1906, 3.

Bulletin de la Société des Études indo-chinoises (*semestriel*), 1906, 1.

Bulletin de la Société de Géographie d'Alger (*trimestriel*), 1906, 2, 3.

Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Bordeaux, (*bimensuel*), 1906, 13 à 24.

Bulletin de la Société de Géographie de Dunkerque (*trimestriel*), 1906, 2, 3.

Bulletin de la Société de Géographie de Lille (*mensuel*) 1906, 6 à 12.

Bulletin de la Société de Géographie de Lyon (*trimestriel*), 1906, 2.

Bulletin de la Société de Géographie de Marseille (*trimestriel*), 1906, 1,

Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort (*trimestriel*), 1906, 2, 3.

Bulletin de la Société de Géographie de Toulouse (*trimestriel*), 1906, 2, 3.

Comité de l'Afrique française. Bulletin mensuel, 1906, 7 à 12.

La France colonisatrice (Rouen) (*trimestriel*), 1906, 1 et 2.

La Géographie. Bulletin de la Société de Geographie de Paris (*mensuel*), 1906, 6 à 12.

Questions diplomatiques et coloniales (*bimensuel*), 1906, juillet à décembre.

Revue Africaine (*trimestriel*), 1906, 2, 3.

Revue Epigraphique (*semestriel*), 1906, 2.

Revue de l'histoire des religions (*tous les deux mois*), 1906, 2, 3, 4.

Revue tunisienne (*tous les deux mois*), 1906, 4, 5, 6.

Société de Géographie commerciale de Paris. Bulletin *mensuel*, 1906, 6 à 12.

Société de Géographie commerciale du Hâvre. Bulletin *trimestriel*, 1906, 1.

Société de Géographie du Cher. Bulletin *trimestriel*, 1906, 3.

Société de Géographie de l'Est. Bulletin *trimestriel*, 1906, 2, 3.

Société de Géographie de Tours. Revue *trimestrielle*, 1906, 2, 3, 4.

Société languedocienne de Géographie (Montpellier), Bulletin *trimestriel*, 1906, 2, 3.

Société normande de Géographie. Bulletin *trimestriel*, 1906, 1, 2.

Bulletin de la Société royale belge de Géographie (*trimestriel*), 1906, 2, 3, 4.

Bulletin de la Société belge d'Etudes coloniales (*mensuel*), 1906, 7 à 12.

Bulletin de la Société royale de Géographie d'Anvers (*trimestriel*), 1905, 4.

Fédération pour la défense des intérêts belges à l'étranger. — La vérité sur le Congo (*mensuel*), 1906, 6 à 12.

Le Globe, organe de la Société de Géographie de Genève (*semestriel*), 1906, 2.

Bulletin de la Société khédiviale de Géographie (Le Caire), (*mensuel*), 1906, 10.

Bollettino della Societa africana d'Italia (Naples) (*mensuel*), 1906, 5 à 11.

Boletin de la real Sociedad Geogràfica (*trimestriel*), 1906, 2, 3.

Id. Revista geogr. col. y mercantil (*mensuel*), 1906, 12 à 16.

Boletin de la real Academia de la Historia (*mensuel*), 1906, juillet à décembre.

Boletim da Sociedade de Geographia de Lisboa (*mensuel*), 1906, 3 à 10.

Memorias y revista de la Sociedad cientifica « Antonio Alzate », T. 23 ; n°s 1 à 4 Mexico, 1905.

Boletin del cuerpo de Ingenieros de minas del Perù (*mensuel*), 1906, 35 à 43.

Bulletin de la Société hongroise de Géographie (Budapest) (*mensuel*), 1906, 1 à 6.

The Journal of the Manchester geographical Society, 1906, 1 à 6.

The scottish geographical Magazine (Edimbourg) (*mensuel*), 1906, 7 à 12.

Bulletin of the American geografical Society (New-York), (*mensuel*), 1906, 6 à 11.

XXV Jahresbericht des Vereins für Erdkunde zu Metz. Années 1905 - 1906. Metz, 1906.

Mitteilungen des Vereins für Erdkunde zu Halle, 1906.

Mitteilungen des kaiserlich deutschen archæologischen Instituts, rœmische Abteilung, 1906, 1 et 2.

Mitteilungen des Vereins für Erdkunde zu Leipzig, 1905.

Tijdschrift van het koninklijk nederlandsch Aardrijkskundig genootschap (Amsterdam) (*tous les deux mois*), 1906, 4, 5, 6.

Société finlandaise de Géographie, vol. VII, 1904-1906. Helsingfors, 1906.

Bulletin de la Société impériale russe de Géographie (Saint-Pétersbourg), 1906, fasc. 1.

Liste des publications non périodiques parvenues à la Bibliothèque durant le deuxième semestre 1906

Le chemin de fer du Congo supérieur, in-8°, 58 p. avec 3 cartes et 1 graphique. Bruxelles. 1906.

The Kyoto impérial University calendar, 2565-66 (1905-1906). Tokio.

L'art en Algérie, par G. Marçais, directeur de la médersa d'Alger, in-8°, 166 p. Alger, 1906.

L'assistance aux Européens en Algérie, par les Drs Bruch et Trolard, in-8° 74 p. Alger, 1906.

Le tourisme en Algérie, par P. Batail, in-8°, 30 p Alger, 1906.

Direction des travaux publics du Gouvernement Général de l'Algérie. – Notice sur les routes, les ports, l'hydraulique agricole et les mines en Algérie in-8°, 205 p. Alger, 1906.

Le peuple algérien. — Essai de démographie algérienne, par V. Demontès, in-8°, 619 p. Alger, 1906.

Le commerce algéro-marocain, par Ed. Déchaud, in-8°, 108 p. Alger, 1906.

Guide catalogue officiel de l'Algérie à l Exposition coloniale de Marseille. Alger, 1906.

Les volcans de la terre, par Elisée Reclus, 1er fascic. in-8°, 167 p. Soc. belge d'astronom. 1906.

Notions complémentaires sur l'asylien, par Ed. Piette, in-8°, 13 p. extr. de l'*Anthropologie,* T. xiv. Paris, Masson, 1904.

Conséquences des mouvements sismiques des régions polaires, par Ed. Piette, in-8°, 2 p. Angers Burdin, 1902.

Gravure du mas d'Azil et statuettes de Menton, par Ed. Piette, in-8°, 13 p. extr. des *Bull. et Mémo. de la Soc. d'Anthrop. de Paris.* Paris, 1902.

Classification des sédiments formés dans les cavernes pendant l'âge du renne, par Ed Piette, in 8°, 48 p., extr. de l'*Anthropologie*, T. xv. Paris, Masson, 1904.

Les écritures de l'âge glyptique, par Ed Piette, in-8°, 11 p, ext. de *l'Anthropologie*, T. xvi Paris, Masson, 1905.

Gouvernement Général de l'Algérie. — Rapport sur les opérations des sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de prêts mutuels des communes de l'Algérie pendant l'exercice 1904-1905, présenté par M. Maurice Varnier, secrétaire général, petit in-4°, 53 p. Alger, 1906.

Cinquantenaire de la Société historique algérienne, in-8°, 40 p. Alger, 1906.

Le partage du monde, par Onésime Reclus, in-12, 307 p Paris, Librairie universelle, 1906.

Monographie de l'île de Phu-Quoc. – Publications de la Société des études indo-chinoises, in-8°, 31 p. Saïgon, 1906.

Monographie de la province de Pursat — Publicat. de la Soc. des études indo-chinoises, in-8°, 65 p. avec tableaux. Saïgon, 1906.

Direccion général de estadisdica de la provincia de Buenos-Aires. Démografia año 1899. La Plata, 1906.

Dessins rupestres de Mogh'ar (Sud Oranais), par le Dr JACQUOT, in 8°, 3 p. extr. de la *Revue de l'école d'Anthropologie de Paris*, août 1906.

La richesse de la Byzacène, par le Dr CARTON, in-8° 18 p. extr. de la *Monographie du Centre tunisien*, Sousse, 1906

Le réveil des Etats-Unis du Sud à l'aube du XXe siècle, par M. Yann Morvran GOBLET, in-8°, 21 p. extr. du *Bull. amic. des anc. élèves de l'Instit. commerc. de Paris*. Tours 1906.

La grotte de Bou-Zabaouine, par A. ROBERT, in-8°, 10 p. extr. du *Premier congrès préhistorique de France à Périgueux, 1905*. Le Mans, 1906.

Usages de droit coutumier dans la région de Tlemcen, par Aboubekr Abdesselam ben Choaïb. Tlemcen, 1906.

La question indigène en Algérie, par Camille BRUNEL, in-12, 290 pages Paris, Challamel, 1906.

Sur l'existence du Crétacé dans les « Schistes d'Oran », par MM. FICHEUR et DOUMERGUE, in-4°, 3 p. extr. C. R. Ac. Sc. 1906.

Annales du Musée Guimet, T. XVIII, conférences faites au Musée Guimet, in-12, 229 p. Paris, Leroux, 1906.

Gouvernement général de l'Algérie. — Projet de codification du droit musulman in-8°, 179 p. Alger, 1906.

Question congolaise. La Compagnie du Kasai à ses actionnaires, in-8°, 100 p. avec cartes. Bruxelles 1906.

Annales du Musée Guimet. T. XIX. Conférences faites au musée Guimet, in-12, 258 p. Paris, Leroux, 1906.

Annales du Musée Guimet. — Bodyoul ou Tibet (le paradis des moines) par L. de MILLOUÉ, in 8°, 301 p. Paris, Leroux, 1906.

Publications de l'école des lettres d'Alger. — Proverbes arabes de l'Algérie et du Maghreb, par Mohammed ben Cheneb, T. II, in-8°, 309 p. Paris, Leroux, 1906.

La pénétration saharienne, par Aug. BERNARD et N. LACROIX, un vol. in 8°, 195 p. Alger, 1906.

L'évolution du nomadisme en Algérie, par Aug. BERNARD et N. LACROIX, 1 vol. in-8, 342 p. avec carte. Alger, Jourdan et Paris, Challamel, 1906.

Addition à la faune malacologique du golfe de Gabès, par Paul PALLARY, in-8°, 124 p. extr du *Journal de Conchyliologie*, vol. LIV. Paris 1906.

Matériaux pour l'étude du préhistorique en Tunisie, par Paul PALLARY, in-8°, 3 p. extr. du *Bull. de la Soc. arch. de Sousse*, 1905.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE & D'ARCHÉOLOGIE

DE LA

PROVINCE D'ORAN

TOME XXVIe. — 1906

TABLE DES MATIÈRES

BIBLIOGRAPHIE

